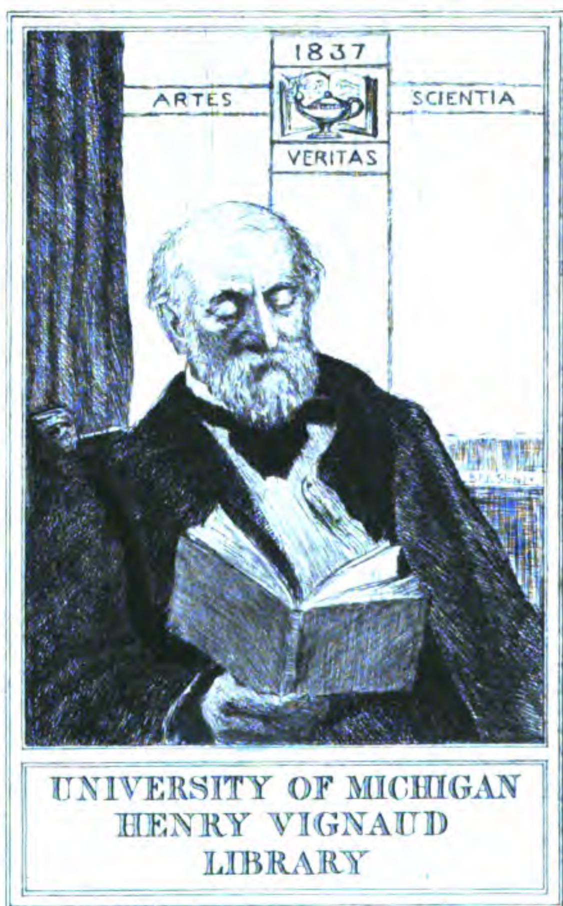

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY

Vignaud

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

III

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

AVEC UN RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. ÉMILE DE BONNECHOSE

TOME TROISIÈME



PARIS
DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS
1859

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.



J'ai fait allusion, dans ma préface, aux circonstances qui m'ont obligé à resserrer mon travail[1]; je dois à ce sujet quelques explications au lecteur. L'ouvrage, dans le plan primitif, antérieur à 1848, avait été conçu en six volumes. Ce plan, déjà restreint, fut plus tard modifié d'une manière grave, moins toutefois quant à l'œuvre elle-même, que dans la forme adoptée pour la publication. L'éditeur fut d'avis, qu'après la révolution accomplie en février dans la situation générale, il s'en était fait une autre presque aussi complète dans les dispositions littéraires du public et que l'attention du lecteur pour une nouvelle histoire d'Angleterre irait difficilement au delà de quatre volumes. Je ne fus pas convaincu; mais il fallut transiger : j'abandonnai donc, en sacrifiant des détails secondaires, tous les avantages qu'aurait eus pour moi une forme de publication plus large, et grossissant, d'autre part, les volumes dont

1. Voyez tome 1er, p. IX.

je diminuais le nombre, je poursuivis mon œuvre, depuis l'époque des Plantagenets [1] et dans ses parties les plus essentielles, telle à peu près que je l'avais conçue.

J'offre en elle au lecteur un exposé général de l'histoire d'Angleterre, et non un de ces livres devenus si communs sous le nom de résumés, où les auteurs prennent à tâche de ne rien omettre, effleurant rapidement toute chose, sans en approfondir aucune. Je me suis proposé au contraire, beaucoup moins de tout dire que d'essayer de tout faire comprendre : il a fallu pour cela, dans un espace peu étendu, multiplier les aperçus généraux, m'arrêter de préférence sur les grandes figures et les grandes époques de l'histoire, me contenir le plus souvent, quelquefois aussi me répandre, trop peu sans doute pour ma propre satisfaction : j'ai senti, je l'avoue, la pression de mon cadre, et le flot, plus d'une fois, a couvert sa digue et blanchi le rivage.

Etranger, par ma naissance, au pays dont j'écris l'histoire, c'est avec une défiance de mes forces toujours croissante que je livre au public ces nouveaux volumes, bien que j'aie lieu d'être reconnaissant de l'accueil fait aux deux premiers et que j'aie obtenu des encouragements précieux dans le suffrage de quelques-uns des hommes les plus compétents en Angleterre, parmi lesquels je suis heureux de pouvoir citer lord Macaulay. Mais en avançant dans ma tâche, elle est devenue plus difficile : les événements, à mesure qu'ils se rapprochent de nous, présentent à nos yeux des faces

1. La plupart des modifications qu'a subies mon plan primitif ont porté sur cette époque et sur le règne du premier des Stuarts. Il m'a fallu supprimer aussi les pièces justificatives et me borner à les indiquer dans les notes.

plus nombreuses et plus diverses; l'intérêt que nous y trouvons s'accroît par l'effet même de leur succession naturelle et de cette étroite solidarité qui lie les dernières générations à la nôtre. Avec l'intérêt aussi grandit la passion du lecteur, toujours prompte, pour peu qu'elle se sente contrariée, à se soulever contre l'historien; péril qui s'accroît souvent, pour celui-ci, par son équité même, et auquel, malgré tous mes efforts, je n'ai pas complétement échappé.

Deux critiques entre autres m'ont été faites; la première par les organes d'opinions exclusives et très-différentes en matière religieuse. Je me suis tenu sur un terrain trop général, je n'ai pas fait suffisamment incliner la balance au gré des uns ou des autres, et où j'ai mis l'impartialité on a cru voir l'indifférence. Je repousse, de toute mon âme, un tel reproche qui, m'arrivant de deux côtés opposés, me donne du moins l'assurance, qu'au point de vue théologique, je suis resté fidèle à mon programme en m'abstenant de toute controverse. Il est à désirer, selon moi, que l'histoire des peuples modernes soit écrite dans un esprit chrétien, sans être, pour cela, d'une manière exclusive, catholique ou protestante. J'ai montré une sympathie profonde à la classe si respectable des catholiques anglais, victimes, durant des siècles, d'une coupable intolérance, ainsi qu'à l'Irlande, si longtemps opprimée; j'ai payé un légitime tribut de respect et d'admiration à l'œuvre civilisatrice du catholicisme en Europe; je ne connais pas enfin de chrétiens plus excellents qu'un saint François de Sales, un Fénelon, un Cheverus; mais je crois aussi que

Dieu a eu des serviteurs puissants en œuvres et en paroles dans toutes les grandes familles entre lesquelles la chrétienté se partage : dans chaque entrave apportée à la propagation de l'Evangile, j'aperçois un péril pour la société toute entière, et dans le raffermissement des âmes par les principes vivifiants communs à toutes les églises chrétiennes, je vois les conditions mêmes de la prospérité, de la liberté, du salut des états modernes : est-ce là de l'indifférence?

Le second reproche qu'on m'adresse et que je ne crois pas suffisamment motivé est celui d'une trop grande indulgence, sinon pour les actes criminels, du moins pour les coupables : on s'est étonné du soin que j'ai mis à mettre souvent en balance les vertus et les vices. Eh quoi! l'historien n'est-il pas un juge appelé à peser le bien comme le mal? le cœur humain, n'offre-t-il pas presque toujours un certain mélange de principes bons et mauvais dont il faut également tenir compte? Il y a sans doute quelques exceptions, et lorsque j'ai vu en face de moi un de ces hommes en qui la vie morale semble complétement éteinte, un Richard III, un Henri VIII, un Jeffries, un monstre en un mot, je crois n'avoir manqué ni de couleur pour le peindre, ni de force pour le vouer à l'exécration des siècles. Mais de pareilles exceptions sont très-rares, et il y a toujours, pour l'intelligence même la plus clairvoyante, une certaine part d'inconnu dans les événements, comme dans les mobiles des actions humaines : un vrai repentir, un sacrifice volontaire rachètent devant Dieu beaucoup de fautes, et l'historien, qui ne voit et ne connaît jamais rien qu'imparfaitement, sera-t-il plus sévère dans

ses arrêts que le souverain juge à qui rien n'est caché ?

Je sais qu'on ne parle pas ainsi aux passions, je sais qu'il est d'usage de forcer le trait comme le coloris, de pousser au pittoresque dans les genres mêmes qui l'excluent davantage : je connais les déplorables procédés de cet art qui consiste à écrire l'histoire, avec préméditation, du point de vue particulier de l'historien, et selon les dispositions supposées du public, prêtant aux uns des vertus qu'ils n'ont pas, ajoutant aux faiblesses, aux erreurs, aux difformités des autres. On peut atteindre, par ce chemin battu, à une haute fortune littéraire à laquelle on arrive d'une manière moins sûre et surtout moins prompte par le rude sentier que j'ai choisi : mais mon sillon est tracé, et ce n'est pas le temps de regarder en arrière et de prendre une autre voie en approchant du terme où il faut que chacun se demande ce qu'il aura à offrir, pour sa part de sacrifice, à l'éternel auteur de tout bien et de toute vérité.

L'intérêt, la passion, l'ignorance, la paresse même rendent la plupart des hommes étroits, aveugles et absolus dans leurs jugements. Disposition redoutable, facile à exploiter surtout entre peuples rivaux. Voilà ce que savent ces écrivains qui font systématiquement mentir l'histoire en vue du succès. Agir de la sorte, ce n'est pas seulement répandre des idées fausses, abaisser l'esprit public, le rendre incapable de tout examen attentif, réfléchi, impartial, c'est travailler à rendre indestructibles les préjugés qui séparent les partis, les diverses classes, les nations mêmes; c'est réchauffer le foyer des haines séculaires; c'est semer pour les générations futures des moissons pestilentielles qu'elles recueilleront dans les

larmes, dans le sang et dans les ruines. J'ai écrit ce livre avec une espérance toute différente : je crois, je suis profondément convaincu que le bonheur et les progrès de l'humanité sont attachés au maintien de la bonne harmonie entre les deux grands peuples que la Providence a fait croître en puissance et en lumières, en face l'un de l'autre, non pour s'entre-détruire, mais pour rivaliser avec une émulation intelligente et généreuse. Trop souvent, hélas! durant les longues années consacrées à ce travail, des passions malfaisantes ont, des deux côtés, égaré l'opinion : j'ai entendu des bruits sinistres, j'ai vu l'horizon se charger de nuages, et aux signes précurseurs des tempêtes mon esprit s'est troublé, et j'ai senti mon cœur défaillir. Avec le calme, la confiance m'est revenue, et j'ai assez bien présumé de mon pays pour croire qu'il me serait permis de me montrer sympathique et juste pour un grand peuple voisin.

Ce que j'aime, ce que j'honore en ce peuple, c'est le respect de la tradition combiné avec le besoin du progrès sans lequel le culte du passé conduirait l'Europe à l'état de pétrification des peuples de l'immobile Orient; c'est l'alliance permanente de l'ordre avec la liberté; c'est cette prudente sagesse qui dans les transformations politiques ne renverse qu'en édifiant; c'est, à côté de tout ce que la richesse et les arts peuvent ajouter d'éclat à une civilisation avancée, la participation toujours croissante des classes nombreuses aux avantages sociaux : c'est enfin ce remarquable accord, cet effort commun, quoique sous des formes diverses, pour l'expansion de la foi chrétienne, pour la libre et publique diffusion de la parole divine dans les âmes. C'est pour toutes ces causes,

selon moi, et malgré beaucoup d'ombres au tableau, qu'une grande mission providentielle a été donnée à l'Angleterre. Mes sympathies ne m'aveuglent point; je vois sa grandeur et ses forces, je vois aussi ses plaies et ses faiblesses : ici une noble fierté, une activité incomparable, le patriotisme et l'esprit public à leur plus haute puissance, la grandeur morale et la sagesse pratique : là l'orgueil, l'égoïsme, de cruelles souffrances, des entraînements funestes, de sombres et ardentes passions se révélant par des explosions soudaines comme la lave échappée du cratère.

Les plus redoutables ennemis de la société anglaise comme ceux de la plupart des grandes sociétés modernes, ne sont point à l'extérieur, elle les porte dans ses flancs. Echappera-t-elle aux périls qui la menacent? La verrons-nous s'affermir dans ses glorieux sentiers, ou incliner à son tour aux abîmes? Grandes questions que la France, dans son propre intérêt, doit étudier avec un esprit libre d'étroits préjugés, supérieur à une vulgaire jalousie. D'autres temps sont venus et ont imposé d'autres lois au monde : tous les membres de la grande famille humaine, les peuples comme les individus, sont devenus solidaires; des relations nouvelles et multipliées créent chaque jour entre eux des intérêts communs, des liens puissants et inconnus à l'antiquité; le temps n'est plus où, aux yeux des sages et des politiques, il fallait que Carthage fût détruite pour que Rome fût sauvée : la plus faible nation ne disparaîtrait pas aujourd'hui de la carte d'Europe sans laisser un grand vide, sans causer une perturbation profonde : que serait-ce donc de l'Angleterre, de ce peuple géant, l'émule de la France dans les voies de

la civilisation et du génie, mais sans rival dans celles d'une liberté sage et féconde! Ne souhaitons ni son aveuglement ni sa ruine : nouveau Samson, il tomberait; mais dans sa chute, il entraînerait le monde!

EMILE DE BONNECHOSE.

Paris, Décembre 1858.

J'ai indiqué, au commencement du premier volume, les principaux documents contemporains dans lesquels j'ai puisé, et j'ai nommé aussi, en première ligne, parmi les beaux travaux de l'époque actuelle dont je me suis plus particulièrement aidé, ceux de lord Macaulay, de lord Mahon (comte de Stanhope), de M. Hallam, et de M. Guizot, dont l'autorité est également bien établie des deux côtés du détroit et auxquels j'ai fait plusieurs emprunts. A ces ouvrages, et à tous ceux que j'ai cités à la suite de ma Préface, je pourrais en ajouter beaucoup d'autres : j'indiquerai de préférence, pour l'histoire du dernier siècle, les Essais si remarquables de lord Brougham sur les hommes d'Etat du temps de Georges III, les excellents travaux de M. le comte de Viel-Castel sur l'administration des deux Pitt, ceux de M. Sparks sur Washington, et enfin l'*Angleterre au dix-huitième siècle,* par M. Charles de Rémusat, brillante série d'études, et qui a récemment attiré sur cette grande époque l'attention de la France. Je dois aussi un tribut particulier de reconnaissance à M. Robert Walsh, ancien consul-général des Etats-Unis, autant pour l'instruction que j'ai puisée dans ses écrits, que pour la grâce parfaite avec laquelle il a mis à ma disposition tous les ouvrages de sa bibliothèque, relatifs aux colonies américaines et à la guerre de l'Indépendance.



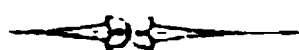
LIVRE CINQUIÈME.

L'ANGLETERRE SOUS LES STUARTS. — RÉVOLUTION POLITIQUE.

CHAPITRE I.

RÈGNE DE JACQUES Ier.

1603—1629.



I

Première partie du règne de Jacques Ier.

1603—1620.

Elisabeth avait montré combien est fort un sceptre, à la suite des longues secousses qui ébranlent les empires, dans une main prudente et vigoureuse. Elle était morte dans la plénitude de son pouvoir, mais les circonstances qui avaient rendu longtemps nécessaire entre ses mains une autorité presque absolue, n'étaient plus les mêmes. La population protestante du royaume s'était considérablement accrue sous son long règne et ne redoutait plus rien des catholiques au dedans ou de l'Espagne au dehors : les dissidences religieuses, longtemps comprimées par la crainte au sein du protestan

tisme, tendaient à se manifester sous des formes diverses: nous avons vu aussi, sous ce règne, le commerce et l'industrie prendre un développement considérable, et le besoin de l'indépendance grandir dans le royaume, en même temps que la fortune publique. et la sécurité.

Éducation et caractère de Jacques Ier.

Dans ces circonstances toutes nouvelles, les traditions du pouvoir presque absolu des Tudors eussent été dangereuses, même sous un roi capable de régner; elles devenaient funestes avec un prince faible, malhabile, incapable d'apprécier les temps nouveaux et imbu de prétentions inconciliables avec les idées et les besoins de son époque. Tel était le fils de l'infortunée Marie Stuart, Jacques VI, roi d'Écosse, appelé, sous le nom de Jacques Ier, au trône d'Angleterre. Ses qualités mêmes n'avaient rien de royal : son éducation, confiée en partie au célèbre Buchanan, avait été très-soignée, et il montra de bonne heure de l'aptitude et du goût pour les études classiques et scolastiques; mais il étudia l'antiquité grecquè et latine plus en grammairien qu'en roi, et le résultat de ses profondes connaissances en philosophie et en théologie avait été d'ajouter aux caprices du despote, dans un esprit étroit, faux et fantasque, l'opiniâtreté dangereuse du controversiste et l'insupportable dogmatisme du pédant [1]. Sans courage comme sans dignité, il tremblait à la vue d'une épée nue; insensible d'ailleurs aux souffrances de ses sujets comme il l'avait été aux douleurs de sa mère, il apporta sur le trône la

1. Comme on demandait à Buchanan pourquoi il avait fait de Jacques un pédant, il répondit : « C'est faute d'en avoir pu faire autre chose. » (d'Israéli, *Curiosités littéraires*.)

conviction dangereuse du droit divin des princes, malgré les exemples nombreux d'infraction aux droits transmissibles par l'hérédité dans l'histoire de ses prédécesseurs[1]. Il ne sut employer, pour consolider son pouvoir, aucune des grandes forces sur lesquelles Elisabeth avait fondé le sien, l'affection, le respect et la crainte, et tandis que les princes habiles autant que hardis s'appliquent d'ordinaire à déguiser, sous des apparences libérales, l'exercice d'un pouvoir absolu de fait, Jacques, au contraire, revendiquait ouvertement le droit d'exercer une autorité illimitée[2], sans soutenir l'intolérable orgueil de ses paroles par aucune énergie dans ses actes, menaçant sans cesse et reculant toujours. Il irrita ainsi outre mesure toutes les classes de la nation, et révéla au peuple le dangereux secret de ses propres forces en lui montrant l'autorité royale impuissante à dompter une résistance imprudemment provoquée : ce fut là toute l'histoire de ce règne.

1. Il n'y avait sous Elisabeth, dit M. Hallam, pas moins de quatorze prétendants à la succession à titre héréditaire. Le titre légal de Jacques I[er] au trône était sujet à contestation, et il y a beaucoup de raisons de croire que la conscience de ce vice, dans son titre parlementaire, porta Jacques à grandir les droits inhérents à la primogéniture, comme quelque chose d'inattaquable par la législation, doctrine qui, quoique suivie par les écoles de théologie, était en opposition directe avec les lois de l'Angleterre. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*, c. VI.)

2. Jacques, dans un discours intitulé *Lois des monarchies libres*, publié en Ecosse avant son accession au trône d'Angleterre, annonçait que le roi fait des statuts et des ordonnances ou il impose telles peines qui lui semblent convenables, sans aucun avis du parlement ou des États, que les lois générales, établies par le parlement, peuvent être, de la seule autorité du roi, mitigées ou suspendues, etc. (*OEuvres du roi Jacques*.)

Les vices de cet état de choses se développèrent plus tard; mais le nouvel avénement fut marqué par un fait considérable, qui fut la réunion, pour la première fois, de toutes les îles Britanniques sous le même sceptre. Jacques régnait par succession héréditaire sur l'Écosse, et au même titre [1], dont la sanction du parlement avait fait un droit, sur l'Angleterre. L'Irlande enfin, soumise par les armes d'Elisabeth, reconnaissait aussi ses lois.

Tous les partis espérèrent d'abord en ce prince et un concert à peu près unanime accueillit son avénement; mais ses premiers actes furent déplorables et firent pressentir ce qu'il fallait attendre du nouveau règne. Effrayé de l'affluence du peuple autour de lui, Jacques prit des témoignages d'amour et de dévouement pour des symptômes d'émeute, il fit défense à la foule d'accourir sur son chemin et ordonna d'exécuter à mort, sans procès, un homme coupable de vol [2]; il irrita la noblesse en prodiguant les titres et les honneurs et créa sept cents chevaliers au début de son règne; il blessa les Anglais par les faveurs accordées sans mesure aux avides Ecossais, qui l'avaient suivi dans son nouveau royaume, et les Ecossais eux-mêmes, en marquant une inimitié toujours croissante aux puritains; il indigna enfin le parlement, en affichant la dangereuse prétention de se pas

1. Le titre héréditaire de Jacques au trône d'Angleterre était fondé sur sa descendance directe de Marguerite Tudor, fille de Henri VII, mariée au roi d'Écosse Jacques IV. Son premier droit, ou droit parlementaire, reposait sur l'acte du parlement qui avait assuré la couronne à Henri VII et à sa postérité. Ces deux droits recevaient une nouvelle force du testament de la reine. (Rapin-Thoiras, *Hist. d'Ang.*, l. XVIII.)

2. Stow, *Annales*.

ser de son concours et d'exercer une puissance sans contrôle.

Jacques cependant fit tout d'abord deux actes de prudente politique, il signa la paix avec l'Espagne[1] et maintint au pouvoir Robert Cecil, habile héritier des traditions gouvernementales de l'illustre Burleigh, son père, et qu'il créa plus tard comte de Salisbury. Il déjoua aussi, au début de son règne, plusieurs complots dangereux. Déjà, dans les guerres civiles de sa minorité, il avait vu en Écosse deux partis acharnés à se disputer le pouvoir, en s'assurant par tous les moyens la possession de sa personne, et plusieurs fois il avait failli perdre la vie ou la liberté[2]; il rencontra les mêmes périls en Angleterre. Deux conspirations, qui furent nommées l'une *the main plot*, ou le grand complot, l'autre *the bye plot*, ou le complot secondaire, furent tramées par les ennemis de Robert Cecil, dont les principaux étaient le comte de Northumberland, lord Cobham, George Brooke, lord Grey et le célèbre Walter Raleigh. Il est douteux que ceux qui trempèrent dans le premier complot fussent tous initiés Complots.

1. Cette paix que Rosny vint négocier fut cependant loin d'être populaire : elle fut considérée par un grand nombre comme l'abandon de la cause protestante en Europe ; et elle trompa les espérances des négociants anglais qui pouvaient difficilement renoncer à prendre leur part des riches moissons des Indes. (Voyez à ce sujet Hallam, *Hist. const. d'Ang.*, c. V.

2. Le complot le plus célèbre, tramé en Écosse contre ce prince, est la conspiration des deux frères Gowries, qui furent sur le point de faire le roi prisonnier dans leur propre château. Le récit détaillé le plus authentique de ce drame étrange, et qui fut publié par les ordres du roi Jacques, se trouve dans la collection de *Somers*, vol. I, p. 508-529. Quelques-uns ont pensé que l'intention des frères Gowries avait été d'assassiner le roi, d'autres présument qu'ils ne voulaient que s'emparer de sa personne. Cette opinion est la plus probable, et c'est aussi celle de Robertson. (*Hist. d'Écosse.*)

au second, et le but que les conspirateurs se proposaient, après s'être emparés de la personne du roi, est encore incertain : les uns ne voulaient que se substituer à Cecil et à ses partisans dans les conseils de la couronne; les autres portaient plus loin leurs vues et méditaient de changer l'ordre de la succession, soit en faveur d'Arabella Stuart, cousine germaine du roi, soit au profit du roi d'Espagne. Ce dernier bruit s'accrédita par les relations étroites et secrètes du comte d'Aramberg, ambassadeur de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, souverains des Pays-Bas, avec les principaux conspirateurs. Des hommes de toutes les classes de la société et appartenant aux opinions religieuses et philosophiques les plus opposées, puritains, catholiques, esprits forts, entrèrent dans ces complots : ils furent trahis, jugés et presque tous condamnés à mort. Jacques cependant usa de clémence, George Brooke et deux prêtres catholiques furent seuls exécutés. Les autres eurent leur grâce sur l'échafaud. Raleigh fut de ce nombre[1]; sa peine fut commuée en celle de la prison et il subit douze ans à la Tour une captivité rigoureuse.

De longs débats théologiques marquèrent avec les complots l'avénement du nouveau règne. On vit, à cette époque, la dissidence longtemps assoupie au sein du clergé anglais, se produire au grand jour et tendre à une séparation manifeste. Une partie de ce clergé, d'accord en cela avec beaucoup de laïques, avait une forte inclina-

1. Raleigh, contre la loi du royaume, n'avait été condamné que sur un témoignage écrit, démenti dans la suite par lord Cobham, son auteur. *State trials*, vol 1, p. 183.

tion pour les formes du culte de l'Église presbytérienne d'Écosse et s'efforçait d'obtenir de la couronne des concessions légères en apparence, mais d'une grande importance aux yeux des dissidents. L'avénement de Jacques, élevé au sein de l'Église presbytérienne, excita leurs espérances et plus de huit cents ministres de l'Église d'Angleterre signèrent, pour cet objet, une pétition fameuse qui fut nommée la pétition *millénaire* [1], et présentée au roi par une députation au nom de tous. Mais Jacques, en avançant en âge, avait pris en aversion le clergé presbytérien d'Écosse qu'il accusait de tendances républicaines et qu'il savait animé pour les libertés civiles d'un zèle ardent, souvent exprimé d'une façon trop libre et offensante pour les prétentions comme pour la susceptibilité du monarque. Le roi préférait à l'organisation égalitaire de l'Église presbytérienne puritaine, qui traitait avec lui de puissance à puissance, l'organisation hiérarchique de l'Eglise établie d'Angleterre qui le reconnaissait pour son chef. Plus il avait été contraint, dans sa jeunesse, de transiger avec la première, plus il la haïssait maintenant et s'opposait à ce qu'elle prît pied, par la dissidence, dans son nouveau royaume. Il détestait aussi le rigorisme souvent outré et l'austérité ascétique qui gagnait aux ministres presbytériens un renom de sainteté et la faveur populaire, dans laquelle, roi

Pétition millénaire.

1. On disait qu'elle était signée de mille ministres de l'Église établie, mais on n'y compta réellement que 825 signatures. Leurs objections portaient principalement sur l'abus des excommunications, l'ordination des ministres par les évêques seuls, le baptême par les évêques, le livre des prières communes, l'usage de la chape et du surplis, la lecture des apocryphes, etc. Néal, *Hist. of the Purit.* Fuller, part. II.

absolu et homme de plaisir, il voyait tout ensemble un élément dangereux pour sa politique et un reproche pour ses mœurs. Il se prononça donc tout d'abord pour l'Eglise d'Angleterre, dont il essaya d'établir l'organisation en Écosse et il avait coutume de répéter cet adage : « Plus d'évêque, plus de roi. »

Ayant reçu la pétition millénaire des mains de ceux qui demandaient une réforme dans l'Eglise et dans le clergé, il invita à une conférence quelques-uns des opposants au nombre desquels était le savant Reynolds, considéré comme le plus grand théologien de son temps. Hamptoncourt fut le lieu désigné et il s'y rendit lui même avec dix-huit évêques. Là il abaissa dans une controverse subtile et sans dignité, la majesté du rang suprême et soutint le débat, en personne et avec acharnement, sur des points la plupart fort secondaires et sans aucune importance pour la foi et pour la morale du chrétien. Il oubliait qu'en prenant fait et cause pour un côté des questions en litige, il se montrait partie avant d'être juge, ardent champion plutôt qu'arbitre; il enlevait ainsi à ses décisions jusqu'à l'apparence de l'impartialité et rendait plus profond et plus amer le ressentiment de ceux contre qui elles étaient rendues. Les évêques cependant promirent d'apporter quelques modifications au livre de prières communes et aux pratiques des tribunaux ecclésiastiques; ils concédèrent encore quelques autres points touchant le mode d'administration des sacrements de baptême et de confirmation. Après de longs débats la conférence fut dissoute, mais aucun des changements convenus ne fut accompli. La convocation du clergé redigea une longue série de nouveaux

Conférences d'Hamptoncourt 1603.

canons très-rigoureux, à l'effet d'exclure les non-conformistes de tous les droits civils[1]. La chambre des communes s'opposa en vain à leur publication. Une proclamation royale les rendit obligatoires, et l'archevêque de Cantorbéry, Bancroft, exigea du clergé officiant une conformité absolue. Un grand nombre d'ecclésiastiques refusèrent, furent destitués et réduits au dénûment avec leurs familles. Plusieurs pétitionnaires furent jetés en prison et traités avec une impardonnable rigueur. Ces procédés injustes et arbitraires étaient d'autant plus imprudents que le nombre des opposants allait toujours croissant dans l'Etat comme dans les communes. Ce fut là le principe des troubles qui prirent un si grand développement sous le règne suivant, et une des grandes causes de la tempête qui entraîna le monarque et le trône.

Le roi convoqua son premier parlement la seconde année de son règne, et, dans les proclamations publiées à cet objet, il émit les prétentions les plus absolues au droit de contrôle, non-seulement sur la composition de la chambre des communes, mais sur ses votes : telles étaient les conséquences du droit qu'il revendiquait, non-seulement d'indiquer les candidats de son choix aux électeurs, mais de casser les élections faites en opposition à ses vœux et d'emprisonner les membres dont les votes lui étaient ouvertement hostiles. Le roi trouvait, dans l'histoire du dernier siècle, de nombreux arguments à l'appui de semblables doctrines; mais, inha-

1. Par un de ces canons, toute personne qui affirme qu'un des trente-neuf articles est erroné, est excommuniée, *ipso facto*, et devient incapable de témoigner en justice, de poursuivre ses débiteurs, etc., etc. Néal, *Hist. of the Purit.*

bile à remonter des effets aux causes, il s'obstinait à considérer cette énorme prérogative usurpée par ses prédécesseurs, comme inhérente au droit divin de sa naissance [1], et non comme un résultat de circonstances exceptionnelles et du caractère particulier des princes de la maison de Tudor. Les communes de leur côté tirèrent avantage de la pénurie de Jacques, de ses habitudes prodigues, de son inconstance, de sa lâcheté même et du besoin qu'il avait perpétuellement de leurs subsides pour revendiquer leurs propres priviléges.

Ouverture du premier parlement. 1604.

Jacques ouvrit son premier parlement par un discours d'une longueur démesurée, d'un style fleuri dont l'élégance n'excluait pas le mauvais goût, et par lequel il montra tout d'abord un louable désir pour le maintien de la paix à l'intérieur et à l'extérieur. Il avait pris le premier, en montant sur le trône, le titre de roi de la Grande-Bretagne, et considérait avec raison la réunion des couronnes d'Angleterre et d'Ecosse sur sa tête, comme une garantie durable de tranquillité domestique, il conjura le parlement de cimenter cette union [2].

1. C'est un athéisme et un blasphème, dit-il, dans un discours à la chambre étoilée, en 1616, de disputer sur ce que Dieu peut faire; les bons chrétiens se contentent de sa volonté révélée dans sa parole : c'est également une présomption et une grande insolence de la part d'un sujet de discuter ce qu'un roi peut faire, ou de dire qu'il n'est pas libre d'agir comme il lui plaît. Œuvres du roi Jacques, citation de M. Hallam. — *Hist. constit.*, ch. VI.

2. Ses paroles, à cette occasion, peuvent donner une idée du langage figuré comme sans dignité qui lui était propre. Après avoir montré avec beaucoup de vérité dans l'Écosse le lieu où les étrangers abordaient pour envahir le royaume et le plus grand obstacle aux entreprises du roi d'Angleterre sur le continent, Jacques ajouta : « Que l'homme n'entreprenne donc point de sépa-

Le roi parlant ensuite de son désir de maintenir la paix religieuse dans le royaume, annonça l'intention de poursuivre et d'anéantir, s'il était possible, la secte des puritains et des novateurs : « qui ne diffèrent pas tant de nom, dit-il, dans leurs dogmes, que dans leur gouvernement et dans leur égalité [1]. Ce sont des gens toujours mécontents du gouvernement présent, et incapables de souffrir aucune supériorité, ce qui fait que leur secte ne doit être soufferte dans aucun gouvernement bien ordonné. » Il fit voir une grande partialité pour les catholiques et se montra disposé à adoucir toutes les lois portées contre ceux d'entre eux qui voudraient renoncer à la doctrine par laquelle le pape est considéré, non-seulement comme le père spirituel des chrétiens, mais *comme leur maître au temporel avec puissance absolue*, dit-il, *jusqu'à renverser les rois de leur trône*. Il priait le parlement en termes convenables de subvenir aux besoins de l'État et de la couronne, et se disait résolu à consacrer sa vie et tous ses efforts au bonheur de ses sujets.

Les premiers différends entre le roi et les communes eurent lieu lors de l'examen des mandats, au sujet d'une élection, celle de sir Francis Godwin, cassée par le chancelier, et qui fut maintenue par la chambre

rer ce que Dieu a conjoint. Je suis le mari; l'île est ma femme légitime. Je suis la tête, elle est le corps; je suis le berger, les Anglais et les Écossais sont mon troupeau : j'espère donc qu'il ne se trouvera personne assez déraisonnable pour vouloir que moi, qui suis un roi chrétien sous l'Évangile, je tombe dans le crime de polygamie, que je sois mari de deux femmes; qu'étant une seule tête, je me joigne à un corps double et monstrueux. »

[1] C'est-à-dire dans l'égalité qu'ils mettent entre tous les ministres de leur religion. — (Rapin-Thoiras.)

Débats sur l'élection de sir Francis Godwin. 1604.

malgré la décision contraire des juges royaux. Cet acte d'indépendance fut suivi d'une adresse au roi dans laquelle les communes, après avoir réclamé pour leurs priviléges, élevèrent des plaintes contre l'exercice de certains droits qui dérivaient de l'organisation féodale de la monarchie et semblaient jusqu'alors inséparables des prérogatives de la couronne : les principales réclamations eurent pour objet les charges de la tenure militaire, l'approvisionnement de la cour et enfin l'abus de la tútelle en chevalerie qui, depuis la conquête normande, attribuait au souverain la tutelle du vassal jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt et un ans, et la disposition de ses revenus sans rendre compte des profits. Les communes en demandèrent la suppression, et s'élevèrent aussi avec force contre l'abus des juridictions ecclésiastiques.

L'imprudente véhémence avec laquelle le roi, dès l'ouverture du parlement, s'était élevé contre les dissidents ou puritains, tandis que le nombre de ceux-ci allait toujours croissant, fut en grande partie cause de l'attitude nouvelle et hardie, quoique profondément respectueuse, que prirent les communes au début du règne. Jacques, ayant donné à entendre, dans sa réponse à leur adresse, que leurs priviléges n'étaient que des concessions de la couronne, elles préparèrent un projet d'apologie où elles énumérèrent soigneusement les droits et principales prérogatives inaliénables dont les communes d'Angleterre, dirent-elles, étaient en possession de temps immémorial, et elles montrèrent la cour du parlement élevée à un degré incomparable, au-dessus de toutes les cours du royaume, ne recevant

la loi d'aucune, tandis que toutes recevaient les siennes[1].

Il n'est pas certain que cette apologie ait été présentée au roi, mais il en eut connaissance et, sans attendre le vote douteux d'un subside, il prorogea le parlement jusqu'à l'année suivante[2].

Les catholiques anglais avaient vu avec joie l'avénement de Jacques, et ils s'étaient flattés, non sans raison, que le fils de Marie Stuart adoucirait les rigueurs qu'Elisabeth avait fait peser sur eux. Le roi en effet avait tout d'abord annoncé des intentions bienveillantes pour ceux qui renonceraient à la doctrine de la suprématie temporelle du pontife romain. Les ardents catholiques n'admirent point une distinction semblable, et les lois pénales faites contre eux sous le dernier règne n'étant point abrogées, ils en conçurent un ressentiment d'autant plus profond qu'ils avaient espéré davantage. Ce fut la cause ou le prétexte de l'effroyable complot connu dans l'histoire sous le nom de la *Conspiration des poudres*.

Conspiration des Londres. 1605.

Deux catholiques d'une naissance distinguée, Catesby et Piercy, entraînèrent quelques fanatiques dans la plus dangereuse et la plus criminelle des entreprises. La mort du roi, dans leur pensée, n'assurerait point suffisamment le triomphe de leur Église : ses enfants lui succéderaient et, à leur défaut, le parlement lui trouve-

1. Hallam, *Hist. constit. d'Ang.*, c. VI.

2. Dans une lettre du roi à un de ses ministres, et dans laquelle il fait allusion à cette apologie des communes, il termine ainsi : « J'aimerais mieux vivre ermite dans une forêt que roi d'un peuple pareil à la bande de puritains qui gouverne la chambre basse. » (MS. en la possession de M. Hallam.)

rait un successeur protestant. Le seul moyen qu'ils eussent de donner des chances de succès à une insurrection catholique et à l'élection d'un souverain de l'Église romaine était de se débarrasser tout ensemble du roi, de ses enfants et du parlement, et ils imaginèrent, à cet effet, de faire sauter, à l'inauguration du parlement prochain, la salle où il tiendrait séance. Les conjurés s'associèrent plusieurs personnes, et, entre autres, un nommé Fawkes, officier très-résolu, au service de l'Espagne. Ils s'unirent par le double lien du serment et de la communion, et Fawkes, s'étant chargé de l'exécution, loua, sous la chambre des lords, un lieu qui servait de dépôt pour le charbon et y introduisit en secret plusieurs barils de poudre. Tout était prêt pour l'immense attentat et l'heure était proche lorsque le lord Monteagle reçut un billet d'une main inconnue : « Mylord, lui disait-on, si vous tenez à la vie, prétextez quelque excuse qui vous dispense d'assister au parlement : car, quoiqu'il n'y ait aucune apparence d'agitation, ce parlement, soyez-en sûr, recevra un coup terrible, et nul ne verra d'où il vient. » Cette lettre, portée d'abord au comte de Salisbury, fut mise ensuite sous les yeux du roi qui devina la vérité et ordonna d'explorer le sol sous le lieu même où le parlement devait s'assembler. Fawkes avait passé, dans le caveau souterrain, la nuit qui précédait le jour de l'inauguration, et ce jour même, 5 novembre 1605, il fut saisi au moment où il en sortait. On trouva sur lui trois mèches, et l'on découvrit les barils de poudre cachés sous des fagots. Conduit devant le roi, Fawkes avoua son projet et prétendit n'avoir pas de complices : appliqué à la torture,

il persista dans le silence. Cependant, instruits de la découverte du complot et se croyant trahis, tous les conjurés au nombre de quatre-vingts se réunirent en armes au château d'Holbach, résolus à soutenir un siége et dans l'espoir que les catholiques des environs leur viendraient en aide; mais personne ne se joignit à eux. Ils ne perdirent pas courage et ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leur vie : une explosion en blessa plusieurs, quelques-uns s'évadèrent, les plus déterminés se défendirent jusqu'à la mort contre le sheriff et les soldats. Catesby, Piercy et plusieurs autres tombèrent mortellement blessés, quatre conjurés furent faits prisonniers et subirent le supplice des traîtres : leurs aveux avaient inculpé le père Garnet et deux autres jésuites, et ceux-ci se réfugièrent sur le continent; le premier tomba aux mains de la justice, fut condamné à mort et obtint un sursis pendant lequel le roi lui-même voulut l'interroger. Le malheureux ayant osé disputer contre le monarque et soutenir des doctrines dont les conséquences poussaient à la révolte et au régicide, Jacques l'abandonna, et Garnet, coupable de non-révélation de complot, périt écartelé.

Serment d'allégeance.

Cette conspiration redoubla l'aveugle animosité de la multitude contre les catholiques, elle remplit le parlement d'horreur et d'épouvante et amena entre les chambres et le roi un rapprochement momentané qui se manifesta par deux actes importants qui furent, l'octroi d'un subside très-considérable au monarque, et en même temps le vote d'un serment obligatoire pour tous les sujets du roi sans aucune exception relative aux opinions religieuses. Ce serment fut appelé *ser-*

ment d'allégeance, c'est-à-dire de soumission et d'obéissance au roi, comme souverain indépendant de toute autre puissance de la terre : il était fort différent de celui de *suprématie* qui, prescrit sous Henri VIII, obligeait à reconnaître le roi pour chef suprême de l'Église d'Angleterre et qui était contraire à la doctrine romaine, tandis que le serment d'*allégeance* était acceptable aux yeux de tout catholique qui ne pensait pas que le souverain pontife eût le droit de déposer les rois et de disposer de leurs royaumes. Le pape Paul V fit néanmoins défense de le prêter aux catholiques anglais, et le bref qu'il rendit à cette occasion, le 10 des calendes d'octobre, fut confirmé l'année suivante par une autre bulle dans laquelle il montra le salut des fidèles en péril par ce serment [1]. Tous ceux qui refusèrent de s'y soumettre furent nommés *catholiques récusants*, et demeurèrent seuls exposés aux peines portées par les anciennes lois dont Jacques cependant adoucit pour un grand nombre les cruelles rigueurs [2].

Débats sur les droits de douane.

La querelle entre le roi et son parlement fut rallumée dans cette session au sujet d'une modification arbitraire faite au tarif des douanes par la couronne, qui établit un droit sur les raisins de Corinthe en surplus de la taxe votée au début du règne et pour toute sa durée dans le

1. Rapin-Thoiras, *Hist. d'Ang.*, t. XVIII. — Le bref du pape condamnait le serment d'allégeance comme illégitime, parce qu'il contenait, était-il dit, plusieurs choses contraires à la foi et au salut. (Lingard, *Hist. d'Ang.*, c. V.)

2. Voyez l'apologie du roi au pape, par rapport aux catholiques. (Rapin-Thoiras, *ubi supra*.)

statut de *tonnage* et *poundage* [1]. Un négociant, nommé Bates, refusa le payement et fut condamné par la cour de l'Echiquier. La question fut soumise aux juges royaux qui opinèrent pour la couronne, déclarant que toutes les affaires relatives aux douanes ou aux marchandises importées, étant relatives au commerce extérieur, étaient, à ce titre, comme tous les traités avec l'étranger, du ressort de la prérogative royale. Celui qui a pouvoir sur la cause, dirent-ils, doit aussi l'avoir sur les effets : les ports de mer sont les ports du roi qu'il peut ouvrir et fermer à volonté [2]. Les communes réclamèrent contre cette doctrine qu'elles considérèrent comme subversive des lois du royaume; le roi annonça l'intention de résoudre la question par la législature, et elle demeura en litige jusqu'à la fin de son règne. Un nouveau dissentiment éclata en

1. Le statut intitulé, *Confirmatio chartarum*, rendu dans la 25e année du règne d'Edouard Ier, plus clair et plus précis dans ses expressions que la *grande Charte*, abolissait tous *aides, droits et prises*, à moins que ce ne fût du consentement des communes du royaume, et pour le profit commun, excepté les anciennes aides et prises dues et ordinaires. Le roi, en conséquence, renonça formellement aux droits qu'il avait récemment mis sur la laine; ainsi la lettre du statut et les faits sont d'accord pour établir que les impôts sur les marchandises dans les ports, auxquels seuls le mot de prise était applicable, ne pouvaient pas plus être levés en vertu de la prérogative royale seule que les taxes antérieures sur les biens fonciers ou mobiliers, connus à cette époque sous le nom d'aides et de tailles. Les Plantagenets violèrent plusieurs fois ce privilége de la nation : la maison de Lancastre le respecta, et depuis Henri V le droit de *tonnage* et de *poundage* fut accordé pour la vie du roi dans le premier parlement de chaque règne. La reine, Marie Tudor, fut la première de sa dynastie qui ait porté atteinte à ce droit en frappant d'une taxe arbitraire les draps exportés au delà des mers et les vins importés de France. Les marchands réclamèrent contre cette prétention abusive. La question demeura suspendue sous le règne suivant. (Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, ch. VI.)

2. On vit les barons de l'Echiquier du roi Jacques conspirer contre les libertés fondamentales dont tout Anglais a hérité. (Hallam, *ibid.*)

tre les communes et le roi à l'occasion de son projet de prédilection pour l'union intime et défensive de l'Angleterre et de l'Ecosse. Ce projet, éloquemment soutenu par l'illustre François Bacon, solliciteur général pour la couronne, dans la session de 1606, rencontra d'invincibles obstacles dans les préjugés de l'époque et dans la jalousie de la nation anglaise. Le roi lui-même manda pour cet objet les deux chambres en sa présence, mais ne put réussir à les convaincre ni par la persuasion ni par la menace : il n'obtint d'elles que la révocation des lois réciproquement hostiles aux sujets des deux couronnes [1] et l'union fut ajournée (1607). Cet échec d'une part, et d'autre part les plaintes annuelles des communes au sujet des prodigalités royales, de l'abus des proclamations et d'autres griefs, lassèrent le roi, il prit les débats parlementaires en dégoût et en haine, et par deux prorogations successives le parlement fut ajourné au 19 février de l'année 1610.

Jacques régnait déjà depuis trois ans, et n'avait su gagner par aucun acte l'estime et l'affection de son peuple. Affranchi du contrôle de son parlement, il s'adonna sans mesure et tout entier à ses goûts favoris, partageant son temps entre les plaisirs de la chasse, de la table et des spectacles [2]. Sa femme, Anne de Danemark, qui unissait

1. La naturalisation en Angleterre des sujets écossais, nés après l'avénement de Jacques, et qui étaient désignés sous le nom de *Postnati*, fut admise par la décision des juges royaux.

2. Le roi prenait deux fois la semaine plaisir à voir combattre les coqs. (Boderie, 1-56). Les gages des maîtres des coqs, portés a 200 livres sterling par an, équivalaient aux émoluments de deux secrétaires d'État. (Extrait des revenus du roi, p. 45-48.)

de grands talents à beaucoup d'esprit, et qui après avoir quelquefois en Écosse pris en main les rênes de l'État, et fait rougir le roi de sa faiblesse, avait cessé d'intervenir dans la politique depuis l'avénement de Jacques au trône d'Angleterre, ne parut plus occupée, comme son époux, que de jeux, de bals et de festins où les plus nobles convives se montraient souvent dans un honteux état d'ivresse[1].

Prétentions du primat Bancroft

Le complet abandon que le roi faisait de son autorité à ses ministres, ne diminuait en rien à ses yeux l'opinion exagérée qu'il en avait conçue, et ses prétentions au pou voir absolu étaient soutenues par le primat Bancroft, successeur de Witgift, et qui possédait presque au même degré deux ardentes passions, la haine contre les dissidents

1. Les détails suivants d'une fête donnée en Angleterre, au roi de Danemark Christian IV, sont un curieux spécimen des mœurs de l'époque. Après le dîner, dit un des assistants, on donna la représentation du Temple de Salomon ; l'arrivée de la reine de Saba se fit, ou pour mieux dire, devait se faire... La dame qui jouait le rôle de cette reine, apportait les dons les plus précieux à leurs majestés, mais oubliant les marches qui montaient sous le dais, elle jeta la cassette sur les genoux de sa majesté danoise et tomba à ses pieds ou bien plutôt sur son visage ; il y eut beaucoup de bruit et de confusion, on se servit de nappes et serviettes pour tout nettoyer, sa majesté alors se leva et voulut danser avec la reine de Saba, mais il tomba lui-même et s'humilia devant elle. On l'emporta dans une autre chambre et on le mit sur un lit de parade qui n'était pas médiocrement gâté par les présents de la reine. La fête et la parade continuèrent, beaucoup de personnes portaient des présents et tombaient, car le vin leur était monté au cerveau. On vit enfin paraître dans de riches habillements *l'Espérance*, *la Foi* et *la Charité*. L'espérance essaya de parler, mais elle avait tant bu que ses efforts furent inutiles, et elle se retira ; la foi était alors toute seule, mais elle quitta la cour tout en chancelant, la charité vint aux pieds du roi et parut vouloir couvrir la foule des péchés que ses sœurs avaient commis, elle fit la révérence et des présents, elle revint alors vers l'Espérance et la Foi qui étaient malades dans une salle basse « *nugæ antiquæ*. »

et l'ambition d'une juridiction spirituelle sans contrôle. Il espérait, en flattant la faiblesse du roi, en approuvant les théories les plus extravagantes sur l'étendue de sa prérogative, que le monarque à son tour se montrerait favorable aux siennes et prendrait fait et cause pour l'indépendance de la juridiction ecclésiastique vis-à-vis les cours de la loi civile et commune [1], et en cela il ne s'abusait pas. Les cours avaient coutume, depuis le règne de Henri II, de délivrer des arrêts nommés arrêts de prohibition toutes les fois que les cours spirituelles transgressaient leurs propres limites. Les prélats faisaient de fréquentes plaintes contre ces prohibitions qui tendaient à maintenir le droit des sujets à être jugés selon la loi commune, et l'archevêque Bancroft avait présenté en 1605 à la chambre étoilée, au nom du clergé, une pétition en vingt-cinq articles qui furent appelés par lord Coke *articuli cleri* (articles du clergé) et qui avaient pour but de faire considérer les arrêts de prohibition comme un empiétement des cours civiles sur les cours ecclésiastiques. L'autorité du roi, disait l'archevêque, était suffisante pour réformer cet abus, toute juridiction temporelle et spirituelle étant attachée à la couronne. Les juges royaux répondirent avec fermeté à chacun de ces articles, et firent maintenir, en principe et en fait, que le cours de la justice établie par les lois ne pouvait être changé que par un acte du parlement.

Articuli cleri.

1. Bancroft fit de la suprématie royale sur l'Église, qu'il avait été obligé de reconnaître et qu'il fit profession d'exagérer, l'instrument de son indépendance à l'égard de la loi. Dans la réforme précipitée, faite dans la religion du royaume, rien n'avait encore été retranché de la juridiction ecclésiastique des évêques. (Hallam, t. II, ch. VI.)

L'archevêque se vengea de cet échec sur les malheureux puritains qu'il obligeait à se conformer extérieurement au culte de l'Église anglicane : plusieurs émigrèrent alors et allèrent chercher au loin dans la Virginie, découverte sous le règne précédent par sir Walter Raleigh, une terre où il leur fût permis de rendre publiquement à Dieu le culte adopté par leur conscience. Beaucoup d'autres dissidents se préparaient à suivre leur exemple, mais l'archevêque obtint un édit par lequel défense leur était faite d'émigrer sans l'aveu du monarque. Les proclamations royales étaient mises par leur auteur au niveau des lois. Jacques recourut, par elles, en l'absence des chambres, à divers expédients pour se procurer de l'argent : il vendit dans ce but plusieurs monopoles, entre autres celui de l'alun et de la fabrication des draps; ce fut un des griefs énumérés par ces communes dans la nouvelle session qui s'ouvrit en 1610.

Émigrations des puritains.

Les prétentions du roi reçurent à cette époque un nouvel échec à l'occasion d'un livre dédié au primat, par son auteur, le docteur Cowel, et dont Jacques autorisa l'impression. Ce livre contenait les maximes les plus outrées touchant la prérogative royale. Il y était dit que le roi n'est pas lié par les lois, mais par le serment qu'il a fait à son couronnement; que le roi n'est pas tenu de convoquer le parlement pour faire les lois, mais qu'il peut en faire seul en vertu de son pouvoir absolu; que le roi fait une grande faveur à ses sujets lorsqu'il veut bien demander leur consentement pour l'imposition des taxes. Ces propositions provoquèrent le ressentiment des communes, qui s'entendirent avec les pairs pour les combattre, et le roi ne put dérober l'auteur à un châtiment rigoureux

Livre de Cowel.

qu'en ordonnant la suppression de ce livre dont les maximes étaient les siennes.

Politique de Robert Cecil, comte de Salisbury.

Si le caractère du roi Jacques eût été au niveau de ses prétentions, et s'il eût possédé des talents guerriers, on aurait vu commencer et probablement avorter sous son règne la révolution qui éclata sous celui de son fils[1]; mais il évita jusqu'à la fin une rupture ouverte, ne soutenant jamais par ses actes la témérité de ses paroles. Il avait encore pour principal ministre le fils du célèbre Burleigh, Robert Cecil, créé par lui comte de Salisbury, et plus récemment lord trésorier, et qui, formé à la grande école de son père, tenta de faire prévaloir dans les conseils de Jacques la politique d'Élisabeth. Il s'y montra fidèle, seul entre ses collègues, dans ses relations avec les cours étrangères, et continua à soutenir les intérêts de la cause protestante. C'est par son entremise que fut signée la trêve de Douze ans entre les Provinces-Unies révoltées et l'Espagne, et, lorsqu'après la mort du duc de Clèves et de Juliers, en 1609, la paix européenne faillit être troublée par les nombreux prétendants à sa succession, Salisbury se prononça contre l'empereur Rodolphe II qui s'en était emparé en s'arrogeant le droit d'arbitrage, et il porta Jacques Ier, malgré lui, à s'associer aux plans conçus par Henri IV pour l'abaissement de la maison d'Autriche[2],

1. M. Macaulay exprime cette opinion avec force. (*Hist. d'Angl.* depuis Jacques II, ch. I.)

2. La question était, non pas la succession de Clèves et de Juliers, mais de savoir si la maison d'Autriche et l'Église de Rome, l'une et l'autre sur leur déclin, recouvreraient leur lustre et leur grandeur dans ces contrées de l'Europe. (Winwood's, *Mémorials*, t. III, citat. de M. Hallam.)

vastes projets dont l'assassinat de ce grand prince en 1610 empêcha l'exécution.

Salisbury était également habile dans l'art, difficile autant qu'indispensable pour un ministre de la couronne d'Angleterre, de diriger la chambre des communes. Il se montrait soigneux de ses priviléges et lui faisait entrevoir le redressement des griefs et la suppression des abus comme la récompense nécessaire de sa générosité envers le monarque dont les dettes étaient énormes et dépassaient de beaucoup le revenu annuel. Les plaintes des communes portaient principalement sur les taxes arbitrairement établies dans les ports de mer, sur les châtiments infligés sans jugement légal, par l'abus de la juridiction ecclésiastique et des proclamations royales qui se multipliaient sans cesse, usurpant l'autorité qui n'appartient qu'aux lois. Salisbury accueillit ces plaintes et demanda aux communes un subside fixe et perpétuel de 200,000 livres en échange du redressement de leurs nombreux griefs et de l'abolition de la cour des tutèles, source d'abus, de vexations et de ruine pour les familles, et l'un des priviléges les plus onéreux exercés par la couronne en vertu des tenures féodales. Les communes hésitèrent et Jacques prorogea le parlement qu'il convoqua de nouveau en octobre. Elles se montrèrent alors moins disposées encore à conclure le contrat proposé par Salisbury, à cause de la défiance que leur inspiraient le caractère du roi, la rapacité des Écossais qui peuplaient sa cour et l'absence de toute garantie sérieuse [1]. La dissolution du parlement suivit de près sa convocation : il fut cassé après avoir subsisté

1. Hallam, *Hist. constit.*, ch. VI.

sept années. Depuis lors, et durant le long espace de dix ans, le roi ne convoqua plus de parlement qu'une seule fois, en 1614. Celui qu'il réunit à cette époque se montra résolu, plus encore que les précédents, à s'opposer aux empiétements perpétuels de la prérogative royale; il fut dissous après avoir siégé deux mois à peine, et sans avoir passé un seul bill, et les membres qui avaient montré le plus d'indépendance dans leurs paroles ou dans leurs actes furent jetés en prison. Le roi, réduit alors aux revenus ordinaires de la couronne, insuffisants pour un prince prodigue, eut recours à tous les expédients mis en usage par ses prédécesseurs et par lui-même, source d'abus perpétuels auxquels il ajouta la vente des dignités du royaume. Il institua vers le même temps le nouveau titre de *chevalier baronnet* qu'il vendit au prix de 2,000 livres sterling. Le nombre des baronnets fut porté à deux cents, et Jacques en créa la moitié en instituant l'ordre.

Second parlement. 1614.

Création des baronnets.

Le roi perdit à cette époque son fils aîné, le prince Henri, doué de dons heureux et dont la popularité naissante lui faisait ombrage. L'année suivante, mourut le lord trésorier Salisbury, et le peu qui s'était conservé, dans les conseils de la couronne, de la grande politique d'Elisabeth, fut comme enseveli dans sa tombe. Jacques Ier suivit alors en liberté ses penchants, qui le portaient vers une alliance avec la cour d'Espagne et s'abandonna plus complétement à ses favoris auxquels il prodigua une tendresse aveugle et des dons insensés.

Mort du prince Henri. 1611.

Le premier qui grandit rapidement dans la faveur royale, sans posséder aucun autre avantage que des dons extérieurs, fut un jeune Écossais nommé Robert Carr. Introduit auprès de Jacques par lord Hay à l'occasion d'un

Élévation et chute de Robert Carr.

tournoi, Carr fut renversé de cheval et se cassa la jambe au moment où il présentait au roi un bouclier. Cet accident autant que sa bonne mine attirèrent sur lui les regards du monarque, qui le fit transporter dans son appartement, le soigna et entreprit de former lui-même son intelligence en l'instruisant dans la langue latine et en l'initiant aux affaires. Puis, soit par un caprice étrange et passionné, soit par une vanité excessive qui lui fit voir dans son propre élève un mérite supérieur à tous ses dons, Jacques le combla immédiatement et sans relâche de biens et d'honneurs; il le fit chevalier, puis vicomte de Rochester, il le décora de l'ordre de la Jarretière et l'admit dans son conseil privé. Après la mort de Salisbury, Rochester hérita de son crédit et de sa puissance et fut créé comte de Somerset. Il se maintint à ce faîte aussi longtemps qu'il se laissa guider par les avis prudents de son conseiller, sir Thomas Oversbury; mais lorsqu'il les méprisa, sa chute fut aussi rapide que l'avait été son élévation, et il s'y mêla des circonstances tragiques. Rochester, aveuglé par une folle passion, avait épousé une femme divorcée d'avec le comte d'Essex, malgré tous les efforts d'Oversbury pour l'éloigner d'elle. Cette femme en conçut contre Oversbury un implacable ressentiment; elle se vengea en le faisant jeter en prison, et poussa plus tard la fureur jusqu'à le faire empoisonner. Son influence sur son mari était absolue, et la voix publique accusa Rochester lui-même de complicité dans ce meurtre. Les deux époux furent traduits en jugement, convaincus et condamnés; mais Somerset était maître d'importants secrets : le roi eut peur et laissa la vie aux coupables qui, rendus à la liberté, après un long emprisonnement, achevèrent dans la dis-

grâce et en s'accablant d'une haine réciproque, une existence flétrie et déshonorée (1615)[1].

Georges Villiers lui succède.

Depuis quelques années déjà, un autre favori plus dangereux et dont le nom est inséparable des malheurs qui accablèrent plus tard ce royaume, s'était élevé dans les bonnes grâces du monarque ; c'était Georges Villiers, fils cadet d'une famille honorable, et distingué, comme Somerset, par des dons extérieurs auxquels il joignait une parole séduisante. Il avait un grand fonds de générosité naturelle[2] et possédait plusieurs des dons brillants fort estimés dans les cours, sans aucun des grands talents qui font l'homme d'État[3]. Il fut produit aux regards de Jacques, par les ennemis de Somerset, et lorsque déjà la fortune de ce grand favori commençait à chanceler : Villiers contribua à précipiter sa chute, en inspirant au roi pour lui-même un engouement insensé. Il trouva le moyen d'intéresser la reine à sa fortune qui, en peu d'années, s'éleva plus haut que celle de son rival : le roi accumula sur lui scandaleusement les titres et les honneurs ; il le créa successivement vicomte de Villiers, comte, marquis, puis duc de Buckingham, chevalier de la Jarretière, grand écuyer, gardien des cinq ports, premier juge du ban du roi, gouverneur de Westminster, connétable de Windsor et lord grand-amiral d'Angleterre. Tant de dignités sur une même tête demandaient une fortune qui fût en rapport avec elles : Jacques accrut, pour la lui faire, sa propre pénurie, et vendit en l'année 1616 pour

1. State trials, t. I.
2. Clarendon, *Hist. de la rébellion*, l. I.
3. Hume.

Restitution des villes des Provinces Unies. 1616.

2,700,000 florins aux états généraux des Provinces-Unies plusieurs villes qu'Élisabeth avait gardées comme caution des sommes trois fois plus considérables avancées par elle pour leur défense.[2] Ces provinces, dont Élisabeth et Henri IV avaient secondé l'affranchissement, étaient alors gouvernées par le stathoudre Maurice de Nassau, prince d'Orange, fils de l'illustre Guillaume le Taciturne : mais l'influence du grand pensionnaire Barnevelt balançait au sein des états généraux celle de Maurice. Barnevelt désirait ardemment la paix, et il avait été le principal auteur de la trève de Douze ans, conclue en 1609 entre les Provinces-Unies et l'Espagne, sous la médiation de l'Angleterre, et de laquelle date véritablement l'indépendance de ces provinces et leurs glorieuses destinées [2].

Modifications apportées au culte en Écosse.

Après avoir restitué leurs villes aux Hollandais, Jacques alla visiter l'Écosse, son ancien royaume, où il parut presque uniquement occupé des affaires ecclésiastiques : il avait antérieurement relevé l'épiscopat dans l'Église presbytérienne, et il parvint, en bannissant plusieurs ministres et en intimidant les autres, à faire adopter dans le culte, par le parlement écossais, quelques rites et quelques ornements en usage dans l'Église anglicane : mais ces légers succès, plus apparents d'ailleurs que réels, obtenus en opposition avec le vœu national, compromirent l'autorité du monarque et furent peu durables.

1. Jacques cependant inclinait dès lors pour l'Espagne, et il fit dire à cette puissance que si elle eût demandé sa médiation, elle n'eût point été obligée de renoncer à ~~la souveraineté~~ sur les états généraux. (Winwoods, *Mémorials*.)

2. Le roi avait fait aussi avec les états un traité séparé pour garantir la durée de la paix entre eux et l'Espagne aussitôt qu'elle serait conclue. (Rymer, t. XVI.)

Situation de l'Irlande.

L'Irlande aussi occupa l'attention du roi dans la première période de son règne. Une révolte des indigènes avait éclaté dans cette contrée, et en particulier dans la province d'Ulster, après la mort d'Élisabeth. Les habiles et promptes mesures du lord député Montjoy y rétablirent la puissance anglaise; mais cette rébellion fut cause que la plupart des terres de l'Ulster échurent à la couronne par confiscation : une foule d'anciens possesseurs furent expulsés et remplacés par des colons anglais. Ceux-ci introduisirent de grandes améliorations dans la culture des terres, comme dans les lois, en abolissant les funestes coutumes dites de *Gavelkind* et de *Tanistry* [1]; mais ils voulurent aussi détruire le catholicisme dans l'île et imposer par la violence leur culte et leurs usages à un peuple au milieu duquel ils s'étaient établis; ils soulevèrent ainsi une résistance qui dure encore, et le ressentiment de l'oppression que l'Angleterre fit longtemps peser sur eux, a effacé dans le cœur des Irlandais le souvenir des avantages qu'ils lui doivent.

Expédition transatlantique de sir Walter Raleigh.

Les esprits à cette époque étaient encore préoccupés des résultats merveilleux qu'avaient eus, dans le siècle précédent, les entreprises transatlantiques de quelques hommes audacieux, parmi lesquels sir Walter Raleigh s'était acquis un brillant renom. Il languissait depuis treize ans

1. Nous avons déjà vu que la terre en Irlande, par la coutume de *Gavelkind*, était partagée entre tous les mâles légitimes ou illégitimes de la famille du clan et qu'à la mort de chacun d'eux, le chef faisait un nouveau partage de toutes les terres. Il en résultait que nul n'ayant de possession assurée ou durable ne se mettait en peine de faire sur son bien des travaux dont il n'avait pas l'espérance de recueillir le fruit. Les chefs, nommés aussi *Tanists*, étaient élus et non héréditaires : leur élection donnait lieu à des guerres affreuses, et ils se soutenaient par la violence et les rapines. (Hume, règne de Jacques Ier.)

captif, charmant ses loisirs par la composition d'une histoire du monde, avidement lue, et qui rappela sur lui l'attention et l'intérêt général. Raleigh, fatigué de ses fers, répandit le bruit qu'il avait découvert jadis, dans son voyage à la Guyane, une mine d'une grande richesse, et il obtint du roi la permission de conduire à sa recherche une flottille de quatorze bâtiments, frêtés pour cette expédition par de riches négociants de Londres. Toute attaque contre les possessions espagnoles fut sévèrement interdite à Raleigh qui, après avoir traversé l'Océan et remonté l'Orénoque, explora, sans trouver les trésors qu'il cherchait, une contrée jadis découverte par lui, et dont les Espagnols se disaient maintenant seuls possesseurs. A la suite d'une querelle occasionnée par des prétentions rivales, Raleigh attaqua et enleva dans ces parages la petite ville espagnole de l'Orénoque où il ne fit aucune prise importante. Ses compagnons désappointés et désabusés l'obligèrent à retourner avec eux en Angleterre, où il eut à se défendre tout ensemble contre ceux qui l'accusaient de les avoir séduits et trompés, et contre le représentant de la cour d'Espagne, justement irrité de l'insulte faite à son drapeau en pleine paix et au mépris du droit des nations. Raleigh fut arrêté de nouveau, et la sentence qui l'avait condamné à mort treize ans auparavant, fut reproduite. Sa renommée, sa valeur, ses talents d'homme de guerre et d'écrivain, ses anciens services et ses longues souffrances, les prières de la reine enfin qui intercéda pour lui, rien ne put émouvoir Jacques en sa faveur. Raleigh fut sacrifié surtout au juste ressentiment de la cour d'Espagne, dont le roi d'Angleterre recherchait l'amitié : sa fer-

Son supplice. 1618. meté ne se démentit pas sur l'échafaud : il toucha du doigt le tranchant de la hache : « Remède aigu, dit-il, mais qui guérit de tous les maux. » Puis après avoir prié avec ferveur et harangué les assistants, il s'agenouilla pour mourir. Jamais personne peut-être, depuis Thomas More, n'avait montré sur l'échafaud un esprit aussi libre, aussi complétement dégagé de toute préoccupation pénible. Il donna lui-même le signal à l'exécuteur : sa tête tomba, mais son corps demeura dans la même position près du bloc, ferme, inébranlable comme son cœur (1618).

Quelque intérêt que cet homme éminent et célèbre ait excité dans son pays par ses longues infortunes et par sa mort, il était bien réellement coupable pour avoir violé ses instructions et compromis la paix de l'Angleterre avec un royaume ami [1]. Le seul et véritable tort de Jacques, dans cette occasion, est d'avoir fait exécuter Raleigh sans un nouveau jugement, et en vertu d'une sentence antérieure dont il paraissait l'avoir lui-même relevé en lui confiant le commandement d'une expédition importante et nouvelle. Mais, en plusieurs autres circonstances, le roi donna carrière à son humeur vindicative et irritable jusqu'à la cruauté. Il serait difficile de trouver dans l'histoire l'exemple d'une plus grande barbarie que le traitement qu'il fit subir à un vieil ecclésiastique, nommé Peacham, coupable d'avoir prononcé une harangue où le monarque et sa prérogative étaient en butte à quelques attaques violentes et amères. Peacham ne prêcha point ce sermon qu'il conserva

Condamnation de Peacham.

1. Stowe, *Annales*, 952.

en manuscrit. Néanmoins il fut jeté en prison par l'ordre du roi dont le solliciteur général, François Bacon, avait la faveur, et l'on vit l'homme dont la science devançait de si loin son époque, reculer vers le passé pour emprunter un usage féroce aux âges de la barbarie. Peacham fut, par ses ordres, livré aux bourreaux et interrogé dans les angoisses de la torture [1]. On ne put tirer de lui aucun éclaircissement touchant les motifs pour lesquels il avait écrit ce sermon. Le roi vit dans ce seul fait un crime de trahison et poursuivit la condamnation avec acharnement. Peacham fut condamné à mort, mais non exécuté, et mourut en prison.

Arabella Stuart.

La conduite de Jacques envers son infortunée parente, Arabella Stuart, ne fut pas moins cruelle. Il n'y avait aucune preuve qu'elle eût trempé dans le complot tramé par quelques-uns au début du règne pour mettre la couronne sur sa tête : Jacques la tint néanmoins dans une surveillance étroite, et la voua dans sa pensée à un célibat perpétuel. Arabella s'unit pourtant, par un mariage secret, à William Seymour qui lui-même pouvait un jour prétendre au trône comme descendant de Henri VII. Le roi l'ayant su, donna l'ordre d'emprisonner les époux : tous deux échappèrent séparément et Seymour aborda sur la côte de Flandre : sa malheureuse femme fut prise en mer, ramenée à Londres et enfermée à la Tour où le désespoir troubla sa raison et où elle mourut après quatre années de captivité, triste et intéressante victime à ajouter à cette longue liste de

1. Avant la torture, pendant la torture, dans les intervalles de la torture, et après la torture. (Dalrymple.)

martyrs pour qui les faveurs de la fortune, en les rapprochant du trône, n'ont été qu'une source d'amères douleurs et de disgrâces mortelles [1].

Le roi cependant n'était pas cruel par tempérament, il ne se montrait ainsi que sous l'empire d'une passion forte, la crainte, la jalousie, la vengeance, l'orgueil ou le fanatisme religieux : il crut avec son siècle faire acte de piété en poursuivant sans pitié les adversaires de son culte, et plusieurs bûchers furent encore allumés en Angleterre sous son règne. Les controverses théologiques occupaient alors tous les esprits : le roi, comme son prédécesseur Henri VIII, se vantait d'y exceller et se montrait terrible à ceux que ses arguments n'avaient pas convaincus. Il apporta même un zèle insensé au milieu des controverses soulevées dans un pays voisin, les Provinces-Unies, agitées alors et partagées entre les opinions de deux célèbres professeurs de l'université de Leyde, Arminius et Gomar, sur le libre arbitre, la prédestination et la grâce. Arminius avait apporté des tempéraments à la doctrine de Calvin sur ces grands mystères qu'il exposait d'une façon plus conciliable avec la bonté de Dieu et avec la raison humaine. Ses opinions ayant été présentées aux états de Hollande, sous la forme de remontrances, les noms de *remontrants* ou d'*arminiens* furent indistinctement donnés à ceux qui les adoptèrent [2]. L'un des plus éminents entre ceux-ci fut

1. M. d'Israeli a donné d'intéressants détails sur Arabella Stuart dans ses *Curiosités littéraires*. (Nouvelle série, vol. 3.)

2. Les disciples de Gomar furent par opposition nommés contre-remontrants ou gomaristes.

un professeur nommé Vorstius qui composa un savant livre en leur défense, et qui, à la mort d'Arminius, lui succéda dans sa chaire. Jacques lut ce livre où il signala de sa main une longue série d'hérésies et jugea l'auteur digne de mort. Il profita du besoin que les Hollandais avaient encore de son appui pour exiger impérieusement que l'auteur fût châtié : ses théologiens se joignirent pour cet objet aux ardents gomaristes qui condamnèrent les opinions d'Arminius au célèbre synode de Dordrecht, et qui, à l'instigation du stathoudre, Maurice de Nassau, infligèrent la prison ou l'exil aux premiers entre les patriotes arminiens et firent tomber la tête d'un des plus illustres, du grand pensionnaire Barnevelt. Jacques Ier montra dans cette circonstance une passion puérile et indécente [1] ; semblable en plus d'un point au roi de France Henri III, il mêlait un zèle religieux sans dignité à des goûts très-frivoles, et des actes violents souvent cruels à de ridicules bouffonneries : le moment approchait où, en poursuivant avec ardeur une alliance impopulaire, il allait séparer ses propres intérêts de la cause nationale et déchaîner des tempêtes contre son administration inhabile et justement méprisée.

Persécution de Vorstius.

1. Il écrivait aux États : « Quant à brûler Vorstius pour ses blasphèmes et son athéisme, je m'en rapporte à votre prudence chrétienne, mais très-certainement aucun hérétique n'a mieux mérité de périr dans les flammes. » (Hume, règne de Jacques Ier.)

II

Suite et fin du règne de Jacques Ier.

1619—1625.

Le projet de s'unir à la maison d'Autriche par le mariage de son fils avec une infante d'Espagne, avait depuis longtemps occupé la pensée du roi et, en diverses circonstances déjà, nous l'avons vu bravant tous les préjugés nationaux pour complaire à la cour de Madrid. A la mort de son fils aîné Henri, il reprit le même projet pour son fils puîné Charles, destiné à une célébrité si malheureuse. Jacques vit alors avec douleur ses espérances traversées par les débuts d'une guerre qui embrasa bientôt toute l'Europe, et dans laquelle fut entraîné l'époux de sa fille Elisabeth, l'électeur palatin, Frédéric V, élu roi de Bohême en 1619 par les Bohémiens révoltés.

Origine de la guerre de Trente ans. 1619.

Cette révolte eut la religion pour cause. La Bohême alors était protestante : l'empereur Mathias, son souverain, ayant voulu y rétablir le catholicisme, avait vu son autorité méconnue et la lutte, engagée par lui, continua plus acharnée sous Ferdinand II d'Autriche, son successeur. Les Bohêmes irrités, jetèrent par la fenêtre, à Prague, les officiers de l'empereur. Les Etats du pays appelèrent à leur aide l'Union évangélique, qui réunissait sous la même bannière les princes séparés de la communion romaine, et ils proclamèrent roi l'électeur palatin, Frédéric V. Telle fut l'origine de la célèbre guerre de Trente ans, qui ensanglanta toute l'Europe et à laquelle

prirent successivement une part active tous les princes de l'Europe.

Jacques I[er] condamnait, pour quelque motif que ce fût, toute rébellion des sujets; il ne voyait que des révoltés dans les Bohémiens qui avaient retiré leur obéissance à l'empereur Ferdinand II, et il refusa d'abord de reconnaître pour roi de Bohême l'électeur palatin, son gendre, qu'il aurait d'ailleurs difficilement pu soutenir dans ce royaume contre les forces de l'empereur. Mais l'Angleterre protestante s'émut en faveur d'un peuple protestant comme elle, et qui s'armait pour défendre son culte et ses priviléges : elle entraîna le roi, et, contraint par la clameur publique, Jacques envoya à son gendre un faible et insuffisant renfort de quatre mille hommes. Frédéric, vaincu dans les champs de Prague, quitta le pays et se réfugia en Hollande. L'affront de sa disgrâce rejaillit sur le roi Jacques qui n'avait fait, disait-on, que d'insuffisants efforts pour la prévenir. Des subsides considérables étaient nécessaires pour mettre le roi en état de rétablir son gendre, non sur le trône de Bohême qu'il avait perdu sans retour, mais dans son électorat déjà envahi par le général espagnol Spinola. Jacques convoqua, pour cet objet, un nouveau parlement, qu'il ouvrit en personne, le 20 janvier de l'année 1621, par un discours entaché des vices de son langage habituel; il reprocha aux députés des communes, avec une familiarité ridicule, l'indifférence que leur chambre avait montrée jusqu'alors pour répondre à ses demandes et subvenir à ses besoins urgents [1]. Le roi entra ensuite dans quelques détails sur

Troisième parlement. 1621.

1. « Je vous ai joué de la flûte, leur dit-il, et vous n'avez pas dansé; je vous ai fait entendre des lamentations et vous ne vous êtes pas lamentés avec moi. »

les attributions du parlement qu'il réduisit à donner son avis, si le roi daignait le demander, à l'exhorter par d'humbles supplications à pourvoir aux nécessités de son peuple en guérissant ses maux, et à aider la couronne dans ses besoins. Il leur déclara que son intention était de sauver par les armes, s'il fallait en venir à cette extrémité, ce que son gendre possédait encore dans son électorat: « J'y emploierai, s'il est nécessaire, dit-il, ma couronne, mon honneur et le sang de mon fils. » Il leur demandait dans ce but des subsides abondants; il avait pu commettre des fautes, disait-il, et il était disposé à réformer les abus, mais il entendait que la chambre fît passer le vote des subsides avant l'exposé des griefs. Dans quelques parties de ce discours, Jacques s'exprimait en roi : « C'est une chose vaine et dangereuse, dit-il, pour des députés au parlement de courir après la popularité, car il n'y a point d'État ni de parlement sans monarchie. Souvenez-vous donc que vous servez sous un monarque et que vous devez être debout ou tomber avec lui. » Le parlement, ainsi que la nation [1], n'ajoutait que peu de foi aux paroles belliqueuses de Jacques; il voyait le crédit dont jouissait à la cour le comte de Gondemar, ambassadeur de Philippe III, et il n'ignorait pas l'intention qu'avait le roi d'unir son fils à l'infante dona Maria, fille de ce prince. Les communes néanmoins accordèrent tout d'abord deux subsides ; mais, quoique respectueuses et remplies de déférence pour la couronne, elles connaissaient leurs droits et leurs devoirs, et résolurent, avant d'accorder rien de plus, de trancher la racine

1. Rapin-Thoiras, *Hist. d'Angl.*, t. XVIII.

des abus dont gémissait le royaume. Elles attaquèrent d'abord les monopoles qui déjà, au temps d'Elisabeth, avaient été l'objet des réclamations les plus vives et que cette princesse supprima en partie. Jacques Iᵉʳ les avait rétablis, il fit plus, et d'accord avec son favori Buckingham et avec Bacon, récemment élevé à la dignité de chancelier, il en avait créé de nouveaux plus iniques et plus oppresseurs que les précédents. La chambre forma un comité d'enquête : des poursuites furent aussitôt dirigées contre François Mitchell et Giles Mompesson qui avaient exercé leurs monopoles de la manière la plus oppressive. Ceux-ci cherchèrent une sauvegarde et un appui auprès du favori dont ils tenaient leurs patentes. Buckingham en effet les leur avait vendues; mais Bacon les avait signées. Ni le chancelier, ni le favori n'élevèrent la voix en leur défense; les deux accusés furent déclarés infâmes, dégradés et condamnés à une prison perpétuelle.

Monopoles.

Condamnation de Francis Mitchell et de Giles Mompesson.

Le résultat de cette première attaque jeta l'effroi parmi les courtisans et enhardit les communes; de nouvelles iniquités furent découvertes, de nombreux témoignages entachèrent Bacon et Buckingham qui se virent l'un et l'autre en butte à la colère et à la vengeance des communes. Le roi, qui voulait avant tout sauver son favori, révoqua toutes les concessions présentes, et fit dire aux communes que la bonne foi de Buckingham avait été surprise, que des intrigants lui en avaient imposé, qu'il avait été le premier à demander la révocation des monopoles et l'annulation des priviléges. Les communes comprirent ce langage; fortes contre les abus, mais timides encore vis-à-vis de la couronne, elles déférèrent, en ce

qui touchait Buckingham, aux vœux de Jacques; mais le roi, en couvrant son favori du manteau royal, laissait son chancelier à découvert; celui-ci demeurait seul responsable, il fallait une victime, et Bacon fut perdu.

Chute de Bacon.

Le danger des positions élevées est qu'il suffit souvent d'une seule faute capable d'ébranler celui qui les occupe, pour qu'aussitôt les souvenirs de toutes celles qu'il a pu commettre se réveillent et soient évoqués comme autant de fantômes pour l'accabler. Bacon l'éprouva : à peine la disgrâce qui le menaçait fut-elle connue, qu'un grand nombre de personnes, que la crainte avait jusqu'alors réduites au silence, exposèrent tout à coup leurs griefs, et lorsque le chancelier pensait encore n'avoir que deux ou trois charges à repousser, il se vit tout d'un coup écrasé sous le nombre. Parmi ses accusateurs, les uns se plaignirent d'avoir perdu leur procès, après avoir fait accepter au chancelier des sommes considérables; les autres, de n'avoir obtenu leur liberté qu'au poids de l'or; les témoignages étaient accablants et furent habilement mis en œuvre par la haine active de sir Edouard Coke, longtemps rival de Bacon et jusqu'à la fin son irréconciliable ennemi. Bacon, traduit pour ces faits devant la cour des pairs, fut condamné à une amende considérable et à la prison et déclaré incapable de remplir des fonctions publiques. Le roi lui remit une grande partie de sa peine, mais ne lui confia plus aucune charge. Cet homme illustre, qui fit une révolution véritable dans la science, et qui mérita au même degré l'admiration par ses travaux immortels et le mépris par ses actions, survécut cinq ans à sa disgrâce. Ses lettres au roi, durant cette période de sa vie, témoignent plus le regret de la

perte de ses dignités que le remords de ses fautes, et montrent toute la distance qu'il y a entre la droiture du sens moral et les dons les plus sublimes de l'intelligence.

Après de louables efforts pour la répression des abus, les communes enhardies par leurs succès, se laissèrent entraîner, par la passion, au delà de toute borne légitime. Informées qu'un nommé Floyd, détenu alors en prison, avait laissé échapper quelques propos inconvenants sur l'électeur et sur sa femme, dont la popularité, à cette époque, était sans limites, elles en conçurent contre ce malheureux un effroyable ressentiment et forcèrent les lords à le partager, en leur abandonnant à regret le droit de punir l'offense. Ceux-ci s'associèrent à l'esprit de vengeance qui enflammait les communes et prononcèrent contre le malheureux Floyd la sentence la plus barbare [1], triste et honteux exemple des excès où la passion politique peut conduire. Le roi ajourna le parlement jusqu'en novembre, et les communes se séparèrent après avoir déclaré par écrit leur ferme résolution de sacrifier

1. Floyd fut condamné à être dégradé de son titre de gentilhomme et noté d'infamie, à ne pouvoir plus être reçu en témoignage, à courir à cheval sans selle de la prison de la flotte à Cheapside, la tête tournée vers la queue du cheval et la queue dans la main pour être mis là deux heures au pilori et être marqué au front de la lettre K; à être fouetté à la queue d'un tombereau de la flotte à Westminster, à payer 5,000 livres d'amende et à demeurer en prison à Newgate pendant toute sa vie (a). Il n'y a point d'exemple, dit M. Hallam, dans les Annales de l'Angleterre, et peut-être d'aucun pays, qu'une si légère offense, si c'en était une, ait été punie avec une cruauté si atroce, et la froide politique des lords est encore dans cette circonstance plus dégoûtante que la fureur sauvage de la chambre basse. (*Hist. const.*, ch. VI.)

(a) Débats de 1621.

leur vie et leur fortune à la défense de leur propre religion et du palatin.

Les communes s'assemblèrent de nouveau en novembre, après un ajournement de cinq mois, durant lesquels leurs inquiétudes à l'égard des progrès du papisme et des dispositions de la couronne s'étaient considérablement accrues par des actes récents et par le souvenir du châtiment infligé dans le cours de la session précédente à un de leurs membres les plus éminents, sir Edwin Sandys, que le roi avait fait enfermer à la Tour. Elles exprimèrent leurs alarmes dans une pétition célèbre, où elles se plaignirent amèrement des encouragements donnés par le roi au catholicisme, et indiquèrent, comme remède à ce grief, le mariage du prince de Galles avec une princesse protestante, et une conduite vigoureuse contre l'Espagne qui, la première entre les puissances du continent, avait envahi le Palatinat. Cette pétition hardie fut considérée comme une nouveauté et un empiétement sur la prérogative royale. Le roi en eut connaissance avant qu'elle lui eût été présentée, et, dans sa colère, il écrivit au président de la chambre une lettre où il était dit : « Nous vous commandons d'avertir les communes en notre nom qu'à l'avenir elles n'aient pas à se mêler des choses qui regardent le gouvernement et des affaires d'État qui dépassent de beaucoup leur portée [1]; nous leur défendons aussi de se mêler en aucune manière du mariage de notre fils et de rien qui touche à l'honneur du roi ou d'aucun prince de nos amis et alliés, non plus que des affaires des particuliers qui sont dans le cours ordinaire de la justice. De

Lettre du roi au président des communes.

1. *Ne sutor ultra crepidam.*

plus, comme nous avons appris que la chambre a fait demander à sir Edwin Sandys la raison de son emprisonnement, vous direz aux députés, de notre part, que ce n'est pas pour aucune faute commise dans le parlement. Toutefois, afin qu'ils ne mettent point en délibération à l'avenir des questions de cette nature, vous leur ferez savoir de notre part, une fois pour toutes, que nous croyons avoir le droit et le pouvoir de punir les fautes commises, soit pendant la session du parlement, soit après, ce que nous ne manquerons pas de faire lorsque l'insolence de quelqu'un d'entre eux nous en donnera l'occasion. Que si déjà ils ont touché à quelqu'un des points interdits dans quelque requête qu'ils aient dessein de nous présenter, nous vous ordonnons de leur dire qu'à moins qu'ils ne les réforment, nous ne daignerons y faire aucune réponse [1]. »

Pétition et requête des communes.

Après avoir entendu cette lettre du roi, les communes résolurent de ne point se laisser intimider par ses menaces. Non-seulement elles ne supprimèrent point leur pétition, elles y joignirent une requête où elles réclamèrent vivement contre la défense qui leur était faite de traiter les affaires d'État, revendiquant la liberté de la parole dans leur enceinte, liberté qu'elles considéraient comme étant un droit ancien, incontestable, qu'elles tenaient par héritage de leurs ancêtres. Douze députés portèrent au roi la pétition des communes avec cette nouvelle remontrance. Jacques les reçut avec rudesse : on dit même qu'il fit avancer pour eux douze fauteuils, disant qu'ils étaient autant de rois. Il n'accueillit point leur pétition, mais il reçut leur dernière requête à

1. Lettre du 3 décembre 1621.

laquelle il répondit par écrit, en insistant sur chacune des défenses qu'il leur avait faites. Il ajouta que cette liberté parlementaire que les communes appelaient un privilége incontestable et héréditaire, n'était qu'un simple octroi de la prérogative royale, et qu'il exhortait leur chambre à s'abstenir de porter à cette prérogative aucune atteinte, si elle voulait éviter qu'il violât lui-même ce qu'elles appelaient leurs priviléges.

L'assertion du roi portant que les priviléges des communes n'existaient que par tolérance et sous la condition de leur bonne conduite, exaspéra la chambre, et celle-ci, après un long et sérieux débat, fit enregistrer sur son journal, le 21 décembre 1621, une protestation fameuse, ainsi conçue, et dans laquelle était en germe la révolution qui éclata sous le règne suivant : « Les libertés, franchises, priviléges, juridictions du parlement sont le droit natif ancien, incontesté, et l'héritage des sujets de l'Angleterre; les affaires graves et urgentes concernant le roi, l'État et la défense du royaume et de l'Église d'Angleterre, le soin de faire les lois et de les maintenir, de redresser les plaintes et griefs qui s'élèvent dans le pays, sont le sujet propre et le légitime objet de l'examen et des débats du parlement. Dans la conduite de ces affaires, chaque membre de la chambre a de plein droit et doit avoir la liberté de parler pour proposer, traiter et discuter lesdites affaires; les communes en parlement ont même liberté et franchise de traiter ces matières dans l'ordre et de la manière qui leur semblera convenable, et chaque membre en particulier de ladite chambre est également affranchi de toute citation, emprisonnement ou vexation (autres que par la censure de la chambre elle-même) pour

Protestation des communes. 1621.

tous bill, discours, observation ou déclaration sur toute matière touchant le parlement ou les affaires du parlement; et si aucun desdits membres est l'objet de quelque plainte ou interrogatoire pour quelque chose qui ait été dit ou fait en parlement, le cas doit être mis sous les yeux du roi, de l'avis et de l'assentiment de toutes les communes assemblées en parlement, avant que le roi ajoute créance à aucune information particulière[1]. »

Après une déclaration si formelle le roi comprit qu'il n'avait rien à espérer des communes, et qu'il n'en obtiendrait aucun nouveau subside jusqu'à ce qu'il eût reconnu leurs priviléges comme elles voulaient qu'ils le fussent. Donnant alors un libre cours à son ressentiment il se fit apporter le journal des communes et biffa de sa main leur protestation : il cassa la chambre en dissolvant le parlement, défendit au peuple par une proclamation et sous des peines sévères de parler des affaires d'État, et infligea la prison et l'exil à quelques-uns des membres des communes les plus influents, parmi lesquels était le célèbre sir Edward Coke, homme irascible et dur, mais intègre et justement considéré, à cette époque, comme le premier jurisconsulte du royaume [2]. Coke avait récemment perdu son office de premier juge du banc du roi pour avoir osé contester, en quelques matières, l'autorité des sentences prononcées par les juges royaux, et ayant ensuite été nommé membre des communes, il s'était distingué par son ardeur à soutenir légalement leurs

Dissolution du parlement. 1622.

Membres des communes emprisonnés.

1. Citations extraites et traduites de l'*Hist. constit.* de M. Hallam, ch. VI.

2. Les autres députés mis en prison étaient Philips, Selden, Pym et Mallory.

priviléges. Il se vit en butte aux ressentiments du monarque et, après la dissolution du parlement, il fut envoyé à la Tour. La division entre les partis devenait chaque jour plus profonde dans le royaume, et chose digne de remarque, les partisans les plus dévoués de la prérogative royale se rencontraient surtout parmi les hommes qui inclinaient, en religion, pour les doctrines arminiennes condamnées par le roi Jacques avec tant de violence au synode de Dordrecht, dans la personne de Vorstius, tandis que les adversaires de ce prince admettaient les croyances calvinistes dans toute leur rigueur[1], ne différant d'avec lui que sur les points relatifs au cérémonial et à la hiérarchie ecclésiastique. Ces croyances étant moins conciliables avec les simples lumières de la raison humaine que celles d'Arminius, il s'en suivait tout naturellement que leurs adeptes étaient plus enclins à l'enthousiasme, à l'exaltation du mysticisme et d'un zèle ardent souvent aveugle : ils étaient par cela même plus intraitables, moins disposés à transiger avec le roi qui, d'accord avec eux sur les principaux dogmes, tenait cependant avec force aux principes de l'autorité hiérarchique dans l'Église, et à l'établissement épiscopal qu'ils rejetaient.

Jacques Ier, comme on l'a déjà vu, considérait le gouvernement de l'Église par des évêques comme seul compatible avec le gouvernement monarchique de l'État, et c'était là le principal fondement de sa haine implacable contre les puritains qui avaient adopté la

1. Selon l'historien Lingard, Jacques Ier, vers la fin de son règne, modifia beaucoup ses croyances religieuses sous l'influence de Laud, et adopta en grande partie la doctrine d'Arminius.

forme presbytérienne de l'égalité des pasteurs, comme étant à leurs yeux plus pure et plus rapprochée des formes de l'Église primitive. Leur nom prévalut et fut détourné avec le temps de sa signification primitive pour s'étendre à tous ceux qui, dans quelque Église que ce fût et abstraction faite de toute croyance religieuse, s'opposaient dans l'ordre civil aux prétentions absolues de la couronne. Il y eut alors deux sortes de puritains, les *puritains politiques* et les *puritains religieux*. Le nombre des premiers s'accrut beaucoup après la dissolution du troisième parlement, et le roi, ainsi que la cour, eurent l'imprudence de confondre indistinctement sous le même nom de puritains tous ceux qui, en politique comme en religion, ne partageaient point toutes les opinions de la couronne touchant l'étendue de ses prérogatives [1]. Les deux partis n'en firent bientôt plus qu'un seul et les puritains religieux, qui ne formaient encore qu'une faible minorité dans le royaume à l'avénement du roi Jacques, devinrent insensiblement un parti très-redoutable par leur jonction avec les opposants politiques. Ce fut cette indissoluble union de la cause de la liberté politique avec la cause de la liberté religieuse qui donna son caractère particulier à la révolution anglaise, et c'est surtout par l'invincible force qui résultait de ce mélange des intérêts civils et de ceux de la religion, que les libertés publiques finirent par triompher dans le Royaume-Uni, tandis qu'elles avaient succombé presque partout ailleurs sur le continent.

Deux sortes de puritains.

1. L'archevêque de Cantorbéry lui-même, le primat Abbot, était compté parmi les puritains parce qu'il n'approuvait pas les maximes de la cour. Il

Le roi naturellement timide et qui redoutait jusqu'aux apparences d'une guerre avec l'étranger semblait braver à plaisir les orages à l'intérieur et ne montrait aucune appréhension de l'opinion publique. Il paraissait ne pas comprendre les changements profonds qui s'étaient graduellement opérés pendant la dernière année du règne d'Elisabeth dans une partie considérable de la nation. Il ne voyait pas dans les communes l'expression véritable du pays et n'attribuait l'opposition si vive qu'avaient rencontrée ses prétentions absolues qu'à une petite minorité factieuse. Enfin, lorsque déjà la nation était travaillée dans ses profondeurs par des causes nombreuses d'agitation, Jacques continuait à nourrir pour le prince de Galles, son fils, le projet dangereux et impopulaire d'une alliance avec l'infante d'Espagne, sœur de Philippe IV, qui venait de succéder sur le trône à son frère Philippe III. Une négociation à cet effet était activement et habilement conduite par l'ambassadeur anglais Digby, comte de Bristol; et Jacques, pour satisfaire sur ce point son impatience et son orgueil, se montra disposé à faire, soit au roi d'Espagne, soit au pape, toutes les concessions les plus contraires aux intérêts et surtout aux passions qui prévalaient alors dans l'immense majorité de la nation.

Projet d'alliance du prince de Galles avec l'infante d'Espagne.

Philippe IV, qu'on a dans cette circonstance trop légè-

eut le malheur, en l'année 1622, de tuer un homme d'un coup d'arbalète en voulant tirer sur un daim, et cet accident fut cause qu'on jugea qu'il ne pouvait plus faire les fonctions d'évêque. Cela lui fit prendre la résolution de s'épargner aussi la peine d'assister au conseil où aussi tous ses avis n'étaient plus guère écoutés, comme venant d'un homme qui avait des principes puritains. (Rapin Thoiras, l. XVIII.)

rement accusé de duplicité, mais dont le principal but peut-être, en soutenant cette union, était de rendre meilleure la situation de l'Église catholique en Angleterre, demanda au pape Grégoire XV une dispense pour le mariage de sa sœur avec un prince protestant, et le pape mit naturellement l'occasion à profit en stipulant comme conditions de la dispense demandée une série d'articles tous favorables au rétablissement du catholicisme dans la Grande-Bretagne et auxquels le roi Jacques donna son assentiment. Le mariage enfin paraissait assuré lorsque Buckingham, dont le crédit auprès du prince de Galles était sur son déclin, entreprit de ressaisir sur lui toute son influence, en flattant ses goûts romanesques. Il lui inspira le désir de se rendre à Madrid et d'y faire en personne sa cour à l'infante, s'offrant lui-même au prince pour compagnon et pour guide. Charles eut cependant beaucoup de peine à obtenir pour son voyage l'aveu de son père qui en pressentait les conséquences fâcheuses; mais, en cette occasion comme en toutes les autres, la faiblesse de Jacques l'emporta sur sa prudence[1] : il autorisa

1. Le roi exprima ses sentiments à cette occasion dans ce langage familier jusqu'au ridicule qui lui était habituel et dont les expressions nous ont été conservées par son illustre contemporain Hyde, dans la suite comte de Clarendon.. Le roi ayant fait venir le chevalier Cottington, lui parla en ces termes : « Cottington, je veux vous confier une affaire très-importante, gardez-vous bien, sur votre vie, d'en rien dire à qui que ce soit; voici *Baby Charles* et *Stenny* (a) qui souhaitent d'aller en poste en Espagne pour quérir l'infante, et comme ils ne doivent avoir que deux personnes avec eux, vous avez été choisi par moi. Que dites-vous de ce voyage? » Cottington a déclaré plusieurs fois qu'en entendant ces mots il fut saisi d'un si grand tremblement qu'à peine il pouvait

(a) Le roi désignait sous ces noms le prince de Galles et Buckingham, il nommait ce dernier son chien Stenny.

Le prince Charles et Buckingham à Madrid.

son fils à se rendre en Espagne avec Buckingham et tous deux arrivèrent à Madrid sous des noms supposés[1]. S'étant fait connaître, le prince fut reçu avec de grandes démonstrations de respect et de joie et comblé d'honneurs. Mais le frivole Buckingham, que le roi Jacques fit duc à cette époque pour l'élever au niveau des plus grands seigneurs d'Espagne, choqua les mœurs graves du pays et révolta les Espagnols par l'indécente familiarité de son langage et de ses manières avec le prince: il s'attira enfin par son orgueil et son insolence l'inimitié d'Olivarès, duc de Lerme, favori et premier ministre de Philippe IV.

Principaux articles du traité pour le mariage de Charles avec l'infante.

Le pape cependant tirait avantage du séjour du prince en Espagne, pour lui imposer des conditions plus étroites: il ajouta de nouveaux articles, dont quelques-uns secrets, à ceux que le roi avait déjà signés. Celui-ci promit de suspendre l'exécution de toutes les lois faites contre les catholiques, et de permettre le libre exercice de leur religion à l'infante et aux personnes de sa suite; il promit encore que les enfants qui naîtraient de ce mariage seraient élevés par leur mère, au moins jusqu'à dix ans, et qu'il ferait tout son possible pour faire adopter par le

parler, mais le roi lui ordonnant de dire ce qu'il pensait du voyage, il répondit qu'il n'en pensait rien de bon, qu'il croyait que ce serait rendre inutile tout ce qu'on avait fait pour obtenir le mariage du prince avec l'infante, et que, quand les Espagnols auraient le prince en leur pouvoir, ils ne se croiraient plus obligés par aucun des articles arrêtés, et feraient d'autres propositions qu'ils penseraient leur être plus avantageuses. Le roi frappé de cette réponse se jeta sur son lit et dans l'excès de sa douleur, il s'écria : « Je l'avais bien dit, je suis perdu et je perds *Baby Charles.* » (*Hist. de la rébellion*, l. 1er.)

1. Ils avaient pris ceux de John et de Thomas Smith et se firent annoncer ainsi à l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, le comte de Bristol.

parlement les clauses souscrites relativement aux catholiques et pour que toutes les lois hostiles à leur culte fussent rapportées. Le roi d'Espagne enfin fut obligé de se porter garant, vis-à-vis du pape, pour l'exécution de ces clauses, dont la plupart étaient de nature à rencontrer de grands obstacles en Angleterre, et contre lesquelles le primat Abbot éleva la voix avec force.

Telle était la situation à Madrid et à Londres, lorsque irrité des blessures infligées à son amour-propre et jaloux de l'ambassadeur anglais Digby, comte de Bristol, dont l'influence aurait grandi par le mariage de Charles avec l'infante, Buckingham conçut la pensée de le rompre et fit partager son désir au prince. Charles cependant dissimula, et rappelé par son père sur sa propre demande, il quitta Madrid où son mariage fut fixé aux prochaines fêtes de Noël.

Retour du prince Charles Rupture avec l'Espagne.

Buckingham, de retour à Londres avec le prince, et maître de son esprit comme de celui de son père, porta le roi à demander que Philippe IV promît de seconder ses efforts pour rétablir le palatin, son gendre, dans ses états, qu'occupaient alors les troupes de l'électeur de Bavière et de l'empereur Ferdinand : Jacques, sous le joug de son favori, exigea cette promesse comme condition du mariage de l'infante avec son fils. Blessé de cette exigence nouvelle, Philippe offrit son concours, mais refusa de s'engager d'une manière formelle et absolue à prendre les armes contre la maison impériale d'Autriche qui était aussi la sienne. Les négociations furent alors rompues : Jacques rappela son ambassadeur ; l'infante versa des larmes en quittant le titre de princesse d'Angleterre qui lui avait été

donné, et, des deux parts, on fit des préparatifs de guerre.

La nation anglaise accueillit avec transport le bruit de cette rupture avec la cour la plus catholique du continent et l'espérance d'une guerre entreprise, disait-on, pour rétablir un prince protestant dans le palatinat. D'abondants subsides devenaient nécessaires pour la soutenir et un nouveau parlement fut convoqué.

Ouverture du quatrième parlement.

Le roi l'ouvrit par un discours d'une mansuétude singulière et dont aucune expression ne rappelait l'orgueil ni le ton menaçant de ses précédentes harangues, et qui, sur les principaux points débattus depuis son avénement au trône entre lui et les défenseurs des institutions parlementaires, accordait à ceux-ci la victoire : « Je voudrais, disait-il, éloigner de vos cœurs le soupçon que je puisse ou que j'aie jamais voulu anéantir vos libertés et vos priviléges, car je proteste devant Dieu que mon intention a toujours été de vous laisser la pleine jouissance de ceux qui sont fondés sur les anciennes coutumes et que, s'il est nécessaire, je les augmenterai. » Il se justifia en même temps, comme d'un grand crime, et c'en était un à cette époque en Angleterre, de s'être montré tolérant envers les catholiques, et fit acte de prudence beaucoup plus que de sincérité, en affirmant que, bien qu'il n'eût pas fait exécuter les lois contre eux à la rigueur, il n'avait consenti à rien qui pût tendre au renversement de ces lois. Le roi annonça enfin qu'il avait réuni le parlement pour le consulter relativement aux affaires d'État et en particulier touchant le mariage du prince, et termina en disant qu'il désirait

avec une ardeur extrême vivre et demeurer avec lui en parfaite intelligence [1].

Buckingham prit ensuite la parole et dans son discours, aussi habile que faux et perfide, il présenta, sous les couleurs les plus mensongères, la conduite du roi d'Espagne et de son gouvernement au sujet du mariage de l'infante; il les accusa d'une mauvaise foi dont lui-même plus que personne était coupable, il leur imputa la rupture des négociations et présenta cet échec comme un affront pour l'Angleterre, dont il rendit avec une odieuse adresse le comte de Bristol responsable; il eut l'audace enfin d'en appeler au prince lui-même dont le témoignage confirma le sien et Charles, dans cette circonstance, donna une première preuve publique de ce défaut de sincérité qui lui fut tant reproché plus tard. La majorité des communes, dont la passion religieuse hostile à l'Espagne, assurait au favori le concours, accueillit aveuglément ses déclarations et celles du prince, et vota avec enthousiasme des remercîments à Buckingham et des subsides au roi : la multitude, toujours favorable à la guerre jusqu'à ce qu'elle en souffre, fit des feux de joie; l'intègre Bristol fut disgracié, et l'intrigant Buckingham idole du peuple, fut proclamé le sauveur du royaume.

Buckingham était alors au faîte de sa fortune : courtisan du peuple, dominateur du monarque, favori de son héritier et, par une circonstance exceptionnelle, non moins influent au sein des communes qu'auprès du roi, qui

1. Jamais voyageur, dans les déserts de l'Arabie et en danger de mourir de soif, n'a désiré avec plus d'ardeur trouver de l'eau pour se rafraîchir, que je souhaite une heureuse fin à ce parlement. (Traduction de Rapin-Thoiras, *Hist. d'Angl.*, l. XVIII.)

gémissait d'un joug auquel sa faiblesse et la force de l'habitude l'assujettissaient malgré lui. Jacques essaya en vain, dans les derniers temps de sa vie, de défendre contre Buckingham le lord trésorier Lionnel Cranfield, comte de Middlessex, que ses talents avaient élevé d'un rang obscur à ce poste éminent, et qui avait refusé de subvenir en Espagne aux prodigalités du favori. Buckingham employa pour le perdre la force que lui donnait dans le parlement sa popularité passagère; de concert avec le prince de Galles, il accusa Middlessex de s'être laissé corrompre, et il excita les communes à le traduire en jugement, malgré tous les efforts du roi qui fit à son fils et au duc cette prédiction remarquable, qu'ils vivraient assez l'un et l'autre pour goûter l'amertume des poursuites parlementaires[1]. Middlessex fut déclaré coupable par les pairs pour avoir reçu un présent lorsqu'il avait établi un droit sur les vins de France, et fut condamné à l'amende et à la prison. Cette sentence et celle du chancelier Bacon constatent plus qu'aucun autre fait de ce règne l'influence croissante des communes qui, en poursuivant devant les pairs des conseillers de la couronne, revendi-

Condamnation de Middlessex.

1 Ne doutant pas que cette poursuite ne fût l'ouvrage du duc, de concert avec le prince, le roi les fit venir tous deux en sa présence; il tâcha par tous les termes les plus touchants et les plus passionnés de les détourner d'une entreprise si préjudiciable à son autorité, il les conjura par leur propre intérêt d'user de leur crédit pour en arrêter le cours, et quand il sut que le duc demeurait inflexible, il lui dit d'un ton de colère : « Par Dieu, Stennie, vous êtes un fou, vous ne serez pas longtemps sans vous repentir de votre folie, et sous prétexte de vous rendre agréable au peuple, vous vous faites des verges dont un jour vous serez châtié. » Et se tournant vers le prince, il lui dit : « Vous vivrez assez pour avoir votre part d'accusation en parlement. » Clarendon, *ubi suprà*.)

quèrent et firent reconnaître un ancien droit constitutionnel depuis plus d'un siècle laissé en oubli.

Ce ne fut qu'une faible partie de leurs progrès durant ce règne. Elles avaient réclamé avec succès le droit contestable et dangereux d'intervenir dans toutes les affaires publiques, elles s'élevèrent avec force contre l'abus qui donnait aux simples proclamations royales l'autorité des lois, et contre le tarif arbitraire des marchandises dans les ports; elles obtinrent l'abolition des monopoles qu'Élisabeth avait déjà supprimés, mais dont l'abus avait été continué après elle; enfin lorsque entraînées par Buckingham et par leur propre passion contre l'Espagne, elles eurent voté pour les opérations militaires un subside d'environ 300,000 livres, non-seulement elles en spécifièrent l'appropriation, elles ordonnèrent en outre que la somme serait versée entre les mains de trésoriers désignés par elles-mêmes, et qui ne délivreraient les fonds que sur l'ordre du conseil de la guerre. Deux corps de troupes furent équipés et soldés avec ce subside : l'un, de six mille hommes, alla combattre en Hollande sous les ordres du grand capitaine Maurice de Nassau, stathoudre et prince d'Orange; l'autre, d'environ douze mille hommes, fut confié au comte de Mansfeldt, et envoyé à la conquête du Palatinat, pays toujours au pouvoir de l'empereur et du duc de Bavière, entouré d'ennemis puissants et sans aucune communication avec l'Angleterre. Mansfeldt ne put obtenir le passage à travers la France; il se dirigea sur la Zélande où, dans les longs retards apportés au débarquement par les états généraux des Provinces-Unies, la fièvre attaqua son armée entassée dans d'étroits bâtiments et en détruisit la moitié; le reste était trop faible pour soutenir

Progrès des communes.

Opérations militaires.

séparément les fatigues et les périls d'une campagne, et se fondit dans l'armée du stathoudre.

Le règne de Jacques touchait à sa fin, et s'éteignit au milieu d'interminables négociations entre ce prince et la cour romaine pour le mariage de son fils avec la jeune Henriette de France, fille de Henri IV et sœur du roi régnant, Louis XIII. Il rechercha cette alliance avec la même ardeur qu'il avait mise précédemment à poursuivre l'union de son fils avec l'infante, et après avoir solennellement promis à son parlement de maintenir toutes les lois existantes contre les catholiques, il souscrivit pour obtenir la dispense du pape à une série d'articles par lesquels il s'engageait à employer tous ses efforts à les faire abroger [1]. Urbain VIII, qui avait succédé à Grégoire XV sur le trône pontifical, exigea davantage, et fit de l'exercice du culte romain dans Londres la condition de son consentement au mariage d'une princesse catholique avec un prince protestant. Il n'était pas au pouvoir du roi Jacques d'accorder une condition semblable, et il fit dire au pape que lors même qu'il l'accorderait, il n'aurait pas le pouvoir de la faire exécuter. Urbain persista, et le succès des négociations était compromis; mais déjà Richelieu gouvernait la France. Ayant reconnu pour ce royaume les avantages de l'alliance projetée, il fit dire au pape que son aveu n'était pas indispensable, et que s'il faisait difficulté d'accorder la dispense désirée, on pourrait s'en passer. Cette menace fut entendue : Jacques leva

1. Ces articles étaient les mêmes que ceux qui avaient été souscrits pour le mariage de l'infante, à l'exception de deux articles secrets relatifs à l'entière liberté de conscience pour les catholiques et à l'exercice public de leur culte (Rapin-Thoiras.)

de son côté les derniers obstacles en promettant que les enfants jusqu'à treize ans seraient élevés par leur mère, et que leurs domestiques seraient tous catholiques et au choix de cette princesse. La plupart de ces concessions étaient en opposition directe avec les récentes et solennelles déclarations qu'il avait faites à son parlement, et il prépara, par cette conduite double et dangereuse, et surtout en abandonnant d'avance l'éducation des enfants à leur mère, l'expulsion et la ruine de sa dynastie.

Mort de Jacques Ier. 1625

Il ne vécut pas assez pour voir conclure ce mariage, objet de ses vœux ardents, acheté par tant de sacrifices, et qui ne fut consommé qu'après sa mort. Atteint d'une fièvre dangereuse et d'un accès de goutte dans l'estomac, il aggrava son mal en refusant tout remède. Instruit de sa fin prochaine, cet homme si pusillanime durant sa vie ne montra en face de la mort aucune faiblesse : il édifia tous les assistants par sa résignation et sa piété, et mourut dans la cinquante-neuvième année de son âge et la vingt-deuxième de son règne [1].

Jamais peut-être à aucune époque, autant que sous ce règne, on n'avait vu un plus frappant contraste entre les inclinations d'un monarque (même les plus louables) et les vœux de son peuple [2], et il serait difficile de rencontrer

1. Jacques Ier avait eu d'Anne de Danemark sept enfants, dont deux seulement lui survécurent, Elisabeth, femme de l'électeur Palatin Frédéric V, et Charles qui fut son successeur.

2. On doit mettre au nombre des qualités recommandables de Jacques Ier l'amour de la paix avec l'étranger, bien précieux et méconnu, dont il fit jouir son peuple durant vingt années. Jacques Ier, dit à ce sujet un contemporain, mérita beaucoup de sa nation quoiqu'il en ait été mal récompensé, pour avoir consenti à être gravement attaqué dans sa réputation personnelle plutôt que d'entraîner son royaume dans les hasards d'une guerre sans espérance. (MS. de sir Balthazar Gerbier, cité par M. d'Israéli). (*Curiosities of litterature.*)

réunies, dans un autre prince, des prétentions plus exagérées et une plus complète absence de force morale et de toute dignité. Après un grand règne, et à la veille d'un conflit formidable entre la couronne et la nation, Jacques I[er] porta la plus funeste atteinte à la royauté en la déconsidérant aux yeux de ses peuples : ce prince, que ses flatteurs appelaient le Salomon du siècle, et qui eût siégé, avec honneur peut-être, dans une chaire de grammaire ou de théologie, ignorait les premiers éléments de la science des rois : étranger à la pratique des hommes et des affaires, il fit voir toute la distance qu'il y a entre un érudit sans jugement et un homme d'État, entre un pédant et un roi, et fut du nombre de ceux qui, sur le trône, semblent prédestinés à faire éclore les révolutions ou à les rendre, après eux, inévitables.

Deux grands génies, Shakespeare et François Baçon, illustrèrent ce règne sous lequel fleurirent encore, entre autres écrivains célèbres, l'infortuné Walter Raleigh, historien et poëte, le poëte comique Ben Johnson et Camden, auteur d'une vie fort estimée de la reine Élisabeth. Jacques I[er] lui-même laissa quelques ouvrages où l'on trouve plus de science que de goût et de véritable sagesse. Les plus connus sont le *Basilicon doron* ou (le don royal) et la *Loi des Monarchies libres*. Dans le premier de ces ouvrages, qu'il écrivit pour son fils Henri, il expose les devoirs d'un roi; dans le second, il formule, en opposition avec le titre de l'ouvrage, la doctrine du pouvoir absolu qu'il mit en pratique sur le trône, que son fils adopta, et qui fut si fatale à lui-même et à toute sa race.

CHAPITRE II.

CHARLES Ier.



I

De l'avénement de Charles Ier, jusqu'à la dissolution de son troisième parlement.

1625 — 1629.

Charles apporta sur le trône un rare assemblage de qualités et de vertus : il était pieux et chaste, économe et frugal, instruit et appliqué aux affaires; il alliait dans sa personne la décence et la dignité; mais imbu, dès le berceau, des maximes de la monarchie pure ou du droit divin des rois, il considérait le pouvoir absolu comme une prérogative héréditaire, inséparable de la couronne, tandis que les libertés ou priviléges des sujets n'étaient à ses yeux que de simples concessions de la volonté souveraine du monarque. Ces principes, si dangereux en Angleterre, étaient fortifiés dans l'esprit de Charles par le spectacle que lui offraient au XVIe siècle la plupart des grands états du continent et surtout la cour d'Espagne qu'il avait visitée, et celle de France où il avait pris sa royale compagne, comme aussi par l'exemple des rois ses prédécesseurs de la maison de Tudor. Mais les temps étaient changés, la nation avait grandi en lumières et en richesses au-

Caractère et principes politiques de Charles Ier.

tant que la couronne avait perdu sous le dernier règne en force et en prestige : « Le peuple, dit un illustre historien, n'était pas en Angleterre comme sur le continent, une coalition mal unie de bourgeois et de paysans lentement affranchis et courbés encore sous le poids de leur ancienne servitude : dans les communes anglaises avait pris place, dès le XIV[e] siècle, la portion la plus nombreuse de l'aristocratie féodale, tous ces possesseurs de petits fiefs trop peu influents et trop peu riches pour partager avec les barons le pouvoir souverain, mais fiers de la même origine et longtemps en possession des mêmes droits [1]. » Et au-dessous des grandes familles ruinées et presque détruites durant la guerre des deux Roses, il s'était formé une puissante classe moyenne du mélange de la noblesse de second rang avec les familles qui s'étaient élevées par le commerce et l'industrie. Celles-ci, en acquérant les nombreux domaines aliénés par autorisation de Henri VII et ceux qui furent distraits des biens de la couronne par Henri VIII et par Élisabeth, acquirent l'influence que donne toujours la propriété territoriale, et formèrent avec les branches cadettes des anciennes maisons féodales la chambre des communes qui, à l'ouverture du parlement de 1628, se trouva être trois fois plus riche que la chambre des pairs [2].

Composition des communes sous ce règne.

Avec la fortune des classes moyennes grandissait le besoin de garanties. Les dangers du despotisme se faisaient sentir davantage, et déjà de toutes parts renaissait le souvenir des vieilles libertés nationales, des efforts qui

1. Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre.*
2. Hume, *Hist. d'Angl.*

avaient conquis la grande charte et des maximes qu'elle consacrait. Les institutions, du moins dans leurs formes extérieures, subsistaient toujours : c'était la volonté ou plutôt la force d'en faire usage qui avait manqué aux Anglais depuis un siècle. Cette force leur fut rendue moins encore par ceux qui, ayant acquis plus de richesse, cherchaient surtout à accroître la sécurité de la possession, que par ceux qui avaient appris à mettre les biens spirituels d'une autre vie au-dessus des biens terrestres, et à qui la liberté politique était indispensable pour pratiquer ouvertement leur culte en achevant selon l'inspiration de leur conscience la réforme religieuse du XVe siècle. Les premiers ne trouvèrent un ressort d'action suffisant que dans le zélé concours et l'indomptable énergie des seconds, unis à eux à cette époque par une communauté d'intérêts, et qui, malgré tous les égarements d'un zèle trop souvent aveugle et fanatique, ajoutèrent à la grandeur morale de la résistance en l'élevant à la hauteur d'un devoir religieux, et la rendirent ainsi avec le temps, invincible et victorieuse. Mais Charles, comme son père, était dépourvu de la qualité la plus essentielle dans sa situation, du don d'apprécier son époque, de discerner ce qu'exigeaient les temps nouveaux, et ce fut sa destinée et son malheur d'être porté par son éducation comme par son inclination naturelle vers le pouvoir arbitraire et absolu, tandis que le courant de l'opinion et l'esprit du siècle étaient directement contraires à ses prétentions et réclamaient impérieusement le développement des libertés publiques.

Attitude et dissolution du premier parlement. 1625.

Les vices de cette situation violente apparurent dès l'ouverture du premier parlement de Charles. La chambre des communes y prit tout aussitôt un ton hardi au-

quel la cour n'était point encore accoutumée ; elle annonça la ferme résolution de porter son regard et son contrôle dans toutes les affaires soit du dedans soit du dehors ; elle subordonna, dans ce but, au redressement des abus, les besoins de l'administration et ceux mêmes de la guerre entreprise aux applaudissements des communes précédentes, et n'accorda au roi qu'un premier subside insuffisant pour la continuer. Charles s'en indigna et le parlement fut dissous.

La poursuite de cette guerre, suscitée par l'amour-propre offensé de Buckingham était une grave inconséquence, une imprudente concession du roi à son favori. Il se mettait ainsi pour obtenir les subsides nécessaires dans l'étroite dépendance des communes au contrôle desquelles il prétendait échapper et qui seules avaient caractère pour les voter. Il entreprit d'y suppléer au moyen d'emprunts et désirant gagner quelque popularité par un peu de gloire militaire, il fit armer sa flotte et la dirigea sur Cadix ; mais l'entreprise échoua : au lieu de succès on eut des revers, et les emprunts furent une faible ressource ; après six mois enfin un second parlement fut convoqué [1].

Second parlement. Accusation de Buckingham. 1626.

La nouvelle chambre des communes, plus animée et plus hardie, résolut cette fois de saper tous les abus en renversant Buckingham à qui elle les imputait. Ce grand et audacieux favori avait pris plus d'empire encore sur Char-

1. Le roi, dans son discours d'ouverture, ordonna à l'assemblée de se souvenir qu'il était entièrement maître de convoquer, d'ouvrir ou de dissoudre les parlements, ajoutant qu'en conséquence, selon qu'il les trouverait utiles ou dangereux, ils pourraient continuer d'être ou ne pas être. « Je ne sais rien sous les Tudors, dit à cette occasion M. Hallam, qui approche de l'arrogance de ce langage. » *Hist. constit.*, c. VII.

les que sur son père, et l'histoire nous le montre auprès du trône, dès le début du nouveau règne, comme le mauvais génie de la royauté. Il avait, en brisant un mariage odieux à la nation, et en précipitant celle-ci dans une guerre où la poussait le fanatisme religieux, usurpé quelques jours de popularité, mais lorsque des échecs répétés, en humiliant l'orgueil national, eurent imposé au peuple des charges nouvelles, celui-ci ne vit plus en Buckingham qu'un insolent et magnifique parvenu, qu'un courtisan égoïste, qu'un ambitieux stimulé par le mobile le plus méprisable, par la vanité, insatiable autant qu'implacable, et accoutumé à sacrifier les plus grands intérêts de son prince et de son pays à son amour-propre ou au caprice du moment. Tel était l'homme que les communes résolurent de frapper, et elles l'accusèrent devant la chambre des lords. A leurs poursuites se joignit celle du comte de Bristol, récemment accusé de trahison pour avoir réclamé son droit de siéger à la chambre haute dont le roi l'écartait, il s'en prit à Buckingham, son ennemi personnel, et demanda justice contre le favori.

Le roi fit défense aux communes de poursuivre son ministre, il proféra des menaces, exigea impérieusement des subsides et fit mettre à la Tour deux des commissaires chargés de soutenir l'accusation devant les lords [1]. Les communes irritées se firent rendre leurs commissaires et préparèrent une remontrance générale dans laquelle le roi vit une insulte : déjà brouillé avec les communes, Charles ne craignit pas de porter une atteinte aux priviléges de la pairie en envoyant de sa propre autorité lord Arun-

1. Ces commissaires étaient sir John Elliot, et sir Dudley Digges.

del à la Tour pendant la session. Les pairs prirent en main cette cause d'un de leurs membres, et après une enquête minutieuse ils rendirent un vote par lequel aucun pair, membre du parlement, pendant la session dudit parlement ou la durée ordinaire de son privilége, ne pourrait être arrêté ou emprisonné sans l'ordre de la chambre, à moins que ce ne fût pour trahison ou pour refus de donner caution de sa conduite pacifique [1]. A la suite de cette déclaration le comte d'Arundel fut remis en liberté. Le roi fit suivre cette première violation des priviléges de la chambre haute d'une seconde infraction non moins grave en refusant un writ de convocation au comte de Bristol, dont Buckingham était l'ennemi. Les lords ayant insisté pour que Bristol prît sa place parmi eux, le roi lui adressa publiquement une lettre de convocation avec l'injonction secrète de la considérer comme non avenue et de s'abstenir de siéger. Le comte Bristol méconnut cette défense tacite : la couronne alors lui intenta une accusation, et Bristol fut envoyé à la Tour. Le roi montrait ainsi une incapacité notoire et sa complète ignorance de l'art de gouverner en blessant dans sa considération la chambre des lords et toute cette puissante aristocratie dont il aurait dû s'efforcer de se faire un rempart contre les prétentions croissantes et le ressentiment des communes. Déçu dans ses espérances, il résolut encore une fois de se passer du concours des deux chambres [2], et ce second parlement fut cassé comme

1. Parlem. *Hist.*

2. Les membres du conseil furent opposés à cette résolution : « Ils envoyèrent une députation de quatre d'entre eux à Sa Majesté pour lui faire connaître combien cette mesure serait dangereuse pour l'État, et la supplier de laisser

l'avait été le premier, à l'instigation de Buckingham[1].

La guerre cependant continuait avec l'Espagne, et Buckingham en avait suscité une autre avec la France, espérant tout ensemble et se venger de Richelieu, dont il avait à se plaindre, et reconquérir la faveur populaire en prenant sur le continent les intérêts de la religion protestante; il avait entrepris de secourir la Rochelle, boulevard du protestantisme français, et assiégée par Louis XIII en personne et par Richelieu. A défaut de moyens réguliers pour soutenir ces guerres ruineuses, un emprunt général fut ordonné; des régiments, pour aider à le recueillir, furent cantonnés dans divers comtés à la charge des habitants, et l'on exigea, des districts maritimes et des ports de mer, un certain nombre de bâtiments équipés et armés; les citoyens qui refusaient de souscrire furent enrôlés de force, ou emprisonnés sous divers prétextes : les prédicateurs enfin furent tenus de prêcher dans leur chaire l'obéissance passive, et l'archevêque de Cantorbory, George Abbot, ayant tenté de s'y opposer, fut suspendu et exilé.

Guerre avec la France pour délivrer la Rochelle. 1627.

Au milieu de l'effervescence causée par ces mesures arbitraires, le bruit se répandit que l'expédition commandée par Buckingham pour secourir la Rochelle, avait échoué par l'impéritie du général, et qu'il revenait après avoir perdu l'élite de ses officiers et de ses soldats. Une multitude de familles furent atteintes par ce désastre, non-seulement dans leurs membres, mais aussi dans leur

encore siéger le parlement deux jours. » Le roi a répondu : *pas une minute.* Lettre de Mede, 15 juin 1626, citation de sir Henry Hallam.)

1. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

fortune; le commerce anglais fit de grandes pertes et les navires marchands eurent autant à souffrir que la flotte: de communes souffrances rendirent l'irritation générale et resserrèrent les liens entre la noblesse des comtés, la bourgeoisie et le peuple.

Un savant illustre et populaire, sir Robert Cotton, fut alors appelé dans les conseils du roi, et, de concert avec lui, Buckingham essaya de conjurer la haine publique en demandant lui-même la réunion d'un nouveau parlement. Charles accéda à ce vœu qu'il avait peut-être suggéré en secret, et un troisième parlement fut convoqué (1627).

Troisième parlement. 1627.

La composition et l'attitude de la nouvelle chambre des communes indiquèrent le progrès des idées libérales dans le pays; plusieurs de ses membres furent choisis parmi les hommes qui avaient souffert des actes tyranniques du pouvoir, et vingt-sept d'entre eux passèrent, aux acclamations du peuple, de la prison sur les bancs des communes. Le roi, peu frappé d'un symptôme si grave, ouvrit la session d'un ton fier et agressif, se montrant résolu à recourir à d'autres voies s'il n'obtenait volontairement les subsides réclamés par les besoins du royaume. Le garde des sceaux, prenant la parole après lui, dit clairement qu'en s'adressant au parlement pour lever des subsides, Sa Majesté croyait moins satisfaire à un rigoureux devoir que faire un acte de convenance et de généreuse concession.

Les communes ne s'émurent point de ces menaces, et sans franchir les bornes du devoir et du respect, elles se montrèrent résolues à défendre les libertés publiques à les proclamer et à forcer le pouvoir a les reconnaître

Leurs chefs, hardis autant qu'habiles, étaient l'illustre et savant sir Edward Coke, le brillant et fougueux Thomas Wentworth, qui mit plus tard au service du pouvoir absolu une bouillante énergie qu'il consacrait alors tout entière aux droits et aux priviléges du pays; Pym, inébranlable et vigilant défenseur des institutions nationales; sir John Seymour enfin qui, dès le début de la session, fit pressentir l'esprit de l'assemblée et posa la question sur son terrain véritable en faisant suivre l'énumération exacte des principaux griefs par ces paroles remarquables : « Celui-là n'est pas un sujet fidèle qui refuserait de donner sa vie pour l'intérêt de son prince et le bien de son pays, et celui-là non plus n'est pas un sujet fidèle, mais un esclave, qui souffre que ses biens lui soient enlevés contre son gré et que sa liberté lui soit ravie contre les lois du royaume. En nous opposant à de telles pratiques, nous suivrons les traces glorieuses de nos pères qui ont préféré le bien général à leur intérêt propre et à leur vie même. » La chambre obéit à cet appel énergique, et vota, en principe, cinq subsides sans cesser de dénoncer les abus et d'en poursuivre le redressement.

Le roi insista pour que le vote des subsides fût tout d'abord converti en loi, et voulut, à l'égard des griefs, que les communes se tinssent pour satisfaites d'une vague promesse et de sa parole royale où elles trouveraient, dit-il, plus de sécurité qu'en aucune loi nouvelle; mais instruites par de nombreux précédents, convaincues de la nécessité de formuler d'une manière précise leurs demandes et d'obtenir du roi sur tous les points essentiels un engagement efficace et sérieux, les communes rédigè- Pétition des droits 1628.

rent l'acte célèbre dans l'histoire sous le nom de la *Pétition des droits*, et basé sur leurs quatre principaux griefs : elles demandèrent formellement 1° qu'en opposition à la grande charte et à d'autres statuts, les citoyens cessassent d'être requis, avec contrainte par la saisie et la prison, de prêter de l'argent au roi; 2° que nul ne fût désormais détenu prisonnier sans motif légal; 3° qu'on s'abstînt de loger les soldats par billet et par force dans les maisons particulières au grand dommage des habitants; 4° qu'en cas de délits, les militaires, les marins et leurs complices ne fussent point soustraits à la juridiction des tribunaux ordinaires, et punis, par jugement de commissions arbitraires, selon la loi martiale.

Cette pétition fameuse, approuvée par les lords, fut convertie en bill. Le roi y fit d'abord une réponse équivoque, mais les communes ayant insisté et refusant de passer outre pour les subsides, Charles accepta enfin le bill dans les formes ordinaires : « Qu'il y soit fait droit, dit-il, selon qu'il est désiré. » Cette réponse du roi, accueillie avec enthousiasme, fut immédiatement suivie du vote légal de deux subsides qui montaient ensemble à la somme très-considérable pour l'époque de 350,000 livres sterling.

Le pouvoir cependant demeurait encore aux mains de Buckingham, et le roi continuait à percevoir arbitrairement l'important droit de douanes : les communes considérèrent les libertés publiques comme dépourvues de garanties suffisantes aussi longtemps que la défense et l'exécution des lois serait confiée à leur adversaire; elles formulèrent deux nouvelles remontrances, l'une qui attaquait le duc, l'autre qui établissait que les droits de

douane comme tout autre impôt ne seraient perçus qu'en vertu d'une loi. Deux mois plus tard, Buckingham, au moment de s'embarquer pour conduire une nouvelle expédition au secours de la Rochelle, périt sous le poignard d'un fanatique nommé Felton. L'assassin déclara qu'éclairé par les dernières remontrances des communes, dont un exemplaire fut trouvé dans son chapeau, il regardait Buckingham comme le fléau de son pays, et qu'il avait cru bien mériter de l'Angleterre en la délivrant de son plus dangereux ennemi [1].

Assassinat de Buckingham. 1628.

1. « Buckingham, dit Clarendon, possédait toutes les qualités requises pour le favori d'un grand roi, parlait agréablement et toujours à propos. Il était extrêmement doux et facile envers ceux qui avaient recours à lui ; l'envie qu'il avait de les obliger ne lui permettait pas de considérer l'importance du bienfait, ni de faire aucun discernement dans le choix de ceux qu'il obligeait, ce qui fut une des causes de son malheur. Il a toujours été d'un courage intrépide et toujours le premier à s'exposer aux plus grands périls. Il aimait ses amis et haïssait ses ennemis avec excès ; il servait les uns avec aveuglement et persécutait les autres avec toute la rigueur et toute l'animosité dont il était capable, sans vouloir entendre parler de réconciliation que fort rarement. La dissimulation, trop ordinaire aux courtisans, lui paraissait une bassesse. Étant naturellement juste, libéral, généreux, ayant en outre beaucoup de dispositions à suivre de sages conseils, s'il avait eu quelque ami fidèle, intègre et habile, en situation de lui dire son sentiment, il aurait fait très-peu de fautes et se serait distingué par de grandes actions plus qu'aucun ministre de son siècle... Il est vrai que son ambition soutenue par l'indulgence de ses deux maîtres a été cause de la corruption du peuple, qui allait jusqu'à se rebuter du gouvernement ; mais il est vrai aussi que l'expérience qu'il avait acquise, la grandeur de son génie et son zèle à toute épreuve pour l'honneur de ses maîtres, auraient aisément réparé la plupart des maux qu'il avait faits s'il eût vécu plus longtemps. » (*Hist. de la Rébellion*, l. I, passim.)

L'histoire n'a confirmé qu'en partie ce jugement tracé par une main trop indulgente. Si Buckingham, fier et impétueux, haïssait la dissimulation et le mensonge, il sut néanmoins y recourir, à défaut d'autres armes, pour perdre ses ennemis, comme on le vit dans sa conduite avec le comte de Bristol, et s'il eut du génie et de la grandeur d'âme, il montra aussi par la violence, par la

Ce grand meurtre fut le signal de nouvelles discordes : le peuple l'apprit avec une joie excessive, et voyant Buckingham mort, il se crut affranchi ; mais le roi jugeait des dispositions de la multitude pour lui-même par celles qu'elle avait laissé voir pour son ministre et son favori : il craignit de s'affaiblir en se dépouillant, et retint comme une arme nécessaire le pouvoir absolu qu'il avait consenti à déposer. Il prorogea le parlement pour continuer les abus, perçut encore les droits de douane, maintint les tribunaux d'exception et crut avoir tout gagné en détachant du parti populaire quelques orateurs influents, et surtout le célèbre sir Thomas Wentworth qui avait eu la plus grande part dans l'acte célèbre de la pétition des droits. Charles l'admit dans son conseil et lui donna toute sa confiance.

Défection de Thomas Wentworth.

La session suivante du parlement s'ouvrit au milieu des orages : les communes reconnurent en frémissant que le roi, durant la prorogation, avait fait preuve de cette duplicité qui lui fut si souvent reprochée, en ordonnant de substituer dans le texte légal du bill des droits sa première réponse équivoque et vague à celle qui exprimait son consentement formel. Les plaintes recommencèrent plus amères et plus vives : la sincérité du roi fut mise en question pour son malheur et pour celui du royaume, et ce que les communes perdirent en confiance, elles le demandèrent impérieusement en garanties. Charles avait

prodigalité, par l'insolence de ses procédés avec les rois et leurs ministres, par l'odieuse tyrannie qu'il exerça sur ses maîtres, et enfin en entraînant son pays dans deux guerres ruineuses qui n'eurent pour cause que l'intérêt propre de Buckingham ou sa passion, à quel degré de dépravation et de folie peut conduire une prospérité constante et non moins excessive qu'imméritée.

reconnu que la perception des droits de douane était subordonnée comme tout autre impôt au vote des communes ; mais il demandait avec instance que la faculté de les percevoir lui fût accordée comme à plusieurs de ses prédécesseurs pour tout son règne. Les communes rejetèrent sa demande avec une obstination persévérante où il ne vit qu'un calcul pour entraver son gouvernement. Irrité de leur résistance, le roi prononça la dissolution du parlement, et son messager ayant trouvé les portes fermées, Charles les fit enfoncer ; mais déjà les communes s'étaient retirées, et avant de se séparer elles avaient déclaré la perception des droits de douane illégale et proclamé traître quiconque les percevrait ou consentirait à les acquitter. Quelque reproche que cette assemblée ait encouru de la part des écrivains passionnés pour la cause royale, elle ne fut pas agressive et n'empiéta point sur les prérogatives de la couronne. En soutenant l'illégalité de la détention arbitraire, des emprunts forcés, des droits de douane levés sans l'aveu du parlement, les communes se bornèrent à défendre des droits anciens et trop souvent méconnus et violés, mais que les Anglais du moins pouvaient considérer comme leur légitime héritage [1].

Dissolution du parlement. 1629.

1. Les communes furent si loin d'empiéter, comme le prétendent les écrivains torys, sur les justes pouvoirs d'une monarchie tempérée, qu'elles ne paraissent pas avoir compris, et que du moins elles n'ont pas demandé les garanties sans lesquelles tout ce qu'elles avaient obtenu ou entrepris devait être sans résultat. On ne voit pas, en effet, qu'aucun membre de cette chambre ait proposé l'abolition de la chambre étoilée ou la convocation périodique des parlements. (Hallam, *ubi suprà*.)

L'opinion ci-dessus, exprimée par M. Hallam, est confirmée par le témoignage de Clarendon.

II.

Suite du règne de Charles Ier jusqu'à l'ouverture du long parlement.

1629—1640.

La cour vit une délivrance dans la dissolution du parlement, et le peuple crut reconnaître dans la déclaration royale dont cette dissolution fut suivie, la résolution arrêtée de détruire ces assemblées ou de s'en passer [1]. Quelques actes arbitraires le confirmèrent dans cette opinion; plusieurs membres opposants furent emprisonnés, entre autres Hollis, Selden et sir John Elliot [1]. Traduits en jugement, ils invoquèrent leurs priviléges, et appuyant leur requête contre les détentions arbitraires du bill de la *Pétition des droits,* ils demandèrent sans l'obtenir leur mise en liberté sous caution. Le roi s'y opposa, malgré la décision des juges en leur faveur [2]. Condamnés à l'amende, plusieurs des détenus refusèrent de l'acquitter, ils demeurèrent en prison, et sir John Elliot y mourut. Le peuple s'émut d'abord pour ses députés; mais le temps n'était pas venu pour lui de s'insurger : il rentra dans son repos, se tut, et tout fit silence autour de Charles et de ses ministres. Le roi, tranquille à l'intérieur, fit aussi la paix à l'extérieur avec l'Espagne et la France, et n'apercevant plus d'ennemis, il se crut victorieux.

1. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

2. Les juges, timides et serviles, mais désirant encore garder quelque mesure avec leur propre conscience, ou prévoyant le courroux des parlements à venir, écrivirent au roi « une lettre humble et forte » portant qu'ils étaient obligés d'admettre les prisonniers à caution, mais qu'ils lui demandaient de leur donner l'ordre de le faire. (Whitelocke, *Mémoires.*)

Deux partis, celui de la reine et de la cour, et celui du conseil s'agitaient autour du roi et se disputaient le pouvoir. La cour d'Henriette de France était le foyer des intrigues d'une foule d'hommes qui n'attendant rien que de la faveur, détestaient toute espèce de règle et de contrôle ; là s'agitaient de jeunes seigneurs qui auraient voulu importer en Angleterre les usages et les modes du continent, et avec eux des catholiques et des émissaires de la cour romaine, tous ceux en un mot qui, par leur religion, leur caractère, leur naissance ou leur position, étaient les plus hostiles aux vœux du pays. Henriette s'associait à leurs passions et à leurs préjugés : d'un caractère ambitieux, despotique et frivole, elle exerçait sur le roi qui l'aimait et dont les mœurs étaient pures, un ascendant impopulaire et par cela même dangereux.

A la tête du parti opposé étaient sir Thomas Wentworth, créé vicomte, et enlevé par le roi à l'opposition, et Laud, naguère évêque de Londres, récemment promu à l'archevêché de Cantorbery. L'influence de ces deux hommes balançait auprès du roi celle de la reine, sans être ni plus mesurée ni plus salutaire. Wentworth, que sa haine contre Buckingham, plus peut-être qu'une conviction profonde, avait jeté dans l'opposition, fut ramené vers la cour par l'ambition comme par la pente naturelle d'un caractère orgueilleux et dominateur. S'il montra dans l'exercice du pouvoir l'impétueuse ardeur de l'apostat, il y apporta aussi la loyauté du sujet, et ses violences, souvent inouïes, furent, pour la plupart, justifiées à ses propres yeux par son dévouement sincère au prince, par l'ardent désir de rétablir son autorité, d'améliorer les finances, de détruire tous les abus créés par des intérêts individuels et privés, et

peut-être aussi, dans les derniers temps, par la nécessité[1]. L'Irlande lui fut confiée, il l'administra d'une main rigide et inflexible, y contint les factions, mit un terme à la licence des seigneurs et aux dilapidations, paya la dette publique, fit fleurir l'agriculture, encouragea le commerce et l'industrie naissante, et ce pays, qui jusqu'alors n'avait été pour l'Angleterre qu'un fardeau, lui vint en aide et accrut ses ressources. Wentworth avait su rendre le parlement d'Irlande docile à ses volontés, mais le nom même de ces assemblées était odieux au roi et à la reine. Charles défendit de le convoquer de nouveau, et lui-même se précipita aveuglément dans un despotisme sans frein comme sans limite, ne tenant compte ni des lois, ni des coutumes, ni des précédents historiques, ni de l'opinion. Les mesures les plus iniques et les plus illéga-

(1) L'un des actes les plus odieux allégués et prouvés contre Wentworth, durant son gouvernement en Irlande, est sa conduite envers lord Mountnorris. Clarendon raconte le fait en ces termes : « Le comte de Strafford (à cette époque encore vicomte de Wentworth,) avait un serviteur nommé Annesty, parent de Mountnorris. Cet homme étant auprès de son maître attaqué de la goutte, soit par négligence ou par quelque accident, lui laissa tomber un escabeau sur le pied. Emporté par la douleur, le comte le frappa d'une petite canne qu'il tenait à la main. On en fit une raillerie dans un repas où le lord Mountnorris, qui était présent, dit que ce gentilhomme avait un frère qui n'aurait pas souffert un tel coup. Ce discours fut rapporté un mois après au comte de Strafford, qui fit assembler un conseil de guerre, le lord Mountnorris étant officier dans l'armée. En vertu d'un article touchant ceux qui soulevaient les soldats contre leur général, Mountnorris fut accusé pour ce qu'il avait dit à table, touchant le frère d'Annesty. La preuve étant faite, il fut privé de sa charge de vice-trésorier et de sa compagnie d'infanterie, envoyé en prison et condamné à avoir la tête tranchée. Aussitôt le comte disposa de l'office et de la compagnie, et Mountnorris demeura prisonnier jusqu'à ce qu'il vint un ordre du roi qui l'exempta du supplice, le reste de la sentence ayant eu son effet.... On sut que Mountnorris, avant cette époque, était bal du comte, ce qui fit regarder ce jugement comme un acte de vengeance. » (*Hist. de la Rébellion.*)

les étaient appuyées par des tribunaux d'exception affranchis de la loi commune, tels que la chambre étoilée [1], la cour de haute commission ecclésiastique, la cour du nord [2] et beaucoup d'autres. Une foule d'impôts furent ainsi arbitrairement rétablis ou créés : les monopoles

Gouvernement arbitraire et despotique de Charles Ier: 1629-1640.

(1) Les procédés de cette cour étaient odieux et témoignent de la violence grossière et de la barbarie de ceux qui la composaient et aussi de l'esprit irritable et vindicatif à l'excès de l'archevêque Laud. Il avait été introduit et poussé à la cour par Williams, évêque de Lincoln, ancien lord garde des sceaux et favori du roi Jacques. Non-seulement Laud supplanta son bienfaiteur par ses intrigues et excita contre lui l'esprit du roi, il le persécuta encore dans sa retraite et lui imputa à crime, devant la chambre étoilée, d'avoir reçu certaines lettres d'un nommé Osbadilston, maître de l'école de Westminster, dans lesquelles un Laud était désigné par un sobriquet méprisant. Il ne paraît pas que Williams eût jamais divulgué ces lettres ; mais on soutint que le simple recel d'une lettre, contenant un libelle, était un délit grave. Williams, en conséquence, fut condamné à payer cinq mille livres sterling au roi et trois mille livres sterling à l'archevêque, à être emprisonné pour un temps indéterminé et à faire une soumission. La sentence d'Osbadilston le condamnait à payer une amende plus forte, à la privation de tous ses bénéfices, à être emprisonné, à faire soumission, et de plus, à rester au pilori devant son école, avec les oreilles clouées au poteau. Beaucoup d'autres sentences furent plus odieuses encore et témoignent de l'esprit du temps, il suffira d'en citer une : « Leighton, théologien écossais, ayant publié un libelle amer contre la hiérarchie épiscopale, fut condamné, par la chambre étoilée, à être publiquement fouetté à Westminster et mis au pilori, à avoir une narine fendue, une oreille coupée et une joue flétrie avec un fer chaud, à souffrir le même traitement de l'autre côté du visage, la semaine suivante, à Cheapside, et à être emprisonné pour sa vie à la Flotte. » Hallam, *Hist. const.*

Ces exemples démontrent assez haut, par la comparaison de cette époque avec la nôtre, quels progrès ont fait, depuis deux siècles, les mœurs publiques en Europe, et on trouverait difficilement aujourd'hui, même en Turquie, une si grande disproportion entre l'offense et le châtiment.

(2) Ainsi nommée parce qu'elle fut instituée par Henri VIII, à York, pour maintenir l'ordre dans les comtés du nord. Sa juridiction s'étendit, sous Charles Ier, depuis l'Humber jusqu'à la frontière d'Écosse, et Wentworth la présida. Il en garda même la présidence nominale durant son gouvernement en Irlande.

reparurent au mépris du statut qui les supprimait, et devinrent aussi communs qu'ils l'avaient été sous Jacques ou sous Élisabeth [1] : la vente des denrées fut abandonnée par privilége à des gens de cour et à d'avides traitants : les forêts royales acquirent une extension démesurée, les titres de la plupart des possesseurs d'anciens domaines de la couronne furent remis en question [2]. Les plus légers délits étaient punis d'énormes amendes, et l'or rachetait les infractions les plus graves : le roi trafiquait ainsi des désordres comme des priviléges ; l'arbitraire, en un mot, s'étendait à tout comme sur tous ; le projet arrêté de Charles était d'établir le pouvoir absolu dans sa plénitude, et en cela il pensait user d'un droit inhérent à son autorité souveraine héréditaire et à sa royale prérogative dont il se croyait en possession de DROIT DIVIN. Telle était la politique hautement soutenue par Wentworth récemment créé comte de Strafford, indifférent au blâme comme à la plainte, impatient des obstacles les plus légitimes, se glorifiant même de passer hardiment au travers [3] et de les fouler aux pieds.

Strafford était secondé dans cette voie funeste par le primat Laud, homme d'une piété sincère, d'une rigidité de mœurs exemplaires, mais d'un esprit étroit, opiniâtre, absolu, qui se complaisait dans la résistance et dans la lutte, repoussait tout contrôle, multipliait les actes arbitraires, donnait aux mesures, même légales, l'apparence

(1) Hallam, *Hist. const.*

(2) Aucune prescription ne pouvait être invoquée contre le droit du roi, qui devait être prouvé, à la vérité, d'après l'enquête d'un jury, mais sous la direction d'un tribunal très-partial. (Hallam, *ubi supra.*)

(3) Il avait pris pour devise ce mot significatif : THOROUGH, *tout au travers*.

et les formes de la tyrannie, prompt d'ailleurs à ressentir toute blessure faite à son amour-propre, mais peu sensible aux souffrances d'autrui et très-enclin à prendre les suggestions de l'orgueil humain pour les ardeurs de la piété [1]. Le roi et le primat, tous deux également absolus, avaient l'un de l'autre un égal besoin, et ils s'entendirent : Laud, en possession de la confiance de Charles, usa de l'extraordinaire faveur dont il jouissait près de lui en disposant de quelques-unes des grandes charges de l'État ; il éleva, au grand étonnement de tous, l'évêque de Londres Juxon, l'une de ses créatures, au poste élevé de lord trésorier du royaume [1], et il accrut ainsi l'envie qu'on lui portait; mais Charles attendait tout de son dévouement, il ne trouvait de support pour ses doctrines sur les prérogatives indélébiles inhérentes à la couronne par l'hérédité, ni dans la nation, ni dans le parlement, ni dans une armée permanente ; il chercha, à l'exemple de Jacques Ier son père, son appui dans les évêques et l'y trouva. Laud fut, comme l'avait été avant lui le primat Bancroft, l'ardent défenseur de l'autorité monarchique fondée sur le droit

(1) Macaulay, *Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II.*

Le caractère de Laud, dit M. Hallam, est dépeint avec justice et bonne foi par May, en ces termes : « Homme assez vigilant, d'un esprit actif ou plutôt inquiet, plus ambitieux dans ses entreprises qu'habile à les conduire; d'un caractère trop rude et trop cruel pour son état ; incapable cependant de le déguiser par aucune ruse, en sorte qu'il augmentait par son insolence la haine qu'on lui portait déjà. Il avait peu de vices vulgaires et privés, n'étant taxé ni d'avarice, ni d'intempérance, ni d'incontinence ; en un mot, ce n'était pas un homme aussi méchant personnellement, qu'impropre au gouvernement de l'Angleterre. » (*Hist. du long parlement.*)

(2) Juxon racheta le scandale de sa nomination par une probité à toute épreuve, et sa conduite, dans cette grandeur tant enviée, fut si exempte de blâme que le long parlement ne le poursuivit jamais. (Hallam, *Hist. const.*)

divin du monarque indépendamment de l'assentiment de la nation et du parlement, et comme Bancroft aussi, il avait compris que l'épiscopat obtiendrait de la couronne une assistance égale à celle qu'il lui donnait.

Prétentions du haut clergé.

La réforme de Henri VIII avait porté un coup fatal à la considération des évêques en ne leur laissant qu'une autorité d'emprunt émanée du trône : Laud s'indignait de cette condition humble et dépendante des premiers ministres de l'Église : selon lui le pouvoir des évêques était d'origine toute divine comme celui des rois, et leur personne était revêtue d'un caractère spirituel, ineffaçable et transmissible, comme dans la hiérarchie catholique, par la seule imposition des mains. Ces doctrines, émises et soutenues sans succès sous Élisabeth, trouvèrent plus de faveur auprès de Jacques Ier et de son fils, et le clergé anglais atteignit, dans les premières années de Charles Ier, le plus haut point de puissance et d'indépendance où il fût encore parvenu depuis la réforme : il avait recouvré une partie considérable de ses richesses; les universités professaient ses doctrines, les catholiques ne lui causaient plus d'alarmes, le roi s'appuyait sur lui et favorisait ses prétentions à un pouvoir d'origine divine comme la royauté même; tout tendait à lui donner confiance dans ses forces, et jamais il ne fut plus disposé à entreprendre et à empiéter : le clergé cependant avait, nous l'avons vu, des adversaires formidables par l'énergie des convictions et par leur nombre, dans cette partie de la nation qui ne songeait qu'à pousser plus avant la réforme incomplète de Henri VIII, et qui savait que tout ce que les évêques anglicans gagneraient en indépendance et en pouvoir, tournerait à sa propre oppression.

Cette double tendance des esprits, si différente et si remarquable, remontait aux premiers temps de la réforme, ou plutôt, selon l'expression d'un célèbre écrivain déjà cité, « il y avait eu dès l'origine deux réformes, celle du prince et celle du peuple : l'une, incertaine, servile, plus attachée à des intérêts temporels qu'à des croyances, alarmée du mouvement qui l'avait fait naître, et s'efforçant d'emprunter au catholicisme tout ce qu'elle en pouvait retenir en s'en séparant ; l'autre, spontanée, ardente, méprisant les considérations mondaines, acceptant les conséquences de ses principes, vraie révolution morale entreprise au nom et avec la passion de la foi. Unies quelque temps sous la reine Marie par des souffrances, et à l'avénement d'Élisabeth par des joies communes, les deux réformes ne pouvaient tarder à se diviser et à se combattre, et l'ordre politique se trouvait nécessairement engagé dans leurs débats.... Le roi, comme chef de l'Église, avait succédé au peuple ; le clergé anglican, héritier du clergé catholique, n'agissait plus qu'au nom du roi : partout dans un dogme, une cérémonie, une prière, l'érection d'un autel, la forme d'un surplis, le pouvoir royal était compromis comme celui des évêques, et le gouvernement en question, comme la discipline et la foi ; il fallait, en un mot, ou que la réforme reculât ou qu'elle portât la main sur le gouvernement, car lui seul faisait obstacle à ses progrès[1]. » Les croyances, pour se manifester librement avaient besoin des droits politiques, et les intérêts religieux furent le puissant ressort qui mit tout en mouvement pour les obtenir. Il était difficile de le tendre davantage

1. Guizot, *Hist. de la Révol. d'Anglet.*

Administration de Laud.

et de préparer une réaction plus dangereuse que ne le fit l'archevêque Laud par son administration violente et tyrannique. Il réveillait d'une part les inquiétudes des anglicans, en montrant plus que de l'indulgence aux catholiques [1] et une tendance marquée vers un retour à une foule de pratiques de leur culte [2]. D'autre part, il soulevait le ressentiment de tous les sectaires en essayant d'étouffer violemment, au sein de l'Eglise, toute dissidence et d'établir dans la doctrine, dans la discipline et dans le culte, une stricte uniformité. Les évêques eurent plein pouvoir, et la cour de haute commission, dont ils dictaient les arrêts, devint plus arbitraire et plus oppressive. Toutes les cures occupées par des magistrats non conformistes leur furent retirées, l'accès des chaires autour desquelles la foule se pressait pour les entendre leur fut interdit : la persécution les atteignit au sein

1. Les catholiques se réunissaient en foule dans la chapelle de la reine à Somersethouse avec beaucoup d'ostentation, et de manière à causer un scandale extrême. Laud le souffrait, et sa condescendance sur ce point dépassa ce qu'il aurait fait s'il n'eût obéi qu'à un juste sentiment de tolérance. (Hallam, *Hist. const.*)

Le nombre des catholiques auxquels on pardonna dans les seize premières années du règne du roi s'éleva, dit-on, dans vingt-neuf comtés seulement, à 11,970. Neal, *Hist. des Puritains.*

2. Toutes les innovations de l'école de Laud furent autant de retours extérieurs vers le culte romain. Des tableaux furent remis dans les églises, la table de communion prit le nom et la position d'un autel. Le vêtement des prêtres officiants devint plus riche; les églises furent consacrées avec une pompe étrange et mystique. Une doctrine de la présence réelle que l'on distinguait à peine, au moyen de la définition, de celle de Rome, était généralement adoptée. La pratique de la confession auriculaire fut fréquemment recommandée, et Laud offensa le pays en déclarant publiquement que, dans la distribution des bénéfices, les prêtres célibataires seraient préférés aux prêtres mariés. (Hallam, *ubi suprà*.)

même des familles où ils s'étaient réfugiés et avaient été accueillis en qualité de gouverneurs et de chapelains[1]. Un grand nombre émigrèrent et leurs troupeaux les suivirent. Les chartes qui assuraient aux manufacturiers étrangers établis dans le pays la liberté de leur culte, leur furent retirées et ils cherchèrent un autre asile[2]. Laud, dans son ardeur de se rapprocher, extérieurement du moins, des formes du catholicisme, altérait jusqu'à la liturgie que les parlements même avaient sanctionnée; les évêques, dans leurs cours, empiétaient sur la juridiction des tribunaux ordinaires, ils envahissaient les charges civiles et les plus hautes fonctions de l'Etat. Toutes leurs usurpations étaient faites à l'ombre du trône qui les sanctionnait, et en donnant ainsi, à l'imitation du primat, toute carrière à leur zèle inquisitorial et oppresseur, ils provoquèrent une irritation d'abord sourde et bientôt menaçante, non-seulement dans le bas peuple, mais dans tous les rangs de la noblesse de province et de la haute bourgeoisie attachée de cœur à la réforme. Quand le peuple vit ses opinions et ses ressentiments partagés par une multitude d'hommes influents et riches, sa confiance s'accrut avec ses forces, et une révolution fut imminente. Déjà, sous le règne d'Elisabeth, il s'était formé de petites congrégations de *brownistes* et d'*indépendants*, à qui, dans la suite, on appliqua, comme à la plupart des dissidents, le nom général de *puritains* : ils reniaient tout gouvernement général de l'Eglise, et proclamaient le droit de chaque congré-

1. Neal, *Hist. des Puritains.*
2. Rushworth, part. 2, t. 1.— Neal, *ubi suprà.*

gation de fidèles à régler elle-même son culte d'après des principes républicains. Un grand nombre de ces sectaires, se voyant en butte à la persécution, vendaient leurs biens, se cotisaient pour acheter un petit navire, des instruments de labourage et des provisions, et réunis sous la conduite d'un ministre de leur choix, ils allaient rejoindre leurs frères émigrés avant eux, soit en Hollande, soit dans l'Amérique septentrionale, où ils fondèrent ces colonies célèbres, d'où sortit un des plus puissants empires de l'univers. L'émigration fut d'abord libre, à la faveur de l'obscurité des premiers émigrants, et plusieurs milliers d'hommes cherchèrent au delà des mers une autre patrie. Mais vers l'année 1637, des citoyens appartenant à diverses églises, considérables par leur naissance et leur fortune, s'engagèrent dans ces expéditions lointaines, et de grandes richesses sortirent avec eux du pays; le gouvernement s'en émut et l'émigration fut interdite. Huit navires prêts à partir, furent arrêtés dans la Tamise, et par un de ces mystérieux décrets de la Providence, où les hommes reconnaissent une incompréhensible fatalité, l'un de ces bâtiments retenus en Angleterre par l'ordre du roi, portait Pym, Hampden et Cromwell [1], qui, tous trois, furent plus tard les principaux auteurs de sa chute.

Nouvelles émigrations.

Les obstacles apportées à l'émigration rendirent à l'intérieur l'opposition plus formidable. Déjà les persécutions souffertes durant plusieurs règnes par les dissidents avaient porté leurs fruits habituels, en développant parmi eux une exaltation redoutable, accrue encore par

1. Neal, *Hist. des Puritains.*

les doctrines nouvelles et oppressives que le clergé anglican cherchait à appuyer de l'autorité des livres saints. En invoquant, contre toute raison, le témoignage de l'Ancien Testament en faveur du principe de l'obéissance passive des sujets et du droit divin héréditaire et inaliénable de la couronne, les évêques provoquèrent leurs adversaires à chercher aux mêmes sources des arguments victorieux contre de semblables doctrines [1], et à l'appui du principe de la résistance aux pouvoirs temporels, lorsque ceux-ci leur paraissaient s'écarter du chemin qu'ils croyaient tracé aux sociétés par Dieu lui-même. Les voix des passions humaines, grosses de tempêtes, se mêlaient en eux au cri de la conscience opprimée : leur sombre enthousiasme, entretenu par des souffrances cruelles, légitimait à leurs yeux leurs propres violences et les portait à croire qu'ils vengeaient Dieu en vengeant leurs injures personnelles. L'Evangile n'aurait fourni aucun aliment à cette exaltation menaçante, mais ils trouvaient dans l'Ancien Testament de nombreuses excitations à la révolte des sujets contre les rois prévaricateurs, et à l'effusion du sang des impies. Ces impies, ces méchants étaient, dans leur pensée, ceux qui leur défendaient de rendre ouvertement à Dieu l'hommage qu'ils croyaient lui être le plus agréable, et la plupart se regardaient, à l'exemple des saints de la première alliance, comme les instruments véritables suscités par le courroux céleste. De là un penchant naturel à préférer, comme nourriture spirituelle, l'Ancien Testament au

1. Macaulay, *ubi suprà.*

Nouveau; de là aussi, dans leurs mœurs, un rigorisme extrême qui leur gagnait les sympathies de la foule, qui les élevait à leurs propres yeux au-dessus de leurs adversaires. Ainsi grandit et se développa rapidement un parti puissant, qui tenait aux masses par des ramifications profondes, à l'aide d'une phraséologie à leur portée, d'un ardent enthousiasme et d'une austérité toujours populaire. Ces hommes, confondus tous sous le nom de puritains, quoique appartenant à des sectes très-diverses, et dont une partie considérable de la nation emprunta son caractère et ses habitudes, fuyaient et condamnaient comme autant de péchés, les passe-temps joyeux, les jouissances du luxe, les plaisirs des arts, tout ce que le monde recherche et poursuit avec ardeur, et ils adoptèrent une tenue rigide, un costume sombre et sévère en harmonie avec leurs principes et emblème de la rigueur des épreuves auxquelles ils s'exposaient pour leur foi. Vêtus de noir, les cheveux à peu près rasés, la tête couverte d'un chapeau à haute forme et à larges bords, fuyant les lieux de divertissements publics et les entretiens profanes pour prier et s'entretenir, disaient-ils, avec le Seigneur; donnant enfin l'exemple de l'observation sabbatique la plus rigoureuse du dimanche, ils devinrent l'objet des respects de la multitude, qui leur décerna le nom de *saints* et qui partout prit parti pour les opprimés contre les oppresseurs.

A l'opposition de ces rigides sectaires, fondée sur les droits sacrés de la conscience, se joignit celle des hommes sans principes, qui, sous le manteau de la religion et du patriotisme, ne cherchaient qu'à s'affranchir de tout frein, en élevant leur fortune particulière

sur la ruine publique. Mais de ces deux classes si diverses et obéissant à des tendances si opposées, la première était de beaucoup la plus nombreuse, la plus influente et celle qui rencontrait le plus de sympathie au sein des masses, dont les convictions religieuses étaient ardentes et profondes. Celles-ci virent les intérêts de Dieu même engagés dans la querelle des opprimés, et leur ressentiment fut entretenu par une multitude de pamphlets et de libelles avidement lus et qui circulaient avec rapidité de main en main, malgré toute la vigilance des autorités pour les détruire. Les tribunaux sévirent en vain contre les opprimés avec une rigueur poussée jusqu'à la barbarie. L'histoire cite, parmi les victimes, un théologien, un médecin et un jurisconsulte : Bastwick, Burton et Prynne; ce dernier avait déjà été mutilé une première fois par sentence judiciaire. Traduits ensemble devant la chambre étoilée, comme coupables d'écrits séditieux, tous les trois furent condamnés à une amende ruineuse (3,000 livres sterling), au pilori, à la perte de leurs oreilles et à une prison perpétuelle. Ils haranguèrent le peuple sur l'échafaud et ce lieu d'ignominie devint pour eux un champ de victoire. Le jour de l'exécution (30 juin 1637), une foule immense se pressait sur la place, le bourreau voulut l'écarter : « Ne les repoussez pas, dit Burton, il est nécessaire qu'ils apprennent à souffrir. » Un jeune homme pâlissait en le regardant : « Mon fils, lui dit Burton, pourquoi es-tu pâle? Mon cœur ne faiblit pas, et si j'avais besoin de plus de force Dieu ne m'en laisserait pas manquer. » La foule grossissait à chaque instant plus pressée autour des condamnés. Un des assistants donna un bouquet à Bastwick, une abeille s'y posa :

Rigueurs judiciaires.

« Voyez, dit le patient, cette pauvre abeille, elle vient, sur le pilori même, sucer le miel des fleurs; et moi donc, n'y pourrai-je aussi goûter le miel de Jésus-Christ? — Chrétiens, dit Prynne, si nous avions estimé par-dessus toute chose notre propre liberté, nous ne serions pas ici; c'est pour votre liberté à tous que nous avons mis en danger la nôtre : gardez-la bien, je vous en conjure, tenez ferme, soyez fidèles à Dieu et au pays, autrement vous tomberiez, vous et vos enfants, dans une éternelle servitude [1]. » Une acclamation immense répondit à ces belles paroles. On vit alors qu'au sein d'un peuple ému par des griefs profonds, universels et surtout légitimes, aucune force n'étouffe le cri de la conscience et ne triomphe d'une conviction religieuse et patriotique. Quelques mois plus tard, on en eut une preuve plus frappante encore dans la conduite du sectaire Lillburne, lié à une charrette et fouetté par le bourreau, à travers les rues de Westminster. Il ne cessa d'exhorter la multitude indignée : attaché au pilori, il parlait encore malgré l'effort des bourreaux pour le réduire au silence : un bâillon lui fermait la bouche; tirant alors des pamphlets de sa poche, il les jeta à la foule qui se les disputa et qui s'en nourrit comme d'une manne bienfaisante et céleste.

Malgré les excès du pouvoir et ses violences les plus odieuses, la noblesse hésitait à se prononcer contre l'administration. C'était là cependant que survivaient avec le plus de force les souvenirs des anciennes libertés, de la grande charte et des droits acquis sous les Plantagenets au

1. *State trials*, t. III.

prix de tant de sang; mais là aussi se conservaient le respect traditionnel pour le sang royal, les principes d'obéissance et la vieille loyauté envers la personne du souverain. Dans les hautes régions sociales enfin, l'amour des libertés légales était balancé, chez les uns par les habitudes d'un dévouement héréditaire, chez les autres par l'ambition, et, dans presque tous, par la crainte des excès populaires et des fléaux que déchaînent sur un pays les révolutions et les guerres civiles : ces puissants motifs retenaient l'opposition des classes supérieures dans de prudentes limites, et pour qu'elles fussent franchies, il fallait que la tyrannie devînt intolérable : parvenue à ce point, sous l'administration de Strafford et de Laud, elle rencontra au sein de ces classes mêmes une résistance ferme, grave et courageuse, dont le premier et le plus illustre interprète fut John Hampden.

L'occasion ou la cause de cette résistance fut une nouvelle taxe introduite sans l'aveu du parlement par la couronne. Toute l'ambition de Charles, stimulée par l'exemple des grands souverains du continent, était de s'affranchir désormais de la nécessité de convoquer les députés de la nation; mais pour réussir, pour arriver, comme les rois d'Espagne et de France, à donner à l'Angleterre son bon plaisir ou son caprice pour règle et pour loi suprême, il avait besoin comme eux d'une armée permanente, en état de comprimer la résistance et de soumettre toutes les volontés à la sienne. Obtenir et soutenir cette armée, tel était le principal objet des espérances du roi et des efforts constants du plus puissant instrument de ses volontés, du comte de Strafford. Ils comptaient l'un et l'autre mettre à exécution ce projet au moyen de la taxe si célèbre dans

Taxe nouvelle dite des Vaisseaux.

l'histoire sous le nom de ***Ship money Tax,*** taxe des vaisseaux, ou pour parler plus exactement, ***taxe et argent au lieu de vaisseaux,*** et dont le souvenir s'est perpétué dans le royaume. Un jurisconsulte, nommé Foy, avocat général de la couronne, découvrit, dans la masse des vieux parchemins déposés à la Tour, qu'à une époque ancienne les ports de mer et les comtés maritimes avaient été quelquefois appelés à fournir des vaisseaux pour le service public, et qu'en certains cas même, de semblables demandes avaient été faites à des villes de l'intérieur. En conséquence, un premier writ, émané du conseil du roi en 1634, fut adressé aux magistrats de Londres et à ceux des ports de mer. Rappelant les déprédations naguère commises par les pirates, et donnant à pressentir les dangers imminents d'une guerre générale sur le continent, le conseil leur enjoignait de fournir un certain nombre de vaisseaux de guerre dont il indiquait le tonnage et l'équipage, les autorisant à taxer, pour cet armement, tous les habitants en raison de leurs moyens. Les bourgeois de Londres remontrèrent humblement qu'ils se croyaient exempts par plusieurs chartes et actes du parlement de supporter une telle charge. Mais le conseil leur enjoignit péremptoirement la soumission : tous les murmures des habitants des ports furent étouffés, et l'on dit qu'il en coûta à la seule cité de Londres 35,000 livres sterling [1].

Ce fut le prélude de la grave résolution que prit le roi trois ans plus tard, relativement à cette taxe, et à l'insti-

1. Hallam, *ubi supra.*

gation de Finch, grand juge des plaids communs. Il conçut la pensée de la détourner de son objet et de la rendre générale en étendant à tout le royaume les writs qui en ordonnaient le paiement. Cette mesure sans précédents et qui avait pour but de fournir au roi l'argent nécessaire, beaucoup moins pour l'équipement de vaisseaux que pour l'entretien d'une armée, rencontra d'abord une vive opposition; mais le roi la fit appuyer par une déclaration des douze juges, portant que lorsque tout le royaume était en danger, le roi pouvait ordonner à ses sujets de fournir autant de vaisseaux, d'hommes et de munitions qu'il lui semblait convenable pour la défense du pays. Par cette déclaration néanmoins, les juges ne reconnaissaient au roi ce pouvoir que dans le cas d'une guerre avec l'étranger. Telle n'était pas alors la situation de l'Angleterre; mais la crainte surmonta presque partout la résistance : la nouvelle taxe, quoique d'ailleurs illégale, ne paraissait pas très-lourde, la plupart des imposés se soumirent et l'acquittèrent, mais elle fut refusée par John Hampden, gentilhomme et riche propriétaire du comté de Buckingham.

Attaché sans fanatisme aux vieilles libertés de son pays qu'il avait déjà défendues dans plusieurs parlements successifs (1), et estimé de tous pour sa raison saine et pour son caractère ferme et droit, Hampden ne voulut point encourager par son exemple une violation si complète des lois.

(1) Hampden, sous le règne de Jacques I[er], n'avait point pris une part active aux affaires. Ce fut cependant en grande partie par ses efforts que le bourg de Vendover recouvra la franchise électorale, malgré l'opposition de la cour, et c'est comme représentant de ce bourg qu'Hampden siégea au parlement en 1625 et 1626.

Imposé pour sa part à la modique somme de 20 schellings dans la répartition de la taxe des vaisseaux, il en contesta la nécessité, déclara l'impôt illégal comme établi sans le concours d'un parlement, et refusa de payer. Il fut pour ce fait emprisonné et traduit en jugement. Cette cause fixa, durant six mois, l'attention du royaume. La question précise était de savoir si, au mépris de la pétition des droits et de tous les autres précédents, le monarque avait le droit, sur sa propre allégation d'un danger public, de requérir des comtés de l'intérieur la fourniture de vaisseaux ou une somme déterminée en numéraire par voie de compensation, pour la défense du royaume [1]. Cinq juges sur douze osèrent contester à la couronne un droit si exorbitant et jusque-là inconnu, prononçant ainsi contre elle dans le cas spécial d'Hampden, quoiqu'ils se fussent soumis d'abord en signant avec les autres une déclaration toute différente que le roi leur avait précédemment demandée sous une forme plus générale [2]. Sept juges prononcèrent pour le roi contre l'accusé; ils formaient la majorité, Hampden fut condamné par leur arrêt, et sa sen-

Refus d'Hampden et son procès 1636-1637.

1. Sous Élisabeth, les comtés de l'intérieur ne furent jamais soumis au paiement de cette taxe, lors même que la redoutable *Armada* approchait des côtes d'Angleterre.

Macaulay, *Essay on Lord Nugent's memorials of Hampden*.

2. Deux juges surtout d'un grand savoir et dont les décisions étaient fort respectées, Crooke et Hutton, montrèrent dans cette occasion une fermeté louable, quoiqu'ils eussent précédemment faibli. Crooke fut encouragé à faire son devoir par sa femme, qui suivit en cela l'exemple héroïque qu'avait donnée en France la noble compagne de Coligny dans des circonstances encore plus graves... Elle conjura son mari de ne pas sacrifier sa conscience par crainte d'aucun danger ou préjudice pour sa famille, protestant qu'elle serait bien aise de souffrir avec lui toutes les misères plutôt que d'être pour lui une occasion de violer son devoir. (Whitelock).

tence retentit dans le cœur de tous les Anglais. Les juges, dont la droiture est seule capable de maintenir les lois dans leur vigueur, se couvrirent d'infamie, dit l'illustre Clarendon lui-même, par une conduite si opposée à leur engagement et au devoir de leur charge. Les égarements des communes dans le parlement suivant, ajoute le même auteur, ne provinrent que du mépris des lois, et ce mépris avait sa source dans le jugement d'Hampden [1]. Il résultait des maximes des avocats de la cour, que l'autorité du roi n'aurait d'autre limite que celle qu'il voudrait bien lui-même y apporter, et l'on s'indignait de voir qu'un principe si alarmant, depuis longtemps en faveur dans le clergé, comme parmi les courtisans, fût admis maintenant dans les cours de justice. La taxe des vaisseaux rencontra depuis lors une beaucoup plus vive opposition qu'auparavant et fut moins payée; l'émotion fut profonde, universelle : un jugement dont il était permis de conclure que désormais tous les biens des particuliers seraient à la disposition de la couronne, faisait tout appréhender de la part de ceux qui en étaient les auteurs [2], et chacun comprit qu'il n'avait plus ni dans les lois ni dans leurs organes aucun refuge contre la tyrannie. Le nom d'Hampden grandit alors subitement dans tout le royaume : jusque-là, dit Clarendon, il avait été plutôt en estime dans sa province qu'en grande réputation dans l'État; mais alors tout le monde parla de lui, et chacun demandait qui était cet homme qui osait, à ses propres risques, prendre ainsi en main la cause des

1. *Hist. de la rébellion.*

2. Clarendon, *ibid.*

libertés et de la fortune publique [1]. Néanmoins et malgré tant de causes d'une irritation légitime et profonde, toute résistance fut alors en Angleterre étouffée ou prévenue, et cet état de choses aurait pu se prolonger encore si un soulèvement provoqué par des actes insensés et qui eut un retentissement sympathique en Angleterre n'eût tout à coup éclaté en Écosse.

De tous les royaumes de Charles, l'Écosse était celui où la plus petite étincelle pouvait produire le plus grand feu. Charles Ier, en 1633, avait visité ce pays, berceau de ses pères, il s'y était fait couronner en grande pompe et avait tout mis en œuvre pour détruire les restes de la constitution égalitaire de l'Église presbytérienne à laquelle le roi Jacques, son père, avait fait déjà des modifications profondes en lui imposant une hiérarchie ecclésiastique et des évêques. Mais ceux-ci n'étaient évêques que de nom [2]; les règlements qu'ils établissaient étant soumis à l'assemblée presbytérienne des ministres. Charles fit tout ce qui dépendait de lui pour altérer cet état de choses et pour étendre la juridiction épiscopale. Déjà même, dans les premiers temps de son règne, il avait tenté de faire recouvrer à l'Église d'Écosse les dîmes et les biens ecclésiastiques; mais ce projet rencontra beaucoup d'obstacles surtout dans la noblesse qui en possédait la plus grande partie et il fut abandonné [3]. Le roi, durant son sé-

Situation des évêques en Écosse.

1. *Hist. de la rébellion.*

2. Clarendon, *ibid.*

3 Burnet nous a laissé à ce sujet, en quelques lignes, un tableau saisissant du caractère et de la sauvage énergie de ces nobles indomptables : « Dans la troisième année du règne de Charles Ier, le comte de Nithisdale, qui dès lors passait pour papiste, et qui se déclara tel en effet après avoir épousé la nièce

jour dans le royaume de ses pères, essaya de se faire accorder par le parlement écossais, sur l'Église nationale presbytérienne, un pouvoir à peu près semblable à celui qu'il avait sur celle d'Angleterre, et l'avis de cette assemblée n'étant pas favorable à ses prétentions, on l'accusa d'avoir fait falsifier sa décison [1]. Il crut flatter l'amour-propre des habitants de la capitale en fondant à Édimbourg un siége épiscopal [2], mais ils pensaient, comme le reste de la nation, qu'il y avait déjà trop d'évêques en Écosse, et il ne fit que les irriter davantage; enfin, pour tirer les prélats écos-

du duc de Buckingham, fut envoyé en Écosse avec pleine autorité pour recouvrer toutes les restitutions de biens d'Église, et avec l'ordre d'assurer à tous ceux qui les remettraient de bonne grâce, que le roi leur en saurait gré et qu'ils en seraient bien traités, mais qu'il procéderait avec la dernière rigueur contre ceux qui ne mettraient pas leurs droits à sa disposition. A l'arrivée de cet envoyé, les gens les plus intéressés à s'opposer à ce que les dons fussent révoqués, se réunirent à Edimbourg, et convinrent que lorsque le comte de Nithisdale les convoquerait, si aucun autre argument ne pouvait l'engager à se désister, ils tomberaient sur lui et sur son parti, à la vieille manière écossaise, et les frapperaient à la tête. Primerose m'a rapporté qu'un de ces seigneurs, nommé Belhaven, du sang des Douglas, qui était aveugle, dit aux autres de le placer auprès de quelque partisan de la cour. On le plaça près du comte de Dumfries. Belhaven s'attacha fortement à lui tout le temps que dura l'assemblée, et lorsque celui-ci demanda ce que cela signifiait, il répondit qu'il avait tant de peur de tomber, depuis qu'il était devenu aveugle, qu'il ne pouvait s'empêcher de se tenir de toutes ses forces à ceux qui se trouvaient ses voisins. Il avait cependant, dans sa main libre, un poignard avec lequel il n'aurait pas manqué de frapper Dumfries à la première alarme. Tous ceux que la cour voulait dépouiller firent si bonne contenance, et les esprits s'échauffèrent à un tel point que le comte de Nithisdale ne jugeant pas à propos de montrer toutes ses instructions, repartit pour Londres, bien convaincu de l'impossibilité de remplir sa mission. (Burnet, *history of his own times*.)

1. Burnet, *ibidem*.

2. L'évêque élu, nommé Forbes, était un homme savant dans les antiquités, simple et modeste, et doué de la faculté de prêcher cinq ou six heures de suite, mais sans aucune connaissance du monde.

sais de leur insignifiance et les relever aux yeux du peuple, il en revêtit plusieurs des grandes charges de l'État, il nomma l'archevêque de Saint-André chancelier du royaume, et fit quatre ou cinq évêques membres de son conseil privé et de la chambre des lords, mais en voulant hors de saison les rendre plus considérables, il les rendit plus odieux; en un mot, dans toute sa conduite à cette époque, il montra une grande ignorance des besoins et de l'esprit du pays où il était né, mais auquel jusqu'alors il avait vécu complétement étranger.

Le parlement où il cherchait son appui avait en Écosse une autorité plus apparente que réelle. L'influence suprême dans la nation appartenait à deux classes d'hommes irrités et mécontents, les nobles et les prédicateurs. Les premiers étaient encore animés du même esprit qui avait armé si souvent les Douglas contre les Stuarts, toujours prêts à se faire justice eux-mêmes par l'épée, et à porter sur leurs rois une main hardie. Charles avait tout ensemble excité leurs alarmes par ses vaines tentatives touchant la restitution des biens d'église, et leur jalousie en conférant aux évêques des dignités auxquelles ils aspiraient tous et croyaient seuls pouvoir prétendre; les seconds, prêcheurs ou ministres, avaient hérité des opinions républicaines et du génie inflexible de Knox. Nulle part en Europe la doctrine sévère et la rigide discipline du calvinisme ne s'étaient mieux établies et plus profondément enracinées qu'en Écosse où la réforme n'avait point, comme en Angleterre, pris naissance dans la volonté du prince et dans la servilité de la cour. Le peuple y était attaché comme à l'œuvre de ses mains, et il avait admis pour maxime fondamentale l'indépendance spiri-

tuelle de l'Église : il tenait essentiellement aux formes simples de la liturgie et détestait comme une idolâtrie tout ce que l'Église anglicane avait retenu du catholicisme, dans ses rites, dans sa hiérarchie et jusque dans le costume de ses ministres.

Atteintes portées au culte national en Écosse.

Trompé par le succès des entreprises de son père contre l'organisation extérieure et primitive de l'Eglise presbytérienne, Charles I[er] voulut imprudemment modifier le culte de cette église. Il chargea quatre évêques écossais de rédiger un code de lois ecclésiastiques et de préparer une liturgie nouvelle qui pût être accueillie par les premiers de la nation auxquels, dans l'opinion du roi, le commun peuple obéirait[1]. Les nouveaux canons et la liturgie devaient être envoyés, pour être examinés et approuvés, à un comité de trois prélats anglais, l'archevêque de Cantorbéry et les évêques de Londres et de Norwich. L'assemblée du clergé d'Ecosse ne fut ni consultée ni appelée à participer à ces actes et demeura entièrement étrangère à la rédaction de ces canons, dont plusieurs étaient entièrement subversifs des principes et des usages de l'Eglise presbytérienne et nationale. Il y était dit que le roi avait un pouvoir illimité semblable à celui des rois d'Israël, et une entière suprématie dans toutes les affaires ecclésiastiques; qu'aucune assemblée ne pourrait être convoquée que par son autorité, que le clergé ne formerait aucune réunion particulière pour expliquer l'Écriture et pour délibérer sur les affaires de l'Eglise; que personne ne communierait qu'à genoux;

1. Clarendon, *ibid.*

que les ecclésiastiques ne feraient point de prières improvisées, mais seraient tenus de suivre les formes prescrites par la liturgie. La suite de ces canons faisait mention des quatre-temps, des fonts baptismaux, des ornements pour les tables de communion, de la confession auriculaire, choses considérées par l'immense majorité du peuple comme autant d'inventions de l'antechrist. Le dernier canon portait que nul ne pourrait ni recevoir les saints ordres, ni prêcher, ni administrer les sacrements, qu'au préalable il n'eût souscrit au nouveau code [1]. C'était, en un mot, le renversement complet et insensé de l'Eglise établie en Ecosse depuis quatre-vingts ans, et à laquelle le cœur de toute la nation était attaché. Ces canons reçurent l'approbation du roi et furent publiés en Ecosse une année avant la rédaction de la nouvelle liturgie, dont ils prescrivaient d'avance l'observation. L'émotion fut profonde et générale, mais d'abord prudemment contenue. L'exaltation de chacun augmentait en raison même des efforts qu'il faisait pour la contenir; mais lorsque cette liturgie fut prête et annoncée, les prédicateurs appelèrent, du haut de la chaire, la malédiction du Ciel sur la tête de ceux qui s'efforcaient de bâillonner l'esprit de Dieu et d'arracher le Christ de son trône, en livrant, par trahison, l'Eglise au magistrat civil [2].

Le 23 juillet 1637, jour fixé par le gouvernement pour l'introduction de la liturgie nouvelle dans l'office public, le doyen de l'Eglise d'Edimbourg monta en chaire, re-

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion.*
2. Lingard, *Hist. d'Anglet.*, *règne de Charles Ier*.

vêtu du surplis, dans l'église cathédrale de Saint-Gilles, en présence de l'évêque et de plusieurs membres du conseil privé. Il avait à peine ouvert le livre et commencé le service, qu'une multitude de voix couvrant la sienne, crièrent : « Au pape, au pape ! à l'antechrist ! lapidez-le ! » L'évêque monta en chaire pour apaiser la populace, mais à sa vue le tumulte redoubla : une vieille femme lui lança un tabouret, ce fut le signal d'une sédition furieuse. Les magistrats dérobèrent avec peine l'évêque à la rage du peuple et bientôt la révolte passa de l'intérieur de l'Eglise au dehors. Les prélats furent outragés et attaqués dans les rues, les magistrats de la ville et les membres du conseil privé eurent un siége à soutenir et leur vie fut en péril. L'insurrection gagna les comtés, le fanatisme l'attisa, et toute l'Ecosse fut en feu.

Sédition à Edimbourg. 1637.

Les diverses classes de ce royaume s'entendirent pour repousser les innovations introduites dans le culte par le roi et les évêques; une multitude de pétitions furent rédigées dans ce but, mais le roi confirma ce qu'il avait établi et fit défense aux pétitionnaires de s'assembler sous peine de trahison. Les insurgés bravèrent la défense et s'unirent alors par un pacte solennel qu'ils rédigèrent sous le nom de *covenant* (acte d'alliance). Ce pacte contenait, outre une profession de foi selon l'ancien rite presbytérien, le rejet des nouveaux canons comme de la nouvelle liturgie et un serment d'union nationale pour défendre contre tout péril le souverain, la religion, les lois et les libertés du pays [1]. Le covenant fut accueilli

Le covenant. 1637.

1. Les covenantaires s'engageaient à se réunir pour la défense du roi, de

avec d'universels transports et l'Ecosse entière se confédéra sous sa loi [1].

Le roi, surpris mais non découragé par cet accord presque unanime, tenta d'abord de négocier et envoya dans ce but à Edimbourg le marquis d'Hamilton, l'un des seigneurs les plus influents du pays, pour traiter avec les principaux signataires du *covenant*. Ses efforts échouèrent : un synode réuni à Edimbourg condamna toutes les innovations royales, abolit l'épiscopat et maintint le *covenant*. Charles eut alors recours à la force, il leva une armée à laquelle il donna pour chefs le comte d'Arundel et sous lui le comte d'Essex et lord Holland, et la dirigea sur l'Ecosse. Essex, avec son corps, s'avança jusqu'à Berwick et occupa cette place, tandis que le roi lui-même se rendait à York, où il déploya une magnificence toute royale, mais plus de pompe que de force réelle.

Guerre avec l'Écosse. 1639-1640.

Les covenantaires avaient aussi levé des troupes dont ils conférent le commandement à un brave officier écossais, Alexandre Lesley, qui avait longtemps guerroyé sur le continent dans les armées de Gustave Adolphe. Lesley demanda quatre hommes par chaque paroisse. Les ministres presbytériens ajoutèrent aux demandes du général des exhortations écrites, excitant le peuple à s'armer pour obtenir du roi une paix honorable ou pour combattre les prélats et les papistes d'Angleterre. Ils

sa personne et de son autorité, et en même temps pour la garantie de la religion, des libertés et des lois du royaume, clause qui limitait l'obéissance, et en certains cas légitimait la révolte. (Lingard, *ubi suprà*.)

1. Le nombre de covenantaires dans chaque comté excéda celui de leurs adversaires dans les proportions de cent à un. *Idem*.

menaçaient de la malédiction de Méroz tous ceux qui ne viendraient pas à l'appel du Seigneur et convoquaient les indifférents aux funérailles des saints qu'ils abandonnaient à l'épée des idolâtres. Ces appels furent entendus ; vingt mille hommes accoururent sous les drapeaux de Lesley, tous remplis d'enthousiasme et prêts à répandre leur sang pour le Dieu des armées. Les châteaux forts d'Edimbourg et de Dumbarton furent emportés par surprise. Un covenantaire, le comte de Mar, commandait à Stirling, une seule forteresse demeurait en Ecosse au pouvoir du roi. Les chefs écossais, dont la cause excitait une vive sympathie en Angleterre même, étaient en correspondance avec plusieurs hommes considérables de ce royaume [1], et s'adressèrent en même temps au roi de France dont ils sollicitèrent l'appui. Instruit de la marche de l'armée anglaise, Lesley mit la sienne en mouvement et se dirigea vers la frontière.

Le roi s'en rapprochait alors lui-même; mais après un premier engagement, à Kelso, où son avant-garde, sous lord Holland, battit en retraite devant l'ennemi, Charles s'arrêta découragé à Berwick, effrayé du nombre et de l'ardeur de l'armée écossaise et inquiet des dispositions de la sienne [2]. Sur son invitation, des commissaires écossais passèrent dans son camp. Il traita direc-

1. Redoutant autour de lui les défections, Charles demanda aux seigneurs qui l'accompagnaient à York, de prêter un serment d'allégeance, par lequel ils s'opposeraient à toute sédition, conspiration et covenant ou ligue contre sa personne et sa dignité, fussent-ils couverts du voile de la religion. Il fut refusé, à sa grande surprise, par les lords Brook et Say.

2. L'armée du roi ne prenait aucun intérêt sérieux à la cause pour laquelle elle était armée; chacun y craignait de remporter une victoire dont le résultat eût été de river ses propres chaînes. (Lingard.)

tement avec eux, accorda quelques-unes de leurs demandes et conclut, à Berwick, un traité de pacification qui ordonnait le licenciement des deux armées, convoquait le parlement d'Écosse pour les matières civiles et abandonnait les questions religieuses à la décision du synode ou de l'assemblée ecclésiastique presbytérienne.

Traité de Berwick. 1640.

Cette pacification que le roi s'empressa de conclure dans la crainte d'être forcé, par les nécessités de la guerre, de convoquer un parlement [1], n'était qu'une trève. Les zélés covenantaires y virent une trahison, ceux qui l'avaient faite en publièrent une apologie où, disaient ils, les véritables conditions du traité, verbalement consenties par le roi, étaient exprimées. Charles crut reconnaître dans cette apologie une offense et la fit brûler par le bourreau. Irrités de cette conduite, qui leur parut un insigne manque de foi, les covenantaires ne licencièrent point leurs officiers, ils s'adressèrent de nouveau au roi de France [2], et reçurent de Richelieu une assistance sérieuse et de grandes promesses [3]. Le roi, de son côté, tenta de négocier avec l'Espagne et redoubla d'efforts pour accroître ses ressources. Wentworth, créé à cette époque comte de Strafford, continuait de conseiller les me-

1. Telle fut, dit M. Hallam, la véritable cause du honteux traité de Berwick.

2. Leur lettre fut interceptée et tomba aux mains de Charles Ier.

3. Lingard s'est trompé lorsqu'il a dit que les covenantaires reçurent cette assurance de Richelieu, avant la pacification de Berwick. Clarendon dit positivement le contraire : « Le cardinal de Richelieu, qui n'avait jamais cru que la défaite des Anglais fût une réparation suffisante pour l'entreprise sur l'île de Ré, fut ravi de trouver cette occasion pour interrompre une paix qui n'était pas favorable à ses intentions.... Il fournit aux covenantaires des armes et des munitions, et leur promit de les assister dans toutes leurs entreprises. » (*Hist. de la Rébellion*, l. Ier.)

sures les plus violentes. Apprenant que le parlement d'Ecosse voulait des garanties pour la liberté des élections et des débats : « C'est à coups de fouet, dit-il, qu'il faut faire rentrer dans leur bon sens ces gens-là. » Déjà la guerre était résolue : Wentworth retourna dans son gouvernement d'Irlande, d'où il promit de ramener au roi une armée. Par son conseil enfin, et pour ajouter par des moyens légaux aux ressources du trésor, un parlement anglais fut convoqué après onze années d'interruption du régime parlementaire.

Convocation et dissolution du parlement de 1640.

Une chambre des communes, ferme et résolue à défendre ses priviléges et à maintenir ceux de la nation, était sortie des élections (avril 1640)[1]. Charles Ier y fit tout d'abord donner lecture de la lettre interceptée des covenantaires écossais au roi de France ; mais il n'en obtint pas le résultat espéré, elle fut écoutée avec plus d'indifférence que d'indignation. Le roi ensuite annonça la guerre pour laquelle il demanda des subsides. La chambre, où l'opposition était dirigée par Pym, Hampden et Saint-John, ne refusa point son concours, mais elle mit, dans l'ordre de ses délibérations, les griefs avant les subsides. La cour voulait le contraire et sur ce point le débat s'engagea. Le roi offrit de renoncer à la taxe des vaisseaux, si le parlement voulait lui voter douze subsides payables en trois années. C'était peu, dirent quelques membres, que la taxe fût abolie,

1. Il est généralement admis que ce parlement était aussi bien disposé pour le roi et aussi peu irrité par les griefs nombreux du pays que pouvait l'espérer tout homme de bon sens. Mais en comparant la composition et la conduite de cette assemblée avec celles du parlement suivant, on reconnaîtra que la différence était moins dans les personnes que dans les temps.

il fallait, pour le principe, qu'elle fût déclarée illégale, et comme ils se récriaient sur l'énormité des subsides demandés, sir Henri Vane, que le dangereux crédit de la reine avait récemment élevé au poste de secrétaire d'Etat, prit la parole et dit qu'à moins d'admettre le message royal tout entier, la délibération était inutile, le roi étant résolu à n'accepter que ce qu'il avait demandé. Ce mot imprudent irrita les communes et l'orageux débat fut ajourné au lendemain. Ce jour-là le roi, mal inspiré ou mal conseillé, prononça la dissolution du parlement, trois semaines seulement après l'avoir réuni et il ressaisit le pouvoir arbitraire.

Cette dissolution soudaine d'une chambre modérée dans son opposition et respectueuse encore pour la couronne, consterna tous les amis sincères de la monarchie [1]. La guerre cependant était inévitable, et pour la soutenir, à défaut de mesures légales, on eut recours aux moyens les plus violents, le joug fut resserré et rendu plus pesant lorsque déjà son poids était insupportable. Plusieurs députés furent jetés en prison pour leur conduite parlementaire. On exigea la taxe des vaisseaux avec la dernière rigueur; le lord maire de Londres et son conseil furent rendus, avec menace d'emprisonnement, responsables du paiement. Une tentative d'insur-

1. Quand le roi fut mieux informé des bonnes intentions de la chambre, il fut fort irrité contre Vane et dit qu'il ne lui avait jamais donné l'ordre de faire une semblable déclaration.... Il consulta le même jour et le jour suivant pour savoir s'il pourrait, au moyen d'une proclamation, faire de nouveau rassembler le même parlement, mais cela n'étant pas possible, il chercha des moyens plus sûrs pour se procurer de l'argent. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

rection fut faite; on prit quelques chefs et la torture fut employée pour arracher de leur bouche le nom de leurs complices [1]. Strafford obtint du parlement d'Irlande, par les persécutions autant que par les menaces, de l'argent et des soldats et revint ensuite en Angleterre. La passion continuait à étouffer en lui la prudence comme la crainte; et le roi, guidé par son ministre, s'abusait sur ses forces et sur ses dangers.

Périls de la situation.

Ceux-ci grandissaient tous les jours. La dissolution du dernier parlement avait causé dans Londres et dans les comtés une irritation profonde. Laud assiégé dans son palais par les apprentis de la cité, courut risque de la vie et s'enfuit à White-Hall. Des bandes forcenées couraient les rues : l'une d'elles pénétra dans l'église de Saint-Paul où siégeait la cour de haute commission, demandant avec des cris furieux l'abolition de cette cour et de l'épiscopat. Déjà se montraient les signes des temps si sombres où les citoyens les plus clairvoyants ne voient un terme possible à une tyrannie qu'au moyen d'une autre tyrannie, plus dure encore et plus détestable. Les enrôlements pour le roi ne s'opérèrent dans les comtés qu'avec une extrême difficulté; ceux qui obéissaient sans résistance étaient en butte aux outrages de la multitude : quelques-uns pris de force, se mutilèrent, d'autres se pendirent pour échapper aux recruteurs. La plupart de ceux qui rejoignirent leurs corps y apportèrent l'esprit de haine et de révolte plus redoutable à leurs chefs qu'à l'ennemi, et plusieurs

1. La torture, qui avait toujours été illégale en Angleterre, fut infligée alors pour la dernière fois dans le royaume (mai 1640). (Macaulay, *Hist. d'Angleterre*, depuis l'avénement de Jacques II.)

officiers soupçonnés de papisme furent tués par leurs soldats. L'armée réunie pour combattre les Écossais, partageait presque tout entière leurs doctrines politiques et religieuses. Campée en face d'eux, elle voyait écrits sur les drapeaux du covenant des mots sacrés pour elle-même : elle entendait au lever du soleil les roulements du tambour annonçant les prières et les chants auxquels, en grande partie, elle aurait voulut s'unir. Strafford prit le commandement et voulut en vain disputer aux Écossais le passage de la Tyne. Vaincue par Lesley dans un premier engagement, l'armée anglaise battit en retraite sur Durham et Newcastle, et reculant toujours, gagna les limites du comté d'York, laissant les deux comtés du nord au pouvoir de l'ennemi. La fortune abandonnait Strafford, toujours superbe et toujours inflexible quand déjà l'orage menaçait sa tête : tout lui manquait à la fois, l'argent du pays, l'obéissance des soldats et la confiance du roi qui commençait à redouter l'énergie de ses conseils. De toutes parts le peuple s'agitait ; l'armée désertait en masse ; les Écossais étaient regardés jusque dans le camp royal moins comme des ennemis que comme des frères, et au vœu général pour la paix s'unissait celui de la convocation d'un parlement. Le roi céda, n'ayant plus aucun moyen de résister. Il avait réuni à York un conseil des pairs du royaume ; mais ce conseil était sans force ; et n'en ayant obtenu aucun secours efficace, Charles signa les articles préliminaires de la paix avec l'Écosse à Rippon, et consentit à convoquer un parlement nouveau. Celui-ci devait s'ouvrir le 3 novembre de l'année 1640, et c'est lui qui est si fameux dans l'histoire sous le nom du LONG PARLEMENT.

Conseil des pairs à York. 1640.

Convocation du long parlement. 1640.

III

De l'ouverture du long parlement au début de la guerre civile.

1640—1642.

Le peu de temps qui s'était écoulé entre la dissolution du dernier parlement et la convocation du nouveau avaient apporté un funeste changement dans les dispositions du peuple à l'égard du roi. On le reconnut par l'esprit dont parut animée la nouvelle chambre des communes, qui annonça tout d'abord l'intention de négocier sur un pied d'égalité avec le souverain. On sentait que la nécessité seule avait pu engager Charles à convoquer un parlement, on n'attendait plus de lui l'exercice modéré d'un pouvoir constitutionnel [1], ... et l'histoire des douze dernières années avait trop prouvé que de nouvelles garanties étaient devenues nécessaires pour le maintien des anciennes libertés et des priviléges de la nation. La nouvelle chambre, comme l'Église, comme le roi lui-même, se croyait souveraine. Dans ce conflit de prétentions également absolues et si opposées, de violents orages étaient inévitables et ne tardèrent pas à éclater.

Tous les griefs furent d'abord exposés, les actes tyran-

1. Le roi, par la taxe des vaisseaux, qu'il leva malgré son assentiment à la pétition des droits, et par d'autres preuves du défaut de sincérité, avait trop fait soupçonner que, bien qu'il fût consciencieux à sa manière, il avait à sa disposition un fonds de *casuisme* qui l'affranchirait toujours de l'obligation de respecter les lois. (Hallam, *Hist. const.*, c. IX.)

Premiers actes du long parlement.

niques, les monopoles, la taxe des vaisseaux, les arrestations arbitraires, les usurpations des évêques, les arrêts des tribunaux d'exception furent dénoncés et condamnés d'un accord presque unanime. On vit sur tous ces points la chambre des pairs, où l'opposition était conduite par le duc de Bedford et par les lords Say, Kimbolton et Essex, agir de concert avec les communes : on pouvait déjà sans doute entrevoir dans celles-ci les indices de divisions profondes et prochaines, mais à cette époque de l'existence du long parlement, ceux qui dans la suite se montrèrent les plus zélés défenseurs de la prérogative royale, votaient de concert contre les abus les plus criants avec les hommes qui passaient pour plus particulièrement dévoués à la cause des libertés publiques. Quiconque avait pris part aux actes du despotisme fut flétri du nom réprobateur de *délinquant*, et désigné comme tel à la justice ou plutôt à la vengeance des communes irritées : la chambre chassa de ses rangs les hommes qui avaient eu part aux priviléges odieux des monopoles : les innovations introduites dans le culte furent abolies, les prédicateurs presbytériens rentrèrent spontanément en possession de leurs cures et de leurs bénéfices; les évêques tremblants laissaient faire : le roi consterné gardait le silence, et de tous côtés déjà s'ouvraient les turbulentes assemblées d'une foule de sectes et des clubs menaçants.

L'homme le plus en danger, celui dont les actes servaient de prétexte à toutes ces innovations, et dont la tête se trouvait en butte à tous les ressentiments, était Strafford : il comprit le péril et voulut l'éloigner en retournant en Irlande : — « Restez, lui dit Charles, j'ai besoin de vous ici, et aussi vrai que je suis roi

d'Angleterre, ils ne toucheront pas un cheveu de votre tête. » Strafford se résigna et, toujours audacieux, il résolut d'aller au-devant de ses accusateurs, en dénonçant lui-même les principaux chefs des communes comme coupables de complicité avec les Écossais. Instruits de son projet, ses ennemis le prévinrent; les communes, sur la motion de Pym, accusèrent le comte de haute trahison, et Pym lui-même porta sur-le-champ l'accusation à la chambre des lords [1]. Strafford s'y rendit presque en même temps et trouvant la porte fermée, il heurta violemment, força le passage et gagnait sa place lorsqu'il reçut l'ordre de sortir. Rappelé bientôt après, et contraint de s'agenouiller à la barre, il apprit que la chambre avait admis l'accusation et ordonné son emprisonnement : il fit de vains efforts pour obtenir la parole et fut conduit à la Tour. Toute sa puissance terrestre s'était évanouie, sa grandeur morale allait apparaître et l'inflexible orgueil qui trop longtemps avait possédé son cœur, fit place à une résignation chrétienne et à une constance magnanime. Quelques autres membres de la dernière administration furent également poursuivis. Une enquête fut ouverte contre lord Finch, garde du grand sceau, principal auteur de la taxe des vaisseaux, et contre sir François Windebank, accusé de protéger les papistes : tous deux prirent la fuite et se réfugièrent à l'étranger. L'archevêque Laud, plus odieux encore que Strafford, fut comme lui décrété d'accusation et emprisonné. Pym, Hampden, Hollis et Saint-John, tous précédemment persécutés, dirigeaient

Accusations et poursuites par les communes.

1. Lord Falkland, adversaire de Strafford, s'opposa seul dans les communes à une motion trop précipitée contre lui. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

les communes, et celles-ci prirent en main le gouvernement. La chambre, afin de rester maîtresse de la situation, ne vota que de très-faibles subsides qui furent repartis et administrés par ses propres commissaires : puis, par une déclaration remarquable et qui seule annonçait une révolution accomplie dans les idées comme dans les faits, les communes, donnant le nom de frères aux soldats de l'armée écossaise qui avaient envahi l'Angleterre, leur votèrent des remercîments et des subsides. Elles élargirent en même temps les hommes qui avaient souffert pour des opinions hautement manifestées contre l'Église établie. Prynne, Burton, Lillburne et d'autres recouvrèrent la liberté à la grande joie du peuple et à la consternation de la cour. Leur entrée dans Londres fut un triomphe. Le parlement décida qu'à l'avenir toute personne mise en arrestation pourrait invoquer le privilége d'*Habeas corpus*, d'après lequel la cour qui aurait rendu le *writ* pour l'arrêter, rendrait aussi dans les trois jours, après examen sommaire de la cause, un jugement pour relâcher le prisonnier, le délivrer sous caution ou le retenir. La chambre haute, la cour de haute commission ecclésiastique, la haute cour du nord [1], celle du conseil du pays de

1. Hyde (dans la suite comte de Clarendon,) se distingua comme président du comité où fut décrété le bill pour l'abolition de la cour du nord, siégeant à York, principal théâtre de la tyrannie de Strafford. Il dénonça aussi avec force les grands abus de la cour du comte, grand maréchal, qui condamnait à l'amende, à la prison et à d'énormes dommages, sans s'appuyer d'aucune loi ; source de grands abus dont il cite quelques exemples : « Un citoyen, dit-il, traité grossièrement par un batelier qui exigeait plus que le droit de passage et le menaçait, en lui montrant sur son habit des armoiries représentant un cygne et qui étaient celles d'un comte, se moqua de lui et de son oison. Sur cela seul, le citoyen est cité à la cour du grand maréchal. Après

Galles et des comtés limitrophes, et tous les autres tribunaux d'exception furent abolis [1]. D'autres actes mirent fin au privilége vexatoire de l'approvisionnement de la cour, et à une source plus abondante d'oppression et de plaintes, en fixant pour toujours les limites des forêts royales, telles qu'elles étaient dans la vingtième année du roi Jacques. Un bill important fut voté pour la convocation de parlements triennaux indissolubles sans la volonté des chambres dans les cinquante jours qui suivraient leur réunion; ce bill assurait aussi de nouvelles élections et la convocation d'un autre parlement dans les trois années après la dissolution du dernier. Il annonçait toute une révolution, et le roi n'y accéda qu'avec une vive répugnance [2]. Les commissaires, après avoir déclaré la taxe des vaisseaux illégale, abolirent une autre prérogative fort contestée, celle de lever arbitrairement des droits de douane sur les marchandises [3]; et dans un acte qui accordait au roi

Vote pour les parlements triennaux.

une longue et coûteuse attente, il est déclaré coupable d'insulte et de diffamation envers les armoiries d'un comte, en appelant *oison* un *cygne*, condamné à une amende et jeté en prison jusqu'à ce qu'il eût payé au lord ou au moins au batelier des dommages et intérêts énormes qui le ruinèrent. (*Mémoires de lord Clarendon*)

1. Un tiers du royaume était privé, à cette époque, des priviléges du droit commun.

2. Ce bill, considéré comme une grande innovation, était cependant fondé sur les précédents. Il était même l'un de ces anciens statuts non abrogés du règne de Henri III, d'après lesquels le parlement devait être assemblé tous les ans. Un statut du règne d'Edouard III prescrivait aussi que le parlement fût convoqué chaque année ou plus souvent, s'il était nécessaire. Tous les statuts rendus par le long parlement, dans cette première période, pour le redressement des griefs, n'apportèrent aucun changement matériel dans la constitution telle qu'elle avait été établie sous les Plantagenets. (Hallam, *ubi supra*.)

3. Elle se soutenait depuis quatre-vingts ans, sans qu'on pût alléguer aucun précédent en sa faveur. (*Id.*, *ibid.*)

le tonnage et le poundage, il fut formellement déclaré que c'était un ancien droit des sujets du royaume, qu'aucun subside, aucun droit de douane, ne fussent imposés sur les marchandises importées ou exportées par les sujets ou les étrangers sans l'aveu du parlement. Ce fut là, dit M. Hallam, le dernier statut jugé indispensable pour ravir à la couronne la faculté d'établir des taxes arbitraires et il peut être regardé comme le complément des nombreux priviléges arrachés à Edouard I[er] et à Edouard III [1].

Divers partis. De nombreux partis divisés eux-mêmes s'agitaient au sein des communes : le parti politique dominant, à la tête duquel étaient Pym, Hollis et Hampden, voulait enlever à la couronne sa prépondérance trop forte, et transmettre celle-ci aux communes jusqu'à la destruction des abus; il ne songeait point à détruire les bases de l'ancien gouvernement de l'Angleterre, et qui consistaient dans l'autorité supérieure et permanente du roi, vaguement contenue par le pouvoir périodique des deux chambres. Derrière ce parti commençaient à se montrer des hommes ardents et fougueux, sans aucun respect pour les formes établies et légales; les principaux d'entre ces membres étaient Henri Martyn et le fameux Olivier Cromwell dont les étonnantes destinées étaient encore voilées à tous les yeux. Les divisions étaient plus nombreuses et plus profondes dans le parti religieux. La majorité de la chambre, effrayée du débordement et de la turbulence des sectes, voulait, quoique faiblement, le maintien de l'épiscopat comme mesure d'ordre et de bonne administration, sans considérer toutefois les

1. *Id.*, *ibid.*

évêques comme revêtus d'un caractère indélébile ou d'une autorité dont l'origine fût de droit divin. Ce parti était balancé par celui des presbytériens qui voyant dans le régime épiscopal l'héritier ou le précurseur du papisme, repoussaient énergiquement les formes extérieures et la liturgie, et réclamaient pour la constitution républicaine de l'Église le droit divin que les évêques, à leurs yeux, avaient usurpé.

Le roi, fermement attaché à l'épiscopat, se rapprocha d'abord du parti politique qui désirait le maintenir : il appela dans son conseil les lords Bedford, Essex, Warwick, Say, Kimbolton, et des avances furent faites en son nom dans les communes à Pym, à Hampden et à Hollis : ceux-ci devaient faire partie d'une nouvelle administration [1] : leur collègue Saint-John fut nommé procureur général de la couronne : la présidence du conseil enfin, avec le titre de grand trésorier, fut destinée au comte de Bedford. Un complot royaliste dirigé par la reine fit avorter ce projet. Un grand nombre d'officiers s'indignaient des droits que s'arrogeaient les communes, ils parlaient de soulever l'armée, de l'amener à Londres et d'arracher le roi à une honteuse servitude. Instruite de leurs dispositions, la reine Henriette les fit venir en sa présence, les combla d'éloges, exalta leur courage en leur montrant le sort du roi et du royaume dans leur mains : ils s'adjoignirent un homme d'un nom illustre, Percy, frère du comte de Northumberland, et le roi, quoique en négociation avec les chefs des communes, vit en secret Percy, et apprit de lui le plan

1. Pym devait être chancelier de l'échiquier, Hampden gouverneur du prince de Galles, Hollis secrétaire d'Etat.

des conjurés ; il repoussa, il est vrai, le dessein violent d'amener l'armée à Londres ; mais un projet de pétition très-menaçant pour le parlement lui fut soumis. Charles l'approuva et le signa. Pym découvrit le complot : son parti reconnut qu'il n'avait rien à espérer des dispositions du roi, et que pour assurer le maintien des réformes nécessaires, il était temps de s'appuyer sur le parti presbytérien dont les principes étaient fixes et le dévouement assuré. Ils s'unirent donc, et résolus d'effrayer tout d'abord leurs adversaires par un grand exemple, ils mirent Strafford en jugement ; son procès fut le premier résultat de leur alliance.

Procès du comte de Strafford. 1641.

Strafford était poursuivi par la haine de trois royaumes : des commissaires, députés par l'Irlande et l'Écosse, furent réunis aux communes d'Angleterre pour l'accuser devant les lords judiciairement rassemblés pour son procès ; où les évêques s'abstinrent de paraître. Il lutta seul pendant dix-sept jours pour sa vie contre treize accusateurs qui se relevaient tour à tour, et, comme il arrive trop souvent dans les procès politiques, des entraves odieuses furent apportées à la défense. Strafford, maître de lui-même dans l'extrême péril plus qu'il ne l'avait été souvent dans la prospérité, se défendit avec calme et dignité : il ne put nier une multitude de faits empreints de violence et de tyrannie, mais il allégua la nécessité, cita beaucoup de précédents semblables qui n'avaient point attiré sur leurs auteurs une accusation capitale, soutint avec raison que les formes observées en Angleterre ne l'étaient point dans un pays conquis comme l'Irlande, et il

1. May, *Hist. du long parlement.*

fit tous ses efforts, en s'appuyant sur le texte des lois, pour enlever aux faits prouvés le caractère de haute trahison.

Peut-être allait-il l'emporter, et les communes voyaient leur grand ennemi, protégé par la loi et par son énergie, sur le point d'échapper. Un coup d'Etat fut résolu : elles formulèrent, sur la proposition d'Arthur Haslerig, un bill d'*attainder* ou de conviction, qui condamnait Strafford par un simple acte du parlement, et par mesure politique : le fait capital qui servit de principal prétexte à cette résolution fut le conseil donné au roi par Strafford d'employer l'armée d'Irlande à soumettre l'Angleterre. Néanmoins, et pour calmer les appréhensions de quelques pairs, une clause célèbre fut introduite dans le bill d'*attainder*, portant que les juges de Strafford ne pourraient, en raison de ce bill, regarder comme trahison que ce qu'ils auraient considéré comme tel si le bill n'eût point existé. Le procès d'après cette clause continua judiciairement devant les pairs, et Strafford résuma sa défense : il parla très-longtemps avec une grande éloquence, et il termina ainsi : « Mieux vaudrait, Milords, vivre sans aucune loi sous le pouvoir arbitraire d'un maître, qu'en avoir une qui inflige des châtiments pour des faits antérieurs à sa promulgation, et qui nous frappe par des clauses forgées contre nous au moment même où nous sommes poursuivis. Il y a maintenant beaucoup d'années que les faits de trahison ont été définis dans le texte de nos lois, n'éveillons pas en fouillant dans des statuts plus anciens des lions endormis et oubliés durant des siècles. Ce serait pour moi le comble de l'affliction d'avoir servi par mes péchés, mais non par ma trahison, à introduire un précédent si fatal aux lois et aux libertés de ma patrie.... J'ai

retenu et fatigué vos seigneuries plus longtemps que je ne l'aurais fait si ce n'eût été dans l'intérêt de ces gages chéris qu'une sainte, maintenant dans le ciel, m'a laissés.» Ici Strafford montra ses enfants, et ses larmes suspendirent ses paroles. « Mylords, reprit-il, pardonnez à ma faiblesse : je voulais dire quelque chose de plus, mais je sais que je ne le puis, et maintenant je rends grâce à Dieu d'avoir été par sa miséricorde suffisamment instruit de la vanité des grandeurs passagères de ce monde, comparées à l'importance de notre existence éternelle : je me soumets, Mylords, librement et sans réserve à votre jugement; je l'accepte en toute humilité et d'un cœur tranquille, et soit que vous ordonniez que je vive ou que je meure, je me reposerai avec espérance et gratitude dans les bras du souverain auteur de mon être... »

L'assemblée était émue, les juges ébranlés et les accusateurs eux-mêmes incertains et inquiets. Pym, le plus ardent de tous, essaya de parler : il lut à la hâte une réponse écrite et s'empressa de sortir pour presser dans la chambre des communes la seconde lecture du bill d'*attainder* qui, voté par elle, fut immédiatement porté à la chambre des lords.

Charles au désespoir voulait à tout prix sauver le comte, et de nombreux efforts furent inutilement tentés, soit pour fléchir les chefs des communes, soit pour leur enlever leur proie. Leur haine était implacable, et elles mirent tout en œuvre pour intimider les lords et arracher leur aveu [1]. Leurs émissaires excitaient la multitude, une

1. On peut comprendre l'aveugle fureur de la poursuite par ce seul fait, que l'organe de la loi, le procureur général Saint-John, dit hautement, en

foule d'hommes armés d'épées, de couteaux et de bâtons entouraient Westminster, criant justice ! justice ! et proférant des menaces : les membres des communes qui avaient combattu le bill d'*attainder* furent désignés aux fureurs populaires comme *straffordiens, traîtres à leur pays*. Les chaires retentissaient d'imprécations contre Strafford, on prêchait, on priait pour son supplice. Le roi manda en vain les deux chambres en sa présence, reconnaissant les fautes du comte et promettant de ne plus l'employer à son service : il déclara qu'il ne consentirait jamais à sa mort, et il espéra que ses ennemis se contenteraient de son exil, mais plus les communes voyaient le roi s'efforçant de le sauver, plus elles étaient acharnées à sa perte. Pym appela la peur en aide à la vengeance, il dénonça un complot de la cour et des officiers pour soulever l'armée contre le parlement ; le bruit se répandit en même temps que la chambre était minée et qu'elle allait sauter : un craquement se fit entendre : « La chambre saute », s'écrièrent plusieurs membres, et ils s'élancèrent hors de la salle où le peuple en foule se précipita. Des mesures violentes furent décrétées sous l'impression d'une terreur aveugle : on arma la milice, on ferma les portes ; un serment d'union pour la défense de la foi protestante et des libertés publiques fut décrété par les deux chambres à l'imitation du covenant écossais, et un bill d'une importance extrême, et qu'elles adoptèrent l'une et l'autre, passa presque

réponse à ce qui avait été avancé sur les preuves exigées en vertu de la loi : « Nous avons des lois pour les lièvres et pour les daims parce que ce sont des bêtes fauves, mais on n'a jamais prétendu qu'il y eût de la cruauté à assommer les renards et les loups, tout autant qu'on en peut trouver, parce que ce sont des bêtes féroces. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.) »

inaperçu : il portait que le parlement actuel ne pourrait être dissous sans son propre aveu [1]. Les juges enfin consultés par les pairs, et prononçant sur la question de droit contre Strafford, cédèrent eux-mêmes à l'entraînement général, ils déclarèrent unanimement que les faits prouvés constituaient le crime de haute trahison [2] : le bill d'*attainder* fut en conséquence définitivement adopté par les lords comme par les communes.

Condamnation de Strafford.

La signature du roi était indispensable pour donner force de loi à ce bill comme à tout autre acte du parlement, et Charles, en proie à la plus vive agitation, avait résolu d'aller en personne présenter aux deux chambres une pétition pour la vie de son ministre lorsque la reine, de tout temps ennemie de Strafford, vint tourmenter son époux de ses terreurs, parlant de fuir et de s'embarquer pour la France s'il persistait dans une résistance opiniâtre et dangereuse. Troublé par ses larmes, Charles convoqua les évêques ; un seul d'entre eux, Juxon, évêque de Londres, l'exhorta à prendre conseil de sa conscience, les autres l'invitèrent à n'écouter que la raison d'État, en sacrifiant sa conscience d'homme à sa conscience de roi. Une lettre de Strafford lui fut alors remise : le comte suppliait le roi de ne prendre en considération que la paix publique, et de mettre un terme à une vie infortunée, mais non coupable. « Mon consentement en ceci, disait-il, vous acquit-

1. La chambre des lords voulut sagement, quoique en vain, limiter la durée de ce bill à deux années. (Hallam, *ubi supra*.)

2. Ils répondirent que d'après tout ce que les lords avaient regardé comme prouvé, le comte de Strafford était passible de toutes les condamnations et peines prononcées par la loi de haute trahison. (*Journaux des lords*, 6 mai. — *Hist. parlem.*)

tera plus qu'aucune chose que le monde entier puisse faire. Je pardonne à tous avec la douceur et la joie infinie d'une âme prête à prendre son vol; il n'y a point de crime à frapper qui s'offre soi-même; accordez seulement à mes jeunes enfants autant de bienveillance qu'en méritera leur malheureux père selon qu'il paraîtra un jour innocent ou coupable. » Les motifs véritables qui dictèrent à Strafford cette lettre touchante sont encore inconnus : quoi qu'il en soit, des commissaires délégués par Charles vinrent le lendemain annoncer aux chambres que le bill d'*attainder* avait obtenu l'assentiment du roi : une lettre leur fut en même temps remise, par laquelle Charles se bornait à demander un sursis de peu de jours [1]. Les chambres n'en tinrent compte et fixèrent l'exécution au jour suivant.

Informé du consentement donné par Charles à sa mort, le comte parut surpris, et levant les mains au ciel, il répéta ce verset de l'Écriture : « Ne mettez point votre confiance dans les princes ou dans les enfants des hommes, car il n'y a point en eux de sûreté [2]. » Puis, rappelant tout son courage, il ne songea plus qu'à mourir. Son supplice. 1641.

Il sortit à pied, précédant les gardes sans trahir aucune crainte, ni dans son maintien, ni dans ses regards : il devait passer devant la prison où Laud était détenu, et lui avait fait demander la veille sa bénédiction et ses prières : il s'arrêta sous sa fenêtre et répéta sa demande : l'arche-

1. La lettre du roi aux chambres fut remise par le prince de Galles et finissait par ce froid *post-scriptum* : « S'il doit mourir, ce serait une charité de lui laisser jusqu'à samedi. » (*Hist. Parlem.*)

2. Nolite confidere principibus et filiis hominum quia non est salu in illis.

vêque étendit les mains pour le bénir, mais vaincu par l'émotion et par l'âge, il tomba sans connaissance. Strafford monta les degrés de l'échafaud, se mit à genoux et pria un quart d'heure; se relevant ensuite d'un air calme et digne, il dit qu'il craignait que le sang innocent qui allait être répandu ne fût un fâcheux présage pour la réforme projetée dans l'État; puis, après avoir pris congé des siens, prié de nouveau un moment et prononcé quelques paroles, il inclina la tête sur le billot et donna le signal : l'exécuteur la sépara d'un coup et la montra au peuple en criant : Dieu sauve le roi!

Son caractère.

L'opinion du monde est encore partagée sur cet homme extraordinaire. Cependant, sans contester ses qualités réelles et puissantes, il faut reconnaître que peu d'hommes ont porté plus loin l'amour du pouvoir, la vengeance, l'aveugle estime de soi, le mépris d'autrui, la violence et le dédain des formes de la justice[1]. Ses vices, il est vrai, furent ennoblis par un dévouement sans limites à ce qu'il considérait comme l'avantage du souverain, à qui son âme tout entière semblait s'être donnée; mais, dans une contrée où les ministres ont toujours répondu sur leur vie des fautes où ils entraînent les princes, Strafford mérita son destin. Moins que personne en effet, il ignorait les institutions de son pays, les priviléges de ses concitoyens, et nul ne les avait mieux défendus avant de les vouloir détruire. Il fut grand malgré ses

1. Il n'en eût pas été ainsi, dit Clarendon, si dans les commencements il avait eu quelques traverses; un mélange de mauvaise fortune aurait pu modérer en lui l'ambition qui fut sa passion dominante, et il lui appliqua ce mot de Plutarque, parlant de Sylla : « Nul ne le surpassait à faire du bien à ses amis et du mal à ses ennemis. » (*Hist. de la rébellion.*)

fautes, et l'espèce de grandeur qui lui fut propre était empreinte sur ses traits sombres et sévères. Ce fut celle d'un esprit énergique et superbe, capable des plus grandes choses, mais entraîné dans sa pente, facile à s'abuser et cédant à la passion lorsqu'il croyait obéir au devoir; conquérant enfin, à sa dernière heure et dans l'avenir, l'intérêt sympathique, l'admiration même des hommes qui, détournant leurs regards de ses erreurs et de ses vices, n'ont vu en lui que le dévouement du sujet, la grandeur de la victime, les douleurs du père et la courageuse résignation du chrétien. Mais si on ne peut reprocher sans injustice cette solennelle expiation à ceux qui l'ont voulue, il est permis d'être sévère pour le prince qui, au mépris de la reconnaissance et de sa parole jurée, souffrit qu'elle eût son cours et qui, pouvant encore y mettre obstacle, y adhéra. Jamais Henriette de France n'exerça sur son mari une influence plus fatale qu'à cette époque. La mort de Strafford sera l'éternel reproche de Charles Ier, et le châtiment ne se fit pas attendre: le malheureux roi, en livrant son ministre, s'était abandonné lui-même. Ses ennemis le voyant fléchir sur un point où la conscience et l'honneur lui commandaient d'être inflexible, ne virent plus rien au-dessus de leurs forces et ne mirent plus de bornes à leurs exigences. Charles s'était décrié à ses propres yeux, et, par un étrange retour, le jour même où il consentit au supplice de son plus fidèle serviteur, il décréta, en quelque sorte, et sans le savoir, sa propre déchéance. Dans son trouble ou dans son effroi, sa signature fut obtenue ou surprise pour le bill qui déclarait le parlement actuel indissoluble sans son propre aveu. Ce bill

créait souveraine, à côté du monarque [1], une chambre irritée, défiante et factieuse, donnait deux têtes à l'État et sapait l'édifice constitutionnel par ses bases : il fut un premier pas hasardé hors des voies traditionnelles et légales, et conduisait à d'autres mesures également violentes et incompatibles avec le maintien d'un gouvernement régulier.

Charles Ier en Ecosse. 1641.

Le roi, de plus en plus alarmé par l'état général des esprits en Angleterre, par l'attitude hostile des communes et par leurs exigences toujours croissantes, tourna ses regards vers son pays natal, vers l'Ecosse, et résolut de visiter ce royaume. Il partit au mois d'août (1641), malgré les efforts des communes pour le retenir et après avoir nommé le comte d'Essex capitaine général dans les comtés au sud de la Trent. Le parlement anglais s'ajourna presque aussitôt et nomma un comité pour le représenter durant la vacance. Charles, en Ecosse, se montra facile et prodigue de concessions envers le parlement et l'Eglise nationale. Il assistait avec une bonne grâce apparente aux offices du culte presbytérien, cherchant à gagner par son assiduité aux prières et aux sermons le cœur du peuple et les ministres en renom, tandis qu'il s'efforçait d'attirer à lui les membres influents de la noblesse, en leur prodiguant des charges et des honneurs. Ses manières, comme son langage, parurent, à cette époque, avoir subi un changement complet. Il surmonta cette fierté hautaine, cette raideur qui lui étaient habituelles dans ses rapports avec ses sujets et qui lui en aliénaient un grand nombre.

1. Les membres des communes furent ainsi rendus indépendants à la fois de leurs commettants et de leur souverain. (Hallam, *Hist. const.*)

Heureux s'il eût pu vaincre aussi le penchant dangereux à une dissimulation, utile peut-être jusqu'à un certain point dans sa situation difficile, mais qu'il portait fort au delà des limites nécessaires et sans y joindre la prudence qui, seule, aurait pu lui en assurer le bénéfice. Dans le temps même où on le voyait empressé de plaire aux classes diverses de la nation écossaise, le bruit se répandit tout à coup que deux des membres les plus influents de la noblesse, les comtes d'Hamilton et d'Argyle, allaient être arrêtés. Ils quittèrent précipitamment Edimbourg et se retirèrent dans leurs châteaux. On apprit aussi que parmi les motifs qui avaient amené le roi en Ecosse, était celui d'y trouver des preuves concluantes de la conspiration des mécontents anglais avec les covenantaires écossais, et qu'Hamilton et Argyle ayant trempé plus avant que les autres dans ces négociations secrètes, se trouvaient spécialement désignés à la vengeance du roi [1]. Le parlement d'Ecosse étouffa cette fâcheuse affaire; le roi lui-même, pour éviter un éclat dangereux, cacha son ressentiment sous des marques apparentes de faveur : il conféra le titre de duc à Hamilton, Argyle fut créé marquis et le général Lesley, qui avait commandé contre lui l'armée écossaise, fut fait comte de Leven.

Le comité siégeant à Londres fut bientôt informé de

1. Charles avait été informé par le comte de Montrose, jadis dévoué au covenant, mais que le roi avait attiré dans son parti. Suspect au gouvernement en Ecosse, Montrose avait été arrêté, et le roi, en arrivant à Edimbourg, le trouva en prison; mais il en sortit secrètement et eut un entretien nocturne avec Charles, qui reçut de sa bouche les preuves désirées. S'il faut croire Clarendon, Montrose aurait offert au roi de le débarrasser d'Hamilton et d'Argyle. (*Hist. de la rébel.*, l. III.)

Irritation des communes.

cette conduite double du roi, de cette tentative avortée de vengeance; l'effroi parmi les parlementaires fut égal à l'indignation : les communes se réunirent; préoccupées des dangers de la situation et de leurs propres périls, elles requirent, comme indispensable à leur sûreté, une garde que le comte d'Essex leur fit donner. Les rapports s'envenimaient chaque jour entre les divers partis de la chambre : le sentiment dominant était une défiance et une irritation générale. Un changement manifeste s'était produit dans l'opinion depuis la première ouverture du parlement. Beaucoup de chefs politiques, zélés pour le maintien des réformes accomplies, mais attachés aux formes monarchiques de la constitution et à l'Eglise établie, s'unirent plus étroitement qu'ils ne l'avaient encore fait avec les presbytériens, qui avaient alors en Angleterre comme en Ecosse une influence presque souveraine. Ceux ci, préoccupés avant tout des intérêts de leur Eglise, s'empressèrent de s'allier à ceux pour qui l'intérêt politique était le principal intérêt. Il fallut leur faire de larges concessions; leurs exigences grandirent avec le besoin qu'on avait d'eux, et ils se montrèrent d'autant plus impérieux et ardents qu'ils croyaient la cause de Dieu même intéressée à leur triomphe.

Révolte et massacres en Irlande.

1641.

Tels étaient la situation des affaires et l'état général des esprits en novembre 1641, au moment de la réunion nouvelle du parlement, après un ajournement de trois mois, lorsqu'on apprit tout à coup qu'une sanglante rébellion venait d'éclater en Irlande, menaçant d'une destruction totale, dans cette contrée en flammes, la religion protestante et la population anglaise. Le pouvoir royal y

était partout désarmé, le nouveau lord lieutenant Leicester n'y résidait pas encore, les garnisons y étaient insuffisantes et disséminées. Ce moment fut choisi par une partie de la population catholique, à demi sauvage et dont la passion religieuse avait été exaltée jusqu'au fanatisme; le sang coula de toutes parts, d'innombrables massacres, accompagnés de circonstances horribles, furent commis. Le nom du roi fut mêlé à dessein, par Phelim O'Neal, chef de l'insurrection, à ses proclamations incendiaires, comme s'il eût été complice de la révolte [1], et l'Angleterre épouvantée poussa des cris de fureur et de vengeance. Le roi cependant était sincèrement attaché à l'Eglise anglicane, on l'accusait à tort de favoriser les rebelles; il voyait toutefois, parmi eux, une masse d'hommes dont il pouvait un jour se promettre l'assistance contre les puritains anglais, et il crut assez faire contre la rébellion, en la dénonçant au parlement avec une réprobation énergique et en exhortant les communes à prendre les mesures nécessaires pour la réprimer. Mais, dans les grandes crises politiques, on devient suspect aux partis, si l'on n'épouse leur passion jusqu'aux dernières limites. L'indulgence d'ailleurs que le roi avait, en diverses circonstances, montrée aux catholiques, les sympathies naturelles de la reine pour ceux de sa religion et l'influence presque absolue qu'elle exerçait sur son époux, le besoin enfin qu'avait le roi de créer des difficultés extérieures au parlement, pour le détourner de pousser plus avant les réformes à

1. Phelim O'Neal prétendait avoir reçu une commission du roi. Voyez Rushworth; vol. IV.

l'intérieur, tout contribuait à persuader aux communes que le but de Charles était de dégarnir l'Angleterre de troupes et d'engager le parlement dans une guerre coûteuse, qui le mettrait hors d'état de rien entreprendre contre la couronne[1]. Il en résulta que les efforts réels pour étouffer la révolte ne répondirent pas aux premières résolutions des communes, et qu'après avoir voté l'envoi de forces considérables contre les rebelles, une faible partie seulement de cette armée parvint à sa destination.

Célebre remontrance des communes.

L'inquiétude des esprits, la défiance et l'irritation des communes se manifestèrent, dans cette circonstance, par l'ardeur qu'elles mirent à exiger l'exécution des lois cruelles contre les catholiques anglais[2] et à presser la rédaction d'une remontrance violente touchant les anciens griefs de la nation et les abus commis depuis quinze ans et déjà réformés. Cette remontrance était inutile, aux yeux des hommes modérés et qui n'auraient voulu que diminuer la distance entre le roi et ses adversaires. Mais ceux-ci voulaient au contraire l'agrandir : leur but était d'irriter les débats, de rendre le roi et les communes irréconciliables et d'arracher ainsi par la force, à leur souverain, des concessions qui l'eussent graduellement dé-

1. C'est ce qui fut cause que la chambre des communes ne marcha que bride en main et qu'elle n'envoya que de petits secours en Irlande, dans la crainte où elle était que la rébellion de cette contrée ne fût un piége que le roi lui avait tendu, pour lui faire consommer les troupes et l'argent de l'Angleterre. (Rapin-Thoiras, *Hist. d'Angl.*, l. xx.)

2. Les journaux du parlement, à cette époque, témoignent de la fureur avec laquelle les communes poursuivaient les catholiques et surtout les prêtres, suppliant le roi de ne leur accorder ni pardon ni sursis. (*Journaux des communes et des lords*, décembre 1641.)

pouillé d'un pouvoir dont l'usage ne leur paraissait plus conciliable avec le maintien des institutions ou leur propre sûreté. Cette remontrance fameuse était tout entière conçue dans ce but, présentant une récapitulation, trop fidèle, il est vrai, mais aussi très-offensante pour le roi, de ses anciens torts envers son peuple, des graves excès commis en son nom, des maux qui en étaient résultés et une longue apologie des services rendus au pays par le parlement[1]. Elle donna lieu à un violent débat, dans lequel les deux partis qui tendaient de plus en plus à se dessiner au sein des communes, comme dans la nation, essayèrent leurs forces. Soutenue par Pym, Hampden, Saint-John et Cromwell, repoussée d'autre part avec énergie par Hyde, Colepepper, Palmer et Falkland, elle fut adoptée enfin après une lutte acharnée de plusieurs heures, à une faible majorité de onze voix seulement[2], et le but principal de ses auteurs étant d'émouvoir et de soulever le pays, l'impression et la publication de la remontrance furent ordonnées, avant même qu'elle eût été présentée au roi[3].

Charles Ier revenait alors d'Ecosse et reçut partout sur son passage des témoignages d'affection et de dévoue-

1. Les membres de la chambre des communes y faisant valoir leurs services, disaient qu'ayant sauvé le royaume gémissant sous le poids d'un grand nombre de difficultés qui semblaient invincibles, ils les avaient toutes surmontées par une grâce merveilleuse de la Providence. (Clarendon, *Hist. de la rébel.*, l. III.)

2. Il y eut pour l'adoption 159 voix contre 148.

3. Personne ne s'abusait en calculant la portée d'un tel acte et Olivier Cromwell, qui commençait à paraître, dit à lord Falkland, le soir même, que si la remontrance eût été rejetée, il aurait vendu le lendemain tout son bien et qu'on ne l'aurait jamais revu en Angleterre. (Clarendon, *ibid.*)

ment. Ses partisans, à Londres même, lui préparèrent une fête dans la cité où il fit une entrée brillante et toute royale. L'harmonie parut ainsi, durant quelques jours, rétablie entre lui et son peuple, et se croyant en état d'imposer à ses ennemis, il retira leur garde aux communes et reçut, en souverain justement irrité, leur remontrance, lorsqu'elle lui fut présentée à Hampton-court. Il rapprocha en même temps de sa personne, à cette époque, trois membres influents des communes, liés ensemble d'une étroite amitié, lord Falkland, Edouard Hyde et sir John Colepepper, qui s'étaient, en diverses circonstances précédentes, élevés avec force contre les abus, mais qui gardaient aussi dans leur cœur le culte de la royauté, et voyaient avec effroi la constitution monarchique du pays compromise par la conduite agressive et violente du parlement. Le roi voulut leur ouvrir son conseil : Colepepper, esprit sceptique, mais intelligent, souple et d'une grande habileté dans les débats parlementaires, fut nommé chancelier de l'échiquier [1]; lord Falkland fut fait secrétaire d'Etat; celui-ci célèbre, dès sa jeunesse, sous le nom de sir Lucius Carey, renfermait une raison supérieure et un cœur magnanime, dans un corps chétif et disgracié de la nature, et il est de ceux qui ont fait le plus d'honneur à l'humanité [2].

Sir John Colepepper

Lord Falkland.

1. Sir John Colepepper représentait le comté de Kent au parlement, où il se fit bientôt remarquer. Hardi, ambitieux, fort impatient d'avancer sa fortune, il savait très-bien tout ce qu'on peut faire avec de l'adresse et de la mesure, mais sans jamais s'abaisser dans des voies corrompues. (*Mémoires* de lord Clarendon.)

2. Lord Clarendon a dit de Falkland : « Quels que fussent les avantages et les talents qu'il tenait de l'éducation et du travail, ils étaient surpassés par les

Profondément instruit, passionné pour les lettres et la philosophie, il avait fait de sa belle résidence de Great Tew, près d'Oxford, le rendez-vous des esprits les plus distingués de l'Angleterre, lorsque la révolution vint l'arracher à ses studieux loisirs[1]. Sincèrement attaché aux institutions de[2] son pays, lord Falkland épousa la cause nationale lorsqu'il vit les priviléges de la nation méconnus et violés. Témoin plus tard des excès populaires et des affronts subis par la couronne, il embrassa la défense de la royauté et revint à Charles en même temps que le bon droit. Toutefois, étranger aux affaires et répugnant aux voies tortueuses de la politique, il hésita longtemps à occuper la grande charge que le roi lui conférait ; son âme libre et fière l'éloignait de la cour, et le caractère de Charles ne lui inspirait ni sympathie ni confiance. Il ne se faisait non plus aucune illusion sur les dangers de la lutte ni sur son issue probable; mais plus la couronne lui paraissait affaiblie, plus elle avait besoin de conseil et d'appui; l'honneur fit taire ses répugnances et ses craintes et il marcha, les yeux ouverts, victime dévouée, à une ruine inévitable[2].

perfections de son âme et de ses manières ; sa bonté et son affabilité avaient une telle force et un si grand charme, qu'elles obligeaient aux égards et à une sorte de complaisance les caractères les plus durs, les plus grossiers et les plus opiniâtres. Il était naturellement si strict observateur de la justice et de la vérité, qu'il fut toujours inaccessible à la tentation même de violer l'une ou l'autre. » (*Mémoires.*)

1. Parmi ceux que la noble hospitalité de lord Falkland réunissait comme à un banquet philosophique, Clarendon cite sir Francis Winmann, Sydney Godolphin, les poëtes Ben Johnson et Waller, les docteurs Morley, Hamond, John Hales et Chillingworth. (*Mémoires.*)

2. Il avoua à son ami Edouard Hyde que l'honneur l'obligeait à servir le roi, mais qu'il y voyait sa perte. (Clarendon, *Mém.*)

Le roi, nous l'avons dit, s'attacha également, à cette époque, l'ami de sir John Colepepper et de lord Falkland,

Edouard Hyde.

Edouard Hyde, jeune jurisconsulte d'un grand sens et d'un grand cœur, différent des deux autres par le caractère, mais égal au ~~premier~~ par une modestie et un désintéressement à toute épreuve, et qui les passait tous deux, sinon en dévouement, du moins en admiration respectueuse pour la constitution de son pays et de l'Eglise, qu'il croyait si parfaite qu'il n'y avait rien à y changer, et en affection profonde pour la personne du roi en qui il voyait le meilleur et le plus fervent chrétien qu'il y eût au monde [1]. Ce ne fut ni l'ambition ni la soif des richesses qui le portèrent à s'engager au service de la couronne [2], il n'écouta en cela, comme Falkland, que le devoir, et ne voulut même accepter à cette époque aucune charge, se bornant à faire entendre au prince la vérité en l'aidant de sa plume et de ses conseils. Le roi promit de les écouter tous trois, de ne prendre aucune résolution grave sans les avoir consultés, et s'il eût été en cela fidèle à sa promesse, il se fût épargné de cruelles disgrâces; mais il les avait vus jadis parmi ses adversaires, et quoique disposé à profiter de leurs lumières et de leur dévouement, sa confiance en eux ne fut jamais ni spontanée ni absolue.

Il faisait effort cependant pour se contenir, pour dompter l'orgueil de son rang suprême en réprimant la violence de son caractère; mais chaque jour quelque

1. Clarendon, *ibid.*

2. Il s'appliquait fréquemment à lui-même ces paroles de Cicéron : « Je suis né au moment de cette lutte, où l'un des deux partis a été trop fertile en crimes et l'autre trop pauvre en bonheur. » (*Ibid.*)

nouvelle offense stimulait son courroux, chaque jour aussi le zèle bruyant et indiscipliné d'une foule de gens qui cherchaient dans la guerre une occasion de fortune tentait son audace : les passions ardentes et déchaînées faisaient descendre le débat jusqu'aux basses régions où rien ne se décide plus par la raison, par le droit ou par la légalité, mais par la force aveugle et brutale; les communes enfin, dirigées par des hommes violents, ne s'arrêtèrent plus sur la pente dangereuse où elles s'étaient fatalement engagées. Déjà les presbytériens avaient demandé aux politiques, comme gage de leur alliance, le sacrifice de l'épiscopat considéré comme pouvoir temporel ou l'exclusion des évêques du parlement et des fonctions civiles : c'était détruire un usage révéré qui remontait aux premiers temps de l'introduction du christianisme dans l'Heptarchie anglo-saxonne, et qui avait puissamment contribué à la civilisation chrétienne du pays : les communes firent plus encore, elles voulurent enlever au roi le commandement de la milice et le réclamèrent pour elles-mêmes. Tous les hommes sensés ou qui avaient quelque expérience du gouvernement, reconnurent dans ce projet un attentat contre la prérogative la plus essentielle de la couronne, et l'appui que les communes ne trouvaient point parmi eux, elles le cherchèrent plus bas, dans les masses.

Exigences et usurpations des communes.

Déjà se montraient ouvertement et se défiaient au grand jour dans tous les lieux publics les deux partis fameux des *cavaliers* et des *têtes rondes*. Le premier, tout dévoué au roi, ralliait le plus grand nombre des gentilshommes dans la famille desquels la fidélité est héréditaire et pour qui l'honneur et la loyauté sont une

Cavaliers et têtes rondes.

religion; il était grossi de tous ceux qui fondaient leurs espérances sur les faveurs de la cour, et tirait son nom d'une foule de soldats de fortune et d'officiers réformés qui grossissaient ses rangs. Le parti des parlementaires ou *têtes-rondes*, empruntait le sien de ces puritains, rigoristes austères, qui affectaient de montrer par la sévérité de leur costume et de leur coiffure le plus profond mépris pour les vanités mondaines. Le lien de la sympathie religieuse unissait ces ardents sectaires, d'une part à quelques-uns des hommes les plus estimables du royaume, et qui étaient l'honneur des églises auxquelles ils appartenaient, et d'autre part à une grossière multitude qui confondait l'horreur du papisme et une haine sérieuse pour ce qu'elle appelait l'idolâtrie romaine avec le zèle pour Dieu et pour sa loi. Tous les jours ces deux partis animés l'un contre l'autre, se provoquaient et se poursuivaient par des invectives et des menaces. Une foule d'apprentis, d'ouvriers et de femmes en se rendant de la cité à Westminster, où siégeait le parlement, poussaient, devant Whitehall, résidence du roi, des cris furieux contre les lords et les évêques : souvent l'un d'eux, transformant une borne en tribune, lisait à la multitude les noms des membres pervers des communes et ceux des lords qu'ils désignaient, comme traîtres, à ses vengeances : ils pénétraient parfois dans le palais même, et tandis que les communes réclamaient une garde pour elles-mêmes, la foule s'indignait que le roi en eût une : elle voulait, disait-elle, voir le roi à toute heure et selon son plaisir : des rixes fréquentes s'engagèrent entre les deux partis : le sang coula; des évêques furent attaqués dans les rues, et la reine insultée assiégea le roi de ses

Émeutes.

légitimes terreurs. Les évêques néanmoins s'assemblèrent : douze d'entre eux dirigés par l'archevêque d'York [1], protestèrent par écrit contre la violence qui leur était faite, et déclarèrent nuls les bills qui seraient adoptés sans le concours de tous les membres légitimes et nécessaires du parlement. La protestation, signée par eux et adoptée par le roi, souleva un violent orage dans les deux chambres : les douze évêques accusés de trahison furent envoyés à la Tour dont le gouverneur, nommé par le roi, fut changé à la requête impérieuse des communes. Celles-ci demandèrent de nouveau une garde, et Charles la refusa encore, engageant sa parole qu'il veillerait à leur sûreté : elles n'en tinrent compte et se dirent en péril : des armes furent apportées dans leur salle, les magistrats par leur ordre armèrent les milices, placèrent des gardes sur divers points, et la cité prit l'aspect d'une place de guerre.

Protestation des évêques.

Le roi avait consenti à la réforme des abus et à l'abolition des tribunaux d'exception, et ne s'était opposé ni à la condamnation de Strafford, ni à l'arrestation des évêques, mais voyant que chacune de ses concessions était suivie d'exigences nouvelles et que les communes attiraient à elles toute l'autorité en bravant la sienne, il fit une dé-

1. Ce prélat était lord Williams, ancien évêque de Lincoln, emprisonné au début du règne. Ce fut lui qui leva les scrupules du roi pour le porter à donner son consentement au bill de conviction rendu contre Strafford. Clarendon fait de lui un portrait peu flatteur : « Le roi, dit-il, l'ayant fait archevêque d'York, son insolence le rendit plus odieux que l'archevêque de Cantorbery n'avait jamais été. Cette haine que l'on avait conçue pour sa personne et pour sa conduite, fut le plus puissant motif qui porta la chambre des communes à faire recevoir le bill pour exclure les évêques. » (*Hist. de la rebellion.*)

marche hardie mais imprudente, suggérée par la colère [1], et sans tenir compte du faible état de ses forces, sans consulter ni ses amis, ni son conseil, il envoya son procureur, sir Edouard Herbert, à la chambre haute pour accuser en son nom de haute trahison, lord Kimbolton et cinq membres des communes, Hampden, Pym, Hollis, Strode et Haslerig, pour avoir tenté de détruire la loi fondamentale du royaume en ravissant au roi son pouvoir légal, soulevé contre lui le peuple et l'armée, engagé une puissance étrangère, l'Écosse, à envahir le royaume, excité des émeutes séditieuses, et enfin provoqué la guerre contre le roi. Un message des lords informa les communes : celles-ci votèrent sur-le-champ qu'un tel acte violant leurs priviléges, c'était un devoir pour tous de s'y opposer, et que ceux qui en requerraient l'exécution, répondraient de leur conduite à la barre. Un héraut d'armes fut introduit dans la chambre et somma l'orateur au nom du roi de lui livrer les cinq membres accusés de haute trahison. Ils étaient là, mais tous demeuraient immobiles à leur place, et l'orateur enjoignit au héraut de sortir. Les communes, de concert avec les lords, firent lever les scellés apposés par l'autorité royale chez les membres accusés, et adressèrent au roi de nouveau la demande d'une garde. Je répondrai demain, dit Charles, et les communes s'ajournèrent au jour suivant.

Le lendemain la chambre était dans l'attente, inquiète et agitée ; tout à coup on annonce que le roi approche, es-

1. D'après Clarendon, ce projet fut concerté entre le roi, la reine et lord Digby.

corté d'environ quatre cents hommes en armes, gardes, étudiants et cavaliers, et qu'il vient en personne saisir les accusés : ceux-ci se retirent et sortent à la hâte, pressés par leurs collègues : déjà le roi arrivait et sa garde montait avec lui les escaliers de la chambre. Parvenu à la porte, il défend aux siens de le suivre sous peine de mort, et il entre seul le chapeau à la main, avec le comte Palatin son neveu : tous les membres se découvrent et se lèvent. Le roi emprunte le fauteil de l'orateur, promène ses regards sur l'assemblée, et après avoir rappelé l'ordre donné la veille : — « Messieurs, dit-il, j'attendais de vous l'obéissance et non un message; aucun roi n'a été plus soigneux que je ne le suis de maintenir vos priviléges, mais il n'y a plus de priviléges où il y a trahison [1] : tant que les membres accusés siégeront dans cette chambre, je ne puis espérer qu'elle rentre dans le droit chemin; je vous déclare que je veux qu'ils me soient livrés. Monsieur l'orateur, où sont-ils? » Le président Lenthall, tombant à genoux, supplia le roi de lui pardonner son silence : « Sire, dit-il, avec le bon plaisir de Votre Majesté, je n'ai d'yeux ici pour voir ou de langue pour parler qu'autant que me l'ordonne la chambre dont je suis le serviteur. — Il suffit, répondit le roi, les oiseaux se sont envolés, mais je compte que vous me les enverrez aussitôt qu'ils seront de retour. Je vous donne ma parole de roi que je ne médite contre eux aucune violence, et que je ne procéderai à leur égard que par des voies légales; et n'ayant pu accomplir ce qui m'amenait ici, je répète que tout ce que j'ai fait précédemment pour le bien de mes

Le roi à la chambre des communes.

1. Clarendon, *Hist. de la rebellion.*

sujets, je le maintiendrai. » A ces mots il sortit, et sur son passage, de plusieurs côtés de la salle, s'éleva le cri : Privilége ! privilége !

Les cinq membres menacés s'étaient retirés dans la cité, où le peuple ameuté s'arma pour les défendre : le roi vint le jour suivant et sans garde les réclamer au conseil commun siégeant à Guildhall : la foule qu'il traversait était sombre et irritée; le mot de privilége circulait de bouche en bouche, et déjà le cri menaçant : *à vos tentes Israël !* se faisait entendre autour de lui. Charles n'obtint pas du conseil plus de satisfaction que de la chambre, et revint triste et irrité épancher sa douleur dans le sein de la reine à White-Hall.

Cette démarche du roi ne fut point, comme l'ont dit ses ennemis, un attentat contre les lois : aucun acte légal ne garantissait encore d'une manière absolue l'inviolabilité de la chambre des communes, et il n'y avait pas de privilége pour ses membres contre l'accusation de haute trahison [1]. Mais elle fut une faute grave, et un malheur, car elle fut tentée sans les forces indispensables pour le succès, elle rendit plus étroite l'alliance des communes et de la cité, irritant ceux qu'elle avait pour but de soumettre et doublant leurs exigences, comme il arrive constamment à la suite de toute menace non suivie d'effet [2].

Violent manifeste des communes. 1642.

La profonde irritation des communes éclata bientôt dans le rapport de son comité. Celui-ci rédigea un manifeste d'une extrême violence où il incriminait amèrement la conduite du roi à l'égard des cinq membres, dénonçant

1 Rushworth, — Journaux des Communes, — Whitelock.
2. Hume. *Histoire d'Angleterre.*

comme une violation de privilége toute tentative d'arrêter un membre du parlement, sous prétexte d'un ordre du roi, sans l'aveu du corps auquel il appartenait, et comme ennemi de la république, quiconque se rendrait coupable d'un tel acte. Le comité déclarait en outre fausse, scandaleuse et contraire à la loi la proclamation royale pour l'arrestation des cinq membres, et invitait ces membres eux-mêmes à reprendre leurs siéges au sein du parlement, tandis que ceux qui avaient donné le conseil de les arrêter étaient dévoués à la vindicte du roi et de la nation.

Ce manifeste incendiaire fut imprimé et répandu à profusion avant même d'avoir été soumis à l'approbation de la chambre. Il enflamma les passions et produisit dans la disposition des esprits une révolution complète : la force revint à ceux qui avaient perdu courage en perdant leur crédit, et leur autorité s'accrut à mesure que celle de la cour diminuait : tout ce qu'ils avaient dit des prétendus complots et conspirations contre le parlement dont on avait ri passait alors pour véritable : les boutiques dans la ville furent fermées comme si l'ennemi eût été aux portes, et le peuple était dans l'attente sur les places publiques, porté à tout croire comme à tout entreprendre [1]. Le conseil de la ville fut changé et remplacé par des hommes ardents et grossiers, tirés des derniers rangs du peuple, et non-seulement on rappela les cinq membres accusés, la ville leur prépara une rentrée triomphale, solennité injurieuse pour le roi qui, afin d'éviter d'en être témoin, changea de résidence et abandonna White-Hall pour Hamptoncourt.

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion*, liv. IV.

Ce jour-là, 21 janvier, la milice de Londres prit les armes sous les ordres du capitaine Skippon, brave officier de fortune, mais que son zèle presbytérien plus que ses services recommandait aux meneurs du parti, et qui fut fait major général. Les mariniers, d'accord avec la milice, déployaient dans leurs barques, sur la Tamise, un appareil de fête et de guerre. Les cinq membres se rendirent en grande pompe de la cité à Westminster, escortés du conseil de la ville, d'un corps de milice et de mariniers et d'une foule immense, criant : point d'évêques, point de lords papistes ! poussant des clameurs menaçantes en passant devant le palais désert de White-Hall, et demandant insolemment qu'étaient devenus le roi avec ses cavaliers et de quel côté ils s'en étaient allés [1].

Retour triomphal des cinq membres

1642.

La chambre des communes, après avoir réintégré les cinq membres dans leurs places, rendit grâce aux shériffs de Londres par la bouche de son président Linthal, pour le soin qu'ils avaient pris des priviléges du parlement. Elle appela dans son sein et remercia également les chefs de la milice, les patrons des barques et les bourgeois de Londres. La jeunesse du comté de Buckingham s'était levée au bruit de l'accusation portée contre Hampden, représentant du comté ; une troupe nombreuse était accourue en armes pour le protéger, offrant au parlement son assistance contre ses ennemis, demandant aux communes que les évêques fussent exclus de la chambre haute et que les méchants conseillers, les *Achams* de la république, fussent livrés aux mains de la justice ; autre-

1. *Id.*, *ibid.*

ment, disaient-ils, la paix n'est plus possible en Israël. Une députation de cette troupe fut introduite dans les deux chambres et publiquement remerciée. De là, elle se rendit audacieusement à Hamptoncourt, où elle fit entendre au roi d'amères récriminations et des remontrances insultantes. « On peut, dit Clarendon, marquer ce jour-là comme l'époque et l'origine des guerres civiles d'Angleterre, tout ce qui a été fait depuis ayant été bâti sur ces fondements [1]. »

Le parlement reprit le bill touchant l'exclusion des évêques de la chambre haute et celui qui retirait le commandement de la milice au roi pour le livrer aux communes. Charles, cédant aux instances et aux larmes de la reine [2], souscrivit au premier (24 février 1642) malgré l'avis de Hyde, qui voyait le boulevard intérieur de l'Angleterre dans l'organisation politique de l'Église et de l'État. Le roi se flattait qu'en retenant dans ses mains le pouvoir de l'épée, il regagnerait un jour tout le terrain perdu; mais les mêmes motifs qui le portaient à le conserver à tout prix, portaient les communes à s'en emparer, et son consentement, touchant le bill relatif aux évêques, rendit ses adversaires plus ardents à arracher aussi son aveu pour le bill touchant la milice [3]. Les

1. *Ibid.*, liv. IV.

2. La reine, qui voulait sortir du royaume, terrifiée par la crainte d'être arrêtée dans l'exécution de son projet, ne donna aucun relâche à ses importunités auprès du roi qu'elle ne l'eût amené à céder. (Clarendon, *Mémoires*.)

3. Ils furent si loin de se trouver satisfaits de cette concession, qu'ils ordonnèrent immédiatement qu'on rechercherait quels perfides conseillers avaient détourné le roi de sanctionner l'autre bill concernant la milice. (Clarendon, *ibid.*)

moyens les plus violents furent mis en œuvre dans ce but : le procureur général, qui avait rédigé l'acte d'arrestation des cinq membres, fut mis en accusation par les communes devant les lords; des pétitions revêtues de plusieurs milliers de signatures et destinées à entretenir l'agitation, furent adressées au parlement par toutes les classes de la nation [1] et des divers points du royaume. La populace, enfin, embrigadée sous de grossiers meneurs, poursuivait de ses brutales attaques quiconque essayait de résister à l'entraînement général. La reine, insultée et menacée, prit l'épouvante et s'embarqua pour la France; le roi lui-même quitta Londres pour se rendre dans le comté d'York, où il comptait de nombreux partisans. Pym était dans la capitale plus maître que lui et professait hautement une doctrine barbare, à l'usage de tous ceux qui flattent les masses : « Le peuple, disait-il, ne devait plus être gêné dans l'expression de ses vœux. » Cette maxime sauvage fut aussi proclamée sur le continent un siècle et demi plus tard et y fut le prélude ou le signal des plus effroyables bouleversements. L'Angleterre était néanmoins comme en suspens, elle hésitait (et ce fait la caractérisa toujours) à se précipiter dans des innovations aventureuses. Les mots de droit, d'ordre légal, d'anciennes coutumes étaient encore respectés. Les deux partis sentaient le besoin de rendre leurs actes légitimes, non selon la raison, mais selon la loi ou les usages anciennement établis, et des deux parts on continuait à invo-

1. Il y avait des pétitions des apprentis, des pauvres artisans, des portiers de Londres, des femmes mêmes accoururent avec leur pétition à Westminster et furent haranguées par Pym. (*Journals of the House of commons.* — *Parlem. History.*)

quer l'autorité des précédents. Lord Falkland, à cette époque, contribua beaucoup par ses écrits à mettre au jour les excès et les vices des actes du parlement; il arracha le masque de leurs auteurs, et si quelqu'un pouvait réussir encore à cette époque, par la réunion si rare du talent, d'une conscience droite et d'une haute raison, à ramener l'opinion au roi, c'était lord Falkland. La chambre des communes lui défendit d'écrire, mit ses pamphlets à l'index et les fit brûler. Elle en répandit d'autres à profusion, où elle incriminait toute la conduite du roi, réduisait à rien son pouvoir, donnait une attribution fausse et subversive de la constitution au serment de son sacre, attribuant ainsi aux communes tous les pouvoirs[1]. Ecrits de lord Falkland.

Le roi, accompagné d'une nombreuse troupe de ses cavaliers, était à York, où sa présence attira un imposant concours d'hommes dévoués à sa cause; la confiance lui revint, il reprit avec elle le ton d'un souverain et, au grand déplaisir du parlement, il se donna une garde. Tous les gentilshommes du comté furent convoqués par lui dans la vaste plaine de Heyworthmoor, près York. Ils accoururent en foule quoique divisés d'opinion, et avec eux vint une grande multitude de mercenaires et de fermiers qui, pour la plupart, gardaient une attitude froide ou hostile, et au lieu des acclamations universelles qu'il espérait, Charles entendit un grand nombre de voix

1. Le roi, par le serment de son sacre, avait promis de maintenir les lois et les coutumes que le peuple s'étaient données (*quas vulgus elegerit*). Le parlement prétendait que par le mot *elegerit* il fallait entendre non *s'était données*, mais *se donnera*, *se choisira*, et qu'en conséquence, le parlement représentant le peuple, le roi n'avait point le droit de rejeter aucun bill qui lui serait présenté par le parlement. (Rushworth, vol. V.)

former des vœux ardents pour le maintien de la paix et pour l'accord du roi avec son parlement [1]. Cet accord devenait chaque jour plus difficile à rétablir : le roi voyant la guerre inévitable et reconnaissant la nécessité de s'assurer des ressources pour la soutenir, se dirigea sur la place de Hull, dont l'arsenal renfermait en abondance des munitions et des armes. Mais le parlement avait déjà envoyé, pour y commander, un officier dévoué à sa cause, sir John Hotham. Celui-ci refusa d'ouvrir au roi, et tombant à genoux sur le rempart même de la place, il le supplia de ne pas lui commander ce qu'il ne pourrait faire sans manquer à son serment. Le roi déclara traître sir John Hotham, dont le parlement loua la conduite [2]: c'était déjà une déclaration de guerre. Charles, courroucé, était retourné à York, où il fit de nouveau appel à tous ses partisans dont un grand nombre accoururent se ranger autour de lui : « Le malheur, dit Hume, montra le caractère du roi sous le plus noble jour. Ses défauts avaient en grande partie causé ses disgrâces, il se relevait par ses vertus, et son génie grandit au niveau de ses périls [3]. Quelques pairs répondirent à son appel et vinrent le joindre à York et avec eux le garde du grand sceau, lord Littleton, et un certain nombre de membres des communes.

Charles Ier devant Hull. 1642.

Le parlement, de son côté, fit appel au patriotisme des citoyens et à leur dévouement et invoqua les vieilles

1. Une pétition couverte de signatures pour cet objet fut remise au roi par sir Thomas Fairfax, jeune homme encore inconnu, mais qui inclinait pour le parlement, et qui était avec son père du nombre des membres les plus influents du comté d'York.

2. Mémoires de mistress Huschinson.

3. Règne de Charles Ier.

institutions du royaume qu'il violait en prétendant les défendre. Des deux parts, on leva des troupes au moyen de souscriptions et de dons volontaires. La reine, alors en Hollande, vendit les joyaux de la couronne pour acheter des armes et des munitions qu'elle envoya au roi, tandis que les femmes de la cité vendaient leurs bijoux pour grossir le trésor du parlement. Celui-ci, avant de tirer l'épée, voulut rejeter sur le roi tout l'odieux des premières hostilités; il lui adressa de nombreuses pétitions et essaya d'arracher de lui des concessions nouvelles.

Deux reproches directement contraires furent, à cet égard, adressés au roi de la part de ses partisans et de ses adversaires : il était tombé dans la situation malheureuse où il se trouvait, dirent les premiers, pour avoir fait trop de concessions ; mais après l'administration tyrannique de Strafford et de Laud, s'il n'eût fait aucune concession, il aurait eu tout le monde contre lui[1]. On lui reprocha d'autre part d'avoir déserté la cause constitutionnelle, en quittant Londres et de ne pas s'être rendu à l'invitation plusieurs fois réitérée du parlement, en rentrant dans sa capitale. Mais il n'aurait pu le faire sans s'avilir, et il n'y eût trouvé de la sécurité pour sa personne qu'à des conditions déshonorantes. Dans la dernière requête ou sommation que le roi reçut à York, le parlement lui demandait, outre plusieurs choses qui furent reconnues plus tard comme l'indispensable condition du gouvernement parlementaire, des concessions nombreuses entièrement subversives de l'autorité mo-

1. Cette remarque a été faite avec justesse par l'évêque Burnet *Hist. de mon temps*.

Exigences du parlement.

narchique[1]. Il revendiquait le droit d'intervention dans les mariages de la famille royale, dans la création des pairs, dans les nominations des juges et principaux officiers civils comme dans l'exercice du droit de grâce, il entendait dicter la réforme de la liturgie et du gouvernement ecclésiastique, il prétendait enfin nommer les chefs de l'armée et disposer des forteresses. A la lecture de ces propositions, le roi frémit d'indignation et de colère et répondit : « Si j'accordais ces demandes on pourrait encore se tenir debout et la tête nue en ma presence, on baiserait encore ma main, le titre de majesté continuerait à m'être donné et l'autorité du roi, mentionnée par les deux chambres[2], pourrait encore être rappelée dans la formule de vos actes; la masse et l'épée seraient encore portées devant moi, la couronne et le sceptre brilleraient à mes yeux, mais ces rameaux stériles d'un tronc déjà mort, ne fleuriraient eux-mêmes pas longtemps, je n'aurais du pouvoir que les vains dehors, je ne serais qu'une image, qu'un fantôme de roi. » La guerre et toutes ses chances parurent à Charles et à ses conseillers préférables à une paix si ignominieuse, et il en appela aux armes. « On lui avait enlevé, dit-il, ses places fortes, ses vaisseaux, ses armes, son argent; mais il lui restait une bonne cause et les cœurs de ses loyaux sujets, par lesquels, avec la grâce de Dieu, il saurait reconquérir le reste ; et, récapitulant tous les actes de rébellion commis contre lui par les deux chambres, il déclara celles-ci coupables et défendit de leur obéir. Le roi publia en

Réponse du roi.

1. Hallam, *Hist. const.*, c. IX.

2. The kings authority signified by both houses.

même temps une proclamation, par laquelle il enjoignait à tous ceux qui portaient ou qui voudraient porter les armes, de se rendre auprès de sa personne, à Nottingham, le 4 septembre suivant, auquel jour il lèverait son étendard, sous lequel tous ses loyaux sujets étaient tenus de se ranger [1].

Réunissant ensuite quelques forces, le roi s'avança vers le sud et, le jour marqué par la proclamation [2], l'étendard royal fut arboré, à Nottingham, sur les six heures du matin. « L'air était alors agité par une affreuse tempête et il n'y eut pas d'autres cérémonies, dit le grand historien de la guerre civile, que le son des tambours et des trompettes. Ceux qui ajoutaient foi aux présages, en remarquèrent quelques-uns qui n'annonçaient rien de bon. Le roi n'avait pas encore un seul régiment d'infanterie de troupes réglées, de sorte que les milices, autant que les shériffs en avaient pu réunir, composaient toutes ses forces pour la garde de sa personne et de son étendard. Peu de monde se venait ranger à son obéissance sur sa proclamation : les armes et les munitions n'étaient point encore arrivées d'York : on remarquait enfin une profonde tristesse répandue dans toute la ville. L'étendard fut renversé par la violence du vent et ne put être remis en place qu'un ou deux jours après, lorsque la tempête se calma. Telle était la triste condition du roi quand l'étendard de guerre fut levé [3]. »

Il arbore son étendard à Nottingham.

1642.

1. Clarendon, *Mémoires*, l. v.
2. Le 25 août, qui est le 2 septembre (*Nouveau système*). *Ibid.*
3. *Id.*, *ibid.*

IV

Première période de la première guerre civile.

1642—1644.

Considérations générales.

Au début de la guerre civile les vieilles institutions du pays avaient cessé d'être une fiction, une lettre morte, les abus avaient disparu, les cours illégales, la chambre étoilée, la haute commission ecclésiastique, le conseil d'York, n'existaient plus. Parmi les principaux instruments de la tyrannie royale, les uns expiaient leur longue oppression par la prison, d'autres par l'exil, et le plus coupable avait porté sa tête sur l'échafaud. Dans ce nouvel état de choses, le parti le plus juste, le seul qui nous paraisse conciliable avec le respect des institutions nationales, était celui du roi, à qui le parlement imposait des conditions incompatibles avec ses devoirs comme avec sa dignité. Mais, au milieu des grandes crises et dans le feu des passions politiques exaltées par la lutte, il est souvent difficile de distinguer où inclinent le droit et la raison, et les arguments plausibles ne manquaient pas aux défenseurs du parlement. Il n'y avait, disaient-ils, aucun fond à faire sur la parole ou sur le caractère de Charles I[er]; il n'avait rien cédé, rien promis qui ne lui eût été arraché par la force, et on l'avait vu révoquer ses concessions ou ses promesses chaque fois qu'il avait cru pouvoir le faire avec impunité. Ils ne disconvenaient pas

que priver le roi du commandement de la milice, c'était lui enlever la plus royale de ses attributions, mais au point où le mal était parvenu, ils pensaient que le seul moyen de conserver le monarque au sommet du gouvernement légal, était de lui ravir l'espoir de le renverser, en distinguant et en séparant en lui le titre royal et la puissance; temps malheureux où le droit était presque également en péril des deux parts, où les priviléges les plus légitimes des citoyens paraissaient ne pouvoir être maintenus qu'en dépouillant le trône de ses prérogatives nécessaires, et où il semblait presque impossible que le prince fût véritablement roi sans que la nation fût esclave. Cette appréhension se rencontrait partout, quoique à des degrès très-différents, et n'était pas étrangère, sous l'étendard royal, à la grande âme de Falkland : c'est elle qui assombrissait son front et déchirait son cœur loyal et patriotique; c'est elle aussi qui retenait et armait, dans les rangs opposés, un Pym, un Hollis, un Hampden.

Force et composition des deux partis.

La force des deux partis, au début de la guerre, était à peu près égale. Les récents affronts que le roi avait subis éveillèrent, dit M. Hallam, la sympathie d'une aristocratie généreuse, accoutumée à respecter les lois établies, à aimer la monarchie, à cause même de son titre consacré par le temps, à l'égal de ses propres libertés; pleine d'aversion pour le caractère sauvage et sombre des zélés puritains, et non moins ennemie des démagogues qui déjà menaçaient de ruiner tout l'édifice hiérarchique de la société anglaise [1], les trois quarts de la noblesse du royaume se rangèrent autour du roi ainsi

1. *Hist. const. d'Ang.*

qu'un grand nombre d'hommes appartenant aux classes supérieures de la bourgeoisie, attirés sous le même drapeau par dévouement, soit pour le monarque, soit pour l'Église établie. C'était surtout par un sentiment d'honneur et de loyauté, qu'une foule de gentilshommes avaient pris parti pour la cause royale[1]. Ils étaient tous accoutumés au maniement des chevaux et des armes, la plupart fougueux et braves, mais indisciplinés et incapables de persévérance et sachant mieux vaincre que profiter de la victoire. Avec eux faisait cause commune tout le corps des catholiques menacés par les presbytériens qui, en reprochant amèrement au roi son indulgence pour les papistes, donnaient suffisamment à entendre le sort qu'eût présagé à ceux-ci leur triomphe. La majeure partie de l'armée du parlement était formée de la petite bourgeoisie des campagnes, des marchands, des négociants des villes et de leurs apprentis; c'étaient eux qui avaient le plus souffert du régime arbitraire de Charles, des monopoles et des taxes illégales; c'est parmi eux aussi que se rencontraient les plus ardents adversaires de l'épiscopat, les hommes pour qui le premier intérêt comme le premier bien était le libre exercice de leur culte. Les presbytériens formaient alors la grande masse du parti parlementaire, mais déjà apparaissaient

1. Il y avait parmi les royalistes des hommes qui détestaient secrètement la guerre, dans la conviction qu'elle était entreprise en faveur de l'épiscopat; il y en avait d'autres qui, attachés de cœur aux principes défendus par le parlement, n'étaient retenus près du roi que par un motif d'honneur. (Lingard, *Hist. d'Angleterre.*) De ce nombre, étaient lord Spencer (*a*) et sir Edouard Varney, porte étendard du roi (*b*).

(*a*) *Mém.* de Sidney. — (*b*) Clarendon, *Mémoires*.

derrière eux des hommes moins gouvernables et plus hardis dans leurs croyances comme dans leurs actes, et qui, sans s'attacher à aucune Église nationale, ne reconnaissaient, dans l'interprétation des Écritures comme dans la pratique du culte, d'autre guide que leur inspiration individuelle. Ils se donnaient eux-mêmes le nom d'*Indépendants*. Un intérêt commun les rapprochait alors des presbytériens, et, d'alliés temporaires, ils devinrent, avec le temps, ardents adversaires et persécuteurs implacables. Les deux partis comptaient dans leurs rangs quelques-uns des noms les plus honorables de l'aristocratie : du côté du roi s'étaient rangés, entre autres personnages éminents par le caractère et par la naissance, les lords Falkland, Capell, Lindsay, Southampton, Bristol, Seymour et son frère, le marquis d'Hereford, qui tous et jusqu'à la fin lui demeurèrent fidèles; dans les rangs des parlementaires on distinguait les comtes d'Essex, de Pembroke, de Warwick, de Holland, de Manchester, etc., etc. Tous avaient fait partie du conseil du roi depuis les premiers troubles, et la plupart crurent travailler plus efficacement pour le rétablissement de la paix, en demeurant à Londres avec les autres lords du parti du parlement.

On vit alors se produire en Angleterre, au milieu du fléau des guerres civiles, ce que peuvent enfanter de plus héroïque trois des plus puissants mobiles des actions humaines : la religion, l'honneur et la liberté. Il y avait cependant aussi dans les deux camps, et dès le début de la guerre, un grand mélange de bien et de mal, de bonnes et de mauvaises passions. Une multitude de soldats d'aventure et d'hommes de plaisir combattaient

dans les rangs du parti royal avec ceux que l'honneur y retenait et le discréditaient en se livrant à tous les excès du désordre et d'une liberté sans frein. L'orgueil et l'intempérance du zèle religieux, souvent aussi l'hypocrisie, étaient les vices qui se rencontraient le plus fréquemment dans les rangs opposés; toutefois, une piété ardente et sérieuse était là le caractère dominant, comme l'honneur et la fidélité dans le camp des cavaliers, et tous les contemporains sont d'accord pour reconnaître que l'influence des ministres du culte et l'austérité des mœurs puritaines donnaient à l'armée presbytérienne une attitude sévère et en bannissaient la dissolution et la licence [1].

Les chefs des deux armées, lord Lindsay et le comte d'Essex, avaient acquis de la réputation dans les guerres du continent, mais l'autorité de lord Lindsay, commandant l'armée du roi, fut méconnue et balancée par celle du prince Rupert, neveu de Charles Ier, et qui, avec son frère Maurice, était venu combattre pour sa cause [2]. Rupert, homme violent, sans éducation et de peu de jugement, commandait la cavalerie. Il avait obtenu du roi le privilége de n'obéir qu'à lui seul, et il compromit, en toute occasion, par sa fougue inconsidérée, par ses mœurs brutales et ses violences, les avantages qu'il obtenait par son activité et sa bravoure. Le comte d'Essex, que des blessures faites à son amour-propre avaient jeté, s'il faut en croire Clarendon, dans les rangs opposés au roi, n'était pas non plus, malgré son nom et son expérience mili-

1. Huschinson, Whitelocke, Baxter.

2. Ils étaient fils de l'électeur palatin Frédéric V, gendre de Jacques Ier.

taire, le chef le plus capable de faire triompher son parti[1]. Naturellement circonspect et temporisateur, il était en outre retenu par la crainte de remporter une victoire trop décisive, qui eût grandi les prétentions des parlementaires ardents, en exaltant leur confiance, et eût rendu plus difficile toute paix, tout compromis prochain entre le parlement et le roi. Les conséquences de cet état de choses se firent sentir dans les premières opérations militaires qui furent conduites avec incertitude et lenteur, et dont le résultat n'eut rien de décisif.

L'armée royale, faible encore à Nottingham, s'accrut rapidement et le roi se vit bientôt à la tête de douze mille hommes, avec lesquels il se dirigea sur Londres où il jeta la terreur. Le parlement redoubla d'efforts, il appela aux armes toutes les milices de la cité et des comtés voisins, fit tendre des chaînes dans les rues, élever des

1. Clarendon a tracé ce portrait remarquable du comte d'Essex, général en chef des parlementaires. « Un défaut de jugement, dit-il, un peu de vanité et beaucoup d'orgueil sont autant capables de précipiter un homme dans les plus injustes et les plus violentes entreprises, que l'ambition la plus démesurée et la plus insatiable..... Personne n'eut assez de pouvoir sur lui pour le détourner de la fidélité qu'il devait au roi, tant qu'il crut bien connaître en quoi consiste la trahison. Mais la nouvelle distinction d'allégeance et de l'autorité du roi dedans et hors le parlement, les nouvelles notions touchant l'allégeance étaient trop difficiles pour lui; elles lui embarrassèrent l'esprit et lui firent abandonner son propre jugement pour suivre celui des autres, qu'il croyait être meilleur que le sien, et concourir comme lui à une bonne fin. Le titre d'excellence flattait sa vanité, et il espérait devenir le général dans les deux chambres du parlement comme il l'était en campagne à la tête de l'armée : il crut qu'il serait aussi capable de diriger leurs conseils et de réfréner leurs passions, que de commander leurs troupes, et que, par ce moyen, il deviendrait le conservateur et non le destructeur du roi et du royaume. Sur une confiance si mal fondée, il se jeta dans cette mer orageuse où il ne rencontrait que des rochers et des écueils, et où il ne fut jamais assez heureux pour découvrir un bon port afin de s'y mettre à couvert. (*Hist. de la rébellion*, l. VI.)

fortifications, ouvrir des tranchées; de nouvelles contributions furent imposées et les habitants furent conviés à concourir aux travaux, de leur personne et de leur bourse [1]. La première rencontre sérieuse entre les deux armées eut lieu, le 2 novembre, dans le comté de Warwick, à Keynton, au pied du coteau d'Edgehill. La cavalerie du parlement y fut complétement rompue par le prince Rupert, mais celui-ci perdit tout le fruit de ce premier succès, en se laissant entraîner par la poursuite à deux milles du champ de bataille. Arrêté par le régiment de Hampden, il trouva au retour l'infanterie royale en déroute, le général en chef, Lindsay, blessé grièvement et fait prisonnier [2], le roi lui-même en péril. Sa

Bataille d'Edgehill.

1641.

1. Le parlement ordonna qu'on découvrît et qu'on mît en prison ceux qui se refuseraient aux charges imposées. Cet ordre fut exécuté sur plusieurs personnes. (*Hist. Parlement.*)

Ce fut, dit Whitelocke, une chose merveilleuse que de voir combien de femmes, d'enfants et quelle nombreuse foule de gens se mirent à l'ouvrage pour creuser et transporter la terre comme il le fallait, pour les nouvelles fortifications. (*Mémoires.*)

2 La mort de Lindsay est comparable à celle de Bayard : il fut porté, dit Clarendon, dans le village le plus proche; le comte d'Essex lui envoya, vers minuit, quelques officiers pour le voir de sa part et lui faire des offres de service, et il avait lui-même l'intention de le visiter. Ils le trouvèrent dans une chétive maison, sur un peu de paille et baigné dans son sang, sans avoir encore reçu l'assistance d'aucun chirurgien. Il leur dit, avec beaucoup de feu dans le regard, qu'il était fort affligé de voir tant de gentilshommes, dont quelques-uns étaient ses anciens amis, engagés dans une rébellion si honteuse..... Il les pria de dire au comte d'Essex qu'il devait aller se jeter aux pieds du roi pour lui demander pardon, sous peine de voir sa mémoire odieuse à tout le peuple d'Angleterre. Il continua de parler ainsi avec tant de force, qu'ils se retirèrent tous l'un après l'autre et empêchèrent la visite qu'Essex avait dessein de lui faire. Le comte lui envoya les plus habiles chirurgiens de l'armée; mais à l'ouverture de ses plaies et avant le jour, Lindsay expira par la seule perte de son sang. (*Hist. de la rébellion.*)

présence rétablit l'équilibre, mais bientôt l'obscurité et l'extrême fatigue séparèrent les combattants. Les deux armées passèrent la nuit sur le champ de bataille, s'attribuant l'une et l'autre la victoire; néanmoins l'avantage réel fut pour le parlement qui réussit à arrêter le roi quelques jours, en sauvant la capitale d'une surprise.

Essex résista le lendemain à Hampden et aux autres chefs parlementaires qui désiraient engager une seconde bataille et il gagna Warwick, où il établit son quartier général. Le roi fixa le sien à Oxford, la seule grande ville voisine de Londres, qui lui fût restée fidèle. Peu de jours après la bataille d'Edgehill, une seconde rencontre eut lieu, à sept milles seulement de la capitale, à Brentford; les régiments de Hollis, de Hampden et de lord Brocke supportèrent seuls tout l'effort du combat et furent forcés de se replier. Le roi occupa Brentford et n'alla pas plus avant. La terreur cependant régnait dans Londres; on répandait sur le roi et ses cavaliers les bruits les plus sinistres : ils venaient, disait-on, altérés de vengeance, mettre la ville au pillage et assouvir leur fureur sur leurs ennemis. Plusieurs milliers d'hommes des milices de Londres s'enrôlèrent dans l'armée parlementaire, sous les ordres du major général Skippon, et deux jours après le combat de Brentford, Essex comptait dans la plaine de Turnham-green, à un mille de l'armée du roi, vingt-quatre mille hommes sous ses drapeaux. Cependant, avec des forces si supérieures, il hésita encore à attaquer l'armée royale. Charles manquait de munitions, il battit en retraite, sans être inquiété, sur Reading et de là sur Oxford, où il prit ses quartiers d'hiver. La ville cependant et tout le royaume étaient divisés en factions; les unes

Combat de Brentford.



inclinaient à la paix, les autres, sous l'influence plus directe du parlement, respiraient la guerre. La plupart des comtés, dans toute l'Angleterre, se formèrent en confédérations, sollicitant et recevant du parlement ou du roi des commissions pour leurs chefs, avec pouvoir de lever des troupes et d'imposer des taxes pour les besoins de leur cause. La plus puissante de ces confédérations

Confédération des comtés.

était celle des sept comtés voisins de Londres; ils avaient au milieu d'eux et pour foyer d'excitation la capitale et ils s'étaient réunis sous l'influence et par les soins de Hampden. La force des deux partis était à peu près égale dans le royaume. Au centre et à l'est, la majorité de la population était pour le parlement, tandis que le parti du roi prévalait au nord, à l'ouest, dans la principauté de Galles et les comtés limitrophes, et au sud-ouest, dans la Cornouaille, où l'industrie était moins active et la haute noblesse plus puissante. Quelques comtés essayèrent de conserver la neutralité, mais ils n'en eurent pas le pouvoir, et sévèrement traités par le roi et par le parlement, ils furent contraints à prendre parti pour l'un ou pour l'autre et la guerre devint ainsi générale sur tous les points, quoiqu'elle se fît sans cet acharnement, trop souvent inséparable des discordes civiles, et que toute relation ne fût pas détruite entre les hommes engagés dans les partis contraires[1].

Au début de l'année 1643, la guerre prit tout à coup une face nouvelle. La reine était arrivée de Hollande en Angleterre avec un renfort d'officiers, de soldats, d'armes et de munitions de toute sorte qu'elle avait obtenu à

1. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre.*

grand'peine par l'influence du stathoudre. Elle avait réussi à échapper sur mer à l'active poursuite de l'amiral Batten, et elle aborda heureusement sur la côte du comté d'York, à Burlington. L'amiral la suivit dans cette rade, il fit battre à coups de canon la maison où elle était logée, sur le port, et d'où elle s'enfuit pour se réfugier dans la campagne [1]. Le comte de Newcastle accourut à sa rencontre, il revint avec elle à York, et la présence de la reine au milieu de son armée, avec le secours qu'elle amenait du continent, releva, dans le nord, les espérances des royalistes [2].

Le parlement alarmé reprit les négociations et cinq de ses membres les plus influents se rendirent, comme parlementaires, à Oxford, où résidait le roi. Mais, pour les deux partis, négocier c'était gagner du temps et se préparer à de plus grands efforts pour être en état d'imposer d'humiliantes conditions à ses adversaires, sans se soumettre à aucune concession sérieuse. Les commissaires du parlement demandèrent de nouveau, en son nom, le commandement de la milice; le roi voulait, de son côté, que le parlement quittât Londres et ne se réunît qu'à vingt milles au moins de cette résidence. Le parlement rappela ses commissaires, et, des deux parts, les hostilités furent reprises.

Le roi avait des intelligences dans la cité où le poëte Waller ourdit un complot pour la livrer dans ses mains. Complot dans la cité de Londres.

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion*, l. VI.

2. Les catholiques étaient accourus dans le nord sous les drapeaux de lord Newcastle, et pour décrier cette armée dans l'opinion des masses, les parlementaires affectèrent de lui donner le nom d'armée de la reine et des papistes. (Clarendon, *ibid.*)

Les conjurés furent trahis, quelques-uns subirent la mort; Waller dénonça ses complices et obtint la vie pour prix de sa lâcheté [1]. Les parlementaires cependant avaient rouvert la campagne; Essex assiégea Reading qui se rendit et il s'arrêta encore, malgré Hampden et les principaux officiers de son armée. William Waller, l'un des meilleurs généraux du parlement, battit les royalistes au sud et à l'ouest, en diverses rencontres, et leur enleva plusieurs villes, tandis que. dans le nord, lord Fairfax et sir Thomas Fairfax son fils, tenaient en échec lord Newcastle par une suite de manœuvres hardies et brillantes.

Les deux chambres à Londres, quoique agissant de concert, étaient animées d'un esprit différent : les lords inclinaient à la paix; dans les communes, au contraire, dominaient les résolutions belliqueuses et violentes, et une accusation de trahison fut intentée contre la reine et présentée par Pym à la chambre haute, où cette motion s'arrêta. Les communes s'emparèrent des attributs extérieurs de la souveraineté, en votant la confection d'un nouveau grand sceau pour remplacer le sceau royal [2], et les lords ayant refusé de participer à cette

1. May, *Hist. du long parlement*, l. III c. II.

2 Lord Littleton, garde du grand sceau, avait emporté le sceau royal en se rendant auprès du roi. Cette circonstance arrêtait la marche régulière du gouvernement exécutif et l'administration de la justice, dans le ressort du parlement. Pas un emploi ne pouvait être donné, pas un écrit expédié pour faire élire un membre des communes, pas une commission complétée pour tenir les assises, sans l'indispensable formalité de l'apposition du grand sceau. On sourit en voyant des hommes qui avaient levé des armées et livré bataille au roi, embarrassés pour une semblable difficulté toute de forme. Mais le grand sceau, aux yeux des légistes anglais, a une sorte de vertu mystérieuse et passe pour dépositaire de l'autorité souveraine en un plus haut degré que la personne même du roi. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*, c. X.)

mesure, elles passèrent outre et décidèrent que le nouveau sceau porterait sur une face les armes d'Angleterre et d'Irlande, et de l'autre, la représentation de la chambre des communes en séance à Westminster, sans qu'aucune mention y fût faite des lords. Les deux chambres étaient partagées entre les soins de la guerre et les débats théologiques; les presbytériens y dominaient alors et une réforme leur avait été promise, dans l'Église d'Angleterre, ainsi que la convocation d'une assemblée de théologiens pour cet objet. Le parlement désigna les ecclésiastiques qui devaient en faire partie et auxquels il adjoignit un certain nombre de ses membres. Les chambres d'ailleurs demeurèrent arbitres des questions qui devaient être soumises à cette assemblée.

Succès des armées royales. 1643.

L'échec que le parti du roi avait subi vers le milieu de l'année 1643, par la découverte et l'avortement du complot de la cité, fut plus que balancé par le succès de ses armes sur presque tous les points. Fairfax fut battu dans le nord, à Asherton-moor. Lord Willougby se vit impuissant à protéger à l'est les comtés ligués qui couvraient la capitale et le parlement; sir William Waller enfin perdit deux batailles, à l'ouest, contre les paysans de la Cornouaille, et son armée se débanda. Un grand nombre de places importantes, Dorchester, Weymouth, Bridgewater, Bath, se rendirent au roi ou furent emportées d'assaut. Mais, de tous ces revers, celui que la perte d'un grand homme rendit le plus funeste aux parlementaires, fut leur défaite par le prince Rupert et sa cavalerie, près d'Oxford, dans les plaines de Chalgrave où périt Hampden. Jamais, en aucune rencontre, il n'avait déployé plus de bravoure et d'activité. Le premier, il re-

Combat de Chalgrave.

connut que les lignes d'Essex allaient être forcées sur un front faiblement défendu et il donna l'alarme. Le régiment d'infanterie dont il était colonel ne pouvant marcher assez rapidement, Hampden rassembla un corps considérable de cavalerie et courut à sa tête au-devant de l'ennemi et de sa destinée. Il fut presque aussitôt atteint à l'épaule de deux balles qui brisèrent l'os et demeurèrent dans la blessure. Sa troupe perdit courage et se dispersa, laissant le passage libre au prince, qui franchit les lignes d'Essex et rejoignit l'armée royale à Oxford.

Mort de Hampden. 1641.

Hampden, la tête inclinée, les deux bras étendus sur le cou de son cheval, s'éloigna à pas lents du champ de bataille. Il se trouvait alors près du toit qu'avait habité sa femme dans sa jeunesse et d'où il l'avait tirée pour la conduire sous le sien; on dit qu'il fit un effort pour y mourir, mais l'ennemi était dans cette direction, Hampden tourna bride et, en arrivant à Thane, il tomba de cheval évanoui. Les chirurgiens sondèrent sa plaie et ne donnèrent aucune espérance; ses douleurs étaient extrêmes, mais il endura tout avec une fermeté et une résignation admirables. Sa première pensée fut pour son pays, et il écrivit à Londres pour recommander un redoublement d'activité dans les opérations militaires et la concentration des forces du parlement. Puis se recueillant, dans sa dernière agonie, « Jésus, s'écria-t-il, reçois mon âme! O Dieu, sauve mon pays!... Pardonne à .... » Il ne put achever; ce furent ses dernières paroles et avec elles il exhala sa grande âme. Toute l'armée du parlement fut comme frappée au cœur par la mort

de Hampden [1] et le roi qui, à la première nouvelle de sa blessure, avait offert de lui envoyer son propre chirurgien, le voyant mort, crut avoir gagné une grande victoire. L'un de ses plus illustres adversaires a dit de lui que sa réputation d'honneur était générale, que le bien public dirigeait toutes ses affections; à ce point qu'il n'y avait ni corruption ni intérêt particulier capable de l'en détourner [2]. « Il avait, ajoute le même auteur, un grand fonds de sagesse et de prudence, était fort sobre et souverainement maître de ses passions, ce qui lui donnait un grand avantage sur autrui; actif, vigilant, infatigable au travail, son courage était à la hauteur de ses plus belles qualités; nul enfin ne sut gouverner si absolument l'esprit du peuple, et sa mort ne fut pas moins avantageuse à un parti que funeste à l'autre [3]. » Son nom, malgré l'erreur qui, vers la fin, l'entraîna trop avant, est justement vénéré en Angleterre comme dans tous les pays où le culte de la légalité est encore en honneur, car, le premier, il donna le signal de la résistance à un système de tyrannie qui menaçait de renverser toutes les lois du

Son caractère.

1. La consternation du parti fut aussi grande que si toute l'armée avait été défaite et taillée en pièces. (Clarendon, *Hist. de la rébel.*)

2. Clarendon, *ibid.*

3. Clarendon a dit encore de Hampden : « Il était, dans la discussion, d'une modération et d'une douceur extraordinaires et y apportait une si grande apparence de soumission et de défiance de lui-même, qu'on eût dit qu'il n'avait aucun avis personnel, mais seulement un grand désir de s'instruire, et cependant il interrogeait d'une manière si subtile et savait si bien l'art d'insinuer ses objections, qu'il communiquait ses propres opinions à ceux auxquels il paraissait demander conseil. (*Hist. de la rébel.*)

Nous dirons, pour conclure, qu'en Hampden comme en son contemporain, le colonel Huschinson, se trouvait réunie l'inflexible fermeté morale des puritains au ton parfait et aux élégantes manières des courtisans.

royaume. Il sacrifia à ce grand objet les biens les plus précieux, après le témoignage d'une bonne conscience, une grande fortune et les douceurs d'une existence paisible et honorée, et il rallia, par son exemple, à son parti, durant la première période des troubles civils, tout ce que l'Angleterre possédait de plus noble, de plus glorieux et de plus illustre. Plus tard, il est vrai, il dépassa les justes bornes, en se joignant à ceux qui imposaient au roi des conditions qu'il ne pouvait accepter et en s'armant contre lui pour l'y contraindre. Mais il fallait choisir entre les deux partis, et nous avons reconnu combien le choix était difficile. Si Hampden enfin ne comprit pas le danger des égarements auxquels son propre parti serait entraîné par la victoire, c'est peut être qu'il se sentait assez de force pour le conjurer; en Hampden enfin et en lui seul, a dit de nos jours un écrivain célèbre, se trouvaient réunis la valeur et l'énergie de Cromwell, le discernement et l'éloquence de Vane, l'humanité et la modération de Manchester, la rigide intégrité de Hale, l'ardent patriotisme de Sidney. D'autres pouvaient conquérir, il n'eût été donné qu'à lui de réconcilier après le triomphe; et quand, plus tard, à la sombre tyrannie de Charles et de Laud, eurent succédé le terrible conflit des sectes et des factions, les déplorables rivalités de l'ambition et les fureurs de la vengeance, l'Angleterre, chercha en vain, dans les vainqueurs du jour, ce calme admirable, cet empire sur soi-même, ce bon sens, cette parfaite droiture d'intention qui distinguait Hampden et qu'on chercherait en vain, Washington seul excepté, dans tout autre personnage de l'histoire[1]. »

1. Macaulay ou lord Nugent's, *Memorials of Hampden*.

La reine avait rejoint le roi à Oxford, lui amenant de l'artillerie, des munitions et des soldats. Bristol, la seconde ville du royaume, avait succombé, enlevée par le prince Rupert ou livrée par son gouverneur, Nathaniel de Fiennes. La place de Hull, qui d'abord avait arrêté Charles, semblait prête, par le concours ou la trahison de son gouverneur, Hotham, à tomber dans ses mains : la fortune enfin se déclarait, sur tous les points, pour les armes royales.

Le roi renouvela ses propositions de paix en les modifiant, mais en même temps, exalté par le succès, il ne sut point profiter de l'effroi qu'il inspirait à ses adversaires, pour aplanir les obstacles à une pacification, et il fit défense de reconnaître plus longtemps aux deux chambres siégeant à Londres le nom de parlement. La mésintelligence régnait toujours entre elles ; la ville même était divisée : les citoyens riches désiraient la paix ; les classes inférieures, soutenues par le lord maire, Pennington, et par le conseil de la cité, respiraient la guerre. Les lords, peu nombreux et irrités des récentes usurpations des communes, acceptèrent les propositions du roi ; mais les communes se divisèrent en deux parts presque égales et finirent, sous la pression d'une émeute formidable, que dirigeait l'alderman Aikins, par en décider le rejet. On assure même que la fraude fut employée pour obtenir ce vote ou pour le proclamer [1]. Plusieurs pairs, mécontents et indignés, y virent un prétexte suffisant pour motiver l'abandon qu'ils firent de la cause parlementaire. Les délibérations n'étaient pas libres, dirent-

Négociations.

Émeutes dans Londres.

1. *Parlem. Hist.* — Clarendon, *Hist. de la rébellion.*

ils, et ils ne voulaient plus participer aux actes d'un parlement asservi. Le premier de tous, par sa naissance et son grand nom, lord Northumberland, se retira dans ses terres. Les lords Holland, Bedford et Clare se rendirent auprès du roi, à Oxford, où ils ne reçurent qu'un accueil froid et dédaigneux [1]. Le vote des communes, lorsqu'il fut connu dans la cité, y occasionna de nouveaux soulèvements d'une tendance tout opposée à l'émeute de la veille. Plusieurs milliers de femmes tinrent le parlement assiégé, demandant la paix avec des cris désespérés. Il fallut les repousser par la force et le sang coula [2]. Le parti de la guerre l'emportait; celle-ci prit un caractère nouveau et fut poussée avec vigueur : les fortifications de Londres furent continuées; on autorisa, dans les comtés, la presse des artilleurs et des soldats et l'on envoya aux armées de nombreux renforts. Essex, quoique mécontent et toujours indécis, demeura fidèle au parlement; mais Hotham, gouverneur de Hull, justement suspect aux communes, fut arrêté par leur ordre et enfermé avec son fils à la Tour; et des commissaires, à la tête desquels était Henri Vane, partirent pour l'Écosse afin d'y ménager une étroite alliance entre les covenentaires et le parlement.

1. On peut connaître par cette faute, dit M. Hallam, à quel point le roi manquait de jugement. Les trois lords se virent entourés à Oxford de tant de mépris, qu'ils ne purent souffrir l'ignominie de leur position, et, au bout de trois mois, ils retournèrent au parlement. (*Hist. constitut.*, c. VII.)

2. Les malveillants amenèrent une multitude de femmes du rang le plus bas et le plus infâme, pour venir devant la porte des deux chambres crier tumultueusement : *la paix à tout prix!* Il fallut user de violence pour réprimer ce tumulte, et tuer trois ou quatre femmes et en emprisonner un plus grand nombre. (Baillie, *Lettres.*)

Celui-ci fut sauvé par la mésintelligence survenue entre le roi et lord Newcastle, commandant de ses forces dans le nord. Charles, impatient, voulait marcher sur Londres et frapper un coup décisif; mais Newcastle assiégeait Hull et, jaloux de son indépendance, il désobéit et refusa de rejoindre l'armée du roi avant que cette place eût succombé. Trop faible alors pour investir la capitale ou pour la forcer, le roi marcha vers l'ouest, où l'importante ville de Glocester tenait encore pour le parlement. Il résolut de s'en emparer, afin d'ouvrir à son armée de libres communications avec la Cornouaille et le pays de Galles, soulevés presque tout entier pour sa cause. La place fut investie et le parlement aurait vu tomber avec elle son dernier boulevard à l'ouest. Il fit, pour la secourir, les plus grands efforts, et le comte d'Essex, à la tête de quatorze mille hommes, sortit de Londres pour rencontrer l'armée royale et délivrer Glocester.

Siége de Glocester par le roi.

Les habitants de cette ville rivalisèrent de persévérance et de courage avec sa faible garnison[1]; ils incendièrent

1. Après la sommation qui fut faite à la ville, au nom du roi, on vit, dit Clarendon, sortir de ses murs deux hommes à visages pâles, longs, maigres et sinistres, en vérité des figures si étranges qu'elles égayèrent à la fois les plus sévères physionomies et attristèrent les cœurs les plus joyeux, car il était impossible que de pareils envoyés apportassent autre chose que la guerre. Ces hommes, sans aucune marque de respect et de civilités, dirent, d'un ton sec, clair et intrépide, qu'ils apportaient au roi une réponse de la pieuse ville de Glocester (a), et l'historien May nous apprend, dans son *Histoire du long parlement*, que cette réponse, rédigée du consentement commun des citoyens et des soldats, était conçue en ces termes, au moins fort singuliers dans la bouche d'hommes en armes contre le roi : « Nous, les habitants, magistrats, officiers, et soldats enfermés dans cette ville de Glocester, répondons humblement au gracieux message de sa majesté, que nous gardons cette place, conformément »

(a) *Hist. de la rébellion.*

eux-mêmes les faubourgs afin de ne rien laisser en prise hors des murailles, et résistèrent vingt-six jours à tous les efforts des assiégeants. Le vingt-septième jour, Essex, avec son armée, parut tout à coup à quelques milles du camp du roi. Le prince Rupert tenta de l'arrêter, mais sans succès. Charles leva le siége, et l'armée du parlement fut reçue avec transport dans la place délivrée. Essex en sortit après l'avoir ravitaillée et reprit le chemin de Londres où le roi l'avait déjà devancé et lui fermait le passage à Newbury. Là fut livrée, le 20 septembre 1644, une sanglante bataille [1] où les pertes, quant au nombre, furent presque égales ; mais Essex parvint à forcer le passage et à se remettre en communication avec la capitale, d'où il tirait toutes ses forces. Le roi perdit une vingtaine d'officiers de marque, entre autres lord Sunderland, jeune homme de grande espérance, emporté par un boulet, à vingt-trois ans, au début de la bataille; lord Caernarvon, cité comme un modèle dans l'obéissance aussi bien que dans le commandement, habile à diriger comme à entraîner, et non moins remarquable par son zèle pour la discipline et la justice que pour sa rare valeur; lord Falkland enfin, l'honneur de son époque par le rare assemblage en sa personne des dons les plus divers. Depuis le commencement de cette fatale guerre, dit Clarendon, la gaîté, la vivacité naturelle de Falkland

Levée du siége.

Bataille de Newbury.

1644.

notre serment et allégeance, pour l'usage de sa majesté et de sa royale postérité et, en conséquence, nous nous regardons comme absolument obligés à obéir aux ordres de sa majesté, signifiés par les deux chambres du parlement, et sommes résolus, avec l'aide de Dieu, à conserver notre ville conformément à cette obligation. » (*Hist. du long parlement*, II.)

1. Cette bataille, dit l'historien Lingard, a été rendue inintelligible par les récits confus et contradictoires des divers historiens.

furent comme voilées et firent place à l'abattement. Celui qu'on avait vu jusque-là soigneux de sa tenue comme de ses manières, d'un commerce si doux et si affable, devint tout à coup réservé, d'un abord difficile, négligent de sa personne; il portait sur son pâle visage l'empreinte d'une mélancolie profonde et paraissait comme insouciant de toute chose. Mais, à la plus légère ouverture pour la paix, il se réveillait, montrant pour celle-ci un empressement, une activité extraordinaire. Souvent, assis au milieu des siens, après un long silence, on l'entendait prononcer ces mots, entremêlés de gémissements et de profonds soupirs : *la paix, la paix,* et il était aisé de comprendre que les fureurs de la guerre et le spectacle des déchirements et de la désolation du royaume lui ôtaient le sommeil et ne tarderaient pas à briser son cœur [1]. Son ardent désir de la paix n'ôtait rien à son courage qui, malgré la charge dont il était revêtu près du roi, l'entraînait toujours au plus fort de la mêlée [2]. Le matin de la bataille de Newbury il fut plus gai que de coutume et se porta où le péril semblait devoir être le plus grand. Il choisit son poste au premier rang du régiment de Biron qui mar-

1. *Hist. de la rébellion*, l. VII.

2. On aurait dit, ajoute Clarendon, qu'il venait sur le champ de bataille par curiosité pour voir le péril et par charité pour arrêter l'effusion du sang .. Durant le siége de Glocester, lord Falkland prenait plaisir à visiter les tranchées et tous les postes les plus exposés au feu, et comme ses amis le reprenaient de ce qu'il se hasardait trop sans nécessité, ce qui excédait tellement le devoir de sa charge, qu'on pouvait dire qu'il agissait en opposition avec ce devoir, il répondit en riant que son office ne lui ôtait point le privilége de son âge et qu'un secrétaire d'État devait connaître par lui-même le secret du danger. Il ajouta ensuite sérieusement qu'il importait que tout le monde sût que son impatience pour la paix ne provenait point de bassesse d'âme, ni d'aucune crainte des hasards de la guerre. (*Ibid.*)

chait à l'ennemi dont les tirailleurs bordaient la haie des deux côtés de la route. Un coup de feu l'atteignit au bas-ventre, il tomba de cheval et son corps ne fut trouvé que le lendemain. Il succomba jeune[1] et comme Hampden, dans la première période de la guerre civile, emportant l'un et l'autre dans la tombe leur gloire entière et pure : figures sereines et héroïques comme il en apparaît surtout au début des tempêtes politiques ou religieuses, avant que le triomphe des violents, le déchaînement de l'égoïsme et des passions grossières aient tari ou corrompu la source des dévouements généreux ; leur exemple, mieux qu'aucune parole humaine, instruisit la postérité à honorer en eux chacune des deux grandes causes pour lesquelles leurs nobles âmes s'étaient dévouées et leur sang si pur avait été répandu.

Mort de lord Falkland.

La délivrance de Glocester fut, avec raison, considérée par le parlement à l'égal d'une grande victoire et elle rétablit l'équilibre entre les deux partis. La nouvelle en parvint à Londres en même temps que celle d'un traité d'alliance conclu à Edimbourg, au nom du parlement, avec l'Écosse. Les précédentes victoires du roi, en frappant de terreur les deux chambres, les avaient déterminées à demander aux Écossais une puissante assistance, à laquelle ceux-ci mettaient pour condition l'union et l'uniformité des Églises des deux nations. Ces prétentions des presbytériens d'Ecosse rencontraient de fortes répugnances dans le parlement, où le presbytéranisme, quoique dominant,

1. Clarendon dit a trente ans, Whitelocke lui donne trente-quatre ans au moment de sa mort.

comptait des adversaires nombreux et redoutables. La nécessité politique l'emporta : les commissaires anglais, à la tête desquels était sir Henri Vane, souscrivirent à un traité ou *covenant*, dont la principale condition consistait en un serment imposé à toute personne dans les deux royaumes, et par lequel chacun s'obligeait à maintenir, selon son pouvoir, l'Église d'Ecosse dans sa pureté; à réformer celle d'Angleterre, conformément à la parole de Dieu et à la pratique des meilleures Églises réformées; à s'efforcer d'établir l'uniformité du culte dans toute la Grande-Bretagne et à en extirper le papisme, la prélature, l'hérésie et le schisme. Le traité conclu stipulait l'envoi de vingt mille Ecossais en Angleterre, à la solde de ce royaume; il fut confirmé par les deux chambres, et son premier résultat, prévu de tous, fut de donner aux presbytériens un ascendant presque absolu sur la marche des affaires, en religion comme en politique. Ils en usèrent mal, selon l'usage des partis qui, après avoir, dès l'origine, franchi les bornes, passent ensuite presque subitement de l'oppression à la victoire, et de la victoire à son abus. Quatre théologiens d'Ecosse furent admis dans l'assemblée des théologiens de Londres et préparèrent un plan de gouvernement ecclésiastique uniforme pour les deux nations, et, par suite des résolutions de cette assemblée, deux mille ministres environ furent expulsés sans ménagement de leurs cures par les comités d'enquête de chaque province. On en poursuivit une foule d'autres, comme suspects d'opinions indépendantes ou favorables à la hiérarchie ecclésiastique et à l'ancienne discipline. On défendit de rouvrir les théâtres fermés depuis le commencement de la

Traité du parlement avec l'Écosse 1644.

Persécutions.

guerre; l'interdiction fut étendue à tous les divertissements et jeux populaires usités le dimanche et les jours de fête dans tout le royaume [1]. Quiconque, dans la cité, refusa le serment fut déclaré incapable d'être élu membre du conseil commun et de concourir même aux élections. Les violents du parti ne s'arrêtèrent ni devant l'âge, ni devant le malheur : l'archevêque Laud, oublié trois ans dans sa prison, fut tout à coup décrété d'accusation capitale par les communes et traduit devant les pairs, pour crime de fanatisme par des fanatiques. On vit, en même temps, se manifester les causes de faiblesse et de dissolution que le parti presbytérien portait en lui-même. Les hommes politiques, partisans des anciennes institutions et qui s'étaient crus obligés à se joindre aux presbytériens pour les défendre, commençaient à s'indigner de subir leur joug et à s'inquiéter de l'impulsion démocratique imprimée par eux aux esprits. Plusieurs, distingués par leur rang et par leur influence, s'éloignèrent, les uns pour vivre dans la retraite, les autres pour se rendre auprès du roi, et il est hors de doute qu'un beaucoup plus grand nombre aurait rejoint la cour à Oxford, s'ils n'eussent été retenus par le souvenir de l'accueil injurieux fait antérieurement à lord Holland et aux premiers déserteurs du parlement.

Outre l'éloignement d'une partie nombreuse des deux chambres, zélée pour les institutions et les libertés légales, mais en même temps amie de l'ancienne forme monarchique et d'un épiscopat modéré, restreint à l'administration des affaires ecclésiastiques, les presbytériens

1. Parliam. *Histor.*

étaient menacés d'une seconde scission plus redoutable. Derrière eux, nous l'avons dit, s'agitaient des sectaires ardents et opiniâtres, les *Brownistes*, et les *Indépendants* plus irrités encore que les épiscopaux du joug que le parti presbytérien faisait peser sur eux. Toute congrégation de fidèles, disaient-ils, qui se réunissent librement, en vertu de leur foi commune, pour adorer ensemble le Seigneur, est une Église véritable sur laquelle aucune autre Église n'a aucun droit d'autorité et qui possède elle-même celui de choisir ses ministres, de régler son culte et de se donner des lois. Ces principes étaient contraires à l'établissement ecclésiastique des presbytériens, et ceux-ci, par leur tyrannie, soulevèrent à la fois contre eux les politiques qui demandaient un gouvernement civil indépendant de l'autorité religieuse, les enthousiastes qui ne voulaient d'aucun clergé, prétendant que l'autorité légitime, en matière de foi, résidait dans les fidèles et non dans les prêtres, que le Seigneur inspire ses saints et se révèle toujours à ceux qui le cherchent; les libertins enfin, fatigués du joug qu'ils portaient ou de leur hypocrisie, et aspirant à l'établissement d'un régime qui les soumît à une contrainte extérieure moins sévère.

Opinions religieuses des Indépendants.

Parmi tous ces hommes si étrangers les uns aux autres par leur caractère commun, par leur esprit, et qu'une seule passion réunissait contre le parti dominant, les plus audacieux, comme les plus puissants, étaient ceux qui formaient le grand parti des *indépendants*, dont les plus enthousiastes se donnaient entre eux mutuellement le nom de SAINTS. Parmi eux se distinguaient le colonel Huschinson, dont la veuve nous a retracé les nobles traits, et son parent Henri Ireton, appelé à de hautes

destinées. Mais déjà le plus fameux, le plus illustre de tous, Olivier Cromwell, avait paru sur la scène politique et s'était annoncé avec un grand éclat sur les champs de bataille. D'une famille honorable, mais obscure, Cromwell était entré tard dans la vie publique après une jeunesse orageuse. Doué de talents divers, guerrier redoutable et profond politique, habile à prendre tous les rôles et peu scrupuleux sur le choix des moyens, facile d'ailleurs aux émotions et aux entraînements sans jamais s'écarter du but, possédant à un degré rare un caractère complexe où le calcul se combinait avec l'enthousiasme, il gagnait, par la seule apparence d'un entraînement sympathique, ceux qu'il dominait par sa raison supérieure. Obscur dans son langage mystique et comme enveloppé de nuages, le jour se faisait pour lui tout à coup au moment décisif; son génie s'éveillait avec l'occasion, il grandissait dans les périls, et la fortune lui fut toujours propice. Tel était Olivier Cromwell, qui apporta au renversement de Charles Ier et de l'Église d'Angleterre, et plus tard du gouvernement presbytérien, l'ardeur et la puissance que donnent aux enthousiastes comme aux ambitieux une conviction forte et la certitude qu'ils combattent et vaincront pour eux-mêmes.

Olivier Cromwell.

C'était l'alliance avec les Écossais qui avait affermi et exalté les presbytériens d'Angleterre : le roi en fut épouvanté; il essaya en vain d'y mettre obstacle en faisant aux Écossais des promesses trop magnifiques pour qu'elles fussent jamais accomplies [1]; mais dans le temps même

1. Le roi avait autorisé le duc d'Hamilton à offrir, en son nom, aux Écossais, la réunion à leur pays du Northumberland, du Cumberland et du Westmorland et la translation du siége du gouvernement à Newcastle. Il pro-

où il négociait avec le parlement d'Edimbourg, celui-ci découvrit, par l'arrestation d'un des plus secrets agents du roi en Irlande, un projet de traité entre Charles et les Irlandais rebelles et catholiques. Cette découverte hâta la conclusion du traité entre le parlement anglais et l'Ecosse. Le roi, contraint par la nécessité, suivait alors un plan nouveau, à l'effet de s'assurer le concours en Angleterre de l'armée envoyée en Irlande pour combattre et punir l'insurrection. Le comte d'Ormond, officier de mérite et d'une loyauté éprouvée, commandait cette armée, avec laquelle il avait remporté plusieurs victoires sur les rebelles. Ceux-ci s'étaient organisés et s'étaient unis, à l'exemple des covenantaires écossais, par un serment mutuel, s'engageant à protéger contre les envahisseurs, quels qu'ils fussent, les libertés du culte catholique, les droits du souverain, les immunités et libertés légitimes du royaume d'Irlande. L'excommunication était prononcée contre les catholiques qui abandonneraient la cause et contre ceux qui abuseraient de la guerre pour commettre des meurtres et des brigandages. Un synode de prélats et de prêtres donna l'impulsion à ce mouvement national et religieux [1], et dicta la formule du serment prescrit à tous. Un conseil suprême de vingt-quatre membres fut nommé sous la présidence de lord Mountgaret, et tint ses séances à Kilkenny. Ce conseil correspondait avec Rome comme avec toutes

Organisation et serment des rebelles irlandais.

mettait en outre que le prince de Galles tiendrait constamment sa cour en Ecosse, que lui-même visiterait ce pays tous les trois ans et que le tiers des charges de sa maison serait donné à des gentilshommes écossais. (Burnet, *Hist. de mon temps.*)

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre.*

les cours catholiques qui soutenaient l'insurrection par des envois d'argent, d'armes et de munitions, et entretenaient à Kilkenny des émissaires[1]. Le comte d'Ormond, vainqueur des insurgés en deux batailles, reçut du roi l'ordre de négocier une trève avec cette assemblée. Le désir de Charles était légitime, et lorsque ses adversaires se liguaient contre lui avec ses sujets d'Écosse et les appelaient en armes au cœur de son royaume, la passion politique ou religieuse pouvait seule lui faire un crime de s'assurer le concours de l'armée anglaise d'Irlande, et de gagner à sa cause la sympathie des Irlandais eux-mêmes et des catholiques. Une trève d'une année fut conclue en septembre 1643 avec le conseil de Kilkenny, et dix régiments de l'armée d'Irlande reçurent l'ordre de rentrer en Angleterre pour y renforcer l'armée royale: un traité secret fut en même temps signé par le célèbre Montrose, à l'effet d'assurer le transport d'un corps nombreux d'indigènes d'Irlande en Écosse. Charles cependant n'obtint pas de l'armée d'Irlande le secours qu'il en espérait. Cinq régiments débarqués les premiers sur la côte de Flint, après s'être avancés sans résistance, sous le commandement de Biron, jusqu'à Nantwich, dont ils firent le siége, furent rencontrés devant cette place par sir Thomas Fairfax : attaqués tout à la fois par lui et par la garnison, ils se défendirent vaillamment, mais furent écrasés; une partie déposa les armes, le reste fut mis en déroute : le colonel Monk, si fameux plus tard, demeura au nombre des prisonniers et fut enfermé à la Tour.

Le roi traite avec eux. 1643.

1. Clarendon, *Hist de la rébellion*.

Le roi eut recours, vers cette époque, à une importante mesure pour annuler, s'il était possible, l'influence des deux chambres siégeant à Londres. Il avait reconnu la puissance qu'exerçait sur les esprits le nom magique du parlement, et surmontant sa répugnance pour ces assemblées, il résolut d'opposer au parlement mutilé, siégeant à Londres, un parlement véritable dont la personne du souverain ferait partie. Tous les pairs et membres des communes, déserteurs de Westminster, furent, en conséquence, convoqués à Oxford où le roi résidait. Un grand nombre répondirent à son appel : quarante-cinq lords et cent dix-huit députés des communes assistèrent à Oxford à l'ouverture de cette assemblée nouvelle [1], et le roi crut pouvoir opposer avec succès les actes du parlement d'Oxford à ceux du parlement de Westminster Il se trompait : l'opinion des parlementaires, dans le royaume, était beaucoup moins attachée aux membres du parlement qu'aux principes qu'ils représentaient et, à ce titre, l'assemblée de Westminster était toujours, à leurs yeux, le seul et véritable parlement. Celui d'Oxford sentit toute sa faiblesse et n'accomplit aucun acte politique de quelque importance. Le roi, en le convoquant, avait rendu plus profonde la séparation entre lui et les chambres qui siégeaient à Londres. N'obtenant de cette assemblée aucun autre secours que le vote de quelques taxes et emprunts mal perçus [2], il l'ajourna indéfiniment, et, ouverte le

Parlement d'Oxford.

1644.

1. Beaucoup de pairs et de députés des communes du parti du roi étaient absents pour diverses causes à l'ouverture du parlement d'Oxford, auquel adhérèrent quatre-vingt-trois lords et cent soixante-cinq membres des communes. (*Parliam. Histor.*)

2. *Parliam. Histor.* — *Hist. de la rébellion.*

1er février 1644, elle cessa d'exister au mois d'avril suivant, à la grande satisfaction de la cour, de la reine et surtout du roi qui l'avait instituée[1].

Comité des deux royaumes.

Le parlement de Londres faisait, à cette époque, les plus énergiques efforts pour s'assurer la victoire et, dans le but de rendre ses actes plus prompts et plus secrets, il concentra tous ses pouvoirs dans un conseil composé de sept lords, de quatorze membres des communes et de quatre commissaires écossais. Ce conseil, sous le nom de comité des deux royaumes, dirigea les opérations militaires et les relations entre les deux peuples unis de la Grande-Bretagne et leurs rapports avec l'étranger. Une force toute nouvelle fut ainsi communiquée en même temps que l'unité d'action aux armées du parlement. Celles-ci, outre l'armée d'Écosse qui venait de franchir la frontière sous les ordres de Lesley, comte de Leven, étaient au nombre de quatre, commandées par Essex, Waller, Fairfax et Manchester. Cromwell n'avait encore que le rang de lieutenant général, mais il avait déjà une part dans la direction des opérations militaires et il avait répandu son âme dans celle de ses soldats dont il fit des hommes nouveaux. Il avait vu, avec plus de chagrin que de surprise, au commencement de la guerre, la cavalerie parlementaire formée presque toute d'anciens domestiques, valets de ferme, garçons de cabaret et gens de

1. Dans sa correspondance avec la reine, après l'ajournement du parlement d'Oxford, le roi s'exprime ainsi : « Je me vois enfin, dit-il, délivré de ce repaire de motions lâches et séditieuses de ce parlement métis que j'avais ici, ainsi que des principaux auteurs de tout cela. » (13e *lettre de la correspondance du roi et de la reine, prise avec d'autres pièces à la bataille de Naseby et publiées par l'ordre du parlement*.)

même sorte, toujours battue par celle du roi, composée de gentilshommes dévoués, remplis d'honneur et de courage. Cromwell résolut d'obvier à ce désavantage par un nouveau choix des hommes sous ses ordres, dont il doubla la valeur morale par ses exhortations enthousiastes. « Je lèverai des hommes, avait-il dit un jour à Hampden, qui auront la crainte de Dieu devant les yeux et qui apporteront quelque conscience à ce qu'ils feront. » Il parcourut les comtés de l'est, recrutant des jeunes gens de condition aisée, tous engagés dans la guerre par zèle religieux et pleins de confiance dans leur chef; astreints à la discipline la plus sévère, tenus de soigner eux-mêmes leurs chevaux et leurs armes, vivant et demeurant en plein air, passant enfin sans relâche des manœuvres de guerre aux exercices de piété, ils unissaient la ferme précision du soldat à l'ardeur du fanatisme religieux [1]. Cromwell ouvrit la campagne à la tête de quatorze escadrons de semblables volontaires, formant un corps d'environ mille hommes résolus, ardents et inflexibles.

Caractère religieux des soldats de Cromwell.

Les débuts de la nouvelle campagne furent alarmants pour la cause royale. Essex, renforcé par huit mille hommes des milices de Londres, et Waller, récemment vainqueur de lord Hopton à Aldersdale (8 avril), marchaient de concert pour enfermer le roi dans Oxford. Les Écossais, d'autre part, avaient franchi la frontière, combinant leurs mouvements avec ceux de Fairfax et de Manchester, afin d'envelopper Newcastle et son armée dans leur position sur les bords de la Tyne. Ainsi menacé de plusieurs côtés, Newcastle, trop faible contre trois, et

Situation difficile des armées du roi.

1644.

1. Whitelocke.

séparé du prince Rupert, engagé avec sa cavalerie dans le comté de Lancastre, se replia sur York où il concentra ses forces. Le roi, cerné dans Oxford, ne pouvait attendre aucun secours efficace de ses armées de l'ouest ou du nord, battues ou tenues en échec par un ennemi supérieur. L'effroi de la reine, enceinte et près d'accoucher, ajoutait aux anxiétés cruelles de son royal époux, enfermé avec elle dans une ville menacée d'un siége et déjà presque investie de toutes parts; elle voulut fuir, et ni les représentations du conseil, ni les instances du roi ne purent surmonter ses terreurs. Elle quitta furtivement Oxford avec quelques serviteurs et se réfugia dans l'ouest, à Exeter, où elle accoucha d'une fille. Quinze jours plus tard elle fit voile pour la France, et le roi ne la revit plus.

Fuite de la reine.

Charles cependant, au milieu des circonstances les plus critiques, déploya tout à coup une rare habileté. Il trompa les deux généraux ennemis, Essex et Waller. Ceux-ci apprirent, dans les premiers jours de juin, que le roi, passant entre eux avec une partie de son armée, leur avait échappé. Le siége d'Oxford fut aussitôt abandonné. La mésintelligence régnait entre les deux chefs qui l'avaient entrepris. Essex, s'appuyant de son titre de commandant en chef, donna l'ordre à Waller de poursuivre le roi et le contraignit à lui obéir, tandis qu'il se dirigeait lui même au sud-ouest, sur Exeter, pour maintenir cette partie du royaume sous l'autorité du parlement.

Habiles manœuvres du roi.

Le roi avait gagné Worcester, ville fidèle à sa cause et où il s'arrêta. Sachant Waller attaché à sa poursuite, il rebroussa brusquement chemin vers Oxford, à l'insu de l'ennemi, rentra dans cette place dix-sept jours après

l'avoir quittée et en sortit de nouveau, avec toute son armée, pour prendre l'offensive dans les comtés ligués de l'est. Waller, à cette nouvelle, revint lui-même en arrière pour couvrir Londres et rencontra l'armée royale dans le Buckinghamshire, sur les rives du Charwell. Là s'engagea une action sanglante où Charles triompha, et, après avoir abattu Waller, il marcha vers l'ouest à la poursuite d'Essex. Mais dans le temps où, par son courage et ses talents, il rappelait la victoire au sud sous ses drapeaux, elle échappait au nord, et sans retour, à ses lieutenants. Le marquis de Newcastle, dans sa marche sur York où il s'était renfermé, avait été suivi de près par les Écossais. Ceux-ci furent rejoints par sir Thomas Fairfax et par lord Manchester dont les armées réunies à la leur firent le siége de la ville. Les forces des assiégeants étaient ainsi d'environ vingt-quatre mille hommes, et l'importante ville d'York, seconde place du royaume et clef des comtés du nord, défendue par une garnison très-inférieure, se trouvait dans un pressant danger. Le roi, si le siége traînait en longueur et retenait longtemps, dans le nord, les armées combinées, pouvait au sud rétablir sa fortune, battre Essex comme il avait battu Waller, marcher ensuite sur Londres qu'aucune armée ne couvrait plus et s'en emparer. Si, au contraire, la ville d'York succombait sous l'effort des armées liguées, Charles comprit qu'elles fondraient toutes ensemble sur lui et que l'événement serait décisif pour la guerre et pour sa couronne. La cause royale était alors dans un état prospère au nord-ouest : le prince Rupert tenait avec succès la campagne sur les frontières du pays de Galles, dans les comtés de Shrop, de Chester et de

Lancastre, dont presque toutes les villes étaient tombées dans ses mains victorieuses ou lui ouvraient leurs portes. Le roi l'arrêta au milieu de ses succès et lui enjoignit de marcher en toute hâte sur York et de ne rien négliger pour délivrer la ville et battre les assiégeants. Rupert obéit : il courut au secours d'York, rallia en chemin un gros corps de cavalerie, sous les ordres de sir Lucas Goring, et parut tout à coup, avec son armée, sous les murs de la ville où il pénétra aux yeux même des assiégeants. Ceux-ci, surpris et troublés à son approche inattendue, avaient abandonné une partie de leurs travaux ; la mésintelligence régnait entre eux, la disette se faisait sentir, et pour subsister, il leur eût fallu se disperser et s'éloigner. Affaiblis par le besoin, la fatigue et les maladies, décimés et séparés, ils auraient offert une victoire aisée à un ennemi qui aurait su la préparer et l'attendre ; telle était l'opinion de lord Newcastle. Mais Rupert, toujours impétueux et jaloux du commandement, perdit tout par sa précipitation et, sans même s'être concerté avec Newcastle, il sortit de la ville à la tête des troupes, résolu à livrer bataille.

Bataille de Marston moor 1644

Les deux armées se rencontrèrent près d'York, dans la plaine de Marston (Marston moor), qui donna son nom à cette sanglante journée. Vingt-quatre mille hommes environ étaient en présence des deux parts et s'observèrent deux heures en silence. Le signal fut enfin donné, l'aile droite de l'armée royale, sous le prince Rupert, enfonça la gauche des parlementaires et s'égara, comme de coutume, à la poursuite des vaincus ; l'infanterie du roi rompait en même temps sur plusieurs points, la ligne des confédérés, dont les trois généraux, Lesley, Manchester

et Fairfax, jugeant la bataille perdue, prirent la fuite. Cromwell fit changer la fortune : il tailla en pièces un corps d'élite commandé par Newcastle [1], il fondit ensuite sur l'infanterie royale, la surprit dans l'ivresse d'un premier succès et la mit en fuite à son tour. Rupert et sa cavalerie reparurent alors sur le champ de bataille, mais épuisés de fatigue, ils soutinrent mal le choc de Cromwell et de ses fameux escadrons, justement surnommés *Iron side* (côtes de fer) : « Nous les chargeâmes et les mîmes en déroute, dit Cromwell, et Dieu permit qu'ils fussent comme du chaume sous nos épées [2]. »

L'armée du roi perdit ce jour-là plus de trois mille hommes tués par l'ennemi et quinze cents faits prisonniers ; ses drapeaux en grand nombre et toute son artillerie tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le découragement, qui suivit la défaite, fut plus fatal encore aux vaincus. Rupert retourna dans l'ouest avec les débris de l'armée ; Newcastle s'embarqua pour le continent, et la ville d'York, abandonnée à elle-même, capitula et ouvrit ses portes. Le désastre de Marston moor fut irréparable, malgré quelques succès éclatants et postérieurs des royalistes. Cette journée, si funeste à leur cause, et qui marque pour l'histoire le plus haut point de la puissance des presbytériens dans le parlement, fut en même temps le prélude et l'une des causes de leur chute, par l'importance toute nouvelle qu'elle donna à Cromwell, chef des indépendants, qui grandissait chaque jour pour la ruine commune des presbytériens et des royalistes.

1. Cette troupe d'hommes d'élite avait été formée par lord Newcastle ; ils tenaient de leur costume particulier le surnom de *cottes blanches*.

2. Cromwell au colonel Walton — Collect. Carlyle, lettre VIII.

V.

Suite et fin de la première guerre civile.

1644—1646.

La fortune, après le grand désastre de Marston moor, gardait encore à Charles Ier quelques faveurs éclatantes et dernières. Il continuait à suivre dans l'ouest le comte d'Essex avec une armée nombreuse et exaltée par sa victoire récente sur sir William Waller. Essex s'avança jusqu'auprès d'Exeter, et, se voyant poursuivi par des forces supérieures aux siennes, il s'engagea imprudemment, pour y échapper, dans les défilés de la Cornouaille, où bientôt l'armée royale le cerna de toutes parts[1]. En vain il appela à son aide ses collègues mécontents et jaloux : aucun d'eux ne répondit à son appel ; menacé d'un accablant revers, en butte à Londres aux accusations des siens, et sollicité par le roi et par ses généraux, il repoussa noblement des offres séduisantes, refusant de trahir ceux qui avaient mis en lui leur confiance et auxquels il avait engagé sa parole. Sa cavalerie, à la faveur d'une nuit sombre et d'un épais brouillard, franchit inaperçue les lignes de l'armée royale[2]; mais tout le reste, sous le

1. Le quartier du roi était si proche des ennemis, que plusieurs boulets tombèrent auprès de lui pendant qu'il soupait. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*)

2. Clarendon donne une troisième cause à cette heureuse manœuvre de la cavalerie parlementaire, et il l'attribue surtout à l'état d'ivresse du général Goring, commandant la cavalerie royale.

commandement du major-général Skippon, capitula; l'artillerie livra ses canons, au nombre de trente-six; six mille hommes d'infanterie abandonnèrent au roi leurs munitions et leurs armes. Essex, de sa personne, avait déjà gagné Plymouth, où il confessa son désastre, sans chercher à déguiser la vérité ou à l'atténuer: « C'est le plus rude coup, dit-il, qu'ait jamais reçu notre parti [1]; » et il demanda des juges. Le parlement rendit hommage à sa fidélité, et écrivit au comte une lettre où il lui témoignait la plus haute estime et lui annonçait qu'il allait prendre d'énergiques mesures pour conjurer les funestes suites de ce grand échec, dont il ne parut se souvenir qu'en mettant Essex lui-même en état de le réparer.

Revers du comte d'Essex.

1644.

Vers le même temps, un homme héroïque et tout dévoué au roi, le marquis de Montrose, commençait en Écosse l'étonnante série de ses succès glorieux, et se révélait par des victoires. Entraîné d'abord par la déroute de Marston-moor, il passa déguisé, suivi de deux compagnons seulement, la frontière du nord, et se retira en Écosse. Il y attendit l'arrivée d'un corps de catholiques irlandais engagé secrètement et à l'insu du comte d'Ormond, au service du roi, par ses agents le comte d'Antrim [2] et lord Glamorgan. Montrose se cachait durant

1 Rushworth.

2 Le comte d'Antrim, homme vain et orgueilleux à l'excès et d'un très-faible génie, avait épousé la veuve du duc de Buckingham, peu d'années après la mort de ce favori. Les grands biens de sa femme lui permirent de vivre d'abord à la cour avec quelque éclat et beaucoup de dépense. Mais, accablé de dettes par ses débauches et son libertinage, il fut contraint de quitter le royaume et de se retirer sur son bien en Irlande, avec sa femme, qui lui acquit de la réputation par sa grande fortune, par sa naissance illustre et par son esprit. Très-jaloux du marquis d'Ormond, il se rangea du côté des rebelles, non pour

le jour et courait la nuit dans les montagnes, recrutant des partisans et des soldats parmi les clans du nord dont les chefs étaient demeurés fidèles au roi, le plus grand nombre par un principe d'honneur et de loyauté, d'autres par l'espoir d'une solde et du butin, et aussi par aversion pour la rigidité extrême du clergé presbytérien auquel ils préféraient l'épiscopat, si odieux aux barons du sud et de l'ouest de l'Écosse. La convention des États, siégeant à Edimbourg, était alors faiblement en garde contre ce péril. Les montagnards n'y inspiraient pas assez de crainte, ils étaient jugés, d'après des calculs que le temps avait rendus fort erronés.

Grands changements survenus en Écosse.

« Dans les anciens temps de l'Ecosse, lorsque les basses terres étaient habitées par des hommes aussi braves et mieux armés et disciplinés que les montagnards, ceux-ci, quoique toujours alertes et infatigables, comme troupes légères, dans leurs excursions déprédatrices, avaient été généralement défaits par la cavalerie féodale des basses terres, complétement armée et bien montée, et qui, dans plusieurs occasions, quoique inférieure en nombre, les avait repoussés et vaincus. Abusés par ces souvenirs, les gouverneurs de l'Ecosse considéraient, au début de la guerre civile, comme peu redoutable une armée de montagnards. Ils oubliaient qu'un demi-siècle d'une paix non interrompue avait rendu l'habitant des basses terres moins propre à la guerre que le highlander ou montagnard, et que celui-ci toujours en marche, familier avec l'usage des armes, et pour qui le combat était un plaisir, était devenu

s'opposer avec eux au roi, mais pour éclipser Ormond. Ambition fâcheuse qui le fit tomber dans des fautes grossières. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

très-supérieur au paysan des basses terres, arraché aux paisibles travaux de sa ferme et préparé par quelques jours d'exercice seulement à la lutte des champs de bataille. D'autre part, les bourgeois des villes, jadis redoutable élément dans la composition des armées écossaises, étaient moins propres encore à la guerre que les gens de la campagne, n'ayant pas plus d'habitude des dangers ou d'adresse au maniement des armes et étant d'ailleurs beaucoup plus qu'eux incapables de supporter les travaux et les fatigues. Cette différence, si essentielle entre les habitants des basses terres et les montagnards, dans les temps modernes, n'avait point encore attiré l'attention au milieu du dix-septième siècle, elle fut révélée par Montrose et amena d'abord une réaction redoutable [1]. »

Douze cents auxiliaires irlandais, attendus impatiemment par ce héros aventureux, débarquèrent enfin dans les hautes terres de l'ouest, échappant à l'active surveillance du comte d'Argyle, chef puissant du clan des Campbelles et général des forces du covenant dans les comtés du nord. Les Irlandais s'avancèrent en désordre, pillant, ravageant tout sur leur passage et demandant le chef qui leur était promis. Tout à coup, à l'entrée du comté d'Athol, Montrose, en costume de montagnard et suivi d'un seul homme, apparaît au milieu d'eux et est proclamé leur général. A cette nouvelle, les clans des hautes terres accoururent, il les mène au combat et, en quinze jours, il avait gagné deux batailles, occupé Perth, pris Aberdeen d'assaut, et semé la terreur jusqu'aux portes d'Edimbourg. Charles, au bruit de ses succès, se flatte que le

Victoire de Montrose en Écosse. 1644.

1. Walter Scott, *Hist. d'Écosse.*

désastre de Marston-moor est réparé et se prépare à marcher sur Londres : mais le parlement redouble d'efforts : les armées réunies de ses généraux, Manchester et Waller, rencontrent l'armée royale à Newbury, où se livre une seconde bataille disputée avec acharnement et dont l'unique résultat fut d'arrêter le roi. Il rentra dans Oxford sans être inquiété dans sa retraite, malgré l'impétueuse ardeur de Cromwell, qui sollicita et ne put obtenir de son supérieur, Manchester, l'ordre de poursuivre et de vaincre.

Seconde bataille de Newbury. 1644.

La guerre était poussée avec trop de lenteur au gré des indépendants, qui déjà reconnaissaient Cromwell pour leur chef. Ils commençaient à dominer dans l'armée, au grand effroi du parlement, où les presbytériens avaient encore la suprême influence. Ceux-ci avaient compris qu'il y aurait plus d'avantage et de sûreté pour eux à traiter avec le roi, qu'à laisser les hommes les plus redoutables à leur Eglise grandir par la victoire, et ils ouvrirent avec le roi de nouvelles conférences pour la paix. Mais tandis qu'ils préparaient la paix, les indépendants entretenaient la guerre. Cromwell, lieutenant général et membre des communes, accusa ouvertement dans cette chambre, lord Manchester, son supérieur, d'avoir tiré la guerre en longueur depuis la prise d'York et manqué à dessein les occasions d'écraser l'ennemi, comme s'il jugeait les affaires du roi en trop mauvais état et celles du parlement trop florissantes [1]. Quelques jours plus tard, après avoir tracé devant les communes

Division des parlementaires.

(1) Carlyle. *Cromwell's letters and Speeches.* — Manchester répondit dans la chambre des lords, en accusant Cromwell d'insubordination. (*Ibid.* et aussi Rushworth.)

un tableau lamentable du royaume, en proie à l'anarchie et à la guerre civile, et tenu des propos insultants et amers pour l'aristocratie et les lords, il déclara qu'il importait à la réputation des représentants qu'on ne pût dire qu'ils continuaient la guerre pour gagner des grades et des richesses et pour se perpétuer dans leurs honneurs : « Nous avons tous le cœur trop anglais, dit-il, pour hésiter à sacrifier au bien public notre intérêt personnel et pour nous offenser de ce que décidera le parlement. — Il n'y a qu'un moyen de finir tant de maux, dit une voix [1], c'est que chacun de nous renonce à soi-même ; je propose qu'aucun membre de l'une ou l'autre chambre ne puisse, durant cette guerre, posséder ou exercer ni charge civile ni commandement militaire. » Cette proposition tendait à enlever le pouvoir exécutif dans l'administration et dans l'armée aux chefs presbytériens, qui en étaient en possession et qui avaient un siége au parlement. Ils comprirent le péril lorsque déjà il n'était plus temps de le détourner. La proposition nouvelle flattait trop les instincts populaires pour qu'il fût possible aux chefs presbytériens de s'y opposer, sans être accusés d'ambition ou d'égoïsme : ils essayèrent en vain de regagner leur ascendant sur la multitude, en sacrifiant aux passions, selon l'usage dans le paroxysme des crises politiques, quelques victimes humaines. Les deux Hotham père et fils et sir Alexandre Carew, condamnés tous trois pour trahison, périrent sur l'échafaud [2] où fut

1. C'est celle d'un membre nommé Zouch Tate, auteur obscur d'une motion très-célèbre.

2. Il est à remarquer cependant que, malgré toutes les fureurs de l'esprit

Procès et mort de l'archevêque Laud.

1645.

aussi traîné l'archevêque Laud, frappé d'un bill d'attainder par les deux chambres, au mépris de toutes les lois et de la justice, et immolé à quatre-vingts ans par la haine religieuse et l'implacable vengeance de ceux qu'il avait lui-même cruellement persécutés [1]. Laud avait souvent manifesté, dans sa longue vie, l'appréhension ou l'horreur d'une mort violente; cependant toutes ses terreurs se dissipèrent à la vue de l'échafaud. Les malheurs du roi, la désolation du royaume, le spectacle douloureux de tant de scènes criminelles et sanglantes, une longue captivité enfin et la ruine complète de son œuvre et de ses espérances, l'avaient entièrement détaché de la vie. « Personne, disait-il, n'a un plus vif désir de me con-

démagogique et le fanatisme de l'esprit de secte, l'échafaud ne moissonna qu'un nombre très-restreint de victimes innocentes, dans la révolution du dix-septième siècle en Angleterre. Les deux Hotham et sir Alexandre Carew avaient, selon les lois de la guerre, mérité leur sort en essayant de livrer les places confiées à leur garde. Tous ceux qui périrent, à cette époque, par le glaive du bourreau firent preuve d'une piété exemplaire. Les dernières paroles du jeune Hotham, telles qu'elles nous ont été transmises par Rushworth, sont dignes d'attention. On sent qu'il y a dans la pensée de celui qui les prononça quelque chose de très-supérieur aux préoccupations de l'ambition terrestre et de l'orgueil humain, et lorsqu'on songe que ces dispositions d'esprit étaient dominantes à cette époque, on comprend déjà l'immense différence entre le caractère de cette révolution et celui d'une autre grande révolution plus récente.

1. L'homme le plus acharné à poursuivre l'archevêque fut Prynne, victime lui-même de la persécution. Laud avait grandement mérité d'être puni pour abus tyrannique de pouvoir, mais son exécution, dans un âge très-avancé, sur le moindre prétexte de nécessité politique, est un exemple de tyrannie beaucoup moins excusable qu'aucun de ceux qu'on a allégués contre lui. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*)

Clarendon s'est trompé en disant que les lords siégeant dans cette occasion à Westminster, n'étaient qu'au nombre de sept : les journaux de la chambre des lords constatent la présence de vingt membres. M. Guizot croit que plusieurs se retirèrent avant le vote. (*Hist. de la révolution d'Anglet.*)

gédier de ce monde que je n'en ai de le quitter. » Conduit au supplice, il eut à lutter jusque sur l'échafaud contre les obsessions des théologiens de l'Eglise presbytérienne et s'en délivra en posant la tête sur le bloc. Elle fut séparée au premier coup et il regagna, aux yeux de la postérité, par sa pieuse résignation dans le malheur et par sa mort sanglante, l'intérêt et les sympathies qu'il avait mérité de perdre dans l'exercice dangereux d'un pouvoir sans bornes.

Le jour même de sa mort, la liturgie de l'Eglise anglicane, dont il avait si tyranniquement imposé l'observation à tous et que le parlement avait jusque-là tolérée, fut abolie, et les deux chambres prescrivirent pour le culte l'adoption d'un livre nouveau, rédigé par les théologiens de l'Eglise presbytérienne.

Les discussions religieuses continuaient à se mêler, dans les chambres, aux grands débats politiques et les affaires d'Etat les plus pressantes étaient alors fréquemment suspendues par des controverses touchant les dogmes ou la discipline ecclésiastique, et relatives surtout à l'admission des ignorants et des pécheurs à la communion. Des jeûnes étaient ordonnés dans toutes les occasions solennelles : les deux chambres alors étaient convoquées à Westminster pour entendre les prédicateurs en renom. Ceux-ci, choisis toujours parmi les plus ardents ou les plus exaltés, stimulaient, par leur éloquence passionnée, le zèle de leurs auditeurs, et des journées entières étaient ainsi partagées entre la prédication, le chant des psaumes et la prière [1].

1. Ces occupations, dans le langage du temps, étaient nommées le rafraî-

Quoique les presbytériens fussent encore en majorité dans les chambres, les indépendants croissaient toujours en force au sein du parlement, où déjà quelquefois ils balançaient les suffrages. Ils l'emportèrent dans le vote de l'ordonnance du renoncement à soi-même qui, acceptée par les communes, fut portée ensuite à la chambre haute où elle fut rejetée d'abord, après de longs et orageux débats. Les presbytériens néanmoins sentaient le pouvoir leur échapper : ils avaient hâte de terminer une guerre qui, soutenue et vivifiée par l'enthousiasme religieux, assurait dans les camps et sur les champs de bataille la supériorité du parti indépendant, plus exalté, plus ardent, plus fanatique qu'eux-mêmes, et déjà ils avaient fait au roi de nouvelles ouvertures pour la paix. Charles fit de son côté un grand effort : il surmonta son aversion pour les chambres siégeant à Londres, consentit à les reconnaître pour un parlement véritable [1] et, les conférences pour la paix, indiquées à Uxbridge, furent ouvertes le 24 janvier 1645 [2].

Conférences d'Uxbridge.

1645.

chissement des âmes. La *Correspondance* de Baillie, t. II, contient, à ce sujet, les détails les plus curieux et les plus caractéristiques des mœurs du temps.

1. Si j'avais eu, écrivait-il à la reine, seulement deux personnes de mon avis, je n'aurais jamais cédé. (*Lettre* du 2 janvier 1645.)

2. Les commissaires du roi aux conférences d'Uxbridge étaient : le duc de Richmond, le marquis de Hertford, les comtes de Southampton, de Kingston et de Chichester; les lords Capel, Seymour, Hatton et Colepepper; le premier secrétaire d'État, Nicolas; sir Edouard Hyde, chancelier de l'Echiquier; sir Edouard Lane, sir Orlando Bridgeman, sir Thomas Gardiner, John Ashburnham, Geoffroi Palmer, le docteur Stewart et leur suite. Le parlement d'Angleterre avait envoyé, pour le représenter à Uxbridge, les comtes de Northumberland, de Pembroke, de Salisbury et de Denbigh; lord Wainman, Hollis, William Pierpont, Olivier Saint-John, Whitelocke, John Crew, Edouard Prideaux et sir Henri Vane le jeune. Le parlement d'Ecosse avait envoyé aussi quelques mem-

Les principaux points à débattre étaient, comme toujours, la répression de la rébellion en Irlande, l'épiscopat et la milice. Le roi, cédant aux instances d'un de ses plus fidèles serviteurs, le comte de Southampton, se montrait enclin à d'importantes concessions et déjà il avait consenti à ce que la moitié des chefs de la milice fussent, pour quelques années, à la nomination des chambres [1], lorsque tout à coup il retira les concessions attendues et promises. Une lettre de Montrose, parvenue au roi avec une célérité inouïe, lui annonçait une nouvelle et grande victoire remportée sur les covenantaires et sur le comte d'Argyle en personne. Celui-ci, plus estimé pour ses talents dans l'intrigue et la politique que par sa valeur sur les champs de bataille [2], après avoir inutilement poursuivi Montrose, avait été inopinément surpris par lui, sur ses propres domaines, dans un lieu réputé inexpugnable. Un combat terrible, dont Argyle demeura spectateur, s'engagea dans les défilés d'Inverlochy et les Campbells y furent complétement défaits. Montrose s'empressa d'annoncer au roi sa victoire : il le suppliait en même temps de rompre

bres, parmi lesquels figuraient le marquis d'Argyle, le comte de Lowden, sir Charles Erskine et Alexandre Henderson. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*) Tous les envoyés du parlement d'Angleterre, dit, à cette occasion, M. Guizot, souhaitaient la paix, hormis sir Henri Vane, Olivier Saint-John et Prideaux, qui formaient d'autres desseins. (*Hist. de la révolution d'Anglet.*, t. II.)

1. Charles Ier proposa que les forces militaires de l'Etat demeurassent, durant trois années, sous la direction de vingt commissaires nommés d'un commun accord par le parlement et par lui, ou moitié par lui et moitié par le parlement. A l'expiration des trois années, il insistait pour que le commandement suprême de la milice lui fût rendu. (David Hume, *règne de Charles Ier.*)

2. Clarendon, en racontant la rupture des conférences d'Uxbridge, ne parle point de cette lettre de Montrose, qui est extraite des *Mémoires* de Welwood.

des négociations dont l'unique résultat, selon lui, serait d'enhardir la rébellion. « Il était en bon chemin, disait-il, pour faire rentrer toute l'Ecosse dans l'obéissance et espérait être bientôt en état de marcher au secours du roi avec son armée [1]. »

Cette lettre de Montrose rendit au roi toutes ses espérances et il ne songea plus qu'à reconquérir par la guerre ce que la rébellion lui avait enlevé. La rupture des conférences d'Uxbridge qui consterna les presbytériens fut apprise avec joie des indépendants qui les avaient vues s'ouvrir à regret. Leur force s'en accrut et ils en usèrent pour solliciter impérieusement des lords le vote de l'ordonnance du renoncement à soi-même. Peu de jours auparavant, ils avaient obtenu un avantage décisif en faisant accepter pour les deux chambres une importante mesure touchant la complète réorganisation de l'armée; celle-ci, fractionnée jusqu'alors en plusieurs corps placés sous les ordres de divers généraux, presque égaux en titre, mal d'accord entre eux et manœuvrant séparément, avait agi sans la force et l'unité qui dérivent d'une impulsion unique. Cromwell et les indépendants résolurent avec raison de changer un ordre de choses si vicieux, et dans le projet nouveau soutenu par eux d'un accord unanime, une seule armée forte de 21,000 hommes devait obéir à un seul général autorisé à nommer tous les

Réorganisation de l'armée du parlement.

1645.

1. Le comte d'Argyle avait alors le principal gouvernement en Ecosse, et quoiqu'il eût assez d'adresse et de dissimulation pour faire réussir un grand dessein, et que ses grands biens lui assurassent beaucoup d'autorité dans le royaume, il n'était pourtant pas propre pour la guerre et n'avait pas la réputation d'avoir plus de courage que n'en ont ordinairement les hommes fiers et insolents, quand ils ne trouvent personne qui leur résiste. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

officiers, sauf l'approbation du parlement. Ce général, déjà célèbre par sa bravoure, sa probité, ses talents et ses succès, était sir Thomas Fairfax. Il possédait naturellement l'art si difficile, possédé aussi par Cromwell, de communiquer aux soldats sa confiance et son enthousiasme; mais sa loyauté guerrière se refusa toujours aux tortueuses pratiques de l'ambition : une piété profonde, une fidélité scrupuleuse à la cause qu'il avait juré de servir, une modeste simplicité de langage et de manières unie à un courage à toute épreuve et à une inébranlable fermeté, firent de Fairfax, malgré ses erreurs ou ses illusions, un des hommes éminents et justement renommés dans une époque plus féconde peut-être qu'aucune autre en nobles caractères[1]. Membre modéré de l'Église presbytérienne, mais en même temps soutenu par Cromwell, qui se porta son garant auprès des siens, le jugeant trop pur et trop honnête pour redouter en lui un rival dangereux, Fairfax fut accepté par tous et nommé au commandement suprême de l'armée. Essex conserva quelques jours encore son commandement sans aucun pouvoir effectif et se démit bientôt volontairement. Les comtes de Manchester et de Denbigh suivirent son exemple et reçurent en remercîments des deux chambres et en brillantes promesses la récompense et le prix de leurs sacrifices[2]. Leur démission ainsi donnée levait l'unique obstacle apparent à l'ordonnance du renoncement à soi-même dont l'adoption

Adoption de l'ordonnance du renoncement à soi-même.

1645.

1. D. Hume, *Hist. d'Anglet.*, *règne de Charles Ier*.

2. Une ordonnance du parlement accorda plus tard au comte d'Essex une pension de dix mille livres sterling, comme récompense de ses services. (Whitelocke.)

fut réclamée avec une insistance toujours plus vive et votée enfin par les lords sans modification sérieuse. L'ordonnance portait que les membres du parlement résigneraient leurs commandements dans l'armée ; mais peu de temps après ce vote, une exception fut faite en faveur de Cromwell et de quelques autres chefs qui furent avec lui continués dans leurs emplois [1], et l'on reconnut ouvertement alors combien était juste cette opinion d'un contemporain qui interprétait l'ordonnance dite du *renoncement à soi-même* par l'art ou le secret d'*arriver à ses fins personnelles* [2]. Quoi qu'il en soit, cette ordonnance et celle qui réorganisait l'armée firent passer le pouvoir des presbytériens aux indépendants, et donna aux opérations de la guerre une impulsion nouvelle et bientôt irrésistible [3]. L'armée du parlement à cette époque présentait, entre toutes celles de l'Europe, le plus singulier spectacle. La plupart des régiments n'avaient pas de chapelains : les officiers remplissaient les devoirs spirituels qu'ils unissaient à ceux de leur charge. Ils partageaient leurs loisirs, dans l'intervalle des combats, entre les sermons, les exhortations et la prière, et ils y apportaient une émulation égale à celle qui soutenait l'honneur de leur profession sur les champs de bataille. Ils improvisaient de pieuses harangues dans leur enthousiasme

1. Sir William Brereton, sir Thomas Middleton et sir John Price furent continués d'abord pour quarante jours dans leurs commandements. (Whitelocke.)

2. *Selfends prevailing*. (*Id.*)

3. Les meneurs du parlement, dit lord Clarendon, vinrent ainsi à bout de leurs desseins, en se délivrant de ceux qui n'étaient pas des leurs et en retenant Cromwell dans le commandement. Celui-ci, au nom de Fairfax, disposa de l'armée, où il ne mit que des officiers dont il était sûr et se rendit le maître absolu de toutes les affaires de la guerre. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

extatique et prenaient le transport qui, à leur grande surprise, les rendait éloquents, pour les illuminations du Saint-Esprit. Partout où ils établissaient leurs quartiers, ils chassaient les prédicateurs de leurs chaires et usurpaient leur place, prêchant l'auditoire avec l'autorité que leur donnaient la force qui était en leurs mains, leurs exploits et tous les signes apparents de la plus grande ferveur. Les simples soldats aux heures du repos parcouraient les Saintes Écritures, causaient entre eux dévotement, s'exhortaient mutuellement aux progrès spirituels et à la persévérance dans la voie du salut. Marchaient-ils au combat, toute la plaine retentissait du chant des hymnes et des psaumes entremêlés aux sons de la musique guerrière : chacun oubliait le péril en vue de la couronne de gloire qu'il espérait conquérir dans une cause si sainte ; ils considéraient les blessures comme méritoires, la mort comme un martyre ; le tumulte et les dangers, au lieu de calmer et de dissiper leurs pieuses visions, les rendaient plus vivantes et doublaient leur force [1]. C'est ainsi surtout que le parlement se créa des sympathies et des liens puissants dans les classes inférieures, tandis que, par opposition au rigorisme puritain, l'impiété, la licence des armées royales allaient toujours croissant ; quelques-uns de leurs principaux chefs, Goring, Wilmot, sir Richard Granville, et par dessus tous le prince Rupert, hommes sans principes et sans mœurs, donnaient l'exemple d'une immoralité révoltante. Mal payés par le roi, ils suppléaient à une solde régulière par la rapine et le pillage. Les gens de la campagne surtout,

1. D. Hume, *Hist, d'Anglet.*, *règne de Charles Ier.*

sans protection contre eux, avaient tout à souffrir de leurs violences et de leur brutalité. Aussi, dans beaucoup d'endroits, rendus indifférents pour la cause du roi et pour celle du parlement par l'excès même de leur misère, ils se formèrent, par la nécessité d'une commune défense, en associations redoutables à tous les gens de guerre, et en particulier à ceux des armées royales, dont ils avaient le plus à se plaindre. A l'approche des soldats, ils se rassemblaient en nombreuses bandes armées de faux et de massues (clubs), d'où leur vint le nom de *Clubmen*, et tombant sur eux à l'improviste, ils massacraient les détachements isolés et rendaient à leurs oppresseurs barbaries pour barbaries.

Les forces des deux armées étaient, à cette époque, à peu près égales et, durant deux mois, les opérations se bornèrent, dans tout le territoire occupé par elles, à des marches et contre-marches, à des siéges entrepris ou levés et à la prise de quelques places secondaires. Le roi, au commencement de mai, était sorti d'Oxford et avait rejoint l'armée sous les ordres du prince Rupert, avec l'intention de débloquer Chester, ville importante, qui maintenait ouverte sa communication avec l'Irlande, et de marcher ensuite à la rencontre de l'armée écossaise. Celle-ci, alarmée par les victoires de Montrose, avait déjà commencé vers la frontière un mouvement rétrograde et, avant l'arrivée du roi, Chester fut débloqué. Charles, à cette nouvelle, suspendit lui-même sa marche vers l'ouest, et, après avoir emporté d'assaut la ville de Leicester, livrée à la fureur des soldats [1], il revint sur

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion*.

Oxford investi en son absence, par Fairfax et par Cromwell. Tous deux, au bruit de l'appproche du roi, se portèrent au-devant de lui. La rencontre eut lieu près de Northampton, sur le plateau de Naseby, où le sort de Charles Iᵉʳ fut irrévocablement fixé.

Les deux armées étaient à peu près égales : elles comptaient chacune environ vingt mille hommes. Le corps de bataille, dans l'armée royale, était conduit par le roi[1] en personne; l'aile droite avait pour chefs les princes Rupert et Maurice, l'aile gauche obéissait à sir Marmaduke Langdale. Au centre de l'armée parlementaire commandait Fairfax et sous lui le major général Skippon; l'aile droite était conduite par Cromwell et la gauche par son gendre Ireton. A la tête de la réserve, étaient les colonels Pride, Hammond et Rainsboraugh. Dans les lignes des deux armées, l'espace entre les différents corps était rempli par des canons. Le roi donna pour mot d'ordre à la sienne, *la reine Marie;* le mot d'ordre et de ralliement donné par Fairfax fut *Dieu est notre force* (God our strength). Le prince Rupert engagea l'action et chargea avec sa vivacité et sa bonne fortune habituelles : Ireton combattit vaillamment, mais il reçut deux blessures, fut fait prisonnier et sa troupe fut rompue et mise en déroute. Rupert la poursuivit jusqu'aux bagages, où un feu de mousqueterie bien nourri l'arrêta. Le roi, qui, dans cette journée, se montra tout à la fois soldat et général, attaqua vigoureusement au centre l'infanterie des parlementaires, tandis que sa droite était

Bataille de Naseby.

1645 (14 juin).

1. On le voit ainsi sur un vieux plan très-curieux de la bataille de Naseby, dans la collection de Rushworth.

chargée et mise en fuite par Cromwell qui, après une poursuite prudente et rapide, revint tomber avec ses formidables escadrons sur l'infanterie royale. Celle-ci luttait avec courage, et Fairfax redoublant d'efforts pour l'accabler, se surpassait lui-même; son casque tomba dans la mêlée : Charles Doyley, chef de sa garde, lui offrit le sien; Fairfax le refusa [1], et, tête nue, exposé à tous les coups, il fondit de nouveau sur l'infanterie du roi mise en désordre par Cromwell et dont un seul corps, assailli plusieurs fois avec fureur, se maintenait ferme et inébranlable. Fairfax commanda une dernière charge, ordonnant à Doyley de l'attaquer de front tandis qu'il tomberait lui-même sur ses derrières. Cette double attaque réussit : la troupe héroïque succomba; Fairfax tua le porte-enseigne de sa main et saisit le drapeau qu'il remit à un soldat; et ayant su que celui-ci se vantait d'avoir pris lui-même ce trophée : « Qu'il garde cet honneur, dit Fairfax, j'en ai assez gagné aujourd'hui. »

Témoin de son désastre, Charles, au désespoir, voulut charger à la tête de ses gardes qui formaient la réserve; mais il fut mal compris et entraîné dans la déroute de ceux qui l'entouraient [2]. Cependant, voyant revenir le prince Rupert avec sa cavalerie, Charles arrêta et rallia son escorte, ordonnant et suppliant tour à tour avec l'é-

1. Whitelocke.

2. Sa majesté, dit Clarendon, était sur le point de charger l'ennemi, quand le comte de Carneworth, écossais dont la fidélité n'était pas suspecte, mit la main sur la bride du cheval du roi et lui dit : « Voulez-vous courir à votre mort? » Et avant que le roi comprît ce qu'il voulait dire, il tourna son cheval, ce qui fit courir un faux bruit dans la troupe.... Sur quoi, la cavalerie tourna bride, et donnant de l'éperon aux chevaux, chacun se sauva comme il put (*Hist. de la rébellion.*)

nergie que donne une dernière et unique espérance. Deux fois il s'élança, criant : « Encore une charge! suivez-moi ; et nous serons vainqueurs. » Aucun corps ne le suivit ; il fallut fuir alors, et le roi prit, avec deux mille chevaux, la route de Leicester, d'où il se dirigea dans le pays de Galles. La bataille avait duré trois heures : le roi perdit cinq mille hommes tués ou faits prisonniers : son artillerie, ses munitions, cent drapeaux et son propre étendard, ses bagages et tous ses papiers tombèrent, ce jour-là, au pouvoir de l'ennemi. Cromwell écrivit le soir même au parlement pour rendre compte de cette grande victoire : « C'est la main de Dieu qui a tout fait, dit-il, à lui seul en appartient la gloire et nul ne saurait entrer en partage avec lui[1]. »

Découverte de la correspondance du roi avec la reine.

La cause royale ne se releva point du désastre de Naseby, et la prise des papiers du roi, contenant, entre autres documents, sa correspondance secrète avec la reine, lui fut plus fatale encore dans l'opinion que la perte d'une bataille. Fairfax les respecta ; Cromwell, moins scrupuleux, en fit faire une lecture publique devant un immense concours de peuple. Le roi, dans ses lettres, promettait de ne prendre aucune décision importante sans l'aveu de la reine, et se disait résolu à retirer, lorsqu'il en aurait le pouvoir, la plupart des concessions arrachées à sa faiblesse. Elles montrèrent à quel point il subissait l'influence de sa royale compagne et firent voir aussi sans doute combien il est difficile, surtout dans un prince déjà porté à la dissimulation, de concilier le maintien des institutions nationales et des libertés publiques,

1. *Lettre* XIII, collect. Carlyle.

avec les doctrines du droit divin et inaliénable des couronnes. On oublie trop cependant que ces lettres furent écrites dans une effusion intime, sous l'impression des outrages faits à la royauté, que plusieurs des concessions accordées par Charles, étaient incompatibles avec la dignité de sa couronne, et qu'au milieu des périls sans nombre dont il était environné, il eût été absurde d'exiger de lui une conformité parfaite entre ses paroles ou ses actes extérieurs et ses vœux secrets. Ses ennemis enfin ne publièrent que la partie de cette correspondance qui était de nature à compromettre davantage ce malheureux prince, et supprimèrent tout ce qui aurait pu justifier sa conduite ou attirer l'intérêt sur sa personne.

Nouveaux revers de l'armée royale.

1645.

La défaite de Naseby avait été désastreuse, surtout par son effet moral parmi les royalistes, dont elle abattit les espérances. Les revers depuis lors se succédèrent rapidement : Fairfax reprit Leicester, et fit lever le siége de Taunton, dont la défense par les parlementaires est comptée parmi les grands faits d'armes de cette époque ; il battit ensuite lord Goring à Lamport, et vint assiéger la forte place de Bridgewater, défendue par une très-nombreuse garnison. Le roi se retirait vers l'ouest : il s'était replié successivement de Leicester à Lichfield, puis à Hereford qu'il quitta bientôt pour Abergaveney, principale ville du comté de Monmouth, d'où il gagna le château de Raglan, résidence du marquis de Worcester, père de lord Glamorgan, et le plus puissant des seigneurs catholiques dans le pays de Galles. Les efforts du roi tendaient à lui assurer la possession durable de l'importante

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion.*

ville de Bristol, où le prince Rupert s'était jeté après sa défaite à Naseby. Le roi n'avait plus d'armée en état de tenir la campagne contre les troupes réunies de Fairfax et de Cromwell; mais il avait en plusieurs endroits dans l'ouest des forces disséminées encore assez considérables : s'il fût resté maître de Bristol, il aurait pu, en les réunissant, se rendre de nouveau redoutable à ses ennemis, et son plan était de rejoindre son neveu dans cette place. Mais le bruit des rapides succès de Fairfax abattait le cœur des royalistes les plus dévoués et les plus intrépides, et déjà éclatait de toutes parts cette irritation profonde, source de récriminations, de reproches mutuels, de désunion et d'incertitude, tristes avant-coureurs de la ruine totale des causes que la fortune abandonne. Les brutales violences du prince Rupert lui avaient fait de nombreux ennemis à la cour : ceux-ci redoutaient qu'à Bristol où il commandait, il ne prît trop d'empire sur le roi : Rupert, d'autre part, semblait peu empressé de le recevoir dans cette place [1]. Charles était ainsi partagé entre des avis contraires; déjà cependant il avait donné des ordres à ses généraux, sir Richard Gerrard et Marmaduke Langdale, pour le passage de la Saverne, et les vaisseaux étaient prêts pour transporter sa cavalerie à l'autre bord. Le roi lui-même s'était rendu à Chepstow pour surveiller l'embarquement de la cavalerie, quand tout à coup il changea de projet, et, au lieu de franchir le fleuve pour entrer à Bristol, il se rapprocha de la mer et longea la rive droite de la Saverne jusqu'au château de Cardiff, où il s'arrêta. Là il apprit coup sur coup de

1. Clarendon, *Ibid.*

nouveaux succès de l'armée du parlement et de l'armée d'Écosse : celle-ci avait pris Carlisle, s'était de là dirigée à l'ouest, et se disposait à investir Hereford. Bridgewater, d'autre part, réputée imprenable, s'était rendue à Fairfax avec les trois mille hommes de sa garnison. Sa capitulation imprévue fut imputée à la trahison et ajouta parmi les partisans du roi au découragement presque général. Les gentilhommes jusque-là les plus ardents à tirer l'épée pour sa cause, nourrissaient maintenant le désir d'une paix honorable, quand déjà le triste état de ses affaires l'avait rendue presque impossible, et ils conspiraient avec les principaux officiers de l'armée pour contraindre le roi à négocier contre toute espérance. La contagion gagna le prince Rupert lui-même, habituellement si présomptueux et si intrépide, et dans une lettre qui fut mise sous les yeux du roi, il l'exhortait à céder à la fortune.

Le roi lui fit cette réponse :

« Mon Neveu,

» Si j'avais à défendre toute autre cause que celle de ma religion, de ma couronne et de mes amis, j'adhérerais avec empressement à votre conseil, et j'avoue, qu'à ne considérer ma situation que des yeux d'un soldat ou d'un politique, ma ruine est probable, mais parlant à un chrétien, je dirai que Dieu ne permettra point que cette rébellion prospère et que sa cause périsse, et, quelque châtiment qu'il lui plaise de m'infliger, il ne m'est point permis de m'en plaindre, bien moins encore d'abandonner sa querelle. Je persévérerai donc, s'il m'en fait la grâce, quoi qu'il m'en puisse coûter, étant tenu par des motifs de conscience et d'honneur à rester ferme pour sa cause, à

ne point faire tort à mes successeurs, ni abandonner mes amis. Je ne puis guère, il est vrai, espérer d'autre faveur de la fortune qu'une mort honorable; mais j'ai la ferme espérance que Dieu, quelque jour, vengera sa querelle; et pourtant, j'avertis mes amis, que celui qui demeurera près de moi, doit s'attendre et se résoudre à mourir pour une bonne cause, ou, ce qui est plus fâcheux, à vivre aussi misérable, en la défendant, que le permettra l'audace de ces rebelles insolents. » Le roi se disait ensuite résolu à ne faire aucune concession plus forte que celles qu'il avait faites à Uxbridge; il terminait en exhortant le prince à ne point décourager ses partisans en se montrant disposé à traiter, et à élever ses paroles à la hauteur de son courage[1].

L'armée écossaise approchait, combinant ses mouvements avec celle de Fairfax et de Cromwell, pour envelopper le roi. Déjà Hereford était assiégé : Charles passa inaperçu entre les quartiers ennemis et se dirigea vers le nord, appelant encore une fois à lui ses cavaliers fidèles. Un grand nombre accoururent sous son étendard, mais, serré de près par toute la cavalerie écossaise, détachée de l'armée qui assiégeait Hereford, le roi ne put ou n'osa continuer sa marche vers la frontière, et, revenant au sud, il rentra, à la fin d'août, avec quinze cents chevaux dans Oxford. Il y apprit presque en même temps une nouvelle et grande victoire de Montrose, en Ecosse. Ce chef héroïque avait quitté les hautes terres, théâtre de ses exploits étonnants comme de ses ravages, et où il avait exercé sur ses ennemis de terribles ven-

Victoire de Montrose à Kylsith.

1645.

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion*.

geances. Il s'était avancé dans la plaine jusqu'à Kylsith. Là il rencontra, le 15 août, l'armée covenantaire sous les ordres du général Baillie : il l'attaqua avec sa vigueur et sa promptitude habituelles, ordonnant à ses montagnards de se dépouiller jusqu'à la chemise, en signe de leur résolution de combattre à outrance. Son avant-garde culbuta celle de l'ennemi ainsi que deux régiments de cavalerie envoyés pour la soutenir. Montrose reconnut le moment décisif et chargea avec toute son armée. Le cri horrible des montagnards, leur figure sauvage, la rapidité extraordinaire avec laquelle ils s'avançaient presque nus en brandissant leurs larges claymores excitèrent une terreur panique dans l'armée du covenant, qui se dispersa, presque sans avoir combattu. Montrose la poursuivit avec fureur à une grande distance du champ de bataille. Quatre ou cinq mille hommes périrent, dans cette journée, du côté des vaincus. Les forces du covenant furent entièrement détruites; Edimbourg ouvrit ses portes au vainqueur et Montrose se vit un moment le maître de l'Ecosse [1].

A cette nouvelle inespérée, Charles reprit confiance et se mit en chemin pour combattre l'armée écossaise, engagée dans le pays de Galles et pour la contraindre à lever le siége d'Hereford. A son approche le siége fut levé, les Ecossais se replièrent vers la frontière du nord, déjà franchie par leur général, David Lesley, qui marchait avec sa cavalerie au secours des covenantaires. Le roi se disposait à les suivre dans leur retraite en Ecosse, où l'appelait Montrose, quand, tout à coup, il apprit que Rupert,

1. Walter Scott, *Hist. d'Ecosse*, 2e série.

assiégé dans Bristol par Fairfax et Cromwell, avait rendu cette place sans même attendre un premier assaut. La perte d'une ville si importante ruinait dans l'ouest toutes les espérances de Charles; une seule chance de salut lui restait : c'était de rejoindre le vaillant et victorieux Montrose en Ecosse, et il se dirigea, dans ce but, vers le nord, avec le reste de ses forces; mais il fut battu, près de Chester, dans les montagnes du pays de Galles, par un corps parlementaire, sous les ordres du major général Poyntz, qui lui ferma le chemin de l'Ecosse où déjà s'était évanouie sa dernière chance de salut avec la fortune de Montrose. Les hommes des Highlands, selon leur coutume après une victoire, avaient quitté le camp du vainqueur à Kylsith pour rentrer dans les montagnes et mettre leur butin en sûreté. Montrose, surpris le 13 septembre, à Philliphaugh, dans la forêt d'Ettrick, par David Lesley, n'eut à opposer qu'une faible troupe et sa valeur personnelle aux efforts de l'ennemi et fut écrasé. Peu de jours s'étaient écoulés depuis sa grande victoire, et déjà le conquérant de l'Ecosse n'était plus qu'un fugitif et un proscrit.

Reddition de Bristol par le prince Rupert. 1645.

Défaite de Montrose à Philliphaugh. 1645.

Les revers se succédèrent alors rapidement jusqu'à la ruine totale du parti royaliste en Angleterre et en Ecosse. Quinze places se rendirent successivement, dans l'espace de cinq mois, aux Ecossais ou à Fairfax. Le roi, après avoir confié à lord Digby la majeure partie de sa cavalerie, se déroba, par une marche rapide, à l'ennemi, gagna Newark avec cinq cents chevaux, et rentra désespéré dans Oxford. Digby lui-même éprouva une défaite complète à Sherburn; toute sa cavalerie fut dispersée ou détruite.

La guerre, par sa durée, avait pris un caractère nouveau et plus sanguinaire; la répétition continuelle des scènes de violence, de ravage et de meurtre, en multipliant les motifs de ressentiment et de vengeance, avait familiarisé les esprits avec des actes barbares dont, au début des hostilités, ils auraient eu horreur. Les Irlandais surtout étaient traités avec une cruauté impitoyable. Défense fut faite d'accorder aucun quartier à ceux d'entre eux qui seraient pris les armes à la main; on les jetait à la mer par centaines liés ensemble, ou on les fusillait en masse. Les royalistes s'étaient aussi souillés de semblables barbaries : le prince Rupert, entre autres, laissait presque en tous lieux d'affreuses traces de son passage, et une multitude de prisonniers furent fusillés ou pendus par ses ordres. Le roi n'avait plus alors que deux corps de troupes peu nombreux, tous deux dans l'ouest, où commandait encore le prince de Galles, à qui déjà plusieurs lettres de son père avaient ordonné de se rendre sur le continent[1]. L'un de ces corps, dans la Cornouaille, obéissait à lord Hopton; lord Astley commandait l'autre sur les frontières du pays de Galles. Le premier, atteint par Fairfax, battu par lui en plusieurs rencontres et acculé à la mer, capitula; le second, fort de trois mille hommes, tenta un suprême et dernier effort pour rejoindre le roi, mais il fut vaincu et dispersé, à Stowe, par le colonel Morgan et sir William Brereton. Lord Astley fut fait prisonnier : les cheveux blancs du vieux guerrier, son courage et ses souffrances touchèrent les vainqueurs. Ils lui apportèrent pour siége

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion.*

un tambour, il s'assit : « Messieurs, dit-il aux officiers du parlement qui l'entouraient, vous avez achevé votre œuvre, amusez-vous maintenant, à moins que vous ne préfériez vous quereller entre vous [1]. »

La division de ses ennemis était le dernier espoir de Charles. Ce malheureux prince était à Oxford, en proie à la détresse et à de poignantes douleurs, soit qu'il écoutât les murmures ou les reproches des hommes qui lui rendaient des services dont il était hors d'état de leur payer le prix ; soit qu'il songeât au dévouement généreux de ses fidèles serviteurs, compromis pour sa cause, sans qu'il eût désormais aucun espoir de les récompenser. Il courba sa fierté, dans leur intérêt plus que dans le sien propre, jusqu'à essayer de traiter encore avec le parlement exalté par ses récentes victoires et il vit tous ses efforts rejetés. De nouvelles élections avaient eu lieu et les communes, renforcées par cent trente membres, parmi lesquels on distinguait Fairfax, Ireton, Ludlow, Blake, Sidney, Huschinson, Fleetwod, se montraient chaque jour plus exigeantes et plus rigoureuses à l'égard des royalistes. Pour comble de disgrâce, on découvrit une nouvelle négociation du roi avec le comité dirigeant de l'insurrection irlandaise. Cette négociation s'était faite à l'insu du marquis d'Ormond, lord député d'Irlande, et par l'entremise de lord Herbert, comte de Glamorgan, fils aîné du marquis de Worcester, zélé ca-

Négociation du roi avec les Irlandais.

1. Rushworth. — Ce même sir Astley, à la bataille d'Edgehill, fit à haute voix cette courte et belle prière : « Seigneur, dit-il, vous savez quelle tâche j'ai à remplir aujourd'hui : s'il m'arrive de vous oublier, vous, Seigneur, ne m'oubliez pas. » Puis se tournant vers ses soldats : « Allons, enfants, dit-il, en avant. » (Hume.)

tholique et confident du roi, dont quelques papiers importants furent saisis et mis sous les yeux des communes [1]. Cette découverte redoubla leur animosité contre l'infortuné prince et lui fut imputée à crime. L'Irlande, cependant, était son unique ressource : le roi en attendait dix mille hommes et ne pouvait espérer des Irlandais une assistance efficace et durable, qu'en leur faisant des concessions indispensables, surtout pour l'exercice de leur culte. Les dangers du roi devenaient chaque jour plus pressants. Chester, Hereford, Exeter, avaient succombé tour à tour. Le prince de Galles, refoulé vers la mer avec les derniers débris de ses forces, s'était embarqué pour les îles Scilly, d'où, après un rapide séjour, il avait gagné Jersey. Fairfax approchait d'Oxford avec son armée, et déjà les troupes parlementaires investissaient la ville. Charles, dans cette extrémité, croyait du moins son fils en France et en sûreté près de la reine; il puisait, dans cette pensée, résignation et courage, ne considérant point la cause de la royauté comme totalement perdue en Angleterre, si l'héritier de la couronne échappait à ses ennemis et demeurait fidèle aux doctrines dans lesquelles il avait été nourri. Il lui écrivit d'Oxford (22 mars), en lui recommandant la persévérance dans sa foi religieuse, la fidélité à l'honneur et à la monarchie,

1. Ces papiers avaient été saisis sur l'archevêque de Tuam, l'un des chefs de l'insurrection, tué dans une émeute, mais ils ne révélèrent qu'une partie des négociations du roi avec les insurgés. Lord Glamorgan, emprisonné sur de premiers indices par les ordres du marquis d'Ormond lui-même, garda inviolablement le secret du roi. (Voyez, pour les détails, le règne de Charles Ier, dans l'*Histoire* de Lingard, qui a approfondi ces faits sans partialité). — Clarendon, dans son *Histoire de la rébellion*, ne fait point mention de ces négociations secrètes du roi avec les insurgés d'Irlande par l'entremise de lord Glamorgan

pour lesquels ils avaient tous deux combattu, et l'obéissance à sa mère [1]; puis se voyant déjà enveloppé de toutes parts, et reconnaissant l'impossibilité de prolonger la résistance, il offrit à ses ennemis l'oubli du passé et se montra prêt à revenir à Londres, pour reprendre, dans sa résidence de Whitehall, sa place accoutumée.

A cette nouvelle inattendue, une rumeur commune réunit contre lui les politiques, les presbytériens et les indépendants : des mesures violentes furent aussitôt votées pour rendre son retour impossible ; les papistes et tous les hommes qui avaient pris les armes contre le parlement furent éloignés de Londres : on institua une cour martiale avec les pouvoirs les plus étendus, et la peine de mort fut prononcée contre quiconque entretiendrait des relations avec le roi ou le recevrait dans sa maison. Une seule retraite s'offrait à Charles, le camp des Écos-

1. Cette lettre trouva le prince de Galles à Jersey et non en France et elle le détermina à se rendre dans ce pays, d'où son conseil voulait l'écarter. Elle était conçue en ces termes : « Charles, sachez que votre séjour, où vous êtes hors de la puissance des rebelles, fera, avec la permission de Dieu, ou ma sûreté ou ma ruine certaine. Si vous demeurez fidèle à votre religion, à l'obéissance que vous me devez et aux lois de l'honneur, ces hommes insolents, voyant qu'ils n'ont pu obtenir le repos par leurs violences et leurs injustices, prêteront peut-être l'oreille à la raison ; mais si vous vous départez de ces fermes principes, pour la défense desquels nous avons combattu, alors votre retraite hors du royaume sera considérée, avec trop de probabilité, comme une preuve suffisante de tous les torts qui m'ont été imputés jusqu'à présent. Encore une fois donc, je vous commande, au prix de ma bénédiction, de demeurer fidèle à votre religion, n'écoutant ni les superstitions romaines, ni les doctrines des presbytériens et des indépendants; car, sachez, qu'une religion persécutée n'en est pas moins pure pour être moins fortunée. Sur tous les autres points, je vous ordonne d'être soumis à votre mère, sous la direction du conseil que j'ai mis près de vous quand vous m'avez quitté, et sur cela, que Dieu vous bénisse ! » (*Hist. de la rébel.*, l. x.)

Charles Ier se réfugie dans le camp des Écossais.

1646.

sais, et il résolut de s'y réfugier : dans la nuit du 27 avril, il sortit d'Oxford déguisé, accompagné seulement de son valet de chambre Ashburnham, et d'un guide ; et peu de jours après, Charles fut introduit par le ministre de France, Montreuil, au quartier général des Écossais à Kelham. Il fut reçu avec honneur par le général Lesley, comte de Leven ; mais des précautions minutieuses pour s'assurer de sa personne, se dérobèrent sous les marques d'un respect apparent : on lui parlait comme à un roi, et il était prisonnier [1].

Le roi, à la requête des Écossais, maîtres de sa personne, donna des ordres pour la reddition de Newark, d'Oxford et des autres places en son pouvoir, dont la résistance était devenue inutile. Le parlement offrit aux garnisons royales des conditions honorables que Fairfax observa religieusement, adoucissant aux vaincus, par ses égards pour l'infortune, l'amertume de la défaite. Le marquis d'Ormond reçut du roi des ordres semblables, et rendit au parlement Dublin et les autres places fortes en Irlande. Montrose lui-même, après une longue série d'aventures, posa les armes et se retira à l'étranger. Ainsi fut terminée dans les trois royaumes la première guerre civile, après quatre années d'une lutte acharnée.

Fin de la première guerre civile.

1646.

L'armée écossaise prétendait disposer seule du roi, et redoutant les exigences de l'armée du parlement, elle leva son camp, se rapprocha de sa propre frontière et prit ses quartiers à Newcastle. Là, aux mains de ses ennemis, le roi fit preuve d'une grande constance et d'une

1. Le général ne lui demandait jamais le mot d'ordre, et ne souffrait pas que les officiers se réunissent autour de sa majesté et s'entretinssent avec elle. (Clarendon, *ibid.*)

touchante résignation. Beaucoup d'efforts furent faits pour le gagner à la politique et à la religion des presbytériens ; il les repoussa avec noblesse et fermeté, se montrant résolu à défendre l'épiscopat, à vivre et à mourir dans l'Église anglicane [1]. Les nouvelles propositions du parlement de Londres, peu différentes de celles qu'il avait faites à Uxbridge, furent portées au roi à Newcastle. La reine, l'ambassadeur de France, les plus intimes amis du roi insistaient avec force pour qu'il acceptât les clauses relatives à l'établissement religieux, et pour qu'il abandonnât le gouvernement épiscopal de l'Église, dans l'espoir que ce grand sacrifice rendrait les presbytériens plus faciles touchant les autres points. Mais c'était celui-ci surtout que Charles, par motif d'honneur et de conscience, était résolu à maintenir. Il fallait qu'il se résignât à être roi presbytérien ou qu'il cessât d'être roi, et il sacrifia sa couronne : il s'exposa enfin à toute l'indignation et aux amers reproches de la reine, en offrant de céder plutôt sur l'article de la milice que sur celui de la religion [2], et, pressé par elle et par ses conseillers, il retira

1 Le roi se trompait étrangement lorsqu'il crut que sa personne serait sacrée pour les Écossais, s'il refusait de souscrire à leur établissement religieux : « En se livrant à des hommes aussi opiniâtres que lui dans leur croyance, le roi, dit M. Hallam, donna une nouvelle preuve de cette illusion qui lui fit imaginer qu'aucun gouvernement ne pouvait s'établir sans son concours, à moins que cette conduite ne paraisse plutôt l'effet d'une de ces résolutions extrêmes, dans lesquelles les hommes se précipitent à l'aventure, empruntant une dernière espérance à l'incertitude même du résultat, lorsque le calcul ne leur présente plus aucune chance favorable. (*Hist. constit. d'Angl.*, c. x.)

Baillie ne pouvait croire que le roi songeât à se réfugier dans l'armée écossaise. « Il n'y aurait là, dit-il, aucun secours pour lui, à moins qu'il ne voulût adopter le covenant. » (*Lettres de Baillie*, vol. II.)

2. Henriette écrivit plusieurs fois au roi d'un ton impérieux et dur, décla-

ses concessions premières. Le parlement alors ne pouvant ni gagner le roi ni le soumettre, résolut de se saisir à tout prix de sa personne, et en même temps d'éloigner l'armée écossaise, dont le séjour en Angleterre devenait sans objet, depuis l'anéantissement des forces royales, et qui lui semblait trop redoutable aussi longtemps qu'elle aurait le roi en sa possession. Des arrérages considérables étaient dus à cette armée, elle réclamait 700,000 livres sterling, le parlement de Londres en offrit 400,000 à condition que Charles lui serait livré, et le parlement d'Écosse, influencé par l'assemblée générale de l'Église, accéda à ce marché honteux. Les ministres presbytériens offensés d'une résistance blessante pour leur amour-propre, et qu'ils traitaient d'obstination et d'endurcissement criminel, n'épargnaient à leur malheureux prince ni les reproches ni les outrages; mais le peuple commençait à s'émouvoir en sa faveur, et compâtissait à son sort. Un ministre écossais, prêchant devant lui à Newcastle, après l'avoir durement apostrophé, ayant indiqué pour le chant à l'assemblée le psaume 51, commençant par ces mots : « Tyran, pourquoi t'enorgueillir et te glorifier dans tes iniquités?... » Charles, se levant tout à coup, entonna, au lieu de ce chant, le psaume 56 : « Aie pitié de moi, Seigneur, car mes ennemis me foulent aux pieds... » Tout le peuple se joignit à lui d'un élan

rant qu'elle ne mettrait jamais les pieds en Angleterre aussi longtemps qu'il y aurait un parlement. Jermyn et Colepepper ses conseillers, prirent eux-mêmes dans leurs lettres un ton de dictateurs. Le roi songeait à fuir et à abdiquer en faveur du prince de Galles; la reine se montra fort opposée à ces deux projets. (Voyez, sur tous ces points, les papiers de lord Clarendon, pag. 275-312, cités par M. Hallam.)

spontané et unanime. Mais ces démonstrations furent impuissantes, et déjà les commissaires anglais chargés de remettre à l'armée le premier paiement de la somme promise, et de recevoir en échange le roi prisonnier, étaient dans le camp écossais.

Les Écossais livrent le roi aux Anglais. 1646.

Charles leur fut livré : il partit sous l'escorte d'un régiment de cavalerie, fut reçu à Northampton par Fairfax, avec le respect extérieur dû à son rang. Le parlement le fit immédiatement transférer au château d'Holmby et ordonna que l'armée serait licenciée, à l'exception des régiments indispensables pour réduire l'Irlande. Fairfax fut continué dans son commandement, mais aucun officier d'un grade supérieur à celui de colonel, ne devait être conservé sous ses ordres, ni aucun membre du parlement maintenu activement à l'armée dans sa charge. En décrétant ces prudentes mesures, les presbytériens, encore en majorité dans le parlement et très-influents dans la cité, montrèrent beaucoup moins leur force réelle que leurs justes appréhensions. Ayant échoué dans leurs efforts pour se concilier l'esprit du roi, ou se le soumettre, ils sentaient que les indépendants, leurs adversaires, tout-puissants dans l'armée, pouvaient, en s'emparant de la personne royale, conquérir à leur tour l'avantage qu'ils possédaient maintenant, et ils n'avaient à leur opposer aucun frein suffisant et légal après s'être élevés eux-mêmes, vis à-vis la couronne, contre la constitution et les lois [1].

1. Le comte d'Essex mourut à cette époque. Il n'avait point perdu son ancienne popularité et avait beaucoup contribué à conserver quelque reste d'autorité à la chambre des pairs. Esprit doux et modéré, il désirait sincèrement la paix, et sa mort, dans ces circonstances, fut une calamité publique.

VI

Captivité du roi jusqu'à la seconde guerre civile.

1646—1648.

Cromwell, voyant la guerre finie, avait repris sa place au parlement, sans rien perdre de son influence à l'armée qu'il continuait à diriger secrètement. Les chefs militaires Ireton et Lambert, Harrison, Hammond, Pride et Rainsborough, les deux premiers majors-généraux, les autres colonels, étaient tous partisans zélés de Cromwell, ses complices ou ses instruments : ils fomentèrent l'esprit de résistance dans l'armée, exhortant sous main les soldats à s'opposer au licenciement partiel hautement projeté[1], à refuser le service d'Irlande et à ne point se laisser désunir, tandis que Cromwell, à Londres, déplorait hautement le mécontentement des soldats et protestait de son dévouement. Tous les jours des adresses impérieuses arrivaient des différents corps au parlement. L'armée, d'ailleurs, n'avait pas reçu ses arrérages, et ses plaintes, sur ce point, étaient fondées ; mais en se concertant pour les réclamer, elle s'érigea en pouvoir rival et se donna à elle-même un gouvernement. Deux conseils,

1. Le parlement désirait ne conserver sous les armes que quatorze mille hommes, dont six mille de cavalerie, six mille d'infanterie et deux mille dragons. (Bates.)

composés, l'un d'officiers [1], l'autre d'agitateurs ou agents des soldats, élus et rétribués par eux, discutaient toutes les mesures et dictaient les résolutions. Ils justifiaient leur conduite en suivant, disaient-ils, les voies où les poussait l'*Esprit* consulté par eux dans le for intérieur. Se considérant eux-mêmes comme saints, comme instruments bénis de la délivrance d'Israël, ils se croyaient toujours l'objet des prédilections particulières de la Divinité : leurs ennemis étaient à leurs yeux ceux de Dieu même, et leur conscience était intéressée au maintien de leurs droits et au triomphe de leurs prétentions, quelque illégitimes, quelque intolérables qu'elles pussent être.

Justement inquiets de semblables manifestations, les chefs presbytériens voulurent presser le licenciement de l'armée, et ils la mirent en rébellion ouverte. Les régiments marchaient sans ordre, et enseignes déployées, dans le but de se rapprocher les uns des autres ; ils chassaient leurs officiers, pillaient les caisses, menaçaient de s'avancer sur Londres, et la voix de Fairfax, leur général, n'était plus écoutée. Une grande force cependant restait toujours aux mains des presbytériens et du parlement, dont les commissaires disposaient de la personne du roi, leur prisonnier à Holmby. Ils pouvaient encore, en traitant avec lui et le ramenant à White-Hall, rallier autour de sa personne des masses considérables et tenir tête aux régiments insurgés : les agitateurs résolurent d'enlever au

1. Les officiers, sortis la plupart des rangs inférieurs de la société et sans aucune ressource personnelle, n'avaient en perspective, s'ils étaient licenciés, qu'une existence obscure et misérable. (Hume, *ubi supra*.) Voyez aussi à ce sujet les mémoires d'Hollis.

parti presbytérien cette ressource dernière et puissante. Le 3 juin, vers minuit, un corps de cavalerie arriva sous les murs du château de Holmby, résidence du roi, et voulut être introduit. Les commissaires ayant fait demander le nom du chef : « Tous commandent, » fut la réponse; cependant un homme s'avança : « Je m'appelle Joyce, dit-il, cornette dans les gardes du général, j'ai à parler au roi. — De quelle part? — De la mienne. » La garnison eut l'ordre de faire feu sur cette troupe insolente, mais déjà les arrivants avaient fraternisé avec les défenseurs de la place : les herses tombaient, les soldats s'embrassaient, et en quelques instants Joyce fut maître du château [1]. Le roi était couché, Joyce voulut le voir, et forçant les obstacles, il s'avança, le pistolet à la main, jusqu'au seuil de la chambre où Charles reposait. Réveillé par le bruit et informé de son arrivée, Charles refusa de le voir jusqu'au matin [2], et s'étant levé de meilleure heure que de coutume, il fit introduire le cornette. Joyce entra et signifia au roi l'ordre qu'il avait de l'emmener. « Où sont vos instructions? demanda le monarque. — Les voilà, Sire, répondit Joyce, en lui montrant sa troupe rangée en bataille dans la cour du château. — Elles sont écrites, dit le roi, en caractères lisibles, » et ayant obtenu la promesse qu'il serait traité

Enlèvement du roi par l'armée.

1647.

1. Ceux du château n'eurent pas plutôt appris que ceux du dedans étaient leurs camarades et servaient dans la même armée, qu'ils oublièrent bien vite leurs serments, ouvrirent toutes les portes et toutes les barrières (*Mémoires d'Herbert.*)

2. Le récit d'Herbert, valet de chambre du roi, diffère, en cette circonstance, de la plupart des autres récits : nous l'avons préféré comme étant celui d'un témoin oculaire.

avec égard et respect, il consentit à partir et fut conduit au quartier général de l'armée à Newmarket.

Instruit de son enlèvement, Fairfax en témoigna un trouble et un chagrin extrêmes. Cromwell, averti par Joyce, accourut à Londres et justifia cette mesure qu'il avait provoquée comme l'unique moyen de maintenir l'armée indépendante en face du parlement. Fairfax envoya au-devant du roi deux régiments auxquels il donna l'ordre de le reconduire à Holmby; mais Charles s'y refusa, et lorsque Fairfax, paraissant devant lui avec tous les signes apparents du respect et du regret, se fut excusé d'avoir aucune part à son enlèvement... « Je n'en croirai rien, dit le roi, si vous ne faites pendre Joyce à l'instant. » Fairfax annonça l'intention de traduire l'audacieux cornette devant un conseil de guerre, mais l'effet n'ayant point suivi la menace, « Monsieur, dit le roi au général, en se séparant de lui, je suis ici aussi puissant que vous [1]. » Charles demeura à Newmarket sous la garde du colonel Whalley, Fairfax retourna au quartier général de l'armée, et Cromwell alla reprendre son siége à Westminster, où l'enlèvement du roi avait jeté l'étonnement et la terreur. La lettre par laquelle Joyce en avait donné avis à Cromwell fut connue, et cette découverte souleva contre celui-ci un violent orage. Des témoins furent produits qui attestèrent que Cromwell méditait d'agir contre le parlement et d'employer la force pour le soumettre et pour l'épurer. A cette attaque imprévue, Cromwell se

Accusation et défense de Cromwell dans le parlement. 1647.

1. Les officiers, dit Fairfax, rendirent inutiles tous les efforts que je fis pour obtenir que Joyce fût châtié, soit par la crainte de l'insubordination des soldats, soit plutôt qu'ils approuvassent secrètement ce qui s'était fait. (*Mémoires* de Fairfax.)

lève, tombe à genoux, fond en larmes, se répand en pieuses invocations et en ferventes prières, proteste de sa fidélité à la chambre, appelle sur sa tête, s'il en impose, toutes les malédictions célestes; puis se relevant, il parle pendant deux heures avec une véhémence inouïe, avec une abondance intarissable, parlant de toute chose et surtout de lui-même, et affirmant avec serment que, sauf quelques hommes qui se tournaient vers la terre d'Égypte, toute l'armée, officiers et soldats, était dévouée au parlement. Son triomphe fut complet; mais il eut soin de ne pas se reposer sur sa victoire : il quitta Londres secrètement le soir même, et se rendit à l'armée, où il inspira toutes les résolutions des agitateurs [1].

Un rendez-vous général fut donné à tous les corps à Royston, près de Cambridge, sur les bruyères de Triploe. Là furent rassemblés vingt et un mille hommes, la plus belle armée, dit Whitelocke, qui ait jamais été revêtue de fer. Des commissaires nommés par le parlement pour communiquer aux soldats ses derniers votes et pour entendre leurs griefs, passèrent avec le général devant le front de chaque régiment, et partout, sur leur passage, les soldats criaient : Justice! Justice! Une pétition fut produite des habitants d'Essex et adressée au général. On y exprimait le vœu que l'armée ne fût pas licenciée, la République ayant des ennemis nombreux qui n'attendaient que cette occasion pour détruire le bas peuple d'Angleterre [2]. Dans une lettre célèbre écrite du

1. Huntington, *Mémoires*.
2. Whitelocke, *Mémoires*.

même endroit au lord maire et au conseil de la cité de Londres, et signée de tous les principaux chefs, l'armée annonçait son approche en termes obscurs et ambigus, dans le but non de renverser le gouvernement civil ou celui de l'Église établie, mais pour revendiquer les prérogatives, libertés et priviléges des citoyens, auxquels elle n'entendait point renoncer [1]. Puis elle avança jusqu'à Saint-Albans, et passant tout à coup de la plainte à la menace, elle traita d'égal à égal avec le parlement, dénonçant aux communes comme ennemis de l'armée et fauteurs de tous les troubles, onze de leurs membres, et les requérant de suspendre leurs pouvoirs et de les traduire en accusation [2].

Pétition menaçante de l'armée.

Les communes et les presbytériens ainsi menacés, mirent tout en œuvre pour rallier la multitude et ranimer en leur faveur le zèle de la cité. De nombreuses concessions furent faites aux exigences populaires : les fêtes religieuses, dont la suppression était demandée par les apprentis de la cité, furent abolies et remplacées par des jours de récréation publique; on adopta d'autres mesures contre l'ambition ou l'avidité des membres de la chambre, le cumul des emplois leur fut interdit, les profits sur les sequestres défendus, et leurs terres, soumises à la loi commune pour le paiement de leurs dettes. Mais le temps des concessions était passé, et le parti presbytérien en reconnaissant ses fautes, ne pouvait

1. Carlyle attribue cette lettre à Cromwell seul : on y retrouve ses habituelles réticences, sa phraséologie abondante et souvent embrouillée.

2. Le premier des onze était Denzil Hollis, l'un des plus fervents soutiens de la cause parlementaire. — De ce jour, dit Hallam, date la chute du gouvernement civil en Angleterre. (*Hist. const. d'Anglet.*, c. X.)

plus échapper à la nécessité de les expier. En vain les chambres votèrent que l'armée serait sommée de s'éloigner, lorsqu'elle aurait remis le roi à leurs commissaires, et que Sa Majesté serait invitée à revenir à Richmond, sous la garde du parlement; l'armée de Fairfax avançait toujours, demandant la solde arriérée et l'éloignement des onze membres qu'elle dénonçait : ceux-ci conjurèrent l'orage par une retraite volontaire : les chambres accordèrent à l'armée ses demandes, et votèrent que la résidence du roi ne serait pas plus voisine de Londres que le quartier général ; l'armée s'arrêta et nomma des commissaires pour traiter avec le parlement des affaires du royaume. La situation de Charles Ier, jusque-là neutre entre les partis victorieux, devenait meilleure : tous sentaient la force qu'ils puiseraient dans l'assentiment volontaire du roi à leurs actes, et les chefs de l'armée, presque tous indépendants, s'efforçaient de le gagner à leur politique[1]; Cromwell lui-même se rapprochait de lui : Charles était de nouveau traité en roi, et ayant exprimé le vœu de revoir sa fille et ses deux plus jeunes fils, tombés au pouvoir du parlement après la reddition d'Oxford, Fairfax y consentit, et une entrevue touchante entre le père et les enfants eut lieu à Maiden-Head, au milieu d'un peuple immense qui semait de verdure et de fleurs les chemins où ils devaient passer. Les officiers et les soldats s'associèrent ce jour-là aux démonstrations populaires en sa faveur, les uns par un intérêt véritable, les autres par calcul et par politique.

Situation du roi à Newmarket.

1647.

1. Le roi jouissait à Newmarket de quelque liberté, et les officiers de l'armée lui firent constamment leur cour tout le temps qu'il y séjourna. (Herbert, *Mémoires*.)

Propositions de l'armée au roi.

Des propositions moins dures que celles du parlement furent adressées à Charles par l'armée [1]; celle-ci, indifférente aux formes du gouvernement spirituel de l'Église, établissait de fait la liberté religieuse en refusant au clergé tout pouvoir civil ou coercitif, sans exiger l'abolition de l'épiscopat; elle enlevait au roi, pour dix ans, le commandement de la milice et la disposition des grandes charges et déclarait tout cavalier inhabile à siéger dans le prochain parlement, mais elle ne frappait les royalistes ni par d'énormes amendes, ni par l'interdiction légale. Toutefois dans ces demandes étaient comprises des réformes nouvelles, la destruction de plusieurs priviléges utiles ou abusifs, le changement de la procédure civile, et l'introduction, dans l'ordre civil et les lois, de quelques principes d'égalité jusque-là inconnus [2].

Charles, informé des dispositions nouvelles manifestées en sa faveur par la cité de Londres, rempli d'ailleurs, comme toujours, d'un espoir dangereux dans les divisions de ses ennemis et trop confiant dans la pensée que ni les uns ni les autres ne pouvaient rien sans lui [3], rejeta, avec

1. L'armée n'était pas encore maîtresse absolue à ce point qu'elle crût pouvoir imposer une forme de gouvernement en désaccord avec les anciennes lois et les préjugés enracinés du peuple. On pourrait découvrir, dans les propositions qu'elle fit au roi, quelque chose de cette tendance qui n'avait jamais paru dans celles du parlement. (Hallam, *ubi suprà*.)

2. L'armée demandait que la chambre des communes fût reformée par l'abolition des petits bourgs et par l'augmentation du nombre des membres des comtés, de manière à faire, autant que possible, de la chambre des communes une égale représentation de tout le pays. (*Id.*, *ibid.*)

3. Les avertissements néanmoins ne lui manquaient pas : « Sire, lui dit un jour brusquement Ireton, vous prétendez vous porter arbitre entre le parlement et nous, c'est nous qui voulons être arbitres entre vous et le parlement. (Berkeley, *Mémoires*.)

un imprudent dédain, les demandes de l'armée, et, en même temps, un soulèvement formidable, en faveur de la cause royale, éclata dans la cité. Des groupes nombreux de bourgeois, d'officiers réformés, de mariniers et d'apprentis assiégeaient Westminster, exigeant la rentrée des onze membres et dictant les résolutions les plus hostiles aux chefs des indépendants et à l'armée. La porte des communes fut enfoncée, une troupe furieuse pénétra dans la chambre où l'orateur fut retenu de force sur son fauteuil et contraint de mettre aux voix le rappel du roi, qui fut voté d'un accord unanime; une seule voix protesta, c'était celle du républicain Ludlow. Les membres du parti indépendant s'étaient abstenus de siéger. Le lendemain ils quittèrent Londres, et vinrent, conduits par les deux présidents, lord Manchester et l'orateur Lenthall, échappés, disaient-ils, aux fureurs de la populace, chercher au quartier général de Fairfax refuge et protection. Cette faible minorité des lords et des communes fut accueillie avec enthousiasme et l'armée marcha sur Londres, où Fairfax entra en vainqueur avec ses vieux régiments, posa partout des postes militaires, réintégra dans la chambre les membres fugitifs et fit voter par les lords et les communes la nullité de toute décision prise en leur absence. Ainsi ce parlement semblait n'avoir perpétué sa puissance que pour prolonger son ignominie, et tour à tour asservi par la multitude et par l'armée, il n'était plus qu'un instrument docile et décrié sous la main du parti victorieux.

Soulèvement populaire dans la cité pour le roi.

1647.

Entrée de l'armée dans Londres. Humiliation du parlement.

1647.

Avec l'armée triomphaient les indépendants, ou les hommes qui, se croyant en communication directe avec le Seigneur, rejetaient, dans le culte, l'autorité des mi-

nistres de la religion. Enthousiastes fougueux, ils appartenaient, comme on l'a vu, à des sectes diverses, et l'audace de la plupart d'entre eux était sans bornes comme leur ignorance : dans les tribunaux, ils contestaient le pouvoir de juger, qu'ils disaient usurpé ; dans les églises, ils s'élançaient souvent vers la chaire, dont ils arrachaient le prédicateur et prêchaient eux-mêmes, souvent habiles à donner à leurs extases un tour favorable à leurs passions. Les vœux d'un grand nombre allaient au delà d'une révolution politique ; ils aspiraient à accomplir une révolution sociale, mais ils n'étaient d'accord ni sur les moyens ni sur le but ; les uns demandaient la suppression de toutes les autorités établies, d'autres invoquaient la souveraineté de la raison individuelle, plusieurs voulaient l'égalité des droits et des biens ; de là, le nom de *niveleurs*, qu'ils repoussaient comme une injure, leur fut donné : il n'y avait entre eux qu'une seule croyance religieuse commune, la foi en une communication intime et directe avec le Seigneur ; qu'un seul lien politique, la haine de la monarchie et la préférence donnée à la forme républicaine. Les hommes le plus en crédit parmi eux, quoique très-supérieurs au vulgaire par leurs talents ou par leurs qualités morales, étaient Vane, Ludlow, Henri Martyn, Scott, Hutchinson : ceux-ci avaient longtemps déguisé leurs principes républicains, mais lorsqu'ils virent l'armée maîtresse du roi, de la capitale et du parlement, ils ne s'imposèrent plus aucune réserve, ils parlèrent hautement de remplacer le gouvernement royal et parlementaire par celui d'une assemblée unique déléguée du peuple, en qui seul résidait la souveraineté. Cromwell avait paru longtemps faire avec eux cause commune,

Espérances et projets des Indépendants.

et il s'était habilement servi d'eux pour s'élever dans l'armée aux premiers rangs; mais il avait compris qu'il serait impossible de rien fonder de stable et de fort sur des doctrines subversives de tout ordre politique et social; son génie dominateur et organisateur répugnait à l'anarchie; il ne se séparait point de ses anciens compagnons d'armes, mais il redoutait le triomphe de leurs principes; il préférait à une république sans racines et battue de tous les vents, l'ancienne forme de gouvernement. La place à laquelle il lui était permis d'aspirer auprès d'un monarque rétabli ou maintenu par son assistance, était encore assez belle pour son ambition, et, sans rompre avec son propre parti, il se rapprocha du roi et entretint avec lui des relations étroites et assidues.

Politique de Cromwell.

Charles était alors, avec l'aveu des généraux, rentré dans sa résidence d'Hampton-Court, où il se voyait servi avec pompe, et où ses conseillers et ses plus intimes amis, les lords Richmond, Capel, Southampton et Ormond lui-même, le chef des royalistes d'Irlande, avaient un libre accès auprès de lui. Ménagé et courtisé à la fois par les chefs de l'armée et du parlement, au grand scandale des indépendants enthousiastes, il se flattait encore d'être seul arbitre entre les partis et de remonter sur son trône, par l'octroi de faveurs individuelles plutôt que par des concessions publiques. Ireton et Cromwell étaient les hommes dont l'appui lui semblait le plus précieux: il fit offrir au premier le gouvernement de l'Irlande, au second le commandement général des forces de terre et de mer, le titre de comte d'Essex et la jarretière: il obtint, par ce moyen, que de nouvelles négociations fussent ouvertes avec le parlement, et dans le même temps,

les presbytériens écossais lui promirent l'appui d'une armée s'il accédait à leurs propositions et consentait à s'unir à eux et aux presbytériens d'Angleterre contre l'armée de Fairfax et la faction des indépendants. Déjà cependant les relations des généraux avec le roi n'étaient plus un secret; les enthousiastes, les républicains, les niveleurs se répandaient en plaintes amères contre Cromwell, criant à la trahison; son crédit était ébranlé, et pour balancer à ses yeux la domination ou la perte de son influence sur les siens, il ne fallait rien moins qu'une confiance entière dans la sincérité des promesses royales. Une découverte aussi fatale qu'inattendue changea soudain ces dispositions et porta le coup décisif à la fortune de Charles. Une lettre cousue dans une selle, adressée par le roi à la reine, et contenant ses véritables intentions, fut, dit-on, saisie par Cromwell; le roi s'y montrait disposé à conclure un arrangement avec les presbytériens d'Écosse plutôt qu'avec les chefs de l'armée qui le tenaient en leur pouvoir et menaçait ceux-ci de toute sa colère[1].

Cette lettre fatale changea Cromwell en ennemi impla-

1. « Sois sans inquiétude, disait-il, sur les concessions que je puis leur faire, et quand le temps sera venu, au lieu d'une jarretière de soie, je saurai bien les accommoder d'une cravate de chanvre. »

Hume et la plupart des historiens favorables aux Stuarts ont nié l'existence de cette lettre, insérée dans le *Richardsoniana* et rapportée tout entière par M. Guizot, dans ses *Eclaircissements historiques* à la suite des *Mémoires* de Berkeley. M. Hallam cite plusieurs preuves à l'appui, dans sa dissertation à ce sujet. (*Hist. constit.*, c. X.) Il résulte de ces divers témoignages, que si cette lettre n'est pas peut-être suffisamment authentique, on ne saurait nier cependant que son contenu ne fût à peu près conforme à celui de la correspondance que le roi entretenait avec la reine et ses amis. (Voyez aussi *Carte's Ormond*, t. II, p. 12.)

cable, et dès lors il ne songea plus qu'à reconquérir, dans l'esprit des soldats et des enthousiastes, par une violence calculée à l'égard du roi, tout le terrain qu'il avait perdu par des procédés respectueux et des égards imprudents. Tout changea autour du monarque, ses gardes furent doublés, on ne permit plus à ses amis de l'approcher, et le bruit de projets sinistres arriva jusqu'à lui. En même temps, l'agitation de l'armée croissait toujours, les soldats se soulevant contre leurs officiers, publiaient des pamphlets, adressaient aux chambres des pétitions et menaçaient d'enlever le roi à leurs chefs comme ceux-ci l'avaient enlevé aux commissaires du parlement.

Fuite du roi dans l'île de Wight. 1647.

Charles dans cette extrémité eut recours à la fuite: après avoir hésité entre l'Écosse et Jersey, il se décida pour l'île de Wight et dans la nuit du 11 novembre, il sortit avec un seul domestique par une porte dérobée, gagna la forêt voisine où il rejoignit deux compagnons fidèles, Ashburnham, et sir John Berkley, et mettant à tort son espérance dans le gouverneur Hammond, neveu d'un de ses chapelains, il débarqua dans l'île, et fut conduit au château de Carisbrook, où il trouva moins un asile qu'une prison [1].

La fuite du roi accrut encore la fermentation déjà excessive dans l'armée : un pamphlet, intitulé *Accord du*

1. Ashburnham paraît, dans cette circonstance, avoir été à tort soupçonné de trahison. Il découvrit, il est vrai, au colonel Hammond la retraite du roi, avant de s'être suffisamment assuré de ses intentions; mais sa conduite nous semble, en ceci, devoir être attribuée à l'imprudence plus qu'à la perfidie. Hume demeure dans le doute à cet égard : le roi, dit-il, ne pouvait prendre un parti plus dangereux pour lui-même, ni plus agréable pour Cromwell et pour tous ses ennemis. (*Règne de Charles Ier*.)

peuple, et contenant tout un plan de gouvernement républicain, adressé à la nation entière au nom de seize régiments, avait été condamné par les deux chambres comme un attentat aux lois du royaume. Ce manifeste servit de ralliement aux soldats insurgés. Deux régiments rebelles, ceux de Harrison (cavalerie) et de Robert-Lilburne (infanterie) accoururent, sans y être mandés, à Ware, dans le comté d'Hereford, où Fairfax et Cromwell avaient convoqué les régiments paisibles et soumis. Les soldats de Lilburne avaient chassé la plupart de leurs officiers au-dessus du grade de lieutenant, et portaient attaché à leur bonnet un exemplaire de l'*Accord du peuple*, avec cette inscription : LIBERTÉ DE L'ANGLETERRE, DROITS, DES SOLDATS. Les plaines retentissaient de leurs clameurs, et Lilburne lui-même parcourait les rangs à cheval, encourageant les plus mutins. A la vue de Fairfax et de Cromwell qui s'avançaient vers eux, les cavaliers d'Harrison rentrèrent dans le devoir : le corps de Lilburne demeurait seul en proie à l'agitation la plus violente. Cromwell ordonne aux soldats d'enlever de leurs bonnets l'*Accord du peuple*; ils refusent, Cromwell entre dans les rangs, désigne et fait arrêter quatorze des plus mutins; un conseil de guerre se réunit, trois des coupables sont condamnés à mort : « Que le sort prononce entre vous, » leur dit Cromwell, et le sort tombe sur un des plus fougueux agitateurs, qui est fusillé sur la place. Un profond silence suit cette exécution : Cromwell fait emmener les prisonniers; les soldats rentrent dans leurs cantonnements, et l'ordre paraît rétabli.

Sédition dans l'armée.

1647.

Mais il ne s'abusait point sur la victoire : mieux que tout autre il était capable de comprendre la force irrésis-

tible du fanatisme religieux au service des passions grossières ; il se savait d'ailleurs redouté, surveillé par tous, et en butte à l'inimitié de presque tous les partis. Les principaux meneurs des régiments, une foule de simples officiers, de sous-officiers et de soldats vinrent déclarer à Cromwell et à son gendre Ireton qu'ils étaient résolus à se défaire du roi et à établir une république, qu'ils entraîneraient dans leur parti les deux tiers de l'armée, que rien ne les détournerait de leurs desseins et qu'ils perdraient tout plutôt que de se laisser dompter. Cromwell comprit qu'après avoir rétabli pour quelque temps la discipline dans l'armée, il ne pouvait la gouverner qu'en adoptant ouvertement ses intérêts, ses passions et ses vœux, et qu'il n'avait aucune autre force à opposer à ses ennemis que celle des régiments habitués à vaincre sous ses ordres; il se rapprocha donc secrètement des agitateurs, il reconnut avec eux qu'il n'y avait plus rien à espérer du roi, il avoua que la gloire du monde l'avait un moment ébloui, qu'il n'avait pas su discerner l'œuvre du Seigneur, et qu'il avait eu tort de ne point se confier uniquement à ses saints : il s'en humilia profondément devant eux et réclama le secours de leurs prières pour obtenir du Ciel son pardon; il eut soin en même temps de faire propager ses déclarations et ses aveux par des prédicateurs fougueux et populaires, et entre autres par un fanatique nommé Hugh Peters, qu'il prit pour chapelain et dont le texte habituel était le suivant, extrait des psaumes : « Les saints seront couverts de gloire et ils auront dans leurs mains des épées à deux tranchants pour accomplir la vengeance du Seigneur sur les nations, pour

Manœuvres de Cromwell.

mettre leurs rois à la chaîne et leurs nobles dans les fers, exécutant ainsi les jugements du Très-Haut : telle est la gloire réservée à ces saints [1]. » Cromwell, par ces manœuvres, recouvra tout son crédit sur ses soldats et se vit de nouveau à la tête d'un parti nombreux et puissant qui le redoutait sans pouvoir ni méconnaître son génie ni s'en passer.

Charles à Carisbrook était alors tout à la fois sollicité par les lords écossais et par les commissaires du parlement. Il négocia avec les premiers, s'engageant à confirmer pour trois ans en Angleterre le régime presbytérien sans être tenu de s'y conformer lui-même. La constitutionde l'Église devait ensuite être réglée définitivement de concert avec les deux chambres. Le traité promettait l'intervention d'une armée écossaise pour rétablir le roi sur son trône : il fut convenu que les cavaliers reprendraient les armes dans tout le royaume, qu'Ormond se remettrait en Irlande à la tête du parti royaliste, que le roi enfin s'évaderait de l'île de Wight et gagnerait Berwick ou toute autre place des frontières d'Écosse. Les conditions des Écossais étaient infiniment plus acceptables que celles qui furent en même temps présentées au roi par les commissaires du parlement de Londres. Ceux-ci étaient porteurs de quatre projets de bills ou propositions destructives de l'autorité royale, et destinées à servir de préliminaires à un nouveau traité. La première de ces propositions impliquait un abandon absolu au parlement du droit de commander la milice et de lever des taxes pour la sûreté du royaume ; par la seconde, Charles était

Propositions du parlement.

1. Psaume CXLIX, v. 5-9.

tenu de révoquer toutes ses proclamations contraires au parlement, et de déclarer que celui-ci s'était justement armé contre lui-même; par la troisième, il devait annuler toutes les patentes de pairies et les autres actes royaux signés de lui depuis que le grand sceau avait été enlevé de Londres, et renoncer en outre à créer de nouveaux pairs sans l'aveu du parlement; par la quatrième enfin, le roi aurait accordé aux chambres le droit perpétuel de s'ajourner et de se réunir où bon leur semblerait [1]. Charles ne voulut point traiter sur de semblables bases. Son refus, secrètement désiré du parti républicain, souleva sur les bancs des communes une violente tempête : Ireton déclara que le roi refusait ainsi protection et sûreté à son peuple; Cromwel appuya Ireton, et sous leur influence, les communes et les lords déclarèrent qu'on ne s'adresserait plus au roi, qu'on ne recevrait plus de lui aucun message, que nul ne pourrait désormais correspondre avec lui, et que quiconque enfreindrait cette défense serait coupable de trahison. Les communes joignirent à cet acte une déclaration plus violente encore, où elles donnaient cours contre Charles à des bruits affreux, lui imputant l'abandon perfide de la Rochelle, les massacres d'Irlande, la mort même de son père; flétrissant ainsi son caractère pour attenter plus tard à sa personne, et ouvrant les voies au meurtre par les plus noires calomnies. Tout changea en même temps d'aspect autour du roi; la garde du château de Carisbrook fut doublée, les portes se fermèrent, l'entrée en fut interdite à tout étranger, et

Refus du roi.

1. Cette dernière condition était en apparence peu importante, mais elle fut imposée par les indépendants, afin que le parlement pût toujours se réunir en des lieux où demeurerait l'armée. (Hume, *règne de Charles Ier*.)

la plupart des serviteurs du roi prisonnier reçurent l'ordre d'en sortir. Charles, de ce moment, fut de fait détrôné, et toute la constitution du royaume fut renversée [1].

VII.

Seconde guerre civile. — Procès et mort de Charles Ier.

1648 — 1649 [2].

La dernière et violente résolution que le parlement avait prise fut un signal pour l'insurrection des cavaliers dans tout le royaume. L'Angleterre n'était préparée ni par ses traditions ni par ses mœurs au gouvernement républicain : celui-ci, objet des vœux d'une faible et ardente minorité, était repoussé par la masse de la nation, et aux cavaliers s'unirent tous ceux qui considéraient l'autorité d'un roi comme aussi fondamentale et indispensable en Angleterre que celle d'un parlement. Dans l'ouest et dans le nord, autour de la capitale et à Londres même éclatèrent des soulèvements formidables. Les apprentis et les bourgeois de la cité s'emparèrent des principaux postes et tinrent quelque temps la garnison

Insurrection contre le parlement.

1648.

1. Une preuve, dit M. Hallam, qu'on se proposait alors de supprimer la royauté, c'est qu'on substitua, à cette époque, sur la liste de la marine, à cette expression : *vaisseaux de Sa Majesté*, celle-ci : *vaisseaux du Parlement*. (Voyez Whitelocke, *Mémoires*, 291.)

2. J'indique ici l'année qui, dans notre manière actuelle de dater (nouveau style), est celle où mourut le roi. L'année anglaise commençait alors le 24 mars.

en échec : des collisions sanglantes eurent lieu dans la plupart des grandes villes entre les citoyens et les troupes du parlement : les hommes de Kent, avec lord Norwich à leur tête, marchèrent sur Londres, et plusieurs chefs qui s'étaient distingués dans les rangs parlementaires arborèrent l'étendard royal et entraînèrent de nombreux partisans : la majeure partie de la flotte se souleva pour le roi, dix-sept vaisseaux levèrent l'ancre et cinglèrent vers la Hollande, où ils se mirent sous les ordres du prince de Galles : l'Irlande s'insurgea de nouveau et le parlement d'Écosse, où le duc d'Hamilton, jadis injustement en butte aux soupçons et aux rigueurs du roi, exerçait une grande influence, vota, malgré les efforts du marquis d'Argyle et des ardents covenantaires [1], la levée d'une armée de 40,000 hommes pour envahir l'Angleterre et rétablir Charles Ier sur son trône. Combinant enfin leurs efforts avec ceux des Écossais, deux officiers renommés, sir Marmaduke Langdale et Musgrave surprirent et occupèrent Berwick et Carlisle, afin de faciliter l'entrée du royaume à l'armée d'invasion [2].

1. Les covenantaires dirigés par Argyle et par le clergé refusaient de croire à la sincérité du contrat qui avait été arraché au roi par les commissaires écossais dans l'île de Wight. Ils considéraient d'ailleurs cet engagement comme incomplet à cause des restrictions qu'il contenait. Ils flétrirent aux yeux du peuple du nom d'*engagistes* ceux qui l'acceptèrent, les accusant d'être d'accord avec les malintentionnés (malignants) d'Angleterre. Ils étaient résolus enfin à ne donner aucune assistance au roi jusqu'à ce qu'il eût personnellement adopté le *Covenant*. — Voy. Burnet, *Hist. de mon temps*.

2. Le chevalier Marmaduke Langdale avait plusieurs officiers et soldats placés secrètement du côté de l'Écosse, prêts à obéir à ses ordres, et encore plus du côté de l'Angleterre, où il y avait quelques bonnes familles, à deux ou trois milles de Berwick, qui étaient bien disposées et prêtes à paraître quand elles en seraient requises. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

Jamais le parlement ne s'était vu dans une situation plus critique, et de toutes parts la force semblait revenir aux royalistes avec l'espérance. Déjà plusieurs places importantes étaient dans leurs mains et tout le pays de Galles s'insurgeait. Le grand parti presbytérien se rangeait tout entier sous l'étendard du roi ; la cité de Londres se déclarait pour sa cause, l'armée d'Ecosse avançait, et les Anglais lui ouvraient au nord les portes du royaume.

Au milieu de tant de périls, les chefs des indépendants et de l'armée furent quelque temps irrésolus : ils voyaient, au delà des obstacles de la situation présente, ceux qui naîtraient pour eux de la victoire même, et Cromwell savait qu'après avoir renversé le roi, il lui faudrait compter avec les ardents républicains, les niveleurs et les fanatiques sectaires. Son génie, comme on l'a dit avec vérité, haïssait le désordre en le fomentant, et il est probable que s'il eût pu se confier dans les promesses du roi, il se fût dévoué à le servir : mais, après avoir hésité, il comprit qu'il ne trouverait aucune sûreté que dans le parti habitué à vaincre avec lui, et voyant commencer une nouvelle guerre civile, il résolut de l'étouffer dans son germe. Depuis lors, adversaire non moins terrible qu'implacable, il redoubla d'efforts pour perdre ce malheureux prince, tantôt stimulant les communes par des motifs personnels ou politiques, et tantôt échauffant les ressentiments des officiers et des soldats par l'enthousiasme religieux, par la mystique ferveur qui, dans cet homme extraordinaire, s'alliait à un si haut degré aux profonds calculs de la ruse et de l'hypocrisie.

Il importait d'abord de raffermir tous ceux qui flot-

taient incertains, doutant de leur cause à la vue des dissensions qui se manifestaient dans leurs rangs, et qui inclinaient à voir un châtiment divin dans cette guerre nouvelle, dans ces périls de toutes parts menaçants. On décida que le Seigneur serait consulté, qu'on appellerait les lumières d'en haut par l'humiliation, le jeûne et la prière.

Conférences religieuses de l'armée à Windsor.

1648.

Une réunion solennelle est indiquée dans ce but au château de Windsor; là, se rendent les principaux chefs et une foule d'officiers de tout grade. Le premier jour tout entier est consacré à la prière, et chacun demande à Dieu pourquoi il les abandonne et détourne d'eux son visage. Le second jour on se rassemble de nouveau, on prie encore, on s'exhorte, on s'exalte en commun. Cromwell prend la parole. Il invite les assistants à se recueillir, à descendre en eux-mêmes, à chercher par un examen attentif de la conduite de l'armée dans ces derniers temps, si elle n'aurait pas dévié du droit chemin et commis quelque acte lâche ou criminel qui aurait attiré sur elle le courroux céleste. On se sépare et chacun s'interroge en secret dans le silence de la nuit. Le troisième jour, enfin, le péché de l'armée est reconnu, elle le confesse avec des soupirs et des larmes; elle a failli, elle a manqué à son devoir envers Dieu lorsqu'elle s'est rapprochée de Charles Stuart, en méditant de le replacer sur son trône, lorsqu'elle a ouvert de charnelles négociations avec lui et avec son parti coupable et justement réprouvé du Ciel. Voilà le crime de l'armée, c'est pour cela que Dieu s'est détourné d'elle. Mais déja tous brûlent d'expier leur faute. Le Seigneur, disent-ils, en leur révélant leur péché, leur montre aussi leur devoir; ils

reviennent à lui, ils maudissent leur faiblesse; avec son aide ils feront face aux périls, ils combattront leurs adversaires avec un indomptable courage, et ils font ce vœu terrible, que, si Dieu leur donne la victoire et les ramène en paix, ils demanderont compte à Charles Stuart de tout le sang répandu et de tout ce qu'il a fait contre la cause du Seigneur et de son peuple [1]. Ainsi remplie d'une fureur nouvelle, l'armée se partage et marche sur tous les points à la rencontre de ses ennemis.

Le danger le plus pressant était l'insurrection du pays de Galles : Cromwell part soudain pour le réduire; il quitte Londres avec cinq de ses vieux régiments, et bientôt il investit la forte place de Pembroke occupée par les royalistes. Si les cavaliers avaient attendu pour saisir les armes l'arrivée de l'armée d'Écosse, et combiné leurs opérations avec les siennes, peut-être eussent-ils réussi à rétablir le roi; mais ils n'agirent point de concert et presque partout avant d'avoir pu s'entendre, les différents corps royalistes furent surpris et vaincus. L'insurrection fut ainsi promptement étouffée dans l'ouest par Cromwell, et tandis que Lambert la comprimait au nord, Fairfax la cernait à l'est et l'enfermait, avec quelques-uns de ses principaux chefs, lord Norwich, sir Charles Lucas et lord Capel dans la place de Colchester qu'il investit étroitement.

Defaites des royalistes en Angleterre.

L'armée écossaise, au nombre de 20,000 hommes, s'était mise en marche sous les ordres du duc d'Hamil-

1. Cette scène, l'une des plus caractéristiques de ces temps fameux, a été rapportée en détail par l'adjudant général Allen, l'un des assistants, dont le récit a été recueilli dans la collection de Somer. Voyez *Somer's Tracts*, vol. VI, p. 499-501. Thomas Carlyle l'a reproduit dans son travail sur Cromwell.

Invasion des Écossais. 1648.

ton ; les Anglais de sir Marmaduke Langdale lui servaient d'avant-garde, mais il n'y avait, dans ces deux corps, unité ni pour le commandement ni pour l'action, et ils marchaient à une trop grande distance l'un de l'autre pour se prêter une assistance efficace [1]. Réunis et agissant d'un parfait accord sous un chef habile, ils eussent présenté une masse imposante en état de vaincre toutes les forces des parlementaires; séparés, ils leur offrirent une proie facile. Cromwell, après avoir fait capituler Pembroke et abattu l'insurrection dans l'ouest, s'avançait à marches forcées vers le nord avec 8,000 vétérans, et lorsque Hamilton le croyait encore éloigné, déjà il engageait le feu avec le corps d'armée anglais qui, trop faible pour résister seul, fut mis en déroute, se replia en arrière et prit position à Preston, sur les bords de la Ribble, à peu de distance de l'armée d'Écosse et à portée d'en être secouru. Là se livre un combat acharné où les royalistes luttent seuls avec une constance héroïque, mais sans succès, contre les forces supérieures de Cromwell. Les Écossais assistent immobiles à la défaite de leurs alliés d'Angleterre et ont ensuite à soutenir, seuls à leur tour, tout l'effort du combat. Mais divisés eux-mêmes, et doutant de la bonté de leur cause, ils n'opposent, malgré leur nombre, qu'une faible résistance à l'ennemi, et sont bientôt enfoncés et rompus [1]. Ils s'échappent dans

Bataille de Preston.

1. Il vint des lettres du conseil d'Écosse par lesquelles le chevalier Marmaduke Langdale était aigrement repris de ce qu'il avait reçu des papistes dans son armée et n'avait pas accepté le covenant dans les déclarations qu'il avait publiées, ajoutant qu'il ne recevrait aucun secours de sa part, à moins que le *covenant* ne fût adopté par toute son armée, ce qui coupait la racine de toutes leurs espérances. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*. l. XI)

la direction du sud, et continuent ainsi leur invasion par leur fuite. Cromwell les atteint de nouveau, taille en pièces leur arrière-garde à Wigan, et force, au pont de Warrington, sur la Mersey, l'armée entière à mettre bas les armes. Là, toute l'artillerie des Écossais, leurs munitions, leurs drapeaux, et Hamilton, leur général, tombent au pouvoir du vainqueur [2]. Cromwell marche aussitôt vers l'Écosse pour l'envahir à son tour et compléter la victoire en enlevant aux presbytériens royalistes toute espérance et tout moyen de réparer leur désastre.

Désastre de l'armée écossaise.

Les rapides succès de Cromwell suscitèrent deux mouvements très-différents, l'un en Écosse, l'autre en Angleterre. Dans le premier de ces deux pays, le parti de l'Église et du covenant y vit un effet signalé de la colère du Ciel contre ceux qui avaient traité avec le roi et provoqué une nouvelle rupture entre les deux nations. Les gens de la campagne, dans plusieurs contrées de l'ouest de l'Écosse, soulevés par leurs ministres contre leur propre parlement, marchèrent en armes au nombre d'environ six mille sur Édimbourg [3]. Cette expédition, connue dans

Réaction différente en Écosse et en Angleterre.

1. Voyez le récit détaillé de la bataille de Preston, dans la Correspondance de Cromwell (Collection Carlyle) et dans les Mémoires du sir James Turner, qui commandait dans cette journée un corps écossais, sous le duc d'Hamilton. C'est lui, dit Carlyle, qui a servi de modèle à sir Walter Scott, pour sa création de l'officier de fortune, nommé Dugald Dulgetty, dans la Légende de Montrose.

2. Cette grande victoire fut gagnée par Cromwell avec une armée qui ne se montait en nombre qu'au tiers de celle des Ecossais, et il ne perdit que cinquante hommes, après que les troupes anglaises sous Langdale eurent été défaites. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

3. Quand on eut en Écosse la nouvelle de la défaite du duc d'Hamilton, les ministres excitèrent le peuple à se soulever et à marcher sur Édimbourg, et ils

l'histoire sous le nom de l'incursion des *Wigghamores* [1], changea l'état des affaires en Écosse et fit passer le pouvoir des mains du parti d'Hamilton et des royalistes presbytériens dans celles d'Argyle et des rigides covenantaires. Ceux-ci proclamèrent nul l'engagement souscrit dans l'île de Wight et forcèrent le premier des signataires, le comte de Loudon, chancelier du royaume, à faire publiquement amende honorable et à se déclarer avec eux contre le roi. En Angleterre au contraire la terreur que Cromwell inspirait aux presbytériens les rapprocha des royalistes lorsqu'ils apprirent ses nouvelles victoires : leur parti, qui dominait encore dans les communes et dans la cité, se vit à la merci de l'armée et perdu si la paix avec Charles Ier n'était promptement conclue. Le conseil de la cité adressa une pétition au parlement pour que les négociations rompues fussent reprises : les communes, à sa requête, révoquèrent leur déclaration précédente; elles rappelèrent dans leur sein les onze membres précédemment expulsés, et des commissaires furent nommés pour s'entendre avec le roi. Charles enfin fut invité à désigner l'endroit de l'île de Wight où il désirait débattre les conditions d'un traité avec le parlement, et à indiquer ceux de ses serviteurs et de ses amis qu'il désirait avoir, durant la négociation, auprès de sa personne.

Les communes se rapprochent du roi.

se mirent eux-mêmes à la tête de leurs paroisses, priant et prêchant le long des chemins avec une fureur sans exemple. — Burnet, *Hist. de mon temps*.

1. Le nom de *Wigghamores* vient du mot *Wig*, dont les paysans font usage dans l'ouest de l'Écosse pour faire avancer leurs chevaux. On nomma *Wigs* à cette époque les adversaires du parti de la cour en Écosse; cette dénomination fut ensuite adoptée en Angleterre, où elle désigna le puissant parti connu sous ce nom jusqu'à nos jours. — Voy Burnet, *Hist. de mon temps*, et Walter Scott, *Hist. d'Écosse*.

Le temps pressait; déjà des pétitions menaçantes arrivaient de l'armée, le parlement en recevait aussi des républicains fougueux qui ne déguisaient plus leurs espérances, et une entre autres de Henri Martin, l'un des plus ardents du parti. Celui-ci sommait les communes de se déclarer souveraines, de faire sans retard toutes les réformes depuis si longtemps attendues : « De quelle utilité, disait-il, sont un roi et des lords? Ne sommes-nous pas tous égaux? » Ces pétitions étaient soutenues autour de la chambre par une foule irritée dont quelques membres entretenaient l'exaltation par la leur. Mais Cromwell et son armée étaient en Écosse : Fairfax et la sienne étaient encore retenus devant Colchester; le champ paraissait libre au parlement, pour quelque temps du moins, et il en profita. Le roi désigna Newport pour le lieu des conférences et donna sa parole de ne point chercher à s'échapper pendant leur durée, ni vingt jours encore après leur clôture. Une partie de sa maison lui fut à cette occasion rendue, et vingt de ses plus fidèles serviteurs, lords, théologiens et jurisconsultes, furent admis à l'aider de leurs conseils. Les pompes royales entourèrent alors une dernière fois l'infortuné prince; les conférences s'ouvrirent à Newport avec un cérémonial imposant, et Charles, assis sous un dais, ayant ses conseillers et ses grands, debout et muets derrière lui, soutint seul le poids de la discussion avec les commissaires de Westminster qui avaient reçu l'ordre formel de ne discuter et de ne traiter qu'avec lui [1]. A la vue de leur roi ainsi solitaire, au mi-

Conférences de Newport.

1648.

1. Lord Clarendon nous dit que les lords et conseillers du roi se tinrent cachés et sous un rideau durant la discussion. Le roi était obligé de quitter

lieu des siens, de sa tête blanchie avant le temps et *découronnée* [1], et des ravages que le malheur avait profondément imprimés sur ses traits, une émotion douloureuse saisit le cœur des assistants. « Tout l'extérieur de Charles, dit l'un d'eux, témoignait de cette complète indifférence pour le soin de sa personne, conséquence habituelle des grandes afflictions de l'esprit. Ses cheveux étaient devenus gris et très-longs, n'ayant pas permis qu'ils fussent coupés, depuis qu'on lui avait enlevé ses serviteurs, et son costume négligé laissait deviner suffisamment que sa garde-robe n'avait jamais été renouvelée. Ces changements n'étaient que les signes apparents des épreuves qu'il avait eu depuis si longtemps à subir, et non l'indice d'aucune maladie du corps ou d'un lâche désespoir. Sa santé était bonne, ses esprits n'étaient point abattus, ses manières avaient gardé leur dignité habituelle, son cœur toute sa constance et sa fierté [2]. »

son siége et d'aller s'entretenir avec eux en dehors de l'assemblée, lorsqu'il croyait devoir les consulter. Mais sir Philippe de Warwick, témoin oculaire et qui, dans cette circonstance, fut l'un des secrétaires du roi, ne confirme qu'en partie le témoignage de Clarendon : « Les lords et officiers du roi, dit-il, se tenaient debout derrière lui, mais il leur était défendu de prononcer une parole, et si le roi avait à consulter l'un d'eux, il sortait avec lui et se retirait pour quelques moments dans sa chambre. (*Mémoires du roi Charles Ier*, par sir Philippe de Warwick.)

1. Le roi, en parlant de lui-même, employa cette expression dans des vers rendus très-pathétiques, moins par la forme que par un profond sentiment de vérité.

2. *Mémoires du roi Charles Ier*, par sir Philippe de Warwick. — « Jamais dit encore le même auteur, je ne le vis pleurer qu'une seule fois, et il détourna la tête. Tandis que j'écrivais sous sa dictée, il se tenait dans l'embrasure d'une fenêtre, tournant le dos aux lords et aux gentilshommes présents dans la chambre et se cachant d'eux. Je puis dire, avec vérité, que les pleurs qui coulèrent alors de ses yeux étaient les plus grosses larmes que j'aie jamais vu répandre; mais bientôt il surmonta son émotion et les arrêta. » (*Ibid.*)

Les conditions que le parlement mettait au rétablissement de l'autorité royale étaient les mêmes que le roi avait rejetées précédemment. Mais les circonstances étaient changées, Charles était prisonnier, et voyant le royaume prêt à tomber en dissolution, il sacrifia la plupart de ses répugnances au désir de la paix et du bien public. Après une longue controverse où il fit preuve d'un savoir et d'une habileté qui confondirent les assistants [1], il céda sur tous les points, à l'exception de ceux où sa conscience d'honnête homme et de chrétien lui commandait un refus. Il renonça donc au commandement de la milice, à la nomination aux grandes charges et dignités, aux bénéfices de la cour des tutelles, et à d'autres importantes prérogatives; il permit que la juridiction épiscopale fût abolie, que les biens des chapitres fussent vendus, que la liturgie fût changée, que le régime presbytérien fût maintenu pour six ans et définitivement établi à l'expiration de ce terme, si le parlement l'exigeait, mais il défendit, entre tous les droits des évêques, ceux qu'il croyait d'institution apostolique, et il insista sur le libre exercice du culte épiscopal pour lui et pour sa maison. Charles montra sur un autre point une égale et inébranlable fermeté : poursuivi sans relâche par le douloureux souvenir de sa faiblesse à l'égard du comte Strafford, dont il avait signé la sentence [2], il refusa

Concessions et refus du roi.

1. « Le roi est bien changé, dit le comte de Salisbury à sir Philippe de Warwick, il a fait de grands progrès depuis peu. — Non, répondit sir Philippe, il a toujours été ainsi, mais vous ne vous en êtes aperçu qu'à la fin. » (*Mémoires de Charles I[er]*, par sir Philippe de Warwick.)

2. « Jamais, dit le roi, dans une lettre qui nous a été conservée, jamais je n'ai rencontré en aucune affaire une plus douloureuse fatalité que dans celle

de livrer la personne de ses serviteurs et de ses amis aux vengeances du parlement : il permit qu'ils fussent temporairement bannis et privés des biens qu'ils ne possédaient plus et qu'il n'était pas en son pouvoir de leur faire rendre, mais lorsqu'on insista pour qu'il souscrivît au bill d'attainder qui frappait sept d'entre eux, les lords Newcastle, Digby, Biron, sir Marmaduke Langdale, sir Richard Granville, sir Francis Doddington et le juge Jenkins, le roi opposa une résistance invincible, et fit de son refus une des conditions du traité.

Ces restrictions, si modérées et si justes, rencontrèrent, dans les communes, une opiniâtre et furieuse résistance, et, dans leur aveuglement fanatique, elles poussèrent l'oubli des convenances, de la justice et des traités existants, jusqu'à refuser de déclarer la reine exempte, si elle entendait la messe, des peines portées contre les catholiques [1]. Il fallut que le bruit importun des victoires de l'armée et de son prochain retour rappelassent le parlement à la raison et au sentiment de son devoir et de ses périls. La fortune, sur tous les points du royaume, avait abandonné les armes royales. Colchester, après

Prise de Colchester. 1648.

de cet infortuné comte, quand je me laissai persuader, par ceux sans doute qui me voulaient du bien, de préférer, dans cette circonstance, le parti le plus sur au plus juste, et la paix extérieure avec les hommes à la satisfaction intime d'une conscience droite devant Dieu.... Je n'aurais pas, selon toute apparence, supporté avec mon peuple de plus grands maux, si j'avais repoussé ce bill funeste, ainsi que ma conscience m'en faisait un devoir, que je n'en ai souffert après m'être laissé arracher, par les importunités de quelques hommes, un consentement si cruel; mais mon cœur eût été moins déchiré, etc., etc. » (*Somer's tracts*, t. IV.)

1. Le libre exercice du culte catholique, par Henriette et par sa maison, avait été l'objet d'une disposition spéciale dans le traité conclu pour son mariage entre les gouvernements d'Angleterre et de France.

une défense héroïque, s'était rendu à Fairfax, qui démentit son caractère et déshonora sa victoire en permettant le supplice des deux illustres chefs royalistes, sir Charles Lucas et sir Georges Lisle, offerts en sacrifice au ressentiment des vainqueurs [1]. Cromwell, d'autre part, après sa victoire sur Hamilton, avait été accueilli en libérateur par le parti covenantaire en Écosse, et avait parcouru toute la contrée sans rencontrer aucune résistance. Les deux armées républicaines revenaient sur Londres, précédées de proclamations menaçantes pour le parlement. Dans cette extrémité, les communes, toujours dirigées par Hollis et les presbytériens, se montrèrent plus traitables et animées d'un sincère désir de conclure la paix avec le roi. Il était trop tard : la ville tout entière était déjà remplie de la terreur de l'armée [2] qui entrait dans ses murs, et le bruit se répandit soudain que le roi venait d'être enlevé de l'île de Wight.

Retour de l'armée à Londres.

La nouvelle était vraie : par une nuit obscure, et avant l'expiration des vingt jours après la rupture des conférences de Newport, Charles, respectant sa parole donnée,

Enlèvement du roi.

1. La vie sauve avait été promise aux simples soldats ; les officiers avaient été forcés de se rendre à discrétion, et le conseil de guerre décida, qu'après une défense si longue et si opiniâtre, il fallait quelques châtiments exemplaires : son choix tomba sur sir Charles Lucas et sir George Lisle, l'un et l'autre officiers d'un grand mérite. « Sir Charles Lucas, dit Clarendon, fut le premier arquebusé et tomba mort ; sir George Lisle courut à lui, le prit dans ses bras et le baisa, et croyant être trop loin des soldats qui devaient tirer sur lui, il leur dit de s'approcher, à quoi l'un d'eux répondit : « Je vous garantis, Monsieur, que nous ne vous manquerons point. — Mes amis, répliqua-t-il en souriant, j'ai été plus près de vous et vous m'avez manqué. » Ils firent tous feu sur lui et ne le manquèrent point, de sorte qu'il tomba mort de plusieurs coups sans dire une parole. (*Hist. de la rébellion.*)

2. Whitelocke.

et refusant de fuir, avait été saisi et enfermé dans le sombre château de Hurst, sous la garde du farouche colonel Ewers [1]. Les presbytériens se répandirent en clameurs et en plaintes amères : le roi, disaient-ils, avait gardé la foi promise, et le parlement serait à jamais déshonoré s'il souffrait cette odieuse violation de son autorité. Le débat relatif à la paix fut repris : un homme fameux entre les martyrs des libertés publiques, Prynne, se leva, montra sa tête mutilée douze ans auparavant sous le régime de l'autorité arbitraire, et opina, après un discours pathétique, pour traiter avec le roi, seul moyen, dit-il, d'échapper au joug de l'armée. Une forte majorité adopta ce parti malgré les efforts des membres républicains Ludlow, Vane et Hutchinson, et décida que les dernières propositions du roi leur paraissaient suffisantes et propres à servir de fondements à la paix.

Expulsion d'une partie du parlement par l'armée. (1648)

Ce vote enlevait aux indépendants l'espoir de vaincre par des voies en apparence constitutionnelles et légales : ils eurent recours à la violence. Un conseil d'officiers dressa une liste des membres presbytériens les plus résolus, et, le jour suivant, le colonel Pride [2], se tenant avec cette liste à la porte même des communes, en ferma l'entrée aux membres inscrits : ceux qui ré-

1. C'est dans les intéressants Mémoires d'Herbert, valet de chambre du roi à cette triste époque, qu'il faut lire tous les détails relatifs à la captivité de Charles jusqu'à sa mort.

2. Le colonel Pride, dit Hume, avait été charretier (a drayman). Toute l'armée levée par le parlement, dit le presbytérien Hollis, est une armée de mercenaires. Ceux qui la composent ne seraient pas en état de présenter ensemble, en biens fonds, un revenu de cent livres sterling par an. La plupart des colonels et des officiers sont des artisans, des brasseurs, des tailleurs, des orfèvres, des cordonniers, etc. (*Mémoires* de Hollis.)

sistèrent furent arrêtés : ils en appelèrent à Fairfax qui ne fit rien pour les réintégrer ou les défendre [1]. Les indépendants furent seuls admis à siéger dans la chambre deux fois épurée. Cromwell y reprit sa place et feignit d'avoir ignoré ce qui s'était passé : « Dieu m'est témoin que je n'ai rien su, disait-il, mais puisque l'œuvre est consommée, il la faut soutenir. » L'armée s'empara en même temps de toutes les caisses ; elle fit annuler tous les votes en faveur de la paix, et de nouvelles pétitions arrivèrent de toutes parts demandant que justice fût faite du roi, seul coupable du sang versé.

Charles fut conduit à cheval sous la garde d'un corps de cavalerie, du château de Hurst à Windsor, et partout une foule émue et avide de le voir, accourait sur son passage. Une espérance lui restait : lord Newburgh, depuis long temps en correspondance secrète avec lui, possédait un cheval d'une incomparable légèreté à la course, et plusieurs fois déjà il l'avait offert au roi. Sa résidence était sur la route boisée que suivait le cortége : Charles, en approchant se plaignit du cheval qu'il montait, exprimant le désir et le besoin d'en changer, et en même temps il annonça l'intention de s'arrêter au milieu de la forêt, pour dîner chez lord Newburgh : il comptait, avec le rapide coureur de ce seigneur fidèle, échapper à sa garde et défier toute poursuite à travers les bois dont les sentiers lui étaient connus. Mais ce cheval, par une fatalité singulière, avait été blessé la nuit précédente ; le roi dut renoncer à son projet

Le roi est transféré à Windsor.

1. Ils conduisirent cette entreprise, dit le général, avec un si grand secret, que je n'en eus pas la moindre connaissance avant qu'elle fût pleinement accomplie. (*Mémoires* de Fairfax, *ibid.*)

d'évasion, et il arriva dans la soirée à l'antique et royale résidence de Windsor.

Son destin fut débattu et arrêté le même jour dans les communes. Un petit nombre de membres étaient présents et plusieurs avis furent proposés. Les rigides républicains émirent le vœu d'un jugement public; c'était aussi celui de Cromwell; il le fit entendre en déguisant sa pensée sous ces paroles hypocrites : « Si l'un de nous, dit-il, avait avec préméditation et par un calcul humain, proposé cette motion, je le regarderais comme le plus grand des traîtres : mais, puisque l'assemblée a été conduite dans ce débat par la Providence et la nécessité, je prie Dieu de bénir ses conseils. » Les communes décidèrent que le roi serait traduit en jugement, et n'ayant à invoquer contre lui le texte d'aucune loi existante, elles voulurent, par une étrange aberration, lui en appliquer une de création nouvelle, et statuèrent que le roi qui ferait la guerre au parlement, serait coupable de haute trahison. Une ordonnance fut en même temps adoptée, instituant pour juger Charles Ier une haute cour de cent cinquante commissaires, dont six pairs, trois grands juges, six aldermen de Londres, et presque tous les hommes considérables du parti indépendant, dans les communes, dans l'armée et dans la cité [1]. Mais lorsque ces ordonnances furent transmises, avec la liste des commissaires, à la sanction des lords, l'honneur de cette chambre longtemps assoupi se réveilla : « Il n'y a point de parlement sans le roi, dit lord Manchester, le

Institution d'une haute cour pour juger le roi.

1. Saint-John et Vane ayant hautement désapprouvé l'acte, ne furent pas compris sur la liste. Algernon Sydney réclama contre l'insertion de son nom et le fit effacer.

roi ne peut donc être traître envers le parlement. » L'indignation de lord Denbigh fut au comble lorsqu'il vit son nom parmi ceux des juges : « Je me laisserais mettre en pièces, s'écria-t-il, plutôt que de m'associer à une si grande infamie ! Et les deux ordonnances furent rejetées à l'unanimité. Les communes décidèrent qu'elles passeraient outre malgré l'opposition des lords, et que le peuple étant, après Dieu, la source de tout pouvoir légitime, les membres des communes d'Angleterre, élus et représentants du peuple, étaient souverains[1]. La haute cour instituée en leur nom seul et réduite à cent trente-cinq membres, eut ordre de se réunir pour juger le roi, et tout fut ainsi préparé pour un de ces grands attentats qui annoncent que tout lien légal est rompu, que toute autorité légitime est foulée aux pieds, et qui traversent les siècles, marqués du sceau d'une réprobation unanime et salutaire.

Charles, jusqu'à ce moment était à Windsor, quoique prisonnier, traité selon l'étiquette de la cour, avec les respects dus à un roi. Il dînait en public sous le dais, entouré des principaux officiers de son palais; les plats étaient servis couverts, on les goûtait avant lui et la coupe lui était présentée à genoux. Tout à coup ce cérémonial fut supprimé, et le 19 janvier un carrosse escorté par un corps de cavalerie sous les ordres d'Harrison, conduisit le roi, de Windsor à Londres, au palais de Saint-James. Il y fut en-

1 Prynne s'honora encore dans cette circonstance en refusant de reconnaître dans les communes une autorité si contraire à la constitution du royaume et à toutes les traditions légales, et fut puni de la prison. Voyez Whitelocke.

fermé seul avec son valet de chambre Herbert; et le lendemain il comparut devant ses juges.

La cour était présidée par le jurisconsulte John Bradshaw, versé dans sa profession, mais d'un esprit étroit, dur et fanatique. Devant celui-ci étaient la masse et l'épée, symboles du pouvoir : quatre-vingts membres seulement répondirent à l'appel[1]. Un fauteuil de velours avait été préparé pour le roi en face du tribunal. Charles entra d'un pas ferme, le chapeau sur la tête, escorté par une vingtaine d'officiers chargés de sa garde, sous les ordres du colonel Tomlinson. Conduit à la barre, il promena, sans se découvrir, un regard calme et sévère sur les juges ainsi que sur la foule pressée dans les galeries, puis il s'assit. Le procureur général Coke prit la parole, le roi l'interrompit : « Silence, dit-il, en lui touchant l'épaule avec sa canne. » La pomme de la canne tomba, le roi se baissa pour la ramasser : cet incident fut considéré comme un funeste présage[2], et le roi lui-même en fut ému. Coke lut l'acte d'accusation imputant au monarque tous les maux de son règne et demandant qu'il fût condamné comme tyran, traître et meurtrier : Charles sourit à ces mots et resta silencieux.

Procès du roi.

Le président Bradshaw l'ayant invité à répondre, le roi ne reconnut point la juridiction de la cour. Je désire

1. Le second qui fut appelé était le général Fairfax, une voix répondit : « Il a trop d'esprit pour être ici. » Quand l'accusation fut lue et qu'on se fut servi de cette expression : *le bon peuple d'Angleterre*, la même voix interrompit et dit encore : « Non, il n'y a pas ici la centième partie du peuple. » Sur quoi, l'un des officiers commanda de tirer à l'endroit d'où étaient parties des paroles si hardies, et l'on reconnut alors que c'était lady Fairfax, la femme du général, qui les avait prononcées. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

2. *Mémoires* de sir Thomas Herbert.

savoir, dit-il, par quelle autorité je suis appelé ici : j'étais, il y a peu de temps, dans l'île de Wight, en négociation avec les deux chambres du parlement sur la garantie de la foi publique et sur le point de conclure le traité. Je voudrais savoir par quelle autorité légitime j'ai été enlevé de là et conduit de lieu en lieu : je dis légitime, car il y a, dans le monde, beaucoup d'autorités illégitimes, comme celle des brigands et des voleurs de grands chemins. Quand je connaîtrai cette autorité légitime, je répondrai. Rappelez-vous que je suis votre roi ; songez au jugement de Dieu que vous appelez sur ce pays ; songez-y, vous dis-je ; pensez-y bien avant de commettre un crime plus grand. Pour moi, je ne trahirai point ma mission ; j'ai une mission que Dieu a fait arriver dans mes mains par une ancienne et légitime succession d'aïeux ; je ne la trahirai pas en répondant à une autorité nouvelle et illégitime. » Le président invoqua l'autorité de la cour comme étant celle du peuple d'Angleterre représenté dans les communes.... « Je maintiendrai, autant que personne, répliqua le roi, les priviléges de la chambre des communes, entendus comme ils doivent l'être : mais où sont les lords ? Je ne vois pas ici de lords pour constituer un parlement. Il y faudrait aussi un roi pour constituer un parlement. Montrez-moi une autorité légale fondée sur la parole de Dieu, sur les Écritures ou sur les constitutions du royaume, et je répondrai. »

La cour n'obtenant rien de plus du prisonnier, leva la séance, et comme le roi se retirait, il aperçut l'épée placée sur la table : « Je n'ai pas peur de cela, » dit-il en la montrant, et comme il descendait l'escalier, les soldats

fanatisés crièrent : justice ! justice ! Mais des voix plus nombreuses dans la foule couvraient ces cris par ceux de : Dieu sauve le roi, Dieu sauve votre majesté !

Le lendemain le roi protesta de nouveau devant la cour. Il invoquait les libertés de la nation et la loi violée en sa personne. « Un roi, dit-il, ne reconnaît aucune juridiction supérieure qui ait capacité pour le juger. Jamais, d'ailleurs, la chambre des communes n'a été reconnue cour et justice, et si un pouvoir qui ne reconnaît aucune loi, peut faire des lois et altérer les constitutions fondamentales du royaume, je ne sais quel Anglais aura sûreté pour sa vie et pour ses biens.... Je plaide donc ici, plus que vous, pour les libertés du peuple d'Angleterre. »

Tous les efforts du président furent inutiles : Charles demeura inflexible et fut de nouveau emmené par ses gardes. La sympathie des assistants devenait plus générale et plus vive en sa faveur ; le cri de, Dieu sauve le roi ! retentissait de tous côtés ; un simple soldat l'ayant aussi prononcé fut rudement battu par son chef ; le roi intervint avec douceur : « La punition, dit-il, surpasse l'offense. »

Cependant des représentations arrivaient de toutes parts aux communes. La cour de France, les États généraux, les commissaires écossais réclamèrent avec chaleur pour sauver l'infortuné monarque ; la reine Henriette sollicita la permission de le rejoindre ; le prince de Galles écrivit avec instance, pour son père, à Fairfax et au conseil des officiers. Importunés par ces démonstrations multipliées, les juges brusquèrent la conclusion de ce grand procès et décidèrent que le roi ne comparaîtrait plus que pour

entendre sa sentence, et après deux jours employés à recevoir les dépositions, le roi fut condamné, conformément aux conclusions du procureur général, à périr sous la hache du bourreau : la cour s'ajourna au lendemain pour prononcer le jugement. Le 27 janvier, le roi fut ramené, et avant d'entendre son arrêt, il demanda plusieurs fois, et avec instance, à être entendu lui-même devant les lords et les communes, pour un objet qui importait beaucoup plus à la paix du royaume et aux libertés de ses sujets qu'à lui-même. Un grand tumulte suivit cette demande : Cromwell la fit rejeter, et le président Bradshaw lut la sentence. Le roi voulut parler, mais les soldats l'entraînèrent au milieu des outrages[1]; les uns jetaient devant lui leur pipe allumée, d'autres lui soufflaient leur fumée au visage : tous criaient : justice! exécution! « Pauvres gens! dit le roi, pour un schelling ils en feraient autant contre leurs officiers. » Quelques voix courageuses cependant, sorties de la foule du peuple, le bénissaient et priaient que Dieu le délivrât des mains de ses ennemis.

Conduit à White Hall, Charles annonça à Herbert, son fidèle et unique serviteur, l'intention d'employer au soin de son âme le temps qui lui restait, et sa volonté de ne recevoir que ses enfants et l'évêque de Londres Juxon, qui seul, entre tous les évêques, lui avait conseillé de ne prendre conseil que de sa conscience dans l'affaire du comte de Strafford, source pour le roi de tant d'amers remords.

1. On dit même que le roi subit le plus horrible des affronts et qu'un des assistants lui cracha à la figure. Mais ce fait abominable ne paraît pas avoir été suffisamment prouvé. Voyez *Hist. de la Révol. d'Ang.*, par M. Guizot.

L'évêque se rendit à Saint-James [1], où Charles avait été transféré, et à sa vue il éclata en sanglots; Charles le pria de modérer sa douleur : « Mylord, dit-il, il faut me préparer à paraître devant Dieu, j'espère que vous voudrez bien m'assister : ne parlez pas de ces misérables entre les mains desquels je suis, ils ont soif de mon sang, ils l'auront; et que la volonté de Dieu soit faite! Je lui rends grâce et je leur pardonne à tous sincèrement. » Charles demeura tout le jour avec l'évêque.

Le prince électeur, son neveu, et plusieurs grands personnages et anciens serviteurs se présentèrent pour le voir, mais il ne les reçut pas. Le lendemain, au point du jour, l'évêque revint et après les prières, le roi se fit apporter un coffret contenant les insignes brisés de Saint-Georges et de la Jarretière. « Voilà, dit-il en les montrant à Juxon et à Herbert, les seules richesses qu'il soit en mon pouvoir de laisser à mes enfants. » Ils lui furent amenés : la princesse Elisabeth, âgée de douze ans, fondait en larmes; le duc de Glocester, qui n'en avait que huit, regarda sa sœur et pleura. Charles les prit sur ses genoux, leur partagea ses joyaux, consola sa fille et la chargea de dire à la reine que pendant toute sa vie il ne lui avait jamais été infidèle même en pensée, et que son amour durerait autant que son existence : il lui donna, ainsi qu'à son fils, quelques conseils touchant la religion [2]; il

Entretien de Charles Ier avec ses enfants.

1. La permission lui en fut donnée à la requête du fameux Hugh Peters, le fanatique chapelain de Cromwell.

2. Il me dit de lire les Sermons de l'évêque Andrews, la Politique ecclésiastique de Hooker, et le livre de l'évêque Laud contre Fisher, pour me raffermir contre le papisme. (Relation de la princesse Elisabeth. Procès de Charles Ier, ollection Guizot.)

leur dit qu'il avait pardonné à tous ses ennemis auxquels il espérait que Dieu pardonnerait, et qu'il leur commandait, ainsi qu'à ses autres enfants, de leur pardonner aussi [1]. Puis, s'adressant à son fils qu'il tenait toujours sur ses genoux, il lui dit : « Mon fils, ils vont couper la tête à ton père, » et comme l'enfant effrayé le regardait fixement : « Écoute bien, reprit le roi, ils vont couper la tête à ton père et peut-être ils te feront roi ; mais, fais attention à ce que je te dis, tu ne dois pas être roi aussi longtemps que ton frère Charles et Jacques seront en vie. Ils couperont la tête à tes frères s'ils peuvent s'emparer d'eux, et la tienne aussi. C'est pourquoi, mon fils, ne souffre pas qu'ils te fassent roi. — Je me laisserai plutôt mettre en pièces, répondit l'enfant tout en larmes. » Le roi l'embrassa, le mit à terre et le serrant avec sa fille contre son cœur, il les bénit, pria Dieu d'avoir pitié d'eux, puis se levant tout à coup : « Emmenez-les, » dit-il à l'évêque, et, comme ils sortaient, il courut à eux, les reprit dans ses bras, les bénit encore une fois, puis se faisant violence et s'arrachant à eux, il tomba à genoux et demeura en prières avec l'évêque témoin de ses adieux déchirants [2].

L'exécution avait été fixée au lendemain 30 janvier, et l'on eut beaucoup de peine à réunir les commissaires pour signer l'ordre fatal. Cromwell signa un des premiers et déploya, dans ce moment terrible, une effrayante activité : il avait franchi le pas après lequel il savait un retour en arrière impossible, et dans son impatience de pré-

1. *Ibidem*.
2. *Mémoires* de sir Thomas Herbert et de Philippe de Warwick. — Voyez aussi Rushworth, partie IV, vol. 2.

venir tout obstacle de l'intérieur ou de l'étranger, il précipita la catastrophe. Il s'efforça même de rassurer ses collègues épouvantés en déguisant l'agitation de son âme sous une gaîté apparente et grossière [1], et il arracha presque de force plusieurs signatures. C'est à White Hall et contre le palais même que fut dressé l'échafaud, comme pour rendre ainsi plus manifeste la justice populaire en frappant la royauté au lieu même témoin de ses anciennes splendeurs.

Derniers moments du roi.

Charles Ier montra, en face de la mort, cette tranquille grandeur tempérée par la piété chrétienne, dont son aïeule Marie Stuart parut accompagnée devant ses juges et ses bourreaux. De grand matin, et après quatre heures d'un sommeil profond, il s'éveilla. « J'ai aujourd'hui, dit-il à Herbert, une grande affaire à terminer. » Il s'habilla, se mit à sa toilette et voulut être coiffé par Herbert avec le même soin que de coutume : il demanda une chemise de plus. « Le froid est si grand, dit-il, que je pourrais trembler, on l'attribuerait à la peur, et je ne veux pas qu'une semblable supposition soit possible. » Au lever du jour, l'évêque entra et commença les exercices religieux par la lecture du xxviie chapitre de saint Mathieu, contenant la passion du Sauveur. Le roi étonné, demanda si ce chapitre avait été choisi à dessein comme le plus conforme à sa situation. « C'est l'évangile du jour, répondit l'évêque. » Charles, profondément touché, continua ses prières avec ferveur. Vers dix heures, le colonel Hacker vint le chercher pour le conduire au supplice. Le roi

1. Il barbouilla d'encre, en lui passant la plume, le visage de Henri Martin assis auprès de lui, et tint la main au colonel Ingoldsby, qu'il contraignit ainsi d'apposer son nom à la sentence. *Documents contemporains.*

prit l'évêque par la main : « Venez, dit-il, partons; Herbert, ouvrez la porte, » et il descendit dans le parc pour se rendre de Saint-James à White Hall. L'infanterie formait une double haie sur son passage et les tambours couvraient toutes les voix. A la droite du roi était l'évêque; à sa gauche, tête nue et le chapeau à la main, le colonel Tomlinson, l'un des chefs de la garde, avec qui Charles, touché de ses égards, s'entretint jusqu'à la fin, lui donnant des instructions pour sa sépulture. Le roi marchait le front serein, d'un pas ferme et plus rapide que la troupe, s'étonnant même de sa lenteur. Arrivé à White Hall, il traversa la galerie et entra dans sa chambre à coucher où il demeura seul avec l'évêque et communia de ses mains, à genoux. Puis se relevant : « Qu'ils viennent, dit-il, je leur ai pardonné du fond du cœur, je suis prêt. » Son dîner avait été préparé, le roi, sur l'invitation de l'évêque et de crainte d'une défaillance toute physique sur l'échafaud, prit un morceau de pain et but un peu de vin. Une heure sonna et Hacker frappa à la porte. Le roi fit ouvrir : « Marchez, lui dit-il, je vous suis. » Il passa dans la salle des banquets à travers la double haie de soldats, derrière lesquels se pressait une foule émue et qui priait pour lui à mesure qu'il passait devant elle. A l'extrémité de la salle, une ouverture, pratiquée dans la muraille, conduisait de plein pied à l'échafaud tendu de noir: deux hommes, vêtus en matelots et masqués, étaient debout auprès de la hache.

Le roi promena ses regards sur la place couverte de soldats et où sa parole ne pouvait arriver jusqu'au peuple. Se tournant alors vers l'évêque et le colonel Tomlinson : « Vous pouvez seuls m'entendre, leur dit-il, ce n'est

donc qu'à vous que je parlerai. » Il se justifia du sang versé dans les dernières guerres et fit remarquer qu'il n'avait pris les armes que contraint par le parlement et sans autre objet que de conserver intacte l'autorité que ses prédécesseurs lui avaient transmise et dont l'ébranlement et la violation avaient été la vraie cause des malheurs du peuple. Cependant, à ce moment suprême et pret à rendre compte, la sanglante image du comte de Strafford s'offrit encore à sa pensée : « Je reconnais, dit-il, dans ma sentence injuste, l'équitable jugement de Dieu à mon égard, et une autre injuste sentence dont j'ai permis l'exécution retombe aujourd'hui sur moi. »

Il répéta qu'il pardonnait aux auteurs de sa mort, désirant qu'ils se repentissent; il ajouta qu'il exhortait le peuple à rentrer dans le devoir et à rendre la couronne à son possesseur légitime, unique moyen, selon lui, de rétablir la nation dans la paix et dans la prospérité. Comme il parlait, quelqu'un s'approcha de la hache. Le roi tressaillit et dit en se retournant : « Ne touchez pas à la hache! Il parla quelque temps encore et bientôt ne pensa plus qu'à mourir : « J'ai pour moi, dit-il à l'évêque, une bonne cause et un Dieu clément. — Il n'y a plus qu'un pas, reprit Juxon, il est court quoique plein de trouble et d'angoisse; considérez qu'il vous portera loin et vous conduira de la terre au ciel. Là vous trouverez la récompense qui vous attend, une couronne de gloire. — Je vais, dit le roi, d'une couronne corruptible à une couronne incorruptible, et où il n'y a aucun trouble à redouter. » Il remit à l'évêque le collier de ses ordres et lui dit cette dernière parole dont le sens est demeuré un secret : « SOUVENEZ-VOUS. » Il regarda ensuite le billot, et ayant re-

commandé de l'affermir, il se recueillit un moment, s'agenouilla, et après une courte prière, il donna le signal en étendant les mains. D'un seul coup sa tête fut tranchée, l'exécuteur la montra aux assistants et cria : « Voici la tête d'un traître! » Un long gémissement s'éleva de la foule autour de White Hall, une multitude de gens, hommes et femmes, forcèrent les lignes des soldats et se précipitèrent pour tremper leurs mouchoirs dans le sang du roi [1]. Deux troupes de cavalerie dispersèrent la foule et dégagèrent l'échafaud [2]. Le corps fut enlevé, mis dans un cercueil [3] et porté sans pompe avec la permission du parlement, de White Hall à Windsor [4]. Là, les derniers devoirs lui furent rendus par l'évêque Juxon et par quelques serviteurs fidèles, en présence des quatre grands lords, le duc de Richemond, le marquis d'Hereford, les comtes de Southampton et de Lindsay qui avaient inutilement offert leur vie comme rançon pour leur malheureux maître, et dont le dévouement ne se démentit pas jusqu'à la fin. Les restes mortels de Charles Ier furent déposés dans le caveau de Henri VIII et de Jeanne Seymour, sans autre manifestation extérieure que les soupirs et les larmes des assistants [5].

1. Whitelocke, *ubi suprà*.

2. Charles Ier mourut la 23e année depuis celle où il était monté sur le trône; il avait atteint 49 ans, l'âge de Strafford!

3. L'anecdote de Cromwell ouvrant le cercueil pour examiner le corps du roi, et qui a fourni à M. Paul Delaroche le sujet d'un des beaux tableaux de l'école moderne, ne nous paraît pas reposer sur des témoignages suffisamment authentiques.

4. Le parlement défendit que la dépense des funérailles excédât cinq cents livres sterling.

5. Clarendon, *Hist. de la rébellion*

Considérations sur Charles Ier et sur son règne.

Charles Ier ne sut pas régner ; mais si nous jugeons ce prince sur l'ensemble de sa vie, il faut reconnaître en lui un des hommes qui ont le plus honoré le trône par leurs qualités privées. Il y porta une piété vive et sincère, des mœurs pures, un courage à toute épreuve, le goût des arts et une dignité vraiment royale [1]. Ses défauts, dont les plus grands furent l'orgueil du rang suprême et une dissimulation portée souvent au delà de ce que la nécessité semblait prescrire, eurent leur principale cause dans une éducation où il puisa des principes plus funestes encore pour lui que pour ses peuples [2], et dans l'exemple contagieux des rois ses contemporains qui avaient rendu leur autorité absolue. Il succomba surtout pour avoir ignoré le grand art des gouvernements, possédé au plus haut degré par Élisabeth, et qui consiste à apprécier les circonstances et les besoins de son temps ; mais il tira pour lui-même un grand bien de ses infortunes, et il eut cette ressemblance avec un prince victime d'une révolution autrement redoutable qu'il ne se montra jamais plus digne du trône que lors-

1. Charles Ier, dit Clarendon, mérita au plus haut degré le titre d'honnête homme ; mais ses vertus royales avaient en elles des imperfections qui les empêchaient de paraître dans tout leur lustre et de produire les fruits que l'on devait en espérer. Il n'était pas fort libéral quoiqu'il donnât beaucoup. ... Il était naturellement intrépide, mais pas assez entreprenant. Il avait un très-bon jugement, mais il ne s'y fiait pas assez ; ce qui lui faisait quelquefois changer d'avis pour en suivre un pire que le sien. Cette défiance de lui-même le rendait plus irrésolu que les circonstances ne le permettaient. *Hist. de la rébellion*, l. XI.

2. Ce prince, dans sa jeunesse, n'avait respiré que l'air corrompu d'une cour dissolue et servile : il s'y était pénétré des leçons du pouvoir arbitraire et le coupable aveuglement de son père l'avait exposé à la dangereuse société d'un favori ambitieux et sans principes. — Hallam, *Hist. constit.*

qu'il en fut précipité. Comme lui, il inspira des dévouements héroïques, et fit naître, pour sa mémoire, dans le cœur des survivants un culte traditionnel qu'aucun prince n'obtint jamais sans posséder au moins quelques qualités d'un ordre supérieur. Mais Louis XVI n'eut point à expier de grandes fautes par de grands malheurs ou à racheter la première partie d'un règne par la seconde : le sien est pur de toute tyrannie et son sort fut plus horrible. La rage de ses ennemis s'acharna sur ses dépouilles mortelles, sur les restes malheureux de toute sa famille : celle de Charles Ier fut épargnée, et les Anglais n'ont point outragé mort celui qu'ils ont frappé vivant. Le moment n'est pas venu d'apprécier le caractère si différent des deux révolutions de France et d'Angleterre, mais il est dès à présent digne d'attention que dans celui des deux pays où le monarque fut le plus irréprochable, les destructeurs de la monarchie puisèrent dans son sang versé par eux une fureur nouvelle; tandis qu'en Angleterre, et malgré des griefs très-fondés et nombreux, la douleur populaire personnifia dans le roi Charles les institutions antiques et vénérées, déracinées avec lui : son échafaud fut l'extrême limite où s'emporta le flot révolutionnaire [1] qui, débordé quelque temps encore, fut promptement contenu et revint bientôt comme épouvanté sur lui-même.

1. Il n'est point ici question de l'Irlande, qui, à d'autres époques encore, fut traitée en pays conquis avec une égale rigueur.

CHAPITRE III.

LA RÉPUBLIQUE.

1649 1660,

I

De l'établissement de la république jusqu'à la fin du long parlement.

1649-1653.

Au bruit de la mort du roi, toute l'Angleterre fut remplie de deuil, et le peuple, frappé de stupeur, éclata en sanglots. Jamais monarque victorieux et au faîte de sa puissance et de sa gloire n'avait excité de sympathie égale à celle qui se manifestait de toutes parts pour l'infortuné prince juridiquement assassiné. Cette disposition naturelle des esprits fut encore accrue par la publication d'un livre célèbre intitulé : ***Eikon Basilikè*** ou l'***Image royale***, attribué à tort à Charles [1], et par lequel ce malheureux prince était censé révéler lui-même à l'Angleterre ses pensées, ses émotions intimes et ses angoisses dans les derniers temps de sa vie. Le parlement fit de vains efforts pour arrêter la publication de ce livre auquel

Publication de l'Eikon Basilikè.

1. Le véritable auteur de cet ouvrage qui eut, dès la première année, quarante-sept éditions, est le docteur Gauden, evêque de Worcester sous Charles II. Les fils du roi étaient tous deux convaincus que le livre n'était pas de leur père, et Clarendon pensait comme eux. — Hallam, *Hist. const. d'Angl.*

l'illustre Milton fit une faible réponse. L'effet de cette lecture fut prodigieux. Toutes les faiblesses et les fautes du roi furent oubliées, on ne s'entretint que de ses malheurs, de la patience, de la grandeur d'âme et de la piété qu'il avait montrées dans ses longues et cruelles épreuves; mais la puissance publique était aux mains de ses meurtriers, et les membres des communes du parti des indépendants, seuls maintenus sur leurs siéges par l'armée, s'emparèrent de l'autorité qu'ils déléguèrent presque tout entière à un conseil d'État de quarante-un membres [1]. La chambre des lords cessa d'exister [2]. Les noms de royaume et de monarchie furent remplacés par ceux de république d'Angleterre : on forgea un nouveau sceau avec cet exergue : *Première année de la liberté restaurée avec la grâce de Dieu*, 1648, et l'on déclara crime de haute trahison la proclamation de l'avénement de Charles Stuart fils aîné du feu roi ou même la simple reconnaissance de ce prince. La statue de Charles Ier érigée sur la place de la Bourse, fut renversée de son piédestal où l'on grava ces mots : *Exit tyrannus regum ultimus.*

Premiers actes du gouvernement républicain.

Malgré tous ces actes, il était aisé de reconnaître à des signes non équivoques que le pouvoir royal était plutôt suspendu en Angleterre qu'irrévocablement détruit, et

État des esprits.

1. Le conseil d'État fut formé de cinq anciens pairs, de cinq magistrats supérieurs, des trois chefs de l'armée, Fairfax, Cromwell et Skippon, et de vingt-huit gentilshommes et bourgeois Les communes, malgré toute l'autorité qu'elles donnèrent à ce conseil, retinrent une portion considérable du pouvoir exécutif, surtout le monopole des places que leurs membres se distribuaient libéralement. — Hallam, *Hist. const.*, c. X.

2. Les pairs, quoique cessant de former un corps politique, conservèrent leurs titres et leurs honneurs. *Idem, ibid.*

ce résultat était l'effet des circonstances plutôt que d'un changement réel survenu dans l'opinion publique[1]. Le parlement n'était plus que l'ombre de lui-même : sur 506 membres élus à l'origine, une centaine seulement siégeaient encore, et beaucoup moins en vertu de leur mandat que par la volonté de l'armée qui, à cette époque, était seule en réalité souveraine. Il existait dans la nation une répulsion si générale pour les actes violents d'une si faible minorité des communes que celle-ci, en désignant nominativement chacun des quarante-un membres du conseil d'État à qui elle déléguait ses pouvoirs, n'en put trouver que dix-neuf, la plupart régicides, qui consentirent à signer l'approbation de tout ce qui s'était fait pour le jugement du roi et le renversement de la monarchie ; les autres se bornèrent à promettre dans l'avenir obéissance et fidélité au gouvernement de la chambre des communes, et ce compromis que la chambre accepta, fut surtout l'œuvre de Cromwell et de sir Henri Vane[2].

S'il fut difficile au parlement mutilé d'obtenir pour ses actes l'assentiment de ses propres élus, on conçoit l'opposition qu'il rencontra d'autre part. Le maire et les magistrats de la cité de Londres refusèrent d'adhérer à

1. Hallam, *Ibid.*

2. Celui-ci, quoique républicain ardent, avait été éliminé de la chambre en décembre 1648 comme appartenant au parti presbytérien, et il avait ensuite protesté avec force contre le pouvoir du roi : Cromwell néanmoins voulut donner à la nouvelle république l'appui des talents de Vane et de son crédit, et le fit porter sur la liste des conseillers d'État. « Sir Henri Vane, dit M. Guizot, était le plus éminent, le plus sincère, le plus capable et le pluschimérique des républicains civils. » (*Hist. de la République d'Angleterre et de Cromwell*, liv. I)

et c'est en traitant comme ses ennemis mortels les partisans de la maison d'York, qu'il les contraignit à l'être en effet. Son avarice, d'ailleurs, était insatiable, et cette passion combinée avec la haine le porta dès le début de son règne à excepter de l'amnistie accordée aux partisans de Richard III un certain nombre d'hommes influents et riches dont il confisqua les biens [1]. Quelques-uns d'entre eux prirent aussitôt les armes et furent vaincus; plusieurs furent arrêtés et exécutés, d'autres s'enfuirent et l'un d'eux, lord Lovel, trouva un refuge à la cour de Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, troisième sœur d'Edouard IV: princesse qui unissait, dit Bacon, au caractère de l'homme, la violence des passions de la femme [2], et dont la haine contre les lancastriens n'était égalée que par celle de Henri VII contre le sang d'où elle était sortie. Elle fut l'âme de tous les complots formés contre ce prince et elle excita lord Lovel à se jeter dans une audacieuse entreprise qu'elle appuya de ses efforts et de son nom.

Imposture de Lambert Simnel.

Un prêtre adroit, Richard Symmons, conçut l'espoir d'échafauder sa fortune sur celle d'un jeune homme de quinze ans, son élève, nommé Lambert Simnel, fils d'un obscur marchand d'Oxford. Il eut l'idée de le produire dans le monde sous le nom de ce même Edouard Plantagenet, comte de Warwick, que Henri VII retenait prisonnier, et ce projet n'aurait eu aucune chance de suc-

1. Le roi révoqua aussi toutes les concessions faites par la couronne depuis la trente-quatrième année du règne de Henri VI. (*Rotul. Parlem.*)

2. Bacon dit la malice de la femme. (*Hist. de Henri VII.*)

ces s'il n'eût été adopté et soutenu par la duchesse douairière, Marguerite de Bourgogne.

Au premier bruit de cette tentative inconcevable, le roi fit promener à cheval, dans les rues de Londres, le véritable comte de Warwick; les anciens amis d'Edouard IV et les partisans de la maison d'York, furent tous invités à s'assurer de son identité. La plupart reconnurent l'imposture et demeurèrent témoins impassibles de l'événement, ainsi que les habitants de la capitale quoique toujours favorables à la maison d'York. Les chefs de l'entreprise tournèrent les yeux sur l'Irlande où la colonie anglaise du *Pale*, sagement administrée par le duc d'York, gardait aux princes de cette famille un souvenir reconnaissant. A l'avénement de Henri VII, la colonie avait pour lord lieutenant le comte de Kildare, zélé partisan des Yorks : celui-ci, maintenu dans sa charge par le nouveau roi, accueillit ouvertement le prétendu comte de Warwick, et admit ses prétentions sans les discuter. Sur sa seule autorité, toute la population du district, à l'exception de Waterford, reconnut l'imposteur, qui fut proclamé sous le nom d'Edouard VI, roi d'Angleterre et de France, et lord d'Irlande. Simnel reçut alors un secours inespéré. Le comte de Lincoln, neveu d'Edouard IV, et désigné par Richard III, comme son héritier, avait été honorablement traité par Henri VII qui l'appela dans son conseil, mais sourd à toute autre passion qu'à celle d'une haine ardente contre la maison de Lancastre, il

1. On nommait la partie de l'Irlande colonisée par les anglais *the English Pale*.

passa sur le continent où, avec l'aide de la duchesse de Bourgogne, il leva deux mille vétérans allemands qu'il mit sous les ordres d'un brave officier Martin Swartz. Il débarqua, en Irlande, avec eux, et rejoignit l'aventurier Simnel, dans lequel il feignit de reconnaître le dernier rejeton de la branche masculine des Plantagenets. Par son conseil et par celui du lord lieutenant comte de Kildare, Simnel fut couronné par l'évêque de Meath, qui lui ceignit le front d'un diadème enlevé à une statue de la Vierge : des ordonnances furent rendues et un parlement convoqué au nom de ce prétendu roi, et une armée d'environ huit mille hommes sous les ordres des lords Lincoln, Kildare et Lovel, et dont les vétérans de Martin Swartz faisaient la principale force, débarqua dans le comté de Lancastre et se dirigea sur Londres. Faiblement grossie sur la route, cette armée rencontra l'armée royale à Stocke, sous les ordres du comte d'Oxford : l'action fut vive et sanglante [1] : les Allemands périrent tous, les principaux chefs demeurèrent sur le champ de bataille : l'aventurier Simnel et le prêtre Symmons furent faits prisonniers et avouèrent leur imposture. Henri VII se montra clément; il donna, au prétendu Edouard VI, un emploi de marmiton dans ses cuisines et il le nomma ensuite son fauconnier. Tel fut le dénouement de cette entreprise, à peine croyable, si l'on ne savait que souvent la passion politique se nourrit de chimères et s'attache, à défaut de réalités, à des fantômes ou à des ombres [2].

1. Lord Lovel disparut après la bataille, et on ignora toujours ce qu'il était devenu.

2. Cette aventure est véritable quoique remplie d'invraisemblances : l'o-

Situation de l'Europe à l'avénement de la maison de Tudor.

La situation de l'Europe, et en particulier celle de la France, attira ensuite l'attention du roi d'Angleterre. Les principaux états du continent arrivaient alors par degrés à ce point de grandeur où ils se sont maintenus sans altération très-grave durant près de trois siècles, et ils allaient commencer à former entre eux un système célèbre dans la politique européenne, système encore aujourd'hui en vigueur et qui, ayant pour but d'empêcher qu'aucun des grands états de l'Europe ne prenne un accroissement qui mît les autres en péril, est connu dans l'histoire sous le nom de système d'équilibre. L'Espagne était devenue formidable depuis que Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, avait épousé Isabelle, reine de Castille, mariage dont le premier résultat fut la conquête de Grenade sur les Maures, et qui prépara l'union de l'héritière des royaumes espagnols avec la maison d'Autriche. Celle-ci, dans laquelle était le sceptre impérial tenu par Frédéric III, avait hérité de la plus grande partie des vastes possessions de la maison de Bourgogne par le mariage de son fils Maximilien, roi des Romains, avec la fille de Charles le Téméraire. Outre ses possessions héréditaires, la maison d'Autriche régissait les Pays-Bas, l'Artois et la Franche-Comté, mais elle n'avait pu soumettre encore le Hainaut et la Flandre, dont la lutte acharnée contre Maximilien était soutenue

pinion la plus répandue est que les partisans du vrai comte de Warwick, se réservaient de se défaire de Simnel après la victoire, s'ils l'avaient obtenue, et de couronner le prince au nom duquel ils avaient pris les armes et dont Simnel avait usurpé le nom. Edouard Plantagenet, comte de Warwick, n'était cependant pas l'héritier légitime de la maison d'York, et il ne pouvait invoquer un droit réel au trône aussi longtemps que la postérité d'Edouard IV n'était pas éteinte.

par la France. Ce dernier royaume, entre tous les états du continent, était celui dont l'accroissement avait été le plus rapide. La plupart des grands fiefs, comme la Normandie, la Champagne, l'Anjou, la Guyenne, la Provence et la Bourgogne, étaient maintenant réunis à la couronne : une grande partie de ces avantages étaient dus à Louis XI, à qui avait récemment succédé son fils, Charles VIII, sous la tutelle de sa sœur aînée, Anne de Beaujeu.

La Bretagne sous son dernier duc, François II.

Le génie de son père semblait revivre en cette princesse qui mit tous ses soins à préparer la réunion de la Bretagne alors gouvernée de nom par le faible duc François II et de fait par son ministre insolent, l'aventurier Landais. La cour de Bretagne était alors le refuge du duc d'Orléans, qui avait disputé la régence à la dame de Beaujeu et des seigneurs mécontents qui avaient embrassé la cause de ce prince. La régente s'appuyait sur l'assistance que le duc François donnait ouvertement à la rébellion pour lui faire la guerre, et ne dissimulait point les prétentions de la couronne de France sur la Bretagne après la mort de son duc actuel, considérée comme prochaine. Dans cette extrémité, François II eut recours à Henri VII et, lui rappelant le temps où il l'avait accueilli malheureux et proscrit, et l'assistance qu'il lui avait donnée pour monter sur le trône, il lui demanda son appui effectif contre la France. Henri VII offrit son intervention et négocia : retenu ou aveuglé par l'avarice, il refusa de comprendre l'accroissement énorme de puissance qui résulterait pour ce royaume de l'annexion de la Bretagne à la couronne, et déclina le rôle d'allié pour accepter celui de médiateur. Il permit néanmoins qu'un frère de la

reine douairière, lord Woodville, homme entreprenant et courageux, armât sous main et à ses frais, dans l'île de Wight, un corps de quatre mille hommes qu'il conduisit en Bretagne et qui fut taillé en pièces à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, perdue par les Bretons. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange et les autres seigneurs français rebelles tombèrent, dans cette journée, au pouvoir de la régente, et toutes les forces de la Bretagne furent anéanties. Le duc François survécut peu à ce grand désastre. Il laissait une fille dont la main fut disputée par plusieurs princes : promise d'abord au sire d'Albret, elle fut accordée au roi des Romains, Maximilien, dont le mariage fut célébré par procuration, mais ne fut point consommé.

Bataille de Saint-Aubin du Cormier.

Les prétentions de la France sur la Bretagne avaient été ouvertement reproduites à la mort de François II, et elles furent soutenues par une armée. Henri VII alors ouvrit les yeux, il vit le danger qui pourrait résulter pour l'Angleterre de l'annexion d'un si grand fief à la couronne, il entendit les murmures de la nation qui lui demandait de mettre un frein à l'ambition et aux entreprises de la France et il obtint de son parlement un subside considérable pour y porter la guerre (1488). Ce subside, levé avec rigueur dans les comtés du nord, y excita une sédition; le peuple prit les armes, massacra le duc Northumberland, chargé de percevoir la taxe, et se souleva contre le roi même. Un faible corps de troupes, sous les ordres du comte de Surrey, vainquit la révolte dont le chef, sir Jean Egremond, trouva asile et protection sur le continent, comme tous les ennemis de Henri VII, auprès de la duchesse douairière de Bour-

Insurrection dans le nord. (1488)

gogne. Possesseur, par cette victoire et par le vote de son parlement, de sommes considérables, le roi n'en employa qu'une légère partie à l'entreprise qu'elle avait pour objet de défrayer : il n'offrit à la jeune duchesse Anne de Bretagne qu'un faible corps de six mille hommes, pour dix mois seulement, et dont elle s'engagea sous les conditions les plus dures à lui rembourser toutes les dépenses. Ce secours insuffisant n'opposa aucune résistance sérieuse aux efforts de la France, et déjà Charles VIII songeait à préparer la réunion de la Bretagne à la couronne par une voie plus sûre que celle des armes, par son union avec la duchesse. Le mariage de celle-ci avec le roi des Romains, Maximilien, n'ayant pas été consommé, Charles VIII médita de le rompre à son profit, quoiqu'il se fût antérieurement engagé à épouser la fille de ce même Maximilien, la princesse Marguerite, qui, amenée en France, avait été déjà saluée du titre de reine, mais dont l'âge trop tendre avait fait ajourner le mariage. Elle apportait en dot à Charles VIII l'Artois et la Franche-Comté, mais Charles avait reconnu combien la possession de la Bretagne serait plus avantageuse au royaume que celle de ces deux provinces, et il appuya les négociations ouvertes pour cet objet d'une puissante armée qui investit la ville de Rennes, résidence de la duchesse. Les propositions du roi, difficiles à accueillir et longtemps combattues, furent alors acceptées. Le mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien, conclu par procuration seulement, fut dissous, l'union projetée du roi Charles VIII avec la fille du roi des Romains fut également rompue : Charles renvoya la jeune princesse à son père ; il épousa l'héritière

Réunion de la Bretagne à la France.

de Bretagne (1491), et la réunion de ce vaste fief à la couronne, opérée plus étroitement sous le règne suivant, devint alors un fait accompli et irrévocable. Maximilien, trompé tout à la fois dans ses espérances et dans ses prétentions légitimes comme époux et comme père, ressentit profondément cette injure et déclara la guerre à Charles VIII. Il obtint le concours de deux alliés puissants, du roi Ferdinand d'Aragon et du roi d'Angleterre, et Henri VII qui n'avait rien tenté de sérieux pour empêcher la réunion redoutée de la Bretagne à la France, essaya de la rompre ou de s'en venger lorsqu'il la vit à peu près accomplie.

La nécessité d'une guerre en des circonstances semblables fut le prétexte dont il se servit auprès des Anglais pour en tirer de l'argent; ce qu'il fit d'une part en exigeant des dons gratuits ou *benevolences*[1], et d'autre part en annonçant au parlement la résolution de passer en France avec une armée, à l'effet de revendiquer son droit sur ce royaume et de le conquérir. Il obtint ainsi des subsides considérables et vit accourir sous ses drapeaux une nombreuse noblesse, pour laquelle une guerre en France était toujours populaire et qui s'imposait volontairement dans ce but d'énormes sacrifices. Henri VII

1. Ces prétendus dons gratuits, nommés *benevolences*, étaient violemment arrachés à la nation et donnaient lieu à des abus odieux qui les firent abolir. Cette taxe, sous Henri VII, frappa principalement les commerçants et la ville de Londres. Personne ne pouvait se soustraire aux conséquences de l'invincible argument employé à cet effet par les commissaires de l'archevêque Morton, chancelier du royaume. Ceux qui vivaient avec faste étaient réputés riches par ce fait même; ceux qui menaient une vie sobre et frugale avaient dû s'enrichir par l'économie. Ce dilemme fut appelé par les uns la *fourche* et par les autres les *béquilles* du chancelier Morton (Hume).

franchit le détroit, en octobre 1492, avec une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de seize mille chevaux et investit aussitôt Boulogne; mais cette guerre n'était réellement, pour les deux grands alliés de Maximilien, les rois d'Aragon et d'Angleterre, qu'une occasion d'accroître, l'un ses états, l'autre son trésor. Déjà Ferdinand négociait la paix, au moyen de la cession du Roussillon et de la Cerdagne, et Henri VII promettait sous main d'abandonner l'entreprise, s'il obtenait de Charles VIII un dédommagement pécuniaire. Charles s'estima heureux d'obtenir à ce prix la paisible possession de la Bretagne et il signa avec Henri VII (3 novembre 1492), à Etaples, un traité par lequel il s'obligeait à lui payer sept cent quarante-cinq mille écus, soit comme remboursement des sommes avancées à la Bretagne, soit comme arrérages de la pension due à Edouard IV : il stipulait en outre une rente annuelle de vingt-cinq mille écus pour Henri et ses héritiers. Ainsi toutes ces menaces et tous ces immenses préparatifs de guerre s'en allèrent en fumée. Le roi d'Angleterre fit entrer dans ses coffres, avec l'or de la France, la plus grande partie des sommes qu'il avait obtenues pour la conquérir, et il gagna de la sorte, selon l'expression de son historien, sur ses sujets par la guerre et sur ses ennemis par la paix [1].

Traité d'Etaples entre Henri VII et Charles VIII.

(1492)

Henri VII fut sans doute aussi porté à conclure une paix si précipitée avec la France, par les nouvelles difficultés que lui suscita la duchesse douairière de Bourgogne, en créant un nouveau prétendant au trône, dans la personne d'un jeune aventurier, nommé Perkins

1. Bacon, *Hist. de Henri VII.*

Warbeck, fils d'un juif converti de Tournai, qu'elle vit secrètement, dont elle encouragea sous main les espérances et qui se donnait pour Richard Plantagenet, duc d'York, qu'on disait échappé dans la Tour aux bourreaux d'Edouard V, son frère.

Entreprise et aventures de Perkins Warbeck

Perkins, par son conseil, après avoir vécu un an caché en Portugal, passa en Irlande, où une population crédule lui fit la même réception qu'elle avait faite précédemment à l'imposteur Simnel, et de là il se rendit en France, au moment où la guerre était déclarée entre le roi d'Angleterre et Charles VIII. Accueilli par ce prince avec honneur, d'après la secrète recommandation de la duchesse Marguerite, il fut reconnu par lui pour le véritable duc d'York, frère d'Edouard V, et traité comme tel. Néanmoins, aux approches de la signature du traité d'Etaples, Perkins, réclamé par Henri VII, quitta la France et se rendit ouvertement à la petite cour de la duchesse douairière de Bourgogne, qui cette fois, et après avoir joué la surprise, l'embrassa comme son neveu, le reconnut pour le vrai portrait d'Edouard IV, le nomma la *rose blanche* d'Angleterre et le seul héritier légitime des Plantagenets et du trône. Les Flamands adoptèrent cette fable qui se répandit rapidement dans toute l'Europe, avec un caractère de grande probabilité, et qui, avidement reçue en Angleterre par les nombreux ennemis de Henri VII, mit la couronne en péril.

Beaucoup d'hommes puissants furent convaincus de la légitimité des prétentions de Perkins, et ils conspirèrent pour renverser Henri VII, qui ne pénétra le secret de cette trame et ne découvrit les noms des conjurés et

l'origine de l'aventurier qu'après de longues recherches et en entourant celui-ci d'espions, dont plusieurs, et entre autres sir Robert Clifford, appartenaient aux premières familles du royaume, et vendirent leurs complices. Le plus illustre entre ces derniers, par la naissance et par le rang, était lord William Stanley, grand chambellan, frère du comte de Derby, beau-frère du roi, et qui, à Bosworth, avait assuré la victoire à Henri VII. Dénoncé par Clifford, il fut convaincu, par ses aveux, de connivence avec les partisans du prétendu duc d'York, surtout pour avoir dit que si celui-ci était en effet le fils d'Edouard IV, pour lequel il se donnait, il ne tirerait point l'épée contre lui [1]. Rien ne put sauver Stanley, qui tout à la fois offensait l'orgueil de Henri, par l'importun souvenir de l'immense service qu'il lui avait rendu et tentait son avarice par les grandes richesses dont il était possesseur. Stanley fut exécuté, lorsque déjà plusieurs complices de l'imposteur avaient péri sur l'échafaud.

Exécution de sir William Stanley. (1495)

La terreur causée par ces exécutions et surtout par la mort du grand chambellan, fut profonde et arrêta les progrès de Perkins, qui se vit abandonné de la plupart de ceux qui lui avaient prêté leur concours. L'autorité du roi fut en même temps raffermie en Irlande, par sir Édouard Poynings qui, débarqué dans l'île avec quelques troupes, réprima les partisans de la maison d'York et

1. Polyd. Virg. — Il était dit dans l'acte d'accusation que Stanley avait consenti à une mission donnée par Perkins à Clifford dont il se croyait sûr, et qu'il avait promis de recevoir et d'aider les personnes qui lui seraient envoyées par celui-ci avec un signe convenu et secret. (*State trials*, citat. de Lingard.)

tint, à Dublin, un parlement qui rendit un statut fameux par lequel toutes les lois anglaises précédentes étaient mises en vigueur dans la partie subjuguée de l'Irlande, et aucun bill ne pouvait être introduit sans être auparavant revêtu de la sanction du conseil d'Angleterre. Ce statut subsista plusieurs siècles, il établit d'une manière absolue la domination anglaise dans l'île et il est célèbre sous le nom de *Statut de Poynings :* Perkins, voyant l'Irlande lui échapper, aborda en Angleterre, sur les côtes de Kent, avec une troupe d'aventuriers et de gens sans aveu au nombre de six cents hommes. Il échoua dans cette entreprise, se rembarqua et se réfugia en Écosse (1495).

Ce royaume, ébranlé par des révolutions continuelles, avait vu son dernier roi, Jacques III, renversé par ses nobles et assassiné. Jacques IV, son fils, était assis sur son trône sanglant lorsque Perkins, repoussé en Angleterre et en Irlande, vint lui demander en Écosse asile et assistance. Il obtint l'un et l'autre : Jacques, favorablement prévenu en sa faveur par Maximilien devenu empereur et par Charles VIII qui, occupé de la conquête du royaume de Naples, saisissait avec empressement toute occasion de susciter au roi d'Angleterre des difficultés dans son royaume. Perkins, par sa conduite prudente et sage, acquit bientôt un grand crédit auprès de Jacques, qui ajouta foi à son récit et poussa la confiance jusqu'à lui donner une de ses parentes, la belle lady Catherine Gordon, en mariage. Une rivalité jalouse subsistait toujours entre les couronnes d'Angleterre et d'Écosse : Jacques IV soutint ouvertement le faux prétendant : une armée écossaise franchit la frontière, pré-

cédée d'un manifeste où Perkins exposait son titre et flétrissait l'administration de Henri VII, invitant ses prétendus sujets à se rallier à lui contre l'usurpateur (1497) : mais déjà les prétentions de Perkins étaient devenues surannées et, pour lui aliéner l'Angleterre, il eût suffi de l'assistance du royaume voisin et des ravages commis par les Écossais sur les frontières.

Invasion des Ecossais. (1497)

Au bruit de cette invasion Henri VII convoqua un parlement dont il obtint un subside considérable. La taxe, perçue sans opposition dans la plupart des comtés, provoqua une vive résistance dans celui de Cornouailles : la multitude, soulevée par deux démagogues, le procureur Flammock et le maréchal ferrant, Joseph, courut aux armes; soixante mille hommes sous les ordres de lord Audley, marchèrent sur Londres, et vinrent camper à Black-Heath, menaçant de tirer vengeance des auteurs de la taxe. L'armée de Henri VII, commandée par le lord chambellan, livra bataille aux insurgés et les mit en déroute aux portes de Londres : les principaux chefs furent pris et mis à mort, le reste des vaincus obtint ou acheta son pardon : l'armée royale marcha ensuite à la rencontre des Écossais, leur fit lever le siége du château de Norham, franchit à son tour la frontière et rendit à l'ennemi ravages pour ravages. Jacques IV, convaincu de l'inutilité de ses efforts, accueillit les ouvertures de Henri VII pour la paix, refusant toutefois de lui livrer Perkins, qui s'était confié à sa générosité, et une trêve de sept ans fut conclue entre l'Écosse et l'Angleterre.

Soulèvement populaire. (1497)

Trêve de sept ans entre l'Angleterre et l'Ecosse. (1497)

L'année suivante (1498), Henri VII resserra son union avec la France, où Louis XII succédait au trône à son

cousin Charles VIII : celui-ci avait perdu le royaume de Naples aussi rapidement qu'il l'avait conquis. Ayant vu les armées françaises se répandre, en peu de mois, comme un torrent, jusqu'à l'extrémité de l'Italie, plusieurs souverains inquiets pour eux-mêmes, le pape, le roi des Romains, le roi d'Aragon, le duc de Milan et la république de Venise, firent une ligue pour garantir leurs domaines et contraignirent les Français à abandonner leur facile conquête : la victoire de Fournoue, rouvrit la France à Charles VIII et il eut plus de peine à y rentrer qu'il n'en avait eu à en sortir et à conquérir tout un royaume. Henri VII n'entra dans cette ligue que pour contraindre la France à observer plus fidèlement le traité d'Etaples, que Louis XII, trois ans plus tard, s'empressa de ratifier en montant sur le trône. Une clause y fut ajoutée en souvenir de l'assistance que l'aventurier Perkins-Warbeck avait trouvée auprès de Charles VIII : il fut dit que dans le cas où un sujet rebelle envers l'un des deux rois chercherait un refuge auprès de l'autre, il serait livré à sa réquisition dans les vingt jours [1].

Mais déjà l'imposteur n'était plus à redouter. Il avait prévu que le roi d'Écosse, Jacques IV, quoiqu'il eût refusé de le trahir, serait forcé de l'abandonner. Prenant alors conseil de son courage ou de son désespoir, il arma quatre vaisseaux et suivi seulement de cent vingt compagnons de sa fortune, il déploya l'étendard de Richard IV, et descendit, comme roi d'Angleterre, sur la côte de Cornouailles, où sa présence ralluma les feux mal

1. Rymer, t. XII.

éteints de la rébellion. Six mille hommes tirèrent pour lui l'épée, et avec eux il marcha sur Exeter, dont il fit le siége : repoussé avec perte devant cette place, il gagna Tawnton : là il abandonna son armée qui, se voyant sans chef, se soumit au roi.

Perkins prisonnier. (1498)

Réfugié dans un sanctuaire, Perkins en sortit avec promesse de pardon et fut conduit à la suite du roi à Londres, où il eut l'enceinte du palais pour prison. Après six mois de séjour dans la capitale, il trompa la surveillance de ses gardes et s'échappa; mais, poursuivi et sans espoir d'être secouru, il se rendit une seconde fois après avoir obtenu sûreté pour sa vie, et fut ramené enchaîné à Londres. Là, exposé tout un jour aux regards du peuple, il fut contraint de faire une confession publique de sa naissance et de son imposture, et fut ensuite renfermé à la Tour. Il y trouva, pour compagnon de captivité, le jeune et infortuné héritier de la maison d'York, Edouard Plantagenet, comte de Warwick, qui vivait depuis son enfance prisonnier, inconnu à tous, victime de sa naissance et accablé de son nom. Unis par l'infortune, Perkins et Warwick contractèrent amitié et conspirèrent ensemble pour leur délivrance. Quatre gardiens gagnés par eux promirent, dit-on, d'assassiner le gouverneur et de les conduire dans une place de sûreté, où Perkins serait proclamé une seconde fois sous le nom de Richard IV, tandis que Warwick rallierait pour sa cause les partisans de la maison d'York. Ce complot fut découvert. Perkins-Warbeck fut pour ce fait condamné à mort et exécuté. Warwick, cité devant la chambre des lords, fut déclaré coupable sur ses

Sa mort. (1499)

Supplice du comte de Warwick, dernier des Plantagenets. (1499)

propres aveux : sa sentence fut aussitôt prononcée, et peu de jours après il passa, étranger au monde et aux choses humaines, de la prison à l'échafaud [1]. Ainsi périt le dernier héritier, dans la ligne masculine, des fameux Plantagenets, comtes d'Anjou, qui avaient régné près de quatre siècles sur l'Angleterre, distingués presque tous par un caractère ferme, audacieux et résolu, mais appartenant à une race, dit l'illustre historien de Henri VII, qui trempait souvent ses mains dans son propre sang.

Le véritable crime du jeune comte de Warwick fut la crainte qu'il inspirait au roi en sa qualité de représentant d'une famille abhorrée, et de candidat au trône, et sa mort fut un meurtre. Henri allégua pour excuse le désir que lui avait exprimé le roi d'Aragon, avant d'accorder à son fils aîné Arthur, prince de Galles, la main de sa fille Catherine. Ferdinand avait écrit à Henri VII qu'il ne voyait aucune sûreté pour sa succession au trône d'Angleterre, aussi longtemps que le comte de Warwick serait vivant, et ce fut pour satisfaire son ambition que Henri sacrifia une victime innocente [2]. Cette triste union ne dura qu'une

1. Ce jeune homme avait langui quinze années dans un emprisonnement solitaire : privé, presque depuis son enfance, d'air, de lumière et d'exercice. Plusieurs historiens parlent de lui comme étant réduit à un état complet d'idiotisme. « Il était, dit Holinshed, un véritable innocent. »

2. Ce fut seulement lorsque le meurtre du comte de Warwick eut été tacitement résolu, que le mariage d'Arthur, prince de Galles, avec Catherine d'Aragon, fut célébré par procuration, le 19 mai 1499 ; mais la princesse ne fut envoyée que trois ans, plus tard à son époux, lorsque celui-ci eut complété sa quatorzième année. La négociation de ce mariage, dit Bacon, dura sept ans : ce qui fut occasionné en partie par la grande jeunesse de ce couple et particulièrement du prince ; mais la vraie raison est que Henri VII et Ferdinand, étant

année, et fut rompue par la mort prématurée d'Arthur, prince de grande espérance. Catherine, pour complaire aux deux rois, fut fiancée l'année suivante (1503), avec dispense du pape, au frère du défunt, alors âgé de douze ans seulement, et qui fut le terrible Henri VIII. Longtemps après, au milieu des cruelles épreuves qui suivirent ce second mariage, accompli après la mort de Henri VII [1], et qui fut dissous par un divorce, l'image sanglante du dernier des Plantagenets poursuivit l'infortunée Catherine : et rappelant sa disgrâce, elle s'écria dans son effroi et dans l'amertume de son âme : « Ceci est un jugement de Dieu, car ma première union avait été cimentée dans le sang. »

Mort d'Arthur, prince de Galles. (1503) Fiançailles de Catherine d'Aragon, sa veuve, et de son frère Henri.

L'année même où Henri resserra ainsi son alliance avec le roi d'Aragon et de Castille, il en conclut une autre avec le roi d'Ecosse, Jacques IV, qui épousa sa fille Marguerite Tudor, union qui rendit la paix durable sur une frontière toujours menacée, et prépara la fusion des deux royaumes. Henri VII, à cette occasion, montra une sagacité remarquable. Comme on disait en sa présence dans le conseil que, par suite de ce dernier mariage, la couronne d'Angleterre pourrait quelque jour passer sur la tête du roi d'Ecosse : « Dans ce cas, dit-il, ce serait l'Ecosse qui serait ajoutée à l'Angleterre et non l'Angleterre à l'Ecosse : le plus grand royaume entraînerait le plus

Mariage de Jacques IV, roi d'Ecosse, avec Marguerite Tudor, fille de Henri VII. (1503)

tous deux de grands politiques doués d'un jugement profond, ils se regardèrent longtemps l'un l'autre pour voir quel cours prendrait leur fortune. (Bacon, *Hist. de Henri VII*)

1. Ce mariage fut définitivement célébré en novembre 1509.

petit. Cette union est plus sûre pour l'Angleterre que celle avec la France [1]. »

Politique de Henri VII.

Henri VII, cependant, avait eu, avant de conclure ce mariage, les torts les plus graves à l'égard de Jacques IV : après avoir signé avec lui une longue trève, il avait presque aussitôt donné les mains à un complot criminel ayant pour but de l'arracher de son palais et de le livrer en son pouvoir [2]. La ruse, l'inconstance et la mauvaise foi présidaient alors aux négociations, dans la plupart des cours de l'Europe, politique honteuse et qui, en affaiblissant l'Italie, aida puissamment aux succès de Charles VIII dans cette contrée, Henri VII avait été formé à cette école : il le fit voir dans sa conduite avec Jacques IV, comme avec l'archiduc Philippe, surnommé le *Beau*, souverain de la Bourgogne et des Pays-Bas, mari de Jeanne, héritière du trône de Castille du chef de sa mère Isabelle. A la mort de cette princesse, l'archiduc Philippe, appelé par les états de Castille, se rendait en Espagne pour disputer la régence de ce royaume à Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon : battu de la tempête, il relâcha sur la côte d'Angleterre, où il descendit et fut arrêté. Il se rendit au palais de Windsor, et le roi Henri VII, son parent, l'y reçut avec de grands honneurs, mais il abusa du hasard qui mettait l'archiduc à sa discrétion, pour arracher de lui le renouvellement du traité de commerce entre l'Angleterre et la Flandre, traité fa-

1. Bacon, *Vie de Henri VII*.

2. Une convention fut conclue à cet effet entre Henri d'une part, John lord Bothwell et sir Thomas Toddis d'autre part, lorsque l'encre du traité précédent n'était pas encore séchée. (Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*)

vorable aux Anglais et connu dans l'histoire sous le nom d'*intercursus magnus* (1496) [1]. Il arracha encore de l'archiduc une autre promesse plus humiliante, et qui fut de livrer entre ses mains un infortuné neveu d'Edouard IV, Jean de la Pole, comte de Suffolk, réfugié depuis longues années en Flandre. «Vous avez été sauvé sur mes côtes, lui dit-il, je compte que vous ne me ferez pas faire naufrage sur les vôtres. — Que voulez-vous dire? demanda Philippe. — J'entends parler, dit le roi, de ce misérable Suffolk qui a trouvé protection dans vos domaines. — Je vous croyais élevé par la fortune, répondit l'archiduc, au-dessus de semblables craintes : mais, si vous l'exigez, je le bannirai. — Les guêpes, reprit Henri, ne peuvent être mieux que dans leur guêpier : c'est quand elles en sont dehors qu'elles font le plus de mal : livrez-le moi. — Mon honneur me le défend, dit Philippe, et le vôtre encore plus : on dirait que vous m'avez traité en prisonnier. — S'il est

1. Ce traité entre l'Angleterre et les Pays-Bas est un événement important dans l'histoire. Les deux puissances, dit Mac-Intosh, y stipulèrent une liberté réciproque de porter toute espèce de marchandise dans les ports l'un de l'autre, et de pêcher mutuellement sur leurs côtes : elles convinrent de se protéger réciproquement contre les pirates. L'infâme pratique de piller les navires échoués fut interdite : les privilèges des commerçants d'une nation furent garantis sur le territoire de l'autre : on défendit, dans chacun des deux pays, l'importation de marchandises venant de contrées ennemies. Quelques-uns des articles de ce traité adoucissent les excès de la guerre et indiquent sinon un véritable sentiment de la justice, du moins des idées d'intérêt commun qui conduisent à des principes plus élevés. Nul autre traité n'avait jusqu'alors mieux démontré que l'Europe, malgré les progrès du machiavélisme dans les rapports personnels des princes, commençait à reconnaître une réciprocité de droits et de devoirs entre les Etats et à respecter un code de règles et d'usages aussi obligatoire moralement pour les nations que les maximes ordinaires des devoirs privés le sont pour les particuliers. (*Hist. d'Angl.*, t. III.)

ainsi, repartit le roi, l'affaire est arrangée, je prendrai sur moi toute la honte et votre honneur sera en sûreté[1]. » L'archiduc comprit, par cette réponse, qu'il demeurerait prisonnier jusqu'à ce qu'il eût donné le gage demandé : il livra donc l'infortuné Suffolk, après avoir fait promettre au roi qu'il le laisserait vivre. Henri VII tint cette promesse pendant le peu d'années qu'il régna encore; mais la vie l'abandonna avant sa haine contre la maison d'York, et parmi les injonctions qu'il laissa en mourant à son fils, était celle de commettre ce meurtre odieux[2].

Avarice du roi.

Une autre passion, l'avarice, dominait son âme. Les trésors qu'il avait amassés, et qu'il tenait en grande partie sous clef dans des endroits secrets à Richmond, s'élevaient, dit-on, à près de 1,800,000 livres sterling[3], somme presque fabuleuse pour le temps, qui équivaudrait à 16,000,000 de nos jours[4]. Le roi établit, pour grossir ainsi démesurément son épargne, le plus odieux système d'exactions; et le peuple, dit Bacon, à qui la nature, pour la conservation des monarchies, inspire le désir d'absoudre les princes, quoique ce puisse être en accusant injustement leurs conseillers, attribua ce système au cardinal Morton et à sir Reginald Bray, ses conseillers[5], qui, tout en servant ses penchants, tentèrent de les modérer. Ils eurent pour successeurs deux misérables, Empson et Dudley, qui n'obtinrent la faveur du

Exactions honteuses.

1. Bacon, *Vie de Henri VII.*
2. Cet ordre reçut son exécution le 30 avril 1515.
3. Ce chiffre énorme a été contesté.
4. Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*
5. Bacon, *ubi suprà.*

roi qu'en flattant ses passions. Ceux-ci franchirent toutes les bornes, et l'entraînèrent à des actes dont l'importun souvenir le poursuivit au lit de mort. Les moyens d'exaction les plus ordinaires étaient des amendes infligées en vertu de lois depuis longtemps tombées en désuétude, la commutation en argent des peines encourues, et la vente des pardons et des amnisties. Après les grandes confiscations vinrent les accusations de complicité dans les actes de trahison, et les prétextes ne manquèrent point contre les riches. L'un des deux serviles instruments des basses passions du monarque, Dudley, avait de l'éloquence, et savait donner une couleur favorable à des actes odieux; l'autre, Empson, fils d'un simple artisan, abjurait toute pudeur, et ne cherchait point à dérober aux regards son iniquité. Hommes de loi et conseillers privés, ils faisaient l'un et l'autre servir les lois et le simulacre de la justice à l'oppression et aux rapines [1], emprisonnant ceux mêmes qu'ils ne pouvaient accuser, et les retenant captifs jusqu'à ce qu'ils eussent payé leur rançon. Ils poursuivirent à outrance, et pour des causes frivoles, les maires et autres magistrats de la cité de Londres, jetant en prison et condamnant à l'amende les jurés qui hésitaient à rendre un verdict selon leurs vœux. A ces moyens infâmes d'extorsions et de rapines, lord Bacon nous apprend qu'ils en ajoutaient d'autres qu'il est plus convenable d'ensevelir dans l'oubli que de répéter, et qu'enhardis par le succès, ils dédaignèrent de montrer même le profil de la justice [2].

1. Bacon, *ubi suprà*.
2. *Ibid.*

On a remarqué, à cette occasion, que l'obligation où était le roi de recourir au parlement pour l'établissement des taxes générales le porta, pour s'enrichir par d'autres voies, à des actes tyranniques qui détruisirent toute sécurité dans les propriétés et répandirent la terreur dans tout le royaume[1]; et cependant la nation, au sortir d'un demi-siècle de guerre civile, était tellement abattue et avait un si grand besoin de repos, le parlement lui-même se montrait si intimidé, que jamais il ne refusa au roi un subside, quoiqu'il connût l'immensité de ses trésors; les communes enfin poussèrent la bassesse jusqu'à choisir pour leur orateur Dudley, le principal ministre de sa tyrannie.

Servilité du parlement.

Henri VII, veuf de la reine Elisabeth, songeait à contracter un second mariage avec la reine douairière de Naples, veuve du roi Ferdinand, lorsqu'il sentit les premières atteintes de la mort. Tournant alors les yeux vers son avenir éternel, il tenta de fléchir la justice divine et d'acheter sa réconciliation avec son souverain Juge par le sacrifice d'une partie de ses coupables richesses, avec lesquelles il fit des aumônes et fonda des établissements religieux, et il ordonna, dans son testament, que des restitutions fussent faites à ceux qu'il avait injustement dépouillés. Il mourut de consomption dans sa résidence favorite de Richmond, après un règne de vingt-trois ans et dans la cinquante-deuxième année de son âge.

Mort de Henri VII. (1509)

Ce prince n'eut dans le caractère ni générosité ni grandeur; jamais il ne se laissa entraîner loin du but

1. Hume, *Hist. d'Angl.*

Son caractère.

qu'il poursuivait par une affection tendre ou par l'attrait du plaisir. Un écrivain célèbre a dit de lui : « Aucun personnage de l'histoire, avec autant d'intelligence et de courage, n'éveilla si peu de sympathie. Il portait un discernement subtil dans un esprit étroit. Son amour pour la paix serait digne des plus grandes louanges s'il fût parti d'une source plus pure ; mais cet amour dans Henri n'était que la préférence donnée à l'astuce sur la force, et qui caractérisait toute sa politique. S'il n'eut aucune des qualités qui attirent l'amour ou l'admiration, il fit du moins voir quelques-unes de celles par lesquelles les princes s'affermissent contre les dangers, la persévérance, la vigilance, et la hardiesse, tempérées par la circonspection [1]. » Il maintint, malgré de nombreuses révoltes, l'ordre et la paix dans l'Etat, et laissa au dehors en Europe un nom respecté. On peut, en un mot, appliquer à Henri le trait par lequel l'historien de Louis XI termine le portrait de ce prince : « A tout prendre, ce fut un roi. » Plusieurs lois importantes datent de ce règne : celle qui eut les plus graves conséquences permit à la haute noblesse et aux simples gentilshommes d'aliéner leurs terres en cassant les anciennes substitutions. « Cette loi, dit Hume, jointe à l'attrait du luxe naissant, produisit une révolution dans les fortunes ; celles des barons, autrefois immenses, se dissipèrent par degrés, et les possessions des communes s'accrurent. Cette révolution, selon toute apparence, fut prévue et souhaitée par Henri, qui eut constamment pour système d'abaisser les grands et d'élever

Modifications dans la législation sous Henri VII.

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*

les ecclésiastiques, les gens de loi et les nouveaux nobles, qui dépendaient de lui davantage [1]. » Il réprima dans le même but, avec l'aide du parlement, un abus profondément enraciné en Angleterre, où il s'était introduit à l'aide des troubles civils, et qui consistait, pour les seigneurs, à entretenir une sorte de clients externes auxquels ils donnaient des signes distinctifs et leur livrée : ceux-ci se mettaient sous le patronage des grands à la condition de les servir dans leurs guerres, dans leurs révoltes et même dans leurs procès en déposant en leur faveur devant les tribunaux. Cette plaie était profonde, et il fallait pour la guérir toute la vigilance de Henri VII.

Une bonne loi de ce règne établit l'obligation de rendre la justice aux pauvres sans frais de procédure : une autre loi donne aux jurés la décision des affaires pour les cas où il était question d'une valeur supérieure à quarante livres sterling. Mais entre les lois rendues sous Henri VII, la plus célèbre et la plus sage eut pour effet de mettre un terme à des réactions sanglantes et à l'inquiétude générale des esprits à la suite de tant de révolutions dans lesquelles il était difficile et même impossible, de distinguer les droits réels des titres usurpés. Il fut dit que ceux qui servent un roi DE FAIT ne pourront en aucune manière être accusés ni condamnés pour haute trahison, ni pour toute autre offense ayant la même cause : loi fort sage après de si nombreuses révolutions, mais qui aide à mesurer l'abîme où la nation était tombée et qui, sanctionnée par ses

1. Hume, *Hist. d'Angl.*, règne de Henri VII.

assemblées politiques, fut moins sans doute le produit de leur sagesse que de leur lassitude ou de leur effroi.

Chambre étoilée.

Une institution fameuse, celle de la *Chambre étoilée*, dont l'autorité ne reposait primitivement que sur la coutume, reçut sous ce règne la sanction du parlement. Le premier objet de cette cour paraît avoir été la suppression des associations illégales, dangereuses pour la tranquillité publique, et elle n'eut point alors dans ses attributions la poursuite de la plupart des délits politiques : formée de cinq conseillers révocables à volonté, arbitre des sentences des jurés qu'elle cassait à volonté, elle s'affranchit avec le temps du joug des lois, elle devint, sous le nom de *Chambre ardente*, l'instrument principal de la tyrannie des Tudors, et si enfin la constitution ne l'eût renversée, elle aurait renversé la constitution [1].

Voyages de Colomb. Découverte du nouveau monde. (1472)

Ce fut pendant ce règne que le génois Christophe Colomb découvrit le monde occidental, et la fortune priva Henri VII d'une grande part dans la gloire de cette entreprise. Instruit des projets de Colomb par son frère Barthélemy, il l'avait invité à se rendre auprès de lui. Barthélemy, chargé de cette mission, fut pris par des pirates; et dans l'intervalle, jusqu'à son retour, Colomb, ayant obtenu l'appui d'Isabelle de Castille, équipa une flottille et exécuta son entreprise. Henri, à cette nouvelle, envoya Sébastien Cabot, vénitien, établi à Bristol, à la recherche d'autres terres : Cabot découvrit Terre-Neuve, et l'on ne sait si c'est à lui ou au florentin Améric Vespuce qu'appartient l'honneur d'avoir le premier découvert la

1. Hallam, *Hist. constit. d'Angl.*, c. VII.

Autres voyages et découvertes.

terre ferme du nouveau continent. Vers le même temps, le portugais Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance et ouvrit un nouveau passage aux Indes-Orientales. Ces grands événements eurent les conséquences les plus importantes pour toutes les nations de l'Europe : partout l'impulsion qu'ils donnèrent au commerce et à la navigation se communiqua à l'industrie et aux arts : les classes moyennes ou bourgeoises se créèrent des richesses d'une nature nouvelle qui les aidèrent à conquérir une part dans la possession du sol. L'importance de la propriété mobilière s'accrut ainsi rapidement, et arriva par degrés à balancer celle de la propriété foncière, sur laquelle le système féodal avait assis la société au moyen âge.

Beaucoup de changements s'introduisirent à cette époque dans le monde à la suite d'autres grandes découvertes. L'usage de la poudre à canon, devenu général au xve siècle, priva la noblesse de l'immense supériorité que lui donnaient, dans les combats, les armes usitées jusqu'alors. Elle perdit de son importance politique, et ses forces militaires, irrégulièrement convoquées et tenues passagèrement sous les drapeaux, firent place aux armées permanentes, dont l'influence fut si considérable sur les destinées de la société européenne. Ces grands changements furent accompagnés d'une révolution plus profonde : celle-ci, puissamment aidée par la découverte de l'imprimerie, fut la réforme religieuse ; elle s'annonça en Allemagne dans la première partie du xvie siècle, et elle changea la face de l'Europe.

II

Première partie du règne de Henri VIII, jusqu'à la mort du cardinal Wolsey.

1509 — 1529.

Avénement de Henri VIII.

Henri VIII monta sur le trône le 20 avril 1509 : il avait alors dix-huit ans; et six semaines environ après la mort de son père, il accomplit son mariage avec la veuve de son frère Arthur, Catherine d'Aragon, à laquelle il avait été longtemps fiancé. Il réunissait en sa personne les droits des deux maisons d'York et de Lancastre, et il eut ce remarquable avantage sur les rois ses prédécesseurs, qu'il fut le premier, depuis un siècle, dont les titres à la couronne n'eussent point été contestés. Il donna des espérances aux gens de bien dans les premières années de son règne, et rien ne fit pressentir alors les horreurs qui en marquèrent la suite : on en peut juger par le portrait remarquable qu'a tracé du prince un ministre de Venise à Londres, lorsque Henri avait à peine vingt-neuf ans. « Ce monarque, dit-il, est parfaitement bien fait, et fort au-dessus, à cet égard, de tout autre prince chrétien... Il est excellent musicien et compositeur, cavalier et lutteur admirable, et il connaît assez bien les langues latine, française et espagnole. Les jours où il va à la chasse il entend trois messes; les autres jours il en entend jusqu'à cinq..... Il est extraordinairement passionné pour l'exercice de la chasse, et ne s'y livre jamais sans fatiguer huit ou dix chevaux. Affable et débonnaire, il n'offense personne. Il dit souvent : « Je voudrais que chacun pût se contenter de sa condition;

nous nous contentons de nos îles.» Il possède de grandes richesses, et désire beaucoup maintenir la paix[1]. » Toutefois, les observateurs attentifs découvraient déjà, dans son caractère, les germes d'un orgueil excessif, d'un effrayant égoïsme, et de cette opiniâtreté singulière qui a fait dire de lui : « Plutôt que de renoncer à la moindre partie de ce qu'il désire, il mettra la moitié de son royaume en danger : prenez donc bien garde à ce que vous lui mettrez dans l'esprit, car rien ne l'en pourra faire sortir[2]. » Henri était destiné à faire connaître à quel degré dans le crime peut descendre un homme, doué d'ailleurs des dons de l'intelligence et de qualités brillantes, lorsqu'il a secoué tous les freins et n'écoute plus d'autre loi que le caprice ou la passion.

Affaires du continent, guerres d'Italie.

Les guerres d'Italie occupaient l'Europe à l'avénement de Henri VIII; elles étaient le premier grand événement auquel tous les chrétiens eussent pris part depuis les croisades. Louis XII régnait en France : il s'était laissé éblouir, comme son prédécesseur Charles VIII, par l'espoir de conquérir une part de l'Italie, qu'on appelait alors : « le tombeau des Français; » et afin que ses prétentions à cet égard ne fussent ignorées de personne, il avait pris, en montant sur le trône, les titres de roi de France, de Jérusalem, des Deux-Siciles et de duc de Milan. Il était entré, contre Venise, avec l'empereur Maximilien et le roi d'Espagne, dans la ligue de Cambrai, formée par le pape Jules II, pontife ambitieux, aussi guerrier que politique, et jaloux de l'agran-

Ligue de Cambrai. (1509)

1. Voyez Mac-Intosh, *règne de Henri VIII*.
2. *Vie de Wolsey*, par Cavendish.

dissement et de l'opulence toujours croissante de la république vénitienne. La guerre fut d'abord désastreuse pour Venise, qui perdit et abandonna aux vainqueurs toutes ses possessions continentales : mais le partage de ses riches dépouilles excita entre eux des ressentiments qui firent naître une guerre nouvelle dans laquelle le pape s'allia cette fois aux Vénitiens, avec les Suisses et avec Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, contre Louis XII : cette nouvelle ligue reçut le nom de Sainte-Alliance, et elle eut pour résultat de faire recouvrer à Venise presque tout son territoire. De ce moment néanmoins sa grandeur déchut; une défense aussi coûteuse que difficile avait épuisé son trésor et l'ouverture du commerce de l'Europe avec l'Inde, par le cap de Bonne-Espérance, fit tarir les sources qui l'alimentaient.

Ligue sainte ou de la Sainte-Alliance.

Les maisons de France et d'Aragon se disputaient toujours la Sicile, et les projets d'agrandissement de Louis XII, en Italie, excitant les craintes ou la jalousie de Henri VIII, disposèrent ce prince à entrer dans la ligue sainte, à la sollicitation du pape Jules II. Une armée anglaise, sous les ordres du marquis de Dorset, aborda en Biscaye, afin de marcher, de concert avec le roi d'Aragon, à la conquête de la Gascogne, ancienne dépendance de la couronne d'Angleterre. Mais avant de franchir les Pyrénées, Ferdinand occupa les forces espagnoles et anglaises à conquérir le royaume de Navarre, dont le souverain, Jean d'Albret, s'était allié à Louis XII, et l'armée anglaise, en proie aux maladies, suites de son intempérance, et à l'insubordination, força ses chefs à la ramener en Angleterre, avant d'avoir même touché le sol qu'elle avait pour mission de conquérir.

Opérations en Espagne.

Henri VIII fut plus heureux contre la France, sur la frontière du nord : il était entré en 1513, avec l'empereur Maximilien, le roi d'Aragon et le pape Léon X, successeur de Jules II, dans une nouvelle alliance qui fut appelée *ligue de Malines*, et il gagna en Artois, la bataille de Guinegate, connue dans l'histoire sous le nom de *Journée des Éperons*, à cause de la déroute complète de la gendarmerie française, vers le même temps où la perte de la bataille de Novarre, gagnée par les Suisses, achevait d'enlever l'Italie à la France.

Ligue de Malines. (1513)

Défaite des Français à Guinegate. (1513)

Louis XII n'avait alors pour alliés, en Europe, que les Vénitiens et les Ecossais. Ceux-ci firent une irruption en Angleterre, tandis qu'une grande partie des forces anglaises étaient engagées sur le continent; mais cette tentative fut désastreuse pour l'Ecosse. Le comte de Surrey, général en chef de l'armée de Henri VIII, sur la frontière du nord, livra bataille aux Ecossais, à Floddenfield, le 7 septembre de l'année 1513, et les défit avec un affreux carnage. Le roi d'Ecosse, Jacques IV, y périt[1] avec son fils Alexandre Stuart, primat du royaume; douze comtes, treize lords, et quatre cents chevaliers et gentilshommes demeurèrent sur le champ de bataille dans cette sanglante journée qui ébranla pour longtemps la puissance de l'Ecosse. Louis XII signa, l'année suivante, une trêve avec toutes les puissances liguées contre lui, et bientôt après, veuf d'Anne de Bretagne, il épousa Marie Tudor, fille de Henri VII, et sœur de Henri VIII, l'une des beautés les plus remarquables de

Désastre des Ecossais à Floddenfield. (1513)

1. Sa veuve, Marguerite Tudor, épousa le comte d'Angus, chef de la maison de Douglas, et ses petits-enfants, nés de pères différents, Marie Stuart et lord Darnly, contractèrent dans la suite une union fatale.

la cour d'Angleterre. Ce mariage hâta la signature de la paix entre les deux couronnes, et le monarque français expira peu de mois après l'avoir conclue.

Réaction politique. Châtiment de Dudley et d'Empson.

Le règne de Henri VIII est beaucoup moins remarquable par les actes de ce prince au dehors que par les événements intérieurs politiques et religieux : l'échafaud qui devait être rougi par lui, de tant de sang, vit couler, dans la première année de son règne, celui de deux ministres de son père, Dudley et Empson, instruments de ses exactions les plus odieuses, et qui, dignes de châtiment pour leurs concussions et leur tyrannie [1], furent condamnés par le parlement sous d'autres prétextes et pour des crimes imaginaires. Quelques autres ministres de Henri VII avaient d'abord été laissés par son fils, à la tête des affaires, mais déjà un prêtre ambitieux et habile, Thomas Wolsey, s'était élevé dans la confiance de Henri VIII, et bientôt il la posséda tout entière.

Élévation de Thomas Wolsey.

Wolsey possédait mieux que tout autre le grand secret des ministres courtisans et qui consiste, surtout avec un prince voluptueux, ambitieux et actif, à mêler habilement les plaisirs aux affaires : il persuada au roi qu'un homme nouveau, qui lui serait redevable de toute sa fortune, était indispensable à la tête de l'État : il réussit à écarter ainsi les anciens conseillers qui le dirigeaient encore, il fut choisi lui-même pour chef de l'administration intérieure et extérieure, et initia le roi, sans fatigue, à la science du gouvernement. La rapidité de son élévation fut presque sans exemple :

1. Leurs collègues n'osèrent les traduire en jugement pour des actes dont ils avaient eux-mêmes été complices.

évêque de Lincoln, puis archevêque d'York, en 1514, cardinal en 1515, et chancelier la même année, il fut nommé quatre ans plus tard légat du pape avec un pouvoir sans limites, tandis que d'autre part toute la puissance temporelle du monarque était comme en dépôt dans ses mains. Parvenu à ce faîte, il donna carrière à son goût pour le luxe et la magnificence : il était, dit Hume, plus avide encore de gloire que de puissance, et quoique instruit et très-capable, son habileté était inférieure à son ambition : libéral et magnifique, il favorisa les arts et les sciences et encouragea surtout l'érudition de son siècle. La fortune cependant développa son orgueil comme ses talents; hautain avec les étrangers et dur aux malheureux, il opprima le peuple et fut un des instruments de la politique absolue, particulière aux princes de la maison de Tudor : l'insolence enfin qu'il déploya, à ce faîte où la fortune l'avait porté, jetait chacun dans une tentation violente de lui rappeler la bassesse de la condition d'où il était sorti [1]. Wolsey avait sans cesse besoin d'or pour alimenter son faste; les princes du continent savaient l'art de le rendre docile, et parmi eux, le jeune Charles d'Autriche surtout réussit à se rendre Henri VIII favorable en gagnant son ministre.

Ce prince, connu plus tard sous le nom de Charles V, commençait à se produire sur la scène du monde; fils de Jeanne la Folle, fille et héritière de Ferdinand le Catholique, il possédait du chef de sa mère l'Aragon, la Castille, le royaume de Naples et les possessions espa-

1. Wolsey, dit-on, était fils d'un boucher d'Ipswich. Quelques auteurs ont contesté ce fait, d'ailleurs sans importance pour sa mémoire.

gnoles d'Amérique; il hérita par Philippe le Beau, son père, des Pays-Bas, et enfin, l'empereur Maximilien, mort en 1516, lui ayant laissé son duché héréditaire d'Autriche, Charles, avant vingt ans, se vit le monarque le plus redoutable de l'Europe. François Ier, successeur de Louis XII sur le trône de France, était seul capable, par la situation géographique de ses états et par leur masse compacte plus que par leur étendue, de balancer la puissance colossale de Charles d'Autriche, et il le fit souvent avec plus d'audace que de prudence et de bonheur. Leur longue et sanglante rivalité occupa une grande partie du XVIe siècle et la mort de l'empereur Maximilien fit éclater entre les deux monarques les premiers symptômes de la lutte qui ne devait finir qu'avec leur vie. Tous deux prétendirent à l'empire; mais l'Allemagne, menacée par les Turcs, avait besoin d'un empereur dont les états servissent de barrière à l'invasion musulmane; et l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, ayant refusé la couronne impériale, la fit donner à Charles, qui dès lors devint célèbre sous le nom de Charles Quint. François Ier, blessé au cœur dans son ambition, redemanda Naples, enlevé par Ferdinand le Catholique à Louis XII, et somma le nouvel empereur de lui rendre hommage pour le comté de Flandre, tandis que Charles Quint réclamait Milan comme fief impérial masculin et le duché de Bourgogne comme héritage de son aïeule Marie, fille de Charles le Téméraire. Les souverains rivaux recherchèrent l'un et l'autre l'appui de Henri VIII, qui eut avec François Ier à Guines, près de Calais, une entrevue célèbre par la magnificence qu'on y déploya, et qui fit donner au lieu des conférences le nom de *champ du drap d'or.*

Rivalité de François Ier et de Charles Quint.

Entrevue de Henri VIII et de François Ier au champ du Drap d'or. (1520)

Après trois semaines de réjouissances et de fêtes splendides, les deux rois signèrent un traité d'alliance qui devint illusoire, Charles Quint ayant visité lui-même auparavant Henri VIII, et déjà séduit le cardinal Wolsey par ses largesses. Tant d'empressement de la part des deux plus puissants monarques de l'Europe pour gagner Henri à leur cause, lui fit adopter cette devise superbe : *Qui je défends est maître.*

Les premières années du ministère de Wolsey avaient été marquées à Londres par un soulèvement des ouvriers anglais contre des étrangers qui, par leur industrie et leur travail, leur faisaient une concurrence redoutable. Excités par le prédicateur Bell, ils prirent pour chef un homme obscur nommé Lincoln, tuèrent quelques étrangers, et incendièrent les maisons des autres. Wolsey réprima ces excès, et les punit par de rigoureux supplices. Le sang, versé dans cette circonstance, n'est point une tache pour sa mémoire : il eut à rendre un compte plus sévère pour sa conduite envers son ennemi personnel, Edouard Strafford, duc de Buckingham, connétable d'Angleterre et descendant d'Edouard III. Il lui intenta, sans motifs légitimes, une accusation de trahison et le traduisit, pour fait de nécromancie et de consultation téméraire touchant la vie du roi, devant un tribunal composé de pairs, la plupart ses créatures ou ses flatteurs. Buckingham, coupable d'indiscrétion seulement, fut condamné à la mort des traîtres. Le duc de Norfolk, qu'on retrouve dans presque tous les procès criminels de ce règne, avait été nommé pour présider au jugement de l'accusé dont la fille avait épousé son fils; il répandit des larmes, selon sa cou-

Procès et exécution de Buckingham. (1521)

tume, en prononçant la sentence: « Puisse le Dieu éternel, répondit Buckingham, vous pardonner ma mort comme je vous la pardonne. » Il fut décapité le 17 mai 1521, et la multitude, témoin de son supplice, exhala par l'injure son indignation et sa haine pour Wolsey, à qui elle l'imputa[1].

Sa puissance grandit encore et demeura longtemps entière et sans contrôle. Les anciennes institutions étaient en oubli ou sans force, et durant sept années, de 1515 à 1523, aucun parlement ne fut convoqué. Le roi et son ministre avaient recours aux dons gratuits et aux emprunts, expédients insuffisants ou dangereux, et qui produisirent plus d'irritation que d'argent. Enfin, en 1523, un parlement fut réuni, et le gouvernement ayant demandé un subside plus considérable qu'aucun de ceux qui eussent encore été votés, une vive opposition se manifesta dans les communes. Wolsey tenta de la surmonter en se rendant lui-même au sein de cette chambre, dans tout l'appareil de la puissance dont il était revêtu, et s'étant plaint du profond silence avec lequel on l'avait accueilli, l'orateur des communes, quoique favorable à la demande de la cour, répliqua qu'en vertu des anciennes franchises de la chambre, elle n'était tenue à faire aucune réponse, et qu'il ne lui était pas permis à lui-même de répondre sans que la chambre l'y autorisât. Cet orateur était le célèbre Thomas More, qui fut depuis chancelier et qui périt martyr pour sa foi.

Mais Henri ne s'arrêtait point aux obstacles : il fit venir

1. Le docteur Lingard a essayé de disculper Wolsey de toute participation à la mort de Buckingham.

Extorsions de Henri VIII. Taxes et subsides.

en sa présence lord Montague, l'un des principaux opposants, et appuyant la main sur sa tête, tandis que Montague se tenait le genou en terre devant lui : « Ayez soin, lui dit-il, que demain mon bill passe, autrement demain votre tête tombera.» Le bill passa le jour suivant, quoique modifié par la chambre. Le subside accordé était payable en quatre années seulement ; Henri l'exigea et le fit acquitter dans le cours de la même année. Le roi arracha en même temps de l'assemblée des membres du clergé la moitié de leur revenu annuel. Deux ans plus tard, il tenta de lever une taxe énorme, équivalente à la sixième partie des biens de chacun [1], sans l'assentiment ou le concours d'un parlement. Wolsey, informé à cette occasion de l'agitation populaire, convoqua le lord maire et les principaux citoyens de Londres et leur dit qu'il invitait le peuple à payer ou qu'il en coûterait quelques têtes. Mais le soulèvement causé par cette taxe ayant pris des proportions formidables, le roi écouta la prudence et retira sa demande [2].

Cependant aucun but ne semblait trop élevé pour l'ambition de Wolsey, soit dans l'Église, soit dans l'Etat : déjà, une première fois, en 1520, à la mort du pape

1. Lord Campbell, *Vie du cardinal Wolsey.*

2. Cette insurrection, occasionnée par une demande excessive, a été citée, de nos jours, comme une preuve de l'attachement du peuple anglais à la constitution, et de sa fermeté à maintenir dans le royaume le régime légal sous le plus détestable des tyrans. (Voyez les considérations de sir Henry Hallam, *Hist. const. d'Anglet.*, c. I.) Il est à présumer cependant, pour quiconque connaît le régime de terreur qui prévalut sous Henri VIII, et les fréquentes violations des formes légales dont ce prince s'était déjà impunément rendu coupable, que si la taxe eût été modérée, elle eût été payée, et ce soulèvement populaire prouve seulement qu'il y a, dans le mépris des lois et dans l'oppression d'un peuple, un degré qu'il est dangereux de franchir.

Léon X, il avait convoité la tiare que Charles V fit décerner à son précepteur Adrien : celui-ci étant mort trois ans plus tard, Wolsey fit de nouveaux efforts pour arriver à cet honneur suprême, mais il succomba dans sa poursuite, et Clément VII fut élu. Ce fut là le premier échec de ce cardinal insatiable et superbe dont la chute se fit attendre encore deux années : elle se rattache à la révolution qui préoccupait alors tous les esprits, et qui fut l'émancipation de la pensée humaine dont le pouvoir spirituel avait jusque-là contenu l'essor.

Révolution religieuse.

Origine de la réformation.

L'Eglise catholique était la seule autorité généralement reconnue qui eût survécu à la chute de l'empire romain : seule elle avait pu dompter les barbares et lutter efficacement contre l'effroyable anarchie de cette époque, par d'admirables principes d'ordre et de vertu chrétienne et par le mérite d'une grande partie des membres de son clergé; elle seule aussi conserva une force d'organisation sociale au milieu du bouleversement universel, et fonda, comme nous l'avons vu, les gouvernements du moyen âge, en s'attribuant une autorité absolue sur la raison humaine, dans un temps où le monde était plongé dans d'épaisses ténèbres et où les hommes ne reconnaissaient entre eux d'autre droit que celui de la force brutale. C'est ainsi que l'Eglise romaine remplit une double et sainte mission, qui était de constituer la société moderne sur une base chrétienne, et de lui donner le lien d'une foi commune assez fort pour que l'Europe repoussât le flot de l'invasion musulmane, destructeur du christianisme en Asie. Lorsque ce double but fut atteint et que l'Eglise eut dirigé la réaction des croi-

sades, des causes nombreuses minèrent chaque jour son autorité, tandis qu'à côté d'elle grandissait une puissance rivale. Les disputes théologiques, soulevées par le grand schisme d'Occident, provoquèrent parmi les fidèles les progrès de l'esprit d'examen, et le concile de Constance, en reconnaissant aux conciles généraux le pouvoir de déposer les papes, porta une atteinte profonde à la foi qu'avait eue jusqu'alors le monde catholique en l'infaillibilité du siége de Rome. Déjà le clergé lui-même n'était plus respecté comme l'unique dispensateur des lumières : la chute de Constantinople avait dispersé les écrits de l'antiquité dans toute l'Europe; les expéditions d'Italie venaient d'initier les Français, les Allemands et les Espagnols, à une civilisation plus avancée, à la connaissance des chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange, et des trésors d'une littérature créée par Boccace, le Dante et Pétrarque, et qu'avaient récemment enrichie Machiavel et l'Arioste : l'admiration excitée par la littérature ancienne et par celle de l'Italie, inspira le goût des études philologiques; l'imprimerie enfin, nouvellement inventée, seconda puissamment les travaux d'investigation, de recherche et d'examen, et répandit avec une rapidité inouïe les opinions nouvelles. On vit, à cette époque, et presque sans interruption, le trône de Rome occupé par une suite de pontifes dont l'esprit était le moins conforme à celui du christianisme. Après Alexandre VI parut Jules II, pape guerrier, dont l'orgueil ambitieux versa des flots de sang : le magnifique et frivole Léon X, vint ensuite et ajouta aux afflictions de l'Eglise. Cependant, de hardis réformateurs, Wicliffe en

Angleterre, Jean Huss et Jérôme de Prague en Allemagne, avaient reproduit les principales doctrines des Vaudois, et l'horreur excitée par le bûcher de Jean Huss, préparait la voie à des réformateurs nouveaux, lorsque commença l'odieux trafic des indulgences. La construction des magnifiques monuments de Léon X, et surtout de l'église de Saint-Pierre, à Rome, exigeait des sommes immenses : le pape pour les obtenir vendit les indulgences de l'Eglise aux fidèles [1]; des moines parcoururent l'Europe et en trafiquèrent

1. Ces indulgences, dans le principe, n'étaient, comme on l'a cru trop généralement, ni la rémission des peines du purgatoire encourues par les pécheurs après leur mort, ni la permission pour les vivants de pécher moyennant un rachat pécuniaire : elles n'étaient que la rémission de la pénitence canonique pour ceux qui avaient confessé leurs péchés avec contrition, c'est-à-dire, l'exemption des peines temporelles, quelquefois très-sévères, infligées par l'Église aux pécheurs, peines qui souvent consistaient en aumônes ou en autres œuvres de charité, et qu'il était permis à l'Église de convertir, soit en services rendus ou en fatigues endurées pour sa cause, comme au temps des croisades, soit en dons pécuniaires pour ses besoins. En principe donc, et dans l'origine, les indulgences n'étaient strictement contraires ni à la morale, ni au droit, mais, dans la pratique et dans la suite des temps, leur octroi à prix d'argent dégénéra en abus très-dangereux et fut accompagné d'effrayants scandales. D'une part, les sommes obtenues par ce moyen étaient trop souvent détournées de leur destination pour l'usage particulier de ceux qui autorisaient la prédication des indulgences ; leur vente, d'autre part, était confiée à des hommes grossiers et ignorants, qui mettaient leur amour-propre à grossir leur caisse sans s'inquiéter des moyens ; ils avaient recours dans ce but aux arguments les plus odieux et les plus immoraux et ils montraient comme attachée aux indulgence, que l'Église offrait par leur entremise aux fidèles, non-seulement la rémission des peines canoniques ou temporelles pour les péchés commis, mais en outre la rémission des peines du purgatoire pour les péchés à venir (*a*). C'est contre des abus si énormes que Luther s'éleva.

(*a*) De indulgentiis sic loquebantur, ut nec idiotæ ferre possent... Hæc opinor moverunt animum Lutheri, ut primum auderet se quorumdam intolerabili impudentiæ opponere. (*Erasm. Epist. ad Alb. mag. archiep* Citation du docteur Linga d).

jusque dans les cabarets et les lieux de débauche. Luther parut alors : cet homme fameux, moine de l'ordre des Augustins, tonna contre ce coupable commerce, et tenta d'abord de réformer les abus de l'Eglise, ce qui fit donner le nom de *réforme* à la révolution qu'il opéra. Son accomplissement fut l'œuvre de deux siècles, et son origine date de l'époque où la grande féodalité expirait, et où le pouvoir monarchique atteignait le plus haut degré de sa force dans les grands états constitués au xv[e] siècle.

Luther, en qui la puissance intellectuelle s'alliait à un caractère violent et inflexible, aussi incapable de temporiser que de dissimuler, eut bientôt dépassé le but qu'il s'était d'abord proposé d'atteindre, et, en l'année 1520, une bulle de Léon X condamna quarante-cinq propositions extraites de ses écrits et le déclara lui-même hérétique obstiné, excommunié et livré à Satan pour la destruction de sa chair, s'il ne se rétractait dans l'espace de soixante jours. Par cette bulle enfin tous les princes séculiers étaient requis, sous peine de déchéance, d'arrêter Martin Luther, afin qu'il fût puni selon ses mérites. Mais celui qu'elle frappait fit, en la brûlant sur la place publique de Wittemberg, un acte d'audace inouï jusqu'alors : l'Europe en fut saisie d'étonnement et Charles Quint convoqua une diète à Worms, afin, disait-il, d'arrêter le progrès des opinions nouvelles et dangereuses pour la paix de l'Allemagne. Luther parut à cette diète avec un sauf-conduit de l'empereur et sous la protection plus efficace de l'Electeur de Saxe, Frédéric le Sage, et de cent chevaliers armés. Il défendit avec énergie ses doctrines dans

Diète de Worms. (1521)

lesquelles il attaquait surtout la confession auriculaire, l'intercession des saints, le dogme du purgatoire, celui de la transubstantiation, le célibat des prêtres et l'autorité de l'Eglise. La diète lui permit de se retirer et aussitôt après elle le mit hors la loi. L'Electeur de Saxe le fit enlever par des gens masqués et conduire dans la forteresse de Wartbourg, où il demeura enfermé neuf mois, ignoré de ses amis et de ses ennemis. C'est là qu'il commença sa traduction de la Bible et qu'il composa une multitude d'écrits empreints de son génie logique, fougueux, irascible, parfaitement propre, par sa trivialité même, à gouverner les esprits encore grossiers de son siècle.

Cette grande révolution intellectuelle et religieuse eut pour principaux auteurs, en Allemagne, Luther et le savant Mélancthon son disciple préféré, l'un des premiers restaurateurs des lettres; en Suisse, Ulrich Zwingle et en France Jean Calvin, qui établit, en 1554, à Genève, la religion réformée et le gouvernement démocratique. Elle donna lieu à des guerres qui durèrent plus d'un siècle et se formula d'une manière diverse dans les confessions de foi des contrées où elle triompha. Les caractères les plus généraux de la réformation du XVIe siècle furent, premièrement : la substitution de l'autorité des Écritures, considérées comme inspirées dans l'esprit et dans la lettre, à la tradition et à l'autorité de l'Eglise; et en second lieu, la reconnaissance et la consécration du principe par lequel aucune vertu, aucune valeur réelle n'existe dans les actes extérieurs, si ceux-ci n'ont leur source dans des intentions pures, dans une conscience éclairée de la lumière divine et pénétrée par-dessus tout de la foi en

Caractères principaux de la réformation au XVIe siècle.

Jésus-Christ et dans les mérites expiatoires et infinis de son sacrifice pour la justification des pécheurs. Ce principe auquel s'attacha Luther et qui devint le dogme célèbre de la *justification par la foi*, porta un grand coup à la croyance établie dans le mérite d'une foule de pratiques extérieures, recommandées et prescrites par le clergé romain, et il ébranla profondément l'Eglise catholique elle-même ; il fut admis, au XVI[e] siècle, comme base fondamentale dans les Eglises réformées et il fut l'un des traits les plus universels du protestantisme[1].

Toutes ces Eglises rejetèrent d'un commun accord le dogme de la transubstantiation dans le sacrement de l'Eucharistie, mais plusieurs réformateurs, à l'exemple de Luther, substituèrent à ce mystère celui de la *con-*

1. Le principe de la *justification de la foi*, entendu dans de certaines limites et avec de sages réserves, comme la conséquence de cette vérité exprimée par Luther, que les hommes ne deviennent pas justes en faisant certaines actions extérieurement bonnes, mais qu'il importe qu'ils soient d'abord justes dans le for intérieur, après quoi leurs actions deviendront vertueuses (*a*) ; ce principe, dis-je, ainsi compris, est incontestable et se concilie avec la raison et la plus saine morale. Mais ayant voulu en déduire des conséquences extrêmes avec une rigueur logique, la plupart des réformateurs l'obscurcirent et arrivèrent à des conclusions fausses et même dangereuses, par lesquelles tous ceux que n'avait point éclairés la lumière de l'Evangile, furent considérés comme incapables d'aucune action bonne ou véritablement juste. Les vertus des plus grands hommes de l'antiquité furent niées ou dédaignées et attribuées toutes à l'orgueil : la foi fut ainsi mise ouvertement au-dessus de la morale et il y eut une tendance très-prononcée dans la plupart des Eglises, à attribuer à l'adoption de certains formulaires ou aux confessions de foi une importance exagérée beaucoup plus grande qu'à la pratique des œuvres. Cette doctrine fut avidement accueillie et il en devait être ainsi, parce qu'il est toujours plus facile de croire ou de se persuader que l'on croit, que de lutter contre ses penchants et de les vaincre.

(*a*) *Epist. Luther.*, *ad Spalat.* Oct. 1516. — Voyez Milner, tome IV.

substantiation; d'autres, comme Ulrich Zwingle, ne virent, dans le rite ancien et vénérable de la consécration du pain et du vin pour la communion des fidèles, qu'une simple commémoration de la mort de Jésus-Christ.

Le dogme de l'élection ou de la prédestination absolue, qu'on trouve exposé dans quelques-uns des écrits des Pères, et en particulier dans ceux de saint Augustin, fut admis dans beaucoup d'Eglises au XVIe siècle, mais il fut rejeté, après la mort de Luther, par Mélancthon et par le grand corps de l'Eglise luthérienne. Ce dogme demeura, dans la suite, le caractère distinctif des sectateurs de Calvin. Ceux-ci adoptèrent pour leur Eglise, indistinctement connue dans la suite sous les noms d'*Église réformée calviniste* ou *presbytérienne*, une constitution démocratique, qui donnait à tous leurs ministres le même rang et le même pouvoir. Les luthériens, nommés *chrétiens évangéliques* ou *de la confession d'Augsbourg,* d'après une confession de foi que Mélancthon remit à la diète de cette ville, conservèrent les évêques en limitant considérablement leur juridiction et leurs revenus. Tous les chrétiens qui, en s'éloignant de l'Eglise de Rome, adoptèrent les principes les plus généraux de la réformation, reçurent, dans la suite, le nom de *protestants*, parce que les représentants de leurs diverses Eglises protestèrent en commun contre un édit intolérant d'une diète impériale tenue à Spire. C'est à tort que, de nos jours, au nombre des principes reconnus pour fondamentaux dans les Eglises protestantes, par les premiers réformateurs, on a compté celui du *libre examen* ou du droit pour chacun d'interpréter librement les Écritures selon les lumières du sens in-

dividuel ou de la raison. Ce principe, quoique mis en pratique par les réformateurs du XVI[e] siècle, ne fut ni avoué par eux comme le droit de tous, ni dogmatiquement formulé comme une des doctrines fondamentales des Eglises qu'ils fondèrent, et soit qu'ils ne se fussent pas bien rendu compte de l'instrument auquel eux-mêmes avaient eu recours, en se séparant de Rome, soit qu'ils en redoutassent l'emploi en d'autres mains que dans les leurs, nul n'en transmit volontairement le libre usage comme un droit à ses disciples. Tous parurent convaincus, et il était difficile qu'il en fût autrement, qu'au delà des limites où ils s'étaient arrêtés, il n'y avait plus de vérités à découvrir. Il y eut bientôt presque autant d'arbitres souverains de la doctrine que de chefs de secte et ceux-ci, sans toutefois prétendre à l'infaillibilité, s'arrogèrent sur les consciences et sur l'opinion d'autrui une autorité despotique, plus révoltante que les prétentions qu'ils avaient combattues dans l'Eglise romaine. Nul, plus que Henri VIII, ne donna l'exemple d'une si choquante inconséquence, lorsqu'il eut rompu avec Rome. Rien d'abord ne fit pressentir cette rupture et le temps était loin où le nouveau culte devait être appelé à devenir celui de l'Angleterre; et cependant, depuis un siècle et demi, les premières semences d'une grande réforme religieuse y avaient été jetées par Wycliffe, qui fut véritablement le précurseur de Luther. Une multitude de disciples de ce fameux hérésiarque peuplaient le royaume et un grand nombre avaient rendu témoignage de leur foi sur les bûchers; mais ils appartenaient en général aux classes inférieures de la nation, et, lorsque Henri VIII monta

sur le trône, le catholicisme, quoique ébranlé par la licence des mœurs du clergé, autant que par la renaissance des lettres profanes et par la propagation beaucoup plus rapide des livres saints, avait conservé en apparence toute sa force et sa splendeur premières. Aucun prince même n'était, à cette époque, plus attaché que le roi d'Angleterre à la cour romaine : destiné à l'Eglise, du vivant de son frère aîné, par leur père Henri VII, qui toujours ménager de son argent et comme père et comme roi, avait voulu ouvrir dans la carrière ecclésiastique une voie à l'ambition de son second fils, sans qu'il lui en coûtât aucun sacrifice à lui-même, Henri VIII avait été initié de bonne heure aux connaissances théologiques ; il fit sa principale étude des ouvrages de saint Thomas d'Aquin, où il apprit l'art des subtilités scolastiques, si dangereux sous une plume royale, et il montrait un grand zèle pour les pratiques extérieures du culte; il entendait quelquefois, dit un contemporain, jusqu'à cinq messes dans un jour: enfin il se rangea, dès l'origine, parmi les plus ardents adversaires de Luther et réfuta ses doctrines dans un traité dont il fit hommage au pape et qui lui valut en retour le titre de *défenseur de la foi*, qu'il transmit à ses successeurs, malgré leur séparation de l'Église romaine.

Mais Henri, dans l'observation de la religion et de la morale qui en découle, était observateur de la lettre et nullement des principes, et il était à prévoir que lorsque ceux-ci seraient en opposition avec ses passions, il les méconnaîtrait, si du moins l'apparence des formes pouvait être conservée. Cette circonstance se présenta, pour

la première fois, vers 1527, lorsque le roi eut conçu une violente passion pour Anne Boleyn, fille d'honneur de la reine Catherine, et que, n'ayant pu la séduire, il eut résolu de l'épouser.

Le roi veut divorcer.

Plusieurs prétextes de divorce s'offrirent à l'esprit du roi et, à ses yeux, la dispense que le pape avait accordée pour son mariage avec la veuve de son frère n'était pas valable, pour trois motifs : elle avait été sollicitée à son insu et sous un faux prétexte, et elle était contraire, selon lui, à un précepte d'autorité divine, qui interdit le mariage avec sa belle-sœur[1]. Sa conscience, disait Henri, n'avait cessé de l'en avertir depuis vingt années, et ses scrupules religieux s'étaient enfin réveillés avec une force nouvelle et irrésistible. Toutefois, les deux premières raisons qu'il alléguait étaient d'une grande faiblesse et la dernière cause de nullité était détruite elle-même par un autre précepte, également d'autorité divine, contenu dans le Deutéronome, et qui invite, au contraire, à épouser la veuve d'un frère, lorsqu'elle n'a pas eu d'enfant de son mariage[2]. Un obstacle plus grand encore s'opposait aux désirs de Henri VIII ; la reine Catherine d'Aragon, sa femme, était tante de Charles Quint, et il était à prévoir que le pape Clément VII hésiterait à provoquer, pour satisfaire le roi d'Angleterre, les ressentiments du redoutable empereur.

Affaires du continent.

L'Italie, à cette époque, avait été de nouveau le théâtre de grands événements : François Ier, continuant

1. *Levit.*, XVIII, 16. — XX, 21.
2. *Deuteron.*, XXV, 5.

Bataille de Pavie. (1525)

la politique extérieure de Charles VIII et de Louis XII, avait franchi les Alpes et s'était fait battre par Charles Quint à Pavie, où il avait perdu son armée, sa liberté, tout enfin, hors l'honneur. Conduit prisonnier à Madrid, il avait recouvré sa liberté l'année suivante, en promettant la cession de la Bourgogne à l'empereur; mais il n'observa point les clauses du traité, prétendant qu'il n'avait point le droit de disposer de ce duché sans l'aveu des états provinciaux et que le pape l'avait dégagé d'un serment qu'il n'aurait jamais dû prêter.

Seconde ligue sainte. (1527)

Prise et sac de Rome.

Le courroux de l'empereur retomba sur le pontife, qui forma contre lui, sous la protection de Henri VIII, une ligue nommée *sainte*, du nom de son principal auteur. Mais une armée impériale, commandée par le connétable de Bourbon, marcha sur Rome, l'assiégea, la prit et vengea dans ses murs, par d'effroyables barbaries, la mort de son général qui fut tué en ordonnant l'assaut. Le pape s'enferma dans le château Saint-Ange, où il demeura longtemps prisonnier.

Henri VIII voyant le pape prisonnier, la France humiliée et l'empereur tout-puissant, résolut de secourir le pontife dont il avait besoin : il nomma dans ce but le cardinal Wolsey, son ambassadeur auprès de François I[er], et conclut, par son entremise, une étroite alliance avec ce monarque. Une puissante armée française, soudoyée en partie par l'Angleterre, se répandit en Italie, dans le but avoué de délivrer le pape, qui bientôt après recouvra sa liberté. Henri VIII, en secourant le pontife, s'était flatté de le rendre favorable à ses vœux, et, le voyant libre, il lui communiqua ses prétendus scrupules au sujet de son premier mariage et demanda son

divorce. Mais le pape venait d'éprouver la puissance de l'empereur; il était impossible que celui-ci ne ressentît très-vivement et comme une offense personnelle, l'insulte faite à une reine dont il était le neveu. Clément donc, entre la crainte d'irriter Henri VIII par un refus et celle d'exciter de nouveau la colère de l'empereur, évita de se prononcer, ou du moins fit longtemps attendre sa décision.

Henri chercha ailleurs des opinions favorables à ses vues et consulta, secrètement d'abord, sur la question de divorce, les principaux théologiens du royaume dont les avis lui furent en général favorables. Wolsey lui-même avait d'abord incliné pour la répudiation de la reine Catherine, lorsqu'il pensait que cet acte aurait pour résultat le mariage de son maître avec une princesse française. Il se flattait toujours d'arriver lui-même à la papauté, et l'appui de la couronne de France lui semblait nécessaire pour l'aider à réaliser ses espérances. Il apprit avec effroi que Henri songeait à faire descendre du trône une parente de l'empereur, pour y élever une sujette. Il tomba, dit-on, à ses pieds, en le conjurant de renoncer à un projet indigne de sa naissance [1]. Mais sa conduite, en cette circonstance, n'eut pour principal mobile ni l'intérêt du roi ni celui de la religion. Wolsey songeait surtout aux conséquences qu'aurait pour lui-même, soit dans le royaume, soit dans les cours étrangères, l'union nouvelle que Henri projetait d'accomplir, et n'ayant pu ébranler son désir, il s'efforça de le satisfaire [2]. Anne Boleyn cependant conserva dans son

1. Cavendish, *Vie de Wolsey*.
2. Lord Campbell, *ubi suprà*.

cœur avec le souvenir de son opposition première un profond ressentiment dont toute la condescendance ultérieure de Wolsey ne put jamais triompher.

Peu d'hommes dans les rangs supérieurs de la société osèrent manifester des sentiments contraires aux vœux du roi : mais le divorce était impopulaire aux yeux de la nation, qui plaignait une reine vertueuse et d'un sang illustre, menacée d'une cruelle disgrâce après vingt années d'union, et à ces motifs il s'en joignait d'autres plus intéressés. Les classes industrielles le redoutaient comme tendant à suspendre ou à interrompre les relations commerciales fort avantageuses qui existaient depuis plusieurs siècles entre l'Angleterre et les habitants des Pays-Bas, sujets de l'empereur [1]. Wolsey cependant fut, pour son malheur, désigné par le pape comme son légat en Angleterre ainsi que le cardinal Campeggio. Ils reçurent tous deux les pouvoirs nécessaires pour évoquer à leur cour la cause du divorce et pour la juger. La reine montra une noble fermeté : la rupture de son mariage, pour cause d'illégalité, eût nécessairement entaché la naissance de sa fille Marie, et l'amour maternel se joignait dans Catherine au sentiment de son innocence et de la justice de ses droits. Elle résista jusqu'à la fin à toutes les tentatives qui furent faites pour arracher son aveu. Citée enfin à comparaître avec le roi devant les légats, ils se rendirent l'un et l'autre à Black-Friars, où ceux-ci tenaient leur cour. Sommée de répondre, Catherine se leva de son siége, et sans adresser la parole aux cardinaux, se jeta aux

Légats nommés par le pape.

1. Lingard.

pieds du roi et lui tint un touchant langage. Elle lui dit qu'elle était étrangère dans ses états, sans conseil et sans protection : « J'ai été, dit-elle, votre femme plus de vingt ans et vous avez eu de moi plusieurs enfants; j'ai toujours cherché à vous plaire; je désire savoir en quoi j'ai pu vous offenser et j'en appelle à votre conscience, pour décider si vous n'avez pas eu la conviction que je n'avais été que de nom la femme de votre frère. Nos parents passaient pour les princes les plus sages de leur siècle; je dois présumer que leur avis a été juste; je ne puis donc me soumettre à ce tribunal où mes avocats, qui sont vos sujets, ne peuvent parler librement.» En achevant ces mots, elle se releva, salua le roi profondément et quitta la cour pour n'y plus reparaître[1].

Les deux cardinaux avaient reçu du pape des instructions secrètes ; Campeggio traîna l'affaire en longueur, et Wolsey fit en vain tous ses efforts pour amener la reine à une séparation volontaire et à prendre le voile dans un couvent. Il attira ainsi sur lui-même le mépris de cette princesse sans désarmer sa rivale, qui persista à lui imputer les délais du souverain pontife. Clément VII était obligé de pourvoir à un double intérêt comme pape et comme souverain temporel, et, dans les circonstances si difficiles où il se trouvait, les suggestions de la prudence humaine n'étaient pas inconciliables avec la voix plus stricte du devoir religieux. Il reconnaissait toute la faiblesse des motifs sur lesquels Henri VIII fondait ses prétentions pour un divorce; mais il eût été trop dangereux

1. Cavendish, *Vie du cardinal Wolsey*.

de provoquer sa colère par un refus immédiat, tandis que la moitié de l'Allemagne se séparait du saint-siége, et qu'une armée française maintenait en Italie l'influence du roi François I[er], allié de Henri VIII. Délivré de ses appréhensions sur ce dernier point, Clément VII résolut de s'opposer ouvertement à la dégradation de la reine d'Angleterre : il évoqua la cause à son propre tribunal et somma le roi de comparaître devant lui à Rome sous quarante jours.

Henri VIII, furieux de ces nouveaux délais, vit une insulte dans la citation du pontife, et le premier éclat de sa colère tomba sur Wolsey, auquel il reprochait d'avoir conspiré contre ses vœux avec la cour de Rome et entretenu avec le saint-siége une correspondance illicite dont Anne Boleyn, dit-on, pénétra le secret. Wolsey connaissait Henri : il savait qu'aucune résistance ne pouvait être opposée avec succès à ses désirs ou à sa colère : il se vit perdu; il tomba dans le désespoir et répandit un torrent de larmes. Il crut ne pouvoir prévenir le terrible éclat du courroux royal qu'en s'avouant coupable de la violation du statut de *Præmunire,* qui défendait d'entretenir des relations avec le pape à l'insu de l'autorité du roi, quoiqu'il n'eût correspondu avec Rome que de l'aveu même de son maître; il tenta de le fléchir en lui faisant l'abandon des immenses richesses accumulées durant son ministère, et il lui donna son magnifique palais d'York, qui devint pendant deux siècles, sous le nom de Whitehall, la principale résidence des rois

Disgrâce de Wolsey.

(1529)

1. Déjà précédemment, Wolsey avait donné à Henri VIII la splendide résidence de Hamptoncourt, près de Londres.

d'Angleterre [1]. Le roi ne l'accabla pas tout d'un coup, et parut, dans cette circonstance, céder tour à tour à la puissance de l'habitude qui le ramenait vers le cardinal et à la colère qui l'en éloignait. Un bill contenant quarante-quatre chefs d'accusation, ayant été présenté contre Wolsey au parlement et sanctionné par le vote de la chambre des pairs, le roi arrêta secrètement la poursuite : il permit qu'un des anciens serviteurs du cardinal, Thomas Cromwell, qui devait rapidement s'élever à son tour dans la faveur royale, défendît son ancien maître devant les communes [1]. Le bill fut rejeté par cette chambre. Wolsey conserva les revenus de son archevêché d'York et une rente de 1,000 marcs sur l'évêché de Winchester, et se mit en marche pour son diocèse avec une suite nombreuse. Mais Henri VIII ne souffrit jamais qu'une victime désignée lui échappât, et les délais, même volontaires, apportés par lui-même à sa fureur, la rendaient plus terrible. Wolsey était arrivé dans son diocèse où il s'acquittait religieusement des devoirs de son ministère, s'appliquant à gagner les cœurs des riches et des pauvres, et il avait tout disposé pour son installation solennelle lorsqu'il fut arrêté au nom du roi par le duc de Northumberland pour crime de haute trahison. L'ordre était donné de le ramener à Londres. On ne sut jamais d'une manière certaine la cause de cette seconde chute plus complète que la première. Le roi avait, dit-on,

1. Il paraît constant, d'après le caractère connu de Thomas Cromwell, qu'il n'aurait jamais osé défendre Wolsey, s'il n'eût été sûr de l'approbation du roi. Cette opinion, qui est celle du docteur Lingard et de lord Campbell (a), semble la plus vraisemblable.

(a) *Vie du cardinal Wolsey.*

découvert une correspondance suspecte de Wolsey avec la cour de France, et ce qui paraît hors de doute, c'est que, prévoyant à cette époque qu'il ne divorcerait d'avec Catherine qu'en rompant avec Rome, il craignit de rencontrer pour ses projets un obstacle dangereux dans le cardinal qui aspirait encore à la tiare. Anne Boleyn en jugeait ainsi et animait le roi à sa perte : c'était assez pour sa ruine. Ce dernier choc était trop violent pour Wolsey déjà gravement malade. Il fut conduit, de Cawood où il résidait alors, à Pontefract, de sinistre mémoire, et de là à Sheffield, où le lieutenant de la tour, Kingston, vint le recevoir avec une escorte d'hommes armés pour le conduire à Londres. Dans la soirée du troisième jour il atteignit l'abbaye de Leicester, et sentant son mal empirer, il dit à l'abbé en entrant : « Mon père, je suis venu laisser mes os au milieu de vous. » Il mourut le lendemain, et ses dernières paroles adressées à Kingston sont bonnes à méditer pour tous les favoris des princes et de la fortune : « Si j'avais servi Dieu, dit-il, avec autant de zèle que j'ai servi mon maître terrestre, il ne m'aurait pas abandonné dans ma vieillesse : ce que je souffre est la juste récompense des peines que j'ai prises pour être agréable au roi sans songer à mon devoir envers Dieu. »

Mort du cardinal Wolsey. (1530)

Telle fut la fin de ce grand cardinal, qui captiva et rendit stable pour lui seul, durant vingt années, la faveur du plus capricieux des monarques. Il y parvint surtout par l'art profond avec lequel il étudiait ses inclinations inconstantes, changeant avec elles de langage et de conduite, mêlant les distractions aux choses sérieuses, et modérant sa fougue en caressant son amour-propre, ha-

bile à lui faire considérer comme siennes et goûter comme s'il les eût conçues les mesures ordonnées en son nom. Peu scrupuleux dans le choix des moyens, et sans souci des lois ou des libertés du royaume, lorsqu'il s'agissait d'accroître la puissance de son maître ou la sienne; jaloux cependant de la grandeur de l'État; superbe avec ses ennemis, affable et bon pour ses amis et ses serviteurs, avide et généreux tout ensemble, il passait tour à tour, et selon la fortune, de l'extrême insolence à la plus basse humilité; il ne sut en un mot ni se commander à lui-même ni se contenir; mais il contint Henri VIII, qui ne donna qu'après sa mort pleine carrière à sa férocité. L'Angleterre lui sut gré du rôle important qu'il lui fit prendre en Europe, de son goût pour les arts, de ses fondations utiles et magnifiques; la postérité enfin lui tint compte de la mort chrétienne par laquelle il termina une vie trop féconde en scandales. Son éloge ou son excuse est dans l'histoire des temps qui suivirent sa chute, et la maladie qui l'emporta avant l'âge, dérobant sa tête à Henri VIII, fut pour Wolsey une dernière et signalée faveur de la fortune.

III

Seconde partie et fin du règne de Henri VIII.

1529 — 1547.

La chute de Wolsey rapprocha de Henri VIII des hommes plus souples encore et plus serviles, les ducs de Suffolk et de Norfolk, anciens conseillers de son père, et Thomas Cromwell, qui de l'atelier d'un foulon, s'éleva au

plus haut poste dans l'Eglise et dans l'Etat. Le roi, par un étrange caprice, leur adjoignit dans l'éminente charge de chancelier sir Thomas More, l'homme le plus illustre et l'un des meilleurs de son royaume, mais dont il ne connaissait encore que la science et les talents, et qui souvent l'avait charmé par une conversation aussi enjouée que spirituelle[1]. On vit en même temps grandir sur la scène le docteur Thomas Cranmer, savant théologien de Cambridge, devenu bientôt fameux à divers titres. Cranmer avait un des premiers suivi le mouvement imprimé par Erasme à la culture des lettres antiques dans le nord de l'Europe; il était regardé comme une des lumières de l'université, lorsque Henri VIII l'envoya sur le continent, chargé de diverses missions relatives à son divorce. Là, il épousa une femme de la secte de Luther, dont il avait en grande partie et à l'insu du roi, adopté les doctrines, lorsqu'en l'année 1533, Henri VIII ayant besoin d'un instrument souple et docile pour gouverner sous lui le clergé, nomma le docteur Cranmer au siége primatial de Cantorbéry. Cranmer avait précédemment, et de concert avec sir Thomas More, engagé le roi à con-

1. Le roi trouvait un tel agrément dans l'entretien de sir Thomas More, qu'il allait quelquefois le surprendre à l'improviste à sa résidence de Chelsea: il dînait avec lui et ils passaient familièrement la soirée ensemble. Dans la vie de More écrite par son gendre Roper, ce dernier rapporte que le roi, dans une de ses visites, parut un jour si ravi, qu'il se promena une heure entière avec sir Thomas, tenant le bras passé autour de son cou. Celui-ci cependant ne fut pas ébloui par un signe si prononcé de la faveur royale, et comme son gendre le félicitait: Oui, répondit More, Sa Grâce se montre très-bonne pour moi, et elle m'honore singulièrement: néanmoins, fils Roper, je n'ai pas lieu de m'enorgueillir; car si ma tête en tombant pouvait lui donner seulement un fortin en France, bien certainement elle tomberait. (Roper, *vie de Thomas More*.

sulter sur la validité de son premier mariage les principales universités de l'Europe. Celles-ci furent partagées d'opinion : les deux universités d'Angleterre, Oxford et Cambridge, et celle d'Italie furent favorables aux vœux du roi : il trouva une vive opposition dans celles d'Allemagne, et Luther s'éleva avec force contre lui, déclarant que Henri VIII serait moins coupable en prenant à la fois deux femmes qu'en répudiant la sienne. Le roi cependant déguisant les échecs, ne fit mention dans ses missions au parlement, que des réponses favorables qu'il avait obtenues, et Cranmer s'appuya d'elles pour obtenir l'assentiment des deux chambres de la convocation du clergé aux désirs du roi.

L'impatience de Henri VIII renversa tous les obstacles : il avait résolu d'épouser Anne Boleyn, et déjà, en septembre 1532, il l'avait établie à sa cour avec le titre de marquise de Pembroke. Après une résistance de six ans, elle s'était laissé vaincre, et au mois de janvier suivant, une grossesse s'étant déclarée, un mariage avait été secrètement conclu. Cranmer alors, dans une lettre habilement concertée avec le roi lui-même, représenta à Henri les malheurs auxquels une succession disputée exposerait la nation, et le supplia humblement de lui permettre d'entendre et de juger la cause, prenant Dieu à témoin qu'il n'avait en cela d'autre but que le bien de sa conscience et celui du royaume. Le roi fit gracieusement droit à cette requête, rappelant toutefois que la juridiction spirituelle appartenait à la couronne, et que le souverain n'avait aucun supérieur sur la terre. L'archevêque procéda au jugement, et cita Catherine d'Aragon à comparaître devant lui à Dunstable : la reine dé-

daigna cette sommation et ne comparut pas. Cranmer alors déclara nul et non valide le mariage entre elle et Henri, comme contraire à la prohibition divine : puis communiquant cette décision au roi, il l'exhorta gravement à se soumettre à la loi de Dieu, et à éviter les censures qu'il encourrait nécessairement s'il persistait dans un commerce incestueux avec la veuve de son frère [1]. Huit jours plus tard, à Lambeth, Cranmer confirma le mariage du roi avec Anne Boleyn, et enfin le 1er juin suivant, elle fut couronnée reine. Ce divorce conclu sans l'autorisation du saint-siége, cette sentence rendue par l'archevêque dans une cause que le pape avait évoquée à lui-même, constataient déjà une rupture éclatante avec Rome et marquaient le premier pas de Henri VIII vers une séparation complète. Cet acte fut suivi de plusieurs autres qui, en frappant le clergé, eurent pour effet de le rendre docile ou de l'asservir.

Divorce du roi et de Catherine d'Aragon.

(1533)

Mariage de Henri VIII et d'Anne Boleyn.

Sous l'autorité de Wolsey, agissant comme légat du pape, le clerge presque tout entier, dans ses rapports particuliers avec le saint-siége, s'était rendu complice des actes, qui, en violant d'anciens statuts, avaient attiré sur le cardinal le ressentiment du monarque : une procédure fut ouverte contre les évêques, et aucun ecclésiastique ne pouvait plus se croire en sûreté. Le clergé eut alors recours, dans une pétition célèbre, à la miséricorde du roi, qui lui vendit son pardon pour une somme énorme, et qui reçut à cette occasion, pour la première fois, le titre de PROTECTEUR DU CLERGÉ ET DE CHEF

1. Quid verò, dit le cardinal Pole, dans une lettre à Cranmer, an non tecum ipse ridebas, cum tanquam severus judex regi minas intentaris? (Poli, *Epist.*)

SUPRÊME DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE, titre qui depuis passa rapidement dans les actes publics du parlement.

Henri VIII voyait dans les richesses du clergé une mine inépuisable, et son ministre Cromwell s'entendait à l'exploiter. Il tenta son maître en lui présentant l'appât des dépouilles de l'Église et lui parla des succès obtenus par les princes allemands qui s'en étaient récemment emparé. Henri VIII prit alors une suite de mesures qui tendirent toutes à séparer l'Église d'Angleterre du saint-siége.

Nouveaux statuts. Soustraction d'obédience de l'Église d'Angleterre au pape. (1533-1534)

Par divers statuts des années 1533 et 1534, l'Église d'Angleterre fut soustraite à l'obédience du pape. Les appels à Rome furent prohibés par les peines du statut de *Præmunire* : le clergé reconnut qu'il ne pouvait adopter aucune constitution sans l'assentiment du roi : l'élection et la consécration de tous les prélats furent considérées comme affaires de régime intérieur et domestique : toute contribution pécuniaire, appelée le denier de saint Pierre et imposée par l'évêque de Rome fut abolie : tout pouvoir légal pour accorder des permissions et des dispenses fut transféré du pape à l'archevêque de Cantorbéry : le roi fut proclamé, après Dieu, seul empereur du royaume et chef suprême de l'Église d'Angleterre, ainsi qu'il avait été reconnu dans les assemblées ou synodes du clergé à qui seuls appartenait le droit de faire des règlements pour l'Eglise et de les rendre exécutoires avec l'assentiment des lords assemblés en parlement. Un autre statut régla l'ordre de la succession à la couronne, confirmant les jugements prononcés par Cranmer au sujet des deux mariages du roi, et assura le trône aux descendants de Henri VIII et de son

épouse la reine Anne, seule reconnue légitime. L'exécution de ce statut fut garantie par une clause terrible et digne du tyran le plus sanguinaire : quiconque, par actions, écrits ou paroles, chercherait à attaquer ou à invalider le mariage du roi avec la reine Anne, ou à calomnier ou à discréditer quelqu'un de leurs descendants, serait, avec tous ses fauteurs et adhérents, déclaré coupable de haute trahison, et puni de mort pour ce crime[1].

Dans la session suivante, un acte précis et plus explicite déclara le roi chef suprême sur la terre de l'Eglise d'Angleterre, et lui accorda plein pouvoir de corriger et condamner toutes erreurs, toutes hérésies, tous abus, etc., qui pourraient être réformés et redressés par une juridiction ecclésiastique. Les premiers fruits et le dixième du revenu de tous les bénéfices ecclésiastiques furent accordés à Henri VIII, et il fut fait sur leur produit une enquête, source et prélude d'innombrables rapines; enfin un serment d'adhésion au nouvel ordre de succession au trône, fut prescrit à tous les sujets du roi, sous peine de mort, et plusieurs clauses y furent jointes, portant reconnaissance de la suprématie du roi pour chef de l'Église d'Angleterre, et rejet absolu de l'autorité de l'évêque de Rome[2].

Rien n'est plus étonnant dans l'histoire d'Angleterre, que la facilité avec laquelle une si grande révolution s'accomplit au milieu de circonstances peu favorables. En effet, l'une des premières conditions à remplir pour tout homme qui apporte un changement quelconque à la religion d'un peuple est de le convaincre de sa sincé-

1. *Statuts du royaume*, 25e ann. de Henri VIII, c. 19.
2. *Ibid.*, 26e ann. de Henri VIII.

rité; mais alors, et, quelque modification que le temps et d'autres causes eussent apportée aux tendances religieuses des esprits, il était difficile de croire aux convictions de Henri VIII. Aucun prince n'était moins propre à donner confiance dans la pureté des motifs qu'il apportait à l'œuvre d'une révolution religieuse; et quoique son impitoyable rigueur domptât sur-le-champ toute résistance faible ou équivoque, il est étrange qu'il n'ait pas eu à lutter contre un plus grand nombre d'âmes héroïques, affermies dans leur foi, et à l'épreuve des séductions comme des menaces.

Il s'en présenta cependant pour l'honneur du royaume, et les flammes des bûchers comme le sang des échafauds marquèrent la voie nouvelle où Henri s'engageait. La première personne qui souffrit pour ses convictions fut une femme nommée Elisabeth Barton, connue, sous le nom de la sainte fille de Kent, par sa foi ardente, et qui passait à ses propres yeux comme à ceux du vulgaire pour douée du don des visions surnaturelles et des miracles : on l'accusa de s'être élevée contre les droits du roi, et de l'avoir menacé de la colère du Tout-Puissant s'il procédait à un second mariage et se séparait du saint-siége. Déclarée, ainsi que ses adhérents, coupable de haute trahison, Elisabeth Barton fut avec eux condamnée et mise à mort. Un arrêt aussi rigoureux frappa quelques pieux ecclésiastiques, au nombre desquels étaient les prieurs et quelques moines des trois chartreuses de Londres, qui avaient refusé de reconnaître la suprématie spirituelle du monarque. Poursuivis et interrogés par son ministre, Thomas Cromwell, ils furent tous déclarés cou-

pables par un jury épouvanté, et subirent à Tyburn l'horrible peine des traîtres. L'impitoyable Henri VIII fit rendre ensuite, et pour la même cause, un bill d'*attainder* contre le vénérable prélat Fisher, célèbre par son savoir et par ses vertus. Le pape Paul III, successeur de Clément VII, espéra, en l'élevant davantage, le mettre au-dessus des atteintes du monarque irrité, et le créa cardinal : mais Henri vit dans cette promotion un défi jeté par le pontife à l'exercice de son autorité souveraine. Le pape, dit-il, pouvait envoyer le chapeau de cardinal, mais Fisher n'aurait plus de tête pour le porter, et il la fit tomber sous le fer du bourreau. Le sang d'une autre victime, plus illustre encore, s'il est possible, appela sur Henri VIII la malédiction de tous les cœurs vertueux, et voua son nom à un opprobre éternel. Il serait difficile, dit Mac-Intosh[1], de trouver dans l'histoire, jusqu'au XVI[e] siècle, un homme plus digne que sir Thomas More d'être comparé à Boèce par l'alliance si rare de la vertu, du génie, de la science et d'une philosophie douce qu'il savait appliquer avec un rare mérite aux lois et aux affaires. Il fut, dit le même auteur, le premier Anglais qui se distingua comme orateur, le premier écrivain en prose de cette époque qui soit encore intelligible aujourd'hui, et probablement aussi le premier laïque qui ait été chancelier d'Angleterre. Ennemi des persécutions[2], mais catholique zélé, il avait prévu que le divorce conduirait Henri VIII à une

Supplice du cardinal Fisher.

(1533)

1. *Hist. d'Anglet.*

2. Ce fait a été éclairci par lord Campbell (a), qui a supérieurement réfuté toutes les attaques auxquelles l'illustre chancelier a été en butte sur ce point.

(a) *Vie de sir Thomas More.*

rupture avec Rome, et pour éviter d'y concourir, il s'était démis, l'année précédente, de sa charge de chancelier : plus tard il s'attira le ressentiment d'Anne Boleyn, en refusant de donner une approbation tacite à son mariage par sa présence, et il fut exposé par ce fait seul à plusieurs épreuves dont il sortit victorieux à sa gloire. Mais lorsque le roi eut enfin rompu toutes les digues et se fut déclaré le chef de l'Eglise, More refusa de prêter le serment touchant la suprématie spirituelle du monarque, et de se prononcer sur la légalité du divorce. Le roi furieux le fit enfermer à la Tour, et ordonna d'instruire son procès. Traduit en jugement l'année suivante, devant la cour présidée par le nouveau chancelier, lord Audley, son successeur, il fut accusé de haute trahison d'après l'acte monstrueux du parlement, qui déclarait punissable de mort toute action de nature à préjudicier aux droits des enfants de Henri VIII et d'Anne comme héritiers du trône. More consentit néanmoins à prêter le serment pour la succession au trône, mais il refusa d'adhérer au préambule qui impliquait le refus d'obéissance au pape considéré comme autorité spirituelle. Accablé par une déposition calomnieuse du procureur général Rich, et contraint à s'expliquer devant ses juges sur la question du divorce de Henri VIII, il déclara qu'après avoir examiné la question durant sept années, le mariage du roi avec Catherine n'avait point cessé de lui paraître valide. « Prétendez-vous donc, lui demanda le chancelier, être plus savant à vous seul et avoir la conscience plus pure que tous les évêques, les docteurs, les nobles et les communes de ce pays? — Pour un évêque qui est de votre côté, répondit More, je puis produire du mien

sent véritables évêques catholiques, et à un royaume je puis opposer le consentement unanime de toute la chrétienté pendant mille ans. » More fut condamné à subir le supplice des traîtres : le roi commua sa peine en celle de la décapitation, et l'inique sentence fut exécutée le 7 juillet de l'année 1535. Ses derniers moments furent adoucis par l'inexprimable tendresse de sa fille chérie, Marguerite Roper, dont Erasme a dit qu'elle fut, par sa science, son génie et sa beauté, l'ornement de la Grande-Bretagne [1], et il conserva jusqu'à la fin cette douce tranquillité d'une âme pure, bienveillante, naturellement enjouée, et toujours maîtresse d'elle-même.

Condamnation et supplice de l'ex-chancelier sir Thomas More. (1535)

Il s'éleva dans toute l'Europe contre Henri VIII, après le supplice de sir Thomas More, un cri général d'indignation et d'horreur. Paul Jove, historien italien, compara la tyrannie de Henri à cette cruauté fabuleuse personnifiée dans les légendes. L'empereur Charles Quint dit à l'ambassadeur d'Angleterre : « Si j'avais eu un serviteur semblable à celui que le roi votre maître a fait mettre à mort, j'aurais plus volontiers perdu la meilleure ville de mes états qu'un pareil conseiller [2]. » Mais quelque indignation qu'ait soulevée la mort de l'illustre et vertueux chancelier sir Thomas More, Henri VIII excita plus d'horreur encore en souillant ses mains d'un autre sang, et se surpassa lui-même en barbarie lorsque, lassé des charmes qui l'avaient tant séduit, il traîna sur l'échafaud la jeune Anne Boleyn, sa femme infortu-

1. Britanniæ suæ decus, *Epist. Ulrico ab Hutten*.
2. Roper, *Vie de Thomas More*.

née. Si cette princesse, digne, malgré ses fautes, d'une éternelle pitié, fut complice des procédés cruels de Henri VIII envers sa première femme, et causa sa disgrâce autrement que par sa ravissante beauté, jamais torts graves ne furent expiés par un plus douloureux retour de la fortune, qui parut se plaire à l'accabler par les moyens mêmes qui avaient aidé à son élévation, et Catherine d'Aragon fut trop vengée. Cette princesse déchue, mais d'une âme toujours royale, avait achevé ses jours, solitaire et minée par la douleur, dans son obscure résidence de Kimbolton, dépouillée de tout l'appareil de la grandeur humaine, privée aussi de la compagnie de sa fille Marie, que l'inflexible Henri VIII refusa, jusqu'à sa dernière heure, à ses instantes prières. Se sentant mourir, elle écrivit au roi une lettre touchante, cherchant à l'émouvoir pour leur unique enfant, sollicitant ses bontés pour ses femmes et ses serviteurs. Elle était morte ainsi, chrétienne et résignée, mais en reine, sans jamais perdre la mémoire de ce qu'elle devait aux droits de sa fille, à sa propre naissance et à sa dignité [1]. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis sa mort, lorsque la destinée accabla sa rivale jusque-là triomphante

1. Quelques paroles que Shakespeare met dans la bouche de Catherine d'Aragon sur le point d'expirer, nous la retracent avec une vérité parfaite :

. . . . When I am dead
Let me be us'd with honor; strew me over
With maiden flowers, that all the world may know
I was a chaste wife to my grave: embalm me,
Then lay me forth: although unqueen'd, yet like
A queen, and daughter to a king, inter me.
I can no more. . . . .

Henry VIII, act. IV, sc. II.

par les mêmes moyens qui avaient aidé à son élévation. Le roi distingua dans la suite d'Anne Boleyn, une jeune et noble demoiselle, d'une beauté accomplie, Jeanne Seymour, et s'éprit soudain d'un violent amour pour elle. Anne cependant, après lui avoir donné une fille, destinée, sous le nom d'Elisabeth, à la plus haute célébrité, était devenue enceinte une seconde fois : mais pressentant sa disgrâce par les nouveaux procédés du roi à son égard, l'effroi qu'elle en conçut la fit avorter, et elle mit au monde avant terme un enfant mâle qui ne vécut pas. Le roi, trompé dans son ardent espoir d'obtenir un héritier, reprocha en termes violents à la malheureuse mère cette perte si cruelle pour elle-même, et qu'il aurait dû imputer à ses propres emportements. Sa mort était arrêtée d'avance dans le cœur féroce de son époux, qui ne cherchait plus qu'un prétexte, et qui recueillit avidement les noms de ceux que la haine et la calomnie donnaient pour amants à la reine. Celle-ci, aux joûtes de Greenwich, ayant laissé tomber un mouchoir qui lui fut, dit-on, rendu avec une démonstration passionnée par un gentilhomme appelé Henri Norris, le roi sortit tout à coup des lices en fureur : il ordonna qu'elle fût enfermée dans son appartement, et fit jeter, dans les cachots de la Tour, Norris et trois autres, qu'il accusait d'avoir eu part, comme lui, aux faveurs de leur souveraine. Anne elle-même fut menée de Greenwich à la Tour le lendemain. Tombant à genoux devant la porte de cette forteresse : « O mon Dieu, s'écria-t-elle, secourez-moi, vous qui savez que je suis innocente du crime dont on m'accuse ! » Conduite dans l'appartement qu'elle avait occupé lors de son couronnement,

Disgrâce d'Anne Boleyn. (1536)

ce souvenir l'accabla : « Il est trop beau pour moi, dit-elle; Jésus, ayez pitié de moi! » Elle s'agenouilla encore, versa un torrent de larmes, et fut saisie au milieu de ses pleurs d'un accès de rire hystérique. Des femmes placées auprès d'elle pour l'espionner rapportaient au roi avec un zèle impitoyable chaque mot qui lui échappait dans son délire, puis tourmentaient l'infortunée par des questions insidieuses et barbares, interprétant contre elle et à sa ruine jusqu'aux cris que lui arrachait la frénésie du désespoir. Cependant elle n'avait cessé, disait-elle, d'être épouse fidèle du roi, et elle protesta jusqu'à la fin, de son innocence.

L'archevêque Cranmer fit un effort pour la sauver; il écrivit à Henri VIII, implorant sa merci en faveur de celle qui avait été si récemment sa vie et ses seules délices. Anne elle-même adressa au roi une lettre où elle lui disait, entre autres paroles belles et touchantes : « Vous m'avez choisie dans un humble rang pour être votre reine et votre compagne, ce qui était beaucoup plus que je ne méritais et que je ne désirais. Si Vous m'avez alors trouvée digne d'un tel honneur, que votre Grâce ne souffre pas qu'une légère fantaisie ou les mauvais conseils de vos ennemis détournent de moi votre faveur, et que ce reproche, cet indigne reproche d'avoir eu un cœur déloyal à l'égard de Votre Grâce, jette une tâche si infâme sur votre épouse très-soumise, et sur la jeune princesse votre fille...... Mais si vous avez déjà décidé de mon sort, ma dernière et seule prière sera que je puisse supporter seule le fardeau du déplaisir de Votre Grâce, et qu'elle ne tombe pas sur les innocentes âmes de ces pauvres gentilhommes, qui, comme

e l'apprends, sont aussi détenus en prison à cause de noi. Si j'ai jamais trouvé grâce à vos yeux, si jamais le nom d'Anne de Boleyn a été agréable à vos oreilles, accordez-moi cette prière [1]. »

Sa condamnation.

Le tyran fut inflexible : ils étaient quatre et furent tous condamnés à mort et exécutés au milieu des témoignages de l'indignation publique et d'une sympathie universelle. Un seul, nommé Smeaton, eut l'infamie de témoigner contre la reine, espérant racheter ainsi sa propre vie ; sa lâcheté ne le sauva pas, il périt avec les autres. Le frère de la reine, George Boleyn, vicomte de Rochefort, accusé comme eux de s'être laissé séduire par ses artifices, fut également mis à mort. Elle parut la dernière devant ses juges ou plutôt devant ses plus cruels ennemis : mais éprouvée par tant d'horribles angoisses, son âme s'était élevée au-dessus des terreurs de la mort qui déjà lui apparaissait comme un soulagement. Sa défense fut admirable, et quand la sentence eut été prononcée, elle s'écria, joignant les mains, et levant les yeux au ciel : « O père des hommes, toi qui es la voie, la vérité et la vie, tu sais si j'ai mérité une pareille mort. » Conduite deux jours après son jugement à Lambeth, où son mariage avait été solennellement bénit, elle l'entendit rompre et déclarer nul pour certains empêchements demeurés secrets, par le même homme qui l'avait consacré, par le primat Cranmer, qui n'osa se dérober à tant d'infamie. Anne, le matin du dernier jour, protesta de nouveau de son innocence devant le lieutenant de la

1. Un fac-simile d'une partie de cette lettre célèbre existe au musée britannique. Elle a été trouvée dans la correspondance de Kingston, lieutenant de la Tour à cette époque.

Tour, Kingston : elle s'affligea d'un retard de quelques heures apporté à son exécution : puis, passant la main sur son cou, elle dit en riant qu'étant fort mince, il ne serait pas très-difficile à trancher. Si l'on songe de quel faîte elle était tombée, on comprendra, par ces simples paroles de Kingston, qui ne la quitta point dans ses derniers moments, tout ce qu'elle eut à souffrir : « J'ai vu dit-il, exécuter des hommes et des femmes, et ils montraient beaucoup d'affliction; mais cette dame trouve du plaisir et de la joie dans la mort. »

Son supplice. Elle parut être sur l'échafaud la seule personne qui eût conservé tout son calme. Elle s'agenouilla et pria Dieu pour le roi sans lui reprocher sa mort, le remerciant même des bontés qu'il avait eues pour elle, évitant avec soin toute parole, toute expression qui aurait pu provoquer de nouveau sa colère et mettre en péril leur fille Elisabeth : elle fit elle-même les derniers et funèbres apprêts, tandis que la plupart des assistants fondaient en larmes, et s'agenouillant de nouveau avec humilité, elle répéta plusieurs fois : « Jésus, daigne accepter mon âme ! » et elle reçut le coup mortel.

Aucun fait ne fut prouvé contre elle, et il n'y a rien à conclure au préjudice de son honneur, de quelques paroles incohérentes qui lui échappèrent dans le délire, ou des aveux d'un misérable, démentis par ceux qu'il nommait ses complices, et bien moins encore de la sentence qui la déclara coupable sous un règne pendant lequel la vertu était le plus sûr chemin de l'échafaud. La conduite de Henri VIII dans cette circonstance, comme dans la condamnation de sir Thomas More, a été noblement stigmatisée par un célèbre historien déjà cité : L'homme a

des limites, dit-il, dans le mal comme dans le bien; mais par ces deux faits de barbarie épouvantable, Henri approcha peut-être du modèle idéal d'une monstruosité parfaite, autant que le permet la faiblesse de la nature humaine [1].

Henri VIII, après avoir par ses cruautés porté la plus profonde atteinte à la morale, et sapé, par la soustraction d'obéissance au saint-siége, l'un des principaux fondements de la foi catholique romaine et le dogme le plus important peut-être en ce qui touche l'unité de la doctrine, eut l'inconcevable audace de se donner pour le défenseur de l'orthodoxie catholique; il ordonna que toute personne atteinte et convaincue d'hérésie et refusant d'abjurer son erreur, fût remise au pouvoir séculier pour être brûlée publiquement afin de servir d'exemple. Peu après, en 1536, parut un autre statut ou acte du parlement par lequel tout officier public, civil ou ecclésiastique, tout individu tenant une place ou un fief de la couronne, ou étant au service du roi, tout religieux profès, toute personne recevant les saints ordres ou prenant un grade dans une université, devait prêter serment de renoncer à l'évêque de Rome et à son pouvoir, et de considérer le roi comme étant le seul chef de l'Eglise d'Angleterre, sous les peines portées contre le crime de haute trahison. L'Angleterre fut alors placée dans une situation qui ne ressemblait à celle d'aucun autre état de la chrétienté, soumise d'une part à la doctrine de l'Eglise catholique romaine, et reconnaissant, d'autre part, dans le roi un chef laïque à la tête de l'établissement religieux.

Situation tout exceptionnelle de l'Angleterre relativement à l'Eglise.

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*

Thomas Cromwell, devenu premier ministre, fut nommé à cette époque vice-gérant du roi pour l'administration de la justice dans tous les cas concernant la juridiction ecclésiastique et le redressement des erreurs, hérésies et abus introduits dans l'Eglise. Son pouvoir était à peu près sans bornes, et il en fit tout d'abord usage pour consommer une odieuse et immense spoliation. Les corporations, que leur état, leur foi, leur discipline et leur organisation spéciale rendaient plus particulièrement opposées à toute altération des rapports qui soumettaient les catholiques au saint-siége, étaient les divers ordres monastiques, perpétuellement en contact par leurs prédicateurs avec les classes inférieures, tandis que leurs généraux siégeaient à Rome sur les marches mêmes du trône papal. Ils avaient, depuis des siècles, obtenu en don de la générosité des fidèles, pour des œuvres pieuses et charitables, d'innombrables domaines qui tentaient la cupidité du roi et de ses favoris, et qui les armaient en même temps de redoutables moyens d'opposition au milieu de populations habituées à les respecter, et dont une partie vivait de leurs aumônes. Leur destruction fut résolue : mais Henri VIII n'y procéda qu'avec prudence et par degrés, et avec l'appui d'un parlement qui n'avait d'autres volontés que les siennes.

Destruction des maisons religieuses et des ordres monastiques. (1536-1538)

Un premier acte de ce parlement ferma et donna au roi toutes les maisons religieuses des deux sexes dont le revenu annuel était inférieur à 200 livres sterling; des pensions furent promises aux chefs de ces maisons, et les autres membres furent recommandés au roi pour être placés dans les grands monastères non supprimés.

Ceux-ci furent plus tard fermés à leur tour, ou contraints de se racheter de la destruction en payant au roi des sommes immenses. Les statuts frappèrent trois cent soixante-seize monastères, légitimes propriétaires d'une grande partie des biens territoriaux du royaume, et tous eurent peu à peu le même sort : leur ruine cependant ne s'accomplit pas sans résistance de la part du peuple : il vit avec douleur la chute de tant d'édifices magnifiques regardés depuis des siècles comme la décoration et la gloire des lieux où ils florissaient, et la destruction des chapelles dont les reliques vénérées attiraient en tout temps les pèlerins. Chaque monastère avait ses légendes miraculeuses chères au souvenir des habitants du pays, qui constituaient souvent toute leur histoire, et qui, en charmant leur imagination depuis l'enfance, entretenaient la piété au fond des âmes : c'était là aussi que le peuple des campagnes recevait des consolations et des secours dans ses souffrances, et ainsi se formaient les liens intimes et impérissables qui l'attachaient au sol où il était né. Lorsqu'il vit ces hommes qu'il révérait et qu'il ne connaissait la plupart que par leurs prières et leurs aumônes, expulsés des asiles où ils avaient coulé leurs jours, exposés aux privations et réduits à la misère à un âge où la plupart étaient hors d'état de subvenir à leur existence par le travail de leurs mains, il fut saisi de compassion, et en beaucoup de lieux il passa rapidement de la pitié à la menace et à la révolte.

Ces dispositions hostiles s'accrurent encore par des actes du vice-gérant, qui touchaient d'une manière plus directe au culte, prescrivant au clergé de proclamer chaque dimanche que le pouvoir usurpé de l'évêque de

Rome n'était pas fondé sur la loi de Dieu, de s'abstenir de vanter le pouvoir des reliques, des images et des pèlerinages, et lui ordonnant enfin de prier en langue vulgaire. Le clergé dans ses prédications présenta au peuple ces mesures comme le prélude du triomphe de l'hérésie et comme liées, pour renverser l'Eglise, aux actes qui ordonnaient la destruction des abbayes et des couvents : il parvint ainsi à enflammer la fureur populaire. Des insurrections, promptement étouffées, éclatèrent sur divers points. Elles furent suivies, en 1537, d'une persécution plus rigoureuse et d'une sévère recherche des monastères encore subsistants. Un tribunal fut créé pour l'administration des biens confisqués, sous le titre de cour d'augmentation des revenus du roi; de riches églises furent spoliées et des châsses renfermant les reliques les plus vénérées, entre autres celles de saint Thomas de Cantorbéry, furent pillées ou détruites. Des procédés odieux furent mis en œuvre pour obtenir des dépositions contre les religieux d'un certain nombre de monastères, afin de justifier, au moins en apparence, les rigueurs dont ils étaient l'objet et l'on eut enfin recours aux supplices contre les réfractaires : de ce nombre étaient les abbés de Reading, de Glastonbury et de Colchester et plusieurs autres d'un rang moins éminent; ils furent condamnés et mis à mort, tandis que les supérieurs ecclésiastiques qui avaient trahi leurs communautés en reconnaissant, pour plaire au roi, qu'ils ne tenaient leurs biens qu'à titre de fidéicommis, furent comblés par Henri de faveurs en proportion de leur bassesse. En cinq années, la confiscation des biens du clergé fut complète. Le cinquième ou le quart des

Insurrections.

(1537)

Nouveaux supplices.

propriétés du royaume passa ainsi à la couronne, des sommes immenses entrèrent dans les coffres du roi, qui au lieu de donner aux revenus très-considérables des établissements monastiques un nouvel emploi d'utilité publique, conforme aux vues des donateurs, en fit des largesses aux principaux lords du parlement et à ses favoris, afin de perpétuer les spoliations, en grossissant le nombre de ceux qui avaient intérêt à les maintenir [1].

Confiscation des biens du clergé.

Tout fléchissait devant Henri VIII ; un despotisme oriental et comme l'Europe n'en avait pas connu jusqu'alors, était maintenant établi de fait en Angleterre. Les grands corps de l'Etat, les pairs et les communes, également paralysés par l'effroi, s'empressaient d'obéir au moindre signe du monarque. Mais l'autorité religieuse, qui en Orient balance presque partout celle du prince ou la modère, était maintenant réunie avec toute l'autorité temporelle dans les mains du despote qui aspirait à régir les consciences comme les actes extérieurs de ses sujets. Ses ministres les plus serviles et à ce titre les plus élevés dans sa faveur, étaient d'abord son vice-gérant, Thomas Cromwell, dont la fortune fut au nombre des événements extraordinaires de ce règne, le duc de Norfolk, toujours prêt, sur un signe royal et au

Despotisme de Henri VIII.

1. Le partage d'une si grande partie du territoire du royaume entre les nobles et les gentilshommes, l'élévation de tant de familles nouvelles, l'accroissement d'opulence des plus anciennes, leur donnèrent, par la suite, plus de poids dans la balance politique de l'Etat. Presque toutes les familles considérables de notre époque, investies ou non de la pairie, commencèrent à se faire remarquer sous les rois de la maison de Tudor, et en suivant la trace de leurs biens, on reconnaîtra qu'ils leur vinrent, en grande partie, directement ou indirectement des dépouilles des établissements religieux. (Hallam, *Hist. constit. d'Angl.*, c. 11.)

sein même de sa famille, à trouver un coupable dans un accusé, le chancelier Audley enfin, ingénieux à inventer pour le roi de nouvelles formules d'adulation après chaque nouveau crime dont il se souillait. L'histoire a conservé quelques-uns de ses panégyriques où la bassesse rivalise avec l'hyperbole. On a vu le roi répudier la reine Catherine pour posséder Anne Boleyn et ensuite, impatient d'épouser Jeanne Seymour, traîner l'infortunée Anne sur l'échafaud. Voici maintenant le motif que donne le chancelier à ce troisième mariage aux communes assemblées en présence du roi lui-même, siégeant sur son trône. « En rappelant, dit-il, les grandes peines d'esprit et les inquiétudes sans nombre occasionnées au roi par le premier de ces deux mariages et les grands périls qu'il a encourus par le second, quel homme de condition ordinaire ne reculerait à la pensée d'un troisième, et cependant notre très-excellent prince a pris en considération l'humble pétition de sa noblesse, pour qu'un héritier soit donné à la couronne, et condescend par cette cause et non par aucun désir charnel à conclure une troisième union. »

Il épouse Jeanne Seymour.

Les communes se retirèrent et pour répondre à une si grande bonté de la part du roi, elles élurent pour les présider le solliciteur général Rich, qui avait prêté un si honteux appui aux poursuites de la couronne, dans les derniers procès d'Etat et dont la déposition perverse avait fait tomber la tête de sir Thomas More. Le lendemain, ayant à répondre, comme président de la chambre, au discours de la veille, Rich outrepassa le chancelier lui-même en basse adulation pour Henri VIII; il vanta, en exposant ses motifs, pour la convocation d'un parlement,

tout ce qu'avait fait dans sa sollicitude pour le bien de son peuple, un prince doué des dons les plus merveilleux de la nature et de la grâce divine et qui, à la force et au courage de Samson, unissait les charmes d'Absalon ainsi que la justice et la prudence du roi Salomon.

Le bill le plus inconstitutionnel et le plus arbitraire fut présenté par Audley dans le parlement et sanctionné immédiatement par les deux chambres. Ce bill confirmait la dernière sentence de divorce et déclarait illégitimes les enfants issus des deux premiers mariages du roi. C'était trahison d'affirmer la légitimité d'aucun d'eux ou de douter des droits des enfants que le roi aurait de son mariage avec Jeanne Seymour ou de toute autre union subséquente. Quiconque refuserait son adhésion sous serment à chaque article de ce bill, serait déclaré traître; au cas où le roi n'aurait pas de postérité légitime, le bill lui reconnaissait le droit de disposer à son gré de la couronne et de créer d'autres principautés dans le royaume [1].

Les changements que le roi avait faits en ce qui touche la religion étaient tous dans l'intérêt de sa puissance et de son trésor. Il s'était substitué au pape et il avait dépouillé l'Eglise à son profit; il se dit d'ailleurs invariablement attaché à la doctrine orthodoxe et l'implacable ennemi des opinions nouvelles répandues en Allemagne et en France. On vit ainsi le tyran le plus cruel et le plus étranger aux lois de la morale et de la justice, se poser en arbitre suprême et en vengeur du dogme, et exiger, dans les choses spirituelles, la soumission abso-

1. *Statuts du royaume*, 28e année de Henri VIII, c. VII.

lue à ses décisions, après avoir refusé la sienne à l'autorité suprême, reconnue et consacrée dans toute la suite des siècles, par cette Eglise même dont il se disait le défenseur. Un orgueil féroce était le principal mobile de ses actes et il se souvint, pour le malheur de ses adversaires, qu'il avait étudié, dans sa jeunesse, les questions les plus ardues de la théologie. Il se plaisait à interroger lui-même les opposants, il mettait son triomphe à les convaincre, et venait-il à échouer, le bûcher où il les précipitait, vengeait l'offense faite, non à la majesté divine, mais à la sienne propre. C'était surtout le dogme de la transsubstantiation qu'il avait à cœur de défendre et nul ne le contestait sans s'exposer à périr cruellement dans les flammes. Parmi les nombreuses victimes que son vicaire général Cromwell et l'archevêque Cranmer livrèrent au bras séculier par ses ordres. dans le cours de l'année 1538, aucune n'excita autant d'intérêt que le malheureux Lambert, prêtre et maître d'école à Londres, qui détenu en prison plusieurs années. pour avoir nié la présence réelle, et cité pour ce fait devant la cour archiépiscopale, en appela de l'archevêque au roi lui-même. Henri VIII reçut avec empressement cet appel comme une occasion de déployer sa science et son pouvoir. La question fut débattue en public et dans le plus grand appareil, entre le roi assis sur son trône et l'infortuné maître d'école, en présence de la cour ecclésiastique et des princes spirituels et temporels[1]. Lambert

1. Cromwel, dans une de ses lettres, rend ainsi compte de cette scène : « .... Sa Majesté royale, dit il, a présidé au procès, à la discussion et au jugement d'un misérable hérétique sacramentaire, qui a été brûlé le 20 novembre Il était merveilleux de voir avec quel air de prince, quelle admirable gravité,

ayant refusé de se laisser convaincre par les arguments de la bouche royale, mourut sur le bûcher avec une constance héroïque.

Les prétentions de Henri VIII à maintenir le dogme, après avoir fait à l'Eglise d'incurables blessures, en la privant dans le clergé régulier de ses plus zélés défenseurs et en la séparant de son chef spirituel, étaient aux yeux de la cour romaine outrageantes et dérisoires. Le pape Paul III résolut enfin de faire tomber sur sa tête le châtiment jusque-là suspendu et ordonna de publier une bulle, longtemps tenue secrète, et rendue contre lui après l'exécution barbare du cardinal Fisher et de sir Thomas More, justement considérés à Rome comme martyrs de leur attachement à la suprématie papale. Cette bulle, conçue dans les termes les plus violents, fait comprendre combien les prétentions des papes sur le temporel des princes étaient encore, au XVIe siècle, ce qu'elles avaient été au moyen âge, exorbitantes et inconciliables avec les droits des couronnes. Elle donnait à Henri quatre-vingt-dix jours, et à ses complices et partisans soixante, pour se repentir et comparaître à Rome en personne ou par procureur. Dans le cas où ils feraient défaut, elle excommuniait le roi et ses adhérents, le privait de la couronne, déclarait les enfants qu'il avait ou qu'il aurait d'Anne Boleyn et les enfants de ses partisans, issus de leurs femmes légitimes, inhabiles à hériter durant plusieurs générations, mettait en interdit ses possessions et

Bulle de Paul III contre Henri VIII.

quelle inestimable majesté Son Altesse exerçait l'emploi de chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, avec combien de bénignité Sa Grâce interrogeait ce misérable homme, combien étaient fortes et réelles les raisons que Son Altesse alléguait. » (*Lettre de Cromwel à Wyat*, cit. de Lingard.)

ses biens, déliait ses sujets et les tenanciers de ses adhérents de leur serment d'allégeance et de fidélité, et leur commandait de prendre les armes contre leur souverain et leurs anciens seigneurs, rompait tous les traités et alliances entre Henri et les autres puissances, en tout ce qui pouvait être contraire à cette sentence, défendait à toutes les nations étrangères de commercer avec ses états et les exhortait à s'emparer des marchandises de toutes les personnes qui lui obéissaient encore dans son schisme et dans sa rébellion et à les réduire elles-mêmes en captivité [1].

Paul III chargea en même temps son légat, le cardinal Pôle, d'une mission secrète auprès de l'empereur Charles-Quint et de François I[er], à l'effet d'obtenir leur assistance pour mettre la bulle à exécution par la force des armes, en offrant à eux et au roi d'Ecosse le partage des états de Henri VIII. Mais ces deux grands souverains, soit qu'ils fussent blessés des clauses de la bulle, offensantes pour les couronnes, soit qu'ils ne se sentissent point assez forts pour la soutenir, n'en permirent ni l'un ni l'autre la publication dans leurs états [2]. Henri VIII fut instruit de cette négociation et fit retomber sa colère d'une manière effroyable sur la famille du cardinal, à laquelle il était allié de très-près par le sang [3]. Il sa-

Vengeances du roi.

1. *Bullar. Roman*, I, 704, édit. 1673.

2 Il convient de lire à ce sujet la correspondance du cardinal Pôle, celle du cardinal Farnèse, la vie de Pôle par Becatelli et le récit de Pallavicini extrait des lettres de plusieurs nonces et légats. — Le docteur Lingard donne aussi quelques éclaircissements sur cette grave question. (*Hist. d'Angl.*, règne de Henri VIII.)

3. Le cardinal était petit-fils du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, par sa mère, la comtesse de Salisbury.

tisfit, dans cette occasion, tout à la fois sa vengeance et la haine ombrageuse qu'il avait toujours nourrie contre ses proches. Par son ordre, les frères du cardinal, lord Montague et sir Geoffroy de la Pôle, et la comtesse de Salisbury, sa mère, furent arrêtés avec Henri Courtnay, marquis d'Exeter [1], sir Henri Nevil et plusieurs autres gentilshommes. Les frères de la Pôle, rejetons de la branche royale d'York, auraient pu précédemment tirer avantage de l'indignation générale, causée par Henri VIII, et profiter des derniers soulèvements pour tenter de rétablir sur le trône leur illustre maison. Ils étaient demeurés fidèles, et quelques propos vagues [2] leur furent imputés à trahison. Le chancelier Audley poursuivit leur condamnation devant les pairs, tandis qu'un jury jugeait les autres accusés. Tous, sauf Geoffroy de la Pôle, furent condamnés et moururent sur l'échafaud. Henri VIII voulait davantage : il demanda aux princes étrangers l'extradition du cardinal et le fit condamner par défaut pour crime de trahison. Ne pouvant enfin l'atteindre lui-même, il le frappa dans sa mère, la vénérable comtesse de Salisbury, qui fut arrêtée et poursuivie cruellement. Aucun indice, aucun témoignage ne

1. Henri Courtnay était petit-fils d'Edouard IV, par la princesse Catherine, fille de ce prince.

2. Ces propos, tels que l'acte d'accusation les rapportait, étaient ceux-ci : « Je n'aime pas ce qui se passe dans ce royaume : j'espère voir un changement dans ce monde : je compte bien prendre un jour ma revanche sur les misérables qui gouvernent aujourd'hui près du roi. » (Lord Campbell, *Vie du chancelier Audley.*) — Lord Herbert de Cherbury, dans son histoire, partiale d'ailleurs pour Henri VIII, dit n'avoir jamais pu découvrir le crime de ces seigneurs, qui se trouve suffisamment indiqué dans cette seule phrase : « *Nihil tandem invenire potui nisi quod ipse diù judicavi, odium tyranni in virtutem et nobilitatem.* » (Apol. Poli, 118.)

s'élevait contre elle, mais le roi voulait son sang, et il n'y avait aucun moyen légal de la convaincre. Le servile Cromwell obtint alors des juges du royaume une décision qui reconnaissait à la cour du parlement toute l'autorité nécessaire pour juger et condamner tout accusé par bill d'*attainder*, sans l'avoir entendu dans sa défense. Un bill fut immédiatement rendu, condamnant à mort la comtesse sans aucune procédure préalable. Conduite au supplice, après avoir été deux ans détenue en otage, elle refusa de s'incliner sur le bloc, disant à l'exécuteur : « Ma tête n'a jamais commis de trahison; si vous la voulez, tâchez de la prendre. » Le bourreau la poursuivit avec sa hache et l'on vit avec une inexprimable horreur la tête septuagénaire de la dernière des Plantagenets, mutilée de plusieurs coups et souillée de sang, avant de rouler sur l'échafaud [1].

Le sang versé enivrait Henri VIII sans l'assouvir, plus il en répandait, plus il en avait soif, et il fut ingénieux

1. Le chancelier Audley avait puissamment secondé le vice-gérant Cromwell dans tous ces procès monstrueux : il avait l'âme avide et basse plus que cruelle, c'était un besoin pour lui d'endormir les reproches de sa conscience sous des faveurs nouvelles ; il faisait valoir sa propre ignominie comme un titre à les obtenir (*a*), et ses remords sans cesse renaissants le rendaient insatiable : c'est ainsi que déjà comblé des biens de l'Eglise, et priant Cromwel d'intervenir auprès du roi pour lui obtenir ceux de la riche abbaye de Wolden en Essex, il disait : « J'ai souffert grand dommage et beaucoup d'opprobre (*b*) pour les services que j'ai rendus au roi, et j'y trouverai une compensation dans la faveur que je sollicite. » Henri VIII reconnut la justice d'une requête ainsi présentée et il l'exauça. Peu d'années après, lord Audley accablé d'infirmités et d'honneurs dangereux sous un tel maître, résigna sa charge, exemple presque unique, durant ce règne, d'un homme descendu de haut sans être précipité.

(*a*) Missisque litteris, ordinem fraudis, suumque ipsi dedecus narravere. (Tacit, *Annal.*, IV, 69.)

(*b*) Great domage and infamie. Dugald's *Baronage*.

à trouver, jusque dans son zèle pour l'orthodoxie, d'abondants prétextes pour lâcher la bride à sa cruauté. Il se montrait l'ennemi des opinions nouvelles qui avaient prévalu dans une partie de l'Europe, tout autant que de la suprématie du pape, et ayant convoqué un nouveau parlement, en l'année 1539, il fit connaître aux lords, par l'organe de son chancelier, qu'il n'avait rien de plus à cœur que d'étouffer toute diversité d'opinion parmi ses sujets. Un comité que présida son vicaire général fut aussitôt nommé, à l'effet de pourvoir à l'uniformité de la foi dans le royaume, et le bill sanglant des six articles, adopté par les deux chambres du parlement, fut le résultat de ses travaux. Ces articles maintenaient : 1° le dogme de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie ou la transsubstantiation; 2° la communion sous une seule espèce; 3° l'interdiction du mariage des prêtres; 4° l'obligation d'observer les vœux de chasteté; 5° les messes particulières; 6° enfin la confession auriculaire. Des peines terribles étaient décrétées contre les violateurs de ces articles. Quiconque, dit le statut, écrira, prêchera ou disputera contre le premier article, ne sera point admis à faire abjuration, il sera brûlé, et ses biens seront confisqués : toute opposition publique aux suivants, sera punie de la potence et de la confiscation. Le statut annulait les mariages contractés par des prêtres et par des religieuses, il déclarait toute cohabitation illicite de ces personnes punissable, pour la première fois, par l'emprisonnement et la confiscation, et en cas de récidive par la mort[1].

Statut des six articles.

(1539)

1. *Statuts*, 31e an. de Henri VIII, c. XIV.

Le vicaire général, Thomas Cromwell, le primat Cranmer[1] et le chancelier Audley, tous trois secrètement favorables aux opinions nouvelles, furent, malgré eux, forcés de souscrire à ce statut redoutable et prêtèrent les mains à son exécution. Le bill de six articles frappait surtout les protestants; mais le roi ne se montrait pas moins terrible aux ennemis de sa suprématie religieuse. Il affectait, en les livrant les uns et les autres aux bourreaux, de maintenir entre eux la balance égale, ce qui fit dire que sous son règne les partisans du pape étaient pendus et ses adversaires brûlés[2].

Le même parlement qui sanctionna ce bill confirma d'une manière définitive la dissolution des monastères, et trente-sept abbés portant la mitre furent en conséquence expulsés de la chambre des lords[3]. Cromwell couronna son œuvre, dans cette session, en présentant un bill qui attribuait aux proclamations royales et aux édits délibérés en son conseil la même force qu'aux statuts du parlement. Cette loi, qui renversait toute la constitution anglaise et que le parlement adopta, n'était point formulée comme une innovation, mais comme

1. Cranmer et Cromwell s'étaient opposés à la plupart de ces articles dans le comité, et Cranmer les combattit encore dans la chambre des pairs : il était marié et fut contraint de renvoyer sa femme en Allemagne après la publication de ce bill. L'exemple d'une courageuse résistance fut donné par deux prélats, Latimer, évêque de Worcester, et Shaxton, évêque de Salisbury. Ils se démirent de leur dignité, et le roi les fit emprisonner l'un et l'autre.

2. Fox.

3. La chute des abbés mitrés, dit M. Hallam, changea la proportion des deux ordres qui composaient la chambre haute du parlement. Quoique le nombre des abbés et des prieurs convoqués variât beaucoup dans les divers parlements, toutefois, en comptant avec eux les vingt-un évêques, ils l'emportaient beaucoup en nombre sur les pairs temporels. (*Hist. constit.*, c. II.)

exposant et définissant l'étendue naturelle de l'autorité du monarque. Elle lui reconnaissait le pouvoir de punir les transgresseurs de ses édits, et la fuite hors du royaume, pour échapper au châtiment, était assimilée au crime de trahison[1]. Il était dit enfin que les proclamations du roi auraient force de lois perpétuelles. Le parlement, effrayé lui-même de la portée de ce décret, tenta de la restreindre en stipulant pour la vie, les biens et la liberté des sujets qu'il mettait sous la protection des lois établies, si ce n'est dans le cas d'hérésie. Mais son statut, violateur de toutes les garanties légales, était lui-même une loi ; toutes les réserves étaient vaines et dérisoires auprès de l'arme terrible qu'il mettait dans les mains du prince, et Henri VIII fut ainsi autorisé par la législation à ne reconnaître aucune borne à son autorité[2].

Il avait trouvé dans Thomas Cromwell, pour toutes ses entreprises et pour ses attentats, l'assistance du plus souple instrument, et il s'était plu à entasser sur lui les charges et les honneurs ; il l'avait fait successivement chancelier de l'échiquier, chevalier, conseiller privé, chef de justice, lord du sceau privé, baron Cromwell d'Okham, vicaire général et son vice-gérant à la tête de l'Eglise ; il venait enfin de lui donner le premier rang parmi les pairs après les princes du sang royal et cependant, lorsque sa faveur semblait la mieux établie, Cromwell touchait à sa perte. Son crédit, dans une cir-

1. *Statuts*, 31e ann. de Henri VIII, c. VIII.

2. L'exception d'ailleurs qui accordait au roi tout pouvoir sur la vie, les biens et la liberté des citoyens dans le cas d'hérésie, eût suffi pour enlever toute limite à l'autorité royale sous un prince qui s'arrogeait le droit de définir l'erreur.

constance grave, avait été déjà fort ébranlé. La troisième femme de Henri VIII, Jeanne Seymour, plus heureuse que les deux premières, était morte, regrettée du roi, et lui donnant un fils qui fut Edouard VI. Henri consulta Cromwell pour le choix d'une autre reine et, d'après son conseil, il se décida, sans l'avoir vue, pour la sœur du duc de Clèves, la princesse Anne, dont Holbein avait fait pour lui un portrait trop flatté. Le roi fut désabusé lorsqu'il la vit, néanmoins il l'épousa, mais il n'éprouva pour sa nouvelle compagne qu'une aversion toujours croissante et il imputa son malheur à Cromwell. Il conçut en même temps des soupçons sur son orthodoxie : soit ressentiment enfin, soit lassitude et besoin qu'ont souvent les despotes de renouveler les instruments de leur tyrannie [1], Henri arrêta dans son cœur la ruine de son ministre ; il dissimula cependant, le combla de nouvelles faveurs, le nomma lord chambellan, chevalier de la Jarretière, comte d'Essex et lui témoigna une confiance illimitée. Cromwell parut encore dans la chambre des lords, siégeant à la droite du roi et au-dessus de l'archevêque de Cantorbery ; il se vit de nouveau l'objet de l'envie et de l'adulation de tous et s'entendit proclamer digne, par ses mérites, d'être le vicaire général de l'univers. Peu de jours après, le 10 juin, comme il assistait au conseil privé à sa place accoutumée, le duc de Norfolk l'arrêta au nom du roi pour crime de haute trahison, et Cromwell fut conduit à la Tour. On l'accusa de concussions, d'abus de pouvoir et de penchant à l'hérésie. On

Mort de Jeanne Seymour.

Henri VIII épouse Anne de Clèves. (1540)

Chute et supplice de Cromwell. (1540)

1. Scelerum ministros ut perverti ab aliis nolebat, ita plerumque satiatus, et oblatis in eamdem operam recentibus, veteres et prægraves afflixit. (Tacit., *Annal.*, lib. IV, 7.)

eut recours à son égard au procédé sommaire et odieux qu'il avait suggéré contre la comtesse de Salisbury, il fut jugé et condamné par bill *d'attainder* sans être entendu. Les pairs, si longtemps prodigues pour lui de flatteries, saisirent avec joie l'occasion de venger sur lui leurs longues humiliations et leurs honteuses terreurs. Le chancelier Audley, complice de tous ses actes, demanda sa tête, et Cranmer, son ami, après avoir essayé de le défendre, signa son arrêt comme les autres; Cromwel fut condamné tout d'une voix. Il eut recours, pour fléchir Henri VIII, aux plus basses instances; mais le roi avait découvert ses relations avec les princes protestants d'Allemagne, il fut inexorable et l'Angleterre vit tomber sous le fer du bourreau ce grand favori, qui plus que tout autre dans ce règne si fécond en vicissitudes, éprouva ce qu'il y a de plus extrême dans la bonne comme dans la mauvaise fortune[1].

La chute de Cromwell précéda de peu de jours la rupture de l'union malheureuse qui l'avait causée. Les lords et les communes poussèrent la bassesse jusqu'à supplier humblement le roi de faire examiner par l'assemblée du clergé les motifs qui, à leurs yeux, disaient-ils, mettaient en question la validité de son mariage avec Anne de Clèves, et le roi consentit à cette hypocrite enquête, affirmant qu'il n'avait en cela d'autre objet en vue que la gloire de Dieu, la prospérité du royaume et le triomphe de la

1. Quelques extraits de l'agenda de Thomas Cromwell, publié par M. Ellis, suffiraient pour faire apprécier ce ministre et son époque : « *Item*, envoyer l'abbé de Redding pour être *jugé* et *exécuté* à Redding avec ses complices. *Item*, l'abbé de Glastonbury pour être *jugé* à Glaston et y être aussi *exécuté*. *Item*, envoyer Gardon à la Tour pour être mis à la torture, etc., etc. »

foi [1]. De futiles prétextes furent accueillis comme des raisons graves et concluantes par l'assemblée du clergé qui, à l'unanimité, déclara nul le mariage de Henri VIII avec Anne de Clèves et le divorce fut aussitôt prononcé par les deux chambres du parlement [2].

Nouveau divorce.

Mariage de Henri VIII et de Catherine Howard.

(1540)

Le roi épousa ensuite lady Catherine Howard, nièce du duc de Norfolk, chef du parti catholique. Celui-ci remplit alors quelque temps la charge de principal ministre; il profita de sa faveur pour frapper sans pitié tous ceux qui défendaient ouvertement les opinions nouvelles, tandis que le chancelier, qui les favorisait en secret, se montrait non moins implacable envers les adversaires de la suprématie religieuse de la couronne. Le roi provoquait ces rigueurs barbares et se faisait gloire d'une cruauté qui montrait tout ensemble son orthodoxie et son impartialité. C'est ainsi qu'il fit traîner le même jour, à Smithfield, trois malheureux qui avaient nié la transsubstantiation, ayant chacun à leur côté, sur la même claie, un catholique qui persistait à reconnaître le pape pour chef de l'Eglise, et tandis que les flammes consumaient les premiers comme hérétiques, les autres, punis comme traîtres, étaient pendus et mis en quartiers.

Le duc de Norfolk et le parti catholique auquel il appartenait, considéraient comme une victoire le choix que le roi avait fait d'une nièce du duc, de lady Catherine Howard, pour sa cinquième femme. Sa fin tragique

1. *Journal des lords.* — Herbert de Cherbury, *Vie de Henri VIII.* — Cette comédie, dit Lingard, fut décrite, trois jours avant d'être jouée, dans une lettre du conseil à Clarke, en date du 3 juillet.

2. Anne de Clèves obtint, en retour de son consentement au divorce, un revenu annuel de trois mille livres sterling.

ébranla leurs espérances. Des avertissements touchant son inconduite avec plusieurs personnes, furent portés à Henri VIII par l'archevêque Cranmer. Le roi, surpris autant qu'irrité de cette découverte, résolut aussitôt de venger dans le sang de sa nouvelle compagne son honneur et son amour-propre offensés. Ceux qu'on lui donnait pour amants, convaincus d'avoir eu avec elle, avant son mariage, des relations coupables, furent condamnés à mort et exécutés. La malheureuse reine, quoique accusée d'incontinence depuis cette époque, sur de légers indices, ne réussit point à se justifier. L'implacable Henri VIII enveloppa dans son châtiment lady Rochefort, sa dame d'honneur, soupçonnée d'avoir favorisé ses intrigues, et tous ceux qui, les ayant connues, les lui avaient cachées. De ce nombre étaient la duchesse douairière de Norfolk, sa grand'mère, la comtesse de Bridgewater, lord William Howard et sa femme, avec d'autres de condition inférieure. Tous indistinctement furent compris dans le bill d'*attainder* que le parlement fulmina contre la reine. Peu de jours après, l'infortunée Catherine Howard monta sur l'échafaud avec sa compagne, lady Rochefort. Dans son repentir ou dans sa terreur, elle s'avoua coupable envers Dieu et envers le roi, et pour la seconde fois, dans ce règne de sang, l'Angleterre vit la tête d'une reine tomber sous la hache du bourreau. Ce n'était point assez pour l'amour-propre offensé de Henri VIII, et afin de mettre désormais son honneur à couvert contre de pareils affronts, il obtint des deux chambres un statut digne des plus affreux tyrans, par lequel toute femme réputée vierge, qui n'ayant pas gardé une chasteté inviolable, n'en faisait

Condamnation et supplice de Catherine Howard.

(1542)

pas l'aveu avant d'épouser le roi, était déclarée, pour ce seul fait, coupable de trahison et punissable de mort. La main sanglante de Henri VIII devint ainsi un objet d'effroi pour toutes les jeunes filles qui, loin d'aspirer à partager sa couronne, fuyaient son contact comme mortel et il épousa une veuve, lady Catherine Parr, mariée en premières noces avec lord Latimer.

Mariage de Henri VIII et de Catherine Parr.

Une guerre de quelques années avec l'Ecosse et avec la France attira au dehors l'attention du roi, sans apporter aucun relâche à la sombre tyrannie qu'il exerçait à l'intérieur. Les forces considérables qu'il mit sur pied exigeaient pour leur entretien des sommes immenses et il obtint, pour se les procurer, le concours du parlement à des mesures violentes et arbitraires. Après avoir arraché au clergé comme aux laïques également frappés de terreur, des subsides énormes, il altéra le titre des monnaies [1], fit prononcer par le parlement de 1544 l'abolition des dettes contractées par des emprunts, obligeant ceux qu'il avait remboursés à rapporter au trésor les sommes reçues, et malgré ce statut inconcevable et peut-être sans exemple dans l'histoire d'un peuple, il ordonna un nouvel emprunt, réputé volontaire, mais auquel le refus de souscrire était puni d'un enrôlement

Exactions, emprunts forcés, etc.

1. A l'avénement de Henri VIII, l'once d'or et la livre d'argent valaient chacune quarante-six shillings : il fit émettre une nouvelle monnaie, mêlée d'une quantité considérable d'alliage et parvint en même temps à s'emparer de l'ancienne, en offrant une prime à ceux qui l'apporteraient à la fabrique. Avant la fin de la guerre, les monnaies contenaient autant d'alliage que d'argent : l'année d'après, l'alliage excédait l'argent dans la proportion de deux parties sur une. Le roi bouleversa ainsi toutes les transactions commerciales, et ses successeurs furent obligés de retirer sa monnaie de la circulation. (Lingard, *Règne de Henri VIII*.)

forcé dans les conditions les plus dures[1]. Le parlement enfin, après l'octroi d'un considérable et dernier subside, abandonna au roi tous les colléges, chantreries et hôpitaux du royaume, avec tous les manoirs, terres et héritages qui en dépendaient.

Une portion des sommes immenses ainsi recueillies fut employée par le roi, à soutenir les armées qu'il entretint sur le continent et sur la frontière d'Ecosse. N'ayant pu persuader à son neveu, Jacques V, roi de cette contrée, de suivre son exemple en rompant avec Rome, il voulut l'y contraindre. Une armée anglaise, sous le duc de Norfolk, passa la Tweed à Berwick, ravagea le pays, et à l'approche de trente mille Ecossais, se retira devant eux pour mettre la frontière anglaise à couvert. Le roi Jacques voulut la franchir à son tour, mais sa noblesse refusa de le suivre ; dix mille hommes seulement obéirent et, par son ordre, pénétrèrent en Angleterre à l'ouest, par le détroit de Solway. Surpris à l'improviste, à Solway-Moor, par un corps de cinq cents Anglais, ils se crurent attaqués par l'armée anglaise tout entière et prirent honteusement la fuite, laissant un grand nombre de prisonniers de marque dans les mains du vainqueur. Le chagrin profond qu'il éprouva de cette défaite, joint au ressentiment qu'il eut de la rébellion de sa no-

Guerre avec l'Ecosse.

(1542)

1. Thomas Read, alderman de la cité de Londres, ayant refusé de payer sa part d'un don gratuit (*benevolence*), fut enrôlé de la sorte. Il existe une lettre adressée par le roi à lord Evers, général de ses troupes sur la frontière d'Écosse, dans laquelle il lui enjoint de soumettre Read à tout ce que le service a de plus pénible afin qu'il fût mieux disposé à payer une autre fois. « Traitez-le en toutes choses, dit le roi, avec la rigueur de la discipline des armées du Nord. » (Lodge, p. 80, cité par Hallam.)

blesse, occasionna au roi Jacques une violente fièvre qui le mit en peu de jours au tombeau. Ayant appris, sur le point d'expirer, que Marie de Guise, sa femme, venait d'accoucher d'une fille, il songea aux dangers inséparables d'une longue minorité pour les couronnes et se rappelant comment la sienne était entrée dans sa famille, il prononça ces tristes et prophétiques paroles : « Par fille elle est venue, par fille elle s'en ira[1]. » Puis il mourut, laissant sur le trône un enfant au berceau, dont les malheurs commencèrent avec la vie et qui fut Marie Stuart.

Naissance de Marie Stuart, et mort de Jacques V. (1542)

Partis en Ecosse.

La cour d'Ecosse et toute la nation, à la mort de Jacques V, se divisèrent en deux partis. L'un était le parti français et catholique, à la tête duquel était la reine douairière, Marie de Guise et le cardinal Beaton ; l'autre parti inclinait vers la réforme religieuse et vers l'Angleterre et il était dirigé par le plus proche parent de la jeune reine, Hamilton, comte d'Arran, régent du royaume. Celui-ci se montra tout d'abord favorable au désir qu'avait Henri VIII d'unir l'Ecosse et l'Angleterre, par le mariage de son fils Edouard avec la fille et l'héritière de Jacques V ; un projet d'alliance entre eux fut arrêté, et Henri ayant réclamé la garde et la tutelle de la jeune reine, le régent promit de l'envoyer en Angleterre lorsqu'elle aurait atteint l'âge de dix ans. Mais le régent était faible et irrésolu, et cédant aux répugnances du parti national, il retira sa parole après l'avoir donnée. Furieux en se voyant ainsi déçu, Henri VIII recourut de nouveau à la violence ; son ar-

1. Walter-Scott, *Hist. d'Écosse*, c. XXV.

mée mit la frontière d'Ecosse à feu et à sang et pénétra jusqu'à Edimbourg, tandis que le port de Leith était incendié par la flotte. Ces ravages réunirent la nation entière contre les Anglais : une forte armée, sous le commandement du comte d'Angus, marcha a la rencontre des envahisseurs et leur livra une sanglante bataille, près de Jexburgh, à Anscram-Moor : les Anglais furent battus et firent des pertes considérables. L'Ecosse, après cette victoire, resserra son union avec la France et rendit à l'Angleterre ravages pour ravages.

Guerre avec la France. (1544-1547)

La guerre continuait en même temps sur le continent où Henri VIII avait fait, en 1542, une alliance avec Charles-Quint contre François Ier. Il franchit le détroit avec une puissante armée et investit Boulogne de concert avec le duc d'Albuquerque, géneral des Impériaux. La ville fut prise après une héroïque défense ; mais bientôt l'empereur signa une paix séparée avec la France à Crespy. Quelques mois plus tard, et après une descente des Français dans l'île de Whigt et sur la côte méridionale de l'Angleterre, sans résultat sérieux, Henri traita à son tour par ses commissaires, à Guines, avec François Ier. L'Ecosse fut comprise dans cette paix et Boulogne fut rendue à la France, moyennant une indemnité de deux millions de couronnes payable à Henri VIII.

Traité de Guines. (1547)

Les soins de la guerre n'avaient détourné ce prince ni des travaux théologiques, ni des persécutions : un orgueil sans bornes était au fond de toutes ses résolutions et le principal mobile de ses actes, soit qu'il dictât des instructions pour la foi et les pratiques de la piété, ou des sentences de mort. Il se considérait sérieusement comme

revêtu, touchant la doctrine, d'une autorité infaillible, et les contradictions où il tombait, ne l'avertissaient ni de sa folie, ni de son impuissance : il se donnait pour le régulateur du dogme comme de la morale et, après avoir prescrit dans tout son royaume la publication et l'adoption d'un livre intitulé l'*Institution du chrétien*, il modifia ce volume trois ans plus tard et y ajouta la doctrine de la transsubstantiation et de la suffisance de la communion sous une seule espèce. Ce livre, très-différent du premier, fut publié dans sa forme définitive sous le titre de *Doctrine nécessaire et science de tout homme chrétien*.

Le Livre du Roi.

L'ouvrage fut généralement nommé *Le livre du roi* : les sept sacrements et presque toute la doctrine de l'Eglise romaine, sauf l'obéissance au pape, y étaient maintenus, et il fut donné comme règle suprême de la foi orthodoxe.

Henri VIII ne se montra pas mieux d'accord avec lui-même dans sa prescription touchant la lecture de l'Ecriture Sainte. Il avait d'abord approuvé la version anglaise de la Bible par Tyndal et accordé à ses sujets la permission de la lire ; il la prohiba ensuite comme incomplète et erronée, il en fit publier une autre et sous prétexte des graves abus auxquels avait donné lieu la lecture de la Bible faite indistinctement par chacun, il n'accorda le droit de la lire qu'aux chefs de famille, nobles ou négociants, et aux femmes de haute extraction : il était défendu à toute autre femme ou à tout artisan, apprenti, journalier, domestique ou laboureur, d'ouvrir les livres sacrés sous peine d'emprisonnement. Un édit royal interdit la possession des livres ou manuscrits contenant des doctrines contraires à celles qui étaient reconnues par autorité du parlement, et défendit en même temps

l'importation de tout livre anglais touchant les matières religieuses. Le *livre du roi* était imposé à chacun sans exception et chacun fut tenu, sous des peines sévères, de s'y conformer : le danger était égal pour tous et l'élévation du rang, au lieu de protéger les infracteurs, les exposait davantage.

Servilité excessive du parlement.

Rien ne révèle mieux l'absence de toute énergie morale à cette époque et l'étonnante bassesse des grands corps de l'Etat, que la facilité avec laquelle Henri VIII obtenait leur concours pour les actes les plus opposés, produits spontanés du caprice de chaque jour et se détruisant l'un l'autre. Les deux chambres avaient accepté la dégradation des deux filles du roi, Marie et Elisabeth ; elles souscrivirent avec un égal empressement (1544) à leur réhabilitation et après les avoir déclarées bâtardes et inhabiles à succéder à la couronne, elles reconnurent d'un accord unanime, sur la proposition du roi, la légitimité de leur naissance, et passèrent un acte qui les appelait au trône à défaut de leur frère Edouard et de sa postérité, et à la charge d'observer les conditions qu'il pourrait plaire au roi de leur prescrire. Dans le cas où elles viendraient à mourir, la libre disposition de la couronne était de nouveau reconnue par cet acte appartenir au roi [1].

Dispositions de Henri VIII pour la succession au trône.

Henri VIII approchait alors du terme de sa tyrannie et de ses jours ; il était en proie à de vives douleurs cau-

1. *Stat.*, 35e ann. du règne de Henri VIII, c. 1. — Ce statut, dit sir James Mac-Intosh, maintient le principe que le royaume était la propriété du roi, puisque ses filles ne devaient pas hériter de la couronne par la loi fondamentale de l'état, mais tiendraient de sa seule volonté une autorité conditionnelle et précaire (*Hist. d'Angl.*, règne de Henri VIII, ann. 1549).

sées à la cuisse par un ulcère qui le rendait un objet de dégoût pour ses plus intimes serviteurs et il périssait lentement sous le poids d'une effrayante obésité. Son mal s'accrut rapidement après la dernière guerre avec la France et à son retour en Angleterre. Déjà une oppression insupportable ne lui permettait plus de demeurer couché et il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de machines inventées à cet effet : sa main appesantie ne signait plus et l'on apposait devant lui sur ses ordres le sceau royal : les forces l'abandonnaient, mais non encore l'orgueil et la cruauté. Sa sixième femme, Catherine Parr, en fit l'épreuve et n'échappa qu'à grand' peine à la mort. L'administration, comme la cour, était toujours divisée en deux partis rivaux, ardents à se nuire et à se supplanter dans la faveur du roi : l'un, celui des Seymours et de l'archevêque Cranmer, inclinait vers les nouvelles doctrines ; l'autre, attaché à l'ancien culte, était le parti des Howards, que dirigeait avec le duc de Norfolk, le nouveau chancelier, lord Wriothesly, homme dur et fanatique, plus propre au rôle d'inquisiteur qu'aux fonctions de premier magistrat du royaume. Mais le chef véritable et le plus éminent du parti auquel on donnait le nom de catholique, était l'évêque de Winchester, Gardiner, non moins instruit qu'habile, et d'autant plus redoutable qu'il savait plier, dans une certaine mesure, ses convictions à sa fortune, pour mieux servir l'Eglise à laquelle, malgré les apparences, il demeura toujours dévoué [1]. Ce parti avait été frappé tout entier dans la personne de la précédente

1. Rapin Thoiras voit dans l'attitude impartiale du roi entre ces deux partis

reine, Catherine Howard, dont l'archevêque Cranmer précipita la ruine et il cherchait avec ardeur l'occasion de la vengeance. Il crut l'avoir trouvée sur le vague indice des rapports qu'entretenait la nouvelle femme du roi, Catherine Parr, avec les luthériens, et il ne recula devant aucun moyen, quelque barbare qu'il fût, pour obtenir les preuves désirées. Plusieurs malheureux, accusés d'avoir nié la présence réelle dans l'eucharistie, furent jetés en prison et parmi eux une jeune femme de la suite de la reine, Anne Askew, d'une beauté rare et d'une âme enthousiaste et forte : elle fut mise à la torture, en la présence du chancelier, et son héroïque constance lassa ses bourreaux : elle n'avoua rien au préjudice de sa royale maîtresse. On vit alors un spectacle hideux dont on chercherait en vain un second exemple dans l'histoire, on vit, sur le refus de l'exécuteur et du lieutenant de la Tour, Kingston, le chancelier d'Angleterre porter la main lui-même sur l'instrument du supplice et disloquer les membres de la victime. L'excès de la douleur ne lui arracha aucun aveu et elle fut portée mourante sur le bûcher où elle expira en sainte et en martyre, avec ses compagnons d'infortune [1]. Catherine Parr faillit se perdre elle-même;

Nouvelles persécutions.

la cause presque unique de son absolu pouvoir. « Personne ne pouvant se persuader, dit-il, qu'il fût possible au roi de demeurer longtemps dans ce juste milieu, ceux qui souhaitaient la réformation croyaient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toute chose afin de le porter par degrés à la pousser plus avant. Tout de même, les partisans de l'ancienne religion, voyant de tels commencements, craignaient qu'il n'allât plus loin et que leur résistance ne lui fît achever son ouvrage (*Hist. d'Angl.*, l. XV).

1. Fox, vol. II, p. 578. — Speed, p. 780. — Baker, p. 299. — Ces trois auteurs sont cités par lord Campbell dans sa *Vie du lord chancelier Wriothesly*.

elle osa soutenir une discussion théologique avec son terrible époux qui s'en plaignit à Gardiner et à son chancelier. Ceux-ci entretinrent sa colère, ils lui firent voir sa réputation et son salut intéressés à sacrifier la reine et il commanda de la conduire à la Tour. A cette nouvelle, l'infortunée tomba dans une crise violente et perdit plusieurs fois connaissance; lorsqu'elle eut repris ses sens, elle trouva, dans ce péril extrême, une présence d'esprit admirable et qui la sauva. Le roi s'étant fait porter dans son appartement peu d'instants avant l'exécution de l'ordre qu'il avait donné : « Kate [1], ma chère, lui dit-il, vous êtes un grand docteur ! — Non, sire, répondit-elle avec calme et feignant de ne point comprendre le danger qui la menaçait, je ne suis qu'une pauvre femme ignorante et je ne voulais que vous distraire de vos souffrances, en vous donnant l'occasion d'un de ces arguments théologiques où vous excellez toujours. — S'il est ainsi, répondit le roi apaisé, nous sommes amis encore. » Sa fureur tomba sur ses conseillers, et l'ordre fatal fut révoqué.

Henri VIII cependant se montra lui-même jusqu'à la fin et nul ne put se croire en sûreté tant qu'il vécut. Préoccupé dans ses derniers jours de la succession de son fils, âgé de neuf ans seulement et neveu des Seymours, il redouta pour sa minorité le trop grand ascendant de leurs rivaux, les Howards, qu'il résolut d'abaisser : il les retrancha du nombre des exécuteurs de son testament [2],

1. Abréviation du nom de Catherine.

2. Le testament sur lequel Henri VIII régla l'ordre de sa succession, comme il a été dit ci-dessus, se trouve tout entier dans le recueil des actes publics de Rymer, t. XV, à la date du 30 décembre 1546. Il est difficile de savoir si le

écarta de son conseil l'évêque Gardiner, leur puissant auxiliaire, et fit arrêter comme traître le vieux duc de Norfolk, leur chef, son allié par le sang, complice de tous ses attentats, homme, à la voix compatissante, et au cœur de bronze, toujours prêt également à gémir sur les victimes, comme à signer leur arrêt : son tour était venu enfin; le brillant comte de Surrey, son fils, fut entraîné dans sa ruine et arrêté avec lui. L'accusation était absurde : on fit un crime au duc d'avoir dit que le roi était malade, qu'il ne pourrait vivre longtemps et qu'au milieu du conflit de tant d'opinions touchant la religion, le royaume était menacé de grands troubles. Le principal tort imputé au comte de Surrey, était d'avoir écartelé sur son écusson, à l'exemple de ses ancêtres, les armoiries d'Edouard le Confesseur, qui n'appartenaient, disait-on, qu'à Henri VIII et aux rois ses prédécesseurs. Il fut pour ce fait soupçonné d'aspirer au trône, et quiconque alors était suspect était déjà condamné. En vain le vieux duc, pour sauver sa vie, eut recours aux plus vils expédients; il accusa son fils [1], il s'accusa lui-même et se reconnut coupable et digne de mort. Henri fut comme toujours, impitoyable. Tous deux lui portaient ombrage, leur tête était dévouée : Surrey, membre des communes, bon poëte et vaillant capitaine, cher à ce double titre à son pays, fut déclaré coupable par un jury et immédiatement exécuté. Norfolk, grand maréchal et pair du royaume, fut frappé comme tant d'autres

Arrestation et condamnation du duc de Norfolk et de son fils.

(1547)

roi l'a signé de sa propre main, et Rymer ne donne aucun éclaircissement à cet égard.

1. Herbert de Cherbury, *Vie de Henri VIII*, p. 629.

meilleurs que lui par un bill d'*attainder*, émané des pairs et sanctionné par les communes; mais l'exécution de la sentence, fixée au lendemain 24 janvier, fut suspendue par la mort du roi qui expira dans la nuit.

Mort de Henri VIII. (1547)

Considérations sur son règne.

Henri VIII avait régné trente-cinq ans; jamais le despotisme ne s'est produit sous des formes plus détestables que sous son règne et rien ne prouve davantage l'abaissement où les guerres civiles du siècle précédent avaient réduit l'Angleterre, en moissonnant les familles les plus illustres. Des auteurs non catholiques, d'une réputation méritée, ont considéré ce prince comme le fondateur du protestantisme en Angleterre et se sont montrés, par reconnaissance, fort indulgents pour sa mémoire; ils ont en cela partagé le préjugé populaire, et leur erreur est grande. Loin d'avoir établi dans son royaume les doctrines de la réformation, il s'en montra un des ennemis les plus acharnés et l'on a trop confondu le protestantisme avec un simple acte de séparation de l'Eglise romaine. Henri VIII se considéra jusqu'à la fin et surtout par le terrible statut des *six articles*, comme le défenseur de la foi catholique, et le seul changement notable qu'il prétendit introduire dans la doctrine religieuse, fut la substitution de son pouvoir à celui de l'évêque de Rome, usurpant ainsi violemment, sur les âmes de ses sujets, la puissance arbitraire qu'il exerçait sur leurs personnes et sur leurs biens. En agissant ainsi, en séparant l'Eglise établie de son chef, il porta sans aucun doute une atteinte mortelle au catholicisme dans son royaume; mais l'incendie qui détruit un bâtiment ancien et vénérable, ne fonde point le nouvel édifice auquel ses ravages ont fait place :

Henri VIII, semblable à ce fléau destructeur, ouvrit en Angleterre, par ses violences, les voies au protestantisme, mais le résultat fut contraire à ses prévisions comme à ses vœux. Ce prince enfin, est la cause accidentelle et involontaire de la grande révolution religieuse consommée sous son fils Edouard et sous sa fille Elisabeth, et n'en fut pas l'auteur.

La facilité singulière avec laquelle le clergé catholique presque tout entier admit sa suprématie en matière ecclésiastique, à l'exclusion du pape, n'a de comparable dans l'histoire que l'inconcevable docilité des lords et des communes devant ses sanguinaires caprices, et pourtant, des écrivains justement admirés et qui, en toute autre circonstance, ont fait preuve d'un sens juste et profond, ont vu sous Henri VIII un signe de la force et du progrès du régime parlementaire dans l'assentiment requis et obtenu du parlement pour les actes les plus abominables : Le peuple, dit l'un d'eux, fut ainsi accoutumé à l'idée de l'autorité sans bornes de ceux qui donnaient au roi le pouvoir de les commettre[1]. Il serait tout aussi vrai de reconnaître que l'autorité du sénat romain était en progrès sous Tibère, parce que l'empereur sollicitait son concours pour ses crimes. Le règne de Henri VIII, loin d'affermir le régime parlementaire, compromit au contraire son existence, en faisant voir que les mêmes institutions qui peuvent assurer l'indépendance et la prospérité d'un peuple, deviennent des instruments de la plus dure tyrannie lorsque l'esprit public, vivifié par les tra-

1. Mac-Intosh, *Histoire d'Angleterre*, règne de Henri VIII.

ditions de famille, par les croyances et les mœurs, s'est retiré d'elles. Ce prince démentit dans la seconde partie de son règne les espérances qu'il avait données dans la première : la nature l'avait doué d'une rare énergie, d'une activité infatigable et de grands talents qui, servis par des circonstances favorables, lui firent prendre tout d'abord une imposante attitude en Europe, et il continua, lorsque ses crimes eurent répandu la terreur de son nom, à maintenir, entre les nations, l'équilibre des pouvoirs, sans d'ailleurs obtenir aucun avantage sérieux pour ses peuples.

L'Angleterre, épuisée et terrifiée sous ce prince, fit peu de progrès durant son long règne. Les subsides énormes, les emprunts forcés, l'altération fréquente des monnaies, les monopoles sans nombre paralysèrent l'agriculture, le commerce et l'industrie ; la littérature et les sciences furent également stériles à cette époque, où la véritable méthode, pour les sciences exactes et positives, n'était pas née encore et où toute manifestation libre était interdite sur la religion, qui était alors le principal sujet des méditations des hommes et à laquelle se rattachaient directement, comme autant de rameaux divers, toutes les autres études philosophiques, historiques ou littéraires [1]. L'intelligence s'abaissa ainsi au niveau des caractères ; on eût dit que la nation était morte et qu'elle attendait un nouveau souffle. Cette prostration presque universelle

1. Quelques établissements littéraires furent cependant créés durant ce règne. Henri VIII fonda le collége de la *Trinité* à Cambridge, et le cardinal Wolsey celui de Christ-Church à Oxford, où il créa aussi la première chaire de grec. Cette nouveauté amena de violentes disputes sur la manière de prononcer cette langue. L'évêque Gardiner employa l'autorité du roi et de son conseil pour empêcher toute innovation à cet égard (Hume, règne de Henri VIII).

de toutes les forces de la société fut néanmoins favorable, à l'intérieur, à l'unité de la monarchie. L'Irlande, qui n'avait encore que le titre de seigneurie et où l'autorité directe du roi était circonscrite dans les étroites limites du *Pale*, avait vu avec horreur les changements apportés par Henri VIII dans l'Eglise. De nombreuses révoltes éclatèrent à ce sujet soit dans ce district, soit dans les comtés gouvernés encore par les chefs indigènes : elles furent réprimées, l'Irlande se soumit, fut érigée en royaume dépendant de la couronne d'Angleterre, quoique avec un parlement séparé, où les chefs nationaux briguèrent la pairie, concurremment avec les seigneurs d'origine anglaise établis dans les districts du *Pale*.

L'Irlande érigée en royaume.

Un territoire étendu dans le pays de Galles était demeuré jusqu'alors, comme en Irlande, à peu près indépendant du pouvoir royal. Soumise par l'épée des seigneurs gardiens des frontières, qu'on nommait lords des marches, cette partie de la contrée comprenait cent quarante-un districts, concédés avec juridiction particulière et droits presque régaliens, à leurs premiers conquérants et transmis par eux à leurs descendants. Cet état de chose donnait lieu à de grands abus et à des désordres auxquels Henri VIII mit fin. Il arrêta, en l'année 1536, que la totalité des Galles serait unie et incorporée au royaume d'Angleterre, que la coutume de *Gavelkind* serait abolie, que les seigneuries des marches seraient annexées aux comtés voisins, que tous les juges y seraient institués par l'autorité royale, qu'aucun seigneur n'aurait le droit d'arrêter le cours de la justice dans ses domaines et que les divers comtes

Réunion de tout le pays de Galles à la couronne d'Angleterre.

des Galles enverraient des députés au parlement[1]. Ces règlements furent étendus pour la plupart au comté palatin de Chester.

L'administration de la justice fut, dans toute l'Angleterre, sous Henri VIII, plus rigoureuse et plus régulière: le privilége du clergé fut aboli pour les crimes de meurtre et de félonie[2]; plusieurs lois réprimèrent le vagabondage et la mendicité qui s'étaient considérablement accrus après la suppression des monastères où une multitude d'indigents recevaient leur subsistance. Un acte du parlement constata que le nombre des prisonniers enfermés pour dettes ou pour crimes, s'élevait à soixante mille dans le royaume[3], et, chose à peine croyable, un auteur bien informé[4] nous assure que soixante-douze mille individus, condamnés pour vol, furent mis à mort sous ce règne. La sécurité intérieure fit ainsi des progrès; mais l'Angleterre doit peu de reconnaissance pour ce fait au prince qui ne refusa jamais l'honneur d'une femme à son caprice, le sang d'un homme à sa colère, et dans la main duquel l'épée de la justice ne fut point l'espérance et la protection des justes, mais le glaive exterminateur, non moins terrible aux bons qu'aux méchants. On chercherait en vain, dans l'âme de ce roi, une seule qualité vraiment digne de louange au milieu des vices les plus détestables; aucun des objets qui captivent le

1. L'acte qui établit une représentation parlementaire dans le pays de Galles peut être regardé comme la principale réforme dans la composition de la chambre des communes, depuis sa constitution sous Édouard Ier.

2. *Stat.*, 4e année de Henri VIII.

3. Hume, règne de Henri VIII.

4. Harisson cité par Hume.

respect ou l'admiration des hommes n'arrêta ses brutales fureurs : ni la religion, ni le talent, ni la plus haute vertu, ni les cendres vénérées des morts[1], ni la beauté charmante à laquelle il avait prodigué ses caresses : pour tout dire, en un mot, il fut, sous une forme humaine, l'un des monstres les plus affreux qui aient pesé sur la terre, et sa place est marquée entre Sylla et Néron.

CHAPITRE II.

DE LA MORT DE HENRI VIII A L'AVÉNEMENT D'ÉLISABETH.

1547 — 1558.

I

Règne d'Edouard VI.

1547 — 1553.

Au terrible Henri VIII succédait sur le trône, en la personne d'Edouard VI, qu'il avait eu de Jeanne Seymour, un prince, âgé de neuf ans seulement, doué de qualités aimables, d'instincts élevés et d'une remarquable intelligence. Son père s'était flatté, comme beaucoup de princes absolus, de régner encore après sa mort et, secondé par son chancelier Wriothesley, il avait composé un conseil de régence de ses exécuteurs

[1] Henri VIII fit déterrer et jeter au vent les restes de saint Thomas Becket, après avoir fait instruire son procès comme s'il eût vécu.

testamentaires, au nombre de seize, qui devaient gouverner le royaume avec des pouvoirs égaux. Il adjoignit à ceux-ci douze conseillers, sans voix délibérative, et appelés seulement à aider les premiers de leurs lumières. La majorité du jeune roi était par le même acte fixée à dix-huit ans.

Conseil de régence, Hereford protecteur.

L'archevêque Cranmer et le chancelier étaient les membres les plus considérables du conseil de régence après l'oncle du jeune roi, le comte d'Hereford, à qui ce titre donnait la prééminence. Il voulut davantage: ses promesses gagnèrent secrètement la plupart de ses collègues, et il fut décidé, dès la première séance, que l'intérêt et la dignité du royaume demandaient un chef qui pût, soit dans l'Etat même, soit aux yeux des puissances étrangères, représenter le roi. Toute opposition étant réduite au silence, le comte d'Hereford fut nommé protecteur et investi de tous les pouvoirs de la royauté. Ainsi fut cassé le testament de Henri VIII, mais si ses dernières volontés furent méconnues, son esprit lui survécut dans l'administration; la force extraordinaire dont il l'avait armée ne finit pas avec lui, et c'est un fait digne d'attention que la prérogative royale se montra aussi absolue durant la minorité qui suivit son règne, qu'elle l'avait été durant sa vie.

Hereford était monté au faîte par les suffrages de ses collègues, il s'agissait maintenant de leur en payer le prix : on allégua donc ou l'on supposa que le feu roi avait eu l'intention d'élever en dignité la plupart des membres du conseil de régence, et ceux qui venaient de casser un testament authentique, montrèrent un respect scrupuleux pour des dispositions prétendues

qui avaient leur propre grandeur pour objet. C'est ainsi que le chancelier Wriothesley fut créé comte de Southampton, le vicomte de l'Isle, comte de Warwick, et que le protecteur lui-même se fit nommer duc de Somerset, grand maréchal et trésorier du royaume. Tous les membres du conseil furent promus à de nouveaux honneurs, mais le protecteur comptait parmi eux deux ennemis redoutables; Wriothesley, comte de Southampton, qui avait espéré conserver par sa dignité de chancelier la haute main dans le gouvernement, et le nouveau comte de Warwick, que déjà son ambition sans bornes rendait ennemi de quiconque lui était supérieur ou paraissait en état de lui faire obstacle. Le premier bientôt après perdit les sceaux, et sa haine s'en accrut contre le protecteur qui exerça seul dès lors, et avec le vain contrôle du conseil, le pouvoir souverain.

Nouvelles réformes dans le culte.

L'objet capital du nouveau gouvernement fut de rendre les réformes plus complètes dans le culte. L'opinion dominante était favorable à la réformation, surtout dans les classes supérieures, et les grands, enrichis par les dépouilles du clergé, étaient intéressés à conserver un état de choses qui rendrait les spoliations irrévocables. Toutes les commissions ou nominations aux charges et emplois furent renouvelées et données par Somerset au nom du jeune roi; celles des évêques ne furent point exceptées de cette mesure générale et il fut expressément dit que toute juridiction ecclésiastique et civile émanait de la couronne; les messes particulières et plusieurs rites extérieurs furent supprimés, et l'on rendit aux laïques la communion sous les deux espèces. On ne

procéda cependant que par degrés à ces diverses réformes, et c'est une des causes pour lesquelles la nouvelle religion parvint à s'établir sans trop de résistance en Angleterre. Les changements furent successifs : Cranmer désirait conserver de l'ancien culte tout ce qui n'était pas incompatible avec l'esprit du nouveau. Il eût volontiers conservé les images dont il ne blâmait que l'abus et voyait dans leur usage modéré une prédication perpétuelle offerte aux ignorants[1] : il avait coutume de dire enfin, que le système qui s'éloignerait le plus des doctrines extrêmes de la réformation, serait le plus durable, et qu'une dévotion purement spirituelle ne convenait qu'à la première ferveur d'une nouvelle secte et dégénérait ensuite aisément en superstition. C'est ainsi qu'en Angleterre, où le magistrat civil contint et dirigea l'établissement de la nouvelle doctrine, une partie de la pompe et des cérémonies de l'ancienne croyance fut conservée, et en même temps, au moyen des évêques, une certaine hiérarchie fut maintenue et observée dans la discipline.

Au premier rang des prélats opposés aux nouveaux règlements était le célèbre Gardiner, évêque de Winchester, qui, après s'être montré docile sous le feu roi, fit une vive résistance aux réformes plus étendues du protecteur. Il signala les dangers inséparables d'innovations perpétuelles et trop complètes, dans un langage courageux et sensé : « Si vous détruisez entièrement l'ancien canal, dit-il, les eaux se déborderont avec une impétuosité dont vous ne serez plus les maîtres. »

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Anglet.*, règne d'Edouard VI.

Gardiner provoqua par cette conduite le ressentiment du conseil de régence et fut mis en prison.

Le catholicisme, si fortement ébranlé d'abord en Europe, recouvrait chaque jour sur le continent quelques-unes des positions qu'il avait perdues et reprenait, sur tous les points, une attitude redoutable et menaçante. Le concile de Trente allait être transféré à Bologne, plus près du pape, à l'effet d'y recevoir une impulsion plus directe de Rome et du saint-siége. L'empereur Charles-Quint poursuivait avec succès contre les protestants sa croisade en Allemagne, et la religion lui servait en même temps de prétexte, pour réduire à une sujétion plus étroite les princes de l'empire, qui après avoir souscrit la confession d'Augsbourg, s'étaient confédérés à Smalcade. Un secret impénétrable couvrait ses desseins; déjà il avait réussi à détacher de la ligue l'électeur palatin et celui de Brandebourg; il tenait prisonniers les deux chefs de la confédération, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, et la situation des autres princes allemands était déjà fortement compromise quand ils apprirent la mort de François Ier, qui, ardent persécuteur des protestants dans son royaume, les soutenait au dehors de ses armes contre l'empereur. Le nouveau roi de France, Henri II, parut être, dès le début de son règne, encore plus ennemi de la réformation religieuse que son père. Les Guises, chefs du parti catholique, acquirent, sous lui, une influence qui s'étendit dans les royaumes voisins et ils dirigèrent en Ecosse les conseils de Marie de Lorraine, leur nièce, veuve du dernier roi. Cette princesse, catholique ardente, balançait l'autorité du

Succès de Charles-Quint en Allemagne.

Avénement de Henri II au trône de France. Faveur des Guises.

Situation de l'Ecosse.

comte d'Arran, régent du royaume, homme faible et irrésolu, et qui inclinait au protestantisme. Ce culte faisait, parmi les Ecossais, et surtout dans les classes inférieures, de continuels progrès à la voix du célèbre prédicateur, Jean Knox, mais l'ancienne religion dominait encore dans les rangs élevés de la nation, et nous avons vu que la guerre barbare que Henri VIII avait faite en Ecosse, contribua tout ensemble à fortifier dans ce pays la haine contre l'Angleterre, et à y ralentir le succès des réformateurs.

Invasion de ce royaume.

Le protecteur Somerset continua vis-à-vis de l'Ecosse la politique de Henri VIII. Il fit de nouveau demander la jeune reine en mariage pour Edouard VI, en faisant valoir les immenses avantages de l'union des deux couronnes, dans une contrée que la nature semblait avoir destinée à ne faire qu'un seul et puissant état. Sa demande fut rejetée comme l'avait été auparavant celle de Henri VIII, et, comme lui, Somerset, après avoir vanté aux Ecossais tous les avantages de l'union des deux pays, voulut leur faire sentir tous les maux attachés à leur séparation. Une armée puissante, soutenue par une flotte nombreuse et commandée par le protecteur en personne, envahit l'Ecosse à l'est, du côté de Berwick. Les Ecossais rassemblèrent une armée deux fois plus considérable par le nombre, mais affaiblie comme toujours par l'absence de discipline et d'unité. Ils prirent une forte position en face des Anglais, derrière la rivière de l'Esk, à six milles environ d'Edimbourg et à peu de distance du manoir de Pinkey, qui donna son nom à cette journée. Somerset, n'osant attaquer les Ecossais dans cette position avantageuse,

leur fit des propositions pacifiques en se bornant à leur demander l'engagement de ne donner leur jeune reine à aucun prince étranger, jusqu'à ce qu'elle fût d'âge à prendre elle-même un époux. Les avances du protecteur furent rejetées ; les Ecossais y virent un signe de crainte, leur confiance s'en accrut, et quittant leur excellente position défensive, ils franchirent la rivière et coururent à l'ennemi : ce fut leur perte. Après un premier choc heureux contre la cavalerie anglaise, commandée par lord Gray, Somerset fit avancer contre eux les redoutables archers d'Angleterre. Le désordre se mit alors dans leurs rangs, ils s'enfuirent de tous côtés, laissant deux mille des leurs sur le champ de bataille ou dans les mains du vainqueur. Les Anglais pénétrèrent jusqu'au cœur du pays, mais bientôt un corps d'armée français, sous les ordres de d'Essé, de Thermes et Stozzi, leur enleva une partie de leurs avantages, reprit sur eux des forteresses importantes et rendit confiance aux Ecossais. Leur animosité pour leurs voisins s'était accrue par suite de leur sanglante défaite à Pinkey ; loin de vouloir accorder leur reine à Edouard, ils ne songèrent qu'à la mettre à couvert contre toute tentative d'enlèvement et contre les chances détestées de toute union future entre elle et le fils de Henri VIII en la mariant au dauphin, fils aîné du roi Henri II, et en l'envoyant à la cour du monarque français, pour y recevoir une éducation digne de son rang suprême. Cette circonstance amena en Ecosse le triomphe définitif du parti de la reine douairière, Marie de Lorraine, sur le parti opposé. Le régent se démit de ses fonctions, après avoir reçu du roi de

Bataille de Pinkey. (1547)

Marie Stuart conduite en France.

France le duché de Châtellerault, et toute son autorité passa, ainsi que le titre de régente, à la reine douairière, qui atteignit alors le but de son ambition. Le protestantisme cependant, prêché par le fameux Knox, continuait toujours à faire de grands progrès en Ecosse, et le triomphe momentané de la régente vouait ce royaume à tous les maux, résultat nécessaire d'une scission profonde entre la cour et la nation.

La victoire de Pinkey, dont le régent avait tiré peu d'avantages dans le royaume, lui en procura de grands en Angleterre, où elle consolida son pouvoir et lui valut de nouveaux honneurs[1]. Il montra néanmoins, dans les lois qu'il fit rendre, de la modération et de la sagesse. Toutes celles qui étendaient le crime de trahison au delà des cas énoncés dans le statut de la vingt-cinquième année du règne d'Edouard III, furent annulées. On abolit aussi la loi de Henri VIII, destructive de toutes les lois et par laquelle les simples proclamations royales avaient la force et l'autorité des *statuts;* toutefois l'usage contraire continua à prévaloir, et on ne fit point la distinction, si difficile à établir, entre les cas où il serait nécessaire de statuer par une loi émanée du roi et du parlement, et ceux où les simples édits de la couronne tiendraient lieu de lois.

Réformes législatives.

Nouvelles réformes dans le culte.

De nouveaux statuts furent promulgués en faveur de la réformation religieuse. Les images et les tableaux des églises furent enlevés, on rédigea un nouvel office touchant la communion, dans lequel la confession auri-

1. Il lui fut permis de s'asseoir sous le dais du trône, à la droite du jeune roi.

ulaire fut traitée de pratique indifférente; peu de temps près, l'invocation des saints fut défendue et le mariage des prêtres autorisé [1]; on rédigea un nouveau rituel en langue vulgaire; l'uniformité de pratique fut prescrite ainsi que l'assistance au culte public sous des peines sévères. Une seule personne catholique obtint pour la pratique du sien l'indulgence du conseil : ce fut la princesse Marie, fille de Henri VIII; l'empereur intervint à cet égard, et à sa requête, le conseil ferma les yeux. On conserva, dans de certaines limites, la pratique des mortifications et du jeûne, et un acte du parlement défendit l'usage de la viande durant le carême et les autres temps d'abstinence. La doctrine de la présence réelle, quoique tacitement défendue dans la nouvelle liturgie, fut longtemps encore admise dans la pratique et ce fut la dernière que le peuple abandonna. Les prêtres, muets d'ailleurs, insistaient fréquemment encore sur l'observation de ce dogme, et l'évêque Bonner, si tristement célèbre dans la suite et qui, sur tous les autres points, avait fait acte de soumission, maintint celui-ci et fut, pour ce fait, condamné par le conseil, dépouillé de son évêché et mis en prison. D'autres évêques s'abusèrent en croyant détourner d'eux le péril par une plus complète soumission. Leurs riches revenus étaient pour leurs adversaires un appât trop puissant; ne pouvant être accusés de désobéissance, ils le furent de n'avoir point obéi de bonne foi : les uns se virent entièrement dépouillés; les autres gardèrent leurs évêchés et une partie de leurs revenus, mais en

1. *Stat. du Roy.*, 2e et 3e ann. d'Edouard VI, c. XIX.

achetant avec le reste l'appui des avides courtisans ou leur oubli.

Persécutions religieuses.

Les nouveaux réformateurs, quoique en s'appuyant dans leurs réformes sur les Ecritures interprétées par le sens individuel ou la raison, n'en étaient pas pour cela plus tolérants et ne supportaient pas que d'autres interprétassent la Bible autrement qu'eux et fissent à leur égard, acte d'indépendance, comme ils faisaient eux-mêmes vis-à-vis du clergé romain. Des peines sévères, quelquefois même cruelles, frappèrent les dissidents en qui le nouveau clergé voyait des hérétiques, et malgré la répugnance extrême du jeune Edouard VI à ordonner ces châtiments barbares, plusieurs bûchers, entre autres ceux de Jeanne Bocher et du hollandais Van Paris, furent allumés sous son règne.

Projets ambitieux et complots de l'amiral Seymour.

Jusque-là tout souriait au protecteur, tout fléchissait devant lui, lorsque dans sa propre maison, dans sa famille et en la personne de l'amiral Seymour, son frère, il trouva un rival et un adversaire dangereux. Celui-ci, doué de rares talents et dévoré d'ambition, avait brigué à la mort du feu roi, et obtenu une alliance illustre; il avait épousé la reine douairière, sa veuve, Catherine Parr, qui mourut peu de temps après ce second mariage. Lord Seymour alors porta ses vœux plus haut et aspira à la main d'Elisabeth, fille de Henri VIII. Il était difficile qu'il obtînt pour cette alliance l'aveu de son frère, que menaçaient ses intrigues et qu'il cherchait à supplanter, et cependant il lui était également impossible de s'en passer, une des clauses conservées du testament de Henri VIII excluant ses filles de la succession à la couronne, si elles se mariaient sans l'aveu du conseil.

L'amiral ne pouvant gagner son frère, résolut de le perdre, et tous ses efforts tendirent à diminuer son crédit dans le parlement et à le ruiner dans l'esprit du jeune roi. Il corrompit le secrétaire d'Edouard, entretint avec ce prince une correspondance secrète et tenta de l'éclairer en lui montrant la réunion des pouvoirs de protecteur du royaume et de gouverneur du roi, dangereuse dans la même main et portant trop haut la puissance d'un sujet. Seymour fut encouragé et maintenu dans cette voie téméraire par un homme plus habile que lui et encore plus ambitieux, par Dudley, comte de Warwick, qui s'attribuait le principal honneur de la victoire de Pinkey et qui, se donnant pour l'ami des deux frères, envenimait leurs querelles et les excitait sourdement l'un contre l'autre. Il poussa l'amiral à des démarches qui devaient le perdre aux yeux du protecteur, en ébranlant celui-ci, et il préparait ainsi sa propre élévation sur la ruine de tous deux.

Somerset s'était réconcilié une première fois avec son frère; mais ensuite, le voyant persévérer dans ses intrigues coupables et chercher à soulever contre lui le parlement, le conseil, le peuple et le roi lui-même, il prêta l'oreille aux insinuations de Warwick, dépouilla son frère de la charge d'amiral et le fit conduire à la Tour. Il essaya en vain d'obtenir de lui l'aveu de ses fautes et la promesse formelle de renoncer à ses projets ambitieux. Seymour, trop confiant dans son crédit près du roi et des deux chambres, repoussa les avances de son frère; il demanda un jugement solennel et une libre défense avec confrontation de témoins, et brava hautement toute la puissance du protecteur. Somerset

alors étouffa dans son âme tout autre sentiment que la colère et la vengeance. Il résolut de frapper son frère par la voie la plus courte et en même temps la plus sûre, et fit rendre par le parlement un bill d'*attainder* ou de proscription qui dispensait, pour frapper l'accusé, de l'observation des formes légales. Il obtint, à cet effet, l'aveu d'Edouard, et triompha aisément de la faible opposition qui éleva la voix dans la chambre des lords et dans celle des communes. Le bill d'*attainder* fut rendu presque à l'unanimité [1] : la tête de lord Seymour tomba sur l'échafaud à Tower-Hill, et l'ordre d'exécution fut signé par son frère. Celui-ci, quoique provoqué à sévir, parut avoir écouté la passion plutôt que la justice en refusant à Seymour un jugement légal, et il donna par cette conduite à ses propres ennemis des armes contre lui.

Supplice de lord Seymour. (1549)

Des troubles civils causés surtout par les changements profonds apportés dans l'administration des biens qui avaient appartenu au clergé, marquèrent la suite de ce règne si court. La réformation, en supprimant les monastères, où une multitude de pauvres trouvaient leur subsistance, et en faisant passer en des mains nouvelles une partie considérable du territoire, occasionna, dans les premiers temps surtout, de très-vives souffrances. La mendicité, malgré les mesures légales décrétées pour la restreindre, s'accrut d'une manière effrayante : les fermes, les terres abbatiales, furent régies avec une rigueur inusitée lorsqu'elles passèrent de la main des moines dans celle des courtisans. Il y eut augmentation dans le prix des fermages et diminution dans les débouchés pour

Misère croissante du peuple.

1. *Stat.* 2e et 3e ann. d'Edouard VI, c. XVIII

les récoltes, dont le revenu, dépensé jadis sur les lieux mêmes, alimentait maintenant le luxe des grandes villes et surtout de la capitale : aucun lien d'habitude n'attachait plus les fermiers aux propriétaires, et les premiers, inconnus à leurs nouveaux maîtres, étaient en proie à l'avidité des intendants.

D'autres causes rendaient les souffrances plus vives encore. Les manufactures avaient fait des progrès rapides : la consommation de la laine anglaise était immense, soit dans le royaume, soit à l'étranger. Les pâturages qui les produisaient acquirent, en conséquence, une valeur très-supérieure au produit des terres labourables : la spéculation changea une grande partie de celles-ci en pâtures ; elle les fit enclore, et les cultivateurs en furent expulsés avec leurs familles : pour comble de misère, enfin, et par suite de l'immense importation des métaux précieux du Nouveau Monde, le prix de tous les objets de consommation s'était beaucoup accru sans que les salaires eussent augmenté à proportion ; la détresse du bas peuple et des artisans était devenue extrême, et des plaintes douloureuses s'élevaient sur tous les points du royaume.

Touché des malheurs du peuple et soigneux de sa popularité, Somerset ordonna d'abattre les nouvelles clôtures, et nomma des commissaires pour écouter les griefs et y faire droit. Il provoqua ainsi la colère de l'aristocratie terrienne et de ceux qui, enrichis par Henri VIII, étaient intéressés au maintien de toutes les conséquences matérielles de la révolution religieuse, et sans pouvoir apporter un remède efficace aux abus, il enhardit les mécontents qu'il s'efforçait de soulager.

Révoltes. Des révoltes éclatèrent sur plusieurs points. Lord Russel et lord Gray battirent les rebelles à Exeter. Vingt mille hommes conduits par un tanneur nommé Ket, se soulevèrent à Norfolk, et eurent d'abord quelques avantages. Ils s'emparèrent de Moushold-Hill, près de Norwich. Leur chef érigea son tribunal sous un vieux chêne, auquel resta le nom de *chêne de la réformation*, et là il rendit des arrêts terribles contre la noblesse du pays. Le comte de Warwick remporta sur cette multitude insurgée une sanglante victoire : les chefs de la révolte furent pris et punis du dernier supplice.

Ces rébellions, en occupant à l'intérieur les forces militaires du royaume, enhardirent ses ennemis au dehors. Les Ecossais, avec l'aide des généraux français de Thermes et d'Essé, poursuivirent leurs avantages et recouvrèrent encore quelques places. La France tenta également de ressaisir le territoire que Henri VIII lui avait enlevé, et elle assiégea Boulogne[1]. Somerset, se voyant ainsi pressé au nord et au midi, fit une tentative pour s'allier avec l'Empereur, et ce projet ayant échoué, il inclina aussitôt vers la paix. Ses ennemis, dans le conseil, opinèrent pour la guerre, et le rendirent responsable des revers. Un abîme se creusait sous ses pas. Inconséquent dans sa conduite, sacrifiant beaucoup d'une part au goût du faste et de la magnificence, et d'autre part briguant la faveur populaire, il prêtait aux accusations de tous les partis. Il avait ouvert dans sa résidence une cour des requêtes pour le peuple qu'il protégeait auprès

1. Ce siége fut commandé par Gaspard de Coligny, dont le nom, si fameux depuis, apparaît ici pour la première fois dans l'histoire.

des juges et des tribunaux, et il faisait en même temps construire dans le *Strand*, près de la cité, un palais qui étonne encore par sa magnificence, et qu'il éleva sur l'emplacement de plusieurs églises et de leurs cimetières, provoquant ainsi l'envie et blessant à la fois le respect populaire pour les tombes. Warwick, le voyant ébranlé, s'unit pour le perdre avec l'ancien chancelier Wriothesley, comte de Southampton, et ils formèrent contre lui avec les principaux membres du conseil une ligue redoutable. Ils s'entendirent tous secrètement avec les principaux officiers de la couronne comme avec les magistrats de la capitale, et Somerset eut à peine aperçu l'orage qu'il s'en vit écrasé. Il courba la tête, se reconnut coupable à genoux, signa sa confession et abdiqua. Cependant le moment de lui porter le dernier coup n'était pas encore venu, et, pour mieux frapper son rival, Warwick s'en rapprocha : il lui rendit sa place dans le conseil, et conclut un mariage entre lord Dudley, son fils, et lady Jeanne Seymour, fille de Somerset.

Abdication du protecteur.

(1549)

Parvenu au pouvoir, Warwick prit le parti qu'il avait rejeté pour s'y élever : il opina pour la paix : le conseil rendit Boulogne à la France au prix de quatre cent mille écus ; il restitua plusieurs forteresses à l'Ecosse, et à ces conditions la paix fut conclue. Warwick, tout-puissant dans le conseil, était alors le maître du royaume ; mais son ambition croissait toujours avec sa fortune ; et il obtint à cette époque de succéder au titre du dernier duc de Northumberland, qui était mort sans enfants, et dont le frère, sir Henri Percy, condamné comme rebelle, avait été déclaré inhabile à recueillir sa succession. Warwick reçut en même temps des terres immenses

Paix avec la France et l'Ecosse.

(1550)

situées au nord de l'Angleterre et dépendantes de ce duché : il n'était pas encore satisfait, il aspirait au titre de protecteur, et Somerset, quoique déchu de ce haut rang, étant à ses yeux un obstacle, sa mort fut résolue. Depuis longtemps Warwick la préparait, et les liens formés entre eux par le mariage de leurs enfants n'avaient été pour lui qu'un moyen de l'envelopper dans ses piéges et de le perdre en l'aveuglant. Instruit trop tard de ses nouveaux périls, Somerset essaya de se défendre ; il arma sa maison et tenta même de frapper son puissant adversaire. Il fut, pour ce fait, accusé de trahison et enfermé à la Tour : son procès s'instruisit ; vingt-sept juges y siégèrent comme jurés, et parmi eux ses trois plus mortels ennemis, Pembroke, Southampton et Northumberland. A cette époque, une accusation politique intentée par le parti le plus fort équivalait à un arrêt mortel. Somerset fut condamné pour crime, non de trahison, mais de félonie, à la peine capitale, et sa tête tomba, le 22 janvier 1552, à la place même où était tombée, peu d'années auparavant, celle de son frère. Son administration, malgré ses fautes, avait été équitable et douce, et il s'était préoccupé du sort des malheureux : le peuple s'en souvint au dernier jour : il se montra reconnaissant lorsqu'il le vit accablé par ceux auxquels il attribuait ses propres souffrances, et lui donna des regrets. Somerset avait aussi gagné l'estime du jeune roi, qui l'aimait, et qui cependant se laissa arracher par ses ennemis l'ordre d'exécuter la sentence.

Condamnation et supplice de Somerset. (1552)

Les pairs donnèrent alors un nouvel exemple de l'abaissement où peut tomber à certaines époques une assemblée politique composée en grande partie d'hommes

nouveaux, sans tradition de famille, sans caractère et sans indépendance personnelle : non-seulement ils ne firent rien pour protéger les anciennes institutions de l'Etat, mais ils se montrèrent empressés d'abattre toutes les barrières qui les protégeaient eux-mêmes contre les caprices du pouvoir. C'était eux surtout que menaçaient les bills d'*attainder* et les anciens statuts abrogés qui multipliaient les cas de trahison : les lords votèrent à l'unanimité moins une voix pour qu'ils fussent rétablis[1]; leur bill fut rejeté par les communes, qui en préparèrent un autre moins redoutable, quoique très-menaçant encore, et qui infligeait la peine de la trahison à quiconque, pour la troisième fois, aurait traité verbalement d'hérétique, de schismatique ou d'usurpateur, le roi ou quelques-uns de ses héritiers désignés dans le statut de la trente-cinquième année du dernier règne. Si cette offense avait été fixée par l'écriture ou reproduite par l'impression, le coupable, dès la première fois, était puni de mort. Les communes demandèrent et obtinrent que la conviction ne fût établie que sur la déposition de deux témoins[2]; les lords hésitèrent cependant à accepter cette clause, et l'on vit ainsi des législateurs renoncer en quelque sorte pour eux-mêmes à la protection des lois.

Le parlement fit néanmoins, à cette époque, quelques statuts d'utilité publique : il s'occupa des pauvres, qui ne trouvaient plus maintenant leur subsistance dans les aumônes des monastères; il fallut faire contribuer une

1. *Hist. Parlement.* — Burnet.
2. *Stat.* 5e et 6e ann. d'Edouard VI, c. II. Ce bill, dit M. Hallam, est une des garanties constitutionnelles les plus importantes obtenues sous les Tudors. — (*Hist. constit. d'Angl.*, c. I.)

moitié de la population au soulagement ou à l'entretien de l'autre, et ce fut l'origine de la fameuse taxe devenue si onéreuse sous le nom de *taxe des pauvres*[1]. Le parlement fit aussi quelques règlements avantageux au commerce national, en abolissant les priviléges dont jouissaient exclusivement alors les marchands étrangers. Mais ces dispositions du parlement n'étaient pas de celles que prisent le plus les hommes ambitieux et cupides comme l'était Northumberland; les communes l'irritèrent en décidant qu'un des membres les plus éminents du clergé, Tunstal, évêque de Durham, dont il convoitait les grands biens, ne serait pas condamné avant d'être entendu; et elles achevèrent de se l'aliéner en refusant de confirmer un vote flétrissant pour l'ancien protecteur et pour ceux qu'on désignait comme ses complices : Warwick obtint du conseil la dissolution de ce parlement, qui avait été le même durant tout le règne, et un nouveau fut immédiatement convoqué.

Origine de la taxe des pauvres.

Nouveau parlement.

(1553)

Warwick, pour mieux s'assurer l'obéissance de la nouvelle chambre des communes, fit écrire au nom du roi des circulaires par lesquelles les candidats du conseil étaient imposés aux électeurs. Ceux-ci se montrèrent dociles, et une majorité considérable fut acquise au gouvernement. Warwick en profita pour faire diviser en deux évêchés le siége de Durham, dont l'évêque Tunstal avait été dépouillé par une commission laïque, et les droits de régale de ce siége lui furent adjugés par le roi. Il crut alors le moment venu d'atteindre le dernier terme de son insatiable ambition, et il ourdit la

1. *Stat.* 5e et 6e ann. d'Édouard VI, c. II.

trame qui devait l'aider à y parvenir et le perdre.

Le jeune roi languissait atteint au poumon d'un mal incurable, et Northumberland voyait avec effroi approcher, avec le terme de la vie d'Edouard, celui de son propre pouvoir. Son audace ne connaissait point d'obstacles, et il conçut le projet téméraire de changer l'ordre de la succession au trône. Les deux sœurs du roi, les princesses Marie et Elisabeth, avaient été déclarées illégitimes par des actes du parlement ; et quoique le testament de Henri VIII les eût rappelées à succéder à la couronne, Northumberland soutint que l'Angleterre rejetterait cette clause et n'accepterait point pour reine une bâtarde. Il alarma le jeune roi sur le maintien de la religion protestante en Angleterre si une catholique ardente comme la princesse Marie, fille de Catherine d'Aragon, montait sur le trône : il lui fit comprendre que celle-ci n'en pourrait être exclue, à moins que sa sœur Elisabeth, zélée protestante, et qu'Edouard aimait tendrement, le fût aussi, et qu'enfin, la reine d'Ecosse, par sa qualité d'étrangère, et aussi par son mariage avec l'héritier du trône de France, avait perdu ses droits à la couronne d'Angleterre. Ces trois princesses étant écartées, la succession se trouvait dévolue à la marquise de Dorset, fille aînée de la reine douairière de France et du duc de Suffolk, et après elle à sa fille Jeanne Gray, âgée de dix-sept ans, digne du trône à tous égards par les heureux dons du caractère, d'une intelligence supérieure et d'une éducation accomplie, et fort attachée à la religion protestante [1].

Conspiration de Warwick, duc de Northumberland, pour transmettre la couronne à Jeanne Gray.

1. « Elle était née, dit le docteur Heylin, avec ces attraits supérieurs qui

Cette dernière considération, plus qu'aucune autre, fut puissante sur l'esprit du jeune roi, et Warwick, le voyant à peu près résolu, poursuivit avec une dissimulation profonde et une opiniâtreté inflexible ses projets ambitieux. Le titre de duc de Suffolk, si fameux dans l'histoire, se trouvait éteint : le roi, à la prière de Warwick, conféra ce titre éclatant au marquis de Dorset, père de Jeanne Gray, et pour prix de cette faveur, Warwick obtint de lui la main de sa fille pour son quatrième fils, lord Guilford de Dudley. Cette alliance, en admettant le succès de sa trame pour la succession à la couronne, était le dernier degré qu'un sujet pût franchir : si lady Gray montait sur le trône, le fils de Warwick y siégerait à côté d'elle, et lui-même gouvernerait sous son nom.

Il paraissait difficile d'obtenir un vote du parlement en faveur de Jeanne Gray, et quoique les deux cham-

impriment une sorte de souveraineté sur le front des plus belles personnes; mais son esprit était orné de dons encore plus excellents, et elle avait beaucoup ajouté elle-même à la valeur de ceux qu'elle tenait de la nature. A cet âge où les jeunes femmes ne s'occupent que des amusements et des exercices de leur sexe, elle s'appliqua entièrement à l'étude, et elle y fit tant de progrès avec l'aide d'un excellent maître, qu'elle parlait le latin et le grec aussi couramment que sa langue naturelle : elle était, en outre, très-versée dans les arts libéraux, et parfaitement instruite dans les divers genres de philosophie. » . . . . Ce témoignage est confirmé par celui que nous a transmis un autre contemporain : « Je visitai un jour, à Broad-Gate, cette noble dame, Jane Gray, dit Ascham dans l'un de ses ouvrages; et tandis que ses parents le duc et la duchesse, et toutes les personnes de leur maison et de leur suite, étaient à chasser dans le parc, je la trouvai lisant le *Phédon* de Platon en grec avec autant de plaisir que tout autre en aurait eu à lire un conte joyeux de Boccace. » Jeanne Gray se rendit chère par ses rares connaissances comme par son zèle ardent pour la religion réformée, au jeune roi Édouard (lui-même fort instruit), et qui prenait un grand plaisir à s'entretenir avec elle. (Collection des traités recueillis par lord Somers, t. 1er, p. 51-52.)

bres n'eussent en apparence d'autre volonté que celle du souverain, Warwick ne comptait point sur leur concours. Il obtint, de force ou de gré, l'aveu des membres du conseil, au nombre desquels était le primat Cranmer: il voulut fortifier leur vote par une décision favorable des juges du royaume, et il arracha de ceux-ci, par ses menaces, un assentiment pénible et la promesse du secret. Des lettres-patentes furent alors dressées au nom du roi, par lesquelles les deux princesses Marie et Elisabeth furent exclues du trône, où, à leur place, on appela les héritiers de la duchesse douairière de Suffolk Ces lettres furent signées par tous les membres du conseil, ainsi que par les juges, et le roi les revêtit de son sceau.

Mort d'Edouard VI. (1533)

Le mal qui le consumait avait fait de rapides progrès, et bientôt après il expira à Greenwich, dans la seizième année de son âge et la septième de son règne. Les historiens sont d'accord sur les mérites de ce jeune prince, qui unissait à d'heureux penchants un esprit supérieur à son âge. Il était trop faible cependant pour se soustraire aux influences pernicieuses de ceux qui avaient accès auprès de lui; mais la haine profonde que Warwick avait provoquée par sa tyrannie ne remonta pas jusqu'à Edouard, dont les qualités aimables avaient fait concevoir au peuple anglais de grandes espérances, et qui mourut trop tôt pour les démentir.

Sa mort laissa Warwick maître absolu dans l'Etat : il la tint secrète, et, supposant un ordre du roi, il manda en son nom ses deux sœurs à Londres afin de s'assurer de leur personne et de rendre de leur part toute résistance impossible. La mort d'Edouard ne fut révélée qu'au nouveau duc de Suffolk et à sa famille, et lady

Jeanne Gray, sa fille, apprit en même temps que le trône était vacant et qu'elle était appelée à y monter. Elle entrevit soudain les dangers d'une elévation si haute, à laquelle d'ailleurs elle ne pensait point pouvoir atteindre sans crime : « Le trône, disait-elle, était l'héritage de la princesse Marie, de la fille de Henri VIII, et il lui était défendu d'y prétendre. » Sa famille ambitieuse triompha enfin de sa répugnance, de ses larmes, de ses terreurs : l'intérêt de la religion protestante, qu'elle professait, et qu'on lui montra en péril, fut de nouveau invoqué : l'infortunée se résigna, elle accepta le sacrifice, et le bandeau des rois fut pour elle celui des victimes.

Warvick n'avait point réussi à s'emparer des deux sœurs d'Edouard. Marie se rendait à l'ordre supposé de son frère et approchait de Londres, lorsque instruite par une secrète dépêche du comte d'Arundel, de la conspiration tramée pour sa ruine, elle rebroussa chemin et se retira dans le comté de Suffolk, où elle appela aux armes toute la noblesse du royaume, prête d'ailleurs à s'embarquer et à faire voile pour la Flandre, si l'Angleterre l'abandonnait.

A cette nouvelle foudroyante pour ses projets, Warwick n'espéra plus qu'en son audace. Il n'était plus temps de dissimuler : il déclara hautement le choix qu'Edouard avait fait de lady Jeanne Gray pour lui succéder et l'avénement de celle-ci au trône. L'usage des souverains était alors de passer dans la Tour les premiers jours de leur règne ; Warwick y fit conduire Jeanne Gray, entourée de tout l'appareil de la royauté et suivie des membres du conseil, que Warwick y tint enfermés avec elle pour s'assurer contre leur défection.

Élévation et chute de Jeanne Gray. (1553)

Jeanne Gray, par son ordre, fut proclamée reine dans la capitale et dans les comtés du voisinage; mais le peuple ne voyait dans cette jeune femme, dont il ne connaissait pas le rare mérite, que l'instrument docile d'une tyrannie détestée, et nulle part il ne se leva pour elle. Le parti de la fille de Henri VIII grossissait à chaque heure : de toutes parts, la noblesse accourait se ranger sous son drapeau; Elisabeth elle-même amena mille cavaliers à sa sœur : leur cause, disait-elle, était commune. Le seul motif qui empêchât encore le peuple du comté de Suffolk, fort attaché à la réformation, de se déclarer pour elle, était la crainte de voir la nouvelle religion renversée. Marie jura de ne rien changer aux lois d'Edouard, et cette promesse lui rallia toute la province. Son armée, forte déjà de douze mille hommes, prit le chemin de Londres pour combattre celle que Northumberland rassemblait avec peine à Edmunsbury. La défection déjà se montrait partout autour de Warwick; il lui fallut, pour ranimer, s'il était possible, cette armée par sa présence, quitter la Tour où il tenait les conseillers de la couronne toujours renfermés et il laissa ainsi derrière lui le champ libre à ses ennemis. Ceux-ci sortirent de leur prison et de la capitale; ils tinrent conseil au château de Baynard, dans le voisinage de Londres. Arundel le premier prit la parole contre Northumberland dont il rappela l'ambition, l'injustice et la cruauté; une prompte soumission à l'héritière légitime pouvait seule, disait-il, détourner de leur tête les périls qui les menaçaient. Pembroke soutint son avis qui ne fut pas combattu, et le conseil de Londres fut immédiatement invité à proclamer Marie. Lady

Jeanne Gray descendit du trône après un règne de dix jours et rentra, avec plus de joie qu'elle n'en était sortie, dans la vie privée où cependant il n'y avait plus de sécurité pour elle. Abandonné de tous, Northumberland désespéra de sa cause. Ce grand ambitieux, ce rusé politique mesura en frémissant de terreur l'abîme qu'il avait creusé sous ses pas, sous ceux de son fils et de toute sa famille, et il se montra aussi lâche dans cet extrême péril qu'il avait été arrogant dans la prospérité. Il reconnut lui-même, à la tête de son armée, pour sa légitime souveraine, cette princesse dont il avait nié le droit et qu'il avait si mortellement offensée. Il fit plus, il affecta une joie servile, espérant se faire ainsi un rempart contre sa colère; il s'abusait, son crime était trop grand : Marie le fit arrêter et enfermer à la Tour avec les principaux membres de sa famille et de celle de Suffolk; l'infortunée Jeanne Gray et son jeune époux partagèrent le même sort. Tous furent condamnés à la peine capitale pour trahison. Northumberland demanda bassement la vie; il crut acheter son pardon en abjurant la religion nouvelle et en se déclarant catholique, vains efforts : sa tête tomba avec celle de deux de ses complices, sir John Gates et sir Thomas Palmer. Leur sang fut seul répandu dans ces premiers moments; les autres condamnés demeurèrent sous la main royale. Marie régna, et parut vouloir inaugurer son règne par la clémence.

Supplice de Northumberland. (1553)

II

Règne de Marie.

1553—1558.

Marie, dès les premiers jours de son règne, visita la Tour, où elle mit en liberté, entre autres prisonniers notables, le jeune Courtney, fils du marquis d'Exeter, détenu sans aucun motif qui lui fût personnel, et le duc de Norfolk, condamné à mort sous Henri VIII. Marie trouva aussi prisonniers dans la Tour les évêques Gardiner, Tunstal et Bonner. Ils implorèrent sa protection : elle brisa leurs fers, leur donna sa faveur, et l'on put prévoir qu'ils régneraient sous elle.

Tous ceux qui étaient attachés à la réformation craignirent alors de voir le nouveau culte renversé : ils fondaient leurs alarmes sur l'éducation toute catholique de Marie et sur son caractère aigri par les disgrâces de Catherine d'Aragon, sa mère, et par ses propres souffrances. Marie avait promis, il est vrai, de maintenir les lois d'Édouard sur le culte, mais le saint-siége revendiqua le droit de dégager des serments, et s'il en usait alors, c'était surtout lorsque le salut du peuple et l'avenir de la religion lui paraissaient compromis.

Réaction religieuse. Premières rigueurs.

Les débuts du règne, cependant, furent populaires; Marie remit à la nation le dernier subside voté par le parlement et fit publier une amnistie générale. Bientôt après recommença la réaction religieuse : l'évêché de Durham fut reconstitué dans son intégrité; on imposa silence, sous des peines sévères, aux prédicateurs non

autorisés; la messe fut rétablie et l'on mit en prison plusieurs prélats protestants, Holgats, archevêque d'York, et les évêques Coverdale, Hooper et Ridley : on y jeta ensuite le vieux et vénérable Latimer, et comme, en se rendant à la Tour, il traversait Smithfield, lieu ordinaire des exécutions pour crime d'hérésie, on l'entendit s'écrier, prévoyant son sort : « Il y a longtemps que Smithfield soupire après moi [1]. » Cranmer, enfin, lui-même qui, malgré sa circonspection habituelle, avait osé publier un écrit violent contre le rétablissement de la messe, fut arrêté, mis en jugement et condamné pour trahison comme complice de l'usurpation de Jeanne Gray : la sentence ne reçut point alors d'exécution : on le réserva pour un sort plus affreux.

Les protestants n'avaient rien à espérer du nouveau parlement : une partie très-considérable, la plus nombreuse peut-être de la nation, était encore attachée à l'ancien culte. Dans l'élection des membres des communes, l'inclination naturelle ou la crainte fit porter la plupart des choix sur des catholiques : dans la chambre des lords, le plus grand nombre, par leurs charges, leurs pensions ou leurs biens, étaient dans la dépendance de la couronne. La reine suivit donc en liberté sa pente dans la voie de réaction où elle était entrée, et toutes les lois rendues sous le règne précédent furent abrogées : elle garda cependant quelque temps encore le titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre et il fut dit que l'établissement religieux du royaume serait maintenu tel qu'il existait à la mort de Henri VIII. Le mariage en même temps fut déclaré

1. Fox.

incompatible avec le ministère spirituel et, à cette occasion, une multitude d'ecclésiastiques furent déposés et réduits à la pauvreté.

Une question étroitement liée à celle du culte et qui, pour ce motif surtout, dominait toutes les autres, était celle du mariage de la reine. Le choix qu'elle allait faire d'un époux était de la plus haute importance, non-seulement pour chaque parti dans l'état, mais pour l'Europe entière, et parmi les souverains qui briguaient son alliance soit pour eux-mêmes, soit pour leurs fils, le premier comme le plus puissant était Charles-Quint.

Ce prince avait récemment éprouvé de grands revers. Le jeune Maurice, électeur de Saxe, dont une dissimulation profonde avait longtemps voilé les projets, leva le masque, se déclara tout à coup, en Allemagne, pour la cause protestante, et faillit surprendre l'empereur malade et presque seul à Inspruck. Trop faible alors pour lutter contre les princes allemands, fortifiés par le secours inespéré que Maurice leur apportait, Charles-Quint signa avec eux, en 1552, la paix de Passau, qui fut changée, trois ans plus tard, à Augsbourg, en une paix définitive de laquelle a daté l'ère de la liberté religieuse en Allemagne.

Paix de Passau. (1552)

L'empereur, repoussé ensuite avec de grandes pertes devant Metz, par le duc de Guise, et retiré dans les Pays-Bas, espéra un retour de fortune et un magnifique dédommagement à ses disgrâces en obtenant, pour Philippe, son fils et son héritier, la main de la reine d'Angleterre; il négocia dans ce but et Philippe fut agréé.

Projet de mariage entre Marie et Philippe II.

Ce mariage cependant rencontrait la plus vive opposition dans la nation anglaise : on savait que Philippe joignait à l'ambition insatiable, à l'orgueil et à la mau-

vaise foi de son père, d'autres vices plus dangereux encore, une opiniâtreté indomptable, le fanatisme et la cruauté : on se disait que l'Angleterre deviendrait avec le temps une des provinces de la monarchie espagnole au même titre que les Pays-Bas, la Lombardie, Naples et la Sicile, que l'exécrable tribunal de l'inquisition y serait établi et qu'il sévirait en Angleterre avec d'autant plus de barbarie que la nation avait incliné plus ouvertement pour la réforme.

Gardiner était alors chancelier du royaume et il fit preuve comme toujours de prudence et d'habileté : il approuva le projet d'union avec l'héritier de la monarchie espagnole, et il modéra en même temps l'impatience de la reine pour le rétablissement de l'ancien culte : il lui dit qu'il convenait de suspendre, jusqu'à l'accomplissement de cette union si désirée, toutes les innovations religieuses : la reine, après ce mariage, serait, dit-il, en état de perfectionner l'œuvre sainte qu'elle avait commencée : il était donc nécessaire qu'elle se conciliât d'abord l'approbation du peuple, pour cette union, en la lui présentant sous le jour le plus avantageux. Le contrat fut rédigé dans les termes les plus propres, soit à rassurer les Anglais, soit à flatter leur orgueil. Il fut spécifié que, malgré le titre de roi donné à Philippe, l'administration resterait entièrement dans les mains de la reine; qu'aucun étranger ne pourrait posséder de charges dans le royaume, qu'aucune innovation ne serait faite dans les lois, dans les coutumes et les priviléges de la nation; que les enfants mâles qui naîtraient de ce mariage hériteraient, non-seulement de la couronne d'Angleterre, mais de la Bourgogne et des Pays-Bas, et que si don Carlos.

fils de Philippe, d'un premier lit, mourait sans postérité, celle de la reine, soit mâle, soit femelle, hériterait de la couronne d'Espagne, du royaume de Sicile, de l'état de Milan et de toutes les autres possessions espagnoles. Telles furent les principales clauses du contrat de mariage entre Philippe et Marie.

Ces articles furent publiés, mais la nation persista à voir dans ce contrat beaucoup moins l'éventualité de l'avénement de ses princes à la couronne d'Espagne que la subordination future et humiliante de la couronne d'Angleterre à la maison d'Autriche et l'introduction inévitable et prochaine, dans le royaume, de l'inquisition justement abhorrée. Il fallut dissoudre le parlement, tout disposé qu'il fût jusqu'alors à se soumettre aveuglément aux volontés de la reine, et l'irritation des esprits occasionna une révolte qui eut des suites douloureuses et à jamais regrettables. Sir Thomas Wyatt, homme résolu et audacieux, fut le principal auteur de cette rébellion qui éclata à la fois dans les provinces de Kent et dans le Devonshire : elle avait pour objet le rétablissement de Jeanne Gray sur le trône, et le duc de Suffolk, son père, s'y laissa malheureusement entraîner. Rien n'était mûr pour le succès d'une semblable restauration. Wyatt s'empara cependant de Southwark, pénétra jusqu'à Westminster les armes à la main, et fit trembler la cour : mais, mal secondé, puis abandonné des siens après un combat meurtrier à Charing-Cross, il fut pris, et, comme il arrive toujours après l'avortement de semblables tentatives, le pouvoir que la révolte avait pour but de renverser, se trouva, par sa victoire, armé de nouvelles forces : il en abusa, et aux combats succédèrent les

Dissolution du parlement.

Révoltes de Sir Thomas Wyatt.

(1554)

supplices. On vit alors un des spectacles les plus déchirants que présente l'histoire : on vit deux jeunes époux, Jeanne Gray et Guilford, jouets malheureux de l'ambition de leurs proches, payer de leur vie des fautes qui n'étaient pas les leurs, qu'ils avaient eux-mêmes amèrement déplorées, et dont ils furent rendus responsables. Marie ordonna leur supplice; et d'abord elle envoya son chapelain à Jeanne Gray à l'effet de la convertir et de la réconcilier avec Rome. Leur entretien eut lieu publiquement : Jeanne le mit ensuite par écrit, et il nous a été conservé signé de sa main. Elle y défendit sa croyance religieuse dans ce moment terrible et jusque sous la hache du bourreau, avec une force et une précision dignes de théologiens de profession. « Madame, lui dit le prêtre en terminant, je regrette votre opiniâtreté, car maintenant nous ne nous reverrons plus. » C'était lui dire que sa grâce eût peut-être été attachée à son abjuration. Mais Jeanne eût mieux aimé cent fois mourir que de racheter sa vie à ce prix. Elle se retira dans son appartement, pria avec ferveur et consacra ses dernières heures à la lecture du Nouveau Testament, dont elle avait toujours sur elle un exemplaire en grec. Elle en détacha un feuillet blanc où elle écrivit à sa sœur Catherine une lettre touchante et admirable pour la fortifier dans sa foi : on ne peut lire sans un profond attendrissement les lignes où cette jeune femme, âgée de dix-sept ans à peine, invite sa sœur à ne point s'assurer en sa grande jeunesse contre les chances d'une mort prochaine[1], mais à se trouver prête en tout âge et en

Derniers moments de Jeanne Gray.

1. *The life death and actions of the lady Jane Gray*. Reprint of 1615. p. 32.

oute saison à glorifier le Seigneur et à lui rendre témoi-
;nage. Elle eut ensuite une nouvelle controverse à sou-
enir avec plusieurs évêques et savants docteurs : la jour-
iée du lendemain fut désignée pour son supplice. Guil-
ord, son mari, devait être exécuté le premier : il lui
lemanda le matin même une dernière entrevue qu'elle
n'osa lui accorder par la crainte de sentir son courage
ébranlé dans leurs adieux suprêmes; et quand son tour
'ut venu, elle descendit et se présenta au shérif chargé de
la conduire, avec un visage où ne perçait aucun signe de
crainte ou d'abattement, mais auquel la confiance d'être
réunie bientôt à l'objet de ses plus chères affections don-
nait un éclat inaccoutumé. Marie, craignant l'émotion
populaire à l'aspect de tant de jeunesse, de mérite et de
beauté moissonnés sur l'échafaud, avait ordonné que
l'exécution serait faite en secret dans l'intérieur de la
Tour, et Jeanne, en approchant du lieu du supplice, ren-
contra, par hasard peut-être, le corps de son époux qu'on
rapportait tout sanglant et mutilé. A cette vue elle dé-
faillit un moment : des larmes coulèrent en abondance
sur ses joues : mais son grand cœur les eut bientôt ta-
ries : elle surmonta sa faiblesse, gravit d'un pas ferme
les degrés de l'échafaud, et saluant les assistants, elle
leur dit que sa volonté était exempte de tout crime
contre la reine, que sa faute était moins d'avoir porté
une main téméraire sur la couronne que de ne l'avoir
pas rejetée avec assez de constance, qu'elle s'était ren-
due coupable moins par ambition que par respect pour
ses parents, et qu'elle voulait prouver, par sa résignation
à son arrêt, le désir sincère d'expier un acte qu'elle n'a-
vait commis que par un excès de piété filiale. En ache-

vant ces mots, elle s'agenouilla et reçut le coup mortel. Peu de jours après, le duc de Suffolk, son père, subit le même supplice auquel son ambition avait dévoué sa fille innocente.

L'histoire de la tyrannie, dit un auteur célèbre, n'offre pas un autre exemple d'une femme de dix-sept ans, mise à mort par l'ordre d'une reine, sa parente, pour avoir obéi à l'ordre d'un père, ordre qui avait reçu la sanction de tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la noblesse, de plus grave dans la magistrature et de plus vénérable dans le clergé. Exemple d'autant plus affreux que Jeanne réunissait, à la jeunesse, à la beauté, au génie, la science, la vertu et la piété : mort à jamais mémorable, capable à la fois d'honorer et de déshonorer un siècle [1]. Le lundi 12 février, jour de son supplice, est flétri dans l'histoire d'Angleterre sous le nom du lundi noir : ce même jour, cinquante-deux personnes furent exécutées à Londres et la princesse Elisabeth courut le plus grand danger. Elle avait refusé de se joindre aux rebelles, mais elle ne révéla point le complot dont elle avait eu connaissance et lorsqu'il éclata, elle était gravement malade à sa campagne d'Ashbridge. Elle en fut violemment arrachée et conduite malade encore à la Tour. En traversant les rues de Londres, elle fit ouvrir sa litière, où elle se montra vêtue de blanc, symbole de l'innocence; le peuple vit la pâleur de son visage, suite de ses longues souffrances et il en eut compassion : elle protesta sous serment qu'elle n'avait

Arrestation et péril d'Elisabeth.

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Angleterre.*

point trempé dans la dernière rébellion et demanda en vain une audience à sa sœur. Tout le monde l'estimait perdue : « Sa mort est résolue, dit l'ambassadeur de France, la reine va à Richmond avant Pâques pour faire pénitence et des actes de cruauté [1]. » Le conseil, à ce sujet, était partagé : beaucoup opinaient pour la mort de la princesse; d'autres, et le prudent Gardiner était du nombre, songeaient à l'effet que produirait l'exécution de la seconde personne du royaume et redoutaient la responsabilité d'un coup si terrible. Leur avis l'emporta et le conseil adopta un parti moyen, il retint Elisabeth dans la Tour où elle affirma, dans la suite, au ministre de France qu'elle s'attendait à mourir et que la reine était altérée du sang de sa sœur [2].

Tels furent les préliminaires du mariage de la reine Marie avec l'héritier de la couronne d'Espagne. Dans les premiers jours d'avril, le parlement s'assembla à Westminster. L'empereur, pour mieux s'assurer l'obéissance de cette assemblée, avait emprunté une somme considérable qu'il envoya en Angleterre, dit Hume, pour être distribuée en présents et en pensions parmi les membres du parlement, pratique infâme et dont jusque-là il n'y avait pas eu d'exemple dans le royaume. Le chancelier Gardiner fit voir tous les avantages de l'union que Marie allait contracter; il montra dans Philippe l'un des descendants, par les femmes, de la maison de Lancastre et pour prévenir, après la reine, les inconvénients qui résulteraient du choix entre les

1. Noailles ambas., III, 121, 10 mars 1554.
2. Mém. de Castelnau.

différents compétiteurs au trône, il invita le parlement à autoriser Marie par une loi à disposer de la couronne et à nommer son successeur. Le parlement ratifia l'acte de mariage, mais, malgré la brigue de l'empereur, il rejeta la loi qui lui était demandée et fut dissous. Philippe enfin aborda à Southampton, escorté d'une flotte formidable et de quatre mille hommes de troupes choisies, avec un splendide cortége de seigneurs de Bourgogne et de grands d'Espagne. Il avait alors vingt-huit ans, Marie trente-neuf, ils furent unis et tous deux portèrent sur le trône une haine égale pour les innovations religieuses et l'ardent désir de rétablir dans son intégrité l'ancien culte. Un nouveau parlement avait été convoqué dans ce but et se montra docile. Un de ses premiers actes fut la réhabilitation du cardinal Pole, injustement flétri et condamné sous Henri VIII, nommé maintenant légat du saint-siége en Angleterre et chargé par le pape de réconcilier le royaume avec Rome. Un grand obstacle se présentait dans l'aliénation des biens d'Eglise et il fallait éviter d'armer contre ce projet de réunion leurs nouveaux possesseurs. Le pape donna pouvoir, à cet effet, au cardinal, en l'autorisant à affranchir ceux-ci de toutes les inquiétudes que pourraient leur causer, sur un point si grave, les décrets ou canons des conciles. Tout empêchement fut alors écarté à la réconciliation formelle de l'Angleterre avec l'Eglise catholique.

Marie Tudor épouse Philippe II. (1554)

Le roi et la reine s'étant assis au milieu de tout l'appareil de la royauté, le légat, prince du sang et de l'Eglise, prit son siége à côté d'eux et à quelque distance. Une humble supplique des lords spirituels

et temporels et des députés des communes, assemblés en parlement, fut alors présentée à leurs majestés, priant le roi et la reine, qui s'étaient conservés purs de l'hérésie, d'intervenir près du cardinal légat du saint-siége apostolique pour qu'ils fussent admis de nouveau dans le giron de l'Eglise; ils s'engagaient à prouver la sincérité de leur repentir, en rapportant toutes les lois qu'ils avaient rendues contre la religion catholique et le saint-siége au temps de leur aveuglement. Philippe et Marie ayant intercédé pour eux, le légat déclara le parlement et le royaume absous de tout schisme et de toute hérésie, ainsi que des peines et jugements encourus pour cette cause. Des actions de grâces furent rendues à Dieu dans un *Te Deum* solennel, pour ce grand événement que le pape célébra à Rome comme la seconde conversion de l'Angleterre au christianisme.

Réconciliation de l'Angleterre avec le saint-siége. (1554)

Tout jusqu'alors avait réussi à la reine, elle se crut assez affermie pour s'abandonner en liberté à ses penchants, et l'on vit succéder aux fêtes de la réunion avec le saint-siége les apprêts d'une cruelle persécution contre ceux qui demeurèrent attachés au culte aboli. Le vénérable cardinal Pole n'éleva pas la voix, comme on l'a cru, en leur faveur, mais il eût volontiers modéré cette réaction sanguinaire que le chancelier Gardiner conseilla et dont l'évêque Bonner, d'exécrable mémoire, fut le plus barbare instrument. Les premiers qui souffrirent la mort furent Roger, chanoine de Saint-Paul, brûlé à Smithfield, et Hooper, évêque de Glocester, dont le bûcher fut allumé dans sa ville épiscopale. On essaya en vain de l'ébranler en lui offrant

Persécution religieuse.

sa grâce sur l'échafaud : lorsqu'il fut lié au poteau, on plaça devant lui, sur un tabouret, les lettres de grâce que la reine lui accordait au cas où il voudrait se rétracter. Il les fit éloigner et souffrit la mort dans sa rigueur la plus terrible. Le bois était vert et le vent portait la flamme loin de lui; toutes les parties de son corps furent consumées avant que les parties vitales fussent attaquées; une de ses mains tomba en charbon et il continua de se frapper la poitrine avec l'autre; on l'entendit prier et exhorter le peuple jusqu'à ce que sa langue, épaissie par la violence du tourment, fût devenue incapable d'articuler : il fut trois quarts d'heure à mourir et montra jusqu'à la fin une constance inaltérable. Sanders fut brûlé à Coventry, on lui offrit sa grâce aux mêmes conditions, il la refusa aussi : « Bienvenue soit la croix de Jésus-Christ, s'écria-t-il en embrassant le poteau, bienvenue soit la vie éternelle ! »

L'acte pour lequel presque tous les protestants furent condamnés était le refus d'acquiescer à la présence réelle. Gardiner voyant grossir chaque jour le nombre des victimes, se reconnut avec effroi chargé seul de l'horreur de tant d'exécutions, il voulut en rejeter une partie sur d'autres et confia ce soin odieux à l'évêque de Londres, Bonner, homme violent et féroce, qui repaissait avec joie ses yeux des souffrances des victimes. Il suffira d'ajouter quelques noms à ceux déjà connus : Ferrar, évêque de Saint-David, fut brûlé dans son diocèse; Ridley et Latimer, anciens évêques, l'un de Londres, l'autre de Worcester, célèbres tous deux par leur savoir et leurs vertus, périrent ensemble dans les flammes, à Oxford, en s'exhortant l'un l'autre. Lors-

qu'on eut lié Latimer au poteau, il dit à Ridley : « Réjouissons-nous, mon frère, nous allumons aujourd'hui en Angleterre un flambeau qui, s'il plaît à Dieu, ne s'éteindra jamais. »

Parmi ceux qui subirent le martyre sous ce règne, aucun, plus que l'archevêque Cranmer, justement nommé le patriarche de la réforme en Angleterre, n'excita une émotion profonde et durable. Cranmer, homme bienveillant, mais sans force morale, avait traversé des règnes orageux en se pliant aux circonstances, suivant presque toujours le torrent, et n'opposant sous Henri VIII que de faibles digues aux volontés d'un despote intraitable et sans pitié. Il avait été, sous le règne suivant, le docile instrument de l'ambition de Warwick ; il avait couronné l'infortunée Jeanne Gray et nous l'avons vu, pour ce fait, condamné à mort. Il obtint sa grâce cependant, mais non la liberté. Marie le réservait à de plus grandes douleurs, et après avoir accompli la réconciliation de son royaume avec l'Eglise, elle provoqua contre lui l'explosion de la colère du saint-siége. Cranmer fut cité à comparaître à Rome devant le pape : il était alors retenu prisonnier à Oxford et dans l'impossibilité absolue de se rendre à cet appel; sa sentence fut néanmoins prononcée par la cour romaine et Marie donna l'ordre de l'exécuter. L'effroi des tourments et de la mort l'emporta, dans ce moment terrible, sur ses convictions : Cranmer se rétracta, abjura ses croyances et demanda la vie. Le matin même du jour marqué pour son supplice, il signa une rétractation nouvelle, mais il se parjura en vain : l'ordre fut donné de le conduire au bûcher : alors seulement, n'es-

Mort du primat Cranmer. (1555)

pérant plus rien des hommes, il trouva du courage dans l'excès de sa honte et de sa douleur et s'éleva au-dessus de lui même. On attendait de lui une rétractation publique et verbale qui confirmât celle qu'il avait donnée par écrit, et il fut conduit à cet effet à l'église Sainte-Marie, où un sermon fut prêché par un prédicateur envoyé à Oxford par la reine. Un écrivain catholique, témoin de cette scène lugubre, nous décrit, dans cette circonstance, la conduite de l'archevêque en des termes que nous transcrivons ici fidèlement : « Qu'ai-je besoin de rappeler, dit-il, son air triste, ses joues baignées de larmes, tenant ses yeux tantôt levés au ciel avec espérance, tantôt inclinés vers la terre avec honte : image vivante de l'affliction, mais néanmoins toujours grave et tranquille, ce qui augmenta tellement la pitié des spectateurs, qu'ils prenaient un intérêt évident à lui, croyant voir dans sa conduite les marques du repentir. Mais Cranmer, adressant la parole à l'auditoire, le détrompa en lui révélant la cause véritable de sa contrition et de ses regrets. « J'arrive maintenant, dit-il, au grand motif qui trouble ma conscience plus que toute autre chose que j'aie pu dire ou faire, dans tout le cours de ma vie, c'est d'avoir publié des écrits contraires à la vérité, par crainte de la mort et pour sauver ma vie, s'il était possible ; ce qui comprend tout ce que, depuis ma dégradation, j'ai écrit de faux et revêtu de ma signature. Et, attendu que ma main a péché en écrivant ce qui n'était pas dicté par mon cœur, elle sera brûlée la première quand je serai livré aux flammes.... » On lui rappela alors sa dissimulation et sa rétractation, et il répondit : « Hélas j'ai toute ma

vie aimé la franchise et je n'avais jamais dissimulé la vérité jusqu'à ce moment que je regrette. » On le fit taire alors et on l'emmena. Arrivant au bûcher d'un air tranquille et résigné, il se dépouilla rapidement de ses vêtements, et restant debout en chemise, il déclara qu'il se repentait amèrement de sa rétractation; sur quoi lord William, qui présidait à l'exécution, dit aux bourreaux : « Hâtez-vous. » Le bûcher ayant été allumé, l'archevêque étendit la main droite et l'exposa aux flammes quelque temps avant qu'elles eussent atteint les autres parties de son corps, et chacun put voir sa main brûler, tandis qu'il s'écriait à haute voix : « Cette main a péché. » « Sa patience dans les tourments, dit le même auteur catholique, son courage en mourant, si c'eût été pour la gloire de Dieu, pour le bien de son pays, ou pour rendre témoignage à la vérité, et non pas pour une erreur pernicieuse, auraient été un exemple digne d'éloges et d'une renommée égale à celle de tous les pères de l'Eglise des anciens temps. Chacun regretta sa mort : ses amis par affection, ses ennemis par pitié, les étrangers par ce sentiment général d'humanité qui nous attache les uns aux autres [1]. »

Telle fut la fin de cet homme célèbre, et sur lequel les opinions sont encore partagées en Angleterre. Les uns lui vouent un culte comme au fondateur de la réforme dans leur pays, et comme ayant couronné son œuvre par le martyre; les autres ne se souviennent que de ses nombreuses faiblesses. On peut dire de lui avec vérité

1. Strype, mém. de l'archev. Cranmer, I, 544. Edit. d'Oxford

qu'il eût peut-être traversé irréprochable une époque paisible dans une condition obscure ; mais personne mieux que lui n'a fait voir, par sa vie, tout ce qu'il y a de dangers pour le caractère moral du prêtre dans l'atmosphère des cours, au milieu d'orageuses révolutions, et par sa mort, combien, dans l'histoire des persécutions, un seul trait d'héroïsme et de grandeur d'âme efface de péchés aux yeux des hommes lorsque la passion s'en empare, et qu'à la sympathie pour la victime se joignent la haine et le mépris pour les persécuteurs.

Les actes barbares dont l'avénement de Marie fut le présage, continuèrent durant tout son règne. Les historiens varient touchant le nombre des victimes : l'estimation qui semble la plus exacte est celle de lord Burleigh, qui rapporte que ceux qui périrent, sous ce règne, pour leurs opinions religieuses, dans les cachots ou dans les supplices, fut d'environ quatre cents, parmi lesquels deux cent quatre-vingt-dix furent brûlés vifs [1], le plus grand nombre dans la plaine de Smithfield, de sinistre mémoire. Le sexe faible rivalisa avec le plus fort en constance et en intrépidité, et brava toute la furie des bourreaux. Une exécution, entre autres, épouvanta par une férocité inouïe : on vit à Guernesey une femme, sur son terme, accoucher dans les flammes : un des gardes retira l'enfant du brasier, où le magistrat qui présidait à l'exécution le fit rejeter, déclarant indigne de vivre l'exécrable rejeton d'une hérétique si opiniâtre [2].

On ne saurait trop rappeler ces exemples, afin de faire

1. Lord Burleigh. *De l'exécution de la justice en Angleterre.* Le docteur Lingard réduit ce chiffre à environ deux cents.

2. Fox. — Heylin. — Burnet.

comprendre jusqu'où peut s'égarer l'esprit humain aveuglé par le fanatisme. Il n'y a rien à ajouter au simple récit des faits, et toute éloquence est ici au-dessous de la simple vérité. L'opinion détestable qui porte l'homme à égorger celui qui ne partage pas sa croyance a ses racines dans l'orgueil, et cette opinion était alors commune aux protestants et aux catholiques. Aucun de ceux-ci, il est vrai, ne fut mis à mort sous Edouard VI, et comme ils étaient censés avoir conservé une portion considérable de la vérité, le statut terrible *de Heretico comburendo*, en vertu duquel un si grand nombre de leurs adversaires périrent dans les flammes sous le règne de Marie ne leur fut point appliqué : mais plusieurs antitrinitaires et anabaptistes subirent la peine du feu sous le règne d'Edouard VI, et si les réformés épargnèrent les catholiques, ils observèrent en cela beaucoup plus la lettre écrite des statuts que les principes éternels de la tolérance, qui étaient alors partout méconnus, et aussi complétement étrangers aux persécutés qu'aux persécuteurs. Le cœur se serre et s'indigne au récit de tant d'atroces barbaries ; et l'on serait tenté de murmurer contre l'auteur souverain du monde qui les a permises, si elles n'avaient pour résultat de mettre en lumière et dans son plus beau jour notre nature morale, de nous montrer l'esprit surmontant les angoisses de la chair, et le culte de la vérité poussé jusqu'au plus sublime dévouement : si les persécuteurs enfin, si ceux qui jugent leurs semblables dignes de la mort la plus affreuse, parce qu'ils préfèrent celle-ci à l'apostasie et au mensonge, sont aussi cruels que les esprits infernaux et plus stupides que les brutes, leurs victimes participent déjà de la nature cé-

leste, elles nous font voir toute la sublimité de la vertu et de la foi triomphantes, exemple le plus héroïque qui soit offert à l'admiration des hommes, et la plus forte garantie de leurs immortelles destinées.

On jugera par un seul fait de l'excès où fut portée à cette époque en Angleterre l'ardeur de la persécution: Philippe II la modéra : ce prince, si fanatique et si impitoyable dans ses propres Etats, ralentit le cours de ces cruautés sur le sol de la Grande-Bretagne par la crainte de l'horreur qu'elles y inspiraient : on assure que ce fut lui qui sauva la vie à la princesse Elisabeth, non sans doute par compassion, mais par un profond calcul de sa politique. La reine, âgée de plus de quarante ans et maladive, ne lui avait pas donné d'enfants : les catholiques jetaient déjà les yeux, pour sa succession, sur la reine d'Ecosse, Marie Stuart, unie au dauphin, fils de Henri II, et cette dernière union aurait rendu la France trop puissante si, à la couronne d'Ecosse, Marie avait joint celle d'Angleterre. Philippe, enfin, supposant le cas où il deviendrait veuf, paraît avoir songé à épouser Elisabeth ellemême, la plus proche héritière du trône. Mais s'il adoucit dans le royaume les effets de la persécution, il contribua puissamment à y introduire ses deux instruments les plus actifs, l'inquisition et la torture : une commission, composée de vingt-un membres, et que trois d'entre eux représentaient, fut armée de pleins pouvoirs contre l'hérésie, et la seule possession de livres infectés de doctrines hérétiques fut considérée comme un crime digne du feu [1]. La réaction alla plus loin encore : elle

1. Burnet, II, p. 363. — Heylin, p. 79.

était complète, hormis sur un seul point : les biens ecclésiastiques n'avaient pas été rendus au clergé, et maintenant que la nation était muette et semblait comprimée par la terreur, le moment de les restituer paraissait venu. Le pape Jules III avait décidé que les nouveaux possesseurs de ces biens ne seraient pas inquiétés. Paul IV lui avait été donné pour successeur, et celui-ci, dans un temps difficile où une parfaite modération était le plus indispensable, avait apporté sur le trône pontifical les passions les plus dangereuses, un inflexible orgueil, une ambition sans limites et une violence téméraire. Ce fut lui qui reçut l'ambassade solennelle chargée de présenter au saint-siége la soumission de l'Angleterre, et il fit voir tout d'abord, au sujet du titre de reine d'Irlande que Marie ajoutait aux siens, ses prétentions absolues et son humeur intraitable. « Le droit d'ériger de nouveaux royaumes, disait-il, ou d'abolir les anciens, n'appartenait qu'au saint-siége, et pour sauver sa dignité sans irriter Marie, il déclara l'Irlande érigée en royaume de sa propre autorité, puis il reconnut à la reine le nouveau titre qu'à ses yeux elle avait usurpé [1]. Il exigea ensuite la restitution des biens d'Eglise sous peine de la damnation éternelle prononcée contre les infracteurs. La reine se soumit la première ; et quelques-uns de ses ministres ayant allégué que la couronne, ainsi dépouillée d'une partie de ses revenus, soutiendrait mal sa dignité, Marie répondit qu'elle perdrait plutôt dix royaumes comme l'Angleterre que son âme. La prudence de Gardiner eût apporté peut-être quelques tempéraments à des mesures si précipi-

1. Fra Paolo.

tées; mais il était mort : l'archevêque d'York lui avait succédé dans sa charge de chancelier, et n'opposa aucune digue au torrent. Un bill fut présenté pour autoriser la restitution par la couronne de tout ce qui lui restait de biens appartenant à l'Eglise, et pour octroyer un subside considérable destiné à en remplacer les revenus. Ce bill fut rejeté, ainsi qu'un autre qui avait pour but de rendre plus active encore la poursuite de l'hérésie. La reine, irritée, prononça la dissolution du parlement, et, n'ayant pu obtenir des subsides réguliers, elle eut recours à des exactions arbitraires, frappant, par des moyens violents, le commerce et la grande propriété d'impositions onéreuses et multipliées. En paix alors avec l'Europe entière, c'était moins pour elle-même qu'elle pressurait ainsi ses sujets que pour l'époux qu'elle aimait avec une passion jalouse et non partagée, et elle espérait, en subvenant à ses besoins, se l'assujettir par les liens de la reconnaissance.

Abdication de l'empereur Charles-Quint. (1555)

Philippe n'était plus alors en Angleterre : il était allé sur le continent recueillir le vaste héritage paternel. Le puissant empereur qui, pendant tant d'années, avait agité l'Europe par son ambition, reconnaissait enfin le néant des grandeurs humaines. Il convoqua les états généraux à Bruxelles : là, sur le trône, entouré pour la dernière fois de la pompe la plus imposante, il abdiqua la souveraineté des Pays-Bas en faveur de Philippe, son fils, qu'il présenta à l'assemblée, et il exposa d'une voix émue les motifs de son abdication. Il recommanda à son successeur, comme le grand et unique but d'un souverain, le bonheur du peuple qui lui est confié, et il avoua qu'il s'en était trop souvent écarté. Il s'appuyait, en parlant ainsi, sur l'é-

paule du jeune Guillaume de Nassau, prince d'Orange, chef de l'une des plus illustres maisons de l'Europe, en qui l'empereur avait distingué le germe de grandes qualités, et qui devait grandir plus tard pour l'abaissement de sa maison et de la monarchie espagnole. Peu de mois après, Charles-Quint se démit encore de la couronne d'Espagne et de ses possessions en Italie et dans les Indes. Tous ses titres et ses immenses possessions devinrent le partage de Philippe II, à l'exception de la dignité impériale et des états d'Autriche, de Hongrie et de Bohême, qui échurent à Ferdinand, roi des Romains et frère de l'empereur.

Après avoir abdiqué, Charles-Quint se retira au monastère de Saint-Just, où il vécut deux années, méditant sur les grandeurs humaines qu'il regretta peut-être, partagé entre les pratiques religieuses et les travaux mécaniques, par lesquels il trompait ses ennuis. Il fabriquait, dit-on, des horloges et des montres, et ayant reconnu l'insurmontable difficulté de les mettre parfaitement d'accord, il comprit enfin qu'il n'était pas possible d'obtenir des hommes agités par tant de passions, et d'humeurs si diverses, une complète uniformité dans les vastes champs de la pensée. Tandis que ce monarque belliqueux et infatigable offrait ainsi au monde un grand exemple du mépris des choses humaines et du renoncement à ses vanités et à ses pompes, l'irascible et orgueilleux vieillard qui occupait le siége pontifical, Paul IV, donnait un spectacle tout différent. Implacable ennemi de la maison d'Autriche, altéré de vengeance et enivré de son pouvoir, il ne songeait, quoique touchant à la décrépitude, qu'à satisfaire ses ressentiments et son ambition, et il excitait le roi

Henri II à rompre la trève conclue pour deux ans entre la France et l'Espagne : il lui promettait, pour prix de sa docilité, le recouvrement du royaume de Naples et des anciennes possessions de la France en Italie, que Henri revendiquait encore. Il commença le premier les hostilités, et il obtint contre le duc d'Albe, vice-roi de Naples, l'assistance d'un corps de troupes françaises. Philippe II, voyant la guerre rallumée, exigea que l'Angleterre y prît part et qu'elle s'associât à sa cause. La violente passion qu'il avait inspirée à la reine l'emporta tout à la fois dans le cœur de Marie sur sa répugnance à faire la guerre à la France et au pape, et sur l'intérêt de son peuple, qui demandait le maintien de la paix entre les deux couronnes. Philippe ayant déclaré qu'il ne remettrait plus le pied sur le sol anglais si la reine n'embrassait sa querelle, cette menace la décida : elle saisit le plus frivole prétexte pour rompre avec la France, bravant ainsi l'opposition de son conseil, le cri de son peuple et celui de sa conscience : elle accusa Henri II de connivence avec quelques réfugiés protestants, qui, après avoir équipé un navire dans le voisinage de Calais, avaient abordé en Angleterre les armes à la main, sous la conduite de Thomas Stafford, et s'étaient emparés du château de Scarborough, où ils furent tous faits prisonniers : tel fut le motif qu'elle allégua pour colorer sa rupture avec Henri II, et elle soutint cet acte impolitique par les mesures les plus violentes.

Guerre du pape et de Henri II contre l'Espagne. (1555)

Rupture de l'Angleterre avec la France.

Des subsides pour une guerre impopulaire n'étaient point à espérer du parlement : Marie leva une forte contribution sur la ville de Londres, décréta plusieurs taxes arbitraires, arma une flotte de leur produit, enleva,

pour l'approvisionner, les blés de plusieurs comtés et chercha à s'assurer contre les factions intérieures en arrachant secrètement de leur famille un certain nombre de personnes des premières maisons du royaume qu'elle retint en otage à la Tour [1]. La reine, en usant de semblables moyens, parvint à lever et à équiper dix mille hommes qu'elle envoya au secours des Espagnols, dans les Pays-Bas, sous le comte de Pembroke.

L'armée anglo-espagnole réunie était d'environ soixante mille hommes, sous les ordres de Philibert, duc de Savoie, l'un des plus grands généraux de son siècle. Le connétable de Montmorency commandait l'armée française, fort inférieure en nombre, et tentait de ravitailler la ville de Saint-Quentin, assiégée par les Espagnols et défendue par l'amiral Gaspard de Coligny, si fameux dans la suite. L'armée française, surprise par le duc de Savoie à peu de distance de cette place, fut taillée en pièces; Montmorency demeura prisonnier. Le chemin de la capitale était ouvert; mais Coligny, après ce désastre, prolongea dix-sept jours encore la défense de Saint-Quentin; ce fut le salut de la France. Henri II eut le loisir de rassembler une autre armée sur la frontière du nord, et il rappela de Naples pour cet objet l'armée d'Italie et son illustre chef, le duc de Guise. Celui-ci se rendit en Flandre au cœur de l'hiver et fit une brillante conquête qui vengea la défaite de Saint-Quentin et pénétra les Anglais de douleur. La ville de Calais était depuis plus de deux siècles en leur possession, elle était la porte par laquelle ils arrivaient en France, et fortifiée par eux avec le

1. Hume, 214. — Strype, etc.

plus grand soin, elle passait pour imprenable. Le duc de Guise conçut l'espoir de s'en emparer dans un temps où la garnison était loin de redouter une attaque. Guise dissimula soigneusement son projet ; il dirigea divers corps de troupes vers la frontière, puis les réunissant tout à coup à peu de distance de Calais, il fondit sur cette place avec toutes ses forces et l'assaillit brusquement par terre, tandis que des vaisseaux français croisant dans le canal et subitement réunis en rade devant la place, la foudroyaient par mer et battaient ses fortifications en brèche. Plusieurs forts se rendirent, la citadelle fut a son tour emportée, et cette ville qui avait retenu Edouard III près d'une année sous ses murailles, retomba en huit jours aux mains des Français. Sa chute fut ressentie de toute l'Angleterre comme une honte pour le règne et comme une calamité nationale pour le pays : l'impopularité de Marie s'en accrut, et elle en conçut une douleur amère qui hâta les progrès du mal dont elle était minée sourdement.

Prise de Calais par le duc de Guise.

(1558)

L'Ecosse était alors étroitement unie à la France par suite du mariage de la jeune reine avec le dauphin. La cour de France, et surtout les Guises, oncles de Marie Stuart, s'étaient hâtés de conclure cette union, et, aux articles du contrat, ils en avaient ajouté quelques-uns de secrets dont la découverte fut, dans la suite, fatale à l'infortunée reine d'Ecosse. Après avoir ouvertement reconnu le comte d'Arran, duc de Châtellerault, pour son héritier, au cas où elle mourrait sans enfants, elle signa trois articles qui transmettaient après elle sa couronne au dauphin et déclaraient nul l'engagement qu'elle venait de prendre. Henri II obtint aussi la coopération de

l'Ecosse dans la guerre que lui faisait l'Angleterre, et ce dernier royaume vit ses frontières menacées. Ce nouveau danger rendit le parlement docile : non-seulement il n'éleva aucune plainte contre les abus que la reine avait faits de la prérogative en levant des taxes par des moyens irréguliers pour soutenir une guerre impolitique, il lui accorda encore les subsides nécessaires pour la continuer. Le parlement passa aussi un acte pour confirmer les aliénations de terres que la couronne avait faites ou même pourrait faire encore durant sept années, et un membre des communes s'étant récrié sur les conséquences d'un tel acte qui étendait outre mesure la prérogative de la couronne, il fut mis en prison comme ayant manqué de respect envers la majesté royale.

La guerre avec la France, entreprise sans motif suffisant, fut de peu de durée : une division de la flotte anglaise porta le ravage sur les côtes de Bretagne et une escadre de dix vaisseaux contribua puissamment, en Flandre, au gain de la bataille de Gravelines par les Espagnols, sous le comte d'Egmont, et à la déroute des Français en les foudroyant sur le rivage.

Les deux principales armées de France et d'Espagne, sous les ducs de Guise et de Savoie, étaient alors en présence sur les frontières de la Picardie : des deux côtés, la paix était désirée, et au milieu des négociations entamées à ce sujet, survint la mort de la reine d'Angleterre. Elle languissait, affligée d'hydropisie depuis plusieurs années, et la souffrance aigrissait encore son humeur difficile. Sa fin fut hâtée peut-être par la douleur de l'abandon où la laissait son époux, par de poignantes inquiétudes pour le maintien du culte auquel

Mort de la reine (1558)

elle avait sacrifié l'affection de ses sujets, et par l'amer chagrin qu'elle ressentit de la perte de Calais, l'un des plus beaux fleurons de sa couronne. Sur le point de mourir, elle dit aux assistants : « Ouvrez mon corps, et vous trouverez *Calais* écrit sur mon cœur. » Elle eut des qualités, elle fit, dans le bien comme dans le mal, ce qu'elle crut dicté par son devoir, et si une étroite et sombre superstition n'eût perverti son esprit, elle aurait pu laisser après elle un nom généralement respecté. Sensible à l'honneur national, elle connut aussi l'amitié, et l'étroite affection qui l'unissait au cardinal Pole était réciproque : il expira le lendemain de la mort de Marie et parut heureux de ne pas lui survivre. Le cardinal avait remplacé Cranmer sur le siége de Cantorbéry : il était doux et bienveillant; mais il fut entraîné, par l'esprit du siècle aussi bien que par la reine sa parente, dans la voie des rigueurs auxquelles, quoique à regret, il eut le malheur de souscrire. Si elle eût vécu, la religion réformée aurait disparu, peut-être noyée dans des flots de sang, et aucun obstacle n'eût été apporté à un projet conçu pour l'exterminer dans toute l'Europe, par les rois de France et d'Espagne, qui se réconcilièrent dans ce but [1]. La haine du protestantisme et une violente passion pour

1. Ce projet fut mûri au printemps de 1558, dans les conférences privées de Perrenot, évêque d'Arras, plus connu dans l'histoire sous le nom qu'il porta ensuite, de cardinal Granvelle, avec le cardinal de Lorraine à Péronne. Le secret de cette conspiration fut découvert accidentellement à celui même que sa destinée appelait à la faire avorter. Selon l'usage de ces temps, le jeune Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fut envoyé à Paris à la tête des otages qui furent donnés pour garantir l'exécution du traité de Cateau Cambresis (signé en 1559). Il fut reçu avec les honneurs qu'on rend à un souverain indépendant, et traité avec le respect dû à sa haute naissance. Henri II lui laissa une entière liberté

Philippe II, le plus grand persécuteur des protestants, furent les principaux mobiles des actes de Marie et leur imprimèrent une même direction. La persécution religieuse est, à proprement parler, toute l'histoire de leur règne, et cette princesse, qui eut des vertus privées, mais qui fut libre, pour son malheur, de s'abandonner dans la vie publique, à ses penchants vindicatifs et cruels, reçut son nom sinistre de la postérité, qui la nomme encore, non sans justice, Marie la sanguinaire : *The bloody Mary.*

Le parlement, sous son règne comme sous les précédents, n'eut qu'une ombre d'autorité : il donna sa sanction à quelques mesures sages, favorables au commerce national et soumit les marchands du Steel yard, dont les

comme à un homme qui avait vécu dans l'appartement de l'empereur, qui connaissait toutes les pensées de ce grand monarque, et qu'on croyait alors admis dans les conseils les plus secrets du roi son nouveau maître, comme il l'avait été dans ceux de Charles V. A une partie de chasse, Henri et le prince étaient dans la même voiture, le roi parla à Guillaume comme à quelqu'un qui connaissait les stipulations secrètes existant entre les deux couronnes pour l'extirpation de l'hérésie. Guillaume parla peu, et, habituellement modeste et taciturne, il put se taire sans affectation. Cachant ainsi son ignorance, il put, sans recourir au mensonge, laisser le roi de France lui dévoiler peu à peu toute l'étendue des desseins des deux monarques alliés. « J'appris, dit-il, de la propre bouche du roi Henri que le duc d'Albe était convenu avec les ministres français des moyens à prendre pour exterminer tous ceux qui étaient suspects de protestantisme en France, dans les Pays-Bas et dans toute la chrétienté, en établissant partout une inquisition plus sévère et plus cruelle que celle d'Espagne. J'avoue que je fus ému de pitié en songeant que tant d'hommes de bien étaient dévoués au massacre, et je résolus de faire tous mes efforts pour chasser l'armée espagnole, instrument de ses odieux projets, d'un pays auquel j'étais lié par les nœuds les plus sacrés (a). »

(a) Apologie de Guil., prince d'Orange, 13 décembre 1580, dans Dumont, *corresp. diplom.*, t. v, part. I, p. 392. — Vander Vinkt, *Troubles des Pays-Bas*, I, 180. — Wagenaar, l. XXI, c. XI, part. II, p. 33. — Citation extraite de Mac-Intosh, *Histoire d'Angleterre*, règne de Marie.

bénéfices étaient énormes à acquitter les mêmes droits que les autres étrangers : la reine suspendit, à la prière de l'empereur, l'exécution de cet acte du parlement, elle abusa de sa prérogative en s'emparant de presque tous les monopoles. Le luxe n'avait fait encore que peu de progrès en Angleterre, où cependant l'on commençait à comprendre les avantages des communications pour l'aisance générale, et la première loi qui imposa aux paroisses l'entretien des grands chemins, date de cette époque [1]. Une autre loi pourvut au maintien de l'ordre dans le royaume et à sa défense en cas d'invasion, elle régla le nombre de chevaux, d'armes et de harnais que chacun devait entretenir en proportion de sa fortune [2].

Les Anglais poursuivirent avec succès, sous ce règne, leurs excursions maritimes : ils avaient récemment découvert un passage à Archangel, par le nord de la Nouvelle-Zemble, et ils établirent un commerce lucratif avec la Moscovie, dont le czar envoya à la reine une ambassade solennelle.

1. Hume, *Hist. d'Ang.*, règne de Marie.
2. *Idem.*

CHAPITRE III.

RÈGNE D'ÉLISABETH.

1558 — 1603.

I

De l'avénement d'Elisabeth jusqu'à la captivité de Marie Stuart en Angleterre.

1558 — 1568

La reine Marie ne vivait plus, lorsqu'en novembre 1558 s'assembla le dernier parlement convoqué par elle. Il était légalement dissous par sa mort; néanmoins, les deux chambres s'assemblèrent; les communes se rendirent à la barre de la chambre des lords, et d'un accord commun, Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, fut proclamée reine à Westminster et ensuite à Temple-Bar, en présence du lord-maire, des aldermen et des compagnies de la Cité.

Proclamation d'Elisabeth par le Parlement.

Elisabeth était alors âgée de vingt-cinq ans : elle avait un caractère viril, une prudence consommée, un bon sens admirable, et sa haute intelligence avait été soigneusement cultivée par le savant Robert Asham [1]. Elle était encore à Hatfield, où elle avait résidé prisonnière

1. Elisabeth était plus versée peut-être qu'aucune autre femme de son royaume, dans la connaissance des langues grecque et latine : dès l'âge de seize ans, elle lisait dans l'original et comparait les œuvres philosophiques de Platon et de Cicéron (Mac-Intosh.)

durant plusieurs années, lorsqu'elle reçut la nouvelle de son avénement au trône : elle en fut d'abord toute saisie, et tombant à genoux, elle s'écria : « C'est l'œuvre du Seigneur, et elle est merveilleuse à nos yeux[1] ! » Elle donna tout d'abord sa confiance au célèbre William Cecil, dans la suite lord Burleigh, ancien secrétaire d'Edouard VI, et elle la lui conserva durant sa vie entière. Par son conseil, elle ne laissa rien percer d'abord de ses intentions véritables relativement à la religion. Contrainte durant la vie de sa sœur, et pour sauver la sienne, de se dire catholique et d'observer toutes les pratiques extérieures du culte romain, elle continua quelque temps à s'y conformer : elle fut moins d'ailleurs portée vers la religion nouvelle par son inclination que par la force des circonstances, et elle eut toute sa vie une forte prédilection pour les pompes et pour certaines pratiques de l'Eglise romaine. Mais, fille d'Anne Boleyn, issue d'une union flétrie par cette Eglise, elle savait que les catholiques contestaient la légitimité de sa naissance et de son droit au trône, et qu'un grand nombre tournaient leurs vœux et leurs espérances vers la jeune reine d'Ecosse Marie Stuart, dont ils considéraient le titre au trône d'Angleterre comme préférable au sien. Contre les dangers éventuels d'une semblable situation, les seules forces sur lesquelles Elisabeth pût compter étaient celles des protestants ; la politique lui faisait un devoir de se les attacher, et le sentiment de sa dignité autant que celui de sa sûreté personnelle confondait à ses yeux sa propre cause dans celle du protestantisme. Ces considérations

Grande circonspection d'Elisabeth touchant la religion.

Ses motifs politiques pour embrasser le nouveau culte.

1. Domino factum istud est, et est mirabile in oculis nostris.

puissantes réglèrent sa conduite, et elle résolut de rétablir en Angleterre la religion nouvelle. Toutefois, elle ne procéda aux réformes qu'avec lenteur, cachant d'abord ses projets sous une dissimulation profonde qui était un des traits saillants de son caractère, et attendant, par le conseil de Cecil, qu'un nouveau parlement fût réuni pour donner force légale à tous ses actes.

Elle conserva une partie des anciens conseillers de la feue reine, tous catholiques, et leur adjoignit quelques collègues protestants, entre lesquels, outre William Cecil, était sir Nicolas Bacon, homme intègre et distingué pour son savoir, qu'elle éleva au rang de gardien du grand sceau. Aucune innovation ne fut ordonnée dans le culte public avant la réunion du parlement; mais le 28 décembre une proclamation de la reine permit qu'on lût en anglais les Epîtres, les Evangiles, le Décalogue, l'Oraison Dominicale, le *Credo* et les Litanies. Les évêques virent avec raison dans cet acte le symptôme décisif d'une révolution religieuse, et s'abstinrent de paraître à la cérémonie du couronnement, qui eut lieu le 14 janvier. Un seul, l'évêque de Carlisle, Oglethorpe, consentit à officier; mais la reine reçut le sacrement sous une seule espèce, et se conforma encore, dans cette solennité, à tous les rites du catholicisme. Couronnement de la reine. (1559)

D'autres soins partageaient la pensée d'Elisabeth et de ses conseillers : la paix avec la France et l'Ecosse leur semblait nécessaire pour conjurer les périls de la situation intérieure, et ils s'y employèrent activement. Un congrès était ouvert alors à Cateau-Cambresis entre les ministres de l'Espagne et de la France : Elisabeth et la jeune reine d'Ecosse s'y firent représenter, et le 2 avril 1559, la paix fut signée entre les souverains de France et d'Ecosse d'une

Paix de Cateau-Cambrésis. (1559)

part, et la reine d'Angleterre d'autre part. Celle-ci obtint des otages comme garantie de la restitution de Calais, que Henri II s'engageait à lui rendre dans le terme de huit années, sous peine de payer cinq cent mille écus aux Anglais. Les rois de France et d'Espagne firent également la paix le lendemain. Elisabeth avait déjà fait assurer de ses dispositions pacifiques Philippe II et l'empereur : elle avait en même temps communiqué en secret aux princes luthériens d'Allemagne son désir de cimenter avec eux une étroite union, et quoique déjà résolue, avant d'avoir fait encore aucune démarche décisive, à opérer une réforme prochaine dans l'Église d'Angleterre, elle témoigna les plus grands égards au souverain pontife et l'assura, en lui annonçant son avénement, qu'elle était fermement résolue à ne violenter la conscience d'aucune classe de ses sujets. Paul IV occupait encore le trône pontifical. Ce pontife octogénaire répondit avec une hauteur inflexible que l'Angleterre était un fief du siége apostolique et qu'Elisabeth, étant illégitime, ne pouvait succéder à la couronne. Il s'indignait qu'elle eût osé la prendre sans son aveu, mais il s'engageait, si elle renonçait à ses prétentions, à user envers elle d'indulgence. Elisabeth rappela son envoyé, et le pape, la voyant insensible à ses menaces, fulmina bientôt après, sans la nommer, une bulle d'excommunication contre les souverains hérétiques, les déclarant tous indistinctement déchus de leurs droits et privés de leurs domaines [1]. Cette bulle hâta la révolution religieuse à laquelle déjà le nouveau parlement, réuni le 24 janvier,

Bulle de Paul IV. (1559)

Réunion du Parlement.

1. Cette bulle se trouve dans le *Bullarium romanum*, I, 840, édit. 1727, à la date du 15 mars 1559.

travaillait avec ardeur. L'un de ses premiers actes fut la remise en vigueur des statuts de Henri VIII contre une juridiction étrangère et du statut protestant d'Edouard VI, relatif au sacrement de l'autel. Le même acte annexa à la couronne toute juridiction spirituelle, et les fonctionnaires ecclésiastiques et civils furent tenus de jurer qu'ils reconnaissaient la reine pour seul chef suprême du royaume, au spirituel comme au temporel. Le livre des prières communes d'Edouard VI fut remis en usage avec quelques modifications; on rapporta les anciens statuts contre les Lollards, et il fut défendu aux commissaires ecclésiastiques de poursuivre comme hérésie toute opinion qui n'aurait pas été déclarée hérétique, soit par les saintes Ecritures, soit par les premiers conciles généraux. Enfin la reconnaissance publique d'une autorité étrangère dans le royaume fut punie par l'amende et la prison, en cas de récidive, par la peine du statut de *præmunire*, et la troisième fois par la mort.

Nouvelle révolution religieuse. Réaction protestante.

Vers le milieu de l'année 1559, la liturgie protestante fut de nouveau prescrite et le serment de suprématie exigé. Le haut clergé se montra, dans cette circonstance, très-supérieur par le caractère à ce qu'il avait été sous Henri VIII; sur seize évêques, le serment fut refusé par quinze et leur exemple fut suivi par soixante-dix-sept dignitaires ecclésiastiques et quinze chefs de collége. Le clergé inférieur fut beaucoup plus docile et l'immense majorité des recteurs[1] prêta serment : circonstance remarquable, où les hommes éminents par la

1. On nomme *recteurs* en Angleterre ceux que nous appelons *curés* en France.

science et la dignité furent fidèles à leurs opinions, tandis que la foule n'écouta que l'intérêt. Les siéges vacants furent remplis par des adhérents au nouveau culte, et Matthieu Parker, ancien chapelain d'Anne Boleyn, homme de mœurs simples et austères, fut élevé, malgré sa répugnance, au siége primatial.

La popularité dont jouissait déjà Elisabeth et l'assentiment donné par la majeure partie de la nation à ses actes relatifs au culte, est un indice qu'à son avénement les doctrines de la réformation étaient en progrès dans le royaume et que les cruelles rigueurs exercées par la reine Marie, avaient contribué à affaiblir l'Eglise qu'elles avaient pour objet de défendre et d'affermir. Cependant le nouvel établissement religieux était de toute part exposé à de grands dangers. Les catholiques, très-nombreux dans beaucoup de comtés, dominaient au nord; l'Irlande tout entière était fidèle au catholicisme; les deux cultes se partagaient l'Ecosse d'une manière à peu près égale, et Marie Stuart, reine de ce royaume et reine aussi de France par son mariage avec le jeune roi François II, était catholique et héritière présomptive de la couronne d'Angleterre. C'était d'elle surtout qu'Elisabeth redoutait les plus grands périls pour l'œuvre qu'elle essayait de fonder, et Marie Stuart par ses projets, par ses fautes et surtout par ses malheurs, occupe une si grande place dans le règne d'Elisabeth, qu'il convient de s'arrêter ici pour considérer le caractère de cette princesse infortunée et la situation de l'Ecosse au moment où elle fut appelée à la gouverner.

Les Ecossais conservaient encore, à cette époque,

la langue, le costume, l'organisation et en partie les armes des tribus celtiques. La puissance réelle était en quelque sorte concentrée dans les mains de la haute aristocratie et celle-ci, malgré les efforts de cinq rois de la maison de Stuart qui précédèrent Marie sur le trône, n'avait pu être pliée à l'obéissance ou assujettie au sceptre. Aucun de ces rois n'était parvenu à organiser une force publique qui lui appartînt; ils n'avaient ni troupe permanente pour contenir la noblesse, ni administration régulière indépendante de l'aristocratie qui gouvernait le parlement, siégeait dans les tribunaux, composait l'armée féodale et obtenait même la prévôté des villes.

Situation de l'Écosse.

Le parlement d'Ecosse formait une assemblée unique où délibéraient en commun les lords séculiers, les lords ecclésiastiques, les députés des bourgs et les officiers de la couronne. Par une combinaison particulière à l'Ecosse, une petite assemblée de trente-deux membres se détachait de la grande sous le nom de *comité des lords des articles*, et préparait toutes les affaires qui devaient être traitées dans la session. Ce comité dirigeait le parlement par lequel il était choisi, et là encore dominait l'aristocratie territoriale. Après la mort de Jacques V, et durant les troubles qui marquèrent la régence de la reine douairière, Marie de Lorraine, les doctrines de la réformation firent de sérieux et rapides progrès dans la noblesse, et celle-ci, en s'appuyant par la conformité de la foi sur les classes inférieures, se rendit plus redoutable encore à la couronne. Le célèbre réformateur, Jean Knox, disciple de Calvin, avait reparu en Ecosse, après avoir langui plu-

sieurs années enchaîné, pour cause de religion, sur les galères de France. Il avait acquis dans cette contrée une grande autorité, par une parole entraînante, des mœurs austères et un caractère inflexible, et son influence allait toujours croissant, tandis que la jeune reine, accordée au dauphin François, recevait en France, sous la direction des princes lorrains ses oncles, l'éducation la plus opposée aux sentiments et aux opinions qui prévalaient dans le pays qu'elle était appelée à gouverner.

Marie Stuart à la cour de France.

La cour de Henri II était alors la plus magnifique, la plus joyeuse et aussi la plus relâchée de l'Europe. Marie Stuart y grandit sous les yeux de Catherine de Médicis et y développa de bonne heure tous les dons de l'esprit qu'elle avait reçus de la nature avec la grâce la plus séduisante. Outre la connaissance des langues vivantes, elle possédait le latin qu'elle parlait avec facilité, elle était instruite de l'histoire, composait des vers, excellait dans la musique, et chantait agréablement en s'accompagnant du luth. Cette charmante princesse faisait par ses talents, son esprit et sa rare beauté, les délices de la cour et, lorsqu'elle eut quinze ans, elle épousa le jeune dauphin François, fils de Henri II, et consolida ainsi l'ancienne alliance de la France avec l'Ecosse.

Marie Stuart unissait pour son malheur aux dons les plus brillants les défauts les plus dangereux pour une femme et surtout pour une reine ; elle manquait de prudence et d'empire sur elle-même, et signa sans réflexion, à Fontainebleau, le jour même de son mariage, deux actes secrets d'une importance extrême :

l'un assurait la reversion de l'Ecosse au roi de France dans le cas où elle mourrait sans enfants et lui transmettait aussi ses droits sur l'Angleterre et l'Irlande; le second, en cas de non-exécution du premier, donnait au même monarque l'usufruit de son royaume jusqu'au remboursement des sommes avancées pour sa défense. Enfin, peu de jours après son mariage, lorsque Elisabeth eut succédé sur le trône à son frère Édouard, Henri II rappela témérairement la sentence qui avait déclaré cette princesse illégitime, et, considérant la dauphine Marie Stuart, descendante directe de Henri VII par sa fille aînée Marguerite Tudor mariée à Jacques IV, comme l'héritière légitime du trône d'Angleterre, il lui fit prendre sur son écusson les armes d'Angleterre à côté des armes d'Écosse et alluma ainsi dans le cœur d'Élisabeth l'ardente jalousie et la haine implacable dont elle poursuivit sa rivale jusqu'à la mort.

La reine douairière d'Écosse, Marie de Lorraine, essaya d'abord de balancer les partis, puis elle tenta de combattre la réforme, contraignit Knox à se retirer à Genève, et fut enfin forcée d'accorder aux partisans des nouvelles doctrines une tolérance tacite. Les barons et les gentilshommes protestants s'assemblèrent, le 3 décembre 1557, décidèrent par un *covenant* (ligue) de pratiquer ouvertement leur culte, en proscrivant l'ancienne croyance, et formèrent un gouvernement insurrectionnel dans l'État, sous le nom de *lords de la congrégation*. Les principaux d'entre eux furent les comtes de Glaincairn et de Morton, le duc d'Argyle et lord James Prieur de Saint-André, fils naturel de Jacques V et frère de Marie

Ligue du covenant en Écosse.

(1557)

Stuart, célèbre dans la suite sous le nom de comte de Murray. Plusieurs villes embrassèrent ouvertement la réforme, et Knox, rappelé par les lords de la congrégation, revint en Ecosse en 1559 pour ne plus en sortir. Ses ardentes prédications portèrent une multitude exaltée à renverser les images, à abattre les couvents, à ravager les monuments vénérables de l'ancien culte. Exaspérée par ces excès, la régente essaya en vain de les réprimer et de les punir; l'armée des lords de la congrégation s'empara d'Edimbourg, où elle renversa les autels, fit cesser le culte catholique et accomplit la révolution religieuse.

Abolition du catholicisme en Écosse.

Marie de Lorraine demanda au roi Henri II des renforts qu'elle reçut dans Leith, qu'elle fortifia, et ses adversaires reconnurent que l'influence et les secours de l'Angleterre pouvaient seuls balancer l'avantage que les troupes françaises donnaient en Ecosse à la régente et au parti catholique. L'assistance d'Elisabeth fut sollicitée par eux, et Knox s'adressa dans ce but à Cecil, qui avait déjà cherché à convaincre sa souveraine de l'utilité de soustraire l'Ecosse à l'influence française. « Ce royaume, avait-il dit, ne saurait arriver à une entière prospérité que par deux moyens, ou en se liant d'une amitié perpétuelle avec l'Angleterre, ou en ne formant avec elle qu'une seule monarchie; et l'Ecosse, une fois libre, Votre Majesté saura trouver le moyen d'unir les deux royaumes. »

Traité de Berwick. Alliance d'Elisabeth avec la ligue du covenant (1560).

Elisabeth hésitait; cependant lorsque les lords de la congrégation, après avoir destitué la régente, Marie de Lorraine, eurent été de nouveau battus et chassés d'Edimbourg par les Français, elle signa, en 1560,

le traité de Berwick, par lequel le duc de Norfolk, son envoyé, conclut une alliance défensive avec les commissaires de la congrégation. En exécution de ce traité, une flotte anglaise entra dans le Forth, et lord Grey conduisit en Ecosse une armée de six mille hommes de pied et de deux mille chevaux que rejoignirent à Preston huit mille confédérés, sous le duc de Châtellerault. Les Français furent dès lors trop faibles pour tenir la campagne; ils s'enfermèrent dans Leith où ils soutinrent un siége glorieux, et demandèrent inutilement de nouveaux renforts à la cour de France. Celle-ci, tout entière à la lutte qui venait d'éclater entre les catholiques et les protestants, les princes lorrains et les Bourbons, était hors d'état d'envoyer des forces à l'étranger. La conjuration d'Amboise, récemment découverte, avait réduit le duc de Guise et le cardinal de Lorraine à se défendre eux-mêmes, et la régente d'Ecosse, leur sœur, voyait maintenant toute sa noblesse liguée avec Elisabeth, contre la faible garnison française et contre elle-même.

Accablée de fatigues et de soucis, Marie de Lorraine tomba dangereusement malade et, convoquant une dernière fois les chefs écossais confédérés, elle les entretint du salut de l'Ecosse, les engageant à préférer pour le royaume, à l'alliance de l'Angleterre, celle de la France qui ne menaçait point leur indépendance nationale, puis elle leur tendit la main, les embrassa et leur fit ses adieux : bientôt après elle expira. La paix était devenue inévitable, elle se conclut à Édimbourg entre les commissaires d'Elisabeth et ceux de François II et de Marie Stuart. Les prin-

Mort de Marie de Lorraine. Traité d'Edimbourg. (1560)

cipales conditions de ce traité furent : l'évacuation de l'Écosse par les troupes françaises, la renonciation du souverain de la France au droit de prendre les armes et le titre de roi de France et d'Angleterre ; la création, pour la conduite des affaires en Ecosse, d'un conseil de douze membres dont sept seulement à la nomination de la reine, et enfin la réunion d'un parlement libre au mois d'août.

Ainsi fut renversée en Écosse la domination étrangère de la France. La révolution religieuse y fut bientôt complétement achevée par le parlement nouveau qui, à la demande de Knox et des plus zélés réformateurs, adopta leur croyance et sanctionna une confession qui eut pour fondement le *Credo des Apôtres*, et se rapprocha des articles de l'Eglise d'Angleterre, sous Edouard VI : la foi catholique et la juridiction du saint-siége furent abolies en Ecosse et des peines terribles, la confiscation, le bannissement et, pour la troisième fois la mort, menacèrent ceux qui célébreraient la messe et les assistants. Les ministres de la nouvelle Eglise rédigèrent ensuite le *livre de discipline*, destiné à régler parmi eux le gouvernement chrétien. Désapprouvant la hiérarchie anglicane, ils ne reconnurent point, comme en Angleterre, le chef de l'État pour le chef de l'Eglise : la souveraineté religieuse appartint au peuple qui désigna les ministres par l'élection et fut ainsi la source de l'autorité ecclésiastique.

Etablissement de l'Eglise d'Ecosse.

Le livre de discipline affectait les biens du clergé catholique au service du culte réformé, à l'instruction du peuple et au soulagement des pauvres : il n'obtint pas sur ce point l'assentiment de plusieurs

barons qui voulaient garder ce qu'ils avaient pris; mais à part cette dissidence, dit un historien déjà cité, l'ancienne noblesse et la nouvelle Eglise agirent d'accord contre le clergé romain qu'elles détruisirent, contre l'influence française qu'elles annulèrent et le pouvoir royal qu'elles affaiblirent. Le traité d'Edimbourg et les actes du parlement d'août 1560 firent de l'Ecosse une sorte de république protestante, conduite par des seigneurs et des ministres, et placée sous le protectorat de l'Angleterre. Les lords de la congrégation n'hésitaient pas à dire : que la reine Elisabeth ayant pourvu à la sécurité et à la liberté de l'Ecosse, le royaume lui était plus obligé qu'à son propre souverain [1].

Marie Stuart refusa de signer le traité d'Edimbourg qui consacrait dans son royaume tant de changements si préjudiciables à son autorité, mais elle était hors d'état de réduire ses sujets à leur ancienne obéissance, et la mort prématurée de son mari François II, survenue le 5 décembre 1560, fit passer le pouvoir en France aux mains d'une princesse jalouse d'elle et de sa famille, à la reine douairière Catherine de Médicis, mère du jeune roi Charles IX.

Veuve à dix-huit ans, Marie Stuart sentit amèrement tout ce qu'elle perdait en descendant du trône de France par la mort de son mari, pour aller régner sur un royaume qu'elle ne connaissait pas et où les mœurs et les croyances, la politique et la religion étaient également menaçantes pour elle.

1. Mignet, *Hist. de Marie Stuart*, t. I, c. 2.

Le parlement écossais députa auprès d'elle, pour l'éclairer sur la situation du pays et pour la ramener dans le royaume, lord James, son frère naturel, l'un des premiers entre les lords de la congrégation et l'homme le plus influent de l'Ecosse, par le rang, la réputation et le caractère [1]. Marie Stuart essaya sans succès de détacher son frère de l'alliance de l'Angleterre et du parti protestant dont il était le chef, et le congédia en promettant de le suivre. Elle s'y disposa en effet, emportant de France un douaire de 60,000 livres; ramenée en Ecosse, non par son goût, mais par la nécessité, et appréhendant ce voyage comme la mort [2] : elle fit demander un sauf-conduit à Elisabeth pour traverser son royaume, mais cette princesse le refusa, décidée à ne l'accorder que si la reine d'Ecosse accédait au traité d'Edimbourg. Marie Stuart résolut de revenir par mer et s'embarqua le 14 août à Calais, avec ses oncles de la maison de Lorraine, et beaucoup de noblesse. Brantôme était au nombre de ceux qui la suivirent jusqu'en Ecosse, et l'histoire doit à son récit quelques détails touchants... «La galère, dit-il, était sortie du port et, s'étant élevé un vent frais, on commença à faire voile.... Elle, les deux bras sur la pouppe de la galère du côté du timon, se mit à fondre à grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle était partie, prononçant toujours ces tristes paroles:

Retour de Marie Stuart en Écosse.

1. Il avait le courage le plus ferme et l'habileté la plus froide. D'un esprit judicieux, d'un caractère énergique, d'une conduite contenue; ouvert, brusque, sans être incapable de dissimulation et de fausseté, il marchait vers son but avec ce bon sens résolu qui y conduit presque toujours vite et sûrement (*Id.*, *ibid.*)

2. Brantôme, *Marie Stuart*.

Adieu, France! adieu, France! je pense ne vous voir jamais plus [1]. »

Après cinq jours d'une navigation heureuse, elle parvint à l'entrée du Forth; mais un épais brouillard empêcha de distinguer la petite flotte qui ramenait la reine dans son royaume, et Marie Stuart entra dans le port de Leith, sous les murs d'Edimbourg, sans être attendue. A la nouvelle de son débarquement, on accourut de toutes parts, et les principaux lords lui firent cortége jusque dans le palais de ses pères, à Holyrood, « où les bourgeois d'Edimbourg vinrent le soir chanter des psaumes sous ses fenêtres en s'accompagnant de leurs violons pour célébrer le retour de leur souveraine et lui témoigner leur allégresse [2]. »

Marie Stuart comparait alors avec une tristesse profonde ce pays, encore sauvage, où elle revenait après treize ans d'absence, avec cette brillante cour où s'étaient écoulés, dans un pays voisin, les beaux jours de son enfance et de sa jeunesse; cependant, surmontant sa douleur et ses sombres pressentiments, elle essaya de gagner les cœurs de ses sujets en choisissant ses conseillers parmi les chefs protestants et fit même venir le fameux Knox pour s'éclairer de ses avis ou se le rendre favorable. Mais il suffit des premières paroles pour reconnaître combien toute conciliation était impossible entre cette jeune, charmante et frivole reine, et le rude théologien qui exerçait sur l'Ecosse la souveraineté de la pensée et le despotisme d'une pas-

1. Brantôme, *ibid.*
2. *Id.*, *ibid.*

sion populaire[1]. Vainement elle déclara qu'elle n'entendait contraindre ou gêner personne dans sa religion, réclamant pour elle-même une tolérance que les ardents sectaires qui l'entouraient n'étaient pas disposés à lui accorder : « J'aimerais mieux, disait Knox, voir débarquer dix mille ennemis en Ecosse que d'y voir célébrer une seule messe. » Et lorsqu'on sut, le dimanche suivant, que la messe avait été dite pour la reine dans sa chapelle privée, le peuple s'agita, les ministres firent entendre des menaces et le fanatique Lindsay pénétra dans le palais d'Holyrood avec une troupe furieuse, demandant le sang des prêtres. Tels furent les débuts de Marie Stuart au milieu d'un peuple qui n'avait avec elle aucune conformité de mœurs ou de croyances. Les orages de son règne sortirent d'abord des difficultés mêmes de la situation, puis de ses imprudences et de ses fautes et aux cruelles disgrâces que celles-ci attirèrent

1. Comme la reine parlait d'ouvrir des conférences pour la religion entre les défenseurs de l'ancienne et de la nouvelle doctrine, Knox répondit brusquement : « Les papistes ignorants ne savent point argumenter avec calme, et parmi eux les habiles se gardent bien de laisser examiner les fondements de leur croyance. Ils se savent impuissants à soutenir leur opinion s'ils n'ont le feu et l'épée pour auxiliaires et leurs propres lois pour juges. Je suis donc fondé à vous dire, Madame, qu'ils n'acceptent jamais la discussion qu'autant qu'ils sont eux-mêmes juges et parties. » La reine ayant été avertie pour dîner, Knox lui dit en la quittant : Je prie Dieu, Madame, qu'il accorde à vous et aux vôtres et au peuple d'Ecosse les mêmes bénédictions qu'il accorda jadis à Déborah au milieu du peuple d'Israël. » Les papistes murmurèrent et tremblèrent, et les saints furent dans la joie, espérant qu'elle consentirait du moins à entendre des sermons. Mais en cela ils furent déçus, et M. Knox ayant été interrogé par quelques amis familiers touchant son opinion sur la reine, il répondit : « S'il n'y a point en elle un esprit d'orgueil, une volonté pleine de ruses et un cœur endurci contre Dieu et sa parole, mon erreur est grande. » (Caldwood, *Histoire de l'Eglise d'Ecosse.*)

sur sa tête la fortune inflexible ajouta ses rigueurs.

Elisabeth était alors dans cette première et paisible période de son règne que les poëtes ont appelée ***ses jours alcyoniens*** et dont le calme ne fut interrompu que par une courte intervention dans les troubles de la France. La reine douairière, Catherine de Médicis, avait été reconnue régente de ce royaume pour son fils Charles IX, âgé de dix ans seulement à la mort de François II. Elle avait d'abord louvoyé entre les partis, s'appuyant tantôt sur les Guises et sur les catholiques, tantôt sur les princes bourbons, le roi de Navarre et Condé, qui, avec l'amiral de Coligny, étaient à la tête du parti protestant. La guerre civile éclata en 1562 : les Guises et Montmorency tenaient à cette époque, en leur pouvoir la régente et le jeune roi, Paris et la plupart des grandes villes du royaume : les protestants dominaient dans plusieurs provinces et ils étaient maîtres de la Normandie presque tout entière. Les deux partis négocièrent avec les étrangers; les Guises s'appuyèrent sur Philippe II et le duc de Savoie, Condé négocia avec les princes allemands et avec Elisabeth. Cette princesse était en paix avec la France : mais elle prétendit, avec sa duplicité habituelle, que tous ses efforts ne tendaient qu'à soustraire la régente et son fils à la tyrannie des Guises, et qu'en s'alliant pour cet objet aux protestants et à Condé leur chef, elle ne violait aucune des clauses du traité de Cateau-Cambresis : elle s'engagea donc par la convention d'Hamptoncourt, à les assister de cent mille couronnes et d'un corps de six mille hommes moyennant la remise de quelques places fortes du littoral de la Normandie, et le mois suivant, en exécution de ce traité, le comte de

Commencement de la guerre civile en France.

1562.

Alliance d'Élisabeth avec les protestants français.

Convention d'Hamptoncourt.

1562

Le Havre cédé aux Anglais et repris.

1563

Warwick parut avec une armée anglaise devant le Havre dont les protestants s'étaient emparé et que Condé livra aux Anglais. Mais bientôt la convention d'Amboise mit fin à cette première guerre civile : le connétable de Montmorency vint alors assiéger le Havre, où périssait l'armée anglaise privée d'eau douce et décimée par les fièvres. Warwick capitula et rendit la ville aux assiégeants. Deux envoyés d'Elisabeth [1] vinrent alors en France chargés de rétablir la paix entre leur souveraine et le roi Charles IX qui avait atteint sa majorité [2]. Ils invoquèrent sans succès l'engagement pris par la France à Cateau-Cambrésis pour la restitution de Calais : il leur fut répondu que la reine d'Angleterre avait annulé cette clause en s'emparant du Havre. Un nouveau traité fut conclu : par cet acte signé à Troyes le 11 avril 1564, Charles IX s'engagea à payer une somme de cent vingt mille écus ; et Calais fut définitivement laissé à la France qui recouvra ses otages [3].

Traité de Troyes.

1564

Cette courte guerre, en vue de laquelle le parlement anglais, convoqué en 1562, accorda un important subside, fut le plus grand événement politique des dix premières

1. Ils se nommaient Thomas Smith et Trogmorton. Ce dernier avait trempé fort avant dans les intrigues dont le résultat fut l'alliance d'Élisabeth avec Condé. Il fut arrêté ainsi que son collègue, à son arrivée en France, par l'ordre du roi et ils ne recouvrèrent leur liberté que lorsque Charles IX eut résolu de négocier à Troyes. Voy. *Mém. de Castelnau*, l. V, c. 4.

2. Une ordonnance de Charles V fixait la majorité des rois à 14 ans.

3. C'est par le traité de Troyes que la France rentra d'une manière définitive en possession de la ville de Calais, et elle en fut redevable surtout à Michel de Castelnau, son ambassadeur auprès d'Élisabeth. Celle-ci, avant de ratifier ce traité, qu'elle considérait, dit-elle, comme peu honorable, parlait de faire trancher la tête à ses ambassadeurs pour l'avoir signé sans l'avertir. Mais tout ce discours de la reine, dit Castelnau, n'était qu'artifice, dont elle était pleine, etc. *Mémoires*, l. V, c. 8.

années du règne d'Elisabeth; et la paix étant rétablie, la reine d'Angleterre tourna de nouveau son attention sur l'Écosse et sur sa jeune souveraine. Elle n'ignorait pas que Marie, par sa naissance, comme petite-fille de Henri VII et sa plus proche parente, était appelée au trône après elle, et elle attachait une importance extrême à lui faire contracter un second mariage qui fût selon ses vœux et d'accord avec les intérêts de sa couronne. Ce mariage occupa tous les cabinets de l'Europe : plusieurs grands princes se mirent sur les rangs, et en première ligne don Carlos, prince des Asturies, fils aîné de Philippe II. Mais le mariage de la reine d'Écosse avec ce prince, héritier de l'Espagne, des Pays-Bas et du Nouveau-Monde, et qui semblait appelé à être, par son éducation comme par sa puissance, le plus redoutable soutien du catholicisme en Europe, était trop contraire aux vues d'Élisabeth pour obtenir son assentiment. Elle conçut le projet de faire épouser à Marie Stuart son favori, lord Robert Dudley, fils de ce puissant duc de Northumberland, qui avait gouverné l'Angleterre sous Edouard VI. Marie répondit par un refus aux ouvertures d'Elisabeth, qui avait élevé Dudley au faîte des honneurs, le créant à la fois comte de Leicester et baron de Denbigh, et posant elle-même la couronne de comte sur sa tête pour le rendre plus acceptable à la reine d'Ecosse. Le choix de Marie Stuart était déjà tombé sur lord Henri Darnley, fils aîné du comte de Lennox, de la maison de Stuart : il descendait dans la ligne maternelle des Tudors et il était ainsi allié par le sang aux deux princesses assises sur les trônes d'Angleterre et d'Ecosse.

Henri Darnley était catholique : il avait pour adversaires les lords protestants, le réformateur Knox, les ministres presbytériens ses confrères et la masse du peuple qui voyaient la religion presbytérienne en péril par son mariage avec leur souveraine. Une conspiration se trama pour l'empêcher, contre Marie elle-même, et à la tête des conjurés était lord James son frère, créé par elle comte de Murray. Marie Stuart brava tous ces périls, elle épousa Darnley, vainquit la révolte et força les lords rebelles à chercher un refuge en Angleterre. Mais elle conçut bientôt un amer repentir de ce funeste mariage. Darnley, pour qui elle s'était exposée à tant d'inimitiés, dérobait, sous un extérieur séduisant, un esprit soupçonneux, un caractère violent et des penchants vulgaires. Incapable d'élever ses pensées à la hauteur de sa fortune, il mit bientôt à découvert sa nullité intellectuelle et ses vices grossiers ; et la reine, passant rapidement de l'engouement à l'aversion, refusa de lui accorder la *couronne matrimoniale*, c'est-à-dire la moitié de l'autorité suprême qu'elle lui avait promise au début de leur union. Furieux de ce refus, Darnley l'imputa à un Italien nommé David Rizzio, doué d'un esprit subtil et d'un talent agréable pour la musique, et que la reine avait attaché près d'elle en qualité de secrétaire. Les ennemis de Marie Stuart excitèrent contre cet homme la fureur jalouse de Darnley, qui résolut de l'immoler à ses soupçons et à sa vengeance. Il se rapprocha, dans ce but, de ses anciens ennemis, les principaux lords protestants, partisans de Murray, George Douglas, Lindsay, Ruthven et Morton. Ils résolurent ensemble de tuer Rizzio, de dissoudre le parlement d'Ecosse qui devait pro-

Mariage de Marie Stuart avec Darnley

céder contre les réfugiés, d'enfermer la reine, de confier à Darnley la souveraineté nominale et de remettre la puissance réelle dans les mains de Murray en s'assurant de l'appui d'Elisabeth et de ses ministres. Ce plan conçu par Morton fut adopté par les principaux lords protestants et par les hommes les plus influents dans l'Eglise et dans la magistrature. Tout étant prêt pour le meurtre, le samedi 3 mars, Georges Douglas, Lindsay et Morton lui-même, chancelier du royaume, se rendirent pour le consommer à Holyrood avec deux cents hommes dans l'appartement du roi. Ruthven, tout pâle et affaibli par une maladie mortelle, s'était joint à eux pour prendre sa part du crime. Morton et Lindsay gardaient l'intérieur du palais tandis que Darnley pénétrait chez la reine qu'il trouva à souper avec sa sœur naturelle lady Argyle et David Rizzio, en compagnie de quelques autres. A l'aspect inattendu de Darnley, bientôt suivi de Ruthven, couvert de son armure, de Georges Douglas et de deux conjurés, tous armés de dagues et de pistolets, la reine pressentit leur projet sinistre et Rizzio se vit perdu. Se précipitant alors vers la reine et s'attachant à sa robe, il la conjura de le sauver. Elle se mit entre lui et les meurtriers dont elle vit les armes dirigées contre sa personne; mais Darnley arracha violemment d'auprès d'elle le malheureux qu'il livra à ses farouches satellites : Rizzio fut entraîné dans une salle voisine où Georges Douglas le frappa le premier, et il expira percé de cinquante-six coups de dague ou de poignard. Le sachant mort, Marie Stuart cessa ses cris et essuya ses yeux : Plus de larmes, dit-elle, songeons à la vengeance, et exhalant sa fureur contre Darnley, le principal auteur du crime, elle lui

Meurtre de David Rizzio. (1566)

dit : « Je ne serai plus votre femme et je ne serai contente que lorsque votre cœur sera aussi désolé que le mien. »

La reine était cependant alors elle-même au pouvoir des conjurés : le palais d'Holyrood devint sa prison et au bruit de la mort de Rizzio, le comte de Murray et les autres lords coupables de la précédente rebellion et qu'elle avait proscrits, rentrèrent dans le royaume dont l'histoire n'est plus pour longtemps qu'une suite de complots et de trahisons. Trop faible contre tous, Marie Stuart dissimula, elle feignit de se réconcilier avec son mari, obtint par son assistance la liberté de sortir d'Holyrood, et trompant la surveillance de ses ennemis, elle se rendit à Dunbar, où elle convoqua la noblesse. Puis, lorsqu'elle se vit à la tête de forces imposantes, elle leva le masque, poursuivit à outrance et jusqu'à la frontière d'Angleterre les meurtriers de Rizzio, n'épargnant que Darnley, qui les lui avait livrés et réservant sa vengeance.

Trois mois après cette sanglante tragédie, Marie Stuart accoucha d'un fils, héritier présomptif de deux couronnes, qui fut Jacques VI d'Ecosse et Jacques Ier d'Angleterre. La reine Elisabeth était à Greenwich et donnait une fête à sa cour lorsqu'elle apprit cette nouvelle qui la remplit d'une soudaine tristesse. Interrompant les danses, elle tomba comme accablée dans un fauteuil et dit : « La reine d'Ecosse vient d'accoucher d'un fils, et moi je ne suis qu'un arbre stérile ! »

Cette brillante reine qui excitait ainsi l'envie d'Eli-

sabeth allait bientôt devenir un objet de commisération pour tous. Une passion fatale que lui inspira le comte Bothwell, ajoutait encore à son mépris et à sa haine pour le roi son mari qu'elle avait de nouveau écarté de ses conseils comme de sa personne. Une ligue se forma pour perdre ce faible prince entre ceux même qui avaient servi sa colère en lui prêtant leurs bras contre Rizzio et qu'il avait abandonnés ensuite à la fureur de la reine outragée. Ils tentèrent d'apaiser Marie Stuart en la délivrant de Darnley. Un complot, dont Bothwell était le principal auteur, fut tramé contre la vie du roi, et des témoignages accablants rendent malheureusement trop probable la complicité de la reine dans ce sombre attentat. Ses anciens ennemis, Morton, Lindsay et soixante-seize autres exilés furent rappelés en Ecosse. Darnley qui les avait trahis après le meurtre de Rizzio, s'éloigna de la cour à leur approche et tomba bientôt gravement malade de la petite vérole à Glasgow.

Marie qui, peu de jours auparavant, avait laissé éclater toute son aversion pour lui, fit voir tout à coup des sentiments très-différents : elle feignit un retour de tendresse, alla le visiter et témoignant le plus vif intérêt pour son rétablissement, elle l'engagea à se rapprocher d'elle aussitôt qu'il serait en état d'être transporté. Le roi, facilement gagné par ces témoignages inattendus d'affection, consentit à suivre la reine et à habiter jusqu'à sa guérison près de Craigmillar, où elle résidait avec son fils dans un lieu nommé Kirk-in-Field préparé pour l'y recevoir, et où il se laissa conduire par Marie et le comte Bothwell.

Celui-ci cependant disposait tout pour faciliter l'accomplissement du crime, et fit introduire dans la maison où reposait Darnley un baril de poudre qu'il plaça sous la chambre occupée par ce prince et par son page.

Meurtre de Darnley. (1567)

Le 9 février fut fixé pour l'exécution du complot : la reine fit ce jour-là une visite au roi, et quelques heures après son départ, Bothwel et les assassins ses complices pénétrèrent de nuit dans l'appartement de Darnley, l'étranglèrent avec son page, puis après avoir transporté leurs cadavres dans un verger voisin, ils mirent le feu aux poudres afin de dérober la trace du meurtre sous les ruines de l'édifice. L'explosion, qui eut lieu avec un épouvantable fracas, attira la foule sur le théâtre du crime, mais Darnley et son page furent trouvés sans meurtrissure apparente comme sans brûlure : le crime était évident et l'horreur publique désigna Bothwell pour le meurtrier. La crainte d'un affreux scandale, le soin de son honneur, et le péril le plus imminent, rien ne put surmonter, dans le cœur de Marie Stuart, la passion sans frein qu'elle afficha pour Bothwell au mépris des lois divines et humaines, en l'admettant auprès de sa personne et en ne communiquant que par lui avec ses plus fidèles serviteurs. Elle n'accorda qu'une vaine satisfaction à l'opinion publique soulevée contre lui et à la douleur du comte de Lennox, père de la victime, qui demandait vengeance, tandis qu'Elisabeth indignée pour l'honneur de la royauté, des soupçons qui planaient sur Marie Stuart, la conjurait de faire justice : «Pour l'amour de Dieu, Madame, dit-elle, faites

voir votre prudence et votre sincérité afin que le monde puisse avec raison vous absoudre d'un crime si énorme que, si vous en étiez coupable, il vous dégraderait du rang de princesse. Vous parlant comme si vous étiez ma fille, je vous déclare que je préférerais pour vous une tombe honorable à une vie entachée [1]. »

Marie Stuart demeura sourde et insensible à ces représentations éloquentes comme aux instances de ses amis les plus respectés, de lord Herries et de sir James Melvil qui la suppliaient d'avoir soin de son honneur; tout entière en proie à sa criminelle passion, elle ne permit pas que les preuves qui incriminaient Bothwell et ses complices fussent produites, et lorsque après une enquête illusoire il eut été absous, elle le combla de faveurs, lui donna la seigneurie de Dunbar, étendit les pouvoirs qu'il avait déjà comme grand amiral : elle fit plus, elle lui commanda de se saisir de sa personne, se fit enlever par lui, et l'épousa.

La mesure était comblée. Une grande partie de la noblesse d'Ecosse se souleva et prit les armes pour faire descendre Bothwell du rang où son audace criminelle l'avait élevé, et pour le séparer de Marie Stuart. Les seigneurs confédérés appelèrent aux armes leurs vassaux afin de venger le roi et de défendre le prince royal. La reine les déclara traîtres et marcha contre eux à la tête de quelques troupes rassemblées à la hâte : intimidées et affaiblies par la réprobation qui s'attachait à leur cause, elles se dispersèrent sans

1. Lettre d'Elisabeth à Marie Stuart. (Mac-Intosh.)

combattre, à l'aspect de l'armée des lords. Bothwell alors, désespérant de vaincre, se sépara de la reine et s'enfuit rapidement jusqu'à Dunbar. Marie Stuart tomba au pouvoir des lords, et ayant imprudemment éclaté contre eux en menaces, ils la retinrent prisonnière et l'enfermèrent au château de Lochleven, appartenant au comte de Douglas, frère utérin du comte de Murray : elle y demeura sous la garde de leur mère, lady Marguerite Erskine, sa mortelle ennemie.

Marie Stuart prisonnière à Lochleven.

Des papiers importants et très-compromettants pour Bothwell et Marie Stuart tombèrent en ce moment dans les mains des seigneurs confédérés. Deux complices du meurtre de Darnley furent saisis et racontèrent les circonstances de l'attentat : l'ordre fut aussitôt donné de saisir Bothwell à Dunbar et de le conduire à Edimbourg pour y être puni comme assassin du roi. Bothwell poursuivi chercha un refuge dans les Orcades et les Shetland, de là gagnant la mer du Nord, il fut jeté par la tempête sur la côte de Norwége, arrêté comme pirate et enfermé dans la forteresse de Malmoë où il mourut après une captivité de neuf années.

L'union la plus étroite s'était établie en Ecosse entre les chefs de la noblesse et les chefs de l'Eglise. Knox fit retentir la chaire des plus terribles accusations contre Marie Stuart : ses collègues et lui invoquaient déjà les doctrines égalitaires pour refuser aux souverains le privilége de l'impunité et cherchaient dans l'Ancien Testament des exemples de dépositions des rois, tandis que d'autre part, dans les écrits de quelques

hardis publicistes, la révolte des sujets était érigée en droit, et le pouvoir royal abandonné à la volonté publique. Les lords furent moins violents et se montrèrent plus respectueux pour la royauté : Marie cependant ayant déclaré qu'elle renoncerait plutôt au trône qu'à Bothwel, ils la forcèrent, sous peine d'être traduite en jugement, à déclarer par écrit qu'elle abdiquait en faveur de son fils et conférait la régence au comte de Murray son frère. Les lords confédérés procédèrent immédiatement au couronnement du jeune prince qui fut reconnu roi sous le nom de Jacques VI. La puissante famille des Hamilton, leurs clients et vassaux, n'assistèrent point à cette cérémonie et se plaignirent qu'on eût fait violence à la reine ; mais nul n'en témoigna plus de courroux que la reine Elisabeth qui vit dans l'emprisonnement et la déposition de Marie Stuart une grave atteinte portée à l'inviolable majesté des rois. La colère d'Elisabeth s'exhala en menaces dont ne s'émurent en Ecosse ni les lords du conseil, ni le régent, et Murray répondit fièrement à l'ambassadeur d'Angleterre, Throckmorton, qu'il approuvait tous les actes des seigneurs confédérés, qu'investi de la régence par la reine sa sœur et par eux, il était décidé à maintenir leur œuvre : « Je réduirai tout le monde, dit-il, à l'obéissance au nom du roi, ou j'y perdrai la vie. » Murray tint parole et prenant pour modèle les anciens chefs qui avaient conduit le peuple d'Israël [1], il se saisit des plus forts du royaume et rendit toute résistance inutile.

1. Lettre de Throckmorton à Cécil.

Sa délivrance.

L'espérance n'était pas encore ravie à la reine, un parti puissant, celui des Hamilton, lui demeurait fidèle et n'attendait qu'un moment favorable pour embrasser sa défense. Tout à coup le bruit de son évasion se répandit : Marie Stuart, à l'aide de l'aîné des Douglas et d'un page, était parvenue à sortir de sa prison et à franchir le lac qui l'entourait de toutes parts. Elle s'élança, libre et joyeuse, sur un cheval préparé pour elle sur la rive opposée, et courut sans s'arrêter jusqu'au château des Hamilton, à quelques lieues de Glasgow; déclarant alors son abdication nulle comme arrachée par la violence, elle se vit en peu de jours à la tête d'une armée de six mille hommes accourus de toutes parts sous son étendard et entourée d'une multitude de chefs repentants ou fidèles. Le régent Murray était alors presque seul et sans défiance à Glasgow : il y fit preuve de la plus froide habileté, gagnant du temps en négociations avec la reine, et convoquant sous main les principaux chefs presbytériens et leurs partisans. Lorsqu'il eut ainsi réuni quatre mille hommes, il marcha rapidement au-devant de l'armée royale grossie chaque jour par de nouveaux renforts.

La reine désirait éviter une bataille dont la perte devait la laisser sans ressource, et dont le gain l'aurait mise dans la dépendance absolue des Hamilton, déjà trop puissants et rendus plus exigeants par la victoire. Elle se retirait sur Dumbarton, place réputée imprenable, où elle comptait s'établir, et déjà elle était parvenue à Langside sur la Clyde lorsqu'elle rencontra l'armée presbytérienne commandée par Murray,

le laird de Grange, Hume et Morton. Celle-ci avait sur l'armée royale l'avantage d'une position excellente : les Hamilton néanmoins, emportés par leur bouillant courage, voulurent combattre et leur déroute fut complète. L'infortunée reine, témoin de ce dernier revers, dirigea sa fuite vers le sud et fit seize milles au galop sans s'arrêter. Parvenue sur la frontière, au golfe de Solway, elle hésita, disent quelques historiens, entre un embarquement pour la France et son passage dans le royaume voisin; cependant il n'est pas prouvé qu'elle ait eu le choix, et qu'elle eût trouvé sur la côte un navire en état de mettre à la voile pour le continent. Elle exprima la volonté de chercher un asile à la cour de la reine d'Angleterre, qu'elle nommait sa bonne sœur. Ses amis intervinrent, et l'archevêque de Saint-André la conjura à genoux de changer de résolution. Mais la plus grande crainte de Marie Stuart était de tomber dans les mains de ceux qui la poursuivaient, et elle aima mieux, dit un ancien auteur, se confier à la mer et à la protection d'Elisabeth qu'à la foi de ses sujets[1]. Elle lui envoya un de ses secrétaires et écrivit au gouverneur de Carlisle; puis, sans attendre la réponse de la reine, elle traversa le golfe de Solway sur un bateau pêcheur, et débarqua, le 16 mai 1568, en Angleterre avec une suite peu nombreuse, au port de Workington, d'où elle se rendit à Carlisle. Là elle chargea de nouvelles lettres pour Elisabeth lord Herries, son ami constant et son plus fidèle conseiller; elle priait la reine d'Angleterre de l'admettre en sa présence et de l'aider à

Bataille de Langside.

Fuite de Marie Stuart en Angleterre.

(1568)

1. Camden, part. 1, *Histor. Elisab. Angl. Regin.*, p. 133.

repousser la rébellion et à remonter sur le trône. Elisabeth tint conseil : Cecil passa sous silence les motifs d'honneur et de justice qui faisaient un devoir à la reine d'accorder asile à Marie dans le royaume sans restreindre sa liberté ou de lui permettre d'en sortir sans lui causer aucun mal : il n'exposa que le motif religieux et politique et montra combien il importait au maintien de la religion protestante en Angleterre et de l'autorité encore mal affermie d'Elisabeth, que sa rivale catholique, héritière présomptive de la couronne, et qui déjà avait élevé des prétentions à son sceptre, ne fût ni envoyée en France, ni rétablie sur le trône en Ecosse, ni laissée libre en Angleterre[1] : un seul parti restait à prendre, celui de l'y retenir captive et de la mettre ainsi hors d'état d'intriguer et de nuire.

Enquête sur la mort de Darnley. (1568)

Ce parti qui conciliait, du moins en apparence, la politique d'Elisabeth avec ses vœux secrets, fut celui qu'elle adopta : elle refusa donc de voir la reine d'Ecosse jusqu'à ce qu'elle se fût justifiée de toute participation au meurtre de Henri Darnley, son époux, et elle offrit de faire ouvrir sur ce point capital des débats publics devant une commission présidée par le duc de Norfolk dont Marie, après plusieurs refus, accepta l'arbitrage. Elle fut alors conduite avec honneur, quoique contre son gré, et sous escorte, dans l'intérieur du royaume, de Carlisle à Bolton.

1. Si in Galliam transmitteretur timebant ne cognati Guisii jus quo illa anglicam vendicarat denuò persequerentur, ex quadam opinione illam multum posse in Anglia, apud alios religionis nomine, apud alios probabilitate juris et apud plerosque insano rerum novandarum studio. (Camden, *ibid.*, 136.)

Elisabeth fit inviter le régent Murray et les chefs de son parti à venir à York, devant la commission nommée par elle, produire leurs allégations et leurs preuves contre leur souveraine et justifier aussi leur propre conduite envers elle. Murray vint accompagné du comte de Lennox, père de Darnley et de quelques-uns de ses principaux partisans. Des papiers de la plus haute importance, contenus dans une cassette d'argent, appartenant à Marie Stuart, et très-compromettants pour elle, étaient tombés au pouvoir de son frère : s'il les eût publiés, ils l'eussent déshonorée et perdue [1] : mais le régent Murray hésitait à avilir la mère de son jeune souverain : il la ménagea dans sa déclaration devant la commission d'Elisabeth et ne donna connaissance des écrits si dangereux pour sa sœur qu'au duc de Norfolk, président de la commission, et qui inclinait déjà pour l'infortunée reine. Instruite cependant de la direction inattendue donnée au procès par la conduite mesurée de Norfolk et du principal accusateur, et alarmée des symptômes menaçants d'une révolte des catholiques dans le nord, Elisabeth évoqua la cause à son propre tribunal, à Westminster, et après de longs débats et des révélations accablantes pour Marie, Elisabeth, satisfaite de l'avoir humiliée en établissant sa culpabilité par des preuves irréfutables, ajourna l'heure qui devait consommer sa ruine. Elle mit brusquement fin au procès et fit rendre par son conseil privé un arrêt équivoque qui, d'une part, déclarait insuffisants les témoignages produits par le régent Murray

1 Marie et ses défenseurs nièrent que ces papiers fussent de sa main, mais leur authenticité ne put être mise en doute. Voyez à ce sujet Hume, Mac-Intosh et Mignet.

Captivité de Marie Stuart.

contre Marie, tandis que d'autre part il absolvait Murray pour sa conduite envers elle. Elisabeth continua cependant à faire peser sur sa royale prisonnière l'inculpation du meurtre, s'autorisant, pour légitimer ses rigueurs, de ses soupçons, et surtout des mouvements insurrectionnels des catholiques anglais dans les comtés du nord. Elle rendit pour ces causes la captivité de Marie Stuart plus étroite et la fit transférer dans le comté de Stafford, de Bolton à Tutbury. Déjà cependant elle recueillait des fruits amers de sa politique froide et impitoyable. L'indignation que les excès d'une passion poussée jusqu'au délire avaient soulevée contre sa rivale, avait fait place, dans la conscience publique, à des sentiments très-différents. Les catholiques, qui attendaient de la succession de Marie Stuart au trône le rétablissement de leur culte, firent cause commune avec elle, et la reine Elisabeth, en la retenant prisonnière contre toute espèce de droit, fournit un motif légitime aux murmures et des prétextes à la révolte : les longues souffrances de Marie Stuart, le prestige du rang d'où elle était tombée, l'éclat d'une beauté incomparable désormais vouée aux larmes, la pitié enfin, tout contribuait à épaissir le voile qui couvrait encore ses anciens égarements : les catholiques de la Grande-Bretagne et du continent ne virent plus en elle qu'une reine infortunée, victime d'une jalousie cruelle, que la femme catholique comme eux et fidèle, en butte à une persécution barbare : la dignité, le courage et la constance chrétienne, qu'elle déploya dans ses épreuves, achevèrent de la réhabiliter aux yeux des hommes : ses fautes alors, quelque énormes qu'elles fussent, parurent rachetées par ses douleurs, et la compassion inspi-

rée par son infortune devenant pour un grand nombre un culte enthousiaste, donna lieu à des complots dangereux et sans cesse renaissants : Elisabeth enfin vit Marie Stuart prisonnière au cœur de ses états, plus redoutable peut-être pour elle que lorsqu'elle était libre et en possession de deux trônes.

II

Suite du règne d'Élisabeth jusqu'à la mort de Marie Stuart.

1568 — 1587.

Insurrection catholique en Angleterre. (1568)

Les premiers troubles, dont la captivité de Marie Stuart fut la cause ou le prétexte, éclatèrent dans le nord, où les puissants lords catholiques, Percy, comte de Northumberland et Neville, comte de Westmoreland, firent insurger plusieurs milliers d'hommes en annonçant qu'ils allaient faire reconnaître le droit de Marie Stuart à l'héritage d'Angleterre, la tirer de prison et restaurer la vieille religion du royaume. Ils publièrent aussi que les membres les plus illustres de la noblesse, le duc de Norfolk, les comtes d'Arundel et de Pembroke étaient d'accord avec eux : ce n'était pas, disaient-ils, contre leur souveraine qu'ils avaient pris les armes, mais contre Cecil et les hommes nouveaux qu'ils accusaient d'égarer la reine et de bouleverser l'Etat. Aucune force n'était en mesure d'arrêter les premiers progrès de cette insurrection formidable; l'armée rebelle gagna ou soumit plusieurs villes et s'avança sans obstacle vers le nord jusqu'à Bornard-Castle, dont elle s'empara.

Elisabeth avait déjà pris d'énergiques mesures pour faire face au péril : elle fit conduire Marie Stuart en lieu plus sûr, à Coventry, donna l'ordre de saisir et d'incarcérer ceux dont elle redoutait la complicité avec les rebelles, arma une flotte de sept vaisseaux pour intercepter les secours qu'ils attendaient du continent, leva plusieurs corps d'armée, donna au comte de Sussex le commandement général des forces de terre avec l'ordre d'étouffer la rébellion. Cernés de toutes parts, les insurgés perdirent bientôt courage : ils se dispersèrent et leurs chefs cherchèrent leur salut dans la fuite. Les comtes de Northumberland et Westmoreland se réfugièrent en Ecosse : le premier fut arrêté et renfermé à Lochleven, pour être plus tard livré à sa souveraine irritée, qui fit tomber sa tête; le second passa en Flandre et mourut en exil.

Cette rébellion fut châtiée par des exécutions nombreuses et cruelles, et son issue malheureuse devint très-fatale à la cause de Marie Stuart et au parti catholique en diminuant la confiance en ses forces et en exaltant celle de ses adversaires.

Assassinat du régent d'Ecosse.

Le régent Murray avait conçu les plus vives alarmes de l'insurrection des comtés du nord de l'Angleterre : il savait que les catholiques composaient encore la majeure partie de la population anglaise, et il craignit qu'ils ne parvinssent à remettre Marie Stuart en liberté. Il eût préféré qu'elle eût été laissée sous sa garde en Ecosse, où dominait le protestantisme, et, de concert avec les principaux lords presbytériens, il écrivit à Elisabeth en lui demandant avec instance de remettre Marie Stuart entre leurs mains. Cette négociation durait encore lorsque

Murray périt assassiné à Perth, victime de la vengeance d'un homme de la maison de Hamilton. Sa mort soudaine releva les espérances du parti catholique et livra l'Ecosse aux dissensions et à la guerre civile. Les catholiques y furent contenus, mais les diverses factions protestantes, le parti du roi et celui de sa mère, saisirent et perdirent tour à tour le pouvoir dans des luttes sanglantes qui moissonnèrent les hommes d'Etat et les guerriers les plus illustres de ce pays, où trois régents, Murray, Lennox et Morton, périrent successivement de mort violente.

L'Angleterre elle-même, après la rébellion des comtés du nord, fut agitée par des complots dans lesquels entra, pour son malheur, l'illustre duc de Norfolk. Ce puissant seigneur, héritier de la famille catholique de Howard et fils du comte de Surrey, dernière victime de Henri VIII, avait été élevé, sous Edouard VI, dans la communion protestante à laquelle il demeura attaché, moins par conviction que par politique. Sa naissance, ses talents, sa fortune et son mérite personnel faisaient de lui l'un des hommes les plus éminents de l'Angleterre, et nous l'avons vu choisi par la reine Elisabeth pour présider à York le tribunal devant lequel avaient comparu Marie Stuart et ses accusateurs. Son cœur, dès cette époque, inclina pour elle, et il avait conçu l'espoir de l'épouser et de la rétablir sur le trône. Trahi par Murray, puis dénoncé par Northumberland comme l'un des complices de la rébellion, il fut renfermé à la Tour, où il demeura une année prisonnier; mais il recouvra ensuite, avec sa liberté, toute la faveur d'Elisabeth. Fasciné néanmoins par un attrait plus fort que sa rai-

Conspiration du duc de Norfolk.

(1571)

son, et cédant à d'irrésistibles entraînements, il conspira de nouveau et Marie Stuart entretint par son entremise une correspondance secrète avec le pape et le roi d'Espagne [1]. Arrêté une seconde fois, Norfolk fut conduit devant une commission de vingt-huit pairs et condamné à mort comme complice d'un projet tendant à délivrer la reine d'Ecosse en favorisant le débarquement de dix mille Espagnols et du duc d'Albe sur la côte d'Angleterre. Elisabeth recula devant l'exécution de la sentence; elle hésitait à envoyer à la mort l'homme le plus populaire du royaume, le chef de la noblesse anglaise, son parent, et longtemps son ami et son sujet fidèle. En vain l'inflexible Burleigh fit valoir la raison d'Etat à l'appui de l'arrêt rendu et fit déclarer par la chambre des communes que l'existence du duc était incompatible avec la sûreté de la reine: elle révoqua deux fois l'ordre fatal, et s'il faut en croire un écrivain d'un grand poids [2], le bruit d'une conspiration ourdie pour soustraire Norfolk à l'échafaud put seul décider la reine à l'y abandonner. Sa mort acheva de ruiner le parti de Marie Stuart en Angleterre.

La défaite des grands comtes du nord avait porté le découragement dans le parti catholique; l'issue désastreuse de la conspiration de Norfolk contint la haute noblesse dans l'obéissance, et les destinées du royaume continuèrent à être régies par les hommes nouveaux qu'Elisabeth avait introduits dans son conseil. Ceux-ci

1. Camden, *ubi suprà*, p. 198.
2. *Idem*.

Principaux conseillers d'Élisabeth. Leur caractère.

furent la première génération des grands hommes d'Etat laïques que l'Angleterre a produits; avant eux elle avait vu à la tête de ses conseils[1] des hommes plus illustres par la naissance ou par la valeur que par aucune habileté politique, ou des prêtres. Mais les ministres d'Elisabeth, sortis des classes moyennes, furent tous préparés de bonne heure, par une éducation laïque et de fortes études, à occuper une haute situation dans l'Etat. Leurs facultés s'étaient développées et fortifiées dans les temps les plus difficiles, au bruit des controverses religieuses, au milieu des révolutions successives accomplies dans l'Eglise par Henri VIII, Edouard VI et Marie Tudor. Ils avaient appris, dans cette fluctuation continuelle du gouvernement et de la population, à élever leur pensée au-dessus de beaucoup de questions subtiles agitées avec violence autour d'eux, pour ne considérer que ce qui leur paraissait être l'intérêt véritable de la nation confiée à leurs soins et la cause de l'avenir. Ce fut sans esprit de prosélytisme, sans zèle ardent, sans passion, qu'ils adoptèrent pour leur drapeau celui du protestantisme: ils le relevèrent après de mûres délibérations, et ils le maintinrent au milieu d'innombrables périls contre les ennemis de l'intérieur et ceux du dehors avec cette fermeté que donnent une conviction réfléchie et le sentiment du devoir. On chercherait en vain parmi eux des martyrs ou des héros, et par un fréquent abus de la raison d'Etat, ils commirent plusieurs fautes, dont la plus grave fut l'oubli des lois de l'honneur et de l'humanité envers l'infortunée reine d'Ecosse. Ils n'eurent ni la magnanimité des

1. Macaulay, *Essays critical and Miscellaneous*.

grandes âmes, ni les dons brillants du génie; mais ils furent tous recommandables par la mesure, par la vigilance, et par cette volonté persévérante qui surmonte les obstacles et donne la durée aux succès. Ces traits-là furent communs aux grands ministres d'Elisabeth, au garde des sceaux, sir Nicolas Bacon, au secrétaire d'Etat, François Walsingham, et à celui qui fut plus avant que tous dans sa faveur, au lord trésorier Cecil, baron de Burleigh. C'est ainsi qu'ils obtinrent les louanges de leurs contemporains et de la postérité, et ils en furent dignes jusqu'à la fin par l'habileté singulière avec laquelle ils surent distinguer les signes du temps, et par leur fidélité inviolable aux intérêts de leur pays et à la gloire de la grande reine qui avait mis en eux sa confiance. Quelque capables et puissants qu'ils fussent néanmoins, la main qui les avait élevés et qui les maintenait se faisait sentir dans tous leurs actes. Elisabeth, quoique jalouse au plus haut point de son autorité, ne craignit pas de mettre en lumière leurs talents et de les rapprocher d'elle; elle avait le sentiment de sa propre grandeur, et ce fut sa gloire, comme celle d'un de nos plus grands rois, de s'être entourée et servie des hommes les plus éminents de son époque, sans en être éclipsée.

Cependant c'est à la crainte d'affaiblir son pouvoir en le partageant qu'il faut attribuer sa résolution secrète de ne se marier jamais, tandis qu'elle encourageait ouvertement les espérances de plusieurs grands princes qui aspiraient à sa main. Philippe II y prétendit, et après lui elle fut demandée par Catherine de Médicis pour son fils Charles IX, quoiqu'il fût plus

·une qu'Elisabeth de plusieurs années. Ayant échoué ans ce projet, Catherine le reprit plus tard pour son roisième fils le duc d'Anjou, mais sans plus de succès. 'es divers projets de mariage, dans l'esprit d'Elisabeth, 'avaient rien de sérieux, elle en tirait parti pour la poitique et pour sa vanité. Elle songeait toutefois à se rapprocher réellement de la France, son but étant de séparer les intérêts des deux grandes monarchies catholiques de l'Europe, la France et l'Espagne, et un traité d'assistance mutuelle, en cas d'invasion étrangère, fut signé entre elle et Charles IX à Blois, le 29 avril 1572. Ce traité ne pouvait longtemps prévaloir contre les causes puissantes qui rattachaient la France aux intérêts généraux du catholicisme, tandis qu'Elisabeth était placée à la tête du protestantisme en Europe, et bientôt l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy, dans lequel des milliers de protestants, Coligny et leurs plus illustres chefs, furent égorgés de sang-froid dans Paris, éclaira d'un jour sinistre la situation véritable. Cette épouvantable nouvelle remplit la reine d'indignation et d'horreur. L'ambassadeur de France, Lamothe Fénelon, demanda plusieurs jours en vain à être admis en sa présence, et lorsqu'enfin il fut introduit il trouva Elisabeth en grand deuil avec toute sa cour et fut accueilli en silence dans un appartement sombre comme un tombeau. La reine n'admit aucune justification de cet exécrable attentat et ne cacha point ses craintes sur la durée de son alliance avec Charles IX : elle évita de lui donner aucun sujet réel de plainte : mais elle croyait le protestantisme menacé dans le monde par une conspiration redoutable, dont le massacre de Paris était un des

Traité de Blois. (1572)

résultats les plus odieux, et elle pourvut à sa sûreté contre toute surprise par des mesures d'une grande énergie, resserrant ses alliances avec les princes allemands, fortifiant ses côtes et armant sa flotte. Ses alarmes étaient fondées et après la mort de Charles IX et l'avénement au trône de France du faible Henri III, son frère, une ligue étroite se forma, pour renverser Elisabeth, entre le pape, le roi d'Espagne et le duc Henri de Guise, chef reconnu du parti catholique français. Dans cette ligue entra le roi d'Ecosse Jacques VI, à peine âgé de quatorze ans et récemment échappé à la confédération anglo-protestante qui s'était emparée de sa personne après le supplice du régent Morton, condamné et décapité comme complice du meurtre de Darnley. Jacques, quoique élevé dans la religion protestante, annonçait hautement l'intention de délivrer sa mère par les armes, et, sous la direction du comte d'Arran, il attendit, pour agir, le succès de l'invasion projetée en Angleterre par le duc de Guise à l'aide des subsides du pape et de Philippe II [1]. Pour faire face à tant de périls, Elisabeth redoubla de vigilance, de ruse et d'activité. Elle avait resserré ses relations avec la cour de France, en faisant espérer sa main à Catherine de Médicis pour son quatrième fils le duc d'Anjou [2], et en l'abusant, comme elle l'avait déjà fait deux fois par de fausses promesses. Elle députa l'habile Walsingham auprès de Jacques VI pour le détacher du parti de sa mère, et resserrant ses liens avec les adversaires du comte

Dangers d'Elisabeth.

Sa politique.

En Écosse.

1. Papiers de Simancas. Lettre de Jacques VI citée par M. Mignet. *Hist. de Marie Stuart*, c. IX.

2. Ce prince, connu d'abord comme duc d'Alençon, avait pris, après l'avénement de Henri III, le titre de duc d'Anjou.

d'Arran, elle médita, de concert avec eux, une expédition en Ecosse; elle soutint les Provinces-Unies dans leur lutte avec Philippe II, et lorsqu'en 1585, l'assassinat du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, à Delft, eut mis en péril l'indépendance des Provinces-Unies, que ce grand homme avait affranchies, Elisabeth fit alliance avec les états généraux contre Philippe II et leur envoya six mille hommes sous les ordres de son célèbre et brillant favori, le comte de Leicester. En France, enfin, où la mort prématurée du duc d'Alençon faisait tomber la succession à la couronne dans la branche protestante des Bourbons, et où les chefs de la ligue catholique avaient forcé Henri III de s'unir à eux, Elisabeth se rapprocha du roi de Navarre, héritier présomptif du trône et excommunié par le pape Sixte-Quint.

Dans les Provinces-Unies.

En France.

Des périls plus grands, peut-être parce qu'ils étaient plus cachés, menaçaient Elisabeth : le fanatisme religieux préconisait l'assassinat lorsqu'il avait pour but le triomphe de l'Eglise et l'extirpation de l'hérésie. Le double assassinat de Coligny et l'exécrable massacre de la Saint-Barthélemy avaient trouvé de nombreux apologistes dans tous les ordres de l'Etat : et le meurtre du prince d'Orange, soudoyé par Philippe II, était devenu un titre d'honneur pour le meurtrier, dont la famille fut anoblie. Elisabeth en butte à de semblables attentats, n'ignorait pas qu'aux ennemis innombrables qu'elle avait en Europe se joignaient de cœur la plupart des catholiques anglais dont un grand nombre partageaient les sentiments d'un gentilhomme gallois, appelé Parry, qui pensa faire une action sainte en l'assassinant, et qui fut trahi par un complice avant d'exécuter son proje

homicide. Elisabeth crut alors sa sécurité attachée à la ruine du catholicisme dans son royaume : elle mit tout en œuvre pour l'en extirper avec l'aide du parlement; aux conjurations et aux complots, elle répondit par des persécutions, et le parlement passa deux bills, dont l'un défendait, sous les peines les plus sévères, le séjour des étudiants dans les séminaires étrangers, déclarait coupable de haute trahison tout prêtre catholique anglais. qui se trouverait dans le royaume après le délai de quarante jours et passible d'emprisonnement à la volonté de la reine quiconque ne le dénoncerait pas. L'autre bill, en cas de mort violente de la reine, privait Marie et ses descendants de tout droit à la succession à la couronne.

Les dangers sans cesse renaissants d'Elisabeth, de si grands efforts pour la renverser en délivrant Marie, tant de ligues et de complots qui avaient pour but principal le rétablissement du catholicisme dans la Grande-Bretagne, et que rendait plus redoutable encore la vengeance excitée par le sentiment profond de la conduite injuste et déloyale d'Elisabeth envers sa royale captive, sont autant de preuves que la politique la plus froide et la plus calculée est souvent en défaut lorsque ses actes sont opposés à la justice et à la morale : Marie Stuart, prisonnière en Angleterre, était plus forte et plus redoutable pour Elisabeth qu'elle ne l'eût été dans les fers de ses ennemis en Ecosse ou dans l'exil sur le continent : ses longues épreuves ramenaient à elle l'opinion que ses égarements lui avaient aliénée, et elle était devenue l'objet d'une compassion enthousiaste qui entraînait ses amis

et ses partisans à des entreprises audacieuses par lesquelles plus d'une fois le trône de sa rivale fut ébranlé. C'est ainsi qu'Elisabeth fut fatalement entraînée à ne plus voir son salut que dans la mort de sa captive, et à prendre, dans l'intérêt de sa sûreté, une résolution sanguinaire qui devint, pour sa conscience, un sujet de poignants remords, et pour sa mémoire une tache éternelle.

Situation de Marie Stuart.

Depuis longtemps la triste Marie ne se faisait plus que faiblement illusion sur sa destinée. Déjà deux années auparavant, et lorsque son fils était tombé en Ecosse au pouvoir de la confédération anglo-protestante, elle avait adressé à Elisabeth une lettre admirable par l'éloquence de ses plaintes et de son désespoir : « Ne craignez plus rien de moi, disait-elle, je vous proteste sur mon honneur que je n'attends aujourd'hui d'autre royaume que celui de mon Dieu, lequel je me vois préparé pour la meilleure fin de toutes mes afflictions et adversités passées... » Elle la conjurait de lui rendre la liberté dans quelque lieu de repos pour préparer son âme à Dieu... « Votre prison sans aucun droit et juste fondement a jà détruit mon corps : il ne me reste que l'âme, laquelle il est en votre puissance de captiver... Donnez-moi ce contentement avant de mourir, que voyant toutes choses remises entre nous, mon âme délivrée de ce corps ne soit contrainte d'épandre ses gémissements vers Dieu pour le tort que vous avez souffert m'être fait ici-bas [1]. »

Mais Elisabeth s'était trop avancée vis-à-vis d'elle dans

1. Labanoff, *Correspondance de Marie Stuart*, t. V, p. 318 à 338.

la voie de l'injustice pour oser, quand bien elle l'eût voulu, rien relâcher de ses rigueurs : chaque nouveau complot qui arrivait à sa connaissance rendait la surveillance plus étroite autour de sa captive et, dans le cours de l'année 1585, lorsque la ligue de ses ennemis à l'étranger et à l'intérieur paraissait plus que jamais menaçante, Marie Stuart fut transférée du château de Wingfield dans les sombres murs de Tutbury, puis un peu plus tard à Chartley et mise sous la garde sévère de l'inflexible sir Amyas Paulet. Aucune douleur à cette époque ne lui fut épargnée. Comme reine, l'espérance l'abandonnait, et comme mère son âme était remplie d'une grande amertume, par la conduite du jeune roi son fils qui se laissait guider par ses adversaires, et abandonnait sa défense pour négocier avec sa cruelle ennemie. Jacques VI d'ailleurs avait adopté sincèrement les doctrines de la réforme. et Marie Stuart, dont la foi demeura toujours inébranlable au milieu de ses épreuves, s'indignait de penser que son propre fils ferait asseoir le protestantisme sur le trône d'Ecosse... « Je le désavouerai pour mon fils, dit-elle dans son courroux, le déshéritant, non-seulement de ce qu'il tient, mais de ce que par moi il peut prétendre ailleurs.» Elle donna suite à ce projet lorsqu'elle apprit le traité d'alliance défensive conclu l'année suivante contre la ligue catholique entre lui et Elisabeth, et elle annonça l'intention formelle de transférer tous ses droits sur l'Ecosse et sur l'Angleterre au grand défenseur du catholicisme en Europe, à Philippe II : elle agissait ainsi. disait-elle, pour la d charge de sa conscience et pour

la restauration, dans l'île, de la foi catholique à l'aide du prince le plus zélé et le plus capable de la rétablir [1]. Quant à elle, brisée par la douleur et le corps affaibli par les maladies et par une si longue captivité, elle ne demandait, déjà depuis une année, à Elisabeth qu'un peu de liberté et de repos pour son âme et son corps si affligés avant l'heure prochaine de sa fin [2].

Complot de Babington. (1586)

Le terme de ses épreuves n'était pas éloigné, et il fut avancé par une vaste conspiration. Les principaux conjurés étaient un John Savage, ancien officier anglais au service de l'Espagne, le prêtre John Ballard, et Babington, gentilhomme catholique qui donna son nom à ce complot, où entrèrent avec eux onze autres personnes, et dont les fils étaient tenus par l'artificieux ministre de la reine, Walsingham, qui en avait pénétré le secret.

Déjà la perte de l'infortunée reine était résolue. Burleigh et Walsingham, ses plus ardents ennemis après Elisabeth, ne cherchaient qu'un prétexte pour la frapper; cette conjuration tramée contre la vie de la reine d'Angleterre devait le leur offrir, dans le cas où ils réussiraient, par quelque artifice, à donner aux conjurés Marie Stuart pour complice. Walsingham mit tout en œuvre dans ce but; il l'entoura de traîtres et d'espions, il feignit de se laisser abuser par Babington, et il lui donna, à son insu, des facilités secrètes pour entretenir la reine d'Ecosse par écrit et pour obtenir son aveu en lui montrant sa délivrance et le rétablissement du catholi-

1. Labanoff.
2. *Id. ibid.*

cisme en Angleterre et dans son royaume comme l'infaillible résultat du succès. Philippe II seconda l'entreprise, qui aurait également été encouragée par une foule d'ardents catholiques de cette époque : combien plus Marie Stuart, qui attendait d'elle sa délivrance, après l'indigne traitement qu'elle avait souffert et dans l'état de guerre ouverte où elle vivait avec Elisabeth, était-elle autorisée, aux yeux de sa conscience, à rendre à sa mortelle ennemie, injure pour injure, violence pour violence et la mort même pour cette lente agonie, pour cette mort anticipée et si douloureuse à laquelle Elisabeth la condamnait. Le projet d'assassinat ne lui fut communiqué qu'en termes vagues et couverts : elle n'y fit elle-même, dans sa réponse, qu'une allusion indirecte en communiquant avec Babington, par l'entremise de ses secrétaires, et prétendit plus tard qu'elle l'avait ignoré.

L'âme du complot était Philippe II : il promit aux conjurés de les soutenir par les armes, et il ordonna au prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, de se tenir prêt et de franchir le détroit avec une armée aussitôt qu'il aurait appris l'exécution de l'entreprise.

Découverte du complot.

Il était trop tard : Walsingham ayant recueilli toutes les preuves écrites de la conjuration, fit arrêter les conjurés, qui bientôt traduits en jugement et condamnés, subirent tous l'horrible peine infligée au crime de haute trahison. Marie Stuart fut dépouillée de ses papiers et privée de ses secrétaires : ceux-ci, menacés de la torture, avouèrent n'avoir correspondu avec Babington que par les ordres et sous la dictée de leur souveraine. Elisabeth hésita quelque temps; puis donnant jusqu'au bout

carrière à sa haine implacable, elle résolut de faire juger et périr l'infortunée qu'elle avait déjà abreuvée de toutes les douleurs. Elle nomma une haute cour de justice et Marie Stuart fut conduite, sous la garde de l'inflexible sir Amyas Paulet et de sir Walter Mildmay, dans le château de Fortheringay, où la haute cour eut l'ordre de s'assembler et où le dernier acte de cette sombre tragédie allait s'accomplir. Marie Stuart avait d'abord refusé de reconnaître la cour, mais ensuite, et sur de fausses espérances qui lui furent données au nom d'Elisabeth, elle consentit à comparaître, en protestant toutefois contre le droit qu'on s'arrogeait de la juger.

Jugement de Marie Stuart.

Dans la matinée du 14 octobre, appuyée sur le bras de sir André Melvil et de son médecin, elle descendit dans la grande salle du château où siégeait le tribunal composé des grands juges et d'autres personnages considérables de la chambre des lords et du conseil privé; de ce nombre étaient le chancelier Bromley, le lord trésorier Burleigh et Walsingham. Marie salua les lords avec dignité. Conduite sur un siége de velours et voyant un dais royal aux armes d'Angleterre à l'autre extrémité de la salle, elle dit: « Je suis reine, ma place devrait être là. » Puis promenant un regard sur l'assemblée elle ajouta : « Hélas! il y a ici un grand nombre de conseillers, et pourtant pas un seul n'est pour moi. » Accusée d'avoir conspiré contre la vie de la reine d'Angleterre, les charges principales produites à l'appui furent les aveux de plusieurs conjurés et des copies des lettres de ses secrétaires et de celles de Babington : Marie

Stuart repoussa les premiers témoignages comme arrachés par la violence des tourments, et contesta l'authenticité des seconds : elle avoua qu'elle avait conspiré pour recouvrer sa liberté, mais elle nia qu'elle fût entrée dans un complot contre la vie de la reine. Elle accusa hautement Walsingham d'avoir altéré ses chiffres et ourdi des trames secrètes contre sa vie et celle de son fils. Elle demanda à être entendue en plein parlement ou à avoir une entrevue avec Elisabeth, et elle ajouta : « Accusée, je réclame le privilége d'avoir un avocat qui plaide ma cause, ou reine, je demande que l'on me croie sur ma parole de reine. » Elle ne parut plus devant les commissaires : sa sentence de mort fut prononcée à l'unanimité et le parlement sanctionna cet arrêt.

Elisabeth se montra en proie à une grande irrésolution et, partagée entre le désir secret de répandre le sang de sa rivale, et la crainte d'irriter des rois puissants et d'entacher sa mémoire, elle consulta de nouveau les deux chambres, qui répondirent que la reine d'Angleterre serait en danger tant que vivrait la reine d'Ecosse. Elisabeth alors lui fit signifier sa sentence. Marie Stuart écouta ses envoyés avec calme et leur dit qu'elle s'estimait heureuse d'avoir été regardée comme un instrument propre à rétablir la religion catholique et à verser son sang pour elle. Son gardien, sir Amyas Paulet, lui ayant dit brutalement, en faisant abattre son écusson royal, qu'elle ne serait plus traitée en reine, mais comme une femme ordinaire légalement morte, Marie lui montra, au lieu de ses armes, la croix de Jésus-Christ : « Je tiens de Dieu, reprit-elle,

la dignité de reine, et je la rendrai à Dieu seul, avec mon âme. » Privée de son chapelain qu'elle avait demandé, elle écrivit au pape, en lui demandant son absolution, sa bénédiction et ses prières; elle remettait à Sixte-Quint sa propre autorité sur son fils, le conjurait de le ramener à la foi catholique et exprimait le vœu qu'il se rendît ainsi digne d'entrer dans la famille de Philippe II, en épousant sa sœur. « Voilà, continuait-elle, le regret de mon cœur et la fin de mes désirs mondains. » Elle envoya quelques bagues en souvenir à ses amis et parents sur le continent : elle écrivit au duc de Guise, son cousin : «Bien que jamais bourreau n'ait mis la main en notre sang, n'en ayez honte, mon ami, car le jugement des hérétiques et ennemis de l'Eglise est profitable devant Dieu à ses enfants, et si je leur adhérais je n'aurais point ce coup. »

Marie Stuart exprima ses derniers vœux à Elisabeth en termes nobles et touchants. « Je ne demande point, dit-elle, que ma vie soit prolongée, n'ayant eu que trop de temps pour expérimenter ses amertumes. Je souhaite tenir de vous seule les bienfaits qui suivent : Premièrement, comme il ne m'est pas possible d'espérer une sépulture selon le rit catholique en Ecosse où les tombeaux de mes aïeux ont été violés, et les temples saints renversés et détruits, ni en Angleterre au milieu des rois mes ancêtres et les vôtres, je demande, lorsque mon sang innocent aura assouvi mes ennemis, que mon corps soit porté par mes domestiques en quelque terre sainte pour y être enterré, et surtout en France où repose ma mère, afin que ce pau-

vre corps, qui n'a jamais eu de repos tant qu'il a été joint à mon âme, le puisse finalement rencontrer alors qu'il en sera séparé. Secondement, je prie Votre Majesté que je ne sois point suppliciée en quelque lieu caché, mais à la vue de mes domestiques et autres personnes qui puissent rendre témoignage de ma foi et obéissance envers la vraie Eglise, et défendre le reste de ma vie et mes derniers soupirs contre les faux bruits que mes adversaires pourraient répandre. En troisième lieu, je requiers que mes domestiques, qui m'ont servi parmi tant d'ennemis et avec tant de fidélité, se puissent retirer librement où ils voudront, et jouir des petites commodités que ma pauvreté leur a léguées dans mon testament. Je vous conjure, Madame, par le sang de Jésus-Christ, par notre parenté, par la mémoire de Henri septième notre père commun, et par le titre de reine que je porte encore jusqu'à la mort, de ne point refuser des demandes si raisonnables et de me les assurer par un mot de votre main, et là-dessus je mourrai comme j'ai vécu, votre affectionnée sœur et prisonnière. »

Cette lettre, qui peut-être ne fut pas remise à la reine [1], resta sans réponse. Elisabeth cependant flottait toujours irrésolue : l'indifférent Jacques VI, jusque-là insensible au sort de sa mère, s'était enfin ému et avait écrit à la reine d'Angleterre une lettre ferme et menaçante [2]. Henri III avait également député vers elle annonçant le projet d'intervenir à main armée

1 Camden, *ubi suprà*, p. 474.

2. Patrice Gray cependant, envoyé de Jacques VI, chargé par lui de défendre

pour venger Marie Stuart si elle périssait sur l'échafaud : le ressentiment du roi d'Espagne était à craindre aussi : Elisabeth, enfin, redoutait l'opinion qui déjà partout en Europe s'élevait contre elle. D'autre part, cependant, les ennemis de l'infortunée reine répandirent de fausses rumeurs touchant l'audace croissante de ses partisans à l'étranger et à l'intérieur aussi longtemps qu'elle serait en vie, sachant bien que le plus sûr moyen d'étouffer dans l'âme d'Elisabeth toute compassion et toute miséricorde était de la faire trembler pour elle-même. Ainsi assiégée, partagée entre des considérations contraires, en proie à des sentiments violents qui se livraient combat dans son cœur, elle devint taciturne et sombre, recherchant la solitude et répétant souvent à voix basse cette sentence latine : *Ne feriare feri.* « Si tu ne frappes, tu seras frappée. » Elle eût voulu que ses ministres prissent sur eux seuls la responsabilité de l'exécution de l'arrêt mortel en l'ordonnant eux-mêmes ; mais ils savaient tous que, l'arrêt accompli, elle les eût désavoués : ils n'acceptèrent point cette responsabilité dangereuse. Réduite ainsi à agir elle-même, et pressée par son conseil privé, elle prit des mains de Burleigh l'ordre d'exécution, le signa et le remit à son secrétaire Davison ; puis le retirant presque aussitôt, elle engagea Davison, ainsi que Walsingham, à sonder sir Amyas Paulet, gardien de l'illustre captive, en lui insinuant qu'il mériterait bien de sa sou-

sa mère auprès d'Elisabeth, fut accusé par les Ecossais de tenir en secret un langage tout différent, et de lui avoir souvent répété à l'oreille cette odieuse parole : *mortua non mordet* (une morte ne mord pas).

veraine s'il la délivrait secrètement et par un meurtre de sa rivale. Paulet, malgré sa farouche rudesse, avait horreur de l'assassinat; il répondit : « Mes biens, ma place et ma vie sont à la disposition de Sa Majesté, et je suis prêt à les abandonner demain si c'est son bon plaisir, mais Dieu me préserve de faire un aussi pitoyable naufrage de ma conscience ou de laisser une aussi grande tache à ma postérité que de verser le sang sans l'autorisation de la loi et sans un acte public. »

L'arrêt signé par Elisabeth et remis à Davison fut transmis au conseil privé, qui résolut de le faire exécuter sans en parler davantage à la reine et l'envoya aux comtes de Shrewsbury et de Kent chargés d'assister à l'exécution. Les deux comtes se rendirent immédiatement à Fortheringay et signifièrent à Marie Stuart qu'elle eût à se préparer à la mort. Après la lecture de l'arrêt qu'elle écouta avec calme : « Loué soit Dieu, dit-elle, de la nouvelle que vous m'apportez. Je n'en pouvais recevoir une meilleure, puisqu'elle m'annonce le terme de mes misères et la grâce que Dieu me fait de mourir pour l'honneur de son nom et de son Eglise. » Marie demanda en vain aux deux comtes que son aumônier l'assistât dans ses derniers moments : elle sollicita inutilement aussi un court délai pour écrire son testament, et apprit d'eux qu'elle mourrait le lendemain matin à huit heures.

Derniers moments et supplice de Marie Stuart. (1587)

Marie Stuart avança l'heure du souper afin de pouvoir consacrer toute la nuit à écrire et à prier. Avant de se lever de table elle appela ses serviteurs et but à leur santé à tous en les invitant à lui faire raison. Ils tombèrent à genoux fondant en larmes et lui deman-

dèrent pardon des offenses qu'ils avaient pu commettre contre elle. Marie répondit qu'elle leur pardonnait de bon cœur et les priait de lui pardonner également, puis elle les exhorta à demeurer fermes dans la religion catholique et à vivre en paix et en amitié les uns avec les autres. Elle écrivit ensuite durant plusieurs heures des lettres et son testament dont elle fit le duc de Guise exécuteur principal, recommandant à Henri III sa mémoire et ses dernières dispositions. Puis elle dit qu'elle n'avait plus qu'à songer à paraître devant Dieu, et fit passer une lettre à son aumônier, retenu hors de sa présence dans le château, pour le prier de passer avec elle la nuit en prières et lui donner son absolution. Elle voulut qu'une de ses femmes lui lût l'histoire du bon larron, comme l'exemple le plus rassurant de la clémence divine : « C'était un grand pécheur, dit-elle, mais pas si grand que moi. Je supplie Notre Seigneur, en mémoire de sa passion, d'avoir souvenance et mercy de moi comme il l'eut de lui à l'heure de sa mort[1]. »

Se sentant fatiguée, elle se mit au lit afin de retrouver des forces pour le dernier moment : ses femmes étaient toujours en prières, et quoique les yeux de la reine fussent fermés, on voyait au léger mouvement de ses lèvres et à une sorte de ravissement répandu sur son visage, qu'elle s'adressait à son Père céleste. Au point du jour elle se leva et dit qu'elle n'avait plus que deux heures à vivre. Elle choisit un de ses mouchoirs à franges d'or pour servir à lui bander

1. Jebb. p. 621, 632.

les yeux sur l'échafaud et s'habilla splendidement en veuve et en reine. Rassemblant ensuite ses serviteurs, elle leur fit lire, par son médecin Bourgoin, son testament qu'elle signa, leur remit ses lettres, ses papiers et les présents destinés aux princes de sa famille et à ses amis; puis elle leur donna des bourses qu'elle avait préparées pour eux et où elle avait enfermé, par petites sommes, les 5,000 écus qui lui restaient. Elle mêlait avec grâce et bonté ses consolations à ses dons, les fortifiant contre la douleur qu'ils auraient de sa mort, et on ne remarquait en elle, dit un témoin oculaire, aucune altération ni dans la voix ni au visage [1]. Elle se rendit ensuite dans son oratoire, s'agenouilla devant l'autel qu'elle y avait fait dresser et lut avec ferveur les prières des agonisants. Avant qu'elle eut achevé on vint heurter à la porte, mais elle continua de prier. Huit heures sonnèrent, on heurta une seconde fois : la reine fit ouvrir. Le sheriff entra, une baguette blanche à la main. « Madame, dit-il, les lords vous attendent et m'ont envoyé vers vous. » — « Oui, répondit Marie, allons. » Un crucifix lui fut présenté par son médecin, elle le baisa, le fit porter devant elle et, tenant un livre d'heures à la main, elle marcha au supplice soutenue par deux fidèles serviteurs, tandis que les autres, qu'on voulait éloigner, se jetaient à ses pieds, baisaient ses mains avec des sanglots et des gémissements et refusaient de la quitter [2].

1. Jebb. p. 632.
2. *Id.*, 634, 635.

Au bas de l'escalier, et à l'entrée de la salle où était dressé l'échafaud, son maître d'hôtel, André Melvil[1], tomba à ses genoux, le visage baigné de ses larmes; Marie l'embrassa, le remercia de sa fidélité, lui recommandant de dire à son fils tout ce qu'il savait et ce dont il allait être témoin. Et comme il gémissait d'être obligé d'annoncer que sa souveraine, sa chère maîtresse était morte : « Tu dois plutôt te réjouir, bon Melvil, dit-elle, de ce que Marie Stuart est arrivée au terme de ses malheurs. Tu le sais, ce monde n'est que vanité, plein de troubles et de misères. Porte la nouvelle que je meurs ferme en ma religion, vraie catholique, vraie écossaise, vraie française. Dieu veuille pardonner à ceux qui ont désiré ma fin !...» Elle demanda et obtint que quelques-uns de ses serviteurs et deux de ses femmes l'assistassent jusqu'à la fin. Soutenue par elles et suivie d'André Melvil elle monta sur l'échafaud avec aisance et dignité comme sur un trône. Elle s'y assit en face du billot, sur un siége drapé en noir, ayant à sa droite, également assis, les comtes de Schrewsbury et de Kent, à sa gauche le shériff et en face le bourreau; ses serviteurs étaient là le long du mur ainsi que beaucoup d'habitants du voisinage et devant eux une haie de soldats commandés par Paulet.

Après lecture de la sentence, Marie fit le signe de la croix et dit d'une voix ferme qu'elle était princesse souveraine et non sujette aux lois. Elle rappela tout ce qu'elle avait souffert d'Elisabeth, et se défendit de nouveau d'avoir attenté à sa vie. Puis,

1. Ce fidèle serviteur de Marie Stuart est nommé Melvin dans les documents de l'époque. L'usage a changé ce nom en celui de Melvil.

comme elle allait prier, un ministre protestant, le docteur Fletcher, s'avança pour l'exhorter à mourir. Marie refusa ses services : « Je suis ferme, dit-elle, dans la religion catholique romaine, et je désire verser mon sang pour elle. » Après avoir récité en latin les psaumes de la pénitence et embrassé avec ferveur le crucifix, elle supplia Dieu en anglais de donner la paix au monde, la vraie religion à l'Angleterre, la constance aux persécutés et à elle l'assistance de sa grâce; puis ayant prié pour le pape, pour l'Eglise, pour les monarques et les princes catholiques, pour le roi son fils, pour la reine d'Angleterre, elle dit avec une effusion qui arracha des larmes de tous les yeux : « Comme tes bras, seigneur Jésus, étaient étendus sur la croix, reçois-moi de même entre les bras étendus de ta miséricorde ! »

Sa prière finie, elle se leva et, repoussant le bourreau qui s'approchait pour l'aider à quitter une partie de ses vêtements, elle dit en souriant qu'elle n'avait jamais eu semblable valet de chambre et appela, pour lui rendre ce triste service, ses deux suivantes favorites demeurées à genoux au bas de l'échafaud, et de temps en temps elle mettait son doigt sur leur bouche pour arrêter l'explosion de leur douleur : « Réjouissez-vous, leur disait-elle, je suis bien heureuse de sortir de ce monde et pour une si bonne cause. » Elle déposa son manteau et son voile, s'assit encore une fois et donna sa bénédiction à ses serviteurs. Le bourreau s'étant jeté à ses pieds et sollicitant son pardon, elle répondit qu'elle l'accordait à tout le monde. Embrassant alors ses deux jeunes suivantes et les bé-

nissant de nouveau du signe de la croix, elle s'agenouilla d'un grand courage, les yeux bandés et tenant le crucifix sur son cœur. A la vue d'une si grande fermeté unie à tant de douceur, le bourreau lui-même frappa d'une main mal assurée, et au troisième coup seulement il abattit sa tête [1].

Considération sur la vie et la mort de Marie Stuart.

Ainsi mourut, après dix-neuf années de captivité, une reine sur laquelle l'opinion du monde flotte encore incertaine. Dieu seul connaît le fond des choses d'une manière absolue, l'histoire ne prononce que sur des témoignages toujours incomplets, jamais infaillibles, et beaucoup de ses arrêts n'ont point sans doute été ratifiés par la sagesse infinie. Cependant lorsque l'historien croit avoir recueilli des preuves suffisantes, il est tenu de condamner ou d'absoudre, et si nous appliquons à Marie Stuart cette règle nécessaire, il serait difficile de ne point la reconnaître complice de l'attentat dont son mari Darnley fut victime. Les écrivains catholiques qui, dans un but religieux, ont fait tant d'efforts plus ou moins légitimes pour la justifier, n'ont point ainsi rendu, autant qu'ils l'ont pensé, service à la religion. Quiconque, en effet, croit à l'innocence de Marie Stuart, s'étonne que la divine justice ait permis que de si cruelles angoisses, terminées par une mort sanglante, lui fussent infligées; on souffre à la seule pensée de tout ce qu'endura pendant tant d'années, une femme, une reine privée de son fils, de son trône, de sa liberté; et le murmure suit la surprise. Mais notre

1. Collect. Jebb., martyre de Marie Stuart, p. 307. Cette relation est presque de tout point conforme à celle de Brantôme dans son discours sur la reine d'Écosse.

âme, péniblement émue au souvenir de tant de souffrances, se sent soulagée si nous pouvons nous dire qu'elles ne furent point complétement imméritées et qu'elles ont porté leur fruit salutaire en purifiant la victime, en la rappelant à elle-même, en la relevant par l'infortune, par la résignation chrétienne, par le courage et par la foi : la profondeur de la chute aide à comprendre la rigueur de l'épreuve, et nous voyons dans celle-ci le moyen de retour au bien, à la grâce et à Dieu. L'intérêt religieux était à cette époque le plus grand des intérêts du monde, et Marie Stuart était, parmi les catholiques, la personne la plus considérable des trois royaumes. Elle disait vrai lorsqu'elle écrivait au duc de Guise qu'en adhérant aux adversaires de son culte elle eût échappé à la mort qui l'attendait; et il est hors de doute que l'heure de son apostasie eût été celle de sa délivrance. Elle n'était redoutable aux yeux d'Elisabeth que par sa foi, et ce fut la cause véritable du prestige qu'elle exerçait sur les catholiques en Ecosse, en Angleterre et en Irlande. Conserver ou rendre trois couronnes à son Eglise, racheter à ce prix ses égarements, telle fut la noble ambition qui ne la quitta jamais : Marie Stuart y sacrifia tout jusqu'à sa vie, elle souffrit et mourut pour sa religion et s'éleva ainsi douloureusement et par degrés au rang des martyrs. Frappés du glorieux résultat de l'épreuve, nous ne contestons plus les scandales qui précédèrent l'expiation; nous sommes portés à les oublier, et, entre les deux reines que la destinée opposa l'une à l'autre, notre cœur incline tout entier pour celle qui souffre et qui meurt plutôt que de se racheter par un lâche mensonge; nous ne voyons

plus que son courage, ses grâces séduisantes et ses malheurs, que des traits charmants baignés de larmes et un royal bandeau teint de sang. Marie Stuart, enfin, par tous les dons de la nature, dont elle était ornée, par la durée de son infortune, par sa résignation chrétienne, par l'ardeur de sa foi, par la grandeur héroïque qu'elle montra en face de la mort, demeure, aux yeux de la postérité, après tant de souffrances qui l'épurent et la sanctifient, un objet de pitié incomparable, de touchant respect et d'admiration douloureuse.

Craintes et dissimulation d'Elisabeth.

La population protestante de l'Angleterre parut délivrée d'une grande crainte et fit éclater toute sa joie en apprenant la mort de la reine d'Ecosse; mais celle qui l'avait ordonnée, aussitôt qu'elle eut satisfait sa haine, comprit l'atteinte qu'un tel coup allait porter à sa réputation et peut-être à sa puissance en éveillant au loin des ressentiments redoutables. Elle essaya d'échapper, à force d'hypocrisie, à cette responsabilité terrible : elle feignit, durant plusieurs jours, d'ignorer la mort de sa rivale; en l'apprenant, elle joua la surprise et la colère, elle prétendit que la reine d'Ecosse avait été mise à mort sans son ordre et contre son gré : elle fit enfermer à la Tour et traduire en justice son secrétaire Davison, qui avait, dit-elle, fait exécuter l'arrêt à son insu; elle chassa de sa présence son vieux serviteur Burleigh, qui offrit de résigner tous ses emplois. Leicester lui-même fut éloigné, elle prit le deuil de la victime et lui fit de magnifiques obsèques. Elisabeth espérait ainsi détourner la colère des rois d'Ecosse, de France et d'Espagne. Ses craintes étaient fondées : l'indolent Jacques VI montra d'abord plus d'ardeur à venger sa mère qu'il

n'en avait fait voir pour la défendre, et passant des menaces aux actes, il envahit les comtés anglais du nord et ravagea la frontière. La reine fit les plus grands efforts pour l'apaiser; elle y parvint par ses artifices et en lui faisant craindre de se rendre odieux au peuple sur lequel il était appelé à régner après elle et de travailler ainsi dans l'intérêt de Philippe II. Un motif semblable arrêta Henri III. La mort de Marie Stuart avait causé dans Paris une émotion extraordinaire; les fougueux prédicateurs de la ligue tonnaient contre Elisabeth, qu'ils nommaient la Jézabel d'Angleterre, et Henri. cédant à l'indignation publique, s'entendit avec Philippe II pour l'attaquer : mais il craignit ensuite de rendre les Guises et le roi d'Espagne trop puissants s'il parvenait à la renverser, et il renonça par politique à la vengeance. Philippe II seul y songeait sérieusement : pour la rendre plus sûre il la différa, et plusieurs années s'écoulèrent avant le moment d'exécuter ses projets.

La puissance et la réputation d'Elisabeth eurent pour base principale, dans son long règne, les intérêts de la religion protestante, qu'elle défendit, par les armes, en France et dans les Pays-Bas, et qu'elle consolida en Angleterre. La très-grande majorité des lords et des communes ayant adopté la réforme, ne s'opposa point à l'extension d'une autorité dont la force et le prestige étaient employés pour leur propre avantage, dans l'intérêt de leur commune croyance, et contre des adversaires redoutés. Ils furent même complices des actes despotiques et cruels par lesquels la reine crut devoir s'affermir contre les efforts de ses ennemis. Les deux statuts de la première année de son règne, connus sous le nom d'actes de

Statuts touchant la religion.

suprématie et d'uniformité, rétablissaient, comme on l'a vu, toutes les lois d'Edouard VI touchant la religion. Par le premier, il devint impossible de remplir une fonction ecclésiastique ou d'occuper un bénéfice sans abjurer l'autorité du pape et sans reconnaître la suprématie de la reine : par le second, la stricte conformité aux rites de l'Eglise anglicane fut prescrite et rendue obligatoire sous peine de châtiments sévères. La haute cour ou commission ecclésiastique était chargée de veiller à l'exécution de ces deux statuts : néanmoins durant les dix premières années d'Elisabeth, la tolérance, exclue des lois, ne fut pas complétement méconnue dans la pratique, et dans plusieurs comtés les catholiques exercèrent ouvertement leur culte.

Leur situation empira dans le royaume et fut rendue intolérable par la conduite imprudente du pape Pie V [1], qui, après l'avortement de la grande insurrection des comtés du nord, eut recours contre Elisabeth aux armes spirituelles, en vertu de ce droit que la cour romaine n'a pas cessé de revendiquer, et qui consiste à déposer les princes temporels hérétiques ou coupables de grands crimes envers l'Eglise, en déliant leurs sujets du serment de fidélité. Pie V déclare, par une bulle, Elisabeth déchue du trône pour crime d'hérésie, et ses sujets dégagés du devoir d'obéissance. Cette bulle, publiée le 24 février 1570, fut répandue et affichée en Angleterre par un ardent catholique nommé Felton, qui paya de sa vie son audace, et s'applaudit de mourir mar-

Bulle du pape Pie V contre Elisabeth. 1570.

[1] Les historiens catholiques sont d'accord sur ce point avec les protestants. Voyez Lingard, *Hist. d'Angl.*, règne d'Elisabeth.

Rigoureux statuts contre les catholiques.

tyr pour sa foi. Elisabeth, irritée, répondit avec son parlement à la bulle du pape par l'acte terrible de la treizième année de son règne, qui déclare traître et encourant la peine de trahison quiconque publierait une bulle de Rome, réconcilierait quelqu'un à l'Eglise romaine ou s'y réconcilierait lui-même : toute personne qui apportait dans le royaume des croix, des images et autres objets bénits par le pape, était punissable de la prison et de la confiscation, et enfin la non révélation d'actes semblables était passible des mêmes peines que la non révélation du crime de trahison [1]. Un autre statut non moins redoutable de la même année, appliquait ces châtiments à tout individu qui mettrait en doute, dans ses paroles, le droit de la reine à la couronne ou l'accuserait publiquement d'hérésie ou de schisme, et à quiconque nierait que les lois et les statuts du royaume règlent légitimement le droit et la succession à la couronne, ainsi que les formes du gouvernement [2]. Cet acte même, dans la pensée de ses auteurs, devait avoir un effet rétroactif [3], et ce fut alors que les communes d'Angleterre élevèrent la voix contre la royale captive d'Elisabeth, et supplièrent la reine, dans l'intérêt de la *grande cause*, de procéder criminellement contre la reine d'Ecosse.

Les catholiques n'étaient pas aux yeux d'Elisabeth les seuls ennemis que l'intérêt de la religion lui suscitait et qu'elle crut devoir combattre : les guerres atroces du continent, les sanglantes persécutions de Philippe II

1. *Stat.* 13, Elis. c. I.
2. *Idem.*
3. Hallam. *Hist. constit. d'Anglet.*, c. III.

Origine du puritanisme.

et de son ministre le duc d'Albe, les bûchers de l'Espagne et les massacres de la France et de la Flandre forcèrent une multitude de familles à s'expatrier : des milliers d'émigrés de ces divers pays et aussi de la Suisse et de l'Allemagne abordèrent en Angleterre : une foule d'hommes exilés sous le règne précédent revinrent aussi dans leur patrie, et leur foi, exaltée par le ressentiment de leurs longues souffrances, fit naître, au sein du protestantisme anglais, plusieurs sectes d'un esprit sombre et violent. On vit grandir alors le nombre de ces chrétiens ardents et sévères, qui, d'après leur projet arrêté de purifier l'Eglise anglicane des restes de la discipline et des cérémonies du catholicisme romain, furent nommés puritains : ils condamnaient la suprématie épiscopale, blâmaient encore plus généralement l'usage de la croix dans le baptême, de l'anneau dans le mariage, de la musique et des vêtements sacerdotaux dans le culte public, et menaçaient d'une scission éclatante dans l'Eglise. Elisabeth les vit avec d'autant plus d'ombrage qu'au milieu des périls dont l'environnaient les princes catholiques du continent et une portion considérable de ses sujets, il était à ses yeux de la plus haute importance que l'union fût maintenue entre les protestants.

Favorisés cependant par plusieurs membres du conseil, et entre autres par Burleigh et Walsingham [1], les puritains étaient nombreux dans la chambre des com-

1. Strype. *Annales*, I, 473. — Walsingham et les autres ministres d'Elisabeth, si ardents à poursuivre et à frapper les catholiques, montraient beaucoup plus d'indulgence aux dissidents protestants. Dans l'incertitude où chacun était touchant la succession de la couronne, ils prévoyaient le cas où elle tom-

munes, où les premiers signes d'opposition sérieuse à la couronne éclatèrent en 1571. Un puritain, nommé Strikland, ayant fait plusieurs motions tendant à rendre l'Eglise indépendante des cérémonies extérieures, à supprimer la pluralité des bénéfices et à contester la prérogative de la reine en matière religieuse, fut sévèrement reprimandé par le conseil, et reçut la défense de reprendre son siége à la chambre sans une permission royale. Vers le même temps, des mesures sévères furent prises contre les dissidents. Elisabeth affectait de se montrer impartiale, comme l'avait été son père, entre les catholiques et ceux dont les opinions fermes et avouées étaient hostiles à sa prérogative : elle priva de sa chaire un célèbre docteur puritain nommé Cartwright, qui refusait de se conformer à l'Eglise anglicane et proclamait des doctrines incompatibles avec la suprématie de la couronne [1]. La reine, à cette occasion, fit décréter un bill par lequel tout ecclésiastique qui n'aurait pas reçu les ordres conformément aux formulaires d'Edouard ou d'Elisabeth, serait privé de son bénéfice, à moins qu'il ne souscrivît les trente-neuf articles de la foi anglicane.

berait en partage à un catholique, et ils redoutaient le retour des sanglantes persécutions auxquelles les protestants avaient été en butte sous Marie Tudor. Ils étaient résolus à opposer une énergique résistance, et ils ne pouvaient compter, pour les soutenir dans cette lutte, sur aucune force, autant que sur le caractère sévère et inflexible des puritains d'Angleterre, semblable à celui des réformateurs écossais, à l'aide desquels les lords de la congrégation avaient renversé l'ancienne religion, malgré tous les efforts de la reine régente Marie de Guise, soutenue par la France. Voyez Hallam, *Hist. constit. d'Angl.*, c. IV.

1. Les disciples de Cartwright, dit M. Hallam, apprirent de leur maître à réclamer une indépendance ecclésiastique aussi entière que le clergé romain l'avait usurpée au moyen âge. *Hist. constit. d'Angl.*, c. III.

La politique rigoureuse d'Elisabeth à l'égard des dissidents fut soutenue, dans les premières années de son règne, par le primat Parker, homme austère et inflexible. Son successeur Grindal partageait quelques-unes de leurs opinions; il répugnait à leur appliquer les peines portées par des lois rigides, et désobéit même sur ce point aux ordres d'Elisabeth qui le fit interdire par la chambre étoilée, et emprisonner dans sa propre maison. Après sa mort, elle nomma au siége de Cantorbéry Witgift que plusieurs écrits véhéments contre les non conformistes avaient signalé à son choix. Il répondit à son attente, et voyant la haute cour ecclésiastique sans force et sans autorité suffisante, il détermina Elisabeth à en créer une autre plus arbitraire qu'aucune des précédentes et à lui donner des pouvoirs illimités [1]. En conséquence, quarante-quatre commissaires, dont douze étaient ecclésiastiques, furent établis en tribunal permanent qui eut le royaume pour ressort. Ils avaient le droit de poursuivre, partout et de toute manière, les crimes, les hérésies et les schismes, et de punir toutes les infractions à l'uniformité du culte; ils étaient autorisés à faire des recherches non-seulement par les voies légales, mais aussi par le moyen des emprisonnements prolongés et de la torture. Tout suspect amené devant eux devait prêter, s'il en était requis, le serment appelé *ex officio*, par lequel il était tenu de répondre à toute question, dût-il s'accuser lui-même ou dénoncer ses amis et ses proches [2]. Cette cour était également juge des infrac-

Cour de la haute commission ecclésiastique.

(1584)

1 Neal., *Hist. des Puritains.*

2. Hume, *Hist. d'Angl.*, an 1384.

tions à la morale; les peines qu'elle infligeait étaient arbitraires; elle ne relevait d'aucune autre cour, jugeait en dernier ressort, et rappelait, à beaucoup d'égards, par son institution comme par ses attributions et priviléges, l'odieux tribunal de l'inquisition.

La nation était divisée en trois grands partis religieux : les membres de l'Eglise anglicane, les puritains, les catholiques. A chacun de ces trois partis religieux correspondait un puissant parti politique, et tous avaient la même horreur pour les anabaptistes, nom sous lequel on confondait à tort les membres d'une secte inoffensive qui ne donnait le baptême qu'aux adultes, avec les fanatiques successeurs des brigands qui, un demi-siècle auparavant, avaient ravagé la Saxe et mis l'Allemagne en péril. On désignait sous le même nom quelques sectes extravagantes qui soutenaient que la pureté des vrais chrétiens les mettait à l'abri du péché, qu'il devait exister entre eux une communauté de biens, et qu'une société si parfaite n'avait besoin ni de ministres dans l'Eglise, ni de magistrats dans l'Etat. Plusieurs Hollandais, membres de cette dernière secte, furent saisis dans le voisinage de Londres en l'année 1575, condamnés au feu, malgré l'éloquente défense du célèbre puritain John Fox[1], et brûlés à Smithfield, au lieu même où les coreligionnaires d'Elisabeth avaient été jetés dans les flammes sous le règne précédent.

Anabaptistes.

Les moyens violents et terribles auxquels Elisabeth eut recours pour étouffer tout esprit de dissidence parmi

1. Auteur de l'*Histoire des actes et monuments des martyrs.*

les protestants, étaient propres tout au plus à maintenir dans le culte extérieur une sorte d'uniformité apparente sous laquelle couvaient dans une foule d'âmes des inimitiés profondes et des ressentiments implacables : ceux-ci éclatèrent en plusieurs circonstances au sein même du parlement, dont la grande majorité cependant partageait sur ce point l'opinion d'Elisabeth presque partout dominante, et l'on vit poindre dès lors, avec l'esprit indomptable du puritanisme, les germes de la révolution religieuse qui éclata en Angleterre dans le cours du XVIIe siècle, et qui emprunta son véritable caractère aux passions du XVIe.

III.

Suite et fin du règne d'Élisabeth.

1587 — 1603.

Après l'établissement du protestantisme dans le royaume, selon les rites particuliers de l'Eglise anglicane, le principal objet des efforts persévérants d'Élisabeth fut le progrès du commerce et de la navigation. Sous son règne, la marine anglaise qu'elle trouva dans l'enfance prit une extension prodigieuse et fit d'importantes découvertes.

Les succès des Portugais et des Espagnols aux Indes orientales et occidentales avaient éveillé dans toute l'Europe le goût et l'ardeur des grandes entreprises, des voyages et des conquêtes lointaines. Déjà, sous Henri VIII, Robert Thorne, commerçant de Londres, avait annoncé qu'il serait possible d'ouvrir un passage à travers les glaces du nord de l'Amérique en tournant

Terre-Neuve. Edouard VI envoya sir Hugues Willoughby et Richard Chancellor explorer, avec trois navires, les côtes septentrionales de l'Europe et de l'Asie : le premier périt de froid à l'embouchure d'un fleuve de Laponie, le second gagna Archangel, puis arriva par terre à Moscou, résidence du prince russe Ivan Vassilowich VI, qui le premier fut revêtu du titre de czar de Moscovie. Elisabeth entretint avec lui des relations utiles, et obtint de grands priviléges pour les négociants anglais.

Entreprises maritimes. Célèbres navigateurs. Découvertes.

Parmi les hommes qui se distinguèrent sous son règne par des entreprises hardies ou des découvertes lointaines, les plus illustres furent Antoine Jenkenson, qui employa trente-six années de sa vie en voyages sur terre et sur mer, depuis Alger jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Moscovie, et depuis Londres par Moscou jusqu'à la Perse; Martin Frobesher, qui le premier aperçut la mer Intérieure, appelée depuis Baie d'Hudson, et enfin John Davis qui pénétra dans la mer Septentrionale par le passage auquel il donna son nom. Vers le même temps d'autres entreprises, moins pures mais non moins fameuses, étaient tentées avec un succès inouï pour acquérir des richesses par le commerce des esclaves sur les côtes de l'Afrique et pour ravir les trésors du nouveau monde. Elles étaient exécutées par d'audacieux aventuriers qui portaient le fer et la flamme dans les colonies espagnoles et portugaises. Quelques-uns de ces hommes hardis, flibustiers ou pirates, s'élevèrent aux honneurs par de sanglants exploits; les plus célèbres, sous ce règne, furent sir John Hawkins, sir Martin Frobesher et, en première ligne, sir Francis Drake,

qui débuta par des actes odieux de piraterie et finit par employer au service de son pays ses rares connaissances et ses grands talents. Après le pillage de plusieurs établissements espagnols et au retour d'expéditions sanglantes et dévastatrices, il entreprit, comme avant lui Magellan, de faire le tour du monde. Magellan avait eu la gloire de démontrer que le succès était possible, mais il mourut dans son entreprise, et Francis Drake accomplit la sienne. Elisabeth l'encouragea et lui dit au départ : « Quiconque t'attaquera, Drake, nous le regarderons comme nous attaquant nous-mêmes. » A son retour elle dîna à son bord et lui conféra le titre de chevalier. Quelques années plus tard, Drake brûla, sous les murs de Cadix, la flotte qui protégeait les galions d'Espagne chargés des trésors du nouveau monde, s'empara de plusieurs bâtiments, insulta Lisbonne, et saisit enfin une riche cargaison dans les parages de Tercère. La même année Thomas Cavendish, avec trois bâtiments armés à ses frais, pénétra dans la mer du Sud par le cap de Bonne-Espérance et après avoir enlevé dix-neuf vaisseaux espagnols, entra en triomphe dans la Tamise, chargé d'immenses dépouilles.

Voyages de Drake et de Cavendish autour du monde 1577. — 1587.

Philippe II cependant avait mûri ses plans en silence; il était prêt enfin à exécuter contre Elisabeth des projets médités depuis vingt ans pour la déposséder et pour assurer le triomphe de l'Eglise catholique en privant les protestants de l'appui du seul sceptre en état de balancer sa propre puissance. Depuis cinq ans déjà il avait fait construire une foule de bâtiments de toute grandeur dans les divers ports

Préparatifs pour l'expédition de la grande Armada.

de ses états, en Espagne, en Portugal et en Italie : il les fit armer et mettre en mer au printemps de l'année 1588, et assigna l'entrée du Tage pour le rendez-vous général de la flotte qui fut nommée l'invincible *Armada*. Vingt mille hommes de troupes y furent embarqués, le commandement général fut donné au marquis de Santa-Crux, bientôt remplacé par le duc de Médina-Cœli : le duc de Parme, Alexandre Farnèse, alors en Flandre, eut l'ordre de joindre l'*Armada* avec la flotte de la Manche et son armée de trente mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Les forces totales déployées par l'Espagne dans cette circonstance furent d'environ deux cents voiles et cinquante mille hommes de troupes de débarquement, y compris l'armée espagnole des Pays-Bas. Cette immense expédition était approuvée et soutenue par une bulle du Pape Sixte V, confirmant les bulles antérieures de Pie V et de Grégoire XIII, et déclarant Elisabeth déchue du trône. La reine d'Angleterre, lorsqu'elle eut connaissance du danger, n'était point préparée à le repousser : mais elle prit aussitôt les mesures nécessaires avec autant d'habileté que de promptitude. Elle craignit une invasion simultanée des Écossais dans le nord et des Espagnols au sud ; et, par une adroite négociation, elle obtint la neutralité de Jacques VI ; elle ordonna une levée générale des milices, l'armement des côtes et l'équipement d'une flotte considérable, dont elle confia le commandement à lord Howard Effingham, amiral d'Angleterre, et la direction réelle à Hewkins, à Frobasher et à sir Francis Drake. Toutes les classes de la population rivalisaient pour le salut

commun du pays; Londres seul fournit trente-trois vaisseaux à la flotte, qui mit à la voile vers la fin du mois de juin et vint à la rencontre de l'ennemi dans la Manche.

Déjà l'*Armada*, assaillie par une violente tempête sur les côtes, avait éprouvé de grands désastres, et avant que le duc de Parme l'eut rejointe avec son armée, elle se vit en présence de la flotte anglaise; les Espagnols avaient reçu de Philippe II l'ordre de ne point engager d'action décisive jusqu'à l'arrivée de Farnèse : attaqués par les Anglais, ils perdirent quelques vaisseaux et, dans la nuit, ils virent avec épouvante huit bâtiments en flammes venir à eux. Ils coupèrent promptement leurs câbles pour éviter le feu : leurs navires se heurtèrent les uns contre les autres avec une épouvantable confusion, et, bientôt après, il s'éleva un vent violent du sud-ouest qui repoussa la flotte ennemie vers le continent, et les Anglais virent avec joie, au point du jour, l'invincible *Armada* dispersée sur la côte, d'Ostende à Calais. La canonnade s'engagea des deux parts, mais le vent était toujours contraire aux Espagnols, qui perdirent de nombreux bâtiments sur les sables des bouches de l'Escaut : leur flotte, réduite de moitié, tenta de se frayer une voie de retour par le nord de l'Écosse et de l'Irlande; leurs seuls ennemis, dans ces dangereux parages, furent les orages et les vents; les côtes furent semées des débris de leurs navires, et, le 1er septembre, l'amiral de Medina-Cœli ramena les restes de sa flotte dans le port de Saint-André; il avait perdu trente vaisseaux de premier rang, une centaine environ de bâtiments inférieurs et dix mille hommes.

Défaite de l'Armada. (1588)

En apprenant cet immense désastre, Philippe II montra une remarquable constance : il demanda des prières aux archevêques et évêques de ses états, et dit : « Je rends grâces à Dieu de m'avoir donné le moyen de supporter sans embarras une semblable perte et d'être en état de remettre en mer une flotte aussi grande : l'eau qui coule peut se perdre, si la source n'en est pas tarie [1]. »

C'est ainsi qu'il vit avorter les vastes desseins qu'il avait conçus durant dix-huit années, et auxquels il ne renonça point, mais que l'état des affaires en France ne lui permit pas de reprendre et d'accomplir. L'assassinat de Henri III, en transmettant à Henri de Navarre les droits au trône, séparait, pour la première fois, dans ce royaume le catholicisme et la royauté. Philippe II devint l'âme de la ligue formée par les chefs de la maison de Guise, et il employa en France, contre Henri IV et son parti, les forces jusque-là destinées à combattre Elisabeth et le protestantisme en Angleterre.

Situation de la France à la mort de Henri III. (1589)

Aucun prince ne se trouva dans une situation plus difficile que le nouveau roi de France après la mort de Henri de Valois : il avait contre lui la ligue, les anathèmes du pape, l'armée de Philippe II et la moitié de la sienne. Huit cents gentilshommes catholiques et neuf régiments quittèrent son camp : un petit nombre d'amis dévoués et quelques compagnies de cavalerie faisaient avec les Suisses le fond permanent de ses forces, et il manquait de ressources pour les entretenir sous ses drapeaux. Dans cette extrémité il eut recours à la reine

1. Strada, t. II, l. IX.

d'Angleterre et lui demanda de l'argent et des soldats. Elisabeth et ses vieux confidents Burleigh et Walsingham reconnurent que l'intérêt du royaume était de soutenir Henri IV contre la ligue et contre Philippe II; ils comprirent qu'il fallait mettre obstacle au triomphe définitif du catholicisme sur le continent, et qu'occuper en France les forces espagnoles, c'était les affaiblir dans les Provinces-Unies et garantir le sol anglais d'une seconde invasion [1]. La demande d'Henri IV fut accueillie, il reçut vingt mille livres sterling et quatre mille soldats qui rejoignirent sa petite armée en Normandie près d'Arques, où il obtint un glorieux succès et se vit en état de reprendre l'offensive et de marcher sur Paris.

Élisabeth assiste Henri IV.

(1589)

Tout souriait alors à Elisabeth : la destruction de la grande Armada mit le comble à sa gloire et à sa popularité : elle avait vaincu par sa marine, et sans l'assistance de l'armée formée en hâte, à l'approche du péril, d'une foule d'hommes accourus des divers points de l'Angleterre, pour la défense de leur pays et de leur religion, et qui avaient été réunis en deux camps, dont l'un aux environs de la capitale, sous les ordres du comte de Leicester, grand maréchal du royaume. Ce puissant seigneur, après avoir provoqué par sa présomption et son incapacité, le ressentiment et la haine des Provinces-Unies que son devoir était de secourir, avait été rappelé en Angleterre l'année précédente [2]; mais dans cette cir-

1. Walsingham écrivit alors aux États d'Allemagne au sujet d'Henri IV : « La bonne issue de la cause commune gît en la vie et bon portement de ce roy. Le mal qui lui peut advenir nous accablera tous qui courons la même fortune. » (15 octobre 1589. State paper office.)

2. Leicester, dit Hume, est le seul mauvais choix qu'ait fait Élisabeth pour

constance, comme en plusieurs autres, il sut rétablir auprès d'Elisabeth, par son adresse de courtisan, son crédit ébranlé par les plaintes légitimes dont sa conduite politique et militaire avait été l'objet. Il ménagea un nouveau triomphe à sa souveraine en la recevant au milieu de son camp à Tilbury, où Elisabeth passa l'armée en revue et reçut un accueil enthousiaste. Leicester se vit alors au point culminant de sa fortune. La reine créa pour lui une charge nouvelle ajoutée à toutes celles qu'il possédait déjà, et lui conféra une distinction sans exemple, en le nommant lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande [1]. Mais, en atteignant au faîte, ce favori fameux touchait aussi au terme de ses grandeurs et de sa vie. Il avait licencié l'armée par l'ordre d'Elisabeth [2] et retournait à sa résidence de Kénilworth lorsqu'il fut saisi d'un mal violent dont il mourut soudain. Il fut un des hommes qui s'élevèrent le plus haut sans aucun talent véritable et qui surent le mieux maîtriser la fortune sans mériter ses faveurs. Les écrivains contemporains lui ont refusé toute bonne qualité, toute vertu et ne lui accordent point d'autres avantages personnels que ceux des dons

Mort du comte de Leicester. (1589)

commander des expéditions importantes. Les Hollandais le soupçonnèrent de vouloir abuser de l'autorité dont il était revêtu pour attenter à leur liberté. Leur défiance remonta jusqu'à la reine : celle-ci, convaincue de l'importance d'une alliance étroite avec les États-Généraux, rappela Leicester : il eut pour successeur dans le commandement général des forces de terre et de mer des Provinces Unies, le fameux Maurice de Nassau, prince d'Orange, fils de Guillaume le Taciturne, âgé de vingt ans seulement.

1. L'ordonnance était prête et n'attendait plus que la signature de la reine lorsque les remontrances de Burleigh et du chancelier Hatton la firent hésiter.

2. L'armée composée tout entière d'hommes de bonne volonté fut licenciée et renvoyée dans ses foyers après la destruction de l'Armada espagnole.

extérieurs unis aux séductions d'une parole insinuante et adulatrice : ils lui imputent les forfaits les plus noirs, masqués sous les apparences d'une piété fervente [1] : on l'accuse, entre autres crimes, d'avoir fait périr sa première femme pour contracter la royale alliance qui tentait son ambition [2]. Il fut remplacé dans le cœur d'Elisabeth par son beau-fils le jeune Robert d'Evereux [3], comte d'Essex, en possession de tous les dons qui lui manquaient à lui-même, courtisan généreux, guerrier habile et magnifique, le plus brillant et le premier des chevaliers du royaume, et que la plus haute fortune ne garantit pas contre une fin sanglante et prématurée.

Faveur naissante du comte d'Essex.

La première grande entreprise militaire à laquelle il prit part fut une expédition tentée sur la côte de Portugal. L'émotion causée par l'Armada de Philippe II avait été profondément sentie dans toutes les classes de la nation en Angleterre, et à la joie du triomphe avait succédé le désir de la vengeance. Les communes s'associèrent en 1589 à ce sentiment général et présentèrent une pétition à la reine, pour la prier de punir l'audacieuse tentative de Philippe II contre son peuple en portant la guerre dans ses états. Elisabeth accueillit ce vœu; mais son trésor, dit-elle, était vide; elle ne put qu'inviter ses sujets à faire les fonds nécessaires et à s'associer pour cette grande entreprise qu'elle promit de seconder, par l'envoi de quelques vieilles troupes et de

Expédition armée contre le Portugal.

1. Birch, *Mémoires du règne d'Élisabeth*, t. 1, p. 6.

2. C'est l'intéressant sujet traité par Walter-Scott dans son roman de Kénilworth.

3. Il était originaire de la ville d'Évreux, en Normandie. Voyez sur lui une note intéressante dans le VIe volume de Rapin de Thoiras, p. 672.

six vaisseaux. On s'associa dans ce but : une souscription s'ouvrit et, au premier rang des souscripteurs, on vit les deux hommes le plus en réputation pour le commandement des armées de terre et de mer, sir John Norris et sir Francis Drake : ils étaient les chefs désignés de l'expédition nouvelle : elle eut pour objet d'enlever le Portugal à Philippe II qui, après la mort du dernier roi, le cardinal Henri, avait mis une main violente sur ce royaume et l'avait joint à ses vastes états. Entre les nombreux prétendants à cette couronne, un seul, don Antonio, prieur de Crato, descendant illégitime des anciens souverains du pays, osa la lui disputer : vaincu par ses armes, don Antonio avait cherché un refuge en Angleterre : c'était lui qu'il s'agissait de rétablir sur le trône de sa maison, et l'expédition, réunie dans ce but à Plymouth, comptait deux cents voiles et vingt-un mille soldats.

De nouveaux préparatifs d'attaque contre l'Angleterre se faisaient alors par ordre de Philippe sur la côte d'Espagne à la Corogne : Francis Drake, au lieu de faire voile directement pour le Portugal, résolut de détruire d'abord ce nouvel armement : il dirigea l'expédition anglaise sur la Corogne et força l'entrée du port où il brûla quatre vaisseaux dont l'un portait Riccaldo, vice-amiral d'Espagne. Les Anglais prirent terre, assiégèrent la place, et s'emparèrent de la ville basse, mais ils échouèrent contre la défense de la ville haute et après avoir dispersé et en partie détruit un corps de cinq mille Espagnols dans la plaine, ils remontèrent sur leurs vaisseaux, firent voile vers le Portugal et abordèrent à la Péniche, petit port à environ douze lieues de Lisbonne. La

ils rencontrèrent le comte d'Essex qui, retenu par Élisabeth mais entraîné par son ardeur martiale, avait bravé la défense de sa souveraine et s'était secrètement échappé de Londres et du royaume pour rejoindre l'expédition. Il marcha à leur tête sur Lisbonne : mais Philippe informé du péril, avait eu le temps de mettre la place en état de défense et y avait jeté une nombreuse garnison. Les habitants furent contenus par elle dans la crainte et dans l'obéissance : ils ne se soulevèrent point pour leur roi national, et les assiégeants déjà maîtres des faubourgs, mais livrés à leurs seules forces, ne purent pénétrer plus avant. Les munitions comme les vivres leur firent défaut : les maladies joignirent leurs ravages à ceux des fatigues et de la disette; il fallut reprendre la mer et abandonner l'entreprise, dont l'Angleterre ne retira aucun fruit. La moitié de l'armée et des équipages avait péri, et, de onze cents gentilshommes de nom qui s'étaient embarqués, trois cent cinquante seulement revirent leur patrie [1].

Cabales à la cour contre Essex.

Essex au retour trouva son crédit ébranlé; il avait à la cour de nombreux ennemis, au premier rang desquels était le grand trésorier Burleigh et son fils Robert Cecil, jaloux l'un et l'autre, dit Bacon, de quiconque, par son mérite, pouvait balancer leur faveur. Avec eux étaient ligués contre lui sir Charles Blounte, lord Cobham et le célèbre Walter Raleigh, brillant aventurier, doué des dons et des talents les plus divers, bon écrivain, grand homme de cour, adroit courtisan [2], et qui avait su par

1. Birch, *ut supra*, t. Ier, p. 64.

2. Raleigh jeta un jour un riche manteau devant la reine sur un terrain fangeux pour qu'il lui tînt lieu de tapis ; ce fut le commencement de sa fortune,

ses habiles flatteries autant que par ses talents personnels s'assurer une large part de la faveur royale. Essex cependant l'emportait encore sur eux tous dans le cœur de sa souveraine; elle lui rendit bientôt toutes ses bonnes grâces, et il usa de son crédit en faveur du roi de France Henri IV qui, pressé par les Espagnols en Normandie et en Bretagne, sollicitait de nouveau l'assistance d'Elisabeth.

Ce prince n'avait obtenu d'elle jusqu'alors que de faibles secours. La reine, fidèle à ses habitudes parcimonieuses, flottait toujours irrésolue entre le désir de soutenir la cause protestante sur le continent et la crainte de mécontenter son peuple, par de trop fréquentes demandes de subsides, et de se mettre ainsi elle-même dans une trop étroite dépendance de ses parlements. Mais, lorsqu'elle vit une armée espagnole maîtresse en partie des côtes de France opposées à l'Angleterre, et où leur présence prolongée serait pour elle une perpétuelle menace, elle prêta l'oreille aux envoyés du roi et signa avec eux un traité à Greenwich par lequel Henri IV obtint l'assurance de nouveaux secours. L'effet suivit les promesses : deux corps de troupes anglaises furent envoyés, l'un, de trois mille hommes en Bretagne, sous sir John Norris, l'autre de quatre mille, sous les ordres du comte d'Essex, en Normandie. Ce renfort permit au roi de France d'assiéger Rouen ; mais le duc de Parme, cette fois encore, ruina ses espérances : il accourut par une marche savante au secours de la

Traité de Greenwich. (1591)

Nouveaux secours donnés à Henri IV.

qu'il soutint en feignant une admiration extravagante pour la beauté d'Élisabeth déjà fort avancée en âge.

place et fit lever le siége. Essex fut alors rappelé en Angleterre, mais les troupes anglaises demeurèrent en France où quelques envois successifs d'hommes et d'argent les maintinrent au complet, secours assez efficace pour aider Henri IV à soutenir la lutte, mais insuffisant pour la terminer.

Persécutions religieuses et conspirations.

Les soins de la politique étrangère n'ôtaient rien à la vigilance rigoureuse et vindicative qu'apportait Elisabeth dans la conduite de son gouvernement intérieur, et la destruction de l'Armada espagnole fut accompagnée et suivie, dans le royaume, d'un redoublement de persécution religieuse. Quinze personnes, prêtres et laïques, furent condamnées à mort pour avoir pratiqué leur culte et subirent l'affreux supplice des traîtres. Un seigneur d'illustre naissance, lord Arundel [1], languissait depuis longtemps dans les fers : il fut condamné à mort comme coupable d'avoir formé des vœux pour le succès de l'Armada, mais l'exécution de la sentence fut différée et il mourut en prison. Jamais les tribunaux d'Elisabeth ne se montrèrent plus impitoyables qu'à cette époque, et dans les quatorze dernières années de ce règne, dit l'historien Lingard, soixante ecclésiastiques et quarante-sept laïques, subirent la peine capitale pour divers délits religieux, reconnus et qualifiés crimes d'État. A cette persécution sanglante il s'en joignit une autre plus étendue, qui soumettait aux châtiments les plus vexatoires et frappait d'amendes énormes et d'ignominieux châtiments les catholiques considérés comme réfractaires. Toutes ces rigueurs, loin d'étouffer les complots, eurent pour résul-

1. Il était le premier pair du royaume.

tat de les multiplier : elles enflammaient les esprits des catholiques dans le royaume comme sur le continent, où elles excitaient une haine ardente contre la reine et son gouvernement. Plusieurs conspirations furent découvertes et le sang rougit encore les échafauds.

Les catholiques n'étaient pas seuls en butte à la persécution. Nous avons vu qu'elle atteignait aussi parmi les protestants ceux qui, sans même sortir de l'Église établie, ne se conformaient pas strictement à tous les usages prescrits, à toutes les formes consacrées par les canons. Le plus illustre d'entre eux, Cartwright, dont la reine honorait le caractère et le talent, privé de sa chaire, perdit en outre sa liberté et fut enfermé dans la prison de la flotte. Le refus seul d'adopter le livre de prières communes était considéré comme un acte séditieux. Irritée par les écrits religieux de ces hommes inflexibles, Elisabeth les poursuivit sans relâche, elle imposa les plus étroites entraves à la liberté d'écrire ; celle d'imprimer fut restreinte à la ville de Londres et aux deux universités de Cambridge et d'Oxford : tous les livres publiés sans l'autorisation de l'archevêque ou de l'évêque diocésain furent soumis à des poursuites sévères : l'un de ceux-ci, écrit contre l'épiscopat, et intitulé *Explication touchant la discipline* [1], était l'œuvre d'un ministre puritain nommé Udall. Le jury déclara l'auteur coupable du fait [2] : la cour, par une odieuse ex-

1. *Demonstration of discipline.*

2. On lit d'intéressants détails à ce sujet dans une lettre anonyme écrite de Londres en 1590, à Antoine Bacon, et que Birch nous a conservée dans ses Mémoires. T. I, p. 61. On y voit que sir Walter Raleigh intervint pour sauver la vie d'Udall.

tension donnée au statut contre le crime de lèse-majesté, vit dans l'ouvrage un libelle contre la personne de la reine, sous prétexte qu'il attaquait le gouvernement établi par elle dans l'Eglise. Udall fut condamné à mort : il se rétracta, il obtint la vie pour prix de son désaveu et mourut dans les fers. Mais, pour les puritains comme pour les catholiques, toutes ces rigueurs n'eurent pas l'effet espéré, et le nombre des dissidents s'accrut chaque jour. Entre la chambre étoilée et la haute cour ecclésiastique il n'y avait aucune sécurité contre l'oppression, et l'on conçoit que la reine ait montré peu d'égards pour les libertés de son peuple lorsque le parlement les violait lui-même par ses statuts, ou les oubliait, en tolérant la procédure odieuse et arbitraire de ces cours.

Condamnation d'Udall.

Les princes de la maison de Tudor en convoquant leurs parlements n'eurent guère en vue que d'obtenir des subsides ou de nouveaux statuts pour établir la discipline et la liturgie de l'Eglise, ou pour châtier les dissidents, quels qu'ils fussent, catholiques ou puritains. La parcimonie d'Elisabeth rendit pour elle moins nécessaire que pour ses prédécesseurs le fréquent recours à son peuple pour en obtenir des subsides, et elle n'ouvrit que dix sessions parlementaires dans le cours de son long règne. Elle ne rencontra dans les neuf premières aucune résistance sérieuse : les lords et les communes répondirent avec un empressement généreux à ses demandes d'argent : ils s'associèrent à sa politique pour l'établissement de l'Eglise et à ses vengeances contre ses ennemis et en particulier contre l'infortunée reine d'Ecosse. Les deux chambres évitèrent soigneusement de l'offenser en assignant des limites à sa prérogative ; mais a

Rapports d'Elisabeth avec ses premiers parlements.

leurs yeux, il importait avant tout que la succession au trône fût assurée, et elles exprimèrent plusieurs fois et avec force leur désir à la reine, d'abord en l'invitant à prendre un époux et plus tard à désigner son successeur. Elisabeth évita toujours de répondre sur ces deux points : elle s'honorait, dit-elle, de son titre de *Reine vierge*, et désirait qu'il fût gravé sur son tombeau. Quant au choix de son successeur, la politique lui prescrivait une grande réserve : l'insistance de ses parlements sur ce sujet lui était odieuse, et elle finit par leur interdire toute intervention à cet égard d'une façon péremptoire et courroucée.

Les questions religieuses, inséparables des intérêts de la succession, étaient celles qui préoccupaient alors le plus vivement les esprits, et dès les premiers parlements du règne, les puritains élevèrent la voix, au sein des communes, pour obtenir la réforme de la liturgie, l'extirpation de nombreux abus, et pour restreindre, en matière ecclésiastique, les prérogatives de la couronne. Strickland fut l'éloquent interprète de leurs vœux dans le parlement de 1571 et nous l'avons vu expulsé des communes par l'ordre du conseil. La reine permit plus tard à Strickland de reprendre son siége; mais elle interdit formellement aux deux chambres de s'occuper, sans son aveu, des questions ecclésiastiques et d'intervenir dans les affaires d'État. Quelques voix hasardées osèrent protester contre cette défense, et l'histoire a conservé les noms de deux membres des communes, Paul et Pierre Wentworth[1].

1. On les croit frères : le premier, Paul Wentworth, avait fait, dans le parlement de 1562, un appel énergique aux priviléges des communes.

qui protestèrent courageusement contre les prétentions nouvelles de la couronne. Le second de ces membres ayant revendiqué, dans la session de 1575, avec moins de prudence que de hauteur, comme le plus précieux privilége du parlement, la liberté de la parole et le droit de dire la vérité à la reine abusée par ses flatteurs, les communes s'effrayèrent d'un tel langage; elles ôtèrent elles-mêmes la parole à l'orateur, le firent arrêter par leur sergent d'armes et nommèrent, pour le juger, un comité composé de ceux de leurs membres qui appartenaient également au conseil privé. Ce comité, devant lequel comparut Wentworth, siégea dans la chambre étoilée [1], et les communes, après avoir ouï son rapport, condamnèrent Wentworth à demeurer prisonnier à la Tour durant leur bon plaisir. Le mois suivant, il fut remis en liberté par un ordre de la reine qui savait garder encore, dans l'exercice même d'un pouvoir absolu, une mesure prudente et une habile réserve. Elle prit dans la suite un ton plus fier et plus hautain : la longue possession du pouvoir, l'habitude du succès, la défaite de tous ses ennemis, l'enivrement d'une popularité qu'aucun échec n'avait encore ébranlée; tout concourait à la rendre plus impatiente des obstacles, plus terrible à ses

Emprisonnement et condamnation de Pierre Wentworth.

1575.

1. Il est étrange que les communes aient consenti, dans cette circonstance, à confondre leur juridiction avec celle de la chambre étoilée. Pierre Wentworth avait une idée plus juste et plus haute du privilége des communes : « Si vous m'interrogez comme conseillers privés de sa majesté, dit-il aux membres du comité, vous m'excuserez si je ne vous réponds pas; je ne suis pas ici un simple particulier, je suis un homme public, un conseiller pour le pays entier dans une assemblée où c'est mon droit de parler librement, et vous n'avez point à me demander compte des paroles que j'y ai prononcées. Mais si vous m'interrogez comme membres d'un comité nommé par la Chambre, je vous répondrai de mon mieux. » D'Ewes, *ut suprà*, p. 244.

ennemis, et sa violence allait croissant comme son orgueil et ses forces. Les communes dans le parlement de 1592 en firent l'épreuve, et il convient d'arrêter un moment nos regards sur cette assemblée, qui mieux qu'aucune autre fera comprendre les relations mutuelles de la couronne et des parlements dans la durée presque entière de ce règne.

C'était la même chambre qui, élue en 1584, s'était associée à la politique religieuse de la reine et à son implacable ressentiment contre l'infortunée Marie d'Ecosse. Elle comptait, parmi ses membres, quelques-uns des hommes les plus éminents du royaume, et destinés à une haute illustration; François Bacon, Edouard Coke, Walter Raleigh, Robert Cecil, fils du grand trésorier Burleigh. Quelques voix s'étaient toujours élevées avec force au nom de l'intérêt du pays dans le sein de cette chambre, et surtout dans la session de 1589, pour protester contre la pesanteur de certaines taxes et contre les abus de la prérogative royale particulièrement dans l'exercice du droit de pourvoirie. Elisabeth n'avait répondu à ces plaintes que par de vagues promesses non suivies d'effet. Les communes néanmoins s'étaient montrées libérales dans leurs offres chaque fois que la reine les avait sollicitées, et elles avaient bien mérité d'elle en lui témoignant en toute occasion une fidélité obéissante jusqu'à la servilité.

Session parlementaire de 1592.

La session de 1592 fut ouverte en présence de la reine, dans la chambre des lords, par un discours du garde des sceaux, sir John Pickering, qui montra Philippe II conspirant dans toute l'Europe la ruine de l'Angleterre, la menaçant par ses armes en France et dans les Pays-Bas.

et achetant contre elle à prix d'or le concours de l'Écosse [1]. La reine, dit-il, demandait aux communes les moyens nécessaires pour conjurer de si grands périls et elle les avait réunies pour ce seul objet [2]. Invitées à élire leur orateur (speaker), les communes firent choix du célèbre jurisconsulte sir Edouard Coke, et celui-ci, le jour même de son installation, après avoir adressé la parole à la reine dans les termes les plus humbles pour lui-même [3], supplia sa majesté, au nom des communes, d'accorder à leurs membres ce qu'ils considéraient comme leurs priviléges d'après les coutumes anciennes, savoir : liberté de la parole, sécurité pour leurs personnes et libre accès auprès de leur souveraine, pour lui soumettre les résultats de leurs délibérations. A ces trois demandes la reine répondit par la bouche de son garde des sceaux : « Le privilége de la parole vous est accordé, mais seulement dans de justes limites : il ne consiste pas pour chacun à répéter ce qu'il a entendu ou à dire tout ce qui lui vient dans l'esprit : ce pri-

1. Lord Burleigh fit dans la chambre des lords, au début de cette même session, un très-remarquable exposé de la puissance de Philippe, de ses trames en Europe, et des périls du royaume. Voyez d'Ewes, *ut suprà*, p. 459, 863-867.

2. Trop de gens, dit le garde des sceaux, se sont complu précédemment dans de longs discours remplis de paroles vaines et oiseuses. Il n'en doit pas être ainsi : l'intention de la reine est que les sessions soient abrégées, etc. *Ibid.*

3. Le choix, dit-il, qu'ont fait de moi vos fidèles sujets de la chambre des communes, pour parler en leur nom devant votre majesté, n'est qu'une simple nomination et ne deviendra une élection véritable que lorsque votre majesté aura daigné l'approuver : de même que dans les cieux une étoile n'est qu'un corps opaque jusqu'à ce qu'elle ait reçu la lumière du soleil ; de même, je ne suis qu'une personne muette, un corps sans lumière jusqu'à ce que l'éclatante sagesse de votre majesté se tourne vers moi et m'autorise à parler. *Ibid.*, p. 460, 860.

vilége consiste simplement à répondre *oui* ou *non*. C'est pourquoi, Monsieur l'orateur, si quelque tête folle s'ingère, à ses risques et périls, de proposer des réformes dans l'Eglise ou dans l'Etat, et présente quelque bill tendant à cet objet, le bon plaisir de la reine est que vous ne receviez point de semblables bills jusqu'à ce qu'ils aient été examinés par ceux qui sont plus aptes que vous à en délibérer et meilleurs juges en ces sortes de matières. Quant à vos personnes, votre privilége sera respecté, avec cette réserve néanmoins qu'aucun de vous ne s'en prévaudra pour s'écarter du devoir; et en ce qui touche enfin votre libre accès près de sa majesté, vous l'obtiendrez, bien entendu pour des choses d'une importance réelle, en temps convenable et quand les soins de la royauté lui en laisseront le loisir. »

Loi contre les catholiques récusants et les dissidents brownistes.

(1592)

Le premier bill voté par les communes à la demande de la reine, fut une loi contre les catholiques *récusants*[1], intitulée loi pour contenir les sujets de sa majesté dans l'obéissance, et rendue, dit le préambule, pour prévenir les dangereuses pratiques des sectaires et autres personnes déloyales. Les dispositions rigoureuses de cette loi furent étendues aux protestants dissidents ou séparés, connus sous le nom de *brownistes*[2]. Elle portait que tout individu, au-dessus de l'âge de seize ans, qui aurait refusé d'assister au culte public, durant un mois, serait mis en prison; que s'il persévérait ensuite trois mois encore dans son refus obstiné, il serait banni à perpétuité du

1. C'est-à-dire qui refusaient de reconnaître la suprématie religieuse de la reine.

2. Ils étaient ainsi nommés parce qu'ils reconnaissaient un homme, du nom de Brown, pour le fondateur de leur secte.

royaume : s'il rompait son ban et revenait en Angleterre, il subirait la peine capitale.

Les injonctions sévères de la reine contre l'intervention des députés dans les affaires d'État sans sa permission n'arrêtèrent point, cette fois encore, l'intrépide Pierre Wentworth : il prit la parole pour exprimer le vœu que l'ordre de la succession au trône fût réglé, et il demanda que les deux chambres s'entendissent pour supplier la reine de pourvoir à une si pressante nécessité. Thomas Bromley, collègue de Wentworth, se joignit à lui, et une pétition rédigée pour cet objet par eux et deux autres membres, fut présentée au garde des sceaux. Courroucée de cette infraction à ses ordres, Elisabeth fit citer les signataires devant son conseil : Wentworth ensuite fut enfermé à la Tour, les trois autres dans la prison de la flotte : les communes n'osèrent solliciter pour que la liberté leur fût rendue, et ce fut la dernière fois que le parlement intervint sous ce règne, pour que la succession au trône fût réglée.

Emprisonnement de Pierre Wentworth et de trois autres membres.

Mais le zèle religieux était moins facile à dompter; un autre membre puritain, nommé Morrice, procureur de la cour des tutelles, osa, quoique fonctionnaire de la couronne, élever la voix contre les dispositions inquisitoriales de la loi qui autorisait la haute commission ecclésiastique et les évêques à déférer le serment aux ecclésiastiques suspects de non conformité, obligeant ceux-ci, dans le cas où les soupçons étaient fondés, à s'accuser et à donner des armes contre eux mêmes [1]. Ces dispositions, dit-il, étaient contraires au respect dû à

1. Voyez ci-dessus page 475.

Dieu et à la couronne, aux lois du royaume et aux libertés des sujets, et il présenta deux bills pour les abroger. Instruite de cette nouvelle désobéissance, la reine offensée manda devant elle l'orateur, lui intima de nouveau la défense de recevoir de semblables bills sur toute question politique ou religieuse et d'en permettre la discussion. Les communes se soumirent sans réplique : Morrice perdit sa charge et demeura plusieurs années en prison.

En dépit de ces rigueurs et de toutes ces violations de ce qu'elles considéraient avec raison comme leurs priviléges, les communes répondirent généreusement aux demandes de leur souveraine et lui accordèrent d'abord deux subsides et quatre quinzièmes : les pairs firent plus encore : considérant les armements formidables de Philippe II et tous les dangers de la situation, ils offrirent trois subsides et six quinzièmes et demandèrent une conférence à l'autre chambre dans le but de l'exhorter à suivre leur exemple. Mais plusieurs membres des communes se récrièrent contre cette initiative que prenait la chambre des lords en matière de subsides, et se fondant sur les anciens usages, ils réclamèrent, pour leur chambre, la priorité dans la mise en délibération de tout projet relatif à l'établissement des impôts et des taxes. Cette question donna lieu à de longs débats dans lesquels furent entendus François Bacon, Robert Cecil et Walter Raleigh : le premier osa dans cette circonstance, et la seule fois de sa vie peut-être, montrer en face du pouvoir un mouvement d'indépendance chaleureuse : il s'éleva contre la requête de la chambre des lords et trouva exorbitants les subsides demandés. «Il faudra, dit-il, pour les acquitter que les gentilshommes vendent leur argen-

Débat entre les deux chambres relativement aux subsides.

(1593)

terie et les fermiers leurs brocs d'étain : « Nous sommes ici pour sonder les plaies du royaume, non pour l'écorcher vif : quant aux dangers que nous courons, les voici : nous mécontenterons le peuple et compromettrons la sûreté de sa majesté, qui a besoin de l'amour de ses sujets beaucoup plus que de leur argent : nous ferons espérer aux rois ses successeurs une semblable condescendance et nous établirons ainsi un précédent malheureux pour nous comme pour nos descendants ; lisez l'histoire, vous y verrez que la nation anglaise ne se distingua jamais par la bassesse, la soumission et la facilité à accorder les impôts. » Bacon termina en proposant, si la chambre accordait les subsides demandés, de les répartir sur l'exercice de six années afin d'en alléger le poids [1]. Cecil et Raleigh, appuyèrent la proposition des lords et ce dernier termina les débats en présentant un compromis, par lequel les communes voteraient comme d'elles-mêmes et de leur propre mouvement les subsides que l'autre chambre les invitait à accorder, et consentiraient à la conférence demandée par les lords, mais seulement dans des termes généraux et sans faire mention de son objet spécial. Ce compromis fut accepté d'une voix unanime et la chambre vota les trois subsides requis et les six

1. D'Ewes, *ut supra*, p. 493. Ces paroles de François Bacon offensèrent la reine (Birch, *Mémoires de la reine Élisabeth*) : elles eurent un grand retentissement (*a*) dont Bacon s'effraya lui-même, et on le vit déserter précipitamment l'opposition pour s'enrôler dans le parti de la cour. Désaveux, excuses, lâches prières, rien ne lui coûta pour fléchir Élisabeth, et il réussit à faire oublier qu'il avait été courageux citoyen un jour, en protestant qu'il s'était montré tel malgré lui.

(*a*) Ben Jonson, qui entendit parler Bacon, lui rend comme orateur un magnifique témoignage et dit en terminant : La crainte de tous ceux qui l'écoutaient était qu'il ne cessât de parler. Lord Campbell, *vie du chancelier Bacon*.

quinzièmes en décidant qu'ils seraient partagés et répartis sur l'exercice des quatre années suivantes [1].

Tels furent les principaux incidents de cette session qui caractérise le rôle des parlements au XVIe siècle sous les Tudors et dans laquelle, malgré le langage ferme et hardi d'un petit nombre de membres appartenant la plupart au parti puritain, les communes ne montrent qu'un faible souvenir de leur rôle sous les Plantagenets, sans faire pressentir encore l'importance nouvelle ni la fière attitude qu'elles prendraient bientôt sous les Stuarts.

Abjuration de Henri IV. (1593)

La dissolution de ce parlement par la reine (avril 1593) précéda de peu de mois seulement un événement considérable, l'abjuration de Henri IV, qui ouvrit à ce prince les portes de Paris, mais qui lui enleva, pour quelque temps du moins, l'amitié d'Elisabeth et son assistance [2]. La cour d'Angleterre se montrait toujours partagée, ainsi que le gouvernement, entre deux partis puissants à la tête desquels était le vieux trésorier d'Elisabeth, lord Burleigh, et son jeune favori Essex. Le premier, voyant le roi d'Espagne usé par l'âge et par l'excès des plaisirs, son grand général, le prince de Parme au tombeau, et Henri IV réconcilié avec la majorité des catholiques français et par conséquent en état de résister par lui-même aux forces espagnoles et aux derniers efforts de la ligue, inclinait à s'abstenir de prendre une part active dans ses

1. Ce remarquable compromis, proposé par Walter Raleigh et adopté par la chambre, a échappé à l'historien Hume comme à Lingard, et ne se voit pas dans le précieux recueil de d'Ewes, l'annaliste des parlements de ce règne. Je l'ai trouvé dans *Cobbett's, parliamentary history of England*, vol. Ier, p. 887-888.

2. Cette princesse écrivit, dans cette grave circonstance, à Henri IV une lettre sévère que Camden nous a conservée et qu'elle termine ainsi : « Votre bonne sœur à la vieille mode, je n'ai que faire de la nouvelle. *Annales*.

affaires. Il suffisait à sa prudence que la guerre civile et la guerre étrangère occupassent sur le continent les Français et les Espagnols, et que Philippe II fût mis ainsi dans l'impuissance de rien entreprendre contre l'Angleterre. Essex au contraire, ardent, martial et ambitieux, insistait pour qu'Elisabeth continuât ses secours à Henri et ne manquait pas non plus de motifs sérieux à l'appui de son opinion. Il importait, disait-il, que ce prince ne fût pas amené par la nécessité à traiter avec Philippe II : une prompte paix, conclue entre la France et l'Espagne, aiderait celle-ci à réduire les Pays-Bas ; l'Angleterre aurait ensuite à soutenir seule tout l'effort de ses armes[1]. Elisabeth reconnaissait la force de ces raisons; mais elle était avare de ses propres ressources; il lui répugnait d'accorder gratuitement à Henri ce qu'elle espérait lui vendre; elle offrait donc de mettre des troupes dans Calais, dans Dieppe, dans Boulogne et quelques autres places de la côte, et pour prix de son assistance elle demandait que Calais lui fût rendu. L'honneur seul, quand même l'intérêt de la France l'eût permis, défendait au roi de souscrire à cette condition humiliante[2], et la négociation était encore ouverte lorsque, par une attaque hardie autant qu'habile, Calais tomba aux mains des Espagnols. La chute de cette place, citadelle avancée contre l'Angleterre, et sa possession par les ennemis les plus acharnés de son peuple et d'elle-même décidèrent enfin Elisabeth à conclure un nouveau traité avec

1. Instructions secrètes.

2. Henri IV répondit avec une généreuse colère, que, s'il devait être dépouillé, il aimait mieux que ce fût l'arme au poing et par ses ennemis que par ses amis.

Traité de Melun. (1596)

Henri IV : il fut signé à Melun (mai 1596). La reine s'engagea à fournir au roi un secours en argent et quatre mille soldats, mais ce chiffre fut réduit à deux mille par un article secret et postérieur. Ces troupes auxiliaires, maintenues à la solde d'Elisabeth, devaient être exclusivement employées à la défense de la Picardie et ne pas s'écarter à plus de cinquante milles de la Bretagne. On convint des deux parts de ne pas conclure avec Philippe une paix séparée [1]. Un second traité d'alliance offensive et défensive fut signé quelques mois plus tard entre la France et les états généraux, et cette dernière clause y fut également spécifiée.

C'était surtout par ses flottes qu'Elisabeth continuait à frapper Philippe II dans les deux mondes : le génie maritime de l'Angleterre s'éveillait ; à l'émulation pour les grandes découvertes se joignaient alors, dans les âmes, l'entraînement de la vengeance, la soif de l'or et des conquêtes : la nation tout entière partageait l'enthousiasme de ses grands marins ; elle ne reculait devant aucun sacrifice et ne fut point découragée par l'avortement de la grande expédition dirigée sur le Portugal après la ruine de l'Armada. De toutes parts on vit se produire de nouveaux efforts, des tentatives chaque jour plus hardies.

Nouvelles expéditions maritimes. (1594-1596)

En 1594, Richard Hawkins, fils du fameux marin de ce nom, franchit le détroit de Magellan et vint échouer sur les côtes du Chili. Jean de Lancastre fut plus heureux : avec quatre vaisseaux équipés et armés par les commerçants de Londres, il enleva trente-neuf bâtiments à l'en-

1. Il fut convenu que le plus tôt possible on mettrait sur pied une armée pour porter à frais communs la guerre dans les états de la couronne d'Espagne. (Sismondi, XIX, p. 429.)

nemi, prit Fernambouc sur la côte du Brésil, et revint chargé de richesses en Angleterre. L'année suivante (1595) Walter Raleigh, en disgrâce alors auprès de la reine[1], voulut, par quelque grande action, regagner sa faveur : il rêva de renouveler, dans la Guyane, les exploits et les succès merveilleux de Pizarre au Pérou et commanda une expédition dont il fit lui-même les frais : il s'empara de l'île de la Trinité, remonta le fleuve de l'Orénoque, puis revint, satisfait d'une exploration rapide dans une contrée inconnue. Sir Francis Drake et sir John Hawkins dirigèrent cette même année une expédition plus considérable sur l'isthme de Darrien ou de Panama : mais les Espagnols avaient été informés de leurs desseins; Drake et Hawkins trouvèrent la côte fortifiée, et perdirent tous deux la vie dans cette entreprise. Essex les vengea l'un et l'autre; il sut persuader à la reine de porter un coup terrible à Philippe II, au cœur même de sa puissance, en Espagne. Une flotte immense de cent soixante-dix vaisseaux, dont dix-sept de premier rang, fut réunie et armée à Plymouth : elle portait sept mille soldats et huit mille matelots : les Hollandais y joignirent une escadre de vingt voiles et quelques troupes. L'expédition compait, parmi les chefs, Francis Vere, George Carter, Walter Raleigh, lord Thomas Howard. Toute la flotteétait sous les ordres de lord Effingham, grand amiral d'Angleterre; le comte d'Essex commandait les troupes. La reine l'avait laissé partir à regret et avait donné des ordres secrets pour le prémunir contre

Armement formidable contre l'Espagne.

(1596)

1. Raleigh avait séduit une des filles d'honneur de la reine lorsqu'il feignait une admiration passionnée pour les charmes surannés de sa maîtresse.

les emportements de son bouillant courage. La flotte appareilla le 16 juin 1596 et fit voile pour Cadix, dont la rade et le port étaient remplis de bâtiments richement chargés sous la protection des forts de la côte et de nombreux bâtiments de guerre. Essex, arrivant en vue de la place, insista pour une attaque soudaine des bâtiments de la rade. Son avis prévalut et, bravant la défense de la reine, il combattit héroïquement aux premiers rangs où Walter Raleigh rivalisa d'audace avec lui. Les Anglais dispersèrent les vaisseaux ennemis, prirent terre sous une pluie de feu et conduits par Essex ils marchèrent sur Cadix, qu'ils emportèrent l'épée à la main et où ils firent un butin immense [1]. Six mois plus tard Philippe II reçut un nouvel échec sur un autre point du continent : son armée perdit en Flandre, contre le prince Maurice de Nassau la sanglante bataille de Turnhout (janvier 1597), et les troupes auxiliaires, sous Francis Vere et sir Robert Sydney contribuèrent pour une grande part à sa défaite.

Prise de Cadix par le comte d'Essex.

Cette année, si heureusement ouverte pour les confédérés protestants, vit encore les Anglais tenter contre l'Espagne les chances d'une nouvelle expédition maritime. Il n'était bruit, dans le royaume, que d'un nouvel armement fait à grands frais dans les ports du Férol et de la Corogne et destiné à venger les désastres de l'Armada, et à porter une armée en Irlande où fermentait la rébellion. Elisabeth résolut de le détruire : elle forma une nouvelle flotte de cent vingt voiles [2], portant six mille

1. Les rapports du temps évaluent la perte de Philippe II, tant dans la ville que sur la flotte, à 20 millions de ducats. Birch, *ut suprà*, II, p. 97.

2. Dix-sept bâtiments seulement appartenaient à la reine : tout le reste était fourni par des souscriptions particulières.

hommes de troupes : Essex en eut le commandement en chef et sous lui les plus vaillants capitaines de terre et de mer commandaient les escadres et les troupes. La flotte sortie de Plymouth le 7 juillet 1597 se dirigea sur la côte d'Espagne, mais avant d'y atteindre elle fut dispersée par une affreuse tempête. Essex voyant beaucoup de ses vaisseaux détruits ou fortement endommagés, congédia la majeure partie de ses troupes; il renonça à l'attaque des ports espagnols et borna ses espérances à l'enlèvement de la flotte des Indes qu'il attendit aux Açores et dont trois gallions seulement très-richement chargés tombèrent dans ses mains, le reste lui échappa et trouva un refuge dans le port d'Angra à Tercère[1].

Expédition d'Essex aux Açores.

(1597)

La reine fut irritée du peu de succès de l'entreprise : Essex s'en aperçut au retour et fut blessé de son accueil : il s'offensa de trouver quelques-uns de ses ennemis ou de ses rivaux promus à de grandes charges ou à de hautes dignités durant son absence. Le fils de lord Burleigh, Robert Cécil, nommé, malgré Essex, secrétaire d'État l'année précédente, avait obtenu récemment le titre recherché de chevalier de Lancastre : le lord amiral avait été créé comte de Nothingham et c'est à lui que la reine

1. Hume, en rappelant un grave sujet de plainte donné dans cette expédition par Walter Raleigh au comte d'Essex, dit que ce fut le premier germe de l'animosité violente qui les divisa. On voit au contraire, par le fait même, tel qu'il est rapporté dans les mémoires du temps, que ces deux grands rivaux étaient depuis longtemps brouillés, et Birch cite à ce sujet un trait qui fait au comte le plus grand honneur. Raleigh lui ayant désobéi en attaquant malgré ses ordres, avant son arrivée, l'île de Fayal, l'une des Açores, Essex fut invité à le traduire pour ce fait devant une cour martiale. « Je le ferais, répondit le comte, s'il n'était mon ennemi. » Birch, II, 360.

semblait attribuer la prise de Cadix dont Essex revendiquait l'honneur. Elisabeth essaya d'apaiser son ressentiment en le nommant lui-même grand maréchal d'Angleterre. Mais l'ambition d'Essex dédaignait une faveur partagée; il aspirait à gouverner la reine et à obtenir sur elle un empire qu'elle n'accorda jamais à personne.

Paix de Vervins entre la France et l'Espagne. (1598)

Le plus grand événement de l'année suivante fut la paix signée à Vervins entre Henri IV et Philippe II. Depuis longtemps elle semblait inévitable. La France soupirait après le repos : Henri voyait avec peine les sacrifices imposés par la guerre à son peuple épuisé ; il s'était, il est vrai, engagé vis-à-vis ses alliés à ne point conclure une paix séparée, à ne point traiter sans eux avec l'Espagne, mais ne recevant que des secours insuffisants, soit de la reine, soit des états généraux, il leur signifia qu'il se voyait hors d'état de continuer la guerre et les invita à concourir avec lui pour la terminer. Ce grand prince, dans cette circonstance comme en beaucoup d'autres époques de sa vie laborieuse, subit la loi d'une dure nécessité, et le traité signé à Vervins, le 2 mai 1598, mit fin à la guerre étrangère et aux discordes civiles qui depuis quarante ans désolaient son royaume. Cette paix séparément conclue, en opposition avec le dernier traité qui liait la France et l'Angleterre, excita dans ce pays une irritation profonde et trouva la reine irrésolue entre les deux partis qui se disputaient l'influence suprême dans sa cour, entre Essex qui la pressait de continuer la guerre et Burleigh qui inclinait à la paix. Une violente querelle s'éleva entre eux devant la reine : Burleigh la termina en passant au comte le livre des Psaumes où il montra du doigt ce

Debats à la cour d'Angleterre.

verset : « *L'homme qui aime le sang sera retranché au milieu de ses jours* » [1], muet reproche et prophétique menace [2]. Essex cependant l'emporta encore une fois et la guerre fut continuée ; mais sa faveur était sur son déclin et elle avait déjà reçu des atteintes profondes et répétées. Aux grands dons qui élèvent dans les cours, Essex unissait les défauts qui précipitent, l'imprudence et l'orgueil : il étonna Elisabeth, il la charma par son impétueux courage, par sa fougue chevaleresque et sa brusque franchise, qui contrastaient d'une façon piquante, aux yeux d'une reine sexagénaire, avec la prudence cauteleuse de ses ministres, avec l'astuce hypocrite de ses courtisans ; elle goûtait dans son favori cette humeur hautaine et bouillante qu'elle avait résolu de dompter, et lui cédait souvent par caprice ou par lassitude : Essex s'y trompa : il crut, malgré de prudents avis [2], qu'elle était de ces femmes qu'on soumet par la résistance et la lutte, sous la pression d'une volonté supérieure ; mais Elisabeth ne relâchait les rênes par instants que pour les mieux resserrer plus tard. Sachant soumettre sa raison à la raison d'État, maîtresse d'elle-même en présence des grandes nécessités politiques, elle était en d'autres circonstances capricieuse et mobile, facile aux engouements comme à la haine et à la vengeance, portant à l'extrême l'orgueil du pouvoir, terrible dans sa colère, vraie fille d'Henri VIII, et prête à sacrifier l'idole de la veille à un soupçon jaloux, au ressentiment de son autorité bravée ou méconnue. Essex l'oublia [3] : ses

1. Ps. LV, 23.
2. Birch, II, 384.
3 Le caractère d'Essex et la situation respective du comte et de la reine est

ennemis usèrent pour le perdre des armes qu'il leur donnait contre lui même : ils entretinrent la reine de ses folles dépenses, de ses nombreuses intrigues, de ses paroles orgueilleuses et légères, et préparèrent ainsi de loin la chute du favori. Elle devint imminente à la suite de grands troubles survenus en Irlande, où les indigènes se soulevèrent en masse contre la population anglaise. Dans un conseil où le choix du lord lieutenant ou vice-roi de cette contrée était vivement disputé, Essex ayant soutenu avec trop de chaleur son avis contre la reine, reçut d'elle un soufflet : Essex, par un mouvement irréfléchi, porta la main à son épée, et, retenu par le grand amiral, présent à cette scène, il sortit furieux, s'écriant qu'il n'eût jamais souffert cette insulte du père d'Elisabeth et la supporterait encore moins d'un roi en jupon. Cependant avec le temps il recouvra, du moins en apparence, son ancienne faveur, et la mort le délivra de son plus dangereux ennemi. Le grand trésorier Burleigh expira dans l'année 1598, laissant la réputation méritée d'une fidélité à toute épreuve, d'un esprit sage, éclairé par une longue expérience, mais sans beaucoup d'élévation, et qui ne sacrifia jamais à un entraînement passionné les résultats du calcul, les suggestions d'un grand sens pratique et d'une froide raison. Il se trouvait en possession d'un pouvoir immense, employé quarante ans avec un rare succès au service de sa religion, de sa souveraine et de son pays, et il transmit à Robert Cecil,

Scène violente entre Essex et la reine.

Mort de lord Burleigh. (1598)

bien dépeinte dans ces lignes du journal d'Harrington : « La reine connaît les moyens d'abaisser cet esprit hautain ; mais l'esprit hautain ne sait pas plier, et l'âme de cet homme semble agitée par un flux et reflux perpétuel comme les vagues d'un océan soulevé. » (*Nugæ antiquæ*, v. 1, p. 80.)

son fils, une partie de son crédit et de ses honneurs [1]. Cette même année mourut Philippe II le rival d'Henri IV, le grand ennemi d'Elisabeth et de son peuple; il expira à l'âge de soixante-dix ans, usé par les excès de l'intempérance autant que par les soins et les soucis du trône. Il avait régné quarante-deux ans, mettant un dévouement qui ne fut pas sans grandeur, une rare énergie, une étonnante profondeur de calculs et une activité prodigieuse, au service d'une cause, seule véritable à ses yeux comme à ceux des ennemis de toute lumière et de toute liberté, et non moins funeste à ses peuples qu'à l'humanité tout entière. Il eut pour successeur son fils Philippe III, jeune prince de vingt ans sans expérience et sans force, sous lequel la guerre se prolongea durant quelques années encore entre l'Angleterre et l'Espagne.

Mort de Philippe II. (1598)

La sanglante révolte de l'Irlande secondée par les secours de ce prince, les égarements et la chute du comte d'Essex, assombrirent les dernières années du règne d'Elisabeth. La réforme religieuse ne s'était point étendue en Irlande parmi la population indigène : celle-ci était restée catholique et se trouvait ainsi séparée, par le culte comme par la nationalité, des chefs qui l'administraient, et de la population anglaise qui avait formé des établissements importants dans l'île. Quelques soulèvements avaient eu lieu, et un irlandais, Hugues de Dungammon, qui s'était signalé au service de la reine dans ces troubles, avait été récompensé par le don du comté de Ty-

Situation de l'Irlande. (1598-1599.)

1. Camden rend à Burleigh ce beau témoignage : qu'il avait assez vécu selon l'ordre de la nature, assez aussi pour la gloire, pas assez pour son pays (satis naturæ, satisque gloriæ, patriæ autem non satis). Pars IV, *Historiar. Elisab. Angl. Regin.*, p. 709.

rone. Son ambition s'accrut avec sa fortune : il se rapprocha de ses compatriotes, gagna leur cœur et exerça dans la province d'Ulster un pouvoir presque souverain, prenant en main la défense des indigènes et réclamant pour eux le libre exercice de leur culte. Plusieurs gouverneurs anglais qui se succédèrent essayèrent en vain de le réduire par les armes, et l'on vit bientôt, dans l'Ulster, tous les indigènes soulevés contre la population de race anglaise. Elisabeth résolut enfin de rétablir dans ce pays son autorité méconnue, et le comte d'Essex obtint le commandement de l'armée destinée à réduire l'Irlande [1]. Sa conduite ne répondit ni à ses promesses ni à l'attente de la reine : au lieu d'écraser Tyrone il négocia avec lui, traîna la guerre en longueur et fut soupçonné d'aspirer pour lui-même à la royauté de l'île. Dénoncé à Elisabeth, il prévint sa disgrâce en quittant son armée pour se présenter devant sa souveraine, et, un jour, tandis qu'elle le croyait encore en Irlande, il entra dans son cabinet, et se jetant à ses pieds, il la supplia d'entendre sa justification de sa bouche et de ne point le sacrifier à ses ennemis. Etonnée d'un retour si soudain, Elisabeth n'en parut point d'abord irritée : elle lui donna sa main à baiser, et le comte se crut pardonné ; mais le soir même, et sur les observations que firent à la reine le comte de Nottingham, lord Cobham, sir Walter Raleigh et leurs amis, tous adversaires du comte, elle donna l'or-

Expédition d'Irlande sous le comte d'Essex. (1599)

Retour et arrestation d'Essex.

1. Il avait sollicité ce commandement comme une faveur ; il crut ensuite y voir une disgrâce, et il existe une lettre de lui dans laquelle il considère sa nomination à la vice-royauté d'Irlande comme l'œuvre de ses ennemis et comme un exil. Voy. John Nichols. *The progresses and public processions of queen Elisabeth*. Vol. III, p. 432.

dre de l'arrêter [1] et le fit traduire devant une commission de dix-huit membres, qui le condamna, pour sa conduite en Irlande, à perdre ses emplois et à demeurer prisonnier à la volonté de la reine.

Elisabeth s'adoucit par degrés, mais ne pardonna point. Ayant su le comte gravement malade dans sa prison, elle prit intérêt à son rétablissement, mais ensuite son courroux se ralluma, elle refusa durement de l'admettre en sa présence et de renouveler un privilége lucratif, pour la fabrication des vins doux, qu'elle lui avait accordé au temps de sa faveur. Irrité de ce refus, désespéré, furieux, Essex n'écouta plus que la vengeance : attribuant à ses rivaux le ressentiment que lui marquait la reine, il résolut de les arracher d'auprès d'elle : il comptait sur le concours du lord maire et des principaux citoyens : il crut enfin qu'il lui suffirait, pour être suivi du peuple dont il était l'idole, de l'appeler aux armes, et il trama un complot pour s'emparer du palais, se saisir de la reine et purger la cour de ses ennemis. Pressé d'agir par un billet qu'il reçut d'une part inconnue, il réunit ses amis à la hâte durant la nuit et se disposait à marcher à leur tête, lorsqu'au matin, le garde des sceaux, lord Egerton, accompagné du lord chef de la justice, vint se présenter à sa porte et lui demanda l'explication du rassemblement armé dans sa maison. « On

Complot d'Essex.

(1600)

1. Les agitations de la reine ont été décrites au naturel, par sir John Harrington, qui fut admis près d'elle en ce moment : « Elle tremblait de colère, allant et venant d'un pas rapide et le visage tout bouleversé. Quand je m'agenouillai devant elle, elle me prit par la ceinture et s'écria en jurant : « Par le « Fils de Dieu, je ne suis plus reine : cet homme (le comte d'Essex) est au- » dessus de moi : par quel ordre est-il venu? » (*Nugæ antiquæ*, v. 1, p. 356.)

en veut à ma vie, » s'écria Essex, et enfermant les lords dans son propre appartement, sous la garde d'amis dévoués, il s'élança dans la rue l'épée à la main, suivi des comtes de Rutland, de Southampton, des lords Sandys et Monteagle, et d'une centaine de partisans. Il tenta de soulever la multitude en protestant qu'il n'avait d'autre but que de garantir sa vie contre les violences de ses adversaires et d'affranchir la reine sa maîtresse de leur tyrannie : le peuple, quoiqu'agité, ne répondit point à son appel : le conseil le fit proclamer traître et mit sa personne à prix. Essex, découragé, rentra chez lui où il ne trouva plus les lords qu'il y avait enfermés pour les retenir en otage, et il tenta, pour dernière ressource, de se défendre en fortifiant son hôtel. Une grande fermentation régnait dans la ville, où le comte avait de très-nombreux partisans, les ministres, haïs du peuple, semblaient irrésolus, lorsqu'Elisabeth annonça qu'elle marcherait elle-même au-devant des conjurés : Aucun, disait-elle, ne soutiendrait ses regards. D'énergiques mesures furent aussitôt prises pour forcer les conspirateurs dans leur dernier asile [1] et le canon fut braqué sur la maison d'Essex. Il se rendit alors, après avoir obtenu d'être jugé selon la loi et fut conduit à la Tour avec Southampton et ses principaux partisans.

Son procès. (1601) Ils furent traduits devant un tribunal de vingt-cinq pairs désignés par le conseil, et présidés par le lord trésorier Buckhurst, grand maître de la maison royale [1]. Essex voulut récuser comme ses ennemis personnels

1. Voyez dans Rymer, t. XVI, an. 1601, la proclamation contre le comte d'Essex et ses complices.

quelques-uns de ses juges : cette autorisation lui fut refusée. Il était accusé, ainsi que Southampton et tous ses complices, d'avoir voulu déposer et tuer la reine, et parmi les avocats de la couronne chargés de soutenir l'accusation, il eut la douleur de voir François Bacon, comblé de ses bienfaits et pour lequel il avait été lui-même auprès d'Elisabeth un ardent et infatigable protecteur. Essex repoussa fièrement et avec beaucoup d'énergie la pensée du crime odieux qu'on lui imputait : il n'avait appelé le peuple aux armes, dit-il, que pour arracher la reine aux embûches de ses ennemis Cobham, Raleigh, Cecil, et il accusa en particulier celui-ci de trahison comme ayant vendu la succession d'Elisabeth au roi d'Espagne pour l'infante Isabelle. Mais Essex ne put produire aucun témoignage sérieux à l'appui d'une accusation si grave et fut lui-même convaincu d'avoir voulu s'emparer de la personne de la reine pour la tenir sous sa tutelle : il entendit Bacon le comparer à l'athénien Pisistrate, qui obtint des gardes en alléguant des dangers personnels [1] et qui devint un tyran. A ce mot Essex leva la tête, et sans reprocher ses bontés à son accusateur, il invoqua leur ancienne amitié à l'appui de quelques faits sur lesquels il établissait sa défense. Bacon évita de répondre et fit un cruel rapprochement entre l'accusé et Henri de Guise, comparant la folle entreprise d'Essex à la journée des Barricades : c'était l'envoyer à la mort. Essex ne plaida pas plus longtemps pour sa vie, mais il sollicita l'indul-

1. Essex avait précédemment dénoncé quelques-uns de ses ennemis comme ayant formé le projet de l'assassiner, et ne sortait plus, sous ce prétexte, qu'accompagné d'hommes armés.

gence de ses juges pour son ami le comte de Southampton qui, par affection pour lui, s'était jeté dans un si grand péril : tous deux furent condamnés à perdre la tête.

Essex désormais n'avait plus d'espérance que dans la miséricorde de la reine et dans le souvenir de sa tendresse. De graves historiens [1] ont affirmé qu'au retour de son expédition de Cadix, il avait reçu d'Élisabeth une bague précieuse comme une garantie de son attachement : elle lui aurait dit, selon eux, que si jamais la haine de ses adversaires le mettait en danger, il suffisait qu'il lui envoyât ou lui montrât ce gage pour se la rendre propice. Essex y eut, dit-on, recours dans l'extrémité où il se voyait réduit : il envoya la bague à la comtesse de Nottingham, avec prière de la remettre sans retard à la reine. La comtesse fut détournée par son mari ou par Cécil [2], de s'acquitter de ce message, et la bague ne fut pas remise. Elisabeth, partagée comme toujours entre des sentiments contraires, demeura d'abord irrésolue et refusa de signer l'arrêt. Puis, circonvenue par les ennemis du comte, aigrie par de perfides rapports qui excitèrent sa fureur jalouse et blessèrent profondément son amour-propre [3], irritée des aveux que fit Essex

1. Hume entre autres, d'après Osborne, qui rapporte le fait comme certain, et aussi d'après de Maurier dont le père tenait ces détails du prince Maurice de Nassau, à qui sir Dudley Carleton, ambassadeur de Hollande, les avait racontés.

2. Hume nomme, dans cette circonstance, le comte de Nottingham, mais Osborne désigne Cecil, p. 94.

3. Ses ennemis employèrent clandestinement certaines femmes dont le comte avait jadis trompé la crédulité et qui s'en vengèrent en excitant contre lui la colère d'Élisabeth. Elles firent à celle-ci des rapports sur les volages amours d'Essex et sur son ingratitude envers sa royale bienfaitrice qu'il avait nommée une vieille femme aussi disgraciée d'esprit que de corps. (Osborne, *Mémoires*)

touchant des négociations qu'il avait ouvertes avec le fils de Marie Stuart pour lui assurer la succession au trône d'Angleterre, offensée enfin de ce qu'il n'implorait point sa grâce et attribuant son silence à la haine ou au mépris, elle ordonna d'exécuter la sentence. Essex devant ses juges s'était montré superbe et dur pour ses ennemis; mais, après sa condamnation, un changement complet s'opéra dans son cœur : tout son orgueil tomba soudain : l'ambitieux comte, le fougueux chef de guerre, le favori jaloux disparurent, et l'on ne vit plus en lui que le chrétien résigné, patient, plein de repentir et de foi [1]. Il fit l'aveu détaillé de son crime dont il reconnut le châtiment juste et nécessaire et il demanda, par humilité, d'être exécuté en secret. Il parut redouter les témoignages d'une sympathie populaire et enthousiaste : son cœur, dit-il, en serait ému, exalté peut-être. L'échafaud fut dressé à sa demande dans l'intérieur de la Tour [2]; il y monta le 25 février 1601 en implorant la miséricorde divine pour ses péchés, en pardonnant à ses ennemis et en priant pour la reine. Sa tête tomba au troisième coup, et lorsque le bourreau parut en public il faillit être mis en pièces par le peuple. Ainsi mourut à la fleur de l'âge, à trente-trois ans, le magnifique Essex, après une vie aussi brillante qu'agitée, qui posséda longtemps tout ensemble le cœur de la nation et celui de sa souveraine, rare exemple d'un courtisan et d'un favori don

Derniers moments du comte d'Essex et son supplice. (1601)

1. Ce changement remarquable dans le comte se manifesta à la suite d'un entretien sévère qu'il eut alors avec son chapelain Ashton, qui, selon sa propre expression, laboura son cœur (ploughed his heart).

2. Beaucoup de personnes refusèrent d'ajouter foi à cette demande, et de ce nombre fut Henri IV. (Winwood, I, 309.)

le peuple ait moins déploré l'élévation que la chute.

Son supplice fut aussi sa vengeance : Elisabeth conçut d'amers regrets de sa mort, et sa douleur redoubla lorsque, visitant la comtesse de Nottingham, malade et à l'agonie, elle obtint, dit-on, de sa bouche mourante, l'aveu du message qu'elle n'avait pas rempli et qui, peut-être, si elle s'en fût acquitté, eût sauvé la vie de l'infortuné comte. A cette nouvelle l'affliction d'Elisabeth se changea en fureur et secouant la malade sur sa couche, elle s'écria que Dieu lui ferait grâce, peut-être, mais qu'elle ne lui pardonnerait jamais [1]. Plusieurs des complices d'Essex, entre autres sir Christophe Blount et sir Charles Davers, périrent après lui sur l'échafaud. Quelques-uns obtinrent leur grâce et de ce nombre fut le comte de Southampton, en faveur duquel Essex lui-même avait intercédé. La reine reconnut bientôt le tort immense que sa rigueur envers celui-ci avait fait à sa popularité ; et pour la première fois, lorsqu'elle parut en public après ce tragique événement, elle fut accueillie par des murmures.

Pour subvenir aux grandes dépenses de la guerre d'Irlande comme de celle que la reine poursuivait contre l'Espagne, sur le continent et dans les colonies, elle avait épuisé les subsides considérables répartis sur quatre années par son dernier parlement dissous en 1593 : elle avait en outre aliéné une partie des terres de sa cou-

1. Le docteur Lingard a contesté le fait de l'envoi de la bague interceptée par la comtesse de Nottingham, quoiqu'il ait été établi par Birch, Osborne et de Maurier. Hume, qui le rapporte d'après ces témoignages, paraît n'en pas douter : cependant il n'en est pas fait mention dans les écrits qui nous sont parvenus des personnes qui ont assisté aux derniers moments d'Élisabeth.

ronne et décrété des emprunts pour des sommes, requises de ses sujets comme dons volontaires, mais partout strictement et arbitrairement perçues. Toutes ces ressources ne suffisant plus, il devint indispensable d'obtenir le vote légal de nouveaux impôts, et la reine, dans les dernières années de son règne, convoqua deux parlements encore pour cet objet, l'un en 1597, l'autre en 1601. Elle obtint de tous deux d'abondants subsides : mais un esprit nouveau s'éveillait dans la nation en même temps que s'y affaiblissait la crainte des périls suscités par l'étranger : cet esprit, bien timide encore, était celui des réformes et de la résistance aux abus de la prérogative royale. Il se fit jour plus particulièrement dans le parlement de 1601, le dernier du règne, et se manifesta surtout dans la question des monopoles.

Vives réclamations du parlement contre les monopoles. (1601)

La reine continuait à donner aux personnes qu'elle désirait favoriser, un privilége exclusif, pour la fabrication et la vente d'une foule d'objets de nécessité première, comme les draps, le vinaigre, les huiles, le papier, le salpêtre, etc. Les lettres-patentes signées de son sceau, pour chaque objet, constituaient ainsi dans des mains particulières autant de monopoles, et ceux-ci donnaient lieu à d'intolérables abus, en élevant outre mesure le prix des denrées. Ils provoquèrent au sein du parlement des plaintes sérieuses et les réclamations les plus vives, dont quelques membres, et entre autres les députés Hackwell, Martin et sir Francis Moore furent les hardis interprètes [1], malgré la défense de la reine aux

1. Après avoir écouté une longue énumération de ces monopoles, un membre, le député Hackwell, s'écria : Le pain ne s'y trouve-t-il pas compris ? Et comme on se récriait de toutes parts, Hackwell reprit : Si nous ne mettons or-

deux chambres, d'intervenir sans son aveu dans les affaires d'État. Élisabeth cependant reconnut la gravité de ces plaintes qui avaient d'innombrables échos dans toutes les villes du royaume et qui déjà lui avaient été exprimées dans de nombreuses pétitions, sans qu'elle en eût jusque-là tenu compte. Informée des murmures des communes, elle s'empressa avec un tact admirable, de prévenir de leur part une résolution où elle aurait vu une atteinte à sa prérogative [1] : elle manda en sa présence leur président et donna une nouvelle preuve de son habileté consommée et de cette dissimulation profonde qui était un des traits distinctifs de son caractère en feignant de n'avoir été instruite que par les pétitions de ses sujets et les représentations de son conseil, des griefs occasionnés par certains priviléges onéreux, pour l'octroi desquels sa volonté avait été surprise : elle les abhorrait, dit-elle, et elle s'emporta avec violence contre ceux qui les avaient obtenus. Elle voulut que le président fît connaître à la chambre ses véritables sentiments touchant les monopoles, et celui-ci, par son ordre, annonça aux communes que les priviléges justement odieux seraient retirés, et qu'il n'en serait plus établi que d'une manière conforme aux lois. Ainsi fut suspendu et clos par une concession opportune et gracieuse un débat mémorable, dans lequel les

Concession d'Elisabeth touchant les monopoles.

dre à ceci, soyez sûrs qu'avant le prochain parlement le pain aussi sera un monopole. (D'Ewes, *Journal*, 648.)

1. Rien ne m'a paru plus remarquable dans cette grande affaire des monopoles que l'empressement de la reine à prévenir, par une concession en apparence spontanée, une résolution formelle des communes. Je ne vois pas que l'attention ait été jusqu'à présent appelée sur ce fait.

conseillers de la couronne, et nul plus que François Bacon, firent profession des doctrines les plus serviles. Robert Cécil seul montra une réserve prudente et digne de son père, en défendant la prérogative sans essayer de justifier ses abus. La harangue par laquelle l'orateur des communes exprime à la reine la reconnaissance de l'assemblée est un monument curieux de l'opinion dominante à cette époque, touchant les droits illimités du trône. Son langage humble et adulateur jusqu'au sacrilége [1], n'est comparable en exagération qu'à l'excès de sollicitude et de tendresse que la reine, dans sa réponse, témoigne à son peuple dont l'amour, dit-elle, est la seule chose qui ait du prix à ses yeux. Les communes prouvèrent mieux encore quelques jours plus tard leur reconnaissance à leur souveraine, en lui accordant quatre subsides entiers et huit dizièmes et quinzièmes, avant que la reine eût elle-même accompli, touchant la révocation des monopoles, aucune de ses promesses [2]. Les sommes ainsi votées, dit l'historien contemporain, étaient plus considérables qu'aucune de celles qui eussent encore été accordées par les précédents parlements sous ce règne [3], et leur unique objet fut de mettre la reine en état de vaincre la révolte en Irlande.

D'autres soins occupaient encore Elisabeth à cette époque. Son regard s'étendait sur l'Europe; elle méditait de frapper au cœur la maison d'Autriche, et ses pro-

1. Plusieurs fois dans l'effusion de sa gratitude l'orateur mit la reine de niveau avec la Divinité, pour sa bonté et sa sagesse.

2. La plupart de ces monopoles ne furent abolis ou révoqués que sous le règne suivant.

3. D'Ewes, p. 668.

jets concouraient sur ce point avec ceux que formait Henri IV pour assurer la paix du monde. Ce prince, le plus grand roi du XVI[e] siècle [1], était venu à Calais au commencement de l'année 1601 : la reine d'Angleterre lui députa quelques-uns de ses principaux officiers pour l'inviter à franchir le détroit, et afin de rendre leur entrevue plus facile, elle se rendit de sa personne à Douvres [2], où le roi cependant ne put la visiter. Il envoya à sa place son ministre Rosny, qui reçut d'Élisabeth le plus grand accueil, et avec qui elle s'ouvrit sur les projets mutuels qu'elle nourrissait en commun avec Henri IV depuis plusieurs années. Ces grands projets furent alors débattus et arrêtés avec Rosny : il fut convenu entre eux, que les deux souverains emploieraient tous leurs efforts pour décider les rois protestants d'Ecosse, de Danemark et de Suède à se joindre à la France, à l'Angleterre et à la Hollande; que les six états, unis par une association intime, travailleraient en commun à mettre dans une

Mission de Rosny en Angleterre.

(1601)

Convention entre Elisabeth et Henri IV.

1. Je me crois fondé à nommer ainsi Henri IV qui unissait, à la grandeur des vues de Charles Quint et à l'habileté consommée d'Elisabeth, quelques rayons du cœur de saint Louis. — D'après l'opinion récemment exprimée par un célèbre écrivain protestant, Léopold Ranke, les traits principaux du caractère de ce prince étaient : la fermeté, le courage, l'énergie active, la dignité que donnent le sentiment du droit au pouvoir et d'une grande mission à remplir. Tout cela se combinait en lui avec l'idée du devoir, avec des vues étendues, généreuses, patriotiques et avec un grand fonds de bonté naturelle. Henri se crut jusqu'à la fin, dit le même auteur, appelé au grand rôle de *modérateur religieux de l'Europe*. (Ranke, *Histoire de France*.)

2. Elle lui écrivit de Douvres une lettre remplie des termes de la plus vive affection : « Je m'étais promis ce bonheur, dit-elle de vous embrasser des deux bras, comme étant votre très-loyale sœur et fidèle alliée, et vous, ce mien cher frère que j'aime et honore plus que chose au monde. (*Mémoires de Sully*, an 1601.)

complète indépendance la Hollande et la Suisse; qu'ils agrandiraient ces deux républiques des provinces enlevées à la maison d'Autriche, donnant à la Hollande les dix provinces belges, à la Suisse la Franche-Comté, l'Alsace, et le Tyrol; que la confédération, grossie de ces nouveaux peuples, enlèverait l'empire à la branche allemande et rendrait de nouveau électifs les royaumes de Bohême et de Hongrie. Il fut arrêté, en outre, que les confédérés feraient tout ce qui dépendrait d'eux pour qu'à l'avenir les trois religions, la catholique, la luthérienne, et la calviniste, subsistassent à côté l'une de l'autre sans se nuire, qu'ils travailleraient enfin à établir, entre les monarchies formant les principaux états de l'Europe, une égalité de puissance qui garantît l'indépendance de tous [1]. Telle fut la convention célèbre qui, sans être formulée en traité, fut formellement agréée par Henri et par Elisabeth et qui eût épargné à l'Europe un demi-siècle de guerre, si l'exécution n'en eût été prévenue et rendue impossible par la mort de ses auteurs.

La reine approchait du terme de ses jours mais il lui fut encore accordé de voir à ses pieds ses ennemis. La guerre continuait en Irlande où Tyrone avait pris le nom d'O'Neal et s'était fait reconnaître pour roi par les insurgés. Il reçut d'Espagne un renfort considérable (septembre 1601). Philippe III qui, à cette époque, convoitait sérieusement peut-être pour l'infante Isabelle sa sœur, le trône d'Élisabeth, tenta de s'assurer

1. Voyez les *Œconomies royales* ou *Mémoires de Sully* dans la collection Petitot, t. IV, p. 35-46. L'authenticité de cette missive confidentielle de Sully a été parfaitement établie par M. Poirson, dans son excellente *Histoire du règne d'Henri IV*, t. II, p. 881.

Suite et fin de la guerre en Irlande. (1601-1603)

d'abord la possession de l'Irlande, et, jugeant le moment propice, il envoya dans l'île, au secours de Tyrone, quatre mille Espagnols, sous les ordres de don Juan d'Aguilar. Celui-ci débarqua à Kinsale et invita le peuple entier à s'insurger contre l'hérétique Elisabeth dont la déchéance, dit-il, avait été solennellement prononcée par plusieurs pontifes [1]. Le nouveau lord lieutenant Montjoy ruina ses plans par une conduite habile et hardie : il prévint la jonction des insurgés avec les Espagnols et tint ceux-ci assiégés dans Kinsale, où Tyrone tenta sans succès de les secourir. Enfin à la suite d'un heureux combat sous les murs de cette place, Montjoy força d'Aguilar à capituler : les Espagnols se rembarquèrent, et Tyrone, bientôt après, fit sa soumission et se rendit prisonnier. Cette victoire et l'enlèvement d'une riche cargaison d'or appartenant à l'Espagne furent les derniers événements militaires du règne.

Maladie de la reine. (1603)

Elisabeth avait étouffé la révolte dans ses états, vaincu ses ennemis au dehors, porté aux extrémités du monde la gloire et la terreur de son nom, et elle ne goûtait plus ni ses prospérités ni ses triomphes : elle souffrait d'un mal étrange et nerveux dont plusieurs fois déjà elle avait senti les atteintes, et un noir chagrin s'empara d'elle. Quelques auteurs l'ont attribué au repentir, aux cuisants regrets de la mort d'Essex. Cette catastrophe sanglante laissa sans doute des traces profondes et douloureuses dans l'âme d'Elisabeth, mais elle ne suffit point pour expliquer son inconsolable tristesse, sa mélancolie

1. Le pape Clément VIII avait accordé des indulgences plénières aux insurgés comme à tous ceux qui prendraient les armes contre Elisabeth pour le comte de Tyrone. (Camden, p. 515.)

sombre et mortelle [1]. Cette reine si superbe et si impérieuse avait à son tour reconnu son maître; le temps inexorable s'était appesanti sur elle : en vain, pour s'abuser sur ses progrès, avait-elle essayé de dissimuler avec elle-même; elle avait récusé ses miroirs et déclaré faux et trompeurs les portraits qui reproduisaient ses traits flétris [2]; elle avait nié sa faiblesse croissante, ne retranchant rien de ses exercices accoutumés, imposant à son corps presque septuagénaire les fatigues des festins, de la chasse et du bal [3], s'efforçant enfin de faire accroire aux autres et de croire elle-même qu'elle ne changeait point, parce que rien ne changeait autour d'elle. De toutes parts cependant lui étaient venus des avertissements douloureux et sinistres : elle voyait déjà tous les esprits préoccupés de l'attente d'un nouveau règne; les mécontents s'enhardissaient, les murmures comme les espérances allaient croissant : des négociations étaient suivies avec l'étranger pour sa succession prête à s'ouvrir; les ministres, les hommes le plus en crédit auprès

1. Depuis la dernière conspiration, quoique le péril fût passé, elle semblait menacée d'un ennemi invisible. Elle était devenue d'une irritabilité extrême, frappait du pied et tenait à la main une épée qu'elle enfonçait avec rage dans la boiserie de son appartement (Harrington, *Nugæ antiquæ*, t. I, p. 318.)

2. Elisabeth fit à ce sujet une proclamation où elle annonçait qu'il serait fait de sa personne un portrait officiel : elle défendait en même temps d'exposer ou de reproduire aucun de ses portraits antérieurs, tous défectueux, disait-elle, et ceux qui voudraient la peindre seraient tenus de se conformer exactement au modèle qui serait donné. Voyez Lingard.

3. Elle continua jusqu'à la fin ses promenades annuelles dans les châteaux de la noblesse, où la musique, les jeux et les danses occupaient ses heures. (*Lettre de Henri Howard au comte de Mar*, 1602.) L'année qui précéda celle de sa mort elle ouvrit le bal avec le duc de Nevers (de Reaumer, t. II, p. 180.) Elle avait même alors un nouveau favori, le comte de Clanricarde, que Reaumer nomme à tort Claucarty, t. II, p. 183.

d'elle, engageaient d'avance au roi d'Écosse leur concours et leur foi [1]. Elisabeth avait vu Essex lui-même négocier avec Jacques pour le même objet, et maintenant les forces avec le courage l'abandonnaient [2]; la religion qui éclairait son intelligence n'échauffait pas son cœur : rappelant le passé, elle trouvait, dans ses souvenirs, moins de sujets de consolation et d'espérance que de regrets et d'effroi; elle craignait de mourir et elle sentait les approches de la mort.

Transportée à Richmond, sa faiblesse augmenta et repoussant tous les secours de l'art, elle passa plusieurs jours dans les soupirs et les larmes, s'entretenant avec ses familiers des plus tristes épisodes de son règne, et de temps en temps, son humeur aigrie s'échappait en éclats violents et terribles. Elle se dit obsédée par des fantômes, son lit l'épouvantait, l'éclat des lumières blessait sa vue et elle se tint trois jours et deux nuits assise sur des coussins, au milieu de sa chambre, les yeux habituellement fixés sur le plancher, dans une muette stupeur, sourde aux exhortations des lords du conseil et des prélats qui l'entouraient, refusant toute consolation et toute nourriture; et comme son ministre Cécil la conjurait de se mettre au lit en lui rappelant qu'elle devait à son peuple de prendre soin d'elle-même, elle s'emporta contre lui jusqu'à la fureur, fit sortir tout le monde à l'exception du lord amiral son parent : elle

1. Voyez, sur les négociations secrètes du roi d'Écosse avec Cécil, les *Mémoires de Birch*, t. II, p. 314-315.

2. A l'ouverture de son dernier parlement, elle voulut paraître dans l'appareil de la royauté, elle fléchit sous le poids : le garde des sceaux la soutint : il fallut l'emporter.

l'appela près d'elle et lui dit : « Je sens un joug de fer sur mon cou : je suis enchaînée, vous dis-je, je suis morte[1]. »

Elle consentit enfin à s'aliter, et dans la dernière nuit de sa vie, ses ministres essayèrent d'obtenir qu'elle déclarât son successeur. D'après un témoignage authentique, Cécil lui nomma successivement le roi de France et le roi d'Écosse, puis enfin lord Beauchamp, né du mariage secret de Catherine Grey et de lord Hereford : à ce mot, la reine, muette jusqu'alors, répondit irritée : « Je ne veux pas d'un homme de rien sur mon trône[2]. » D'autres documents dignes de foi attestent qu'elle nomma positivement pour son successeur le roi d'Écosse. Le lendemain, en la présence de l'archevêque de Cantorbéry, Whitgift, et de ses chapelains, la reine fut invitée par Cécil à confirmer le choix de la veille, mais elle était trop faible pour parler, et portant la main à la tête, elle fit le signe d'une couronne, indiquant ainsi qu'elle voulait un successeur qui fût roi. Elle vécut encore deux ou trois jours, attentive aux pieuses ex-

1. Le docteur Lingard a tiré ces détails précieux du manuscrit de miss Southwell, demoiselle d'honneur de la reine, et qui fut témoin de ses derniers moments. Camden, dans son récit, rapporte à peu près les mêmes paroles, p. 910. Cette dernière scène prouve suffisamment que ce ne fut pas le repentir ou le regret de la mort d'Essex qui abrégea les jours d'Elisabeth, autrement elle n'eût pas retenu près d'elle et jusqu'à la fin, dans la plus grande intimité, le lord amiral comte de Nottingham et mortel ennemi d'Essex.

2. Lingard dit, d'après miss Southwell, *un fils de misérable*. Camden, qui n'était pas présent, attribue la réponse suivante à la reine : *Nolim ut vilis mihi succedat*, p. 912. Catherine Grey, sœur de l'intéressante et infortunée Jeanne Grey, paya cruellement aussi l'honneur de sa royale naissance : elle avait épousé en secret et sans l'aveu de la reine, lord Hereford : Elisabeth ne reconnut pas ce mariage et retint la malheureuse Catherine en prison où elle mourut le cœur brisé après une captivité de cinq années.

hortations du primat qui ne la quitta plus, et donnant ses pensées à de pieuses lectures et à la prière.

Mort d'Elisabeth. (1603)

Elle expira sans agonie le 25 mars dans la soixante-dixième année de son âge [1], et le conseil fit aussitôt proclamer comme héritier de la couronne le roi d'Ecosse Jacques VI, au milieu du deuil public et de l'inquiétude générale.

Son caractère et sa politique.

Elisabeth par son caractère, par son génie et la longue durée de son règne, exerça la plus grande influence sur l'Angleterre et sur son siècle, et elle mérita par quelques-unes de ses qualités, l'admiration de ses contemporains et les éloges de la postérité. Elle offrit d'ailleurs aux regards, dans sa personne comme dans sa vie, des oppositions nombreuses, un singulier mélange d'ombre et de lumière. Vaine et dissimulée à l'excès, pleine de caprices, de jalousie et de ruses, portant les prétentions à la beauté jusques dans une vieillesse avancée, et tirant encore une vanité puérile du titre de *reine vierge* qu'elle se donnait à elle-même [2] ; rappelant d'autre part son père Henri VIII par son orgueil, par son despotisme, par ses persécutions cruelles, par ses empor-

1. Selon Turner, Elisabeth n'avait à sa mort que soixante-sept ans. J'ai adopté l'opinion générale.

2. Le docteur Lingard, très-partial contre Elisabeth, a recherché avec un soin minutieux tout ce qui pouvait porter quelque atteinte à sa réputation morale : Sharon Turner nous semble avoir réuni avec plus de succès toutes les preuves qui tendent à établir que ses mœurs restèrent pures (*Modern history of England part the second*. *edit*. 4°, p. 707-720), et nous croyons ce curieux problème résolu de la façon la plus probable par le témoignage que rend, dans ses mémoires, à Elisabeth, le français Michel de Castelnau en ces termes : « Et si l'on l'a voulu taxer faussement d'avoir de l'amour, je dirai avec vérité que ce sont inventions forgées de ses malveillants et ès cabinets des ambassadeurs, pour dégouster de son alliance ceux auxquels elle eut été utile, liv. III, chap. 1er. »

tements et ses vengeances : tantôt plus qu'un homme et tantôt moins qu'une femme [1]; mais reine avant tout, et possédant mieux que personne le grand art de gouverner, d'inspirer le dévouement en commandant l'obéissance [2]. Son orgueil, si redoutable à la noblesse, aux évêques et aux puissants, s'effaçait dans ses rapports avec les humbles, avec les bourgeois et les paysans; elle visitait les pauvres comme les riches dans ses excursions annuelles, s'entretenant avec les plus obscurs de ses sujets d'une manière affable, s'enquérant de leurs besoins et de leurs vœux, prenant à leur bien-être un intérêt sérieux, habile enfin à s'assurer, par tous les moyens, une popularité durable.

Parmi toutes les causes qui concoururent à la réputation de cette puissante reine et à sa grandeur, il faut compter la fortune qui ne l'abandonna jamais et sans laquelle les plus grands efforts demeurent stériles : ce fut la fortune qui empêcha ses innombrables ennemis de se concerter et de l'écraser en l'attaquant tous ensemble; ce fut elle qui permit à Elisabeth de vaincre Philippe II avec des forces très-inférieures et de lui survivre. Leur lutte fut le grand spectacle de l'Europe au

1. *Nugæ antiquæ*, t. I, p. 345. — Lettre de sir Robert Cecil à sir John Harrington, 29 mai 1603.

2. L'exemple le plus remarquable de l'attachement qu'Elisabeth avait su inspirer à ses sujets et de sa popularité, est celui que donna un écrivain nommé Stubbe, condamné à perdre une main pour avoir censuré trop vivement dans un pamphlet le projet de mariage entre Elisabeth et le duc d'Anjou, en exprimant la crainte que ce prince catholique, s'il devenait le mari de la reine, ne prît trop d'ascendant sur elle. Après l'exécution de la sentence, ayant perdu la main droite, il leva son chapeau de la main gauche et cria : Longue vie à la reine Elisabeth. (Voyez Strype, III, 480.)

XVI[e] siècle où l'on vit en présence les intérêts les plus considérables du monde moderne, ceux des deux religions qui se disputaient l'avenir : leur but fut aussi différent que le génie des deux peuples soumis à leur sceptre, mais tous deux montrèrent pour l'atteindre une égale énergie, un même mépris pour les droits sacrés de la conscience humaine. Cette dernière assertion pourra sembler étrange, appliquée à Elisabeth dans laquelle on a voulu personnifier le génie même du protestantisme, établi en Angleterre par son frère Edouard et défendu par elle dans son royaume comme en Europe. C'est une grave erreur : tout intérêt à ses yeux fut subordonné à l'affermissement du sceptre dans ses mains et à la forte constitution du pouvoir royal, tandis que Philippe II subordonna tout, même sa puissance et ses entreprises, dans la dernière période de sa vie, au grand intérêt du catholicisme, se considérant comme le premier soldat de l'Eglise, comme le ministre armé du Saint-Siége, toujours enclin à voir dans tout mouvement d'indépendance ou de rébellion, un attentat contre Dieu même : Elisabeth au contraire, considérait toute protestation contre le culte rétabli par elle, tout effort pour se soustraire aux prescriptions de son Église, comme un crime contre elle-même et contre sa prérogative dont elle était plus jalouse que ne le fut jamais aucun roi. Philippe se fit un devoir d'être impitoyable; il répandit le sang à flots par motif de conscience, par fanatisme religieux : Elisabeth en versa pour sa cause personnelle et par raison d'État.

Si l'Angleterre qu'elle tint un demi-siècle sous sa main puissante a gardé un respect religieux pour sa mémoire, c'est que, pour les peuples, il y a un grand pres-

tige dans le spectacle de la force intelligente et longtemps victorieuse, c'est qu'ils sont indulgents pour ceux qui les servent et dont l'ambition, même excessive, se déploie utilement pour leurs intérêts, c'est qu'Elisabeth fit beaucoup avec peu et obtint sans prodigalité des résultats immenses et populaires : elle maintint la paix à l'intérieur, rendit au dehors l'Angleterre redoutable, vainquit l'Espagne, triompha du papisme armé contre elle et de ses doctrines subversives de l'indépendance de l'autorité civile[1], donna l'essor au génie national, domina sur les mers et révéla aux Anglais le secret de leur force et de leur puissance : la postérité s'est montrée reconnaissante, et en jugeant l'œuvre d'Elisabeth, elle a aussi tenu compte des périls de sa situation, des innombrables difficultés qu'elle eut à vaincre et qu'elle surmonta.

IV.

L'Angleterre à la fin du XVI[e] siècle.— Religion, gouvernement, industrie, population, commerce, mœurs, coutumes, etc. — Hommes célèbres dans les lettres, dans la politique et la guerre. — Considérations générales.

Le caractère principal du gouvernement d'Elisabeth est la réunion du pouvoir religieux et du pouvoir civil dont la concentration mit en ses mains une force irrésistible parce qu'elle fut populaire. Il suffit, pour en être

1. Le Saint-Siége s'attribuait le droit de délier les sujets du serment d'obéissance et de fidélité envers leurs princes temporels. La proposition contraire est exprimée dans le premier des quatre articles de la fameuse déclaration de l'assemblée du clergé de France en 1685, où Bossuet a résumé les doctrines fondamentales de l'Église gallicane.

convaincu, de reconnaître que les violences auxquelles son gouvernement se porta envers les catholiques et les puritains ne furent point au nombre des abus contre lesquels protestèrent ses parlements [1]. C'est un des problèmes historiques les plus difficiles à résoudre que de savoir comment un peuple d'un caractère grave et religieux passa trois fois d'un culte à un autre sans guerre civile, sans profonde secousse, rompant avec Rome sous Henri VIII, adoptant la doctrine du protestantisme avec Edouard VI, revenant au catholicisme sous Marie pour le rejeter de nouveau sous Elisabeth. D'excellents esprits ont conclu de ce singulier phénomène dont l'histoire moderne n'offre peut-être aucun autre exemple, qu'il n'y avait dans la nation, vers le milieu du XVI[e] siècle, qu'une très-faible minorité, soit de catholiques fervents [2], soit de protestants très-zélés, et que la très-grande masse du peuple flottait incertaine entre ces deux religions, ne considérant comme essentiels que les points qui leur étaient communs à l'un et à l'autre.

État religieux du pays.

Cette opinion semble confirmée par plusieurs faits particuliers à l'histoire de ce royaume où les doctrines de Wicleff, le grand précurseur de Luther, s'étaient infiltrées et répandues longtemps avant la révolution du XVI[e] siècle. Déjà au commencement du XV[e], ses secta-

1. Voyez à ce sujet les réflexions judicieuses de M. Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, c. IV et V.

2. Le cardinal Bentivoglio, dit M. Macaulay, dans le compte qu'il donne de l'état de l'Angleterre à cette époque, évalue, non sans raison, au trentième seulement de la population le nombre des catholiques très-sérieux, tandis qu'il porte aux quatre cinquièmes le nombre de ceux qui auraient été aisément ramenés au catholicisme si ce culte eût prévalu dans l'État. (*Essai sur la vie de lord Burleigh*, par Nare.)

teurs, nommés lollards, étaient nombreux dans toutes les classes de la nation, et nous avons vu sous Henri IV, les communes provoquer, par deux pétitions relatives aux biens d'église, l'exécution des mesures qu'ordonna plus tard Henri VIII, et l'appropriation d'une grande partie de ces biens aux besoins de l'État [1]. L'autorité de la cour romaine n'avait eu en aucun temps des racines aussi profondes en Angleterre que dans les états du continent, et déjà depuis plusieurs siècles, le parlement avait décrété contre les prétentions du Saint-Siége soit touchant la juridiction soit en matière de discipline et de collations de bénéfice par les célèbres statuts des *provisions* et de *præmunire* [2].

Les esprits furent ainsi préparés à admettre la révolution commencée par Henri VIII; mais qui ne fut consommée que sous le règne suivant. Nous avons vu celle-ci rendue facile dans les hautes classes par l'affaiblissement de la noblesse décimée et ruinée dans les guerres civiles, par le soin que prit Henri de l'intéresser à ses réformes en lui donnant une large part dans les dépouilles des biens d'église, par la soumission traditionnelle et effective des évêques au siége primatial dont le roi disposa selon ses vues : elle s'accomplit sans secousse dans les régions inférieures parce qu'elle y fut d'abord presque invisible et qu'elle s'opéra ensuite lentement et par des degrés insensibles, le clergé ayant conservé sa hiérarchie, et le peuple ses églises, ses sanctuaires, ses jours fériés, un grand nombre de ses céré-

1. Voyez ci-dessus, p. 88.
2. Voyez, p. 69.

monies et même, pendant beaucoup d'années, ses saints et ses images [1]. A la mort d'Édouard VI dont le règne fut court, le temps avait manqué aux doctrines particulières du protestantisme pour pénétrer complétement dans les masses, et celles-ci avaient gardé un assez grand nombre des pratiques du catholicisme pour être ramenées sans répugnance par la reine Marie à l'ancien culte. Mais, sous son règne, l'horreur excitée par les bûchers qu'elle alluma, la crainte de l'inquisition, la haine de l'Espagne et de la France, où le catholicisme dominait, préparèrent dans beaucoup d'esprits, jusque-là incertains, une réaction très-favorable au protestantisme. Elisabeth en profita : son génie aidé des circonstances fit le reste. L'Angleterre cependant n'était encore qu'à demi-protestante à cette époque et différait essentiellement au point de vue religieux de ce qu'elle devint un siècle plus tard. Il y avait au XVI[e] siècle, dans ses idées comme dans ses habitudes et ses mœurs, un singulier mélange de deux religions [2], et la nation ressemblait en ceci à sa nouvelle reine qui, tout en adoptant les doctrines de la réforme, conserva une prédilection particulière pour plusieurs pratiques de l'ancien culte [3]. Cette similitude, cette harmonie de sentiments, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, entre Elisabeth et ses sujets, rendit populaire à leurs yeux l'exercice de la double

1. Le gouvernement défendit sous Edouard VI le culte des saints et des images, mais il ne fut pas obéi.

2. Macaulay, *ut suprà*.

3. Elisabeth montrait une prédilection marquée pour l'ancienne hiérarchie ecclésiastique, pour l'observation du célibat par les prêtres : elle aimait les pompes du culte et les représentations extérieures, et des cierges brûlaient constamment dans son oratoire devant l'image de Jésus crucifié.

et souveraine puissance dans ses mains, et leur fit oublier que, malgré le maintien d'institutions protectrices en apparence des libertés publiques, ils vivaient de fait sous un régime très-arbitraire et à peu près absolu [1].

Caractère absolu du gouvernement d'Élisabeth.

Quelles garanties, en effet, les citoyens pouvaient-ils avoir pour leur fortune, pour leurs libertés, pour leur vie, lorsqu'à côté des tribunaux de la loi commune, fonctionnaient en permanence des cours exceptionnelles armées de pouvoirs sans limites, comme la chambre étoilée, la cour de haute commission ecclésiastique et les cours martiales [2]; lorsqu'il suffisait en outre d'un arrêt du conseil pour suspendre des procédures commencées, pour dispenser de l'observation des formes légales, pour infliger des peines corporelles ou des emprisonnements illimités sans qu'on fût admis à donner caution [3]; lors-

1. Hume en convient et nous semble, à cet égard, s'écarter moins de la vérité que les éminents écrivains qui de nos jours ont refusé de voir dans le gouvernement d'Elisabeth les principaux caractères du despotisme.

2. La juridiction des cours martiales était étendue à une foule de cas non spécifiés par la loi. Il suffisait d'un ordre de la reine pour être justiciable de ces cours. Tout homme qui aurait apporté ou fait circuler dans le royaume, soit une bulle du pape, soit des libelles séditieux, devait être jugé selon la loi martiale par les lords lieutenants ou leurs délégués. (Strype, *Annales*, t. III, p. 570.) En 1596, à la suite de troubles sérieux dans la cité de Londres et dans les faubourgs et de quelques graves excès commis par le bas peuple, commission fut donnée à sir Thomas Wilford, maréchal prévôt, à l'effet de faire saisir tous rebelles ou délinquants incorrigibles qui lui seraient désignés par les officiers judiciaires et de les faire attacher au gibet en présence de ces officiers. La même commission lui donne pouvoir de parcourir les routes publiques autour de Londres, d'arrêter tous les vagabonds et individus suspects, de les remettre aux juges de paix et de faire pendre tous ceux qui seront reconnus comme les plus coupables. (Hallam, *Hist. const.*, ch. V. Voyez aussi Rymer, XVI, 279.)

3. Le long emprisonnement de Catherine Grey est une des preuves les plus évidentes de ce fait. Dans les temps de trouble, dit Hume, les prisons de l'État étaient remplies : le temps de ces emprisonnements arbitraires n'était pas

qu'enfin les magistrats et les juges n'exerçaient leurs pouvoirs que d'une façon précaire, et que les jurés répondaient devant la chambre étoilée d'un verdict contraire au vœu de la reine ou de ses ministres [1] ?

Quel frein sérieux les parlements pouvaient-ils opposer au pouvoir arbitraire et à ses abus ? Leur convocation n'était ni annuelle ni périodique ni même obligatoire en aucun temps pour le souverain : le nombre des représentants n'était pas limité : la couronne déterminait les lieux auxquels se trouvait attaché le droit de représentation [2] et décidait seule des conditions qui donnaient capacité d'être élu : elle en usa pour balancer dans les communes l'influence des francs tenanciers des comtés, en présentant d'autorité aux suffrages des bourgs ses officiers, ses pensionnaires et ses légistes voués, comme leurs devanciers, à

limité et les captifs étaient traités avec la plus grande inhumanité, sans pouvoir recourir à la protection des lois. On pouvait aussi être appliqué à la question par un ordre de la reine, pour des causes légères, et sur ce point tous les historiens sont d'accord avec Hume et Lingard. Il suffisait souvent de l'ordre d'un seul membre du conseil ou même de la volonté d'un homme puissant pour retenir en prison les sujets de la reine durant un temps illimité. Voyez à ce sujet, une plainte des juges du royaume adressée au lord chancelier Hatton et au trésorier William Cecil, et consignée dans les rapports du grand juge Anderson. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*, ch. V.)

1. Si dans une affaire importante la réponse des jurés se trouvait contraire aux conclusions de l'accusation, ceux-ci se voyaient cités devant la chambre étoilée pour y rendre compte de leur conduite, heureux s'ils en étaient quittes pour une rétractation et pour quelques durs reproches au lieu d'amendes énormes ou d'un emprisonnement sans terme. La prééminence de ce tribunal arbitraire rendait impuissantes toutes les juridictions inférieures. (Hallam, *ut suprà*, c. V.)

2. Elisabeth augmenta la chambre des communes de soixante-deux membres envoyés, soit des lieux qui dans des temps reculés avaient cessé de jouir du droit de représentation, soit d'autres lieux à qui ce droit était accordé pour la première fois. (Hallam, *ibid.*)

la défense de sa prérogative. Les parlements sans doute étaient appelés à sanctionner de leurs votes les mesures législatives, mais quelles garanties légales présentaient-ils dans un temps où la couronne revendiquait le droit de dispenser des lois, et lorsqu'en vertu d'un statut d'Henri VIII, toujours en vigueur quoique abrogé sous Edouard VI, force de loi était donnée aux proclamations émanées du trône ? Les parlements avaient, il est vrai, conservé le droit précieux de consentir aux impôts, de voter seuls les subsides, et ce droit fit plus tard leur force ; mais sous les princes de la maison de Tudor, sous Elisabeth comme sous Henri VIII, il fut trop souvent illusoire : la couronne était ingénieuse à multiplier les moyens de grossir son épargne sans recourir aux parlements et sans demander au peuple des subsides, déguisant ses exactions sous les noms d'emprunts [1], de dons gratuits, d'aliénations de domaines [2], de droits de pourvoirie et de

1. Ces emprunts volontaires en principe étaient de fait obligatoires, et les commissaires chargés de les répartir s'arrogeaient un pouvoir arbitraire. On en trouve un remarquable exemple rappelé dans la collection de Lodge : on y voit que lord Shrewsbury, qui dirigeait cette répartition, fut invité à rejeter sur un nommé Raynold Devill, qui n'avait point de famille et faisait l'usure, la part d'emprunt qui était échue a un autre du nom de Joliffe.

2. Elisabeth aliéna de nombreux domaines de la couronne et de l'Eglise. La spoliation des propriétés ecclésiastiques fut portée si loin, au moyen d'aliénations continuelles, que, pour l'arrêter, il fut interdit aux propriétaires d'aliéner leurs biens excepté par des baux d'au moins vingt-un ans. Une réserve cependant fut faite en faveur de la couronne, et la reine continua à en disposer pour ses avides courtisans. Elle se comportait avec une grande rudesse envers les évêques qui tentaient de s'opposer à une spoliation : l'un d'eux, nommé Cox, évêque d'Ely, ayant osé entrer en lutte à ce sujet avec le garde des sceaux Hatton, Elisabeth lui écrivit en ces termes : *Orgueilleux prélat, vous savez ce que vous étiez avant que je ne vous eusse fait ce que vous êtes ; si vous n'obtempérez pas immédiatement à ma requête, par Dieu je vous défroquerai.* On voit, par le style de cette lettre, dans quelle étroite dépendance les évêques

douanes, de garde et de tutelle, d'octroi de monopoles, de confiscations et d'amendes. Elle était donc, à cette époque, en possession de nombreux priviléges qu'elle n'a plus aujourd'hui et dont chacun était incompatible avec la liberté des sujets, et les historiens du règne rapportent une multitude d'actes qui ne sauraient émaner que d'un pouvoir arbitraire et absolu [1].

On aurait tort d'en conclure que ce pouvoir immense, ait été alors considéré comme usurpé ou tyrannique : Elisabeth l'exerça avec l'assentiment général, sans l'appui d'une armée ou d'aucune force étrangère : ses mesures les plus despotiques frappaient non sur le peuple en masse, mais individuellement sur les particuliers, et elle fut toujours habile à se concilier l'opinion populaire, soit en l'associant à ses rigueurs contre les hommes puis-

étaient alors vis-à-vis de la couronne. Elisabeth s'attribuait le droit de les déposer et il paraît, à quelques exceptions près, qu'ils donnaient lieu à de graves reproches, et que, dans le pillage général des biens d'église, ils prirent grand soin d'eux-mêmes et de leurs familles, les ministres les plus intègres d'Élisabeth ne se firent aucun scrupule de participer à cette spoliation : C'est ainsi que William Cecil entoura sa maison de Burleigh de domaines qui avaient appartenu au siége de Péterborough : Walsingham seul donna l'exemple d'un noble désintéressement. (Hallam, *ut suprà*.)

1. On se ferait difficilement une idée aujourd'hui en Angleterre des restrictions innombrables apportées par le gouvernement d'Elisabeth aux libertés de ses sujets. Ils ne pouvaient, sans son autorisation, se réunir pour lire l'Ecriture sainte ou pour conférer sur des matières de religion. Personne dans la noblesse n'était libre de se marier sans l'agrément du souverain (*a*) : il fallait l'obtenir pour voyager à l'étranger : la reine s'arrogeait une autorité absolue sur le commerce extérieur : aucune marchandise ne pouvait être importée ou exportée sans son consentement.

a Dans une lettre justificative adressée par le comte d'Essex aux lords du conseil à son retour d'Irlande, il se plaint qu'on ait fait subir un long emprisonnement au comte de Southampton, coupable d'avoir épousé sa cousine sans l'aveu de la reine. Birch, *Mémoires*, II, 422.

sants de la noblesse et du clergé, contre les papistes et les dissidents, soit en se montrant préoccupée des intérêts publics dans les questions générales relatives aux subsides, à l'industrie et au commerce. Aussi ne s'éleva-t-il contre son gouvernement aucune opposition sérieuse ou marquée d'un caractère national, et en jugeant Elisabeth il ne nous appartient pas de nous montrer, pour ses contemporains, plus difficiles ou plus exigeants qu'ils ne le furent eux-mêmes. On vit alors en Angleterre ce qui s'est produit souvent ailleurs, dans des temps agités, entre les justes craintes de la guerre civile et de la guerre étrangère, on y vit les sujets plus préoccupés de l'indépendance du pays que des libertés intérieures, plus jaloux de grandir en force et en richesse que d'étendre leurs immunités ou leurs priviléges. La concentration de l'autorité dans une main habile et vigoureuse fut un besoin universellement senti ; il y eut harmonie à cet égard entre le génie du souverain et le vœu public, et le poids du sceptre se perdit dans la prospérité du règne.

Malgré toute la fermeté de la reine et les rigueurs de son gouvernement, la police du royaume laissait encore beaucoup à désirer. Un document contemporain, digne d'une attention sérieuse[1], nous a transmis l'exposé des désordres commis durant l'année 1596 dans le seul comté de Somerset : nous y voyons quarante condamnations capitales, soixante-douze personnes condamnées aux peines corporelles de la marque et du fouet : l'auteur nous apprend que la cinquième partie des crimes commis n'é-

Police insuffisante.

1. Voyez ce document dans les *Annales* de Strype, t. IV, p. 190.

tait pas déférée à la justice, qu'une multitude de gens sans aveu et de scélérats désolaient les campagnes et que les autres comtés d'Angleterre étaient affligés des mêmes désordres. Nous apprenons par un autre contemporain que dix mille bohémiens s'étaient introduits dans le royaume au temps d'Henri VIII et y commettaient encore de grands maux sous Elisabeth. L'auteur invoque contre eux l'exécution de la loi martiale [1].

On a justement attribué ce défaut de sécurité à l'intérieur, cette imperfection de la police locale sous Elisabeth, à la modicité de ses ressources et à l'impossibilité où elle était d'accroître, selon les besoins, le nombre des agents, officiers ou magistrats, chargés de l'exécution des lois, et de leur allouer un salaire suffisant. Elisabeth d'ailleurs se faisait gloire de son économie, souvent excessive, mais qui eut pour base la prudence plus que l'avarice et pour mobile le besoin de ménager ses sujets dans l'intérêt de sa popularité et celui de conserver vis-à-vis d'eux son indépendance.

Revenus de la couronne.

Le revenu ordinaire de la reine, dit Hume, d'après les meilleurs documents, était fort au-dessous de 500,000 livres sterling et le revenu des douanes s'élevait à 15,000 livres. Elisabeth reçut en outre de ses parlements, durant le cours entier de son règne, vingt subsides et trente-neuf quinzièmes qui, évalués ensemble à la somme totale de 3,000,000 sterling, ne donnent en moyenne pour chacune des quarante-cinq années de règne, que 66,000 livres, et si l'on réfléchit aux dépenses énormes occasionnées par la guerre avec l'Espagne et par les expéditions

1. Harrison.

en Irlande, il devient évident que les revenus ordinaires et extraordinaires n'y pouvaient suffire et qu'il fallait recourir pour y pourvoir, d'une part, à des offres volontaires des sujets, d'autre part, à des exactions nombreuses déguisées, comme on l'a vu, sous des noms divers. Les emprunts que fit la reine dans la capitale et à l'étranger furent facilités par le crédit d'un riche et célèbre négociant de Londres, Thomas Gresham; ce fut lui qui, encouragé par Elisabeth, construisit à ses frais dans la cité le bel édifice de la Bourse auquel la reine donna le nom de *royal exchange*. Royal exchange.

Malgré les progrès du crédit public sous ce règne, l'État empruntait encore à un intérêt fort élevé, et un acte que le parlement rendit en 1571, pour condamner l'usure, autorisa les emprunts sur le taux d'un intérêt de dix pour cent. Les prises nombreuses faites en mer et dans les ports espagnols augmentèrent beaucoup la masse des espèces d'or et d'argent en Angleterre, et malgré les développements que prit l'industrie nationale, ses produits et ceux de l'agriculture [1] s'accrurent moins rapidement que le luxe et que la quantité de métal employée dans les échanges et qui est évaluée à 4,000,000 sterling [2]. La conséquence inévitable de cet état de choses fut un grand renchérissement dans le prix de toutes les denrées, qui s'éleva sous ce règne à plus de cinquante pour cent au-dessus de leur valeur antérieure [3]. Crédit public. Numéraire. Cherté générale.

1. Il y eut sous Elisabeth deux causes principales de ralentissement du progrès de l'agriculture. Ces causes furent d'une part les impolitiques mesures restrictives de la libre circulation des grains et de leur exportation, et d'autre part la grande extension donnée aux clôtures contre lesquelles des plaintes très-vives s'élevèrent dans le parlement.

2. Hume.

3. Dans un curieux ouvrage cité par Hume et intitulé *Court examen d*

Création de la compagnie des Indes-Orientales (1600)

Commerce extérieur.

Nous avons vu le commerce extérieur prendre à cette époque, avec l'esprit des voyages et des découvertes, un essor prodigieux, et c'est de la fin du règne d'Elisabeth, que date la fondation de la célèbre compagnie des Indes-Orientales, et les premières lettres-patentes qui la constituèrent furent signées par la reine en l'année 1600. La compagnie équipa quatre vaisseaux dont le commandement fut donné à James Lancaster, et qui revinrent des Indes avec une riche cargaison. Les négociants anglais étendirent aussi alors leurs relations avec les peuples les plus reculés de l'Europe, avec les Moscovites [1] et les Turcs, et ils pénétrèrent par la mer Caspienne jusque dans la Perse, où ils importèrent leurs marchandises. Ils répandaient aussi sur tout le continent européen leurs produits manufacturés et montraient déjà, dans leurs relations commerciales avec les étrangers, cette jalousie, cette avidité, ce mépris du droit d'autrui qui ont sans doute contribué à établir leur domination sur les mers, mais qui ont aussi provoqué en tout temps les plaintes unanimes et les justes ressentiments des nations européennes. Ce trait du caractère national se laissait voir surtout par le refus de toute réciprocité de bons procédés dans les rapports internationaux. C'est ainsi

quelques plaintes ordinaires à nos compatriotes, il est dit qu'au commencement du règne d'Elisabeth on pouvait acheter pour quatre pences (quarante centimes) une oie grasse ou un cochon de lait, un jeune poulet pour un penny (10 centimes), et une poule pour deux pences. Ce prix, dit l'orateur, avait, trente ans plus tard renchéri d'un tiers. La journée de travail se payait alors huit pences (quatre-vingts centimes).

1. La reine Elisabeth obtint du czar Basilides des lettres-patentes qui accordaient aux Anglais le privilége exclusif de tout le commerce avec la Moscovie (Camden).

qu'Elisabeth, dans le traité de Blois qu'elle signa en 1572 avec Charles IX, fit insérer une série de clauses aussi favorables aux intérêts de sa nation qu'elles étaient contraires à ceux de la France [1]. L'Angleterre prétendait au monopole du commerce d'expédition et de transport, et l'on vit même sur cet article l'amirauté anglaise désobéir impunément aux ordres formels de la plus impérieuse des reines [2]. Les Anglais mettaient obstacle aussi par tous les moyens à l'introduction des marchandises françaises dans leurs ports, tandis qu'ils imposaient en quelque sorte les leurs à la France. Ils profitèrent des troubles civils du continent pour s'arroger sur les bâtiments des autres nations un odieux droit de visite qui donnait toute facilité à leurs marins et à leurs nombreux corsaires pour ruiner et anéantir le commerce étranger. Ils rencontrèrent, dans Henri IV, une vive opposition à leurs exigences; mais l'assistance d'Elisabeth était nécessaire à ce prince et quoiqu'il eût obtenu d'elle de formelles promesses pour supprimer de semblables abus, il ne put la contraindre à les exécuter [3]. Les villes hanséati-

Droit de visite

1. Les Anglais, entre autres avantages, obtinrent par ce traité le droit d'établir dans plusieurs villes de France, à leur choix, des comptoirs et des institutions fort semblables à ce qu'on a nommé plus tard des chambres de commerce et des consulats..... les marchands français n'obtinrent aucune de ces protections : aussi furent-ils promptement chassés de toutes les villes d'Angleterre par les mauvais traitements, par le déni de toute justice dans leurs contestations avec les marchands et les habitants, par le surhaussement arbitraire du tarif et les exactions des agents du fisc, par l'obligation enfin qu'on leur imposa de transborder le chargement de leurs navires sur des bâtiments anglais, pour que ce chargement pût entrer dans les ports d'Angleterre. (Poirson, *Hist. du règne d'Henri IV*, t. II, p. 112.)

2. Lettres missives de Henri IV, t. V, p. 738. — Instruction donnée par Villeroy à M. Beaumont.

3. *Correspondance d'Henri IV avec Elisabeth*, 1598-1600.

ques eurent également à se plaindre des violents procédés des Anglais : ceux-ci saisirent soixante de leurs bâtiments à l'entrée du Tage et les confisquèrent en alléguant, pour motif ou pour prétexte de ces violences, qu'ils étaient chargés de contrebande de guerre pour l'Espagne [1].

Essais de colonisation.

Entraînés surtout par l'esprit d'aventures et par le désir de découvrir de nouveaux pays abondants en métaux précieux, de hardis navigateurs explorèrent les côtes de l'Amérique septentrionale et quelques essais furent tentés pour fonder des colonies dans ces parages. Sir Humphry Gilbert voulut en établir une à Terre-Neuve, séduit par les grands avantages qu'offre cette île pour la pêche : sir Walter Raleigh tenta d'en fonder une autre à la Virginie : mais ces premiers essais avortèrent, et, soit dans la colonisation de l'Amérique du nord, soit dans la fondation d'un empire aux Indes, l'Angleterre fut devancée par la France.

Marine.

La marine militaire, quoique considérablement augmentée sous Elisabeth, fit cependant moins de progrès que ne l'aurait fait supposer l'immense développement donné au commerce extérieur : elle ne consistait encore qu'en une quarantaine de bâtiments dont quatre seulement étaient armés de plus de quarante canons. Deux de ces navires étaient de mille tonneaux et plus de la moitié n'en jaugeaient pas cinq cents. Un contemporain nous apprend que toute l'artillerie appartenant à la flotte de guerre n'excédait pas sept cent soixante-quatorze bou-

1. Elisabeth prétendit aussi que les villes hanséatiques avaient sollicité de l'empereur un édit pour fermer l'empire germanique aux produits anglais.

ches à feu [1]. On demeure confondu lorsqu'on sait que l'Angleterre atteignait alors au premier rang entre les puissances maritimes, et si l'on songe en outre qu'elle parvint à substituer sa domination à celle du pavillon espagnol, on comprendra quelle dut être sous ce règne l'émulation générale pour les entreprises maritimes, l'impulsion communiquée, pour cet objet, à la nation tout entière, l'étendue enfin des sacrifices que s'imposèrent les particuliers pour mettre leur gouvernement en état d'accomplir de si grandes choses.

Les forces de terre régulières étaient beaucoup moins considérables encore que celles de mer. C'était la milice des villes, des bourgs et des campagnes, commandée par les lords lieutenants des comtés, qui faisait la principale défense du royaume. On n'y comptait comme troupes régulières que les gardes de la reine et quelques faibles corps soldés. Les historiens ne tombent d'accord ni sur le nombre des hommes considérés à cette époque comme en état de porter les armes, ni sur le chiffre total de la population : les moyens manquaient pour en obtenir un recensement exact plusieurs fois ordonné, et il est probable qu'en évaluant à trois millions le nombre des habitants de l'Angleterre sous Elisabeth, on demeure beaucoup plus au-dessus qu'au-dessous du chiffre total de la population anglaise durant ce règne [2].

Forces de terre. Milice.

Population générale

Le luxe favorisé par les progrès du commerce étranger et par ceux des manufactures à l'intérieur, par

1. Mouson, p. 196.
2. Guichardin ne l'évalue qu'à deux millions.

l'activité générale des esprits ainsi que par l'exemple d'une cour brillante, prit de grands développements en Angleterre, à la fin du XVIe siècle; les étrangers proscrits des divers états du continent par les persécutions religieuses, et surtout les réfugiés des provinces belges et de l'Espagne, transportèrent alors en grand nombre leur industrie en Angleterre, comme le firent les protestants français dans le siècle suivant : ils y furent généreusement accueillis, mais ils y excitèrent bientôt une grande jalousie par la supériorité de leurs produits, et les plaintes à ce sujet retentirent fréquemment dans les débats parlementaires du règne [1].

Bâtiments. Une grande amélioration devint bientôt sensible dans la construction des châteaux et des maisons particulières. L'Espagne était, sur ce point, à l'avénement d'Elisabeth, très-supérieure à l'Angleterre, et les historiens font mention de l'étonnement des Espagnols, sous Henri VIII et sous la reine Marie, à la vue des villes anglaises, dont les maisons, bâties pour la plupart en bois, doublé d'une couche d'argile, n'étaient couvertes qu'en chaume, et un grand nombre ne recevaient la lumière qu'à travers de simples jalousies. Sous Elisabeth, l'usage se répandit de bâtir en briques et d'éclairer les maisons avec des carreaux de verre : mais rien ne contribua davantage au luxe des bâtiments que celui de la cour d'Elisabeth. Il y

1. Dans la session parlementaire de 1593, une discussion très-curieuse s'engagea au sujet d'un bill qui refusait aux étrangers le droit de vendre en détail leurs produits : l'exposé des motifs fut fait par sir Francis Moore qui plus tard, dans le parlement de 1601, éleva la voix contre les monopoles ; il constate la supériorité des produits manufacturés par les étrangers sur les produits anglais. Cette discussion se trouve dans le *Journal des parlements d'Élisabeth*, par d'Ewes, p. 505 et suiv.

eut comme une émulation de magnificence parmi les grands que la reine visitait dans leurs demeures et ils s'appliquèrent à rendre celles-ci dignes de l'honneur très-onéreux qu'ils recevaient de la présence de leur souveraine. Ees gentilshommes des comtés commencèrent aussi, à cette époque, à visiter la capitale où ils puisaient l'idée de nouveaux progrès : un recueil du temps nous a conservé l'injonction qui fut faite à quelques-uns de quitter Londres et de retourner chez eux pour y exercer l'hospitalité antique [1]. L'ameublement Ameublements général devint en même temps plus riche et plus commode, et des tapisseries de haute-lisse, sur lesquelles étaient représentés des sujets variés empruntés en grand nombre à la mythologie, décoraient les murs. On y lisait aussi des sentences morales pour l'instruction des maîtres et des serviteurs [2]. Les meubles des appartements étaient auparavant très-lourds, très-massifs et en bois uni : Elisabeth introduisit dans ses palais des meubles garnis de bourre et doublés d'étoffes précieuses. Vers la fin du règne on fit usage du linge de table et la plus grande magnificence fut déployée par les riches dans leur vaisselle et leur argenterie.

Les mœurs étaient encore très-hospitalières, les seigneurs tenaient table ouverte dans leurs châteaux et quoique les statuts d'Henri VII aient interdit la clientèle

1. *Lodge's illustrations*, etc., vol. II, p. 383

2. Shakespeare faisant allusion à cet usage, a dit, dans sa pièce de *Lucrèce* :

> Who fears not a sentence or an old man's saw,
> Shall by painted cloth be kept in awe (*a*).

a Celui qui ne craint ni la parole, ni la sentence du vieillard, sera tenu en respect par les dessins d'une tapisserie.

Luxe de la table.

féodale des grands, ceux-ci tiraient encore vanité du nombre des gentilshommes attachés à leur service et de celui des domestiques qu'ils entretenaient à grands frais. La tempérance n'était pas une des vertus du siècle et les dépenses de la table dans toutes les classes étaient, toute proportion gardée, beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui. Déjà, sous le règne précédent, les Espagnols qui s'étonnaient de l'extrême simplicité de la construction des maisons, vantaient la supériorité de la bonne chère qu'ils trouvaient sous ces toits rustiques : les Anglais consommaient comme aujourd'hui, à leurs repas, plus de viande et moins de pain que les Français, et les surpassaient alors, si nous en croyons Hentzner[1], en délicatesse : cependant malgré les progrès dans leur manière de vivre et l'introduction de beaucoup de meubles et d'ustensiles de ménage de première nécessité, l'usage général des fourchettes ne fut introduit que sous le règne suivant[2].

Costumes.

Le luxe des vêtements dépassait encore celui de la table et ce qu'on lit à ce sujet dans les auteurs contemporains semble fabuleux. « La mode, dit Harrison, sous ce règne, fut plus variable qu'elle ne l'avait jamaisété[3]. » Néanmoins les peintres nous ont rendu familiers les traits généraux des costumes de l'époque, dont le plus

1. *Itinerarium, etc.*

2. Voyez à ce sujet, et sur le luxe de la table sous Elisabeth, les curieux détails recueillis par Nathan Drake, dans son ouvrage intitulé *Shakespeare and his times*, p. 407 et suiv.

3. Après avoir rappelé l'excessive mobilité de la mode dans les costumes, aujourd'hui à la française puis à l'espagnole, ensuite à l'allemande et enfin à la turque, l'auteur contemporain ajoute dans son langage pittoresque que ses concitoyens, pour la coupe et la façon de leurs habits, ne sont constants que dans l'inconstance. (Harrison, *Description de l'Angleterre* dans la *Chronique d'Holinshed*, vo. 1, p. 289)

caractéristique peut-être est la grande fraise portée autour du cou par les deux sexes. Cette fraise chez les femmes descendait jusqu'au-dessous du sein qu'elles ne voilaient, dit Hentzner, que lorsqu'elles étaient mariées [1]. Elles rendaient leurs robes bouffantes jusqu'au ridicule [2], mais quelque extravagantes en ampleur que fussent plusieurs parties de leurs ajustements, l'excès se remarquait davantage encore, s'il est possible, dans le costume ou l'attirail des hommes, et il fallut recourir à des mesures somptuaires pour réduire la largeur de leurs fraises et la longueur démesurée de leurs rapières [3]. Il entrait, dit Harrison, dans l'accoutrement des élégants de l'époque, une grande profusion d'ornements d'or et de pierres précieuses : celles-ci étaient portées par les deux sexes en colliers autour du cou et en pendants d'oreilles. Le nombre des habillements était infini; la reine voulut mettre un frein à ces dépenses mais elle faisait plus par son exemple pour les accroître que par ses lois somptuaires pour les réduire. Elle portait elle-même au dernier point, par tous les raffinements de la coquetterie, le luxe et la variété dans ses habillements. C'était la coutume pour les grands officiers de sa couronne, pour ses ministres et conseillers, de lui offrir au jour de l'an de riches présents destinés la plupart à la toilette royale : le nombre de ces objets fut prodigieux,

1. *Itinerarium, etc*

2. Comment parler, dit Harrison, du vêtement de dessous (*galli-gaskins*) porté par nos dames et gonflé comme une prune autour d'elles ? (*Id. ibid.*)

3. Sa Majesté fit une proclamation contre un pareil abus et de graves bourgeois furent postés à toutes les portes de la ville pour couper les fraises des passants, et briser la pointe des rapières qui outrepassaient les dimensions prescrites. (Stowe, *Annales*, p. 869.)

la reine conservait elle-même soigneusement tous les costumes qu'elle avait portés et leur chiffre à sa mort dépassait trois mille [1].

Le luxe des ameublements et des habits somptueux n'était pas circonscrit dans les rangs supérieurs de la société. Quelques articles, rares jusqu'alors, devinrent plus communs dans la bourgeoisie, parmi les petits propriétaires et chez les fermiers mêmes [2]. L'usage des glaces de Venise et des montres d'Allemagne se répandit, la soie fut communément employée pour les costumes des deux sexes, et l'on compte, parmi les objets offerts en don à la reine, les premiers bas de soie fabriqués dans le royaume [3]. On voit aussi à cette époque les premiers carrosses qui devinrent bientôt très-nombreux [4], et contre l'usage desquels un bill fut présenté en 1601 et accueilli à la première lecture dans la chambre des lords. Beaucoup d'articles nouveaux furent introduits, par suite du développement donné au commerce extérieur ou des explorations lointaines : de ce nombre furent les tapis d'Orient : plusieurs sortes d'épices, inconnues auparavant, entrèrent dans l'alimentation générale : sir Francis Drake,

Produits nouveaux.

1. L'évêque de Londres ayant osé prêcher devant Elisabeth contre la vanité de tant d'ajustements et de riches parures, elle dit à ses dames que s'il osait toucher encore ce sujet elle l'enverrait directement au ciel et qu'il laisserait sa crosse derrière lui. (Harrington, *Nugæ antiquæ*.)

2. Hentzner, *ut suprà*.

3. Ils furent offerts à la reine en l'année 1560 et devinrent bientôt une partie essentielle de la toilette des dames.

4. Selon Anderson, *Etat actuel de l'Angleterre*, p. 421, l'usage des carrosses aurait été introduit dans le royaume par le comte d'Arundel. Il le fut, dit le poëte Taylor, par un Hollandais, William Booven, cocher d'Elisabeth. En ce temps-là, dit-il, un carrosse était un monstre étrange dont la vue frappait de surprise hommes et chevaux. (Œuvres, p. 210)

enfin en l'année 1586, importa, d'Amérique en Angleterre, le tabac, qui fut reçu alors comme une étrange nouveauté et que nous voyons aujourd'hui au nombre des ressources de plusieurs états, non sans préjudice pour l'élégance des mœurs et peut-être aussi pour l'intelligence des générations modernes [1].

L'Angleterre ne présentait pas alors, comme la France à peine échappée aux horreurs de la guerre civile, l'affligeant spectacle d'une misère excessive et presque générale à côté du luxe insolent de quelques personnes enrichies par les malheurs publics [2] : on y voyait sans doute beaucoup de malheureux sans ressources assurées : le fléau du paupérisme y avait existé de tout temps, il s'était accru par la suppression des monastères [3], et déjà sous Henri VIII et sous Edouard VI, des mesures législatives avaient été prises pour en combattre les progrès. Ces mesures établissaient dans chaque paroisse des collectes ou des taxes spéciales pour les pauvres. Ces taxes d'abord volontaires, furent, en 1572, dans la quatorzième année du règne d'Elisabeth, converties en contributions forcées dont la perception devint bientôt annuelle. Mais les progrès de l'aisance générale se firent aussi sentir dans les classes laborieuses, et une multitude de familles gagnèrent par le travail le pain qu'elles n'obtenaient auparavant que

Paupérisme.

Taxe des pauvres.

1. Opinion de Napoléon Ier.
2. L'Étoile.
3. On a cru à tort que les aumônes des monastères nourrissaient tous les pauvres du royaume..... Rien n'était plus propre que leurs aumônes, faites sans discernement, pour entretenir la mendicité et le vagabondage, que les statuts les plus sévères tendaient sans cesse à réprimer. (Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, c. 2.)

de l'aumône [1]. Le développement de l'industrie favorisé par une longue paix intérieure, par un gouvernement sage, par la modicité des impôts et par de nombreux débouchés créés à l'extérieur avait contribué à l'accroissement de la bourgeoisie. Celle-ci peuplait les villes, peu considérables encore, profitait pour s'approprier le sol des nombreuses aliénations des domaines de la couronne et de l'Église et se mêlait dans la chambre des communes avec les gentilshommes des comtés [2]. Les institutions concouraient ainsi avec les événements pour effacer chaque jour davantage toute distinction funeste de castes héréditaires dans un royaume où les fils puînés des plus anciennes familles ne se distinguaient par aucun titre, par aucun privilége, de cette bourgeoisie active, industrieuse, commerçante, au sein de laquelle se conservait mieux que partout ailleurs le souvenir des anciennes lois, le dépôt précieux des vieilles traditions touchant les priviléges et les droits civils des sujets. Dans les campagnes, au-dessous des gentilshommes propriétaires (country squires) vivaient, sinon dans une parfaite sécurité, du moins dans une grande aisance la classe laborieuse des *yeomen* partagés en petits propriétaires [3] et en fermiers. Aucune classe d'hommes peut-être, d'après les documents contemporains, ne profita plus que celle-

Progrès de la bourgeoisie.

Fusion des ordres.

Yeomen.

1. Sous Elisabeth, dit Blakstone, on fournit aux indigents les moyens de se nourrir et de s'habiller eux-mêmes des produits de leur propre industrie, et dans la suite, plus un plan quelconque pour l'entretien des pauvres s'est écarté de cette institution, plus on l'a reconnu impraticable et pernicieux. (*Commentaires sur les lois anglaises*, liv. IV, c. 33.)

2. On comptait en 1601, dans la chambre basse, plus de quatre-vingts marchands.

3. Macaulay.

ci de la longue prospérité du règne : malgré les imperfections de la culture et les entraves apportées à l'exportation des produits agricoles, le prix des fermages en quelques endroits quintupla s'il faut en croire Harrison, et même décupla, sous Elisabeth [1], et le fermier trouvait encore moyen de faire de grandes économies sur ses profits, et d'ajouter à son mobilier beaucoup d'objets considérés alors comme articles de luxe. « Les *yeomen* d'Angleterre, dit Harrison, sont très-supérieurs aux simples laboureurs ou journaliers, ils ont de bonnes maisons où ils vivent à l'aise et travaillent pour s'enrichir. La plupart sont des fermiers qui entretiennent eux-mêmes plusieurs domestiques, non fainéants, comme ceux des gentilshommes, mais gens laborieux, travaillant pour le commun avantage de leur maître et d'eux-mêmes. Plusieurs arrivent ainsi à la fortune, de telle sorte qu'ils sont en état d'acquérir les terres des propriétaires ruinés, d'envoyer leurs fils aux écoles publiques et aux universités, ou de leur laisser après eux assez de bien pour mener une vie de loisir et devenir gentilshommes. C'est cette classe d'hommes qui jadis s'est montrée si redoutable aux Français, et bien qu'ils ne soient appelés ni maîtres ni messires comme les gentilshommes et les chevaliers, mais simplement Jean et Thomas, ils ont rendu de grands services dans nos guerres : nos rois ont livré avec eux huit batailles et se tenaient dans leurs rangs qui formaient l'infanterie de leurs armées, tandis que les rois de France se tenaient au milieu de leur cavalerie : le prince, montrait

1. Description of England, *ut suprà*.

ainsi, des deux parts, où était sa principale force[1]. »

Tels sont les hommes qui, en tout temps, par leur caractère ferme, courageux, persévérant, par leur industrie et leur patriotisme, ont beaucoup contribué à la prospérité nationale. Le puritanisme fit de grands progrès dans cette classe sous Elisabeth, et vers la fin du siècle surtout son influence y imprima aux mœurs sociales un caractère différent, mais durant la plus grande partie du règne les vieux usages se conservèrent dans cette partie intéressante de la population. Les besoins des hommes, moins exigeants peut-être, moins difficiles à satisfaire qu'aujourd'hui, leur laissaient plus de loisir, leur permettaient d'entremêler plus de fêtes à leurs travaux : les Anglais alors aimaient à multiplier les réjouissances populaires : ils avaient gardé, comme il a été dit plus haut[2], malgré les interdictions de l'Église nouvelle et les statuts du parlement, beaucoup d'anciennes pratiques du catholicisme : ils vénéraient la Vierge et les saints, continuaient à visiter en pèlerinage les vieux sanctuaires et observaient comme jadis beaucoup de jours fériés et surtout, avec les grandes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, celles du jour de l'an, de la Chandeleur, de la Saint-Jean et du premier mai (may day). Celle-ci entre autres donnait lieu à de grandes réjouissances et aussi à de burlesques mascarades, contre lesquelles protestèrent les puritains. La plupart de ces fêtes disparurent bientôt avec les progrès du presbytérianisme, mais leur souvenir demeura insépara-

Fêtes populaires.

1. Harrison, *ut suprà*, p. 275.
2. Page 531.

ble du règne dans les traditions du pays qui se nommait encore la joyeuse Angleterre (*Merry England*). Elisabeth aimait ces amusements publics, ces vieux usages dont le souvenir lui survécut et contribua à rendre sa mémoire populaire : elle les défendait contre les tendances nouvelles du zèle religieux : elle-même se plaisait au milieu des fêtes pompeuses que lui donnaient, dans leurs châteaux, les seigneurs de sa cour ; et la plus célèbre, entre toutes celles dont les chroniques du temps passé fassent mention, est la grande fête que son favori, le comte de Leicester, lui donna en juillet 1575, dans son château de Kenilworth. Là, furent déployées toutes les magnificences de l'époque : tout fut mis en œuvre par Leicester, chasses, tournois, féeries, jongleurs, combats d'ours, représentations mythologiques et drames modernes, pour fêter sa royale souveraine, et l'on vit pendant quelques jours, dans sa splendide résidence, comme un échantillon de toutes les civilisations, curieux et bizarre mélange du génie antique, des traditions du moyen âge et de l'esprit des temps nouveaux qui déjà commençait à se faire jour dans les lettres et sur la scène [1].

Fête royale à Kénilworth.

La culture des lettres, longtemps resserrée en Angleterre dans une sphère très-restreinte, jusque vers le milieu du XVIe siècle, y devint alors générale, comme nous savons qu'elle l'était déjà précédemment dans plusieurs contrées de l'Europe. La renaissance due à plusieurs causes et surtout à la découverte des chefs-d'œuvre de l'antiquité multipliés par l'imprimerie fut plus tardive chez les Anglais ; mais elle s'annonça, sous le

Culture des lettres.

1. Nichols's, *Progresses and public processions of queen Elisabeth*.

règne d'Elisabeth, avec un éclat remarquable. « Jamais peut-être, dit un critique célèbre, le génie de la Grande-Bretagne ne brilla d'une plus vive lumière et ne conserva plus d'originalité qu'à cette époque [1]. » La reine donnait l'exemple : la noblesse, toutes les classes supérieures, les dames elles-mêmes et les jeunes filles furent remplies d'un généreux enthousiasme pour la cause des lettres. La nouveauté de ces études, la curiosité qui portait à explorer, à s'approprier les trésors du monde grec et romain, le voile qui en dérobait encore une grande partie aux regards, l'imagination exaltée par l'inconnu, tout contribuait à entretenir une ardeur inouïe pour les études et pour les livres. Les palais de la souveraine, le château ducal, le manoir du baron, étaient convertis en académies, et leurs possesseurs s'y montraient glorieux de leurs riches bibliothèques. « La reine, disait son précepteur Ascham, lit plus de grec en un jour qu'un chanoine ne lit de latin durant toute la semaine » et tandis qu'elle traduisait Isocrate ou Sénèque, ses filles d'honneur ne demeuraient pas indifférentes aux plaisirs de l'esprit et au mouvement général du siècle. « Les dames de la cour, dit Harrison, lisent assidûment les Saintes Ecritures, composent des livres ou font des traductions en latin ou dans l'idiome national [2]. » Si de semblables occupations étaient celles du beau sexe, on peut comprendre avec quelle énergie s'y livraient les hommes : les esprits se rendaient familiers non-seulement les langues grecque et latine, mais aussi la littéra-

1. Hazlitt. *Leçons sur la litterature dramatique dans le siecle d'Elisabeth*.
2. *Chronique d'Holinshed*, v, I., 33.

ture des autres nations européennes, celles de l'Espagne, de la France et de l'Italie dont les productions étaient avidement recherchées, et quelques érudits se firent alors un nom par leur zèle, pour découvrir et accumuler les trésors de l'intelligence; enfin parmi les noms qui arrivèrent alors à la célébrité, l'Angleterre honore encore ceux de sir Robert Cotton et de sir Thomas Bodley, bibliomanes fameux dont les collections sont une des richesses du Muséum britannique.

« Les écrivains de cet âge, dit Hazlitt, conservèrent presque tous leur caractère et leur physionomie personnelle : ils ne cherchaient point hors d'eux ce qu'ils devaient être : leurs œuvres sont remarquables par la force du langage plus que par l'esprit d'imitation ou les raffinements de l'art; ils s'inspiraient de la nature et la trouvaient en eux-mêmes [1]. L'Angleterre fit aussi très-peu d'emprunts, sous ce règne, aux littératures étrangères du continent, par l'effet naturel de la guerre soutenue contre les puissances catholiques, contre Rome, la ligue et l'Espagne : elle étudia curieusement ces littératures mais ne les imita point [2]. La réformation est au nombre des grandes causes qui contribuèrent, à cette époque, avec l'invention de l'imprimerie, à féconder les intelligences : ce fut elle qui, en brisant les anciennes formes dans lesquelles l'esprit était retenu captif depuis des siècles, donna une secousse puis-

1. Hazlitt, *ut suprà*.

2. Ce fait a été parfaitement mis en lumière par M. Rathery qui a publié, dans la *Revue contemporaine* (an. 1856), une série d'articles remarquables sur les relations morales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre, aux différentes époques de leur histoire.

sante au monde moral et intellectuel [1]. La Bible, dit Hazlitt, étudiée partout, fut le grand levier qui remua les esprits et les cœurs : elle communiqua une nouvelle âme à la multitude en stimulant son admiration, en l'initiant aux beautés morales et poétiques des Saintes Ecritures par les grandes scènes qu'elles racontent, par les enseignements sublimes qu'elles nous donnent, et elle créa entre les hommes des liens nouveaux, en multipliant pour eux de communs objets de réflexion, de discussion et d'enthousiasme [2]. »

Ainsi fut élevée et fortifiée l'intelligence des écrivains sans rien perdre de son originalité première : l'excitation des esprits était portée au comble. Le spectacle des grandes scènes de l'histoire dévoilées sous les yeux des contemporains, et dans lesquelles un si grand nombre étaient acteurs eux-mêmes, rendaient leur pensée audacieuse comme leur cœur : leur existence écoulée au milieu de grands événements et d'étonnantes découvertes était un drame rempli de merveilleuses aventures et de luttes gigantesques où les plus grands intérêts, ceux du monde matériel et du monde moral, étaient perpétuellement en cause. C'est là ce qui fait du XVIe siècle le grand siècle de l'histoire : un temps pareil n'est pas celui de l'imitation ou du plagiat servile, c'est celui du libre mouvement, du déploiement spontané de toutes les forces humaines : il est fécond en grandes actions comme en talents et ceux-ci, dans la poésie du moins, ne firent défaut sous Elisabeth en aucun genre.

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

Poëtes.

Sur la scène, au premier rang, apparaît Shakespeare, qu'il suffit de nommer. Après lui, et pour ne citer que ceux qui furent dans leur temps les plus célèbres, nous nommerons Beaumont et Fletcher, Ben Jonson, Decker, Ford, Marlowe, Middleton et Rawley, et dans des genres divers, Edmond Spenser, l'immortel auteur de la *Reine des Fées* (the fairy queen), le brillant sir Philip Sidney, longtemps très-célèbre par son poëme de l'*Arcadie* dans le roman pastoral, le satirique Thomas Nash, Richard Green, non moins fameux par ses débauches et ses malheurs que par une touche pleine de naturel, d'élégance et de sensibilité [1]; Gervase Markham, enfin, le plus fécond peut-être des écrivains anglais, et dont l'existence offre un curieux exemple de la vie agitée, variée, pleine d'accidents et d'émotions des hommes de cette époque, et qui fut tout ensemble agriculteur, grand chasseur, poëte et guerrier [2].

Erudits et philosophes.

Dans la philologie et l'érudition classique, le siècle d'Elisabeth eut plusieurs hommes qui sont restés célèbres et d'abord Roger Ascham, précepteur de la reine et professeur à Cambridge, Thomas Wilson, Henri Saville et Thomas Smith, contemporains du savant écossais Georges Buchanan et de Walter Haddon, dont Elisabeth faisait une estime toute particulière [3].

1. J'indiquerai entre autres le chant délicieux d'une mère à son enfant qui commence ainsi :

> Weep not my Wanton, smile upon my knee,
> When thou art old theres grief enough for thee, etc.

2. Ses livres sur l'agriculture et les occupations champêtres ont été en grande réputation et n'ont point été surpassés en Angleterre jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle.

3. Elle disait d'eux : « Buchanan omnibus antepono, Haddonum nemini postpono. »

Plusieurs chroniques curieuses et des mémoires intéressants furent écrits sous ce règne duquel date aussi la publication des premiers journaux en langue anglaise : mais quoique beaucoup d'écrits en prose, dans tous les genres, aient été publiés dans cette longue période, il est remarquable qu'elle ait produit si peu de prosateurs estimés. Un petit nombre seulement obtinrent, vers la fin du règne, une réputation que le temps a confirmée : ce furent Hooker, auteur d'un excellent traité sur le gouvernement ecclésiastique [1], l'annaliste Camden, surnommé le Pausanias de l'Angleterre [2], sir Walter Raleigh, auteur d'une histoire du monde, très-célèbre alors et qu'on ne lit plus : sir Edouard Coke, fameux jurisconsulte dont les *Institutions du droit d'Angleterre* sont encore classiques dans le royaume.

Prosateurs.

Au-dessus de tous ces noms commençait alors à s'élever celui de l'homme qui, mieux que tout autre peut-être, a montré par son exemple, toute la distance qu'il y a entre le sens moral et le génie, de François Bacon, qui mérita cette gloire d'être appelé le pionnier de l'humanité dans le champ de la philosophie. Grand écrivain autant que grand philosophe, sa prose ferme, nette et précise, a en même temps la sublimité de la poésie [3]. Il fit faire un progrès immense à l'éducation de l'esprit pour l'acquisition de la vérité, en signalant tous les obs-

1. Voyez une lumineuse analyse de cet ouvrage dans l'*Hist. const. d'Angl.*, par M. Hallam.

2. Son grand ouvrage est intitulé *Britanniæ descriptio*. Il est aussi l'auteur d'une Histoire très-estimée du règne d'Elisabeth.

3. « Même en rasant le sol, Bacon nous montre les ailes de l'aigle. » (Rémusat, *Hist. du chancelier Bacon*.)

tacles qui en obstruent la route. Le temps lui manqua pour appliquer lui-même sa méthode et pour s'immortaliser dans la pratique comme dans la théorie ; mais il fut, selon la belle expression d'Horace Walpole, le prophète des grandes vérités que Newton vint depuis révéler au monde.

Tels furent les hommes qui, dans les lettres et les sciences, ajoutèrent l'éclat de leurs noms à la gloire d'Elisabeth, sous laquelle fleurirent, pour diriger ses conseils, tant de politiques profonds ou habiles, les Cecil père et fils, François Walshingham, Nicolas Bacon, Fortescue, Buckhurst, Egerton, etc.; qui put mettre à la tête de ses armées un John Norris, un Francis Vere, les deux Sidneys, un Howard, un Montjoy, un Essex enfin, le plus brillant des chevaliers d'Angleterre si Philippe Sidney, le Bayard anglais, n'eût vécu sous ce règne [1]; à qui la fortune enfin donna Hawkins, Forbisher, Walter Raleigh, Drake et Cavendish, pour explorer les continents et les mers, et commander ses escadres.

Hommes d'État.

Généraux.

Marins célèbres.

C'est au milieu de ce magnifique cortége d'hommes d'Etat, de guerriers, de penseurs et de poëtes qu'Elisabeth nous apparaît dans l'histoire [2]. Sa cour présente

Considérations générales.

1. L'histoire a conservé de lui un trait d'une grande générosité. Blessé à mort à Zutphen, et couché à terre tout sanglant, comme on lui apportait un peu d'eau pour apaiser sa soif, il la fit donner à un soldat qu'il aperçut blessé à ses côtés : *Cet homme*, dit-il, *en a besoin plus que moi*.

Papiers de Sidney, t. I, p. 106, lettre de lord Brook.

2. C'est ainsi qu'elle apparaît au dernier des bardes sur le Snowdon, dans l'ode pindarique de Gray.

But oh what solemn scenes on Snowdon's height,

sans doute aux regards, comme toutes les cours, un grand mélange : on y voit, à côté du mérite, l'affectation et la frivolité; près de l'élégance la corruption : mais elle était aussi la grande école de la civilisation et du progrès dans tous les genres; elle se distinguait par la décence extérieure, par le décorum emprunté aux usages espagnols et par la sévère étiquette [1] qui fut plus tard l'un des principaux caractères de la cour de France. Son influence, secondée par le goût gé-

Descending slow their glittering skirts unroll!

. . . .

All hail, ye genuine kings, Britannia's issue, hail!

Girt with many a baron bold,
Sublime their starry fronts they rear;
And gorgeous dames and statesmen old
In bearded majesty appear.
In the midst a form divine!
Her eye proclaims her of the Briton-line;
Her lion-port, her awe-commanding face,
Attemper'd sweet to Virgin grace!
What strains of vocal transport round her play!

. . . .

1. L'étiquette observée à la cour d'Elisabeth, rappelait celle en usage dans les cours de l'Orient. Nichol, dans son curieux ouvrage (*a*), nous montre la reine Elisabeth portée, en grande pompe, sur les épaules des officiers de sa maison, et le voyageur Hentzner, introduit dans la salle du banquet, nous apprend le cérémonial observé pour le service de la reine dans les jours ordinaires. Les gentilshommes et les demoiselles d'honneur qui la servaient dit-il, ne s'approchaient ou ne s'éloignaient de la table royale qu'après trois génuflexions...... Partout, dit encore Hentzner, où la reine jetait ses regards, les assistants tombaient à genoux (*b*). Horace Walpole fait à ce sujet la remarque suivante : on est porté, dit-il, à sourire de ce culte rendu à une vieille femme, mais l'on comprend aussi quelle mâle puissance était cachée sous tant de faiblesse apparente pour tenir de la sorte dans le respect et la crainte un peuple comme le peuple anglais.

(a) *Progresses and public processions of queen Elisabeth.*

(b) *Itinerarium.*

néral pour les choses de l'esprit, par l'attention nouvelle donnée aux questions religieuses, par l'étude familière des livres saints, et par la stabilité d'un gouvernement prudent et sage, contribua puissamment à l'éducation forte et sérieuse que reçut alors une partie de la noblesse et de la bourgeoisie. Il en sortit, dans les vingt-cinq premières années du XVII[e] siècle, une génération d'hommes remarquables[1], très-supérieurs aux hommes de l'âge suivant, et qui furent les dignes descendants de ceux que la fortune donna pour contemporains à Elisabeth. Nous voyons s'élever au milieu d'eux la figure de cette grande reine comme plus tard nous apparaît en France, celle de Louis XIV entre les célébrités de son règne. Ils eurent l'un et l'autre cette gloire de donner, chacun dans leur royaume, leur nom à leur siècle, et l'on remarque en eux plusieurs traits communs. Elisabeth, comme Louis XIV, apporta sur le trône le génie de l'ordre et l'instinct du pouvoir après de longs orages qui rendirent désirable aux peuples la concentration d'une grande force en des mains fermes et redoutées; elle sut, comme lui, apprécier le mérite et s'en servir, choisir ses ministres et les garder, s'entourer de grands hommes et rester grande au milieu d'eux.

Ces deux âmes royales furent pétries d'un même orgueil : il y eut en elles égale intolérance, même mépris des droits d'autrui, même besoin de ramener tout à soi, de tout concentrer, de tout dominer. Mais les mi-

1. Elle forma les Selden, les Falkland, les Clarendon, les Hollis, les Hampden, les Capel, etc., etc.

sères du cœur humain sont beaucoup plus apparentes dans Elisabeth en qui l'on voit une dissimulation poussée jusqu'à l'hypocrisie, une vanité voisine de l'insanité, une rigueur dans la persécution religieuse sans même l'excuse de la superstition et du fanatisme, un abîme de petitesses à côté des traits de la plus souveraine grandeur. Il y eut en Louis XIV, considéré tout ensemble en sa double qualité d'homme et de roi, plus d'équilibre et d'unité : on trouve dans son caractère et dans sa conduite une harmonie plus soutenue et une dignité sans mélange. Il commit cependant plus de fautes qu'Elisabeth à qui la fortune demeura fidèle jusqu'à la fin : c'est qu'Elisabeth fut, sur le trône, dans une situation très-différente de celle des rois du continent; elle se sentit, malgré tout son orgueil, sous le joug de nécessités auxquelles il lui fut impossible de se soustraire : elle n'avait ni armée permanente pour forcer l'obéissance, ni aucun moyen d'en avoir une : elle régnait sur un peuple qui, dans les jours les plus sombres, souffrit tout de ses tyrans hormis une seule chose, savoir : l'imposition de taxes permanentes et arbitraires sans autres limites que celles de leur bon plaisir; et pour vaincre la résistance sur ce point, elle n'aurait pu, à défaut d'armée, opposer une classe de ses sujets à une autre : la fusion entre elles était complète, il n'y avait qu'une voix dans toute l'Angleterre pour constater que le privilége de tout citoyen anglais était de n'être imposé que de l'aveu du parlement. De là pour Elisabeth l'obligation d'être prudente, de compter avec son peuple, de conquérir l'affection de ses sujets et d'être ménagère de leur sang et de leurs biens. Son autorité eut ainsi des bornes salu-

taires que sa raison reconnut et qui manquèrent à Charles-Quint, à Philippe II, à Louis XIV, et tandis que celui-ci brisait dans les corps constitués comme dans les institutions tout ce qui lui faisait obstacle, tout ce qui paraissait conserver quelque force indépendante de la sienne, Elisabeth contenait tout sans rien renverser, et comprimait sans détruire. Elle se souvint que le parlement avait proclamé son droit au trône; elle le ménagea en le ployant à ses desseins, et ce fut en affectant un respect profond pour des institutions traditionnelles et populaires qu'elle les transforma en instruments de despotisme. Elle atteignit ainsi sans naufrage au terme de son long règne, laissant le peuple, à sa mort, beaucoup plus nombreux, plus puissant et plus riche qu'à son avénement, et une mémoire qui n'a point cessé d'être en vénération dans toutes les classes de la nation anglaise.

Mais elle laissait aussi, pour ses successeurs, une situation pleine de périls qui ne tardèrent pas à se manifester. L'Angleterre, menacée par une foule d'ennemis, avait accepté la concentration des pouvoirs dans sa main, lorsqu'une grande force avait été nécessaire pour défendre sa couronne tout à la fois contre le pape, contre l'Espagne et la Ligue, contre les conspirations et les poignards. Mais il y avait au fond opposition sérieuse, anomalie profonde entre le souvenir que le pays gardait de ses priviléges et l'idée exagérée que s'étaient faite les Tudors des prérogatives du trône. Le régime absolu établi par eux était sans racine dans la nation, et cependant les anciennes institutions périssaient, elles avaient perdu leur force avec leur carac-

tère : il fallait, pour ranimer tous ces rameaux devenus stériles, tous ces membres desséchés de la constitution anglaise, qu'un souffle puissant passât sur eux : il fallait pour cela qu'à la protestation des intérêts politiques et civils se joignît l'invincible réaction de l'intérêt religieux, la protestation des consciences. Ce fut l'œuvre des dissidents puritains, qui exagérèrent sans doute les principes auxquels ils obéissaient; mais en qui se montra la force des libérateurs d'Israël. Un conflit prochain était à prévoir : il devint inévitable quand le zèle religieux eut grandi dans la nation, et lorsqu'en face de ces hommes qui ne ployaient pas le genou pour s'abreuver aux sources terrestres [1], se rencontrèrent tout ensemble sur le trône, dans une famille de princes, des prétentions sans bornes et une incapacité singulière, l'orgueil des Césars et la fatalité des Pélopides.

1. *Juges*, VII, 6-7.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME.



LIVRE TROISIÈME.

SUITE ET FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS. — RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE. — GUERRE DE CENT ANS AVEC LA FRANCE. — GUERRE CIVILE DES DEUX ROSES.



CHAPITRE I.

RÈGNE D'ÉDOUARD III.

1327 — 1377

I

De l'avénement d'Edouard III jusqu'aux préliminaires de la guerre avec la France.

1327 — 1336

II

Suite du règne d'Edouard III. — Première période de la guerre de Cent ans.

1338 — 1355

III

Seconde période de la guerre avec la France. — Fin du règne d'Edouard III.

1354 — 1377

CHAPITRE II.

RÈGNE DE RICHARD II.

1377 — 1399

I

Première partie du règne de Richard II.

1377 — 1389

II

Suite et fin du règne de Richard II.

1389 — 1399.

CHAPITRE III.

AVÉNEMENT DE LA MAISON DE LANCASTRE. — RÈGNE DE HENRI IV ET DE HENRI V. — SUITE DE LA GUERRE DE CENT ANS. — CONQUÊTE DE LA FRANCE.

1399 — 1422.

I

Règne de Henri IV, dit Bolingbroke.

1399 - 1413.

II

Règne de Henri V, dit de Montmouth.

1413 — 1422.

CHAPITRE IV.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI VI A LA GUERRE DES DEUX ROSES.

1422 — 1453.

I

Première partie du règne de Henri VI.

1422 — 1429.

II

Suite du règne de Henri VI et de la guerre contre la France, jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc.

1429 — 1431.

III

Troubles civils.—Expulsion des Anglais du continent.— Fin de la guerre de Cent ans avec la France. — Préliminaires de la guerre des deux Roses.

1431 — 1453.

CHAPITRE V.

GUERRE DES DEUX ROSES. — FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS.

1453 — 1485.

I

Première époque de la guerre civile, jusqu'au couronnement d'Édouard IV.

1453 — 1461.

II

Seconde époque de la guerre civile, de l'avénement d'Edouard IV au rétablissement de Henri VI.

1461 — 1470.

III

Troisième époque de la guerre civile. — Retour et rétablissement d'Edouard IV. — Fin de son règne.

1471 — 1483.

IV

Edouard V et Richard III. — Fin de la dynastie des Plantagenets.

1483 — 1485.

V

Composition et attributions du parlement jusqu'à la fin du XVe siècle. — Commerce et industrie. — Littérature. — Poetes, historiens.

LIVRE QUATRIÈME.

L'ANGLETERRE SOUS LES PRINCES DE LA MAISON DE TUDOR.

CHAPITRE I.

RÈGNES DE HENRI VII ET DE HENRI VIII.

1485 — 1547.

I

Règne de Henri VII.

1485 — 1509.

II

Première partie du règne de Henri VIII jusqu'à la mort du cardinal Wolsey.

1509 — 1529.

III

Seconde partie et fin du règne de Henri VIII.

1529 — 1547.

CHAPITRE II.

DE LA MORT DE HENRI VIII A L'AVÉNEMENT D'ÉLISABETH.

1547 — 1558.

I

Règne d'Edouard VI.

1547 — 1553.

II

Règne de Marie.

1553 — 1558.

CHAPITRE III.

RÈGNE D'ÉLISABETH.

1558 — 1603.

I

De l'avénement d'Elisabeth jusqu'à la captivité de Marie Stuart en Angleterre.

1558 — 1603.

II

Suite du règne d'Elisabeth jusqu'à la mort de Marie Stuart.

1568 — 1587.

III

Suite et fin du règne d'Elisabeth.

1587 — 1603

IV

L'Angleterre à la fin du XVIe siècle. — Religion, gouvernement, industrie, population, commerce, mœurs, coutumes, etc. — Hommes célèbres dans les lettres, dans la politique et la guerre. — Considerations générales.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

ERRATA.

30	14	*au lieu de :* menacent ; *lisez :* massacrent.
79	4	*au lieu de :* des insurrections ; *lisez :* des excursions.
92	5	*au lieu de :* de son grand-père Édouard III ; *lisez :* de son ancêtre Édouard III.
148	22	*au lieu de :* abolition ; *lisez :* absolution.
187	28	*au lieu de :* fils du conquérant ; *lisez :* frère du conquérant.
198	13	*au lieu de :* imposaient autrefois à la couronne ; *lisez :* imposaient leur volonté à la couronne.
201	15	*au lieu de :* agir ; *lisez :* d'agir.
266	10	*au lieu de :* dans le royaume ; *lisez :* en Ecosse.
267	26	*au lieu de :* réprima ; *lisez :* comprima.
284	1	*au lieu de :* nous nous contentons ; *lisez :* comme nous nous contentons.
286	9	*au lieu de :* Navarre ; *lisez :* Novarre.
338	19	*au lieu de :* proclamations royales ; *lisez :* proclamations du roi.
387	19	*au lieu de* . Kant ; *lisez :* Kent.
443	23	*au lieu de :* laquelle il est en votre puissance ; *lisez :* laquelle il n'est en votre puissance.
460	27	*au lieu de :* Henri II ; *lisez :* Henri III.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

JUSQU'A L'EPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

AVEC UN RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. ÉMILE DE BONNECHOSE

TOME TROISIÈME



PARIS

A LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06697 6161

